Digitized by Google

LA BELGIQUE

ET

LES PAYS-BAS,

AVANT ET PENDANT LA DOMINATION ROMAINE

TABLEAU HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, STATISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA GAULE SEPTENTRIONALE, JUSQU'AU VIe SIÈCLE, AVEC DES CONSIDÉRATIONS NOUVELLES SUR L'ÉTAT POLITIQUE ET SOCIAL DE L'EMPIRE ROMAIN ET DE SES DIFFÉRENTES PROVINCES, SUR SA POPULATION, LE NOMBRE, L'ÉTENDUE ET LA TOPOGRAPHIE DE SES VILLES;

Suivi d'un Appendice

Contenant 1° des recherches sur les causes du développement de l'agriculture et sur celles de l'origine et de l'accroissement des villes de la Belgique et des Pays-Bas; 2° des recherches historiques sur l'origine, les agrandissements successifs et la population ancienne des villes de la Belgique; 3° une statistique archéologique de la Belgique, des Pays-Bas et des contrées limitrophes, présentant la nomenclature méthodique de toutes les antiquités qui y ont été découvertes jusqu'à ce jour; 4° une bibliographie méthodique et raisonnée de tous les ouvrages et écrits relatifs aux matières dont il est traité spécialement dans cet ouvrage.

AVEC CARTES, PLANS ET GRAVURES

PAR

A. G. B. SCHAYES,

CONSERVATEUR DU MUSÉE ROYAL D'ARMURES ET D'ANTIQUITÉS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, ETC. ETC.

TOME DEUXIÈME.

Bruxelles,

EMM. DEVROYE, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE DE LOUVAIN, 40.

1858

11
3
92
TECA NAZIONALE
LE • FIRENZE •

11. 3. 192

LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS,

AVANT ET PENDANT

LA DOMINATION ROMAINE.

Digitized by Google

Digitized by Google

11. 3. 192

LA BELGIQUE

ET

LES PAYS-BAS,

AVANT ET PENDANT LA DOMINATION ROMAINE,

TABLEAU HISTORIQUE, GÉOGRAPHIQUE, PHYSIQUE, STATISTIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LA GAULE SEPTENTRIONALE, JUSQU'AU VIe SIÈCLE, AVEC DES CONSIDÉRATIONS NOUVELLES SUR L'ÉTAT POLITIQUE ET SOCIAL DE L'EMPIRE ROMAIN ET DE SES DIFFÉRENTES PROVINCES, SUR SA POPULATION, LE NOMBRE, L'ÉTENDUE ET LA TOPOGRAPHIE DE SES VILLES;

Suivi d'un Appendice :

Contenant 1° des recherches sur les causes du développement de l'agriculture et sur celles de l'origine et de l'accroissement des villes de la Belgique et des Pays-Bas; 2° des recherches historiques sur l'origine, les agrandissements successifs et la population ancienne des villes de la Belgique; 3° une statistique archéologique de la Belgique, des Pays-Bas et des contrées limitrophes, présentant la nomenclature méthodique de toutes les antiquités qui y ont été découvertes jusqu'à ce jour; 4° une bibliographie méthodique et raisonnée de tous les ouvrages et écrits relatifs aux matières dont il est traité spécialement dans cet ouvrage.

AVEC CARTES, PLANS ET GRAVURES.

PAR

A. G. B. SCHAYES,

CONSERVATEUR DU MUSÉE ROYAL D'ARMURES ET D'ANTIQUITÉS, MEMBRE DE L'ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE, ETC., ETC.

TOME DEUXIÈME.

BIBLIOTECA NAZIONALE FIRENZE

Bruxelles,

EMM. DEVROYE, IMPRIMEUR DU ROI,

RUE DE LOUVAIN, 40.

1858

Digitized by Google

Digitized by Google

LA BELGIQUE ET LES PAYS-BAS

AVANT ET PENDANT

LA DOMINATION ROMAINE.

CHAPITRE IV.

ÉTAT POLITIQUE ET ADMINISTRATIF DE LA BELGIQUE SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

César, en marchant à la conquête des Gaules, jugea, en habile politique, que pour rendre aux Gaulois la perte de leur indépendance moins amère et les habituer à subir plus patiemment la domination étrangère, il fallait d'abord leur laisser une ombre de liberté et ne leur imposer qu'insensiblement le gouvernement et les lois de Rome. En permettant aux différents peuples de la Celtique de n'obéir qu'à leurs chefs nationaux, il se faisait des créatures de ces derniers, les Romains ayant pour maxime, comme dit Tacite, de faire servir les rois à l'asservissement des peuples (1). Dès son arrivée dans les Gaules, il proclama donc que l'intention du sénat était de confirmer tous les Gaulois dans leur antique

(1) *Vetere ac jam pridem recepta populi romani consuetudine, ut haberet instrumenta servitutis et reges.* (Tacit., *Vita Agric.*, 14.)

liberté et de leur conserver leurs lois et leur gouvernement national (1).

Ce principe, il l'adopta surtout à l'égard des peuples de la Belgique : il maintint les rois des Atrébates dans leurs anciens pouvoirs (2); les Nerviens et les Tréviriens reçurent le titre de peuples libres. Il eût sans doute agi de même envers les Atuatiques et les Éburons, s'il n'avait cru devoir déployer à leur égard une implacable sévérité. Quant aux Ménapiens, grâce aux obstacles naturels que présentait le sol du pays, la plupart avaient conservé une entière indépendance, retranchés dans leurs marais et les forêts où il bravèrent impunément tous les efforts du conquérant (3).

Ainsi lorsque César quitta les Gaules, pour ne plus y revenir, les Belges, hormis les Atuatiques et les Éburons qui avaient cessé d'exister, gardaient leurs chefs nationaux et leurs antiques constitutions, tout en reconnaissant (à l'exception de la majeure partie des Ménapiens) les Romains pour leurs maîtres et souverains (4).

(1) *Si judicium senatus observari oporteret, liberam debere esse Galliam.* (Cæs., I, 45.)

(2) *Civitatem ejus,* dit César, en parlant de Comius, roi des Atrébates, *immunem esse jusserat, jura legesque reddiderat.* (Cæs., VII, 76.)

(3) *Omnes Gallias nisi qua paludibus inviæ fuere, ut Sallustio docetur auctore, post decennalis belli mutuas clades subegit Cæsar societatique nostræ fœderibus junxit æternis.* (Amm. Marcell., XV, 12.) *Res romana plurimum imperio valuit, Sex. Sulpicio et M. Marcello coss., omni Gallia cis Rhenum inter mare nostrum atque oceanum, nisi quæ a paludibus invia fuit, perdomita.* (Pub. Vict., *Breviar. roman.*)

(4) *At enim quædam fœdera extant, ut Germanorum, Insu-*

Digitized by Google

Cependant malgré les palliatifs dont usa César pour leur rendre moins sensible la perte de leur indépendance, les Gaulois n'en soupiraient pas moins avec impatience après le moment de s'affranchir : en un mot, ils étaient vaincus, mais non soumis (1). La présence du vainqueur et l'épuisement où les avaient réduits les désastres de la conquête, les forcèrent à un repos momentané. Mais dès que la guerre civile eut embrasé toute la république, et qu'ils ne craignirent plus le retour de César, occupé à disputer à Pompée l'empire du monde, ils ne tardèrent pas à relever l'étendard de la révolte, et plusieurs peuplades, entre autres les Morins, secouèrent entièrement le joug. Les dissensions civiles, qui, après la mort du dictateur, continuèrent à déchirer la république, ne permirent aux Romains de travailler à raffermir leur autorité dans les provinces nouvellement conquises, que lorsque la bataille d'Actium eut mis un terme à l'anarchie. Alors Auguste ne négligea rien pour réduire les Gaulois qui s'étaient soustraits à la domination romaine. Il se rendit en personne dans cette région pour y établir une nouvelle division administrative et y organiser le gouvernement sur le modèle des autres provinces de l'Empire (2).

brium, Helvetiorum, Japidum, nonnullorum item ex Gallia barbarorum, etc. (Cicero, *pro Balbo*, 14.)

Le terme *barbarorum* s'applique plus particulièrement aux Belges et aux Bataves.

(1) *Domitæ sunt a Cæsare maximæ nationes, sed nondum legibus, nondum jure certo, nondum satis firma pace devinctæ.* (Cicero, *de Prov. consul.*, 19.)

(2) *Et quod Galliæ res, cum, illa vix subacta, statim bella civilia subsecuta fuissent, nondum satis erant compositæ, igitur*

Mais tout en changeant l'ancien ordre de choses, Auguste conserva à plusieurs peuples des Gaules les prérogatives que leur avait accordées César : aux uns comme récompense de leur fidélité et de leur dévouement, aux autres par nécessité politique et comme l'unique moyen de les maintenir dans l'obéissance (1).

Gallos in censum redegit, vitamque eorum et rempublicam formavit. (Dio Cass., III.)

(1) « Les peuples que leur peu de résistance à la conquête et la servilité de leur soumission, quelquefois la force et l'indépendance sauvage de leurs mœurs, recommandaient aux ménagements du vainqueur, recevaient le titre de peuples libres ou de cités fédérées; en cette qualité ils conservaient leurs anciennes lois et payaient seulement des redevances en terres, en argent et en hommes. » (Thierry, *Hist. des Gaulois*, t. II, p. 188.)

« La qualification d'alliées, dit Leber, appartenait aux provinces qui avaient opposé aux légions romaines un courage invincible, et qui, sans conserver toute leur indépendance, avaient obtenu de l'ennemi commun des conditions assez avantageuses, pour être réputées libres. Telles étaient la plupart des cités belges. (*Histoire critiq. du pouvoir municipal*, p. 12.)

Augustus inter subditos, provincias ex moribus Romanorum ordinavit; fœderatos contra, patriis semper legibus suis gubernari jussit. (Dio Cass., IV.) — *Sunt et liberæ civitates, aliæ ab initio ob amicitiam, aliæ honoris gratia libertate donatæ.* (Strab., XVII.)

Le titre de peuple libre s'interprétait de diverses manières : 1° un peuple était censé libre, lorsqu'il n'était dans la dépendance d'aucun autre peuple; 2° lorsqu'il avait contracté une alliance étroite avec un autre peuple, en jouissant de droits égaux avec ce dernier; 3° lorsqu'il reconnaissait un autre peuple pour son souverain, tout en conservant ses lois et ses institutions nationales : *liber autem populus est is qui nullius alterius populi potestati est subjectus, sive is fœderatus est, item sive æquo fœdere in amicitiam venit, sive fœdere comprehensum est ut is populus*

Les peuples de la Belgique dans sa plus grande étendue, qui se trouvèrent dans le premier cas, furent les Rémois et les Lingones (le diocèse de Langres). Ceux de la Belgique actuelle auxquels Auguste semble avoir été contraint par la force des choses à concéder ou à conserver le titre de peuples libres, sont les Nerviens (1) et les Tréviriens, probablement aussi les petites peuplades qui vivaient sous leur protection. Les uns et les autres continuèrent donc d'obéir à leurs propres chefs et à leurs anciennes lois et constitutions, à la seule condition de veiller à la défense de la frontière septentrionale de l'Empire et de servir dans les armées romaines, comme troupes auxiliaires. C'est en cette qualité que les Nerviens, les Tréviriens et d'autres peuples germains, combattirent dans l'armée de César, à la bataille de Pharsale. Les Nerviens se distinguèrent aussi comme corps auxiliaire, commandé par des chefs nationaux,

alterius populi majestatem comiter conservaret. Hocce enim adjicitur, ut intelligatur alterum populum superiorem esse, non ut intelligatur alterum non esse liberum. (Lex VII Digest., *de captiv. et postlim.*)

Voir sur la condition des peuples auxquels les Romains accordèrent le titre de *liberi, fœderati :* Loys de Bochat, *Mém. sur l'Hist. anc. de la Suisse,* t. II, Mém. 7. Maffei *Verona illustrata,* III.

(1) *Nervii liberi.* Plin., IV, 17. *Quod etiam Plinius Nervios liberos adpellat,* dit Spener, *Romanos suspexisse insignem eorum virtutem et libertatem generosæ genti, quantumvis victæ, non invidisse, fides est.* (*Notit. Germ. antiq.,* I, 5, § 33.)

Guillaume le Breton, poëte du XIIe siècle, dit des Nerviens :

Nervius omnipotens. . . . .
Quem unquam sibi prævaluit romana potestas
Subjicere omnino certisve ligare tributis.
(*Philippeid.,* IX.)

dans l'expédition de Drusus, contre les Germains d'outre-Rhin (1), et, vers l'an 398, dans la guerre contre Gildon, en Afrique (2).

De ce que Pline donne aux Trévériens le titre de peuple ci-devant libre (3), il y a lieu de croire qu'ils avaient perdu cette prérogative dans la révolte des Bataves, sous Vespasien, à laquelle ils avaient pris une part active; un passage de Vopiscus tend néanmoins à supposer qu'ils l'ont récupérée plus tard (4).

S'il fallait en croire plusieurs de nos savants, Vredius, Poutrain, etc., les Ménapiens auraient maintenu leur pleine et entière indépendance, pendant toute la durée de l'Empire, et n'auraient jamais reconnu la suzeraineté de Rome (5). Cette opinion n'est point admissible; seulement l'absence complète d'établissements romains dans toute la partie de la Flandre au nord de Cassel (*Castellum Menapiorum*), et de Courtrai (*Costoriacum*), les mœurs agrestes et incultes des Ménapiens jusqu'aux VIIe et VIIIe siècles, prouvent que les Romains n'attachèrent guère d'importance à cette contrée, alors si différente de ce qu'elle est de nos jours, et en laissèrent presque exclusivement la jouissance à sa population indigène, pauvre et clair-semée (6).

(1) *In quo* (bello) *inter primores pugnaverunt Senectius et Anectius tribuni civitatis Nerviorum.* (Epitome T. Livii, CXXXIX.)

(2) Claudian., *de bello Gildon.* I.

(3) *Treviri liberi antea,* Plin., IV, 17.

(4) Vopiscus *in Floriano,* 15. — *Voir* aussi Hontheim, *Prodromus Hist. Trevir. diplom. et pragmat.*

(5) Vredius, *Flandria ethnica.* Poutrain, *Hist. de Tournai,* tom. I, p. 14.

(6) Il est vrai que l'on déterre journellement en Flandre des

Auguste, en transférant dans les déserts de la Belgique les Tongrois, les Toxandres, les Béthasiens et les Suniques, paraît leur avoir octroyé les mêmes priviléges qu'aux anciens habitants, en leur imposant les mêmes devoirs et obligations Outre que Procope qualifie le premier de ces peuples d'autonome (αυτονομοι) (1), nous le voyons, comme les Bataves, faire partie de la garde germanique des empereurs (2), et le contingent militaire qu'il mettait au service de l'Empire est conduit par des chefs appartenant à l'élite de la nation (3).

monnaies, des vases, des armes et autres objets de provenance romaine ; mais des découvertes semblables se font aussi fréquemment jusque dans les parties les plus reculées de la Germanie où ne pénétrèrent jamais les légions. *Voir* Cleffel, *Germ. antiq.*, 10, § 9. Tacit., *M. G.*, 5.

(1) Procop., *Bell. Goth.*, I, 12.

(2) Ce fut un garde tongrois qui assassina l'empereur Pertinax, dans la conspiration des prétoriens contre ce prince : *Sed cum Tausius quidam unus ex Tungris in iram et timorem milites loquendo adduxisset, hastam in pectus Pertinacis objecit.* (Capitolinus *in Pertin.*, 11.)

Il existe à Rome plusieurs pierres tumulaires de Tongrois ; une de ces épitaphes est ainsi conçue :

D. M.
M. Ulpii Felicis mirmillonis
veterani. Vixit ann. XXXXV
Natione Tunger.

(3) En parlant de l'allocution que Civilis adressa aux Tongrois pour les engager à son parti, Tacite dit : *Movebatur vulgus, condebantque gladios, cum Campanus et Juvenalis, ex primoribus Tungrorum, universam ei gentem dedidere.* (*Hist.*, IV, 66.)

Ce passage en rappelle un autre du même auteur, qui concerne les chefs nationaux des Bataves, qualifiés d'amis et de frères du

Les colonies germaniques fixées en Belgique par Probus, par Constance et Maximien, gardèrent également leurs princes nationaux, leurs lois et coutumes (1). Nous avons vu que les Francs Saliens n'avaient

peuple romain : *Transmissis illic cohortibus* (batavis) *quas, vetere instituto, nobilissimi popularium regebant.* (IV, 12.)

(1) « Les guerriers germains colonisés s'établissaient avec leurs familles dans les cantonnements qui leur étaient assignés ; ils y vivaient sous le gouvernement immédiat de leurs chefs, appelés dans leur langue *Köningen* ou *Herzogen*, et auxquels les Romains donnaient libéralement le titre de rois, *reges* ou *reguli*; ils y suivaient leurs lois ou plutôt leurs coutumes nationales et n'étaient rattachés à l'empire que par leur condition du service militaire et le serment prêté à l'empereur comme chef de l'armée. Ces barbares incorporés dans les armées romaines, établies sur les terres du domaine impérial, sont désignés dans les écrits des historiens du bas empire et dans les actes publics contemporains, sous le nom de Lètes, *læti*, et les terres qui leur étaient assignées sont appelées terres létiques, *terræ læticæ*. Le nom que les auteurs latins appliquaient le plus généralement aux barbares établis sur les terres impériales était celui de *fœderati*. En effet, ces établissements avaient tous pour origine un traité qui concédait au peuple colonisé une certaine étendue de territoire, sous la condition du service militaire et de la reconnaissance implicite de la *majesté*, ou si l'on veut employer l'expression féodale, de la suzeraineté de l'empire. » (De Pétigny, *Études sur l'hist., les lois et les institut. de l'époque méroving.*, t. I, pp. 130, 139.)

Gaupp définit les colonies germaniques introduites par les empereurs dans les différentes parties de l'empire de : *Staaten welche dadurch entstanden, dass gewisse Landstriche von Seiten der Römer einem germanischen Volke ausdrucklich gewilligt wurde : wobei aber in beiden Fällen die römische Oberherschaft wenigstens in der Theorie noch fortaauerte, und von Seiten der so mit Landereien ausgestätteten Germanen auch gewisse Verpflichtungen, besonders zu Kriegsdiensten für die Römer übernom-*

même pas jugé nécessaire de recourir à l'autorité romaine pour s'établir dans la Toxandrie, et se mettre en possession des terres appartenant au domaine public, et qu'ils y vivaient en nation entièrement libre et indépendante, avant que l'empereur Julien les eût contraints à le reconnaître pour leur maître et souverain, hommage bien illusoire, du reste, puisqu'à peine un demi-siècle plus tard ces sujets indociles s'emparèrent de vive force de toute la Belgique.

Mais, si tous les Germano-Belges, tant anciens que nouveaux, ont dû jouir sous les Césars de priviléges qui leur assuraient une existence nationale (1), il n'en est pas moins certain que la Belgique fut, comme partie intégrante de la Gaule, assujettie dans son ensemble aux formes extérieures de l'administration provinciale que les Romains avaient établie sur la Gaule entière.

Avant l'empire, la haute direction des provinces de la république appartenait au sénat. Les gouverneurs, tous sénateurs, avaient le rang de consulaires, portaient le titre de proconsuls et étaient tirés au sort ; ils étaient renouvelés tous les ans et n'exerçaient que des fonctions civiles. Auguste ne laissa au sénat que la nomination au gouvernement des provinces pacifiées et non armées, qui reçurent le nom de provinces du sénat et du peuple (*provinciæ senatus et populi*). Il se réserva à lui et à

men wurde. Diese Staaten waren also noch gar nicht selbständig neben das römische Reich, sondern bildeten vielmehr nur abhängige Glieder derselben. (*Die German. Ansiedlungen und Landtheilungen in den Provinzen des römisch. Westreiches*, etc., p. 178.)

(1) *Voir* Taillandier, *Mémoire sur l'état de la législat. franç. sous la première race*, dans les *Mémoires de la société des antiquaires de France*, t. IX.

ses successeurs les provinces occupées par les légions et qui furent qualifiées de provinces de l'empereur (*provinciæ Cæsaris*). De ce nombre étaient les Gaules qui formèrent quatre provinces : la Narbonnaise, l'Aquitanique, la Lyonnaise et la Belgique, subdivisées postérieurement en quatorze, puis en dix-sept provinces (1). Bien que l'empereur en fût considéré comme le proconsul, et les gouverneurs comme ses simples lieutenants, jouissant de la puissance prétorienne, sous le titre de *proprætores, legati, præfecti, præsides,* et que comme tels, ils occupaient un rang inférieur à celui des proconsuls, — qui marchaient précédés de six faisceaux et avaient sous leurs ordres trois lieutenants, tandis que les légats n'en avaient qu'un seul et n'étaient honorés que de cinq faisceaux, à moins qu'ils n'eussent exercé précédemment le consulat, — ils exerçaient en réalité un pouvoir plus grand que les proconsuls; en effet ils joignaient aux fonctions civiles le commandement militaire des troupes de leur ressort, sauf dans des cas exceptionnels, lorsque l'empereur envoyait pour les commander des lieutenants choisis parmi d'anciens consuls ou préteurs (2).

Le gouverneur exerçait un pouvoir souverain et absolu sur tous les habitants de la province, à l'exception

(1) Voir D'ANVILLE, *Notice des Gaules*, pp. 11 et suiv.

(2) Parfois aussi des généraux d'un ordre supérieur aux propréteurs réunissaient comme eux le pouvoir civil et militaire, mais c'étaient alors des membres de la famille impériale, investis pour leur mission extraordinaire d'une puissance égale à celle de l'empereur. A cette catégorie appartenaient pour la Belgique Agrippa, Drusus, Tibère et Germanicus. (ROULEZ, *Mémoire sur les magistrats romains de la Belgique*, p. 8.)

Digitized by Google

de ceux qui jouissaient du droit de fédérés et de peuples libres. Tout se faisait et s'expédiait par son ordre (1); il avait le droit de condamner à mort et aux mines, mais il ne lui était pas permis de prononcer la peine de la déportation ou bannissement perpétuel avant d'en avoir référé au prince; il ne pouvait non plus de son autorité privée établir des impôts, recevoir des présents ni prêter à intérêt. Il parcourait annuellement le territoire de sa juridiction et y tenait à des époques fixes et dans les localités désignées des assises, dont le tribunal était composé d'un conseil de jurisconsultes expérimentés, appelés assesseurs, choisis par lui, qui devaient être étrangers à la province. Il ne connaissait par lui-même que des affaires d'une importance majeure; il soumettait les autres à des juges particuliers. Les parties pouvaient appeler à son tribunal des jugements rendus par ses lieutenants ou par les justices municipales. Depuis le règne d'Auguste, comme antérieurement, les proconsuls ne demeuraient en charge qu'une année; la durée des fonctions des propréteurs variait au gré des empereurs.

Aussitôt après l'arrivée de leurs successeurs, les gouverneurs devaient quitter leur gouvernement et être de

(1) « Il était chargé de veiller à la sûreté de la province, de réprimer les malfaiteurs, d'empêcher l'oppression du faible par le puissant, de protéger les négoces légitimes, de ne pas souffrir les trafics illicites, les accaparements, le monopole; d'interdire les médecins ignorants dans leur art, de veiller à l'entretien des édifices publics et à la réparation des maisons des particuliers. » (Naudet, *Des changements opérés dans toutes les parties de l'administration romaine sous les règnes de Dioclétien*, etc., t. I, p. 68.)

retour à Rome dans les trois mois suivants. Ils nommaient leurs lieutenants avec l'approbation de l'empereur; ces officiers n'avaient de relations directes qu'avec leur chef immédiat.

La répartition des impôts se faisait par les ordres et sous la surveillance des proconsuls et des propréteurs, mais l'administration des finances était indépendante d'eux et confiée à un fonctionnaire portant le titre de procurateur de César (*procurator Cæsaris*), choisi directement par l'empereur, soit parmi les chevaliers, soit, ce qui était le cas le plus ordinaire, parmi ses propres affranchis. Les procurateurs recueillaient tous les tributs et étaient chargés de payer la solde des troupes, d'acheter les vivres nécessaires à leur entretien et d'acquitter les autres dépenses publiques. Claude les investit du pouvoir de juger les affaires litigieuses en matière fiscale. Leur autorité s'étendait souvent sur plusieurs provinces à la fois, et dans quelques-unes, mais d'une faible étendue. ils cumulaient parfois avec leurs attributions, celles de propréteurs et exerçaient alors simultanément les fonctions fiscales, administratives et militaires (1).

Depuis Septime-Sévère, les domaines de la couronne furent administrés par des intendants désignés sous le nom de *procuratores rei privatæ vel patrimonii.*

Outre les intendants généraux il y en avait encore de particuliers, chargés du prélèvement d'un impôt spécial

(1) Naudet, t. I, p. 72. Roulez, p. 9. — Poinsignon nie cependant ce cumul et distingue des procurateurs de César ou du fisc les procurateurs présidents (*præsides*) investis du *jus prætorium*, et n'étant que des propréteurs sous un nom différent. (*Essai sur le nombre et l'origine des provinces romaines créées depuis Auguste jusqu'à Dioclétien*, p. 10.)

Digitized by Google

dans plusieurs provinces. Dans les Gaules Lyonnaise et Belgique et les deux Germanies (1), on n'en trouve qu'un exemple; c'est le procurateur de l'impôt du vingtième sur les successions.

Adrien ajouta aux procurateurs de César dans les provinces, un avocat du fisc, dont la charge était de faire toutes les diligences et les poursuites nécessaires, soit au tribunal du procurateur, soit à celui du gouverneur, pour mettre le fisc en possession des biens qui devaient lui être adjugés ou pour contraindre les débiteurs de mauvaise foi ou retardataires à s'acquitter. Il était l'interprète des délateurs du fisc ou à défaut des particuliers, il se portait dénonciateur lui-même.

Outre les agents et les employés attachés aux gouverneurs et aux intendants des finances, il y avait une espèce de directeurs de police appelés *frumentarii*, parce que primitivement ils avaient été établis pour faire entrer dans les magasins et expédier le blé que les provinces devaient fournir. Le devoir que leur imposait cette charge de visiter les provinces plusieurs fois dans l'année, et de connaître par là tout ce qui s'y passait, les transforma en messagers et espions des empereurs; les fonctions de dénonciateurs devinrent leur principal office, et les rendit redoutables à tous les sujets en les enrichissant d'extorsions et de rapines. L'administration des postes publiques fut comprise dans leurs attributions. Ils servaient aussi parfois aux magistrats d'appariteurs pour exiger les impôts, chercher les accusés, arrêter les coupables. Semblables aux muets du sérail, plus d'une fois ils se chargèrent, par ordre des

(1) Roulez, p. 10.

empereurs, des exécutions secrètes que commandaient les préfets du prétoire dont ils dépendaient. Ils se divisaient en quatre classes portant le nom de *stationarii, speculatores, opiniatores, curiosi.* Les premiers, attachés aux légions, étaient spécialement destinés à activer le payement des contributions pour les vivres militaires. Les *Speculatores* formaient une garde particulière de l'empereur et portaient ses dépêches. Leur emploi s'avilit; ils devinrent les espions de l'armée et servirent même de bourreaux. Les *Opiniatores* étaient des gardes qu'Auguste avait placés, de distance en distance, dans les provinces pour veiller à la sûreté publique. Ils aidaient en même temps au recouvrement des impôts. Leurs chefs, appelés Irénarques (commandants pour conserver la paix), résidaient dans les relais de postes (*stationes*). L'occupation des *Curiosi,* qui ne faisaient qu'un même corps avec eux, consistait dans la dénonciation du débiteur du trésor public et dans la rédaction des rapports qu'ils envoyaient au prince ou aux préfets du prétoire sur la situation des provinces, l'esprit des habitants, la conduite des magistrats et des particuliers.

Dans la réorganisation de l'empire, Dioclétien et Constantin ôtèrent aux propréteurs le commandement militaire, et ne leur laissèrent que l'autorité civile. Un des quatre préfets du prétoire qui furent alors créés, eut dans sa juridiction les Gaules, la Grande-Bretagne et l'Espagne. Ce haut fonctionnaire, qui avait pour résidence la ville de Trèves, avait sous ses ordres quatre vicaires et pour les dix-sept diocèses ou provinces des Gaules, dix-sept gouverneurs, appelés *rectores.* Onze de ces gouverneurs portaient le titre de présidents (*præsides*), les six autres celui de consulaires

(*consulares*). La première et la seconde Belgique et la seconde Germanique, dans les limites desquelles était comprise la Belgique actuelle, étaient régies par des consulaires. Le commandement militaire de chaque province fut confié à un général, portant le titre de comte. Le commandant des provinces qui formaient la limite de l'empire, portait celui de duc (*dux*) et était inférieur en rang au comte. A cette dernière catégorie appartenaient les chefs militaires de la seconde Belgique et de la première Germanique. Tous ils relevaient des deux maîtres des milices, l'un de la cavalerie, l'autre de l'infanterie.

Un dignitaire, intitulé comte des Largesses Impériales (*comes sacrarum largitionum*), fut chargé de la haute direction de l'administration des finances de l'État. Il jugeait en dernier ressort dans les procès en matière fiscale et avait sous ses ordres les intendants (*rationales, magistri, procuratores*), les trésoriers des provinces, les procurateurs de la monnaie, dont l'un résidait à Trèves, les officiers préposés aux ateliers impériaux, au nombre desquels étaient les gynécées de Reims, de Tournai et de Trèves. Un autre officier général, le *comes rei privatæ,* remplissait les mêmes fonctions dans l'administration du domaine privé de l'empereur.

« De toutes les personnes qui, depuis Constantin, ont rempli des fonctions civiles dans les deux Belgiques et dans la seconde Germanique, il n'en est pas une seule, dit M. Roulez, dont le nom ait été sauvé de l'oubli. » Mais grâce aux recherches de notre savant compatriote nous possédons maintenant la nomenclature de la plupart des gouverneurs de la Gaule Belgique antérieurs à cette époque, de même que celle de beaucoup de

procurateurs et de préfets du prétoire des Gaules (1).

Le petit nombre des villes, qui, sous la domination romaine, s'élevèrent dans la Belgique actuelle, ou dans la circonscription territoriale des peuples de cette partie de la Gaule (Tongres, Tournai, Bavai, Cambrai et Trèves), étaient, à l'exception de la *Colonia Augusta Trevirorum*, des municipes (*Municipia*). Les villes municipales, outre la jouissance du droit romain et latin, avaient la prérogative de se gouverner d'après leurs propres lois. Chaque municipe était régi par un corps administratif appelé curie (*Curia*), dont les membres se nommaient curiaux ou décurions. La curie se composait de tous ceux qui y appartenaient par droit de naissance, comme fils de décurions, et de tous les habitants âgés de vingt-cinq ans et propriétaires de vingt-cinq arpents (*jugera*), que les suffrages de l'assemblée y introduisaient. L'acte d'élection devait être confirmé par le gouverneur, qui prononçait aussi sur les contestations qui pouvaient naître à ce sujet. Le nouveau décurion ne pouvait refuser, à moins qu'il n'eût atteint l'âge de cinquante-cinq ans ou pour toute autre excuse légitime. Les décurions étaient obligés de résider dans la ville où siégeait l'ordre de la curie, sous peine de confiscation de leurs biens, s'ils s'en éloignaient pour se soustraire aux devoirs de leur condition, et restaient absents plus d'une année; il leur fallait même une permission

(1) *Voir* Roulez, *Mémoire sur les magistrats romains de la Belgique*, t. XVII des *Mémoires de l'Académie royale de Belgique* et *Examen de la question : les deux Germanies faisaient-elles partie de la province de la Gaule-Belgique*, par le même. *Bulletins de l'Académie*, t. XXIII, 1re partie.

du gouverneur pour un simple voyage. Ils ne pouvaient non plus, sans une autorisation expresse du magistrat, aliéner leurs propriétés foncières; ils étaient responsables de la gestion des agents nommés dans l'assemblée de la curie pour la perception des impôts (1); il leur était interdit de prendre à ferme sous leur nom ou sous tout autre, ni les domaines publics, ni les impôts de la cité. S'ils acceptaient la gestion des biens d'un particulier ou les affermaient, la loi prononçait contre eux la peine de la déportation ou de l'exil, et contre le propriétaire la saisie de son domaine. La curie recueillait la succession de tout décurion qui mourait *ab intestat* et ne laissait pas d'héritiers légitimes; elle en percevait le quart, quand l'héritier testamentaire ou légitime n'appartenait pas lui-

(1) « Le régime municipal, destiné à perpétuer dans les villes l'exercice de tous les droits publics, devint, par une révolution bien connue, l'instrument de toutes les oppressions. Les curies furent chargées, comme on sait, de la perception de l'impôt, et ceux qui les composaient durent suppléer de leurs deniers à l'insolvabilité des contribuables. La dureté d'une telle condition fit déserter les sénats municipaux. Ce fut un privilége d'en sortir, une disgrâce d'y entrer. Il fallut les repeupler de force en y jetant des hommes mal famés, des bâtards, des clercs dégradés, des repris de justice. Assurément des corporations composées de la sorte devaient porter peu de délicatesse dans la répartition des charges publiques. Il ne faut plus s'étonner si un prêtre éloquent du IVe siècle, Salvien, accuse hautement ceux qui devraient être les tuteurs de cités et qui en sont devenus les tyrans, qui surchargent d'impôts les petits patrimoines pour dégrever de riches domaines, qui n'oublient jamais le pauvre quand il s'agit d'augmenter les contributions, et qui l'oublient toujours quand il y a lieu de les réduire, etc. » (Ozanam, *les Germains avant le christianisme*, p. 348.)

même à la curie. Si les décurions avaient à adresser en corps ou individuellement une réclamation ou une supplique à l'empereur, ils ne le pouvaient que par l'entremise du gouverneur. En diverses circonstances solennelles, telles que son avénement à l'empire, la nomination d'un César, la rémission des arrérages d'impôts, une victoire éclatante, etc., les membres de la curie devaient, à titre de don gratuit, lui offrir une couronne d'or ou l'or coronaire (*aurum coronarium*). Enfin, aucun décurion ne pouvait être admis dans l'armée, ni parmi les cohortales des cités, et depuis l'introduction du christianisme nul ne pouvait entrer dans les ordres, à moins qu'il ne fît abandon de ses biens à la curie ou qu'il n'en disposât en faveur d'un parent, à qui ces biens procureraient le cens nécessaire pour devenir curial.

Pour dédommager les membres de la curie de tant d'obligations et de charges onéreuses, la loi accordait aux décurions des priviléges considérables. Elle n'infligeait, ni à eux ni à leur famille, des peines aussi sévères qu'aux autres condamnés, et c'était l'empereur seul qui prononçait sur leur sort lorsqu'ils étaient accusés d'un délit. On ne pouvait les soumettre à des peines corporelles, telles que la bastonnade; ni les exposer aux bêtes féroces dans l'arène, ni les condamner aux travaux des mines et au supplice de la croix, ni les brûler vifs, ni les appliquer à la torture. Devenus pauvres, surtout par l'exercice des charges publiques, ils avaient droit à être nourris aux dépens de l'État. Ils recevaient, comme honorables salaires, des distributions en argent et en nature, lorsqu'un jeune citoyen prenait la robe virile, lorsqu'ils assistaient à la célébration d'un mariage, à l'installation d'un nouveau magistrat, et quand un

décret permettait de dédier à de simples citoyens un monument public. Des testateurs ordonnaient souvent qu'au jour anniversaire de leur naissance, des distributions, soit en argent, soit en nature, seraient faites aux décurions.

Les curiaux portaient pour insignes le laticlave et dans les cérémonies publiques des couronnes de laurier.

Les attributions de la curie consistaient dans la nomination aux diverses fonctions municipales, l'examen et le choix des médecins, des professeurs, etc.; la délibération sur les droits relatifs aux propriétés municipales, sur les héritages acquis à la cité, les ventes, les transactions, les testaments, les adoptions, et autres contrats, qui ne revêtaient un caractère authentique et officiel que par l'approbation du magistrat et leur transcription dans les registres et actes municipaux (*gesta, acta municipalia*); l'aliénation des propriétés de la cité, l'établissement des foires et des marchés, la nomination des députations auprès de l'empereur, des agents du gouvernement, des assemblées des provinces, etc., la récompense honorifique ou pécuniaire de ceux qui avaient rendu des services au municipe, la concession d'un emplacement pour l'érection de monuments funéraires, enfin, les résolutions à prendre pour tout ce qui avait rapport aux intérêts, aux droits, et aux progrès moraux et matériels de la ville.

Aux calendes de mars de chaque année, le collége des décurions était convoqué pour procéder (1) à l'élec-

(1) Voici comme Leber définit les attributions de la curie : « C'était sur les décurions que portait tout le poids de l'administration intérieure des villes, le maniement des deniers publics,

tion des magistrats municipaux qui devaient être pris dans le sein de la curie. La loi ordonnait expressément de ne choisir pour ces fonctions que les décurions les plus riches, et offrant par leur intégrité et leur mérite, toutes les garanties d'une bonne administration. Sans excuse légitime, aucun des élus ne pouvait se soustraire au devoir des charges municipales, et comme il s'écoulait trois mois entre les élections et leur entrée en fonctions, ils avaient tout le temps nécessaire pour produire leurs titres à cette exemption.

Les premiers magistrats en rang étaient les duumvirs, qui exerçaient dans la cité une autorité analogue à celle dont les consuls étaient investis à Rome. Bien que leur nom indique qu'ils étaient au nombre de deux, il n'y avait parfois qu'un seul duumvir; il y en avait parfois trois.

l'approvisionnement et la répartition des vivres. Ils étaient à la fois officiers de justice, de police et agents comptables. Solidairement chargés de la perception des impôts, c'était à eux à pourvoir au recouvrement de la somme à laquelle leur cité était taxée, et qui leur était notifiée par le président de la province. Dans certaines localités, ils faisaient eux-mêmes la recette; en d'autres lieux, ils se bornaient à presser les payements, et ils nommaient, à leurs risques et périls, des receveurs qui les remplaçaient. C'étaient eux aussi qui conduisaient à leur destination les denrées et les fonds provenant de l'impôt. Quant aux autres branches d'administration, les décurions devaient faire exécuter les ordres des juges supérieurs. Ils recevaient les actes municipaux, qui étaient dressés devant eux; ils avaient la garde des résidences impériales, des bourgades et des greniers, en qualité de prévôts; ils étaient aussi chargés de la direction des travaux publics, de la conservation des édifices, de l'inspection des mines et de l'entretien des relais appelés cours publics. » (*Hist. crit. du pouvoir municip.*, etc., p. 20.)

Sauf dans des cas exceptionnels ils ne restaient en place qu'une année. Ils étaient chargés de l'exécution des décrets de la curie ; ils exerçaient les actions de la cité, réclamaient ses droits, l'obligeaient par leurs stipulations. Dans certains cas, ils condamnaient à des amendes, et avaient droit de prononcer sur les causes minimes ou urgentes ; dans des causes importantes, ils ne prononçaient qu'à titre d'arbitres acceptés par les deux parties. Ils infligeaient des punitions légères aux esclaves, faisaient saisir les fugitifs et les livraient au préfet. Ils concouraient avec d'autres magistrats à donner des tuteurs aux pupilles dont la fortune n'excédait pas quinze cents sols; un décret de la curie pouvait leur imposer à eux-mêmes cette charge, et celle de curateur. C'était en leur présence que l'on transcrivait aux registres municipaux les testaments, les contrats de vente, les donations, etc. Lorsqu'un décurion élevé à la dignité de duumvir se dérobait à ses devoirs, la curie lui donnait un remplaçant qu'elle mettait en possession des biens du réfractaire ; et si ce dernier venait à résipiscence, il était obligé de servir un terme double.

Les principaux (*principales*) formaient le conseil exécutif permanent de la curie et présidaient à l'administration générale de la cité ; ils en surveillaient les approvisionnements, inspectaient les rues, les remparts, les établissements publics, ils avaient la police des théâtres, etc. Ils avaient, en outre, la charge spéciale de répartir l'impôt foncier et d'en percevoir la recette. Nommés pour un terme de quinze ans, les principaux étaient aidés dans leurs fonctions par des magistrats inférieurs, les curateurs de la cité qui administraient les domaines de la curie et les donnaient à bail, divers

officiers chargés des approvisionnements, les inspecteurs pour le pain et les denrées, etc., etc.

Les édiles veillaient à la construction et à l'entretien des édifices publics, à l'inspection des rues et des marchés.

Les censeurs tenaient un registre exact du nom et de la fortune des habitants, afin que les charges publiques et les impôts fussent proportionnés aux moyens pécuniaires de chaque contribuable, et que personne ne fût admis dans la curie sans avoir la capacité requise.

Une des magistratures municipales les plus importantes et les plus honorables, mais une des plus difficiles à remplir, était celle des défenseurs de la cité (*defensores civitatis*), qui remplissaient dans les villes des provinces l'office des tribuns de Rome. Placés immédiatement après les duumvirs, les défenseurs se distinguaient de ces magistrats et des consuls par les appariteurs (*viatores, nuncii*) dont ils étaient précédés, au lieu de licteurs. Ils étaient choisis par l'universalité des habitants, parmi les citadins les plus nobles, mais n'appartenant pas à la curie; cette nomination était soumise à l'approbation du préfet. La durée de leurs fonctions fut d'abord de cinq ans; plus tard elle fut réduite à deux. Il n'était pas permis de refuser cette dignité, mais, hors le cas d'une extrême nécessité, on ne pouvait être forcé à l'accepter une seconde fois. Le devoir du défenseur était d'accorder une protection active et paternelle à tous les habitants indistinctement, tant de la ville que de la campagne, et de porter leurs plaintes, non-seulement aux premiers magistrats, mais même à l'empereur; de veiller à la sûreté et à la tranquillité publique, de poursuivre et d'arrêter les prévenus de

crimes et de méfaits et de les livrer au préfet, à moins que le délit ne fût que léger, car alors il jugeait lui-même; de faire dresser les rôles d'impositions en sa présence et transmettre avant l'échéance à chaque contribuable l'avis de sa cotisation; d'inspecter et de protéger le commerce par terre et par eau, de vérifier les poids et mesures des exacteurs; de juger les causes pecuniaires dont la valeur ne dépassait pas une somme déterminée par la loi.

Un agent du gouvernement, portant le nom de préfet, était chargé dans chaque cité de surveiller la conduite et les actes du magistrat, de présider parfois les assemblées électorales et de valider quelques-uns de leurs choix.

Les revenus des villes consistaient dans le produit des octrois et des droits particuliers que l'empereur permettait de lever sur les denrées et les autres marchandises, et dans les biens-fonds appartenant à la cité.

Tous les habitants exerçant un art ou métier, ceux qui se livraient au commerce, etc., étaient organisés en corporations (*collegia opificum*), qui se mettaient sous le patronage de quelque citoyen influent par sa position sociale ou ses richesses. Elles se choisissaient des préfets, des consuls, des curateurs qui exerçaient sur elles une inspection plus ou moins grande, les maintenaient dans l'exercice de leurs devoirs et, au besoin, défendaient leurs intérêts et leurs droits. Il était permis aux corporations de s'assembler, de délibérer et d'adresser leurs vœux et leurs réclamations à la curie et aux magistrats; elles pouvaient recevoir des legs et même hériter de tous les biens de ceux de leurs membres qui mouraient *ab intestat* et sans héritiers légitimes.

Depuis la réforme administrative introduite par Dio-

clétien et Constantin, le commandement des cités fut généralement confié à un tribun militaire.

Les colonies, formées de vétérans de l'armée ou de citoyens romains, tirés ordinairement de la classe infime du peuple (*capite censi, proletarii*), étaient une image fidèle de la métropole dont elles reproduisaient les rites, les institutions, les lois et les usages, mais elles n'en partageaient pas les droits politiques. Le sort des municipes était meilleur que celui des villes-colonies, car ces dernières n'avaient pas le droit de faire leurs propres lois; elles vivaient sous la loi romaine et étaient régies par des officiers imposés par la métropole. Elles n'étaient pas libres de disposer de leurs fonds communaux, leurs comptes étaient examinés et contrôlés par les gouverneurs de la province, et lorsqu'elles voulaient exécuter des travaux publics, elles étaient obligées d'en demander l'autorisation; seulement elles étaient exemptes de la capitation que payaient les autres habitants provinciaux. Cette différence entre les droits des municipes et des colonies disparut cependant, lorsque la qualité de citoyen romain fut accordée à tous les Gaulois, et l'unité des lois et du gouvernement étendue à toutes leurs villes. Les colonies continuèrent néanmoins à offrir un type plus essentiellement romain que les municipes qui gardèrent les coutumes et les usages locaux sur un état de choses et des cas tout particuliers au pays (1).

(1) Tout ce qui, dans ce chapitre, concerne l'administration provinciale et municipale de l'empire romain, je l'ai tiré presque exclusivement des ouvrages de Naudet, de Raynouard, de Leber et de Roulez qui y sont mentionnés.

CHAPITRE V.

ÉTAT DE LA POPULATION DE LA BELGIQUE SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Nous avons vu que la conquête de la Belgique par les Romains n'anéantit pas seulement l'indépendance des Belges, mais enleva encore une grande partie de la population déjà si peu nombreuse avant cet événement.

Lorsque l'épuisement total de leurs forces, causé par neuf années de guerres sanglantes et continuelles, eut contraint les Belges à accepter la loi du vainqueur, le calme qui succéda momentanément à une si longue tempête ne fut point le calme d'une paix heureuse ; c'était le silence des tombeaux, de la désolation et de la solitude ; un voile funèbre couvrait le sol de ce malheureux pays, trempé du sang de ses généreux et héroïques défenseurs. Aussi lorsque Strabon dit que la Belgique (dans le sens le plus étendu), pouvait mettre en campagne jusqu'à trois cent mille combattants, a-t-il soin d'indiquer que telles étaient jadis ses forces, mais que de son temps sa population mâle et pubère était loin de s'élever à ce chiffre.

Par la conquête de César, la population de l'Helvétie (et de ses alliés), fut réduite de trois cent soixante huit mille âmes à cent dix mille, c'est-à-dire, à un tiers ; et cependant la résistance que les Helvétiens opposèrent à l'envahisseur ne fut que très-faible, si on la compare aux efforts désespérés que tentèrent les Belges pendant plus de neuf années et qui entraînèrent la ruine totale des

Éburons et des Atuatiques, peut-être celle de plusieurs peuplades moins considérables, et la mort de presque tous les hommes en état de porter les armes chez les Nerviens (1). On serait donc fondé à croire que la diminution de la population belge dut être encore plus considérable que celle de la population helvétienne. Mais comme César ne nous fournit point sur les pertes des Belges des données aussi positives, nous ne les évaluerons qu'à un tiers du nombre total des habitants, qui, après ces désastres, se serait par conséquent encore élevé à environ deux cent, deux cent cinquante mille âmes (2).

(1) *Prope ad internecionem gente ac nomine Nerviorum redacto.* Ce qui atteste combien les Nerviens avaient souffert dans les premières campagnes, c'est que non-seulement ils ne purent fournir qu'un très-faible contingent à la confédération, lors du soulèvement général des Gaules, contre César, mais que dans la révolte des Bataves, sous le règne de Vespasien, à laquelle ils prirent une part active, ils furent facilement réduits par Fabius, qui commandait à une seule légion. « Rentrés sous le joug, dit des Roches, et voulant effacer la tache de leur défection, ils tentèrent une diversion en faveur de leurs maîtres, et sur-le-champ on les voit encore dispersés et battus par les seuls Caninéfates, habitants de la Hollande : on ne reconnaît plus là les Nerviens de César, et il faut convenir que les Bataves, les Francs et les autres Germains font une tout autre figure dans l'histoire. » (*Histoire ancienne des Pays-Bas autrichiens*, p. 138.)

(2) Suivant Plutarque et Appien, César, dans les guerres de la conquête des Gaules, fit mordre la poussière à un million d'ennemis et en réduisit un nombre pareil en esclavage. (Plut., *Vita Cæs.*, 15. Appian., *de Reb. gall.*, 2.)

Que cette supputation s'écarte ou non de la vérité, toujours est-il que le conquérant, qui se montra si cruel à l'égard des Vénètes, des Helvétiens, des Atuatiques et des Éburons, ne mérite pas plus le titre de *Clément*, que ses partisans lui ont décerné,

Si la Belgique avait été soumise à une puissance éclairée et jalouse de s'attacher les provinces nouvellement conquises, en les dotant de tous les bienfaits de la civilisation, en encourageant l'agriculture, l'industrie et les arts, en un mot, en travaillant au développement de tous les éléments de la prospérité publique, elle aurait pu en peu d'années se remettre de l'état de dépopulation où elle avait été réduite par les guerres de la conquête; mais des vues aussi grandes et une conduite aussi généreuse étaient incompatibles avec le gouvernement impérial, qui, si l'on excepte le règne d'un très-petit nombre de princes, ne fut qu'un gouvernement de spoliation et de tyrannie (1). Aussi, malgré les colonies

que celui de *Bon* ne convient à Philippe, duc de Bourgogne. Suétone accuse César d'avoir dévasté les Gaules, dans l'unique but de satisfaire son avarice : *In Gallia fana templaque deum donis referta expilavit; urbes diruit, sæpius ob prædam quam ob delictum.* (*In Cæs.*)

Orose compare les Gaules après la conquête de César, à un malade, pâle, décharné, défiguré par une fièvre brûlante, qui a tari son sang et épuisé ses forces. (*Hist. rom.*, VI, 12.)

Si le récensement fait par ordre d'Auguste était parvenu jusqu'à nous, nous verrions probablement que la population des Gaules ne s'élevait pas alors à plus de trois millions d'âmes.

(1) « Les Romains ne subjuguèrent les nations que pour les opprimer et les dépouiller, ils ne laissaient rien dans les pays dont ils s'emparaient. Or, argent, meubles, statues, ils enlevaient tout. Ni les temples, ni les maisons des particuliers n'étaient à l'abri de leurs mains avides. Leurs volontés ou leurs caprices ne souffraient aucune opposition; et le sang ne leur coûtait rien à verser pour punir la moindre résistance. C'est bien avec raison qu'un auteur s'écrie : O Rome, quel bonheur accompagne tes armes! mais qu'il est malheureux d'être vaincu par toi : *ecce quam feliciter Roma vincit, tam infeliciter quidquid extra*

de Germains introduites par Auguste sur le territoire désert des Éburons et des Atuatiques, la population de la Belgique, loin de s'accroître, diminua toujours, au moins demeura stationnaire par suite des révoltes et des guerres intestines et étrangères, des exactions des préposés romains, et, surtout de la réquisition continuelle de tous les hommes valides, pour les armées et la garde des empereurs (1), car depuis que la domination romaine s'était consolidée dans les Gaules, le titre de peuples libres, de peuples autonomes, ne rendit pas le sort des Belges meilleur que celui des Gaulois qui ne jouissaient pas de ces prérogatives. Les Bretons, alliés et non sujets, avant l'expédition d'Agricola, les Éduens et les Bataves, qualifiés d'amis et de frères du peuple

Romam vincitur. Oros., *Hist. rom.*, V. (*Recherches sur l'administration des terres chez les Romains*, p. 470.)

« Quand Rome se donnait pour emblèmes les aigles, ces bêtes de proie, elle annonçait aux peuples ce qu'ils devaient attendre. Ils eurent lieu de reconnaître qu'elle ne les avait pas trompés. » (Ozanam, *les Germains avant le christianisme*, p. 343.)

(1) M. Roulez évalue à environ trente mille hommes le contingent militaire fourni par les Belges sous le règne des Antonins, et au moins à vingt mille hommes celui des IIIe et IVe siècles. (*Du contingent fourni par les peuples de la Belgique aux armées de l'empire romain*, dans les *Mém. de l'Acad.*, t. XVII.)

Il est toutefois une remarque que je m'étonne de n'avoir pas vu faire par mon savant confrère, c'est que, comme le prouvent les recueils d'inscriptions romaines, les corps militaires spéciaux n'étaient pas formés exclusivement de soldats appartenant aux peuples ou aux localités dont ces corps portaient le nom. Ainsi, un tiers des cohortes de Bétasiens, de Suniques, etc., mentionnées dans la Notice de l'empire, se composait peut-être d'hommes étrangers à la Belgique.

Digitized by Google

romain, n'éprouvèrent que trop ce que valait cet honneur, et combien pesait cette confraternité trompeuse aux nations qui avaient cru à la bonne foi et à la générosité des maîtres du monde (1). « On nous livre, disait à ses concitoyens Civilis, chef des Bataves, on nous livre aux préfets et aux centurions qui, lorsqu'ils se sont engraissés de nos dépouilles et de notre sang, cèdent la place à de nouveaux tyrans plus avides et plus cruels encore (2). » Tacite fait tenir le même langage à Florus, chef des Tréviriens et à Sacrovir qui commandait aux Éduens (3).

Le discours suivant qu'il met dans la bouche du prince breton Galgacus, s'adressant à ses compatriotes révoltés, retrace en termes plus énergiques encore l'infâme conduite des agents de Rome : « Spoliateurs du monde, quand tout manque à leurs déprédations, ils fouillent la terre et les mers; si l'ennemi est riche, il devient la proie de leur avidité; s'il est pauvre, il devient le marche-pied de leur ambition! L'Orient ni l'Occident ne les assouvissent pas; opulentes ou pauvres, toutes les nations sentent leur convoitise criminelle. Pour eux, piller, massacrer, ravir sous des prétextes menteurs, c'est gouverner; d'un pays faire une vaste solitude, c'est lui donner la paix. La nature a voulu que nos enfants et nos proches fussent les objets les plus chers à nos cœurs; la conscription nous les emporte dans des

(1) *Populi romani conditione sociis, fortuna servis.* (Cicero, *in Verrem*, actio II, lib. I.)

(2) *Tradi se præfectis centurionibusque, quos ubi spoliis et sanguine expleverint, mutari, exquirique novos sinus et varia prædandi vocabula.* (Tacit., *Hist.*, IV, 14.)

(3) Tacit., *Annal.*, III, 4.

terres lointaines. Si pendant la guerre nos épouses et nos sœurs parviennent à échapper à leur violence brutale, elles sont déshonorées par eux, quand ils se donnent le nom d'hôtes ou d'amis ; non contents de nous enlever tous nos biens, sous le nom de tributs, ils mettent encore en réquisitions les fruits de nos terres pour la subsistance de leurs armées (1). »

(1) *Raptores orbis, postquam cuncta vastantibus defuere, terræ et mare scrutantur. Si locuples hostis est, avari; si pauper, ambitiosi, quos non oriens, non occidens satiaverit : soli omnium opes atque inopiam pari affectu concupiscunt. Auferre, trucidare, rapere falsis nominibus, imperium; atque ubi solitudinem faciunt, pacem appellant. Liberos cuique ac propinquos suos natura carissimos esse voluit; hi per delectus alibi servituri auferuntur; conjuges sororesque, etsi hostilem libidinem effugiant, nomine amicorum atque hospitum polluuntur; bona fortunasque in tributum egerunt; in annonam, frumentum, etc.* (Tacit., *Vita Agric.*, 31.)

Voici un exemple qui vient à l'appui de ces accusations : Le roi des Icéniens, peuple de la Grande-Bretagne, avait institué l'empereur son héritier, conjointement avec ses deux filles, espérant au prix de ce sacrifice garantir son royaume et sa famille de l'affreuse tyrannie de Domitien et terminer ses jours en paix ; mais sa prévoyance eut un effet tout contraire : ses biens furent envahis, sa maison saccagée, son épouse fustigée et ses filles déshonorées. Les Bretons, exaspérés par tant d'atrocités, tentèrent de secouer le joug, mais trahis par la fortune, leur sort devint plus déplorable encore : *Rex Icenorum Præsugatus, longa opulentia clarus, Cæsarem hæredem duasque filias scripserat, tali obsequio ratus regnumque et domum suam procul injuria fore : quod contra vertit, adeo ut regnum per centuriones, domus per servos, velut capta vastarentur. Jam primum uxor Boadicea verberibus adfecta, et filiæ stupro violatæ sunt. Præcipui quique Icenorum, quasi cunctam regionem muneri accepissent, avitis*

Faute de données positives et précises, comme celles que César nous a laissées sur l'époque de la conquête, nous ne pouvons, naturellement, fixer le chiffre de la population belge pendant la domination romaine ; seulement, ainsi que nous venons de le dire, nous avons la certitude qu'elle était très-faible, car des documents aussi nombreux qu'intéressants, que nous produirons dans un chapitre spécial, attestent que le pays resta en majeure partie inculte, couvert de bois et de marécages. De cet état de choses nous venons d'indiquer les causes principales, qui recevront leurs preuves et leur développement dans le chapitre suivant. La Belgique et les Gaules n'ayant formé qu'une fraction du vaste empire des Césars, ce n'est qu'à l'aide d'un tableau général que nous pouvons arriver à une juste appréciation de leur état véritable, pendant les quatre siècles et demi de la domination romaine.

bonis exuuntur, et propinqui regis inter mancipia habebantur. (Tacit., *Annal.*, XIV, 31.)

CHAPITRE VI.

COUP D'ŒIL SUR L'EMPIRE ROMAIN. TABLEAU DE SES DIFFÉRENTES PROVINCES.

Le gouvernement romain comparé à celui de l'empire ottoman. — Les pachas et les proconsuls. — Tyrannie des empereurs et de leurs agents. — Impôts. — Les prétoriens et les janissaires. — Indiscipline des armées. — Guerres intestines et leurs effets. — Pestes et famines. — Décadence et dépopulation des provinces. — Parallèle des Romains et des Turcs.

« Plus j'ai étudié l'antiquité et ses gouvernements si vantés, dit Volney, plus j'ai conçu que celui des Mamelouks d'Égypte et celui du dey d'Alger, ne différaient point essentiellement de ceux de Sparte et de Rome, et qu'il ne manque à ces Grecs et à ces Romains tant prônés que le nom de Huns et de Vandales, pour nous en retracer tout le caractère. Guerres éternelles, égorgements de prisonniers, massacres de femmes et d'enfants, perfidies, factions intérieures, tyrannie domestique, oppression étrangère, voilà le tableau de la Grèce et de l'Italie pendant cinq cents ans, tel que nous le tracent Thucydide, Polybe et Tite Live. A peine la seule guerre juste et honorable, celle de Xerxès, est-elle finie, que commencent les insolences vexatoires d'Athènes sur la mer, puis l'horrible guerre du Péloponèse; puis celle des Thébains; puis celles d'Alexandre et de ses successeurs; puis celles des Romains; sans que jamais l'âme puisse trouver, pour se reposer, une demi-génération de paix (1). »

(1) Volney, *Leçons d'Histoire*, p. 237. — *Voir* surtout le tableau

Il n'entre pas dans notre plan d'examiner à quel point l'histoire sanctionne la sévérité du jugement porté par le philosophe français. Mais sa critique de la Grèce et de la Rome républicaine, nous pouvons en toute sûreté de conscience l'étendre à la Rome impériale.

Nous avançons hardiment, sûrs d'être absous par l'histoire, que de tous les gouvernements de l'antiquité, le plus oppressif, le plus ennemi de la civilisation, le plus destructeur de toute prospérité, ce fut celui des Césars, auquel la Belgique, avec le reste des Gaules, eut le malheur d'être assujettie pendant plus de quatre siècles. De tous les États modernes de l'Europe, nous n'en connaissons point que l'on puisse mieux comparer à l'Empire ottoman. Même despotisme et même anarchie. Les fléaux qui n'ont cessé d'accroître la dépopulation et la misère chez les Turcs, la peste, la famine, le prétorianisme, les guerres intestines, les exactions et la tyrannie des gouvernants, désolaient également les vastes contrées courbées sous le joug impérial (1). Les Juste Lipse et les Vossius ont beau exalter la puissance et la splendeur de la reine des nations, l'étude approfondie, mais franche de toute prévention, de tout respect servile, n'y découvre que des ruines. Et ces paroles des Bretons soulevés : *Auferre, trucidare, rapere falsis nominibus imperium, atque ubi solitudinem faciunt, pacem appellant*, ne sont que la peinture vraie et modeste du gouvernement de Rome.

que trace des derniers temps de la république romaine, le Cte de Champagny, dans son admirable ouvrage, intitulé : les *Césars*.

(1) *Voir* la comparaison de l'état social de l'empire romain et de la Turquie dans l'*Économie polit. des Romains*, par Dureau de la Malle, t. II, pp. 214-216.

Les pachas, sangsues avides, causes de tous les maux qui accablent les malheureux rajas comme les vrais croyants, sont-ils autre chose que les proconsuls et les préteurs (1)? Les plus cruels et les plus rapaces ont-ils jamais surpassé la rapacité et la cruauté des Verrès en Sicile, des Gallus en Égypte, des Vibius Sérénus en Espagne, des Olennius en Frise, des Capiton et des Florus en Judée, des Gabinius en Syrie, des Pison en Macédoine, des Fabius et des Classicus en Espagne, des Bassus et des Pérennius en Bithynie? De même que les gouverneurs de la Turquie, les préteurs et les proconsuls abusaient de leur double pouvoir civil et militaire (2), pour piller et vexer les habitants des provinces

(1) *Ejusmodi in provinciam homines cum imperio mittimus, ut etiamsi ab hoste defendant, tamen ipsorum adventus in urbes sociorum non multum ab hostili expugnatione differant.* (Cicero, *in Verrem*, Act. 2ª, I, 5.)

(2) Nous avons vu au volume précédent, avec quelle noble indignation Tacite s'élève contre la tyrannie des proconsuls. Salluste, historien comparable à Tacite, et juge certes non moins compétent, puisqu'il avait été lui-même gouverneur en Afrique (charge que, suivant la voix publique, il n'aurait point remplie avec plus de modération que ses prédécesseurs), s'exprime dans les termes suivants : *Rapere, consumere, sua parvi pendere, aliena cupere, pudorem, pudicitiam, divina atque humana promiscua, nihil pensi neque moderati habere. Operæ pretium est, cum domos atque villas cognoveris in urbium modum exædificatas, visere templa deorum, quæ nostri majores, religiosissumi mortales fecere. Verum illi delubra deorum pietate, domos suas gloria decorabant, neque victis quidquam præter injuriæ licentiam eripiebant. At hi contra, ignavissumi homines, per summum scelus, omnia ea sociis adimere, quæ fortissumi viri victores hostibus reliquerant; proinde quasi injuriam facere, id demum esset imperio uti.* (*Catilin.*, 12.)

soumises à leur juridiction. Il leur fallait, dans la courte durée de leurs fonctions, rentrer dans les sommes considérables dont ils avaient payé leurs charges aux ministres, aux favoris, arbitres souverains des dignités dont ils trafiquaient publiquement de la manière la plus scandaleuse (1). Les révoltes qui éclataient sans cesse dans les provinces, n'ont eu la plupart pour motif que les exactions et la tyrannie des délégués impériaux (2). Quand Tibère demanda à Baton, chef des Dalmates révoltés, quelle était la raison du soulèvement de ce peuple, Baton lui répondit : « C'est vous

Plutarque appelle les proconsuls des *harpies insatiables qui arrachent au peuple jusqu'à ses aliments.*

(1) Un consul fit battre de verges un magistrat d'un peuple allié, parce qu'il prétendait n'en avoir point été reçu avec la pompe et l'éclat dus à son rang. (Aul. Gell., *Noct. attic.*, X, 3.) Un autre fit subir le même supplice à tous les magistrats de la ville de *Teanum Sidicinum*, parce que les bains publics où sa femme désirait se baigner n'avaient point été, à son gré, évacués avec assez de promptitude et qu'on avait négligé de les nettoyer avec assez de soin. (*Ibid.*) Un patricien romain envoyé en qualité de légat dans l'Asie Mineure, fit tuer un bouvier qui le voyant porter en litière, sans le reconnaître, avait eu l'insolence de demander aux porteurs s'ils allaient enterrer un mort. (*Ibid.*)

Le phrygien Cléandre entré dans le palais comme esclave, puis élevé au rang de chambellan par Commode, vendait, suivant Dion Cassius, toutes les charges et les grâces du prince, sans égard ni à l'honneur ni à la justice. Il fit vingt-cinq consuls en un an.

(2) *Difficile est dictu quanto in odio simus apud exteras nationes propter eorum quos ad eas cum imperio misimus, injurias et libidines. Quod enim fanum putatis in illis terris nostris magistratibus religiosum, quam civitatem sanctam, quam domum satis clausam et munitam fuisse?..* (Cicero, *pro lege Manil.*, 65.)

seul qui êtes la cause de cette révolte; vous confiez vos brebis à la conduite du loup et non à celle du berger. »

Si moins indifférent au bien-être de ses sujets que la plupart des tyrans qui pesèrent sur le monde romain, pendant les quatre premiers siècles de notre ère, un empereur se laissait émouvoir aux cris du peuple et tentait de mettre des bornes aux rapines des gouverneurs, ceux-ci, loin d'obéir aux ordres du souverain, levaient l'étendard de la révolte et osèrent fréquemment usurper le diadême. « Nous voyons, dit l'abbé Dubos, que dans les trois siècles écoulés depuis Auguste jusqu'à Constantin, plus de cent gouverneurs de provinces armées (il n'y avait que les provinces frontières de l'empire qui le fussent) s'étaient fait proclamer empereurs par les troupes qu'ils commandaient. Si quelques-uns ont succombé dans l'entreprise de se mettre à la place de leur maître, plusieurs autres y ont réussi. Parmi les cinquante princes qui ont rempli le trône depuis Auguste jusqu'à Constantin, on compte vingt de ces usurpateurs heureux, qui, après s'être fait proclamer empereurs par une armée rebelle, avaient été reconnus par le peuple romain. Combien d'autres gouverneurs ont tenté de se faire saluer empereurs par leurs soldats, et n'en ont été empêchés, que parce que le complot qu'ils tramaient aura été découvert avant qu'il fût entièrement ourdi. Si l'on ne lit pas deux cents de ces conjurations dans l'histoire des empereurs, c'est que nous avons perdu la plus grande partie des auteurs qui l'avaient écrite (1). »

(1) Dubos, *Hist. crit. de l'établiss. de la monarchie franç.*, I, 5.

Mais la plupart des empereurs préféraient, comme les sultans, de partager avec leurs agents les fruits de leurs rapines, que de mettre un terme à leur administration dévastatrice. Déjà Auguste avait donné l'exemple, avec son affranchi Licinius, à qui il avait confié le gouvernement des Gaules, dans lequel ce dernier s'attira la haine et l'exécration des habitants de cette partie importante de l'empire (1).

(1) « Cet homme conservant dans son nouvel état toute la bassesse de sentiments de sa première condition, et enivré d'une fortune pour laquelle il n'était pas né, abusa insolemment de son pouvoir. Il se fit un plaisir malin d'abaisser et d'écraser ceux devant lesquels il eût tremblé dans les temps précédents; et il fatigua les Gaulois en général par les vexations les plus criantes. Dion en cite un trait : comme les tributs se levaient et se payaient par mois, ce misérable profitant de nouveaux noms donnés à deux des mois de l'année, juillet et août, fit une année de quatorze mois, afin de tirer quatorze contributions au lieu de douze.

« Auguste fut touché des plaintes qui s'élevèrent de toutes parts contre son intendant, et eut honte de s'être servi d'un tel ministre. Déjà tout annonçait à Licinius une chute prochaine, et l'on croyait qu'il ne pouvait éviter le supplice. Mais ce tyrannique financier recourut à un moyen qui a été souvent et utilement employé par ses successeurs. Il introduisit le prince dans un trésor où il lui montra des amas immenses d'or et d'argent. « Voilà, lui dit-il, ce que j'ai recueilli pour vous, en m'exposant à devenir moi-même la victime de la haine publique. J'ai cru qu'il était du bien de votre service de dépouiller les Gaulois de leurs richesses de peur qu'ils ne s'en aidassent pour se révolter contre vous. Prenez cet or et cet argent. Je ne l'ai point destiné à d'autre usage qu'à passer entre vos mains. » Auguste eut la faiblesse de se laisser éblouir par l'avantage qui lui revenait d'une si riche proie. L'intérêt prévalut dans son esprit sur la justice; et le fruit des crimes de Licinius lui en procura l'absolution. » (Crevier, *Hist. des emp. rom.*, t. I, p. 157.)

Sous des tyrans tels que Néron et Domitien, c'était même pour les proconsuls un crime capital, un crime de lèse-majesté que de gérer avec humanité et droiture. Si un gouverneur se montrait juste et intègre, il était accusé de briguer l'empire en cherchant à captiver la bienveillance du peuple; c'est ainsi que la vertu des frères Scribanius, gouverneurs de la Belgique, excita la défiance de Néron et les fit traîner au supplice. Baréa Soranus, dans l'Asie Mineure, éprouva le même sort, pour s'être opposé aux exactions de l'affranchi Acratus (1). Jamais Néron ne nommait à une charge publi-

(1) *Nobilitas*, dit Tacite, *opes, omissi gestique honores pro crimine et ob virtutes certissimum exitium.*

« Dans ces temps détestables aucun crime n'était puni excepté celui d'avoir du mérite. Les hommes les plus scélérats et les plus pernicieux pouvaient vivre dans une parfaite sécurité ; on était sûr d'échapper aux soupçons du prince, pourvu qu'on menât une vie infâme, et surtout qu'on eût de l'empressement à assouvir sa cruauté par le sacrifice des plus honnêtes gens et de la plus haute naissance, pourvu qu'on ressemblât à Haterius Agrippa qui projetait leur perte au milieu de ses débauches, entouré de femmes perdues. Les hommes les plus vils et les plus infâmes de l'empire étaient non-seulement en sûreté, ils en devenaient même les personnages les plus importants s'ils procuraient la ruine de la fleur de leurs concitoyens. » (Gordon, *Discours sur Tacite*, t. I, 6, 8.)

« Tous les efforts qu'on faisait en faveur de ces tyrans téméraires et infâmes ne tendaient qu'à prolonger la misère publique, la disgrâce de même que la ruine et les dangers des particuliers. Ceux qui servaient ces tyrans le plus glorieusement n'en devaient attendre que la défiance et toute sorte de mauvais traitements, et pour récompense de leurs services, d'être au moins congédiés, peut-être exterminés, comme le fut Corbulon, cet illustre général, par les ordres de Néron, et le fameux Agricola, qui le

que, qu'il ne dît à celui auquel il la conférait : « Vous savez ce qu'il me faut, et faisons en sorte que personne n'ait plus rien (1). » « Je prétends, disait Caracalla, qu'il n'y ait que moi dans tout l'univers qui possède de l'argent. Je veux avoir tout pour en faire des largesses aux soldats. » Ce tyran répétait sans cesse que l'unique soin d'un souverain doit être de s'assurer l'affection de ses soldats, et qu'il doit compter pour rien le reste de ses

fut, à ce qu'on croit, par ceux de Domitien. Les hommes mauvais et corrompus sont toujours soupçonneux, et il était naturel à ces tyrans de craindre et de haïr les gens de mérite par la seule raison de leur mérite. » (*Idem*, t. II, 8.)

« Le mérite n'osa plus se montrer, dit Gibbon. On voyait tous les jours les Romains les plus illustres condamnés pour des crimes imaginaires et pour des vertus réelles ; leurs vils accusateurs prenaient le langage des zélés patriotes, qui auraient cité devant le tribunal de la nation un citoyen dangereux. Un service aussi important était récompensé par les richesses et par les honneurs. Des juges iniques et corrompus vengeaient la majesté de la république violée dans la personne de son premier magistrat : ils vantaient surtout la clémence du chef suprême, dans le moment où ils redoutaient le plus les suites de sa fureur et sa cruauté inexorable. Le tyran regardait cette bassesse avec un juste mépris ; et loin de déguiser ses sentiments, il opposait à l'aversion secrète qu'il inspirait une haine ouverte pour le sénat et pour le corps entier de la nation. Une vertu rigide passait pour une censure tacite de la conduite irrégulière du prince, et les services les plus éminents décelaient une supériorité dangereuse ; enfin l'amitié du père suffisait pour encourir toute la haine du fils. Dans ces temps malheureux, le soupçon tenait lieu de preuve, et il suffisait d'être accusé pour être aussitôt condamné. La mort d'un sénateur entraînait la perte de tous ceux qui déploraient son sort ou qui auraient pu le venger. » (*Hist. de la décad. de l'emp. romaine*, 3 et 4.)

(1) Suétone, *in Nerone*, 32.

sujets (1). Dans tout le cours de son règne, il suivit constamment cette maxime dangereuse et bien digne d'un tyran. La prudence avait mis des bornes à la libéralité du père, et une autorité ferme modéra toujours son indulgence pour les troupes. Le fils ne connut d'autre politique, que celle de prodiguer des trésors immenses; en un jour, il dissipa par ses largesses aux soldats le trésor amassé pendant dix-huit ans par son père. Son aveugle profusion entraîna la perte de l'armée et de l'empire; les guerriers élevés jusqu'alors dans la discipline des camps perdirent leur vigueur dans le luxe des villes.

L'augmentation excessive de la paye et des gratifications épuisa la classe des citoyens. On ignorait qu'une pauvreté honorable est le seul moyen de rendre les soldats modestes dans la paix, et vigoureux dans la guerre. Caracalla, orgueilleux et superbe au milieu de sa cour, oubliait avec les soldats sa fierté; il encourageait leur insolente familiarité, et, négligeant les devoirs essentiels d'un général, il faisait parade du sayon, et affectait les manières d'un simple soldat (2).

Si l'histoire n'a point conservé, pour la vouer au mépris de la postérité, la mémoire de tous les officiers romains qui se firent abhorrer par leurs concussions et leurs cruautés, c'est que ces crimes étaient si communs, que partout le nom de proconsul était devenu synonyme de celui de tyran (3).

(1) Dio Cassius, *Hist. rom.*, LXXVI.

Septime Sévère en mourant avait dit à ses fils : Enrichissez les soldats. Moquez-vous du reste. (*Ibid.*, 15.)

(2) Gibbon, 6.

(3) *Lugent omnes provinciæ : queruntur omnes liberi populi : regna denique jam omnia de nostris cupiditatibus et injuriis*

En effet, telle était la conduite des empereurs, telle devait être celle de leurs mandataires; les vices des chefs servaient d'exemple et d'excuse à leurs courtisans, exemple dont il était souvent dangereux de s'écarter, comme nous venons de le voir. Parmi le grand nombre de princes qui régirent l'empire, à peine en citerait-on dix qui firent briller quelques vertus sur

expostulant: locus intra Oceanum jam nullus est, neque tam longinquus, neque tam reconditus, quo non per hæc tempora nostrorum hominum libido iniquitasque pervaserit. Sustinere jam populus romanus omnium nationum non vim, non arma, non bellum, sed luctum, lacrymas, querimonias non potest. (Cicero, *in Verrem*, III, 89.)

A peine l'Espagne avait-elle été réduite en province, que le sénat reçut de toutes parts des plaintes contre la tyrannie et les exactions des préteurs. Il résolut de punir les concussionnaires, mais l'enquête prouva que tous les gouverneurs étaient coupables, et comme il aurait fallu punir tout le monde, on ne punit personne.

Ubi publicanus est, dit Tite-Live, *ibi aut jus publicum sanum aut libertatem sociis nullam esse.* (XLV, 18.)

Nicomède, roi de Bithynie, se plaignit au sénat que ses États étaient devenus presque déserts par le grand nombre d'hommes libres réduits en esclavage et vendus publiquement par les publicains. Rien ne donne une idée plus effrayante et plus exacte de la dépopulation que causait la mauvaise administration des gouverneurs, que ce passage du discours de Cicéron contre Verrès, dans lequel l'orateur donne, d'après les listes de recensement, le chiffre des agriculteurs des territoires de Leontium, de Mutya, d'Herbita et d'Agira, en Sicile, à l'arrivée de Verrès et la troisième année de sa préture; il montait à la première époque, à sept cent soixante-dix-huit chefs de famille, et à la seconde, était descendu à trois cent trente-trois. Il ajoute que la même dépopulation s'observait dans tout le territoire décumane. (Cicero, *in Verrem*, III, 25-51.)

Digitized by Google

le trône ; ce qui fit dire à un plaisant, lorsque l'empereur Tacite projeta d'élever un temple à ses prédécesseurs qui avaient mérité la reconnaissance et l'amour du peuple, que le nombre en était si restreint, que leurs noms pourraient être aisément écrits sur le chaton d'une bague. Et quels étaient les hommes auxquels on confiait l'administration des plus belles provinces sous un Caligula, un Néron, un Domitien, un Commode ou un Caracalla? Des affranchis ou des gens de la lie du peuple, cochers, gladiateurs, hommes infâmes et couverts de crimes, compagnons de débauche et dignes satellites de ces tyrans exécrables. Tout l'empire romain, cet empire qui contenait une partie considérable du monde habité, et qui inspirait la terreur à presque tout le reste, était gouverné, vendu, opprimé et épuisé par des esclaves qui avaient traîné la charrue et manié la rame. Claude ne se contenta pas de déclarer que les adjudications faites par les procurateurs auraient la même force que s'il les avait faites lui-même ; il fit ratifier ce règlement par un décret solennel du sénat. Ces receveurs de l'empereur étaient ses propres affranchis, qui, sous ce titre, gouvernaient souvent les provinces ; il éleva la puissance de ces misérables au niveau de celle des souverains et des lois (1). Félix, un affranchi, était gouverneur de

(1) La plupart des empereurs avaient pris à tâche d'anéantir les anciennes familles patriciennes et de confier les fonctions importantes de l'État à de simples affranchis. Les découvertes récentes faites le long de la via Appia prouvent d'une manière frappante la haute influence de ces esclaves libres. On sait que c'est près de cette célèbre voie militaire que les familles principales de Rome choisissaient leur sépulture, et presque toutes les inscriptions funéraires recueillies dans les fouilles exécutées par l'ordre du

la Judée, mari de trois reines, et son frère Pallas, autre affranchi qui gouvernait l'empereur, entretenait un commerce adultère avec l'impératrice, et dominait tout l'empire. Néron dit fort à propos, lorsqu'il l'eut congédié, que Pallas avait abdiqué la souveraineté. Le monde romain n'était-il pas bien gouverné, quand on en voyait le maître dirigé par la convoitise et les suggestions de ces misérables qu'on venait de racheter de l'infamie, des fouets et des chaînes? Le grand César, à qui les Romains étaient obligés de la misère et de l'esclavage où ils tombèrent après son usurpation, fut le premier qui éleva ces enfants de la terre, et qui, pour faire rougir la vertu, déclara que si, afin de soutenir sa grandeur, il lui eût fallu employer des voleurs de grands chemins et des assassins, il leur eût donné les mêmes récompenses.

Les annales du monde offrent-elles le tableau d'un État régi par le caprice de princes plus méchants ou plus imbéciles que Caligula, dont le désir le plus ardent était que le peuple romain n'eût qu'une tête, pour avoir le plaisir de l'abattre? L'incestueux et le parricide Néron, si bien surnommé par un ancien, *l'opprobre du genre humain* (1); un Domitien, dont l'historien chrétien Orose compare le règne aux sept plaies d'Égypte (2); un

dernier pape et du pape actuel appartiennent à des affranchis.

(1) *Interea*, dit Tacite, en traçant le tableau du règne et des crimes de ce tyran, *conferendis pecuniis pervastata Italia, provinciæ eversæ, sociique populi, et quæ civitatum liberæ vocantur. Inque eam prædam etiam dii cessere, spoliatis in urbe templis, egestoque auro, quod triumphis, quod votis omnis populi romani ætas prospere aut in metu sacraverat*, etc. (*Ann.*, XV, 45.)

(2) *Nero tamen subtraxit oculos, jussitque scelera, non spectavit; præcipua sub Domitiano miseriarum pars erat videre et*

Caracalla qui ordonne de sang froid le massacre des habitants d'Alexandrie, la seconde cité de l'empire (1); un Commode, un Héliogabale, un Gallien, un Galère (2) et une foule d'autres fous furieux qui, dans des inscriptions et sur des monnaies adulatrices, reçoivent le titre mensonger de pacificateurs et de bienfaiteurs de l'univers (3).

A part même le gouvernement tyrannique de la plupart des empereurs, à part les exactions des préteurs et des proconsuls, les charges énormes qui pesaient sur les provinces auraient seules suffi pour y étouffer tout germe de prospérité et réduire les habitants à la der-

aspici, cum suspiria nostra subscriberentur, cum denotandis tot hominum palloribus sufficeret sævus ille vultus et rubor, quo se contra pudorem muniebat. (Tacit., *Vita Agric.*, 45.)

Satellitum militumque ejus improbis effrenatisque discursibus eminentissima jussa principis exsequentium, ad inopiam pene omnes cives romanos adactos exilioque dispersos, etc. (Oros., *Hist. rom.*)

(1) « Au milieu de la paix, l'empereur (Caracalla), pour une offense très-légère, condamna à la mort tous les habitants de la ville d'Alexandrie en Égypte. Posté dans un lieu sûr du temple de Sérapis, il ordonnait et contemplait avec un plaisir barbare le massacre de plusieurs milliers d'hommes, citoyens et étrangers, sans avoir aucun égard au nombre de ces infortunés, ni à la nature de leur faute. Il disait froidement, et il écrivit même au sénat, que de tous les habitants de cette grande ville, ceux qui avaient péri et ceux qui s'étaient échappés méritaient également la mort. » (Gibbon, 6.)

(2) Si Lactance n'a point outré la vérité, aucun empereur romain n'accumula plus de crimes que Galère. (Lactant., *de Morte persecutorum*, 23).

(3) *Voir* Crevier, *Hist. des emp. rom.* Gibbon, *Hist. de la décad. de l'empire rom.* Toulotte, *Hist. philos. des emp. rom.*

nière misère : « les provinces, accablées sous des charges de toute nature, tantôt étaient soumises à une capitation (*census capitis*), tantôt se voyaient dépouillées de leurs meilleures terres, que la république affermait pour son compte à des agriculteurs et à des nourrisseurs de bestiaux (*pecuarii*) ; quelquefois, outre la dime des terres (*census soli*), elles supportaient des droits considérables d'entrée et de sortie ; des réquisitions en froment, en bestiaux, en chevaux ; des corvées ; des impôts sur les voyageurs, des impôts pour le déplacement des cadavres, des impôts sur les mines d'or, d'argent, de cuivre, de fer, de marbre et sur les salines, etc. (1). »

(1) Thierry, *Hist. des Gaules*, t. II, p. 189.

« Le système absurde des douanes, des péages aux ports, aux ponts, aux portes des villes, les prohibitions de l'exportation des métaux, des céréales, des huiles, des vins et des figues ; les monopoles continuels qu'exerçait le gouvernement sur la vente de diverses denrées, faits qui se présentent sans cesse dans l'histoire des lois et de l'économie politique de Rome et de la Grèce, ont dû certainement, s'il n'y a point de cause sans effet, nuire au développement des richesses de la Grèce et de l'Italie, et en bornant la production des subsistances alimentaires entraver la marche et l'accroissement de la population. La conséquence est nécessaire et inévitable. » (Dureau de la Malle, *Économie polit. des Romains*, t. I, p. 428.) *Voir* le même ouvrage, t. II, p. 494 et Raepsaet, *Analyse*, etc., t. I, p. 154.

« Les nations, dit Naudet, avaient trouvé toujours chez le peuple roi cette dureté dédaigneuse, cette paresse tyrannique d'un maître qui néglige le soin d'une sage économie et croit n'avoir qu'à puiser dans les possessions de ses esclaves. Les Romains, si féconds en ressources pour la politique, n'imaginèrent jamais d'autre règle et d'autre plan de finances que le droit du plus fort et la spoliation des vaincus : ils savaient commander plutôt que régir ; ils savaient conquérir, et non conserver.

Pour revenir à la comparaison de l'empire romain avec l'empire ture, dont le gouvernement a été signalé en tout temps comme le type du despotisme le plus inepte, le plus abrutissant, quelle différence trouvons-nous entre les prétoriens et les janissaires sous le rapport de l'indiscipline et de la funeste influence qu'ils exercèrent sur les destinées de ces États? Lesquels, des prétoriens ou des janissaires, disposèrent avec plus d'impudence du sort de leur patrie et de la vie de leurs maîtres? L'histoire romaine et celle de la Turquie prouvent bien que le gouvernement le plus anarchique et le plus arbitraire, est sans contredit le gouvernement militaire, celui où la loi fléchit devant la force brutale du sabre. Claude fut le premier empereur élevé sur le trône, non par le suffrage du sénat et du peuple, mais par l'arrogance et l'indiscipline des prétoriens, après qu'ils eurent trempé leurs mains dans le sang de Caligula. Les quatre empereurs qui succédèrent à Néron, Galba, Othon, Vitellius et Vespasien, durent tous leur élévation aux armées; les trois premiers furent précipités du trône par ces mêmes armées, et périrent

« Les contributions extraordinaires de toute espèce, les achats de blé au tarif, les indictions additionnelles, aussi communes que les tributs réguliers, ne cessaient point d'appauvrir les provinces; les salaires des officiers du fisc et du gouvernement, les rapines des chefs et des subalternes, les prélèvements et les primes de certaines dignités, ne laissaient pas arriver au trésor la moitié des sommes payées par les sujets. Au lieu de détruire la cause du mal par une surveillance plus active, et par un ordre meilleur, le premier expédient qu'on trouvait, c'était de recommencer les exactions. » etc. (*Des changem. opérés dans l'administ. de l'empire romain*, etc. t. II, p. 209.)

de mort violente. Toujours aux expédients pour satisfaire l'avidité et l'insubordination d'une soldatesque sans frein, les empereurs ruinèrent les provinces par des impôts et des charges énormes. Secouant le joug de cette excellente discipline qui les avait rendues si redoutables aux ennemis, les légions se livrèrent à tous les désordres, et par leurs rapines et leurs excès devinrent la terreur même de l'empire (1). L'irruption d'une horde de barbares ne causait pas plus de maux à une province, que le passage d'une armée romaine chargée de sa défense. Semblables aux hordes indisciplinées des Turcs, celles d'un Néron, d'un Galba, d'un Othon, d'un Domitien, d'un Caracalla, d'un Galère, d'un Maximin, signalaient leur marche par d'horribles dévastations, par l'incendie, le meurtre et la rapine. « Rappelez-vous, disait Cicéron au sénat, les marches de vos armées par les terres et les villes des citoyens romains en Italie, et jugez de ce qu'ont dû en souffrir les peuples étrangers. En vérité, on ne sait s'il y a eu plus de cités ennemies détruites par vos armes, que de celles de vos alliés qui l'ont été par le séjour de vos armées (2). »

(1) *Aspernantes veterem disciplinam et ita quatuordecim annis a Nerone adsuefactos, ut haud minus vitia principum amarent, quam olim virtutes venerabantur.* (Tacit., *Hist.*, I, 5.)

(2) Cicero, *pro lege Manil.*, 38; *pro Fonteio*, 13; *Philip. II*, 15. Corn. Nep., *in Eumen.*, 8. Hirtius, *de Bell. Afric.*, 54.

Non Italia adiri, dit Tacite, en parlant de la marche de l'armée de Vitellius, *nec loca sedesque patriæ videbantur : tamquam externa litora et urbes hostium urere, vastare, rapere : eo atrocius quod nihil usquam provisum adversum metus : pleni agri, apertæ domus, occursantes domini juxta conjuges et liberos, securitate*

Un empereur ou un général tentait-il de mettre un frein à ces excès, il périssait victime de son dévouement aux intérêts de l'État. Alexandre Sévère, Maxime, Albin et plusieurs autres en firent la triste expérience. Ulpien, préfet du prétoire, périt sous les yeux même de son maître, pour s'être montré trop rigide observateur de la discipline. La soldatesque disposait des empereurs à sa fantaisie et les faisait mourir au moindre mécontentement. Si le prince était nommé par le sénat, ce choix suffisait pour engager l'armée à se défaire de lui, ce qui arrivait encore quand les armées l'avaient nommé elles-mêmes. Ce furent les soldats qui expédièrent de cette façon Pertinax, qu'ils avaient forcé d'accepter l'empire. Ces orgueilleux souverains, après avoir mis sous leurs pieds, le sénat, le peuple et les lois, tenaient leur sceptre et leur vie de la bonté des soldats, et le maître de l'univers devenait ainsi l'esclave de ceux qui étaient à sa solde.

Un simple soldat donna l'empire à Claude. Sous le règne de Galba, deux sentinelles entreprirent de faire monter sur le trône un autre que lui, et en vinrent à bout. On souffre en voyant avec quel emportement ces misérables se portèrent à égorger ce prince, sans qu'ils pussent alléguer quoi que ce soit contre son gouvernement, ni au sujet de leur paye; seulement, il ne voulait pas épuiser le trésor public pour assouvir leur avarice. Ce

pacis, et belli malo circumveniebantur..... Dispersi per mancipia et colonias Vitelliani spoliare, rapere, vi et stupris polluere; in omne fas nefasque avidi aut venales, non sacro, non profano abstinebant... Ipsique milites regionum gnari, refertos agros, divites dominos in prædam, aut si repugnatum foret, ad excidium destinabant. (*Hist.*, II, 12 et 56.)

furent des scélérats déterminés de cette espèce, qui cherchèrent à se défaire de Marius Celsus, homme de trop de vertu pour avoir les bonnes grâces de gens qui ne se plaisaient qu'au sang et au pillage. Il faudrait un gros volume pour raconter la perfidie et l'inhumanité de ces furieux lorsqu'ils n'eurent plus de frein; ils massacraient et créaient de nouveaux empereurs, souvent deux, trois, une fois trente d'un seul coup; ils vendaient l'empire à beaux deniers comptants; ils assiégeaient les sénateurs assis sur leur tribunal, et menaçaient de les massacrer; ils brûlèrent le Capitole, mirent le feu à la ville, pillèrent les habitants, les passèrent au fil de l'épée; traitèrent comme de vils esclaves ceux qu'ils avaient épargnés, et donnèrent plusieurs autres exemples de leur insolence, de leur cruauté et de leurs désordres (1).

Mais c'est surtout de la mort de Commode que date la toute-puissance des prétoriens, et que les excès des armées n'eurent plus de bornes. Depuis lors, la plupart des empereurs élus par les armées, presque tous des soldats eux-mêmes, et souvent des barbares, sont dévoués aux glaives de leurs propres gardes, dès qu'ils se trouvent dans l'impuissance de satisfaire toutes les exigences de la soldatesque. Aussi, la dignité impériale tomba-t-elle dans un tel avilissement, qu'après le meurtre de Pertinax, les prétoriens eurent l'impudence de la mettre à l'enchère, et il y eut des Romains assez éhontés pour répondre à cet appel. Julien l'emporta sur son compétiteur, Sulpicien, en promettant de donner à chaque soldat prétorien une somme de vingt-cinq mille

(1) *Voir* Gordon, *Discours sur Tacite*, t. I, disc. 4 et 9.

sesterces, et de les laisser vivre dans la même licence et la même insubordination, que sous Commode (1).

On peut dire que les successeurs de Septime Sévère, jusqu'à Dioclétien, dans un espace de soixante ans, furent, à l'exception d'Alexandre Sévère, assassiné par Maximin, de véritables brigands couronnés, qui durent presque tous leur élévation aux caprices et à l'avidité des soldats Dans les cinquante années qui suivirent la mort d'Alexandre Sévère, on compte plus de cinquante empereurs ou usurpateurs, qui portèrent le titre d'Auguste, et périrent tous de mort violente (2).

Les prétoriens et les armées formaient la plupart du temps deux factions dont chacune prétendait au droit d'élire exclusivement le chef de l'État. Cette division fut une nouvelle cause de désordre et contribua beaucoup à aggraver les maux de tout genre qui minaient l'empire (3). Les prétoriens avaient-ils proclamé un empe-

(1) *Voir* Crévier, *Hist. des emp. rom.*, t. II, pp. 35 et suiv. Naudet, t. I, p. 159.

(2) De cinquante-cinq empereurs, sans compter les usurpateurs éphémères, qui régnèrent depuis Auguste jusqu'à Constantin, il n'y en eut que seize qui moururent de mort naturelle, et dans ce nombre encore on en compte deux qui furent renversés du trône.

(3) « Dans les premiers temps, ce furent les prétoriens qui décidèrent du sort de l'empire ; ils étaient les maîtres du sénat, et ils dominaient indirectement sur les armées et sur le reste du monde par le sénat, dont le nom imposait encore. A mesure que cette vieille autorité s'en alla en décadence, que Rome cessa d'être regardée comme le centre commun de l'État, que les légions dans les provinces et aux limites s'aliénèrent, et que toutes les parties de l'empire commencèrent à se dissoudre, les prétoriens perdirent leur influence. Chaque armée faisait une nation séparée ;

reur qui déplaisait aux armées, celles-ci lui refusaient l'obéissance et lui opposaient un rival. Alors les provinces et les villes, en proie à l'anarchie et à la guerre civile, étaient tour à tour livrées au pillage et à la dévastation par les deux partis (1). Ainsi lorsque les garnisons romaines campées sur les bords du Rhin refusèrent de reconnaître l'autorité d'Othon, élu empereur par les prétoriens, et qu'ayant proclamé Vitellius, un de leurs compagnons d'armes, elles se dirigèrent vers l'Italie, leur marche à travers les Gaules fut signalée par le meurtre et l'incendie, et par l'extermination des faibles débris de la population helvétienne échappée au fer de César (2). Sous le règne de Maxime et d'Albin,

chacune voulait élire un prince. La plus forte conquérait le trône pour sa créature. » (Naudet, t. I, p. 146.)

(1) « Les troupes ne s'indignaient pas de l'avilissement et des malheurs de l'empire; un intérêt national pouvait-il émouvoir en faveur de Rome ces Illyriens, ces Pannoniens, ces Thraces, ces Africains, ces Asiatiques, autrefois conquis par les Romains, à présent leurs soldats? leur unique mobile, c'était l'avarice; leur règle, la force; leur habitude, l'effusion du sang. Ils saisissaient l'occasion de se mutiner; ils faisaient un empereur pour le désir d'une gratification, ou par turbulence, ou par plaisir, par fantaisie. L'empire était leur jouet. Enfin les choses tombèrent dans un tel désordre et dans un tel abandon, qu'un jeu de mots, une plaisanterie de quelques soldats, dans la chaleur du vin, donna la pourpre impériale à Régillianus. Les armées ne songeaient pas à ramasser les débris de l'empire; elles pillaient, elles détruisaient, elles consumaient, chacune séparément. Les provinces en proie à toutes les horreurs de la guerre, même sans être envahies par les ennemis, ne souhaitaient que l'anéantissement de la domination romaine. » (Naudet, t. I, p. 167.)

(2) *Undique populatio et cædes : ipsi in medio vagi, abjectis armis, magna pars saucii aut palantes, in montem Vocetium*

Rome fut mise au pillage par les prétoriens, et une partie considérable de la ville devint la proie des flammes. Dans la guerre d'Albin contre Pescennius Niger, les deux partis saccagèrent tour à tour Antioche, Laodicée, Tyr, Berythe, Nicée et Byzance. Sous le règne de Maximin, l'intendant de l'Afrique, qui s'était fait abhorrer par ses ernautés et ses rapines, fut massacré par le peuple. Gordien et son fils, proclamés empereurs par les insurgés, sont à leur tour mis à mort par Capelien, gouverneur de la Numidie, qui pille Carthage et met à feu et à sang toute la province révoltée. Gallien, après avoir triomphé de l'usurpateur Ingenuus, fit éprouver un sort pareil à l'Illyrie que les Goths venaient tout récemment de couvrir de ruines. « Déchirez, tuez, mettez en pièces, mandait ce tyran à Verianus, chargé de cette exécution barbare; je vous ordonne de tuer quiconque a mal parlé de moi. » L'Italie est dévastée par le fer et la flamme dans la guerre intestine entre Galère et Maximien. Dans celle que l'empereur Dioclétien soutint contre Achillée, qui avait levé l'étendard de la révolte en Égypte, le plus beau quartier d'Alexandrie, le Bruchium, où se trouvaient les édifices les plus splendides de cette magnifique cité, la bibliothèque, le musée, le palais, fut renversé de fond en comble, et n'offrit plus depuis lors qu'un vaste espace couvert de décombres.

Les fréquentes révoltes des provinces ne furent pas moins funestes à l'empire, que les guerres civiles exci-

perfugere; ac statim, immissa cohorte Thracum, depulsi, et consectantibus Germanis Rhætisque, per silvas atque in ipsis latebris trucidati. Multa hominum millia cæsa, multa sub corona venumdata. (Tacit., *Hist.*, I, 68.)

tées par les gouverneurs et les armées rebelles. Ces insurrections finissaient presque toujours par le massacre de la plus grande partie de la population, sans considération d'âge ni de sexe, sans distinction d'innocence ou de culpabilité. Dans le sac de Crémone par l'armée de Vespasien, cinquante mille personnes perdirent la vie. Dans la célèbre révolte de la Judée sous Vespasien, un million trois cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix Juifs furent exterminés, et quatre-vingt-dix-sept mille réduits en esclavage ou livrés aux tigres et aux lions dans les amphithéâtres (1). Les Juifs, ayant de nouveau tenté de reconquérir leur indépendance sous le règne d'Adrien, éprouvèrent une seconde fois toute la fureur d'un ennemi aussi féroce qu'implacable : neuf cent quatre-vingt-cinq bourgs et villages et cinquante-trois châteaux furent anéantis (2) ; cinq cent quatre vingt mille Juifs périrent par le

(1) Au sac de Jérusalem, on avait gardé pour les vendre comme esclaves, une grande partie des habitants ; mais un soldat, en remuant un cadavre, ayant trouvé de l'or dans ses entrailles, le bruit se répandit aussitôt dans l'armée romaine que les Juifs avaient avalé leur or ; ils furent égorgés jusqu'au dernier.

Lorsque Titus, surnommé *les délices du genre humain*, eut mis fin à la révolte de la Judée, il célébra son triomphe, en faisant livrer aux bêtes féroces, dans l'amphithéâtre de Rome, cinquante mille Juifs. Si ce Titus, qui passe pour le meilleur et le plus vertueux des empereurs romains, avait régné sur une des nations civilisées de l'Europe moderne, il aurait peut-être été considéré comme un monstre de cruauté ; tant les principes politiques et les idées d'humanité de nos jours sont différents de ceux qui dirigeaient les monarques romains.

(2) Déjà à l'époque de la première révolte des Juifs, sous Vespasien, Titus avait fait raser toutes les villes de la Judée, avec

fer et la flamme, sans compter ceux qui moururent de faim et de misère. Tout ce qui échappa à la mort fut réduit en esclavage, et la Judée entière n'offrit plus qu'un désert, couvert de ruines et de cadavres (1). Et cela s'appelait avoir rétabli l'ordre dans un pays rebelle! certes, c'est bien ici que convient l'expression de Tacite : *ubi solitudinem faciunt, pacem appellant.*

Les déplorables effets de cette guerre d'extermination ne se bornèrent pas à la Judée. Ses ravages s'étendirent à l'Égypte, à la Cyrénaïque, à l'île de Chypre et à d'autres parties de l'empire où les Juifs se trouvaient en grand nombre. Dans la Cyrénaïque, les Juifs, en représailles du massacre de leurs coreligionnaires de Judée, tuèrent plus de deux cent mille Grecs et Romains. En Chypre, ils immolèrent à leur rage deux cent quarante mille habitants et ne laissèrent pas pierre sur pierre dans la ville de Salamine. Alors les Romains *rétablirent l'ordre* dans ces deux contrées, par l'extermination de toute la population juive, sans distinction d'âge ni de sexe. En Égypte, le préfet Lupus (bien digne de ce nom) fit vendre à l'encan la nombreuse population juive d'Alexandrie, quoiqu'elle n'eût point participé à la révolte de sa nation (2).

Tout cela eut lieu cependant sous un Vespasien, un Titus, un Adrien, sous des princes qui passent pour

défeuse d'en rétablir aucune. Il ne devait donc guère rester sous le règne d'Adrien que des bourgs et des villages.

(1) Dio Cass., *Hist. rom.* Crévier, *Hist. des emp.*, t. VIII.

(2) Ce trait rappelle la manière dont les Turcs se vengèrent en 1821 de leurs défaites dans la Grèce, en massacrant les Grecs inoffensifs de Constantinople, de Smyrne, de Cydonie et autres lieux, etc.

justes et humains, comparés à la plupart de leurs prédécesseurs, et à l'époque où l'empire avait atteint le plus haut degré de puissance, de civilisation, et de splendeur auquel il s'éleva jamais! Mais telle est la manière dont les Romains se conduisirent dans toutes leurs guerres tant civiles qu'étrangères. S'ils entraient dans un pays ennemi, c'était en tenant l'épée d'une main et la torche de l'autre, et semblables aux hordes féroces des Huns, des Vandales, des Normands au IXe siècle et des Turcs dans les temps postérieurs, ils réservaient le même sort à la population faible et inoffensive, comme à la population mâle et armée pour la défense de la liberté et de son indépendance; partout où ils pénétraient, la mort et la dévastation accompagnaient leurs pas (1).

(1) « Les Romains, dit Micali, lorsqu'ils prenaient une ville ou un territoire fortifié, avaient coutume d'en massacrer tous les habitants et de tuer même jusqu'aux chiens et autres animaux utiles : c'est ce qui eut lieu à la prise de Carthagène en Espagne. Polybe observe que cela s'effectuait fréquemment. » (*L'Italia avanti la domin. dei Romani*, t. III, 10.)

« On peut compter encore, dit Dureau de la Malle, parmi les causes générales qui, chez les Grecs et les Romains, durent s'opposer à l'accroissement de la population, la barbarie du droit de la guerre en usage chez ces peuples. On sait que dans leurs expéditions ils détruisaient tous les grains, tous les arbres fruitiers, que dans les batailles ils faisaient très-peu de prisonniers, et que lorsqu'une ville assiégée était prise de force, ils passaient au fil de l'épée tous les hommes en âge de porter les armes, et vendaient à l'encan, comme de vils troupeaux, les femmes, les enfants, les vieillards et les esclaves. Cet usage barbare qui a été la cause et qui donne l'explication des longues résistances de Véies, de Numance et de tant d'autres villes, cette manière barbare de faire

Lorsque l'empereur Septime Sévère marcha contre les peuples insurgés de la Grande-Bretagne, il adressa à ses soldats une allocution, dans laquelle il leur traça la conduite qu'ils avaient à tenir, en se servant de ces paroles d'Homère : « qu'aucun n'évite la mort, que personne n'échappe à votre épée, pas même l'enfant caché dans le sein de sa mère. »

Palmyre, une des cités les plus splendides de l'Orient, enorgueillie de sa puissance et de ses immenses richesses, osa tenter de se rendre indépendante sous le règne d'Aurélien ; elle expia cette tentative par le massacre de ses habitants et la ruine de ses superbes édifices, dont les débris accusent encore de nos jours la barbarie romaine. Pendant qu'Aurélien détruisait Palmyre, Vopiscus, son lieutenant, ravageait l'Égypte et saccageait Alexandrie. Cette ville qui, malgré tant de calamités essuyées dans la guerre de César contre Pompée, et sous les règnes de Caracalla et de Gallien, conservait toujours son ancienne prépondérance, fondée sur le commerce et l'industrie, déchut alors rapidement ; elle avait déjà perdu plus de la moitié de son étendue et de sa population sous Théodose, lorsque les chrétiens renversèrent le temple de Sérapis, le plus beau de ses monuments, et brûlèrent la célèbre bibliothèque établie dans l'enceinte de cet édifice (1).

Le fait suivant est une des preuves les plus frappantes

la guerre et d'abuser de la victoire, devait diminuer la population bien autrement que chez nous, où ce fléau n'atteint guère que les armées combattantes. » (T. I, p. 422.)

(1) Heeren, *Hist. de la littérature classique.* Orosius, *Hist. rom.*

de l'énorme perte d'hommes que ces guerres intestines causaient à l'empire : dans la sédition qui éclata à Alexandrie sous Gallien, il périt tant de monde, que lorsque le calme fut rétabli, il s'y trouva moins d'habitants de l'âge de quatre à quatre-vingts ans, qu'il n'y en avait eu avant ce funeste événement, de celui de quarante à soixante-dix ans; de sorte que dans cette guerre civile les trois quarts des habitants avaient émigré ou perdu la vie. Qu'on juge par là de la diminution de la population en Belgique, et des dévastations que doit avoir éprouvées cette portion des Gaules par les fréquentes tentatives des Belges pour recouvrer leur indépendance, et par l'insubordination et les révoltes des armées romaines qui gardaient les places fortes de la Meuse et du Rhin (1).

Au milieu de ces dissensions civiles, pendant que les différents peuples de l'empire proclamaient leur affranchissement, et que les armées se disputaient le droit de disposer du trône, les frontières restaient sans défense; les Gaules étaient sans cesse envahies par les Francs, les Saxons et les Allemands; les Scythes, les Goths, les Huns, les Isaures parcouraient en tout sens et pillaient impunément l'Asie-Mineure, la Grèce,

(1) Saint Augustin estime que le sac de Rome par les Goths fut moins funeste à cette ville que les proscriptions de Sylla et de Marius : *Marianis autem partibus, Sylla absente, quid sanctum cui parcerent fuit, quando Mutio civi, senatori, pontifici, arum ipsam ubi erant, ut aiunt, fata romana, miseris ambienti amplexibus non pepercerunt? Syllana porro tabula illa postrema, ut omittamus alias innumerabiles mortes, plures jugulavit senatores quam Gothi vel spoliare potuerunt.* (*De civit. Dei*, III, 29.)

l'Illyrie, la Thrace, la Mésie, la Norique, la Pannonie et jusqu'à l'Italie.

Mais si la tyrannie du maître et de ses agents, les impôts et les charges de toute espèce, les guerres civiles et les invasions, hâtèrent la chute de l'empire, deux fléaux surtout contribuèrent à la dépopulation, à la ruine de l'agriculture, du commerce et de l'industrie, si peu favorisés déjà par les lois romaines : ce sont la peste et la famine, ces calamités inévitables d'une administration vicieuse. Ces épidémies causèrent peut-être une plus grande mortalité dans l'empire des Césars, que dans la Turquie même, où jusqu'à ces dernières années l'incurie du gouvernement et le fanatisme musulman leur avaient toujours assuré une existence permanente.

Dion Cassius rapporte que, sous le règne d'Auguste, la peste ravagea tellement l'Italie, que la terre ne put être cultivée faute de bras (1). Du temps de Néron, elle sévit avec la même fureur dans toutes les provinces (2).

(1) Dio Cassius, LIV.

Sous les rois et la république, les épidémies sévirent avec autant de violence que sous l'empire. Suivant Tite-Live, dans l'espace de 173 années (de l'an 287 à 460 de Rome), il n'y eut, à Rome et dans le pays avoisinant, pas moins de dix-neuf pestes, dont aucune ne fut éloignée de l'autre de plus de dix-sept années, et parmi lesquelles il y en eut qui durèrent deux ou trois années de suite.

(2) *Omne mortalium genus vis pestilentiæ depopulabatur, nulla cœli intemperie quæ occurreret oculis, sed domus corporibus exanimis, itinera funeribus complebantur. Non sexus, non ætas periculo vacua; servitia perinde ac ingenua plebs raptim exstingui inter conjugum et liberorum lamenta; qui dum assident, dum deflent, sæpe eodem rogo cremabantur. Equitum senatorumque interitus, quamvis promiscui, minus flebiles erant, tan-*

Quelques années plus tard, sous Vespasien, l'épidémie causa une telle mortalité, qu'à Rome seule, suivant Eusèbe, on compta parfois jusqu'à dix mille morts par jour (1). Trois ans après, sous Titus, la peste fit périr tant de monde dans cette capitale, qu'au témoignage des historiens, à aucune époque la mortalité n'y avait été aussi grande. Sous le règne d'Adrien elle éclata avec une nouvelle violence. Sous Marc Aurèle ses effets destructifs furent tels dans toute l'Italie, que, comme sous le règne d'Auguste, les champs y restèrent en friche. De là naquit une autre calamité, la famine, qui combla la ruine de ce beau et malheureux pays (2). Sous Commode, l'empire en proie à la tyrannie de ce monstre, fut encore dévasté par une épidémie qui, selon Dion Cassius, enlevait à Rome deux mille personnes par jour (3). Mais toutes ces pertes furent légères en comparaison de l'effroyable dépopulation que causa à toutes les provinces, la peste qui éclata sous le règne malheureux de Decius, pendant lequel l'empire ne cessa pas un seul instant d'être en proie aux ravages d'une foule d'usurpateurs et

quam communi mortalitate sævitiam principis prævenirent. (Tacit., *Annal.*, XVI, 13.)

(1) *Lues ingens Romæ facta, ita ut per multos dies in ephemeridem decem millia ferme mortuorum hominum referrentur.* Eusebii *Chron.*, 214². Olymp. IX.)

(2) *Secuta est lues plurimis infusa provinciis, totamque Italiam pestilentia tanta vastavit, ut passim villæ, agri atque oppida sine cultore atque habitatore deserta, in ruinas silvasque concesserint.* (Oros., *Hist. rom.*, VII, 15.)

(3) « Cette peste, dit Hérodien, emporta une effroyable multitude d'hommes et d'animaux. Elle n'eut pas plutôt cessé que la famine prit sa place. »

de Scythes, de Goths, de Germains et autres barbares. Cette épidémie, qu'on ne peut comparer qu'à la *peste noire* qui au XIVe siècle enleva, suivant les auteurs contemporains, la moitié du genre humain, dura treize années consécutives (de l'an 250 à l'an 263), sans se ralentir un instant, et fit périr, dit Orose, avec un peu d'exagération, presque tous les êtres vivants, tant les hommes que les animaux, dans toute l'étendue de l'empire (1).

Tous les maux, tous les désordres auxquels on impute la ruine de l'agriculture et de l'industrie dans l'empire ottoman, et l'effrayante dépopulation qui se manifeste dans presque toutes les parties de cet État, existaient donc également dans l'empire romain, et ont dû y produire les mêmes effets. Cet état déplorable de choses résultait uniquement du gouvernement aussi inepte que tyrannique de la plupart des empereurs et de leurs délégués dans les provinces, errements suivis par les empereurs d'Orient, et qu'adoptèrent à leur tour les conquérants de Byzance, les Turcs, peuple nomade et sauvage, incapable dans son aveugle fanatisme et son mépris pour la civilisation, de remédier aux abus existants, et de fonder sa domination sur des bases plus solides.

Nous le répétons, c'est donc à tort que presque tous les écrivains modernes datent seulement de la

(1) *Plaga extitit corrupto aere pestis infusa, quæ per omnia romani regni ab oriente in occidentem spatia omne propemodum genus hominum et pecudum neci dedit. Nulla fere provincia romana, nulla civitas, nulla domus fuit quæ non illa generali pestilentia corrupta atque vacuata sit.* (Oros., VII, 21 et 27.)

domination des Turcs la ruine et la solitude de la Grèce et de l'Asie mineure. Que ces écrivains s'affligent de voir les plus beaux pays de l'antiquité courbés sous le joug de ces barbares, c'est là un sentiment que partagera avec eux tout homme éclairé; mais qu'en tonnant contre la barbarie des Turcs, ils se montrent les admirateurs et les panégyristes des Romains; qu'en dépeignant la désolation et le triste aspect qu'offrent la plupart des pachaliks, ils opposent à ce sombre tableau l'image riante et la haute prospérité dont ils prétendent que ces contrées jouirent sous les Césars de Rome et de Byzance, c'est là un étrange paradoxe, enfanté par la réaction classique du XVIe siècle, et que n'admet point une critique puisée aux véritables sources de l'histoire. Une lecture attentive, tant des historiens, des géographes, des poëtes et d'autres écrivains, grecs, romains et byzantins, que des chroniqueurs et des voyageurs du moyen âge, doit convaincre tout homme impartial, que non-seulement l'aspect désert et inculte que présente la fraction de l'empire romain soumise à la puissance turque, date d'une époque bien antérieure à la naissance d'Osman, mais que les autres parties de l'empire des Césars, qui de nos jours appartiennent aux États civilisés de l'Europe, furent pendant les quatre premiers siècles de notre ère, infiniment moins peuplées et moins cultivées qu'au temps présent (1). Un coup d'œil rapide sur l'état des

(1) Hume est porté à croire que la Turquie d'Europe même est aussi peuplée de nos jours qu'elle le fut, non-seulement sous la domination romaine, mais à l'époque où les républiques de la Grèce avaient atteint le plus haut degré de puissance : « On peut

provinces, tel que nous le dépeignent les monuments de l'antiquité, constatera l'exactitude de cette assertion. Nous commencerons par l'Italie. La condition déplorable où cette riche contrée, le centre de la domination romaine, fut réduite, suffirait seule pour faire juger de celle des provinces moins favorisées par la nature.

« Rome, dit Herder, flétrit, énerva, dépeupla par degrés l'Italie, en sorte qu'il fallut des flots de nations barbares pour lui rendre à la fin de nouveaux habitants, de nouvelles lois, de nouvelles coutumes, une nouvelle vie; mais ce qui avait cessé d'être ne revint pas à l'existence. Albe, Véies, Camérie, la plupart des villes des Étrusques, des Latins, du Samnium, de l'Apulie avaient été détruites. De frêles colonies fixées sur leurs ruines ne rétablirent ni leur ancienne dignité, ni leur nombreuse population, ni leur industrie, ni leurs arts, ni leurs lois, ni leurs coutumes. Il en fut de même de toutes les républiques florissantes de la Grande-Grèce :

mettre en doute, dit-il, si la Turquie d'Europe n'a pas en général autant d'habitants aujourd'hui que dans les périodes les plus florissantes de la Grèce. Les Thraces paraissent avoir vécu alors comme les Tartares actuels, de bétail et de pillage. (Xenoph., *Exped. Cyri.*, VII. Polyb., IV, 45.) Les Gètes étaient encore plus barbares. (Ovid., *Trist. Epist. ex Ponto*. Strab., VII.) Les Illyriens ne valaient guère mieux (Polyb., II, 12); et tous ces peuples habitaient les neuf dixièmes de ces contrées. » (Hume, *Essais polit.*, essai 10, sect. 5, § 4.)

Pour faire juger de l'état malheureux du Bas-Empire, il suffira d'observer que Constantinople, capitale et centre de ce dernier, fut assiégée dix-neuf fois depuis sa fondation par Constantin, jusqu'à sa prise par Mahomet II. (Hammer, *Constantinop. und der Bosphoros*, 1re Th., cap. 19. Lebeau, *Hist. du Bas-Empire.*)

Tarente, Crotone, Sybaris, Cumes, Locres, Thurium, Rhégium, Messine, Syracuse, Catane, Naxos, Mégare, n'étaient plus ; la plupart avaient été renversées ou réduites en cendres.

. . . On ne croira jamais combien la domination de Rome fut fatale dans ce coin du monde aux arts, aux sciences, à la culture du sol et au développement de la pensée humaine. L'île délicieuse de la Sicile fut dévastée par la guerre et les proconsuls; en proie à d'éternels ravages, la basse Italie eut plus à gémir encore du voisinage de Rome. A la fin, ces deux contrées, morcelées et changées en voluptueuses retraites, furent les premières victimes des horribles extorsions de leurs maîtres. L'Étrurie, jadis si florissante, réduite à un état semblable dès le temps des anciens Gracques, n'était plus qu'un désert fertile, habité par des esclaves, épuisé par les Romains ; et quel pays au monde éprouva un destin meilleur dès qu'il fut tombé sous la serre de l'aigle romaine (1)? »

Ce tableau de la décadence de l'Italie et de la Sicile, sous la domination romaine, n'est qu'un résumé de ce qu'on lit sur ce sujet dans les ouvrages de Tite-Live, de Strabon, de Lucain, de Tacite et d'autres écrivains anciens.

Le cens de l'an 579 de la fondation de Rome fournit sept cent cinquante mille citoyens en état de porter les armes, c'est-à-dire de dix-sept à soixante ans, entre le détroit de Messine et le Rubicon. Celui de l'an 664 n'en donna plus que quatre cent soixante-trois mille, et celui

(1) Herder, *Idées sur la philosophie de l'histoire*, trad. de Quinet, t. III, 3.

de l'an 683, seulement quatre cent cinquante mille (1). Ce fut la diminution toujours croissante du nombre des citoyens romains, attestée par Tacite, Suétone et Dion Cassius (2), qui obligea César, les Triumvirs et Auguste à étendre le droit de cité aux provinces (3).

Strabon et Lucain rapportent que, de leur temps, la majeure partie de l'Italie méridionale était couverte de ruines et réduite en désert. Tels étaient le Samnium, la Calabre et la Grande-Grèce; en un mot, presque tout ce qui compose aujourd'hui le royaume de Naples. Les vestiges même de toutes les villes du Samnium détruites par les Romains avaient disparu de la surface de la terre, suivant Florus : On cherchait, dit cet historien, le Samnium dans le Samnium lui-même, que les Romains n'avaient cessé de dévaster pendant plus d'un demi-siècle (4).

« De nos jours, écrit Strabon, si l'on en excepte Tarente, Rhégium et Naples, toute la partie méridionale de l'Italie est retombée dans la barbarie (5). » Du temps

(1) Dureau de la Malle, *Économie politique des Romains*, t. I, p. 314.

(2) *Ibid.*, p. 318.

(3) *Minore in dies plebe ingenua.* (Tacit., *Annal.*, IV.)

(4) *Samnites quinquaginta annis per Fabios et Papirios patres eorumque liberos ita subegit populus romanus ac domuit, ita ruinas ipsas urbium diruit, ut hodie Samnium ipso in Samnio requiratur, nec facile appareat materia quatuor et viginti triumphorum.* (Florus, *Hist. rom.*)

C'est de la dictature de Sylla que date la ruine totale des Samnites, et que ce peuple, jadis puissant et l'ennemi le plus redoutable que les Romains aient compté parmi les peuples de l'Italie, disparut complétement du sol de cette contrée. *Voir* Strabon, V.

(5) Strabo, VI. — *Magna Græcia quæ nunc deleta est, tunc florebat.* (Cicero, *in Lælio.*)

de Varron, les terres du Samnium et de l'Apulie étaient changées en vastes pacages, dans lesquels paissaient de nombreux troupeaux de moutons (1).

L'ambition et les armes barbares des Romains n'accumulèrent pas moins de ruines dans le centre et le nord de l'Italie.

Le pays des Volsques et des Éques éprouva le même sort que celui des Samnites (2).

Pline compte cinquante-trois villes et peuplades qui avaient entièrement disparu du Latium dans les longues guerres contre les Romains (3). La campagne de Rome était déjà alors presque aussi déserte que de nos jours (4).

La guerre sociale et la guerre servile, les proscriptions de Sylla et de Marius, les factions de César et de Pompée, puis celles des Triumvirs avaient tellement dépeuplé l'Italie, que les villes tombèrent en ruine, et que

(1) Varro, *de Re rustica*, II, 1, § 16.

« Le midi surtout de la péninsule, la grande Grèce, si riche autrefois et si féconde, porte les traces d'une dévastation irréparable. Les deux plus grandes cités grecques, Canusium et Argyripa n'existent plus ! Des treize villes iapyges, Tarente et Brindes restent seules debout, les autres ne sont que des bourgades : l'isthme de Tarente est presque en entier désert; la ville même ainsi que celle d'Antium, a été repeuplée par Néron. » (De Champagny, t. II, p. 31, édit. de Louvain.)

Cicéron qualifie l'Apulie de *inanissima pars Italiæ*.

(2) *Innumerabilem multitudinem liberorum capitum in eis locis fuisse quæ nunc vix, seminario exiguo militum relicto, servitia romana ab solitudine vindicant.* (Tit. Liv., VI, 12.)

(3) Plin., III, 5.

(4) Dureau de la Malle, *Économie polit. des Rom.*, t. I, p. 384. De Champagny, *les Césars*, t. II, p. 31.

les terres, sans culture, ne présentaient plus que des champs couverts de ronces (1).

Saint Ambroise, dans une lettre écrite à son ami Faustinus, en 388, parle de Bologne, de Claterna, de Modène, de Rhégium, de Verceil, de Plaisance et autres places de la haute Italie, comme de villes à moitié ruinées, en s'appropriant les termes par lesquels Cicéron avait dépeint, dans une lettre à Sulpicius, l'état déplorable où étaient réduites les villes les plus célèbres de la Grèce (2).

(1) *At nunc semirutis pendent quod mœnia tectis*
Urbibus Italiæ, lapsisque ingentia muris
Saxa jacent; nulloque domus custode tenentur,
Rarus et antiquis habitator in urbibus errat:
Horrida quod dumis, multosque inarata per annos
Hesperia est, desuntque manus poscentibus arvis;
Non tu, Pyrrhe ferox, nec tantis cladibus auctor
Pœnus erit: nulli penitus discindere ferro
Contigit: alta sedent civilis vulnera dextræ.
(Lucan., *Phars.*, I.)

Non ætas hæc carpsit edax, monimentaque rerum
Patrica destituit: crimen civile videmus,
Tot vacuas urbes. Generis quo turba redacta est
Humani? toto populi qui nascimur orbe
Nec muros implere viris nec possumus agros.
Urbs nos una capit; vincto fossore coluntur
Hesperiæ segetes: stat tectis putris avitis
In nullos ruitura domus.
(*Ibid.*, VII.)

Dion Cassius dit que César, lorsqu'il fit le cens, treize ans après son premier consulat (l'an 46 avant J.-Ch.) découvrit une perte d'hommes énorme causée par les guerres civiles. (XLIII, 25.) Appien assure que le nombre des citoyens n'était que la moitié de celui qui avait été constaté au cens précédent. (II, 102.)

Dans une lettre à Atticus (I, 16), Cicéron parle des moyens qu'il avait proposés pour repeupler l'Italie, *Italiæ solitudinem frequentari.*

(2) *De bononiensi veniens urbe, a tergo Claternam, ipsam*

Une des preuves les plus incontestables du progrès de l'agriculture et de la population en Italie, depuis la destruction de l'empire, c'est que la plus riche partie de la contrée était, avant cette époque, partout sillonnée de bois et de marécages. Au ve siècle, les bords du Lambro, de l'Adda, de l'Adige, du Mincio et d'autres rivières de la Lombardie, étaient cachés sous d'épaisses forêts, dont de nos jours, il ne subsiste plus guère de vestiges, et que l'industrie des villes libres du moyen âge a converties en fertiles et riantes campagnes (1). Sous l'empire, l'Émilia, la Flaminia et une grande partie du territoire vénitien, ne consistaient qu'en terrains noyés et incultes : tel, du temps de Vitruve, de Strabon et d'Hérodien, était le territoire d'Aquilée, d'Altino, de Ferrare, de Ravenne, de Brescia, de Mantoue, de Reggio et de Côme, villes situées alors au milieu de vastes marais, ou au centre de lagunes,

Bononiam, Mutinam, Rhegium derelinquebas : in dextera erat Brixellum ; a fronte occurrebat Placentia, veterem nobilitatem ipso adhuc nomine sonans : ad lævam Apennini inculta miseratus et florentissimorum quondam populorum castella considerabas, atque affectu relegebas dolenti. Tot igitur semirutarum urbium cadavera, terrarumque sub eodem conspectu exposita funera.... in perpetuum prostrata ac domita. (Ambros., *Epist.* 39.) — Le terme de *Castella* dans ce passage désigne que toutes les villes de peuples jadis si florissants étaient réduites au IVe siècle à l'état de simples bourgades.

(1) *Ulvosum Lambrum, cæruleum Adduam, velocem Athesin, pigrum Mincium, et quorum ripæ torique passim quernis acernisque nemoribus vestiebantur, nunc horum pauca aut nulla vestigia supersunt.* (Muratori, dissert. XXI, *Antiquit. Italiæ medii ævi*, t. II.) *Innumera alia nemora et saltus*, ajoute Muratori, *in chartis offendas quæ jamdiu aratro parere didicerunt.*

comme l'est de nos jours la ville de Venise. Il y avait, entre Plaisance et Ravenne, un marais immense, dont il ne reste que peu ou point de vestiges. Classe, le célèbre port de Ravenne, est actuellement à plus de deux lieues de la mer. A l'époque où vivaient Cicéron et Appien, le territoire de Modène et de Bologne, maintenant si renommé pour sa fertilité et son aspect séduisant, était presque inculte, couvert de bois et d'eaux stagnantes (1). Il en était de même de l'espace qui s'étend entre Florence et Pise, du magnifique Val d'Arno, la plaine la plus riante et la plus peuplée de l'Italie, de la belle plaine de San-Miniato, de la vallée de Chiana et de celle de Cecina, qui ressemblent aujourd'hui à un vaste jardin (2).

(1) Muratori, *ibid.* Grosley, *Mémoires sur l'Italie*, t. III.

Lorsque J. César alla de Bologne à Modène, il passa par une chaussée élevée au milieu des eaux. Aujourd'hui l'espace est occupé par la terre ferme.

Ce qui témoigne encore combien le territoire de Bologne était faiblement peuplé sous la période romaine, c'est que lorsqu'on y envoya en l'an de Rome 564 une colonie de trois mille hommes, chaque colon reçut de 30 à 70 hectares (*jugera*) de terre.

(2) En 1292, on défricha le territoire de San-Pietro in Grado, près du port de Pise, jusqu'alors couvert de bois. Le dessèchement des marais qui rendaient inhabitable le territoire de Pise fut commencé au XIIe siècle et continué par Laurent de Médicis et ses successeurs jusqu'à Léopold. Vetori, dans le panégyrique de Laurent le Magnifique, s'exprime de la manière suivante sur les grands travaux que ce dernier y fit exécuter : *Pisanum omnem agrum stagnantem siccavit, fertilioremque reddidit, cura sua magna, impensa itidem magna, multis fossis per eum ductis quibus aqua derivaretur, simulque cœli salubritati consuluit; nam quæ prius pestilens civitas esse non sine causa credebatur, nunc salubris admodum est et ab omni hujusmodi metu morborum vacua.*

Digitized by Google

Actuellement, la vigne remplace les forêts qui couvraient toute la partie montagneuse de la Toscane, connue sous le nom de Garfagna (1).

En général, l'Étrurie fut une des contrées où les guerres des Romains furent les plus dévastatrices. Le vide qu'elles y causèrent était si grand, qu'au IIIe siècle

La plaine de San-Miniato était sans cesse inondée par les débordements de l'Arno, qui y formait un cours très-irrégulier. Les habitants de cette ville, fort riche au XIIIe siècle, en entreprirent le desséchement et élevèrent des digues qui empêchèrent le fleuve de sortir de son lit.

Au IXe siècle, et plus tard encore, le val d'Arno n'était qu'une terre inculte et marécageuse. (Repetti, *Dizion. geogr. della Toscana* (1835), art. *Figline.*)

Les vallées de Chiana et de Cecina sont redevables de leur belle culture et de leur nombreuse population au grand-duc François III. (*Ibid.*, art. *Firenze.*)

(1) En 1371 on ne comptait encore dans la Garfagna que soixante-huit villages et hameaux, peuplés de mille soixante et une familles (cinq mille trois cent cinq habitants). En 1832 ce même territoire comptait quatre-vingt-six villages et vingt-deux mille cent quarante-quatre habitants, population presque quintuple de celle de 1371. (*Ibid*, art. *Garfagna.*)

Les montagnes qui avoisinent la ville de Livourne, aujourd'hui couvertes de métairies et de maisons de plaisance, passaient au moyen âge pour un désert presque inaccessible.

A l'époque même où l'Étrurie avait encore toute sa puissance et sa population, la forêt Ciminia que Tite-Live dit avoir été plus impénétrable que les forêts de la Germanie, couvrait le vaste espace qui s'étend depuis la côte jusqu'aux rivières la Marta et la Minione et vers l'est jusqu'au sud-est de Viterbe où se trouvait le *lacus Cimini*, aujourd'hui *lago di Vico* : *Silva erat Ciminia magis tum invia atque horrenda, quam nuper fuere Germani saltus, nulli ad eam diem ne mercatorum quidem adita.* (Tit. Liv., IX, 36.)

Digitized by Google

de l'ère vulgaire, les terres les plus belles et les plus productives restèrent en friche faute d'habitants (1).

Nous lisons dans beaucoup d'ouvrages modernes, que les Maremmes de Sienne étaient dans l'antiquité remplies de villes, de bourgs et de villages. C'est encore là une des nombreuses erreurs enfantées par le préjugé et le défaut d'investigation. Le témoignage de Virgile, de Pline le jeune, de Rutilius, de Sidoine Apollinaire et de plusieurs écrivains postérieurs, prouve qu'aux premiers siècles de l'ère chrétienne, comme plus tard encore, l'air qu'on respire dans cette partie de la Toscane était aussi mauvais que de nos jours; et par conséquent que ces lieux devaient être moins peuplés alors, qu'ils ne le sont depuis les efforts tentés par les princes de la maison de Médicis et de Lorraine, pour les rendre à la culture (2).

Une autre erreur de la plupart des modernes, c'est

(1) Vopisc., *in Aurel.*, 48.

(2) Pline le Jeune écrivait à son ami Apollinaire : *Amavi curam et sollicitudinem tuam, qui cum audisses me æstate Thuscos petiturum, ne facerem suasisti, dum putas insalubres esse. Est sane gravis et pestilens ora Thuscorum quæ per littus extenditur.*

L'air pestilentiel qui régnait à cette époque, non-seulement dans les Maremmes, mais sur toute la côte de la Toscane, n'était pas moins redouté des anciens que le sirocco qui exerce de si grands ravages dans la Pouille et la Calabre : *Ubi mihi seu Calaber atabalus seu pestilens regio Thuscorum, spiritu aeris venenatis flatibus inebriato et modo calores alternante, modo frigora vaporatum corpus infecit*, etc. (Sidon. Apoll., *Epist.*, lib. I, ep. 5.)

La ville de Gravisca, dans les Maremmes de Montalto ou de Corneto, à l'extrémité de la Toscane, était particulièrement mal-

de croire que l'état désert et inculte de la campagne de Rome ne date que du moyen âge et qu'antérieurement ces lieux étaient vivifiés par une nombreuse population. C'est à la chute de l'empire et aux invasions des barbares, que l'on attribue la disparition de la culture et des cultivateurs dans cette vaste plaine, et à cette disparition l'origine de la *malaria,* qui rend presque déserts les environs de Rome dans un rayon de deux à trois lieues. Mais suivant Cicéron, Tite-Live et Horace, l'air devait y être presque aussi vicié que de nos jours, non-seulement de leur temps, mais même dès la fondation de Rome (1). Strabon, Tite-Live, Pline et Columelle

famée pour son insalubrité. Virgile l'appelle : *intempestæ Graviscæ.* (*Æneid.*, et Servius, *ibid.*)

Inde Graviscarum fastigia rara videmus
Quas premit æstivæ sæpe paludis odor.
(Rutil., *Itiner.*, v. 281.)

Voir aussi Targioni, *Viaggi,* etc., t. XVII.

(1) Déjà, au rapport de Denys d'Halicarnasse, les premiers colons furent obligés d'abandonner le mont Palatin à cause de l'air malsain du Velabrum. Suivant Columelle, la terre exploitée par Attilius Régulus, près de Tusculum, pendant la première guerre punique, était dans un territoire très-insalubre.

Cicéron dit que Rome est dans un lieu sain au milieu d'une contrée pestilentielle : *locum in regione pestilenti salubrem.* (*De Republ.*, II, 6.) Il avance qu'une grande étendue des terres cultivables de l'Italie était abandonnée à cause du mauvais air : *Propter pestilentiam vastum atque desertum.* Il cite particulièrement le territoire de Salapinum, et dit que la plupart des colonies établies par Sylla étaient tombées par cette cause. (*Leg. agrar.*, II, 26, 27, 36 et *passim.*)

Après la prise de Capoue, le peuple romain se plaignait amèrement que le sénat eût laissé aux vaincus les belles terres de la

parlent de la stérilité du sol (1). Dès le règne de Vespasien et probablement longtemps avant, les cultivateurs étaient obligés de faire venir des Apennins, de l'Ombrie et des Abruzzes, les ouvriers nécessaires pour les travaux du labourage et de la récolte (2). Un passage de Pline le jeune atteste aussi que les routes d'Ostie et de Laurentum, dans un espace de onze à quatorze milles, à partir des portes de Rome, étaient peu fréquentées

Campanie, tandis que lui vainqueur était condamné à exploiter le sol aride et pernicieux du Latium : *Se militando fessos in pestilenti atque arido circa urbem solo luctari.* (Tit. Liv., VIII, 38.)

Quum ficus prima calorque addunt febres et testamenta resignant, dit Horace en parlant de l'*aria cattiva* de Rome.

Au xie siècle, saint Pierre Damien disait dans des vers adressés au pape Nicolas II :

Roma vorax hominum domat ardua colla virorum,
Roma ferax febrium necis est uberrima frugum;
Romanæ febres stabili sunt jure fideles,
Quem semel invadunt, vix a vivente recedunt.

Voir encore sur cette question Dureau de Lamalle, *Économie politique des Romains,* III, 3. Brocchi, *Dello stato fisico del suolo di Roma.* Roma, 1820, et Eustace, *Tour through Italy,* t. II, pp. 137 et 589.

(1) Strabon dit que ce ne fut point par choix, mais par nécessité, que Romulus bâtit sa ville dans un endroit qui avait un sol peu favorable à l'agriculture et qui ne produisait pas assez pour fournir à la subsistance de ses habitants. (*Géogr.*, V.)

Le territoire de Pupinia, petite ville à deux lieues de Rome, entre cette ville et Tusculum, est signalé par Valère Maxime, Pline et Columelle, comme étant aussi stérile que malsain.

D'autres passages d'auteurs romains, notamment la lettre dans laquelle Pline le Jeune décrit sa *villa* de Laurentum, prouvent que sous l'empire la plus grande partie de la campagne était occupée par des bois et des pâturages.

(2) Sueton. *in Vespas.*, I.

Digitized by Google

et ne présentaient de chaque côté que de grandes forêts et de vastes prairies (1).

La Ligurie, dans la partie qui répond au littoral de Gênes et au comté de Nice, était loin d'offrir l'aspect ravissant que présente aujourd'hui cette foule de villes, de bourgs et de palais qui garnissent la côte, et qui, par leur contiguïté, paraissent sur une étendue de plusieurs lieues ne former qu'une seule cité. A la place de ces beaux lieux, on ne voyait, il y a dix-huit siècles, sur une grande partie de la côte, que des montagnes nues et stériles, habitées par quelques peuplades pauvres, sans industrie, et n'ayant la plupart pour demeure que le creux des rochers (2).

Une preuve péremptoire de la dépopulation de l'Italie sous l'empire, c'est la disparition graduelle des petites propriétés; c'est la formation d'immenses possessions territoriales appartenant à un petit nombre de patriciens, réduites en pacages (la *mesta* des Espagnols) et dont l'exploitation était abandonnée à des esclaves. Pline et Columelle attribuent la ruine de l'agriculture à ce mal qui datait de loin (3), puisque Plutarque rapporte que

(1) Plin., *Epist.*, II, 17, 3. Dureau de Lamalle, t. I, p. 384.

(2) Diod. Sic., V, 26. Strabo, V.

Ligures montani, duri atque agrestes docuit ager ipse, nihil ferendo, nisi multa cultura et magno labore quæsitum. (Cic., *de Lege agrar.*, 35.)

(3) *Latifundia perdidere Italiam, jam et provincias.* (Plin., XVIII, 7.)

Possident fines gentium, quos ne circumire equis quidem valent, sed proculcandos pecudibus et vastandis feris derelinquunt aut occupatos nexu civium et ergastulis tenent. (Columella, *de Re rust.*, I, 3.)

dès le VIIe siècle de la fondation de Rome, toute l'Italie était menacée d'être dépeuplée d'hommes libres et remplie d'esclaves et de barbares, dont les riches se servaient pour cultiver les terres d'où ils avaient chassé les citoyens pauvres. Il ajoute, d'après un écrit de Caius Gracchus, que Tibérius, frère de ce dernier, traversant la Toscane pour se rendre à Numance, y vit les terres désertes, et ne trouva d'autres pâtres que des esclaves étrangers et des barbares, et que dès lors, il conçut le projet de sa loi agraire (1).

Dès le premier siècle de notre ère, l'Italie, qui sous la république exportait des grains en abondance, n'en récoltait plus assez pour alimenter la ville de Rome, obligée alors, comme l'est de nos jours la capitale de ce misérable empire turc, de tirer ses vivres de pays étrangers, et notamment de la Sicile et de l'Égypte (2).

Dans une lettre adressée au sénat, Tibère résume les trois grandes plaies de l'empire : l'étendue des propriétés inutiles (*villarum infinita spatia*), le nombre immense des esclaves (*servorum nationes*), et l'insuffisance de l'Italie à sa propre nourriture. (Tac., *Annal.*, III, 53, 54.) De Champagny, *les Césars*, t. I.

(1) Plutarque, *Vie de Tibérius* et de *Caius Gracchus*.

« Dans le VIIe siècle de Rome, comme le sol, épuisé par une succession continuelle des mêmes espèces de grains, ne produisait plus qu'une médiocre quantité de céréales, on convertit en pâtures une grande partie des terres labourables de l'Italie, et le champ de blé n'était déjà placé par Caton qu'au sixième rang dans l'ordre de valeur et de rapport, ou produit net des fonds de terre. » (Dureau de Lamalle, t. II, p. 54.)

Voir sur le mauvais système agricole des Romains le même auteur, III, pp. 4 et suiv.

(2) *At hercule olim ex Italiæ regionibus longinquas in provincias commeatus portabant, nec nunc infecunditate laboratur;*

Quelques empereurs tentèrent de remédier à cet abus, mais leurs efforts restèrent infructueux (1). Hérodien rapporte que, sous le règne de Pertinax, le nombre des terres incultes était si considérable en Italie et dans les provinces, que cet empereur offrit d'en abandonner la propriété à tous ceux qui les feraient valoir (2). En l'an 370, Théodose, alors maître de la cavalerie, transféra une multitude de prisonniers allemands dans les lieux incultes aux environs du Pô (3). En 377, des prisonniers taifales furent chargés de repeupler le territoire de Modène, de Reggio et de Parme (4). Enfin, un rescrit des empereurs Honorius et Arcadius nous apprend qu'au ve siècle, il y avait dans la Campanie seule, la meilleure partie de l'Italie, cinq cent vingt-huit mille arpents en friche (5).

sed Africam potius et Ægyptum exercemus, navibusque et casibus vita populi romani permissa est. (Tacit., *Annal.*, XII, 43.)

(1) « L'Italie se dépeuple ; il faut fonder des colonies dans ses villes désertes, remède inefficace ! Des vétérans qu'on y envoie, les uns, habitués par le service militaire à des climats étrangers, peu d'années après retournent habiter les provinces ; les autres, inaccoutumés aux soins de la famille, ne laissent pas d'héritiers au bout de quelques années : Actium et Tarente sont de nouveau dépeuplés. » (De Champagny, *les Césars*, t. I.) — *Voir* aussi Tacite, *Annal.*, XIV, 27.

(2) Herod., *Hist. rom.*, II, 15.

(3) Amm. Marcell., XXV, 5.

(4) *Idem*, XXXI, 9.

(5) *Quingena viginti octo millia quadraginta duo jugera quæ Campania provincia juxta inspectorum relationem et veterum chartarum monumenta in desertis et squalidis locis habere dignoscitur.* (Cod. Theod., XI, tit. XXVIII, 2.)

Grosley a cru mal à propos qu'il s'agit dans ce rescrit des marais pontins, puisque ces derniers, plus incultes encore sous l'em-

La décadence de la Sicile fut, sous la domination romaine, plus profonde encore. Strabon assure que de son temps, la partie des côtes qui s'étendait entre les caps Pachynum et Lilybée était totalement déserte (1), et que de la plupart des villes de l'intérieur, il ne restait que des vestiges. Tel était l'état des villes de Himéra, de Gela, de Callipolis, de Sélinunte, d'Eubœa, de Leontopolis et de quantité d'autres. Leurs ruines abritaient quelques pâtres grossiers, auxquels les Romains avaient abandonné les plaines et les montagnes incultes de cette île, jadis si riche et si puissante (2).

pire que de nos jours, n'ont jamais été compris dans les limites de la Campanie.

Voir aussi sur la dépopulation de l'Italie avant et sous l'empire, Zumpt, p. 29.

(1) « Des deux côtés de la Sicile, celui qui s'étend de Pachynum au Lilybæum est entièrement abandonné; l'on n'y trouve, pour ainsi dire, que peu de vestiges des anciennes habitations... Cette partie de l'île s'étant trouvée la plus exposée aux entreprises des Carthaginois, de longues et fréquentes guerres l'ont ruinée. » (Strabon, VI, 3, § 6.)

(2) « Les autres habitations, et la plus grande partie de l'intérieur de l'île, ne sont plus occupées que par des pasteurs : car nous ne saurions dire qu'Himéra soit encore une ville habitée, non plus que Gela, Callipolis, Selinus, Eubœa, et tant d'autres. Et de même, la plupart des villes fondées par les barbares sont détruites... Les Romains, devenus maîtres de la Sicile et la voyant ainsi dévastée, y établirent, tant sur les montagnes que dans la plus grande partie des plaines, des chefs de bras, des pâtres et des bergers, qui bientôt donnèrent au reste des insulaires de fréquents sujets de crainte; d'abord, en exerçant chacun séparément leur brigandage; puis en s'attroupant pour piller les habitations, ainsi qu'ils le firent, quand, sous la conduite d'Ennus, ils s'emparèrent d'Enna, etc. (*Ibid.*, § 8).

Digitized by Google

De tous les pays où les Romains étendirent leur pouvoir, il n'en est point peut-être auquel il fut plus fatal qu'à la Grèce. Plutarque, qui vivait au IIe siècle, dit qu'aucune province de l'empire ne fournissait l'exemple d'une désolation pareille; comme preuve il ajoute, d'une manière un peu hyperbolique toutefois, que la Grèce entière n'eût pu mettre sur pied une armée de trois mille hommes, tandis qu'anciennement la ville de Mégare seule fournissait un pareil contingent (1).

Strabon qui florissait environ un siècle avant Plutarque, rapporte qu'alors la majeure partie de la Grèce offrait l'aspect d'un désert, et que les villes et villages avaient disparu sans presque laisser de traces. « La Messénie, dit-il, est presque entièrement inhabitée. La

L'erreur de ceux qui s'imaginent que sous l'empire la Sicile devait être plus peuplée et mieux cultivée que dans les temps modernes, provient principalement de ce que cette île était alors qualifiée de Grenier de Rome et de l'Italie. Outre que le témoignage de Strabon atteste formellement le contraire, ces exportations de céréales ne prouvent autre chose que la décadence complète de l'agriculture en Italie, qui, d'après Pline, dans les premiers siècles de la république, non-seulement se suffisait à elle-même, sans qu'aucune des provinces fût obligée de la nourrir, mais où de plus les vivres étaient alors à un prix dont la modicité est presque incroyable. (Pline, XVIII, 4.) Aujourd'hui, l'Égypte et les États barbaresques font aussi des exportations considérables de grain, parce que tout mal cultivés qu'ils sont, leurs produits agricoles dépassent encore de beaucoup les besoins de leur faible population. Il en était de même en Sicile.

Voir aussi nos *Recherches sur la population de la Sicile ancienne,* au t. XXII des *Bulletins de l'Académie.*

(1) Plutarch., *de Oracul. defectu.*

Laconie même pourrait se dire dépeuplée, si l'on compare son état actuel à son ancienne population; car excepté la ville de Sparte, tout le reste consiste en une trentaine de bourgs, au lieu qu'anciennement on donnait à la Laconie le surnom d'Hecatompolis (pays aux cent villes (1))..... L'Arcadie est totalement dévastée. Des villes autrefois célèbres ont été détruites par les guerres continuelles; et ceux qui cultivaient les terres

(1) Strabo, VIII, 4, § 11.

Tite-Live ne connaît plus que deux villes dans la Laconie; toutes les autres localités sont qualifiées par lui de *vici* et *castella*. Déjà du temps d'Aristote, la population de Sparte était considérablement diminuée. Dans le chapitre de sa *Politique*, où il traite de la république de Lacédémone, ce philosophe s'exprime ainsi : « Quoique le territoire des Lacédémoniens suffise pour fournir à l'entretien de quinze cents cavaliers et de trois mille fantassins, le nombre actuel des citoyens de la capitale se trouve réduit à mille. Ainsi donc, la république de Sparte est tombée, non par suite d'une calamité unique et particulière, elle n'a péri que par l'appauvrissement de sa population. Dans les temps les plus anciens de son histoire, on assure qu'elle accordait le droit de cité aux naturels des autres États de la Grèce, pour empêcher que par l'effet des guerres prolongées, le nombre des citoyens ne se trouvât trop réduit; j'ai même entendu dire que à une époque la population de la capitale seule montait à dix mille personnes. » (Aristote, *Politica*, II, 9.)

Lorsque Lycurgue donna ses lois, en l'an 466 avant J.-C., il partagea le territoire entier de Sparte en neuf mille portions qu'il distribua à un pareil nombre de citoyens. Sous le roi Agis, 245 ans avant J.-C., il ne restait plus que sept cents Spartiates naturels, dont à peu près cent qui avaient conservé leur héritage. (Plut., *Vie d'Agis*, 5.)—A cette époque, déjà une grande partie de la Laconie, et même les environs de la capitale, était inculte. (*Voir* C. F. Hermanni *Antiquitates laconicæ*. (Marburgi, 1841), IV, 5.)

Digitized by Google

les ont abandonnées, depuis l'époque où la plupart des villes voisines se réunirent en une seule cité, celle qu'on a nommée Mégalopolis. Cette dernière même est aujourd'hui réduite à un tel état, qu'elle justifie ce qu'un poëte comique a dit d'elle : la grande ville n'est plus qu'un grand désert... Dans la Béotie, Thèbes et toutes les autres villes, à l'exception de Tanagra et de Thespies, sont réduites à l'état de simples villages; il n'en reste plus que des décombres et le nom (1). »

Dion Chrysostôme, rhéteur du IIe siècle, décrit l'île d'Eubée (aujourd'hui Négrepont), qui touche à la Béotie, comme une contrée presque inculte et couverte de bois. Des quartiers entiers de la ville de Chalcis, capitale de l'île, étaient convertis en terres arables (2).

L'Attique, jadis la république la plus puissante de la Grèce, malgré l'exiguïté et la stérilité de son territoire, avait perdu aussi une grande partie de son ancienne prospérité, et un tiers au moins de sa population (3). Strabon ne trouva plus qu'un chétif hameau près du célèbre port du Pirée, dévasté par Sylla.

La Thessalie, l'Étolie et l'Acarnanie, ne jouirent point d'une meilleure condition (4). Au témoignage de Strabon les deux dernières contrées étaient veuves de presque tous leurs habitants. Toutes les villes de l'intérieur étaient en ruine ; sur les côtes, on ne trouvait que

(1) Strabo, IX, 2, §§ 2 et 6.

(2) Dio Chrysost., *Orat.*, VII.

(3) *V.* le Mémoire de M. Letronne, sur la population de l'Attique.

(4) Les belles plaines de la Thessalie qui avaient cessé d'être cultivées, servirent sous les Romains à l'élève de nombreux troupeaux de chevaux. Dion Chrysostôme en parle comme de solitudes. (*Orat.*, VII.)

quelques chétives bourgades (1). Les Romains attachaient si peu d'importance à la possession de l'Acarnanie et de l'Étolie, qu'ils ne daignèrent pas construire une seule route dans le centre de ces pays devenus un véritable désert (2).

La conquête romaine fut également funeste à l'Illyrie et à l'Épire. « Autrefois, dit Strabon, l'Épire entière et l'Illyrie, malgré la rudesse de leur sol et les monts dont il est couvert, tels que le Tomarus, le Polyanus et quantité d'autres, étaient bien peuplées; mais aujourd'hui elles sont désertes pour la plupart et les habitations qui restent encore ne sont que des villages et des masures ; l'oracle même de Dodone a presque disparu, de même que les autres (3). » L'auteur principal de la ruine et de la dépopulation de l'Épire, fut Paul Émile, qui, en un seul jour, livra aux flammes soixante-dix villes et bourgs, et fit vendre comme des bêtes de somme cent cinquante mille Épirotes (4). Les peuplades barbares de l'Épire détruites, cette contrée ne fut plus qu'une solitude hérissée de bois et privée de toutes voies de communication (5).

(1) Strabo, VII, 8, § 4.

(2) Mannert, *Geographie der Griechen und Römer*, t. VIII, p. 61.

(3) Strabo, VII, 8, § 14.

(4) *Hora quarta signum ad diripiendas urbes datum est militibus : tantaque præda fuit, ut in equitem quadringeni denarii, peditibus duceni dividerentur, centum quinquaginta millia capitum humanorum abducerentur.*

Muri deinde direptarum urbium diruti sunt : ea fuere oppida circa septuaginta. (Tit. Liv., XLV, 34.)

(5) La Bosnie qui faisait partie de l'Illyrie, est aujourd'hui beau-

L'armée de Paul Émile ne commit pas moins de ravages dans la Macédoine. Du reste, ce royaume ne jouit jamais d'une bien grande prospérité. La majeure partie de son territoire ne consistait que dans des montagnes escarpées et stériles, habitées par des peuplades à demi-sauvages, et qui ne devinrent pas plus civilisées sous le joug romain (1). Ce n'est que dans les plaines voisines de la mer qu'on trouvait quelques colonies grecques assez florissantes d'abord, mais qui tombèrent successivement en décadence, à l'exception de la seule ville de Thessalonique (2).

coup plus peuplée que dans l'antiquité, et on y trouve des villes très-importantes par leur population. Dans les premiers siècles de l'ère chrétienne, elle était couverte de forêts impénétrables. (A. Boué, *la Turquie d'Europe.*)

La Dalmatie, qui appartenait également à l'Illyrie, avait une population très-barbare : *Dalmatæ plerumque sub silvis agunt; inde in latrocinia promptissimi.* (Florus, *Hist. rom.*, IV, 12; VIII, §§ 6, 7 et 8.) *Voir* encore Strabon et Patereulus.

Les Illyriens et les Thraces se tatouaient le corps comme les sauvages. (Strabo, VII, 6, § 4.) Hérodien, qui écrivait au IIIe siècle, traite encore la Thrace de pays barbare, VII, 1.

(1) La capitale, Pella, était, au témoignage de Démosthène, un endroit très-chétif; elle était entourée de vastes et profonds marais, fait qui dénote le peu de culture du pays; car lorsque les environs d'une résidence se trouvent dans un pareil état, les terres plus éloignées ne doivent avoir qu'une bien faible valeur. *Voir* Tite-Live, XLIV, 46.

(2) « De quelque côté que je détourne mes regards, dit le célèbre historien philosophe Herder, en parlant des Romains, partout je ne rencontre que la dévastation sur les traces de ces conquérants du monde. Si les Romains eussent réellement voulu être les libérateurs de la Grèce, lorsqu'en présence de ces peuples retombés dans l'enfance, ils se parèrent de ce beau nom aux jeux

L'île de Crète souffrit tellement de la dévastation des pirates, et plus encore, des armées romaines, qui en firent la conquête sous la conduite de Métellus, que des cent villes et bourgs qu'on y comptait, à peine en trouvait-on encore vingt-quatre au ve siècle (1).

La seule portion de la vaste province de Pannonie qui eût une population assez considérable, est celle qui répond à l'Esclavonie. La partie située entre la Drave

isthmiques, combien le système entier de leur conduite eût été différent ! Mais quand Paul Émile eut livré au pillage soixante-dix villes de l'Épire, quand le prix de cent cinquante mille citoyens vendus comme esclaves eut été distribué à ses soldats, quand Métellus et Silanus eurent pillé et ravagé la Macédoine, quand Mummius eut renversé Corinthe, Sylla Athènes et Delphes, avec un acharnement dont le monde n'offre peut-être pas deux exemples ; quand cette dévastation se fut étendue sur l'Archipel entier, et que Rhodes, Cypre, la Crète subissant le même destin que la Grèce, ne furent plus que de misérables tributaires dont les dépouilles allaient grossir les triomphes des Romains ; quand le dernier roi de Macédoine eut été traîné avec ses fils devant le char triomphal, condamné à terminer ses jours dans la plus étroite prison, pendant qu'un de ses fils n'échappait à la mort qu'en gagnant son pain dans Rome, en faisant le métier de tourneur et de scribe ; quand la dernière lueur de la liberté grecque eut disparu avec la ligue étolienne et achéenne, et que le pays entier eut été changé en une province romaine, c'est-à-dire en un champ de carnage où les armées dévastatrices des triumvirs se déchiraient l'une l'autre, ô Grèce ! quel destin que celui que te réservait ta protectrice, ton élève, Rome, la puissance tutélaire de l'univers. » (Herder, *Idées sur la philos. de l'hist.*, t. III.)

(1) *Primo quidem centum habuit Creta civitates, unde hecatonpolis, post viginti quatuor.* (Servius, *in Æneid.*, V, 106.)

Hiéroclès, dans le catalogue des villes de l'empire d'Orient, dressé sous le règne de Justinien, et l'empereur Constantin Porphyrogénète, au ixe siècle, n'en citent même que vingt-deux.

Digitized by Google

et la Save ne formait au contraire qu'un désert couvert de bois et de profonds marécages, que l'empereur Galérius entreprit de conquérir à la culture. Ptolémée ne mentionne que deux ou trois localités insignifiantes dans le vaste espace compris entre le Danube et la Drave. Presque toutes les villes et forts romains se trouvaient concentrés le long de ces fleuves et de la Save.

La Dacie qui comprenait la Transylvanie, le bannat de Temeswar, la Moldavie et la Valachie, devint province romaine sous Trajan, qui en avait fait la conquête. Il établit quelques colonies dans la partie qui correspond aux deux premières de ces contrées, et à la petite Valachie, mais les Romains n'en eurent aucune dans la Moldavie et les plaines de la Valachie, qu'ils abandonnèrent en grande partie aux indigènes, la plupart nomades. La Dacie ne resta en leur pouvoir que pendant environ un siècle et demi; ils la perdirent tout entière sous Aurélien, qui en retira tous les colons auxquels il assigna une nouvelle demeure dans la Mésie (1).

Parmi les provinces européennes de l'empire les plus sauvages, les plus incultes et les plus pauvres, on compte la Mésie, la Thrace, la Corse et la Sardaigne. Les Mésiens, dont le territoire correspond à la Bulgarie et à la Servie, nous sont dépeints par les anciens comme un peuple plongé dans le dernier degré de barbarie (2). Ils

(1) *Voir* l'excellente dissertation de Mannert, intitulée : *Res Trajani imperatoris ad Danubium gestæ*. Norimb., 1793, in-8°.

(2) *Mysi quam feri, quam truces fuerint, quam ipsorum etiam barbari barbarorum horribile dictu est.* (Florus, IV.)

représentent sous les mêmes traits les habitants de l'intérieur de la Thrace, et parmi eux principalement les Dardaniens, les Besses, les Scordisques et les Astiques (1).

Une preuve de l'état désert et inculte de la Mésie au IVe siècle, c'est qu'en 382, Théodose permit à la nation entière des Visigoths de s'y établir. Les historiens des croisades, aux XIe et XIIe siècles, nous dépeignent aussi la Bulgarie comme un pays sauvage et rempli de forêts inaccessibles. *Voir*, entre autres, le *Chronicon hierosolymitanum*, par ALBERT d'Aix, pp. 6, 23.

(1) « Les Thraces, dit Plutarque, sont des barbares, vivant de pillage et continuellement en guerre avec les peuples voisins. » (PLUTARQUE, *Vie de Périclès*.)

Tite-Live qualifie les Illyriens et les Thraces de *gentes feras et indomitas* (XXXIII, 12). Jornandès dit des Thraces : *Thraces diri homines, omnium gentium ferocissimi sunt, quorum særitiam pariter habent et Scordisci et Emimontii Asticique*. (*De regnor. successione*, cap. 30.)

Les Dardaniens n'avaient pour demeure que des grottes qu'ils se creusaient sous des tas de fumier. (STRABO, VII, 6, § 9.)

« A peu près inaccessible par la nature du pays, dit Vivien de Saint-Martin, la Dardanie thracique resta presque inconnue à toute l'antiquité. On savait seulement que les Dardaniens étaient un peuple barbare et très-grossier. » (ÆLIAN., *Var. Hist.*, IV, 1. STRABO, VII.) VIVIEN DE SAINT-MARTIN, *Hist. des découv.*, etc., t. I, p. 231.

Saint Paulin, évêque de Nola, au Ve siècle, dit que la férocité des Besses surpassait la rigueur de leur climat : *sua Bessi nive duriores*.

« Les peuples qui occupent les environs et le pied du mont Hémus, ainsi s'exprime Strabon, sont les Coralli, les Bessi et une partie des Mædi et des Dautheletæ. Tous ces peuples sont adonnés au brigandage, et les Bessi qui occupent la plus grande partie du mont Hémus, sont même surnommés brigands, à cause du métier qu'ils exercent ; ils habitent des cabanes et mènent une vie fort dure. Ils touchent au mont Rhodope, aux Pæones et aux deux

Pausanias prétend que les vastes forêts de cette région sauvage servaient encore de son temps de repaire à d'énormes lions (1).

Les montagnes de la Sardaigne et de la Corse avaient pour habitants des peuplades aussi barbares les unes que les autres, et que les Romains ne parvinrent jamais à dompter entièrement. Celles des *insani montes*, chaîne de montagnes qui traversait la Sardaigne dans toute sa longueur, vivaient uniquement du produit de leurs troupeaux et de brigandage (2). Leurs incursions

peuples illyriens connus sous le nom d'Antariatæ et de Dardanii. Entre ces peuples et les Ardicei sont situés les Dasaretii, les Hybuanes et d'autres peuples obscurs, que les Scordisci ont tellement vexés, qu'ils ont fait de tout ce pays un désert plein de forêts inabordables qui couvrent une étendue de plusieurs jours de chemin. » (Strabo, VII, 6, § 15.)

Quelque faiblement peuplé que soit aujourd'hui l'intérieur de la Romélie (l'ancienne Thrace), elle a certainement une population plus nombreuse et plus civilisée que sous l'empire romain et sous l'empire d'Orient.

(1) Varron parle des bœufs sauvages qui peuplaient les forêts de la Thrace et de la Dardanie.

Ovide et Pomponius Méla rapportent que, tous les ans, la mer Noire se couvrait de glace, et que la vigne ne pouvait croître sous un ciel aussi rigoureux. Aujourd'hui, le climat de la Thrace est fort doux la plus grande partie de l'année ; ce qui ne saurait être attribué qu'au déboisement des plaines et des montagnes.

(2) « Ne se nourrissant que de la chair et du lait de leurs troupeaux qu'ils entretiennent avec soin et en grand nombre, ils ne manquent jamais de vivres. Enfin, comme leurs habitations sont cachées dans des rochers escarpés, ils évitent aisément les périls de la guerre. C'est pourquoi les Carthaginois, et ensuite les Romains, les ayant attaqués plusieurs fois, n'ont jamais réussi dans leur entreprise. » (Diod. Sic., IV, 8.)

perpétuelles, jointes à la malignité de l'air, ne permettaient pas de profiter de la fertilité naturelle des plaines qui restaient la plupart en friche, et servaient de pacages à de nombreux troupeaux (1).

(1) *Ut fecunda, ita pœne pestilens insula.* (Mela, II, 7. Sil. Ital., XII, v. 372.)

Les Romains regardaient la Sardaigne comme un pays tellement insalubre, qu'ils n'osaient y envoyer des troupes en garnison que pour un terme très-court. (Cicero, *Epist., ad Quintum*, II, 3.) Pausan., X. Claudian., *in bellum Gildonis*, V, 512.

« Une grande portion de la Sardaigne, dit Strabon, n'offre qu'un terrain rude. Une autre portion, non moins grande, présente des terres fécondes ; mais dans ces cantons, l'avantage de la bonté du sol se trouve balancé par une incommodité : l'air corrompu en été, dans l'île, est encore plus mauvais dans les endroits fertiles, sujets d'ailleurs à être fréquemment ravagés par les montagnards, que l'on nomme aujourd'hui Diagèbres et que jadis on appelait Iolæns, du nom d'Iolaüs... Les habitants des montagnes sont partagés en quatre peuples, les Parati, les Somnati, les Balari, les Aconêtes qui demeurent dans des cavernes. Ils ont quelques terres labourables, mais ils en négligent la culture : ils aiment mieux piller celles qu'ils trouvent cultivées par d'autres, soit dans l'île, soit même sur le continent, où ils vont faire des descentes, surtout dans le Pisan. Les officiers que les Romains envoient pour commander en Sardaigne, répriment quelquefois ces incursions, et quelquefois aussi renoncent à les empêcher, parce qu'il en coûterait trop cher pour tenir continuellement une armée sur pied, dans des lieux malsains. La ressource des généraux est d'user de stratagèmes et de profiter d'un usage constant de ces barbares (je parle des fêtes que ceux-ci célèbrent pendant quelques jours, chaque fois qu'ils reviennent du pillage) ; alors on les attaque et on en prend un grand nombre. » (Strabo, V, 4, § 6.)

Ne croirait-on pas lire ici la description de quelque île sauvage de la Polynésie, telles que Bornéo ou Mindanao, et non celle d'une île de la Méditerranée, placée à quelques lieues de la Toscane ?

La barbarie des montagnards de la Corse était telle que, suivant Strabon et Sénèque, elle surpassait en férocité les bêtes sauvages mêmes. Exposés sur les marchés de Rome, personne n'en voulait pour esclaves, à aucun prix (1). Diodore de Sicile n'évalue la population de l'île qu'à trente mille âmes (2).

Ce que nous avons dit de l'Espagne, dans notre premier volume (chap. VII), suffit pour prouver que ce royaume fut loin d'atteindre sous la domination romaine au haut degré de splendeur que lui supposent de vagues déclamateurs.

Les Gaules surtout, réduites depuis le IIe siècle, à l'état le plus misérable, restèrent et jusque bien avant dans le moyen âge, couvertes dans la plus grande partie de leur étendue, de sombres et immenses fo-

D'après les *Mirabilia occulta*, attribués faussement à Aristote, et compilés, suivant toute probabilité, dans la seconde moitié du IIIe siècle avant Jésus-Christ, la Sardaigne était à cette époque presque totalement déserte; les Carthaginois qui l'avaient réduite dans cet état, y avaient défendu la culture de la terre sous peine de mort.

(1) « Cyrnos est appelée par les Romains Corsica; elle est mal peuplée; le terrain y est âpre, et, dans la plus grande partie de l'île, n'offre que des lieux du plus difficile accès. Les montagnards qui y demeurent et vivent de brigandages, sont plus sauvages que les bêtes mêmes. Toutes les fois qu'un général romain, après s'être avancé dans l'intérieur des terres et y avoir surpris quelques forts, en ramène à Rome une quantité d'esclaves, c'est un spectacle singulier de voir leur férocité et leur stupidité. Ou ils dédaignent de vivre, ou restant dans une apathie et une inactivité absolues, ils fatiguent leurs maîtres, et font bientôt regretter la somme, quelque petite qu'elle soit, qu'ils ont coûtée. » (Strabo, V, 4, § 5.)

(2) Diod. Sic., V, 11.

rêts, de bruyères et de marais. Une foule de documents authentiques le prouvent de la manière la plus formelle (1). Comme la description de l'état physique de

(1) Wendelin, un de nos écrivains les plus judicieux et les plus savants, du XVIIe siècle, trace le tableau suivant de l'état misérable où furent réduites les Gaules pendant les quatre premiers siècles de l'ère vulgaire : *Tributorum immunitas ita exhauserat* (Galliam) *ut solitudinem ejus panegyrici testentur nec historici tantum inculcent. Super qua Galliarum extra Belgium sub Romanis egestate calamitosa placet adnotare paucula... Jam inde sub Tiberio Frisii, transrhenanus populus, pacem exuere, romana magis avaritia, quam obsequii impatientes... Sub Domitiano Galgacus, Britannus* (in Vita Agric.), *eadem æque atrocia... Et hæc quidem extra Galliam. Intra ipsam vero Galliam quanta fuerit vastitas ac solitudo sub imperatoribus sequentibus non est hujus loci expangere. Panegyricus* (si mihi) *dictus anno 292 epochæ nostræ, satis eam prædicat per Nervios ac Treviros, Ambianos, Bellovacos, Tricasses, Lingones; hoc est Lotharingiam, Hannoniam, Campaniam, Picardiam, Normanniam agrumque parisinum : « Sicuti pridem tuo, Diocletiane Auguste, jussu supplevit deserta Thraciæ, translatis incolis Asiæ; sicut postea tuo, Maximiane Auguste, nutu, Nerviorum et Trevirorum arva jacentia lætus postliminio restitutus et receptus in leges Francus excoluit; ita nunc post victorias tuas, Constanti Cæsar invicte, quidquid infrequens ambiano et bellovaco et tricassino solo lingonicoque restabat, barbaro cultore revirescit. Quin etiam illa devotissima vobis civitas Heduorum ex hac britannicæ facultate victoriæ plurimos quibus illæ provinciæ redundabant, accepit artifices : et nunc exstructione veterum domorum, etc. » In eumdem sensum ac verba etiam alter panegyricus* (facerem) : *Quid loquar* (ait), *rursus intimas Francorum nationes, non jam ab his locis quæ olim romana invaserant* (Bataviam scilicet, Menapiam, Taxandriam), *sed a propriis ex origine suis sedibus* (Sicambri transrhenanis), *atque ab ultimis barbariæ littoribus avulsas, ut in desertis Galliæ regionibus collocatæ, etiam pacem romani imperii*

cette vaste contrée tout entière peut servir à éclaircir celle de la Belgique en particulier, et à en faire mieux comprendre la situation à cette époque, nous croyons utile d'entrer à ce sujet dans quelques détails plus amples que sur les autres fractions de l'empire des Césars.

Le tableau de l'aspect physique de la Belgique devant faire la matière d'un chapitre spécial, il ne sera question ici que des parties de la Celtique situées au delà des limites des Nerviens, des Tréviriens, des Ménapiens, des Tongrois et des Toxandres.

La rive gauche du Rhin, malgré les villes importantes et les nombreux établissements militaires qu'y fondèrent les Romains, n'était que faiblement peuplée, par la terreur sans doute qu'inspiraient les irruptions incessantes des Germains indépendants. L'emplacement de Creveld et le territoire de cette ville, une des plus jolies et des plus industrieuses de l'Allemagne, restèrent une bruyère aride jusqu'au XVIIe siècle, que des Français chassés de leur patrie par la révocation de l'édit de Nantes, vinrent les peupler. Au XVIIIe siècle plus de trois mille trois cents hectares de bruyères ont été convertis en culture dans le court espace qui sépare le bourg de Goch de la ville de Clèves (1).

Une épaisse forêt que Charlemagne, dans un diplôme

cultu juvarent et arva delectu? » *Non potuit explicatus ob oculos poni squalor Galliarum et solitudo, ad quam removendam, opus fuit ex transrhenanis oris accire ultro etiam hostes Letos et Francos, qui arva jacentia colerent, tributa penderent, delectibus responderent; breviter ex vastitate facerent culturam.* (*De lege Sal.*, 4 et 5.)

(1) *Annales belg.*, t. VII, p. 33.

de l'an 804, qualifie *forestum nostrum aquisgranum* (1), s'étendait aussi sur l'emplacement et les environs d'Aix-la-Chapelle (2). Ce ne fut qu'au xe siècle que l'on commença à abattre la forêt de Viell (*Vila*), qui couvrait tous les environs de Cologne. Le Rhingau (entre Mayence et Bingen), si célèbre de nos jours par la qualité supérieure de ses vignobles, ne fut défriché que depuis le viiie siècle. Ce sont les moines de l'abbaye de Lorch qui entreprirent ce travail.

L'Alsace, les Vosges et le Jura, aujourd'hui une des parties les plus industrieuses et les plus riches de la France, n'offraient au viie et au viiie siècle qu'une vaste solitude (*vasta eremus*), peuplée seulement par des anachorètes et par des animaux sauvages, tels que l'élan, l'ours, l'aurochs et le bison (3). Le grand nombre

(1) Dans une charte attribuée à Charlemagne, mais dont on conteste l'authenticité, on lit : *nostis qualiter ad locum qui Aquis ab aquarum calidarum aptatione traxit vocabulum, solito more venandi causa ingressus, sed perplexione silvarum, errore quoque viarum, a sociis sequestratus veni, thermas calidarum fontium et palatia inibi reperi, quæ quondam Granus unus de romanis principibus, frater Neronis et Agrippinæ, a principio construxerat.* (Miræus, *Dipl.*, t. I, p. 14.)

(2) On croit que le joli bourg de Borcette, aux portes d'Aix-la-Chapelle, a tiré son nom de la quantité de sangliers qui peuplaient ce bois. (Blondel, *Thermæ aquisgran.*, VIII, 49.)

(3) *Monasterium virorum in eremo vasta, quæ Vosagus appellabatur, in pago alsacensi.* (Dipl. Theodorici a° 723.).

L'auteur anonyme de la vie de sainte Agile, lequel écrivit cette légende au viie siècle, appelle les Vosges : *Vasta eremi septa.* (*Acta Bened.*, t. I, sæc. 2.) *Erat tunc eremus Vosagus nomine,* dit Jonas, auteur de la vie de saint Colomban et contemporain de ce saint. (*Vita S. Columbani, Acta Bened.*, t. I, sæc. 2.)

Digitized by Google

de solitaires qui se retiraient dans le pays d'Haguenau, entre la Moter et la Sour, firent donner à cette contrée déserte le nom de Sainte-Forêt (1). Les forêts des Vosges se reliaient à celle des Ardennes, par une continuité d'autres bois, qui remplissaient presque tout le territoire du département actuel de la Moselle et du nord du Bas-Rhin (2).

En parlant de l'ancien état des Vosges, l'illustre Schœpflin dit : *Antiquioribus illis sæculis tam horridus et incultus fuit, ut remotissimis terris anachoretas alliceret, qui tenebricantem solitudinem ejus, densissima arboreta, vepra inhabitarent.* Rapprochant ensuite ce tableau de celui que présentaient les Vosges au siècle dernier, l'auteur ajoute : *Veteres illi eremitæ si redirent in vitam, Vogesum in ipso Vogeso quæsituri essent.* (Schoepflini *Alsatia illustrata*, t. I.)

Grégoire de Tours, Venance Fortunat et le moine Jonas parlent fréquemment des animaux sauvages, l'ours, l'urus, l'élan et les loups, qui de leur temps peuplaient ces lieux agrestes : *Eremum vastam Vosagum et aspera vastæ solitudinis scopulosaque loca in quibus solæ feræ, ursi, bubali, lupi frequentes videbantur* (Jonas, *Vita S. Columbani.*) *Ista vasta solitudo*, dit la chronique de l'abbaye de Sens, dans un passage de la vie de saint Gundelbert, qui a trait aux Vosges, *non tam hominum quam ferarum sævarum habitatio habebatur et quasi labyrinthus ab hominibus tunc temporis visitabatur.* (*Chron. monast. senon.*, I, 2. Apud Schoepflin., *Alsat. illustr.*)

Plusieurs autres écrits de cette époque s'expriment de la même manière relativement aux Vosges.

On doit à saint Deicol ou Diel le défrichement d'un canton des forêts des Vosges, celui de Lure, où il fonda la célèbre abbaye de ce nom. (Alfr. Maury, *Hist. des grandes forêts de la Gaule*, p. 198.)

(1) Wastelain, *Description de la Gaule belgique.* Voir, sur les anciennes forêts du Jura, Alfr. Maury, pp. 181 et 257.

(2) Alfr. Maury, p. 244. Charleville et son territoire figurent

L'Helvétie et la Rauracie (le canton de Bâle) restèrent en grande partie désertes après la destruction presque complète de leur population par César d'abord, puis par l'armée de Galba (1). Au moyen âge le village de Montfalcon et le château de Spielberg, dans l'évêché de Bâle, étaient encore les seuls lieux habités de tout le district de Freyberg, qui a cinq lieues de long sur trois de large ; le reste était couvert de bois. Ce fut en 1384, qu'Immer, évêque de Bâle, entreprit de défricher ce territoire, aujourd'hui un des mieux cultivés et des plus peuplés de la Suisse (2). Grégoire de Tours qualifie de désert toute la contrée située au pied du Jura entre la Bourgogne et l'Allemagne. C'est dans cet état que se présentait encore au XIIe siècle la belle vallée du lac de Joux située entre le Jura, la Franche-Comté et le pays de Vaud (3). Sous l'empire, l'agriculture n'avait pas encore conquis les belles rives des lacs de Zurich et de Genève, ni fondé les nombreux bourgs et les villages

aussi parmi les solitudes du VIIIe siècle : *Veniens autem Dei ductu in solitudinem ad locum nomine Tin* (Tin le Moustiers, près de Charleville), *sibi cœlitus ostensum; ibidem mansit beatæque Virgini basilicam ædificavit.* (*Vita sanctæ Berlindis, Acta Bened.*, sæc. III, pars 1.)

(1) Des documents officiels attestent que la population de la Suisse entière ne montait pas encore au XIVe siècle à six cent mille âmes, ou moins du quart de la population actuelle. Le canton de Zurich ne comptait en 1467, que cinquante et un mille huit cent quatre-vingt-douze âmes; il en compte actuellement environ deux cent cinquante mille. (*Voir* Picot, *Statist. de la Suisse.*)

(2) Hentzy, *Promenade pittoresque dans l'évêché de Bâle*, t. II, p. 166.

(3) *Le Conservateur suisse*, 2e édit., t. I, p. 374; t. III, p. 198; t. VI, p. 79; t. VII, p. 19.

qui les décorent (1). Ammien Marcellin décrit les bords du vaste lac de Constance comme une continuité de bois qui s'étendaient fort loin, et occupaient tout le canton de Saint-Gall (2). Les cantons de Neufchâtel, des Grisons, de Fribourg, de Glaris et celui de Berne, de nos jours le plus grand et le plus riche de la confédération, étaient presque inhabités à cette époque (3). Les Romains n'eurent aucun établissement dans toute la partie centrale de l'Helvétie, non plus que dans les quatre cantons forestiers (Zug, Uri, Schwitz et Underwalden), qui leur restèrent pour ainsi dire inconnus (4), et reçurent leur nom de *waldstetten* (états forestiers), des forêts qui les ombrageaient; c'est à cette cause que le pays de Vaud ou *pagus waldensis* doit également le sien (5). Ce dernier confinait lui-même à des

(1) Le lac de Zurich était ceint d'une forêt qui devint domaine royal sous Charlemagne. (Alf. Maury, p. 261.)

(2) Hentzy, t. II, 4.

Le diacre Hillebolde, qui vivait sous le règne de Louis le Débonnaire, fit à saint Gall la peinture suivante du lieu et de l'endroit où ce saint voulait se construire une cellule, qui donna naissance à l'abbaye et à la ville de Saint-Gall : *Hæc, o pater, solitudo aquis est infusa frequentibus, asperitate terribilis, montibus plena præcelsis, angustis vallibus flexuosa, bestiis possessa sævissimis; nam præter cervos et innocuorum greges animalium, ursos gignit plurimos, apros innumerabiles, lupos numerum excedentes, rabie singulares. Timeo igitur ne, si te illuc induxero, ab hujusmodi hostibus devoreris.* (*Vita S. Galli*, auct. Walfrido Strabone, *Acta Bened.*, sæc. II, t. I, 23.)

(3) Hentzy, t. II, Guillhelm., *de Reb. Helvet.*, III, 6. Loys de Bochat, *Mém. sur l'hist. ancienne de la Suisse.*

(4) Simon, *Voyage en Suisse*, t. II, ch. 7.

(5) Alf. Maury, pp. 259 et 260. — La plus grande partie de

pays qui n'étaient pas moins boisés. La tradition conserve le souvenir de la vaste forêt qui s'étendait le long de la Sarine jusqu'aux environs de Fribourg, et de celle de Gouggisberg qui, dominant la plaine entre l'Aar et le Jura, recouvrait une partie de l'Aufgau (1). Les forêts marécageuses qui traversaient l'Uchtland ont été asséchées et remplacées par des campagnes fertiles, que les digues élevées contre l'irruption des eaux des lacs préservent de l'inondation (2).

Le centre et l'ouest de la Gaule, n'offraient, pas moins que le nord et l'est, l'aspect d'immenses forêts, aussi

ces cantons paraît avoir été entièrement inhabitée. Müller, *Schweiser Gesch.*, t. I, p. 22. Ukert. *Geogr. der Griechen und Römer*, 2e Th., 2e Abth., p. 543.

(1) Dans la Savoie (le pays des Allobroges), la province actuelle de Chablais ne formait, pour ainsi dire, qu'une seule forêt, surtout sa partie orientale, appelée pour cette raison le *pays désert*, *gaw-oti*, d'où l'on a fait par corruption le nom de pays de Gavot. Aujourd'hui il n'y a presque plus de bois. (Alfr. Maury, p. 260.)

(2) Alfr. Maury, p. 267.

Les grands défricheurs de l'antique Helvétie, comme ceux de la Belgique, ont été les moines et les seigneurs féodaux. La vallée de la Linth, couverte au viie siècle d'une épaisse forêt, fut mise en culture par les moines de Seckingen, celle du Munsterthal dans l'évêché de Bâle, par l'abbaye de Moustier-Granval, le désert que traversait le torrent du Jamina, dans une étendue de huit lieues par l'abbaye de Pfeffers, la vallée de Rougemont, au pied du Rubli, par le monastère du même nom, le désert qui, au ixe siècle, s'étendait encore des Alpes pennines au lac de Zurich, par les moines d'Einsiedeln, la vallée arrosée par la Sare et appelée jadis vallée Noire (*Nigra vallis*), à cause des fourrés épais qui la remplissaient, par saint Immer. Les abbayes de Beronmunster, Roggenbourg et Romanimoutier, ont fait aussi beaucoup pour les défrichements de la Suisse. Lausanne est rede-

anciennes que le monde ; de marécages et de bruyères, interrompus çà et là par des cultures proportionnées aux besoins d'une rare population.

Au midi de la Belgique, les forêts de Thiérache (*Theoracia*) et d'Arouaise (*Aridugamantia*), couvraient encore au VIIIe siècle le Hainaut français, le Vermandois, le Cambrésis, l'Artois et une partie de la Picardie (1). La basse-ville actuelle d'Arras n'était, du temps des Romains, qu'un marais fangeux, qui s'étendait dans tous les environs de la cité (2). Une autre forêt, appelée *Tristiacensis sylva* et *Vastus saltus*, envahissait presque tout le territoire des Morins (le diocèse de Térouanne), et devait s'étendre plus loin encore ; car elle avait jusqu'à vingt-neuf lieues de circuit ; au commencement

vable de son existence à saint Protais, Payerne à saint Marius, Sainte-Ursanne à saint Ursinus, etc., etc. *Voir* aussi ALFR. MAURY, pp. 258 et suiv.

(1) *Hic itaque locus* (monasterium Aroasiæ), *super stratam publicam constitutus, in sylva quæ dicitur Aridugamantia situs (quæ quidem silva a castro quod dicitur Dusta, usque ad fluvium Sambram tunc temporis protendebatur), olim spelunca latronum fuerat.* (*Vita S. Heldegisi*. BOLLAND., *Acta Januar.*, t. I, p. 831.)

Dans la charte par laquelle l'évêque de Cambrai confirme, en 1097, la fondation de l'abbaye d'Arouaise, située à deux lieues de Bapaume, on lit : *in Aridugamantia, in parochia nostra quæ dicitur Rochemieres, locum vobis ad serviendum elegistis ; qui sicut aliquando fugiendus, velut spelunca latronum fuit, factus est refugium et solatium ibi transeuntium.* (MIRÆUS, *Diplom.*, t. I, p. 167.)

(2) HARBAVILLE, *Mémor. histor. et archéol. du départem. du Pas-de-Calais*, t. I, pp. 41 et 43.

Sur les anciennes forêts de l'Artois, voir le même auteur, t. I, pp. 132, 144, 146, 154, 162, 231, 281, 315, 322.

Digitized by Google

du XVIIe siècle ce périmètre était déjà réduit à sept lieues (1).

« Sous la domination impériale, disent MM. H. Martin et P. L. Jacob (Lacroix), dans leur excellente *Histoire de Soissons* (2), la plus grande partie du Soissonnais et des cantons voisins était encore couverte de bois ; les Romains avaient défriché quelques coins de ces forêts ; ils les avaient sillonnées de chaussées publiques et de chemins de traverse ; mais ils ne les avaient pas détruites. Vers l'ouest surtout, les *chênaies* druidiques étaient encore aussi denses, aussi sauvages qu'aux temps primitifs de la Gaule. Cette portion la plus importante des vieilles forêts soissonnaises s'appelait sous les Mérovingiens, et probablement dès l'époque romaine, la forêt de Cuise (*Cotia Sylva*), du nom d'une métairie cachée dans ses profondeurs les plus solitaires, à l'endroit où fut depuis Saint-Jean-aux-Bois, à trois lieues environ de Compiègne. La forêt de Compiègne, telle qu'elle existe aujourd'hui, formait à peu près le centre de la forêt de Cuise, qui franchissait au nord l'Aisne, l'Ailette, la Serre et allait se confondre avec les bois de la Thiérache et avec la forêt *charbonnière*, attenant

(1) On lit dans l'ancienne légende de saints Luglius et Luglianus, qui vivaient vers l'an 700 : *Ad vallem quæ Scyredala dicitur, quatuor ab urbe Morinorum Teruana interpositis milliaribus, cantando per devia nemora et inculta loca pervenerunt.*

Magno nemore longe lateque impedita regio a Fracfagio ad Wellulam fluviolum et ultra. Nullibi vero crebriores et copiosiores sylvæ quam in bononeso territorio : potissima fuit a Romanis SYLVIACUS *nuncupata.* (MALBRANCQ, *de Morinis et Morinorum rebus*, I, 8.)

(2) Pp. 162 et suiv.

aux immenses Ardennes; tandis qu'au sud-ouest, elle s'étendait jusqu'aux confins du Parisis et du Vexin, vers Chantilly et Luzarches, et au sud-est embrassait presque tout le pays de Vadois ou Valois avec la bourgade de *Vadum* (Vez) son chef-lieu, et même Villers-Cotterets, premièrement appelé Villers en Cuise... Les souvenirs de la région forestière et de ses sauvages habitants sont partout écrits dans les étymologies locales; vingt endroits ont emprunté leurs noms aux loups, aux cerfs, aux bêtes fauves, qui avaient été leurs premiers hôtes, etc.

« La forêt de Brie, couvrant au nord de la Marne presque tout l'Ourcois, le Multien et une partie du Valois, se développait à l'est jusque vers Coincy, et au midi, par delà Jouarre (*Jotrum*), et par delà les deux Morins; sur une longue ligne du nord au sud-ouest, elle touchait à la forêt de Cuise, presque depuis les portes de Soissons jusqu'à celles de Senlis. Micy-aux-Bois et Breuil-sous-Saconin étaient annexés à la forêt, qui venait sans interruption jusqu'à Vauxbuin et Maupas. La forêt de Brie fut subdivisée plus tard en forêts de Retz, de Crépy et de Brie proprement dite; celle de Retz subsiste seule (1). »

A l'est, la forêt de Brie confinait à celle de Dole, qui couvrait le Tardenois et s'étendait sur les deux rives de l'Oureq vers la Marne d'un côté et la Vesle de l'autre. Tout l'espace compris entre l'extrême frontière du Laonais

(1) Une partie de la forêt de Brie, qui se rattachait à la forêt de Jouarre (*Jotranum, Juranum*), fut défrichée par le monastère qu'y fonda saint Fiacre, et forme aujourd'hui un des plus riches cantons de la Brie. (Alfr. Maury, p. 197.)

et le Parisis ou île de France, était également une contrée forestière portant le nom de *Silvacum,* altéré plus tard en celui de *Servais,* qui est resté à deux cantons situés, l'un dans le Parisis, l'autre dans le Laonais. Elle se terminait aux marais tourbeux qui occupaient le Ponthieu, dans lesquels les eaux de la Samara entraînaient les troncs déracinés et les rameaux détachés par les vents (1). Le territoire de Paris n'offrait lui-même dans un vaste rayon qu'une forêt continue, bornée à l'est par les forêts des *Meldi* (Meaux), au sud et à l'ouest par celles des Senones et des Carnutes (2) La forêt de Fontainebleau, celle de Senart, qui, vers le milieu du XVIe siècle, s'étendait encore de Melun au pont de Charenton, la forêt de Montmorency, les bois de Boulogne et de Vincennes, sont des restes de ce vaste système forestier (3).

La forêt de l'Argonne remplissait tout l'espace qui s'étend entre la Meuse, la Marne et l'Aisne ; elle formait une frontière naturelle entre la Champagne et la Lorraine (4).

(1) Alfr. Maury, p. 177.
(2) *Id., ib.*
(3) *Id.,* p. 234.
(4) *Id.,* p. 247.
On lit dans la vie de saint Rodingus : *Saltum ingreditur* (S. Rodingus) *Argoennæ solitudinis ; desideransque invenire locum suis votis commodum, et circuiens montes et colles et concava vallium, præ nimia (reor) vastitate, quasi* Vastus locus *vocatum, quem moderni, mutato nomine,* Bellum locum, *ob pulcherrimum situm, vocari maluerunt : cujus amœnitatis Christi famulus admodum delectatus, junctis sibi in labore fidissimis sodalibus, succisis undique virgultis et radicibus arborum eratis, diu quæ-*

La forêt d'Orléans avait jusqu'à trente-sept lieues de longueur sur dix-sept de largeur. En 1671, elle contenait encore cent vingt-et-un mille arpents, réduits en 1827, à quatre-vingt-cinq mille. Toute la province du Gastinois, dont le nom latin *Vastinium, Wastina*, signifie désert, en faisait partie et était couverte d'arbres séculaires.

Les vastes plaines de la Beauce, où les arbres sont une rareté aujourd'hui, étaient aussi boisées presque en totalité (1); il en fut de même du Blaisois, où s'étendaient les grandes forêts de Blois, de Russi et de Boulogne; et de l'Anjou où se voyait l'antique forêt de Niviseau qui passait pour avoir été l'un des siéges du culte druidique, et celle de Beaufort qui s'étendait au XIe siècle sur les bords de l'Authion, et avait une superficie de sept mille cinq cents hectares (2). D'autres forêts d'une grande étendue ombrageaient les plaines de la Touraine et du Vendômois. Telle était la vaste forêt de Gastines ou Wastines, dans le Vendômois, que l'on n'a commencé à défricher qu'au XIe siècle. Celles de Chinon, d'Amboise

situm construere cœpit habitationis locum. (*Vita S. Rodingi* (circa 880). *Acta Bened.*, sæc. IV, t. II.)

(1) Alfr. Maury, p. 226.

(2) L'Oudon, rivière qui coule près d'Angers, traversait, au VIIe siècle, une vaste solitude. On lit dans la vie de saint Albert : *Cum tribus patribus, eodem ardore succensis, summa agilitate ad eremi solitudinem pervolavit* (S. Albertus) *:quam eremi vastitatem fluvius quidam nomine Olda* (l'Oudon) *impetu suo scindebat. Cumque per immensam densitudinem silvarum hujus fluminis ripam offendissent, et cum hic illacque per vix accessibilia loca gradiendi facultatem quærerent, ægre inveniebant, praesertim cum ibidem nulla hominum, sed esse magis videretur habitatio ferarum.* (*Vita S. Alberti. Acta Bened.*, sæc. III, pars 2a.)

et de Marchenoir ne sont plus de nos jours qu'une faible fraction de ce qu'elles étaient jadis, particulièrement la dernière qui, par le nom de *Sylva Longa* qu'elle porte dans les anciennes chartes, rappelle l'existence de la vaste ceinture de bois qui entourait le centre de la France (1).

La Normandie passait, au moyen âge, pour une des contrées les plus boisées de la France (2); aussi le nombre des abbayes rurales y fut-il très-considérable. Parmi ses forêts les plus importantes, figuraient celles de Brotonne, appelée par les historiens mérovingiens *Arelaunum Sylva,* de Roumart, d'Andaine, de Breteuil, de Gouffern, de Bray et de Lyons (3).

La Bretagne n'offrait aussi, à cette époque, qu'une longue succession de bois, de landes, de plaines marécageuses et de terrains pierreux (4). La plus célèbre des forêts, celle de Brocélian, avait sept lieues de long sur deux de large. La partie de la Bretagne qui répond au département de la Loire inférieure, paraît avoir été jusqu'au VIe siècle couverte tout entière de hautes futaies (5).

« Le *Bocage du Poitou,* le *Bocage Percheron,* le

(1) Alfr. Maury, p. 230.

(2) Une ordonnance de Charles V, datée de 1372, porte : « Au pays du duché de Normandie qui est peuplé de forests, buissons et brasses plus qu'aucunes aultres parties de nostre royaume. »

(3) Alfr. Maury, p. 231.

(4) Le faible contingent que l'Armorique fournit dans le soulèvement général des Gaulois contre César prouve, du reste, que cette partie de la Gaule n'eut jamais une population considérable. Il ne s'éleva qu'à 600 hommes pour les sept cités.

(5) Alfr. Maury, p. 248 et suiv.

Digitized by Google

Bocage Normand ne constituaient à proprement parler que des forêts continues, espacées seulement par des éclaircies où se groupaient les habitations. Aujourd'hui les forêts des premiers de ces cantons ont disparu; les arbres n'y sont plus guère réunis que par petits massifs (1). »

Dans le Bocage Percheron dominait la *Sylva Pertica* ou *Saltus Perticus,* une des forêts les plus étendues de la Gaule (2), et dans le Maine, la forêt de Mans aujourd'hui entièrement détruite, et qui couvrait jadis l'emplacement de douze communes. Le *pagus Sylviacensis* (le Silléais ou pays de Sillé), rappelait aussi par son nom les bois qui sillonnaient ce canton du territoire des Diablintes.

La Bourgogne était une contrée aussi agreste, aussi peu cultivée et peuplée que les parties de la Gaule que nous venons de mentionner. Des bois que la tra-

(1) Alfr. Maury, p. 238.

(2) *Vastas expetunt* (SS. Carilefus et Avitus) *Perthesi saltus solitudines. Quas peragrantes, inter opaca quæque nemorum et lustra abditissima ferarum, obvium se tulit eorum conspectibus fertilis locus, qui tunc Piciacus dictus, at nunc vocabulo Cellæ sancti Aviti* (S. Avy) *cognoscitur insignitus.*

Saint Avitus bâtit dans cette forêt un monastère, et saint Carilèfe se retira avec deux compagnons dans un endroit encore plus désert du Mans, où il fonda l'abbaye de Saint-Calais : *erat namque locus a cujuslibet accessu secretus in altitudinem eremi a viventium conversatione remotus... Erat nempe, ut jam dictum est, locus securus totius externi tumultus et tantummodo feris eremique familiarissimis animantibus pervius... Erat namque spectabile videre bubalum inter cætera animantia venientem ad eum.* (*Vita S. Carilefi* (anno 540), auctore B. Siviardo, *initio*, sæc. VIII. *Acta Bened.*, sæc. I, p. 644.)

dition dit avoir été défrichés par les débris des armées sarrasines vaincues par Charles Martel, couvraient les cantons que baigne à gauche la Saône dans la partie de son cours où elle sépare la Bourgogne de la Bresse (1). Une forêt de dix lieues de tour s'étendait de la Saône à la Seille et à la Ressoure (2). Aux environs de Dijon, qui appartenait au territoire des Lingones, se voyait au VIe siècle une vaste forêt dans laquelle saint Seine fonda un monastère, à cinq lieues de cette ville (3). Le territoire d'Autun même, le chef-lieu des Éduens qui, lorsque César conquit les Gaules, en était le peuple le plus puissant, était en grande partie désert au IIIe siècle de l'ère chrétienne (4).

(1) Alfr. Maury, p. 255.

(2) Edm. Thomas, *Hist. de l'antique cité d'Autun*, p. 139.

(3) *Erat autem silva longum nunquam violata per ævum, cujus arborum summitas pæne nubes pulsabat. Tunc requirentibus illis qua possent silvam penetrare, callis quidam artuosus eorum refulsit obtutibus, tantum angustus atque sentuosus, ut difficile possent plantæ uniuscujusque per eum æquiparo gradu incedere, sed perlatum vix pedem pes sequebatur, impediente densitate ramorum.* (*Vita S. Sequani. Acta Bened.*, sæc. I, t. I, p. 265.)

(4) *Ita quidquid olim fuerat tolerabilis soli, aut corruptum est paludibus, aut sentibus impeditum. Quin etiam ipse ille pagus Arebrignus* (les environs de Beaune et de Nuits, suivant d'Anville) *manu seritur invida, cujus uno loco vitium cultura perexigua* (perspicua?) *est : nam retro cætera, silvis et rupibus invia, securarum sunt cubilia bestiarum. Illa autem quæ subjecta et usque ad Ararim porrecta planities, fuit quidem, ut audio, aliquando jucunda, cum per singulorum fines continua cultura procursus fontium vallibus patentibus evehebat; nunc autem interclusis vastitate meatibus, quidquid humilitate sua fuerat uberius, in voraginem et stagna conversum. Nam quid ego de cæteris civitatibus illius regionis loquar, quibus, illacrymasse te,*

Dans le Vivarais, le Velay, l'Auvergne et le Limousin, les bois occupaient les trois quarts du sol.

Parmi les bois si nombreux du Berry, ceux du duché de Châteauroux et la forêt de Robert, qui couvrait un canton entier, tenaient la place principale.

« Quand on descendait la Garonne à partir de Bordeaux, dit M. Maury, et qu'on allait regagner l'Ile de France par la Saintonge, l'Angoumois, le Poitou, la Touraine et l'Orléanais, on ne quittait, pour ainsi dire, pas les forêts. C'était comme une vaste *marche forestière* qui séparait le pays d'Oc du pays d'Oil, et faisait pendant à la zone de châtaigniers, qui jouait le même rôle plus à l'est (1).

« La forêt de Rochefort, située jadis aux confins de la Saintonge et de l'Aunis a disparu ; celle de Royan en est un faible reste. Elle allait se joindre par la forêt d'Aulnay à celle de Cognac, des Ombrets en Angoumois, et de Lagendre en Périgord. Celles-ci s'embranchaient à leur tour sur celles de Châtelleraut, Loches, Chinon, la Guerche, Amboise, Chambord, Blois et Marchenoir (2). »

Le midi des Gaules même, quoique plus peuplé que les autres parties de cette région, parvenu à un plus haut degré de civilisation et d'industrie, et occupé par de nombreuses colonies grecques et romaines, était

ipse confessus es... ? Statim ab eo flexu, e quo retrorsum via ducit in Belgicam, vasta omnia, inculta, squalentia, muta, tenebrosa. (Eumenii, *Gratiar. actio Constantino Aug.*, 6, 7.)

(1) L'emplacement de la célèbre abbaye de Fontenelle, en Poitou, est qualifié de repaire de bêtes féroces, *lustra ferarum*, dans la légende de saint Wandril, écrite au VIIe siècle. (*Acta Bened.*, sæc. XI, t. II.)

(2) P. 288.

rempli, sous l'empire, de bois et de lieux incultes. Nous lisons qu'en l'an 440, une nombreuse colonie d'Alains se fixa dans les parties désertes du territoire de la ville de Valence (1). Lyon, considéré longtemps comme la ville la plus importante de la Gaule, était partout environné de forêts. Les coteaux de Fontanières et de Sainte-Foy qui sont aux portes de la ville, en étaient couverts avant leur culture par les Bénédictins (2). « Le Dauphiné propre, le Briançonnais étaient plus boisés encore que l'Auvergne et la Bretagne. Des forêts de pins larix, de hêtres et de châtaigniers, disposées chacune à des étages différents, se liaient aux forêts du Piémont et de la Savoie... En 1193, la forêt de Baratier couvrait tout le territoire des Orres, de Baratier et d'Embrun. Parmi les anciennes forêts de cette province, celles de Lens et de Vergnes sont les plus renommées. Il en est fait mention, en 877, dans une ordonnance de Charles le Chauve. Vienne était environné de bois de tous côtés; les forêts de Limon, de Septime, de Saint-Georges, de Falavier et d'Eyrieu, ne composaient qu'une seule forêt. Toutes les éminences qui sont autour du vieux château de Lipet étaient ombragées par la forêt de Montléans, l'ancien *Mons Lugdunum,* qui formait sous les Carlovingiens une forêt royale.

« ... Des forêts presque impénétrables voilaient complétement le mont Durbon avant le XIIe siècle. Des char-

(1) *Iis* (Alanis) *quibus Sambida præerat, deserta Valentinæ urbis rura tradita sunt* (*Chron. Prosperi,* ad ann. 440.)

L'abbé Dubos prétend toutefois qu'au lieu de *Valentinæ,* il faut lire *Aurelianæ,* dans la chronique de Prosper, et que c'est au territoire d'Orléans que furent établis les Alains.

(2) Alfr. Maury, p. 258.

treux, auxquels les seigneurs abandonnèrent ces solitudes ténébreuses, en défrichèrent une grande partie et y fondèrent un monastère qui devint un digne rival de celui que saint Bruno avait établi non loin de Grenoble... Dans la Provence, le chêne-liége s'étendait en masses pressées sur la bande siliceuse, et le chêne vert dans la zone calcaire des Maures et de l'Esterel. Des forêts de sapins et de hêtres couvraient jadis les montagnes du Forez. De vastes massifs de hêtres, de chênes voilaient les pentes nombreuses des Pyrénées. Au VIIIe siècle, une immense forêt de hêtres s'étendait sur tout le défilé de Roncevaux. Plusieurs communes du Béarn tirent leurs noms des forêts dont elles occupent aujourd'hui la place. La cathédrale de Lescar n'était autrefois qu'une simple chapelle bâtie au milieu d'un bois. Les noms de Hayet Aubin, d'Hagetmau, Ville de Chalosse, sont tirés des anciennes forêts de hêtres qui couvraient leur territoire... Vers la partie des Pyrénées, où la crête principale s'abaisse en se dirigeant vers la mer, les forêts de hêtres succédaient à celles de sapins. Les hêtres croissaient en futaies si touffues et si pressées, qu'elles s'offraient comme les herbes d'un colossal gazon..... Dans le haut Armagnac, la forêt de Boucone ou Bacone eut longtemps une grande célébrité à cause de son étendue... Le Médoc et le Bazadois étaient encore très-boisés, lorsqu'au XIIe siècle de pieux solitaires vinrent s'établir à la Sauve-Majeure (*Sylva Major*), à Pleine-Selve (*Plena Sylva*) et sur plusieurs autres points. Alors de hautes futaies ombrageaient la Benange, l'Entre-deux-Mers, les deux rives de la Dordogne et de la Garonne. Les noms de Bouscat (*Boscus*), de Bois-Majou (*Boscus Major*), de la Barthe (*Bartha*) et une foule d'autres noms rappellent

encore l'existence des forêts dont il ne reste plus d'autre souvenir, etc., etc., (1). »

En somme, je ne pense pas que l'on se tromperait de beaucoup, en avançant que sous la domination romaine à peine un dixième du sol gaulois était en culture, et que le reste se composait de forêts, de marécages et d'arides bruyères (2).

Après cette description que le lecteur pourrait juger par trop longue, si elle ne touchait pas de si près à celle de la Belgique, continuons l'exposé plus succinct des autres provinces.

La partie de l'Angleterre soumise aux Romains était très-faiblement peuplée, couverte aux trois quarts de bois et de marais (3); aussi une poignée d'Anglo-Saxons s'en empara-t-elle sans peine, au ve siècle, à l'exception du pays de Galles où la population celtique avait conservé ses mœurs, sa langue et ses institutions primitives,

(1) Alfr. Maury, pp. 273-286.

(2) Voir aussi sur la dépopulation de la Gaule sous les Romains, Zumpt, p. 71.

(3) Herodian., III, 47. Hume, *Discours polit.*, X.

Au temps de la conquête des Normands, il existait en Angleterre soixante-huit grandes forêts. Le Cheshire, large presqu'île qui s'étend au nord-ouest de Chester, entre les embouchures de la Dee et de la Mersey, était presque entièrement occupé par deux forêts, celle de Maclesfield, qui fut abattue par ordre d'Édouard III, et qui a laissé à ce district le nom de Forest of Maclesfield et celle de Delamere. Une forêt séparait jadis Londres de Westminster, et environnait le hameau de Charing qui se trouve actuellement au centre de Londres. De nombreux villages se sont élevés sur l'emplacement de la forêt de Golthres, qui s'étendait jusqu'aux portes de York, la première cité de la Grande-Bretagne, sous les Romains. Dans le Nord-Reding, le nom de Swaledale

et n'avait été assujettie que nominalement à l'empire (1).

Ici se termine notre itinéraire des provinces romaines d'Europe. Jetons maintenant un coup d'œil rapide sur celles d'Asie et d'Afrique.

Bien que les parties de l'Asie Mineure voisines de la Méditerranée conservassent encore, pendant les premiers siècles de la domination romaine, quelques restes de leur ancienne prospérité, plusieurs des cités les plus riches et les plus célèbres étaient dès le règne d'Auguste abandonnées par les habitants, et n'offraient, comme de nos jours, que les débris de leurs murs et de leurs monuments; de ce nombre étaient : Lebedos, Teos, Colophon et Myunte. Milet et Éphèse, les villes les plus puissantes et les plus peuplées de ces riches contrées, déclinèrent rapidement sous les Césars. Des

Forest rappelle l'existence d'une forêt dont il existe à peine aujourd'hui un arbre. Des bois épais recouvraient les comtés de Nottingham, Lincoln, Derby, Leicester, Rutland. Le nom de Weald forest (de l'allemand Wald), resté à un vaste district, qui est borné à l'ouest par le Surrey, au sud, par le Sussex, au nord, par une chaîne de collines qui s'étend de Well street à la rivière de Medway, rappelle également la vaste forêt qui remplissait tout le territoire des Cantii de César. De grandes forêts ombrageaient aussi le North et le South-Frith. Une autre s'étendait de la côte de Lincoln jusqu'à Peterborough, à douze milles de Sutton. D'autres encore, plus ou moins vastes, occupaient les bords du golfe de Tay, celui de Forth, dans la baie de Largo, la baie de Skaill sur la côte occidentale de l'île de Mainland, la côte sud-ouest du Somersetshire, le canal de Bristol, la baie du Mont (Mountsbay) et le Cornwall. (Alfr. Maury, pp. 126, 134.)

(1) *Voir* Lappenberg, *Geschichte von England*, t. I, p. 35. De Courson, *Histoire des peuples bretons dans la Gaule et dans les îles britanniques*, t. II, p. 6.

soixante villes que contenait la Lycie, il n'en subsistait plus que trente-deux sous Tibère (1).

L'intérieur de l'Asie Mineure était rempli de montagnes escarpées et stériles et de vastes steppes arides et sans arbres. Telles étaient en grande partie la Cappadoce, la Paphlagonie, la Lycaonie, l'Isaurie, la Cilicie et la Phrygie (2). La population de toute cette

(1) Strabo, XIV. Pline en compte encore trente-six. (Plin., V, 28.)

(2) Plutarch., *in Pompeio. In Paphlagoniæ tenebris atque in Cappadociæ solitudine.* (Cicero, *de Lege agrar.*, c. 21.)

Manilius qualifie la Cappadoce de contrée sauvage, *regnum ferox Cappadocum.* (*Astronomicon*, IV, v. 757.) La capitale, Césarée, était bâtie au milieu d'une vaste plaine, stérile et inculte, entièrement dénuée de verdure et dans laquelle se trouvaient encore, du temps de Strabon, un grand nombre de volcans en pleine éruption. Aujourd'hui, cette campagne est remplie de villages et parfaitement cultivée.

L'Asie Mineure n'a jamais pu avoir une population proportionnée à son étendue qui égale presque celle de la France. Les montagnes, qui y occupent un espace vingt fois plus considérable que les plaines, sont la plupart très-élevées, abruptes et impropres à la culture. Les plaines de l'intérieur n'offrent, en moyenne partie, que des steppes nues et sans eau. « En examinant, dit le savant écrivain russe Tchihatcheff, la répartition des cours d'eau sur la surface de l'Asie Mineure, on ne tardera point à s'apercevoir qu'ils y sont fort inégalement distribués. Ce fait contribue à faire naître un des traits les plus saillants de la physionomie extérieure de la péninsule, en imprimant un caractère aride et stérile à plusieurs régions presque complétement privées d'eau à l'époque des chaleurs estivales. C'est nommément le cas avec les grands plateaux de la Lycaonie, de la Galatie, de la Phrygie et de la Cappadoce. La première de ces contrées était déjà désignée chez les anciens par l'épithète d'*Axylon* ou déboisée, et toutes ont constamment joui de la triste réputation de devenir

contrée était peu civilisée et vivait principalement du produit de ses troupeaux (1); aussi la Paphlagonie et la

presque inhabitables pour l'homme. Les chroniqueurs des croisades qui parlent pour la plupart en témoins oculaires, exhalent tous un long cri de douleur et de désespoir quand ils mentionnent ces régions. Ainsi, Albert d'Aix (III, 1) et Guillaume de Tyr (III, 16) nous tracent un tableau émouvant des horribles souffrances auxquelles l'armée de la première croisade fut exposée en passant par la Phrygie, l'Isaurie et la Pisidie, où, selon l'archevêque de Tyr, cinq cents personnes expirèrent en un seul jour dans les angoisses de la soif. Baldricus, (II, p. 99, ap. *Gesta Dei per Francos*) et Guibert qualifient de « *terra deserta, invia, inhabitabilia et inaquosa,* » la contrée que les Croisés traversèrent depuis Nicée jusqu'à Konia ; et lorsqu'ils furent arrivés dans cette dernière ville, que Baldricus dépeint comme étant en proie à la même pénurie « *penuriam aquarum patitur* » ils furent obligés, pour franchir la Lycaonie, de se munir d'outres pleines d'eau. Robert le Moine (l. III,) dit la même chose, et Pierre Tudebode (l. IV), qualifie également de « *terra deserta* et *inaquosa,* » la contrée entre Goëkseen et Marrach. Accolti (*de Bello a Christ. contra Barb. gesto,* II, p. 85), qui écrivait au xive siècle, donne aussi des détails fort curieux sur tout ce que les Croisés eurent à souffrir du manque d'eau dans les plaines de la Phrygie, de la Lycaonie, etc. » (G. de Tchihatcheff, *Asie Mineure, Descript. phys., statist. et archéol. de cette contrée* (Paris, 1853), t. I, p. 380.)

Vitruve rapporte que l'absence complète d'arbres dans les vastes plaines de la Phrygie obligeait les habitants à se creuser des demeures dans des tertres. (*Architect.,* II, 1.)

(1) « Vous ne cesserez point, écrivait le sophiste Libanius à saint Basile, qui lui avait adressé plusieurs Cappadociens pour recevoir de lui leur éducation, vous ne cesserez point de remplir la maison des muses de Cappadociens qui se sentent fort des neiges et des frimas de votre pays. Peu s'en faut qu'ils ne m'aient rendu tout Cappadocien, etc. (Lettres de saint Basile le Grand, archevêque de Césarée. Lettre 207). La lettre 208 adressée par

Digitized by Google

Cappadoce, qui comprenaient en étendue plus d'un tiers de l'Asie Mineure, ne renfermaient-elles qu'un très-petit nombre de villes, comme nous le verrons dans un autre chapitre.

Épuisée dans la guerre longue et sanglante que Mithridate soutint contre les Romains, la vaste province du Pont, patrie de Strabon, était, à l'époque où vivait ce célèbre géographe, presque déserte et inculte; on n'y trouvait également que très-peu de villes ou bourgs de quelque importance.

La Syrie, sans cesse en proie aux incursions des Perses, des Arabes et des peuplades barbares qui se tenaient retranchées sur le Liban et l'Anti-Liban (1),

saint Basile à Libanius donne une idée de la rudesse du climat de la Cappadoce pendant l'hiver.

Q. Curce qualifie les Phrygiens et les Paphlagons de gens grossiers (*rusticos homines*) (*de Gestis Alex. M.*, VII, 11.)

Constantin Porphyrogénète traite les Paphlagons de peuple le plus stupide et le plus méprisable de la terre; ils sont, dit-il, la risée, le rebut, l'opprobre du genre humain. (Const. Porphyr., *de Administratione imperii.*)

« Nous voyons, dit Vivien de Saint-Martin, que les Phrygiens d'alors (de l'époque romaine), comme ceux du siècle d'Homère, étaient principalement adonnés à l'élève des bestiaux, et que selon les saisons ils passaient de la plaine aux montagnes ou revenaient des montagnes à la plaine; il en était de même des Ciliciens (Cicero, *de Divinatione*, I, 42). Rien n'est changé aujourd'hui encore à cet égard. Les Mysiens et les Cariens menaient sûrement une vie à peu près semblable; car l'orateur romain les assimile aux Phrygiens pour la rudesse des mœurs et l'absence de politesse (*Orator*, 8.) »(Vivien de Saint-Martin, *Hist. des découvertes géograph. des nations européennes dans les diverses parties du monde*, t. I, p. 465.).

(1) Strabo, XVI. Q. Curtius, IV, 2.

n'avait une population considérable que sur les côtes et dans quelques grandes villes de l'intérieur (1).

La Judée, dévastée par Titus, fut réduite en un désert par Adrien, comme nous l'avons vu plus haut (2).

L'île de Chypre qui, du temps de Pline, ne comptait plus que quatorze villes et bourgades, perdit aussi une grande partie de sa population dans cette guerre désastreuse.

Nous avons dit, au premier volume de cet ouvrage, qu'au temps de Diodore de Sicile, la population de l'Égypte ne montait pas à un chiffre beaucoup plus

(1) Le vaste territoire d'Apamée consistait presque tout entier en pâturages qui nourrissaient de nombreux troupeaux de bœufs et de chevaux. Les rois y avaient un haras de trente mille juments. (Strabo, XVI, 2, § 8.)

Il y deux siècles (car aujourd'hui tout se dépeuple dans l'empire ottoman), la population de la Syrie ne devait être guère inférieure à celle que cette contrée possédait sous l'empire romain. La chaîne du Liban est beaucoup mieux cultivée et plus peuplée. Si Antioche, la capitale et la troisième ville de l'empire, a été réduite par les guerres des croisades à l'état d'une ville de quinze à vingt mille âmes, Alep et Damas qui, dans l'antiquité, étaient des villes ordinaires, se sont élevées sous la domination arabe au rang des premières cités de l'Orient.

(2) On sait qu'aujourd'hui la Judée n'offre plus dans une grande partie de son étendue que des rochers et des montagnes nus et arides. Des voyageurs modernes prétendent qu'à force de travail les anciens Juifs étaient parvenus à couvrir de terre végétale et à fertiliser ces lieux stériles ; mais on n'a qu'à lire Strabon et Flavius Josèphe, pour se convaincre qu'il y a encore beaucoup d'exagération dans cette assertion de Maundrell et de ses copistes. Sous le règne de Vespasien, par exemple, l'espace qui sépare Jérusalem de la mer Morte était aussi inculte, aussi désolé que de nos jours (si l'on en excepte la petite plaine de Jéricho.)

élevé qu'aujourd'hui (1). Les historiens anciens rapportent que, sous le règne d'Auguste, la plupart des canaux d'irrigation, sans lesquels, comme on sait, l'Égypte ne serait qu'un aride désert, étaient comblés et ruinés, par suite des guerres civiles et de l'incurie des derniers souverains. A cette époque, quelques misérables hameaux remplaçaient la superbe Thèbes, jadis la capitale et l'ornement de l'Égypte. Dévastée par Cambyse, complétement ruinée par le premier préfet romain de l'Égypte, Cornélius Gallus, homme de la lie du peuple, élevé par la faveur d'Auguste (2), Thèbes n'offrait plus aux regards du voyageur que les immenses débris de ses gigantesques monuments, tels à peu près qu ils subsistent de nos jours (3). La fondation d'Alexandrie avait causé le déclin de Memphis, la seconde capitale; sa vaste enceinte ne renfermait plus guère, du temps de Strabon, que des vergers et des champs. Héliopolis, la troisième ville de l'Égypte en population et en étendue, avait éprouvé le sort de Thèbes; Strabon la trouva entièrement déserte (4).

La Cyrénaïque ou Pentapole, ravagée par les Juifs, sous Adrien, envahie à diverses reprises par les Nomades du désert, pendant les IVe et Ve siècles, déchirée par les séditions et les factions religieuses, ne

(1) Lorsqu'Amrou, lieutenant du calife Omar, conquit l'Égypte, au VIIe siècle, le relevé de la population Égyptienne, ordonné par le chef arabe, ne donna que six cent mille individus sujets à la capitation; ce qui suppose une population de moins de deux millions d'habitants.

(2) Crévier, *Hist. des emp. rom.*, t. I, p. 61.

(3) Strabo, XVII.

(4) *Id.*, *ib.*

présentait, dès le règne de Justinien, que les ruines de ses villes jadis si florissantes. Sa capitale est comparée, au ve siècle, par l'évêque Synésius, à un grand squelette.

La destruction de Carthage avait entraîné la ruine du commerce et de l'industrie, et l'affaiblissement de la population dans toutes les régions de l'Afrique où les Carthaginois avaient étendu leurs conquêtes. « Avec Carthage s'écroula un empire que Rome était incapable de remplacer jamais. Le commerce abandonna ses côtes aux pirates. Sous les colonies romaines, l'Afrique ne fut plus une inépuisable corne d'abondance ; ce fut un grenier pour le peuple de Rome, une ménagerie de bêtes féroces pour son cirque, un marché d'esclaves (1). »

Les Carthaginois avaient tenté de civiliser les races nomades de la Numidie et de la Mauritanie ; la ruine de Carthage fit avorter ce projet, et les Maures et les Numides retombèrent dans leur barbarie. Tels nous les dépeignent Salluste, Strabon, Pline et Procope (2). La

(1) Herder, *Idées*, etc.

« La concentration des richesses et des propriétés dans quelques familles, à laquelle Pline attribue la dépopulation et la décadence de l'agriculture en Italie, eut, suivant le même auteur, un résultat semblable pour les autres provinces de l'empire, et notamment pour l'Afrique : *latifundia perdidere Italiam, jam vero et provincias ; sex domini semissem Africæ possidebant cum interfecit eos Nero princeps.* Cette assertion d'un auteur ordinairement hyperbolique est confirmée par un passage d'Agennus, écrivain froid, arpenteur du ive siècle, qui dit : *in Africa saltus non minores habent privati quam reipublicæ territoria.* (*De Controv. agror. apud Goes*, p. 71.) »

Dureau de Lamalle, *Économie polit. des Rom.*, t. II, p. 220.

(2) Les Maures, dit Strabon, quoique habitants d'un pays aussi favorisé de la nature dans sa plus grande partie, n'en ont pas moins,

guerre des Romains contre Juba et Jugurtha anéantit une grande partie de cette population barbare (1). De nombreuses colonies romaines s'établirent, il est vrai, dans la Byzacène, la Numidie, et, en moindre nombre dans la Mauritanie, mais c'étaient la plupart des colonies purement militaires, fondées uniquement dans un but défensif, pour contenir les peuplades insoumises des montagnes et réprimer leurs incursions. L'invasion des Vandales et la guerre de Justinien contre ce peuple germanique achevèrent de dépeupler et de changer en solitudes ces fertiles régions (2).

pour la plupart, continué jusqu'à présent de mener la vie nomade... Ces peuples, les Massæsyliens, leurs voisins immédiats, et les Lybiens en général, ont à peu près les mêmes vêtements et les mêmes armes et se ressemblent sous les autres rapports. (Strabo, XVII, 2, § 7.)

Numidæ vero Nomades, a permutandis pabulis, mapalia sua, hoc est domus, plaustris circumferentes. (Plin., *Hist. Mundi*, V, 3.)

Pomp. Méla, né dans la partie de l'Espagne la plus voisine de l'Afrique, dépeint la Mauritanie comme un pays pauvre, fertile, mais mal cultivé, et dans lequel on ne trouvait que des villes peu considérables ; en un mot, la Mauritanie était, suivant ce géographe, une contrée où rien n'attirait l'attention du voyageur : *Mauritania regio ignobilis et vix quicquam illustre sortita, parvis oppidis habitatur, parva flumina emittit, solo quam viris melior est et segnitie gentis obscura.* (*Descript. orbis*, I, 5.)

(1) Strabo, XVII, 2, § 11. Plin., V, 7.

(2) Procope dit dans ses *Anecdotes*, en parlant de Justinien : « Il a fait un tel dégât en Afrique, qui est d'une étendue prodigieuse, qu'il faut faire beaucoup de chemin pour y trouver un habitant ; il y avait cent soixante mille Vandales en état de porter les armes, sans compter leurs femmes, leurs enfants et leurs esclaves ! Qui pourrait jamais dire combien il y avait d'Africains qui habitaient les villes, qui cultivaient les campagnes ou qui trafi-

Nous le répétons une dernière fois, et nous ne pouvons assez le redire pour combattre une erreur si longtemps accréditée et qui a jeté de si fortes racines, ce ne sont point les Arabes et les Turcs qu'il faut regarder comme la cause première de la ruine de tant de beaux pays, en Europe, en Asie et en Afrique; ce sont les Romains et les Grecs du Bas-Empire, dont les Turcs ne firent que continuer la mission dévastatrice. Jamais deux peuples, deux empires ne se ressemblèrent davantage, au physique comme au moral : même despotisme, même passion pour la guerre et les conquêtes, même esprit de rapine et de tyrannie chez les souverains,

quaient par mer? Il a encore détruit un plus grand nombre de Maures, avec leurs femmes et leurs enfants. Il y avait aussi quantité de Romains, tant soldats qu'autres qui y étaient allés de Constantinople ; de sorte que je crois que quiconque dirait qu'il y est mort *cinq millions d'hommes*, n'en dirait pas encore assez. » (*Historia arcana*, 18.)

L'extermination de cinq millions d'habitants aurait-elle pu causer une telle dépopulation sur la vaste côte de l'Afrique septentrionale, *qu'il fallût faire beaucoup de chemin pour y trouver un habitant*, si cette grande étendue de pays avait été aussi peuplée que le supposent certains auteurs modernes? Procope avait accompagné Bélisaire, dans son expédition contre les Vandales; ainsi il parlait en témoin oculaire. Mais en supposant que ce n'est que par un calcul vague qu'il a porté la perte de la population africaine à cinq millions de personnes, il n'en restera pas moins prouvé que Procope n'a fait cette estimation que d'après la population réelle de l'Afrique qu'il devait connaître. Si cette population avait été de vingt-cinq, de vingt ou même de quinze millions d'habitants, aurait-il été assez irréfléchi pour dire que la perte de cinq millions avait presque réduit en un désert l'Afrique romaine, et qu'il fallait faire de longues marches pour rencontrer un seul habitant?

comme chez les officiers chargés de l'administration des provinces; même indiscipline et même insubordination dans les armées; même esprit de révolte et même désir de s'affranchir parmi les populations courbées sous un joug insupportable. Dans notre opinion les Romains n'étaient qu'un peuple couvert d'un vernis de civilisation, et ne différant des Turcs que par une plus grande corruption des mœurs, par un luxe effréné et par un caractère plus astucieux, moins humain et moins hospitalier (1).

Sans répéter ce que nous avons dit plus haut sur les moyens atroces employés par les Romains pour ramener *la paix* et la soumission dans les provinces révoltées, nous demanderons lesquels, des Romains ou des Turcs, se montrèrent plus barbares et plus cruels dans les

(1) « Ici, dit le célèbre historien des croisades, Michaud, en parlant de l'hospitalité des Turcs, ici, que vous ayez de la pourpre ou des haillons sur l'épaule, vous serez également admis autour du foyer ou du festin. L'hospitalité en Orient est comme un arbre immense dont les rameaux sont toujours verts, toujours chargés de fruits et qui appartient à tous ceux qui passent. » (*Correspondance d'Orient*, t. III, p. 320.)

Chateaubriand fait le même éloge de l'esprit hospitalier des Turcs et des Arabes. (*Itinéraire de Paris à Jérusalem.*)

Aux Turcs n'est jamais venue l'idée, comme aux Romains, de livrer journellement aux tigres et aux lions, pour l'amusement du peuple, de malheureux prisonniers de guerre, dont l'unique crime était d'avoir défendu leur indépendance nationale et leurs foyers domestiques contre l'unique agression d'un peuple qui se prétendait le maître de l'univers entier. On porte à plus d'un million le nombre des prisonniers de guerre et des esclaves déchirés par les bêtes féroces, ou condamnés à s'entr'égorger dans les amphithéâtres. (J. Lipsius, *de Amphitheatris.*)

Digitized by Google

guerres, et si les dévastations des Turcs dans leurs invasions en Hongrie, en Autriche, en Pologne et dans la Perse au XVIe et au XVIIe siècle, peuvent se comparer aux ravages que les Romains commirent dans les différentes contrées qu'ils soumirent à leur domination, dans la Perse, la Syrie, la Grèce, l'île de Crète, l'Illyrie; dans les Gaules où César se vantait d'avoir exterminé un million d'habitants? Les pages les plus sanglantes de l'histoire de la Turquie doivent paraître à tout lecteur impartial bien pâles à côté des annales romaines, qui retracent les proscriptions d'un Sylla, d'un Marius, d'un Antoine et d'un Octave, et l'effroyable tyrannie des Tibère, des Caligula, des Néron, des Domitien, des Commode et des Caracalla. Quant au fanatisme religieux, lequel des deux peuples a fait preuve de plus d'intolérance, des Turcs, qui permettent le libre exercice de tous les cultes, ou des Romains qui, païens, s'efforcent d'anéantir le judaïsme et le christianisme, en livrant des milliers de sectateurs de ces deux religions aux supplices les plus atroces, et qui devenus chrétiens, déployent le même esprit de persécution à l'égard de leurs concitoyens restés fidèles au culte des dieux de l'Olympe?

Les panégyristes des Romains citeront comme un témoignage irrécusable de la grandeur de ce peuple, de son amour pour les arts et du haut intérêt qu'il attachait au progrès de l'agriculture et de l'industrie, les nombreux monuments dont il orna les cités de son empire, les routes innombrables dont il sillonna son territoire. Pour prouver la partialité de notre opinion et le peu de fondement qu'il y a dans le parallèle que nous avons tracé des Romains et des Turcs, ils dérouleront la liste des grands poëtes, des orateurs, des historiens de Rome;

Digitized by Google

comme preuve de l'excellence du gouvernement, ils allégueront les codes de Théodose et de Justinien. Nous répondrons qu'il serait fort difficile de citer un seul artiste romain, peintre ou sculpteur qui se soit acquis une renommée égale à celle des artistes de la Grèce (1). Les productions les plus remarquables de la sculpture, de la peinture et de l'architecture qui datent de la période romaine, sont l'œuvre des Grecs. « Il est évident, dit Cicéron, dans ses *Tusculanes,* que si l'on eût fait un titre de gloire à Fabius, homme d'une famille illustre, de s'être livré à la peinture, il se serait élevé parmi nous un grand nombre de Polyclètes et de Parrhasius. L'honneur nourrit les arts; tout le monde est excité par la gloire à s'y exercer : mais ils languissent chez les peuples qui les dédaignent. » (2) Lorsque Mahomet II prit d'assaut la ville de Constantinople, il défendit sous les peines les plus sévères, de détruire ou de dégrader les monuments et les maisons. Il tua de sa

(1) Orloff, *Essai sur l'histoire de la peinture en Italie,* t. I, p. 4.

(2) « Le génie romain répugnait naturellement à la vie intellectuelle. Son caractère pratique, son prosaïsme politique et guerrier, son patriotisme rigide combattaient l'art et la science, d'abord comme abstraits et inapplicables, puis comme entachés d'origine grecque; enfin, comme des occupations inférieures, presque serviles, propres à énerver des âmes de soldats. Virgile remontant à l'antique esprit et aux vieilles traditions romaines, sait réunir en quelques vers le triple anathème lancé par la sagesse des anciens contre l'éloquence, contre les arts, contre les sciences de la Grèce :

« *Excudent alii spirantia mollius æra,* etc.

« Ainsi la politique romaine laissait dédaigneusement aux vaincus les travaux de l'intelligence. » (De Champagny, t. II, p. 323.)

Voir aussi Sénèque, ép. 88.

propre main un de ses soldats qui était occupé à briser les dalles de Sainte-Sophie. Combien nous paraissent plus barbares ces Romains qui renversèrent le magnifique temple de Jérusalem, qui brûlèrent la bibliothèque et les plus beaux monuments d'Alexandrie, et qui ruinèrent de fond en comble Carthage, Corinthe, Thèbes en Égypte, Numance, Séleucie et Ctésiphon, villes capitales de la Perse, Palmyre et une foule d'autres cités aussi distinguées par leur étendue que par la beauté de leurs édifices! Les Turcs, démolissant les anciennes ruines, les restes informes de quelque édifice grec ou romain, se rendent-ils coupables d'un acte de vandalisme pareil à ceux que commirent le consul Mummius, lorsque maître de Corinthe, il fit fondre pour les réduire en blocs de métal, les statues d'or et de bronze qui faisaient l'ornement de la plus belle ville de la Grèce; Sylla et Verrès, lorsqu'ils dépouillèrent la Grèce et la Sicile des chefs-d'œuvre de peinture et de sculpture qui décoraient les temples et les portiques; Maximin, qui employa les statues d'or. d'argent et de bronze à en faire de la monnaie; mais surtout Constantin, Théodose, Honorius et Arcadius et d'autres empereurs chrétiens, lorsqu'ils ordonnèrent ou permirent la destruction des temples païens dans toute l'étendue de l'empire (1)? Les murs d'un grand nombre de villes de l'antiquité sont construits en grande partie de débris de monuments

(1) Socrates, *Hist. eccles.*, V. Sozomenus, VI. Rufinus, II, 22. Theodoret., V, 22. Oros., VI. Libanius, *de Templis*. Gieseler, *Lehrbuch de Kirchengesch.*, t. I. Beugnot, *Hist. de la décadence du paganisme en Occident*, t. I, pp. 295, 360; t. II, pp. 149, 174, 225.

anciens. On y voit entassés pêle-mêle des statues et des bas-reliefs souvent d'un travail fort précieux, des inscriptions, des colonnes, des autels, des pierres tumulaires. En Italie et en Espagne, on attribue ces actes de vandalisme aux barbares qui renversèrent l'empire ; en Orient on les regarde comme l'œuvre des Turcs. C'est encore là une erreur. La plupart de ces profanations ont pour auteurs les Romains et les Grecs du Bas-Empire. Déjà au IIIe siècle, Septime Sévère fit détruire plusieurs monuments de Rome, pour faire servir leurs matériaux à la construction du *septizonium*. On peut citer nombre d'actes de ce genre qui remontent à des époques plus anciennes encore. C'est ainsi que Gallien rebâtit les murs de Vérone avec les pierres arrachées au superbe amphithéâtre de cette ville (1). Le sénat romain fit enlever les bas-reliefs qui ornaient un arc de triomphe de Trajan, pour en décorer celui qu'il érigea à Constantin et qui subsiste encore de nos jours (2). Adrien, Constantin et Théodose firent entrer dans la construction des murs de Constantinople les débris d'un superbe temple qu'ils renversèrent de fond en comble. Par un édit de l'an 399, Théodose ordonna au *comes orientis* de faire démolir les temples païens existant encore dans les campagnes et d'en faire servir les pierres à la réparation des routes, des ponts, des aqueducs et des murs des villes (3).

(1) Maffei, *Verona illustrata.*

(2) Les bas-reliefs de la frise, qui datent du temps de l'érection de cet arc, sont d'un travail tellement barbare, qu'on les croirait exécutés au xe siècle. Nous en parlons en témoin oculaire.

(3) *Si qua in agris templa sunt, sine turba ac tumultu diruantur.* (Cod. Theod., XVI, 10, 16.)

Les chemins publics des Romains, inférieurs en beauté, quoi qu'on en dise, à ceux de la plupart des États modernes de l'Europe, et notamment aux chaussées de la Belgique, de la France et de l'Italie (1), furent construits non dans un but d'utilité générale, pour favoriser le développement de l'agriculture et de l'industrie, mais uniquement pour faciliter et abréger la marche des armées (2). Les ports maritimes furent établis

(1) « La voie Valéria, une des grandes voies d'Italie, n'avait que 5 mètres de largeur; la voie Prénestine, 12 pieds 8 pouces et 10 pieds 11 pouces; la via Cassia, 3m,345. J'ai mesuré moi-même la largeur de la fameuse via Appia, et ne lui ai trouvé, avec ses accotements, que treize de nos pieds. La voie Tusculane ne mesurait que 3 mètres; celle du mont Albain, 3 à 4 mètres vers le bas de la montagne, et seulement 2m,60 vers le haut. « En général, dit Dezobry, les voies antiques n'ont pas plus de 8 pieds de large, terme moyen. Les chemins n'avaient pas besoin d'être plus larges, car la voie des chars n'était guère que de 1m,35. » (*Rome au siècle d'Auguste*, t. II, p. 443.)

(2) « Le principe de la construction des chemins n'était ni la commodité des provinces que les vainqueurs romains ont toujours méprisées, ni le commerce dont ils n'ont jamais connu le prix; mais les troupes dont ils voulaient faciliter la marche. » (Gibbon, *Essai d'un chapitre à ajouter à l'histoire des grands chemins de l'empire romain*, par Beaglea (*Mémoires de Gibbon*, t. I). Non-seulement les Romains méprisaient le commerce, mais même le petit négoce était mis au rang des professions infâmes. (Naudet, t. I, p. 247; t. II, p. 119.) Sur le peu de cas qu'ils faisaient de l'agriculture, voir le même t. II, p. 118, et *Recherches histor. et crit. sur l'administrat. des terres chez les Romains* (Paris, 1779), in-8°.

Les postes (*mansiones, stationes*) établies sur les routes romaines étaient destinées exclusivement au service militaire et à celui du gouvernement. Un particulier ne pouvait s'en servir qu'avec une permission spéciale de l'empereur.

« On ne voit jamais dans les auteurs anciens un seul person-

pour le même motif et pour assurer l'approvisionnement de la capitale et des places fortes de la frontière. Les Romains négligèrent presque entièrement les voies de communication par les fleuves et les rivières. On ne pourrait citer dix canaux qui aient été creusés pendant les treize siècles de la république et de l'empire. Du reste le peu de travaux de ce genre ne furent également entrepris la plupart que dans un but purement militaire; lorsqu'ils avaient été projetés par un motif d'utilité publique, ils furent rarement conduits à leur fin. Il n'en aurait pas autant coûté à percer l'isthme de Suez ou de Corinthe, qu'à bâtir un de ces nombreux amphithéâtres élevés à grands frais, pour servir de scène à des spectacles sanglants et barbares de gladiateurs s'entr'égorgeant ou livrés à la fureur des tigres et des lions, moins avides de sang que la foule trépignant de joie et applaudissant frénétiquement à ces horribles boucheries (1). Lucius Vetus, commandant les

nage honorable, dans le sens des Romains, cité pour ses richesses acquises dans le commerce, ou autres spéculations industrielles... Plutarque parle bien des spéculations de Crassus sur les maisons incendiées; mais ce fait est peut-être unique, d'un citoyen cité pour s'être enrichi ailleurs qu'à la guerre ou dans les gouvernements de provinces. Le préjugé contre le commerce, et surtout le petit commerce, ne s'effaça jamais : Constantin assimilait aux professions infâmes l'état des marchands en boutique. (*Cod. de repud. et judicio de morib. sublato*, V, tit. XXVII). » Dezobay, *Rome au siècle d'Auguste*, I, 496.

(1) « Est-il sorte de crimes et d'abominations, dit Salvien, qui ne se commettent dans nos spectacles, où l'on se fait un délice du meurtre, où l'on se fait un jeu de voir mettre des homme en pièces, de les voir dévorer par les bêtes, tandis que le cirque retentit des cris de joie que pousse tout un peuple assemblé, comme pour

légions de la frontière du Rhin, sous Néron, renonça, par le conseil d'Élius Gracilis, gouverneur de la Belgique, au projet de joindre la Saône à la Moselle, par la crainte de devenir suspect à l'empereur et d'être soupçonné de vouloir, par cette grande et noble entreprise, briguer les suffrages des Belges (1). Ce qui constate d'ailleurs, combien la science hydraulique était peu avancée chez les Romains et combien ils étaient inférieurs, sous ce rapport, aux peuples modernes, c'est que leurs historiens citent comme une merveille et un travail gigantesque, le canal que Drusus fit creuser pour joindre l'Yssel au Rhin, canal qui n'avait pas trois lieues de longueur, et qui de nos jours pourrait être exécuté sans grands efforts par une simple bourgade de la Hollande (2).

applaudir à la férocité des ours et des lions! N'est-ce pas être aussi cruel que les tigres, et dévorer, en quelque sorte, des yeux ces malheureuses victimes. »

Voir aussi DE CHAMPAGNY, t. II, p. 357.

(1) *Deterrendo Veterem ne studia Galliarum affectaret, formidolosum id imperatori dictitans; quo plerumque prohibentur conatus honesti.* (TACIT., *Annal.*, XIII.)

Ce fait seul suffit pour donner une idée du gouvernement.

(2) *Transque Rhenum fossas novi et immensi operis* (Drusus) *effecit.* (SUETON., *in Augusto.*)

Qu'était-ce que ce canal de jonction de l'Yssel au Rhin, comparé au canal Calédonien en Écosse, au canal de Gothie en Suède, au canal de Languedoc en France, au canal de la Nord-Hollande qui, sur une longueur de seize grandes lieues, a partout trente-sept mètres de largeur; au canal qui unit le Danube au Rhin et que fit exécuter Louis, le plus grand roi qui, jusqu'à ce jour, ait gouverné la Bavière; et même à une foule d'autres canaux moins considérables qui sillonnent en tous sens la Belgique, la Hollande, l'Angleterre, la France, l'Allemagne et la Russie?

Digitized by Google

« Que l'on nous dise, dit Herder, s'il est un seul Romain à qui nous devions un art utile, une découverte favorable au bien-être général de l'homme, un élément de prospérité pour d'autres nations, dont l'avantage ait été confirmé et développé dans la postérité. Aussi l'empire s'appauvrit bientôt ; la monnaie fut altérée, et dès le troisième siècle de notre ère, un général recevait à peine la paye qui sous Auguste eût été jugée insuffisante pour un simple soldat. Telle était la conséquence naturelle de la marche des choses, qui, à les considérer seulement sous le point de vue commercial et industriel, ne pouvait aboutir à d'autres résultats.

» Ces mêmes causes ne furent pas moins funestes à l'espèce humaine ; non-seulement la population diminua, mais encore la force du corps, la souplesse des membres, l'énergie vitale. Rome et l'Italie, après avoir changé en déserts les contrées les plus florissantes, la Sicile, la Grèce, l'Espagne, l'Asie, l'Afrique et l'Égypte, se frappèrent elles-mêmes de mort par leurs lois, par leurs guerres, plus encore par leurs mœurs oisives et dépravées, par leur corruption, par l'abus du divorce, leurs cruautés contre les esclaves et leur aveugle fureur contre les plus vertueux des hommes (1). »

Les progrès des Romains dans les lettres et les sciences ont été, il est vrai, beaucoup plus grands que ceux qu'ils firent dans les beaux-arts et l'industrie, et, nous en convenons, il est peu de nations parmi les plus civilisées de l'Europe moderne, qui aient produit des écrivains qu'on puisse mettre en parallèle avec les Virgile, les Horace, les Salluste, les Tacite et les Cicéron.

(1) Herder, *loc. cit.*

Toutefois si l'on ne peut nier que les lettres brillèrent d'un vif éclat sous le règne d'Auguste, rien ne prouve que la masse du peuple ait beaucoup profité de leurs bienfaits, et qu'elles aient beaucoup influé sur l'éducation et l'instruction populaire. Il en fut de même chez les Grecs où la masse du peuple semble avoir toujours vécu dans la plus profonde ignorance.

Quelques grands hommes, quelques poëtes, orateurs, philosophes ou historiens illustres, ne suffisent point pour constater les lumières et l'instruction d'une nation Les Turcs et les Arabes comptent aussi un grand nombre d'écrivains distingués et des princes qui ont protégé les lettres et les arts avec autant d'éclat, peut-être, qu'Auguste ou aucun de ses successeurs (1). On trouve dans les principales villes de l'Orient un grand nombre de colléges et d'établissements scientifiques. Constantinople renferme plus de bibliothèques publiques que l'ancienne Rome et les capitales de l'Europe moderne (2). Cependant, les Ottomans n'en

(1) Plusieurs mosquées du Caire, de Brousse, de Constantinople et d'Andrinople, érigées par les califes et les sultans, surpassent en étendue et en magnificence l'église de Sainte-Sophie citée par les Romains du règne de Justinien et par les Grecs du Bas-Empire comme la merveille du monde. Les aqueducs de Constantinople et plusieurs ponts construits par les Turcs peuvent soutenir la comparaison avec les ouvrages les plus hardis de ce genre exécutés par les Romains. Nous pourrions encore citer les superbes monuments élevés par les Arabes en Espagne, et par les Tartares-Mongols dans l'Indoustan.

(2) Von Hammer compte dans la capitale de l'empire ottoman trente-cinq bibliothèques publiques, cinq cent quinze medresés ou colléges, et mille six cent cinquante-trois écoles élémentaires. (*Constantinop. und der Bosphorus.*)

sont pas moins restés jusqu'à ce jour un peuple fanatique, superstitieux et voué à l'ignorance.

Quant à la législation, c'est encore là, à notre avis, un des points où l'on a le plus étrangement exagéré l'admiration pour le peuple-roi. Certes, il est des dispositions des codes romains qui témoignent de la haute sagesse du législateur, et qui ont mérité, à juste titre, de servir de base à la rédaction de nos codes modernes; mais à côté de ces lois, il en est d'autres qui blessent toute idée de justice et d'humanité : telles sont les lois qui concernent la condition des femmes et le sort des esclaves (1). Une autre tache de barbarie dans la

(1) Le sénatus-consulte Silanus ordonnait que, si un maître était tué dans sa maison, tous les esclaves qui l'habitaient fussent mis à mort sans distinction d'âge ni de sexe.

Lorsqu'un esclave devenu vieux ou infirme ne pouvait plus vaquer aux travaux auxquels le condamnaient son malheureux sort et l'inhumanité de son maître, celui-ci l'abandonnait souvent dans l'île du Tibre où il expirait de faim et de misère.

Les esclaves étaient entassés chargés de chaînes dans un étroit cachot appelé Ergastule. Les gardiens les battaient chaque jour à heure fixe, afin de les former à la douleur; ils ne sortaient de la prison que pour aller au travail; et alors, c'étaient des fatigues sans repos. Les plus jeunes remuaient les fardeaux, cultivaient la terre; les vieux écrasaient le grain sous la meule; et, pour les empêcher de porter à leur bouche quelques poignées de ce grain, on leur attachait au cou de larges planches. Un esclave vigoureux rapportait à son maître un bénéfice net de 25 centimes par journée de travail, et pour prix de ses labeurs, il recevait par mois vingt litres de blé environ et vingt-cinq litres de vin étendu de vinaigre, d'eau douce et d'eau de mer vieillie. Dans la Thrace, en Afrique, dans les Gaules, il était facile d'acquérir une jeune fille pour quelques poignées de sel ou un peu de vin; en Sicile, l'échanson avait moins de valeur que la coupe.

législation romaine, ce sont ces supplices d'une cruauté raffinée, que les Romains infligeaient aux coupables et surtout à la manifestation de principes religieux différents de ceux qui constituaient la religion de l'État (1). C'est avec raison que le célèbre orientaliste Von Hammer avance que « dans le supplice du pal, les décapitations arbitraires, les avanies et mille autres choses atroces, les Ottomans ne sont que les imitateurs et les disciples de ces fameux Grecs et Romains dont une imbécile ignorance veut comparer la civilisation à la nôtre (2). »

« On vante la législation des anciens, dit Volney : quel fut leur but, quels furent leurs efforts, sinon d'exercer les hommes dans le sens de ces animaux féroces

La jurisprudence romaine définit le droit du maître sur l'esclave, le droit d'user et d'abuser. Caton fait fouetter ses esclaves jusqu'à lasser dix bourreaux ; lorsqu'ils sont infirmes ou vieux, il les vend avec ses brebis chétives et ses vieilles charrues. Pour un vase brisé, Pollion les fait jeter aux murènes. (*De l'esclavage antique*, par M. de S. Paul. Paris, 1838.)

Voir aussi Naudet, t. II, p. 112.

(1) « Les châtiments variaient suivant le délit et suivant la condition du coupable... Quant aux tortures et aux supplices, ils prouvent par leur raffinement et leur variété que les Romains, sous ce rapport, ne le cédaient point aux peuples les plus sauvages. On insinuait du poison dans les veines du coupable ; on le déchirait avec des ongles de fer ; on le brûlait lentement ; on exposait au feu ses membres les uns après les autres ; on le laissait tout couvert de plaies, mourir dans une lente agonie, ou bien on l'attachait à une croix, ou l'on fracturait ses membres ; enfin, le feu, la décollation, le gibet, les bêtes féroces, la fusion de plomb fondu dans les veines, étaient les plus ordinaires supplices infligés aux coupables par la loi romaine. » (L. A. Martin, *Hist. morale de la Gaule*, p. 289.)

(2) Hammer, *Constantinop. und der Bosphorus.*

Digitized by Google

que l'on dresse au combat du lion et du taureau (1). »

En esquissant ce tableau de l'empire, notre unique but a été de combattre l'opinion de ces auteurs modernes, qui prétendent que sous la domination des Césars, notre belle patrie a dû atteindre le plus haut degré de civilisation et de splendeur ; nous avons voulu prouver qu'un système de gouvernement aussi vicieux que celui de Rome n'était guère compatible avec cette prospérité idéale, et que si les monuments des ve, vi^e^, viie et viiie siècles dépeignent la Belgique comme un pays sans industrie, dépeuplé, inculte et couvert de bois, ce n'est point à la conquête des Francs et à l'expulsion des Romains que l'on doit attribuer un tel état de choses, mais que la cause en appartient à des époques antérieures à ces événements.

Pour conclusion et à l'appui de ce que nous avons dit du despotisme de la tyrannie des Romains et de la déplorable condition où les Gaules, comme les autres provinces, furent réduites sous leur domination, nous donnerons ici la traduction de quelques passages de l'ouvrage d'un des écrivains les plus éloquents du ve siècle, de Salvien, prêtre natif de Marseille, mais habitant la ville de Trèves, capitale de la seconde Belgique. Le témoignage de cet auteur acquiert ici une importance d'autant plus grande, que ses paroles concernent particulièrement les provinces septentrionales des Gaules dans lesquelles était comprise la Belgique.

« C'est peu, pour un Romain, dit Salvien, d'être heureux, s'il ne rend pas son concitoyen malheureux. Qu'y a-t-il de plus commun que de voir les Romains

(1) *Leçons d'histoire*, p. 217.

s'entre-proscrire par des exactions énormes, et avec une inhumanité qui paraît leur être naturelle et que les barbares mêmes ignorent? mais cette proscription n'est pas même réciproque. Il serait moins insupportable de souffrir un traitement qu'on aurait fait essuyer à d'autres. Ce qu'il y a de plus affreux, c'est que le petit nombre proscrit le plus grand. Ce sont les gens pour qui la perception des deniers publics est un vrai brigandage, pour qui les dettes publiques sont une occasion de gain; et ce ne sont pas seulement les chefs qui se rendent coupables de ces excès, ce sont leurs plus humbles agents; ce ne sont pas seulement les juges, mais leurs subordonnés. Quelles sont les villes, quels sont même les bourgs, où il n'y ait pas autant de tyrans qu'il y a de décurions? quel est le lieu où les principaux citoyens ne dévorent pas les entrailles des veuves, des orphelins et de tous ceux qui, comme eux, ne sont pas en état de se défendre? Aucun n'est à l'abri de la violence, et, pour s'en garantir, il faut être d'une condition égale à celle des brigands..... Ce qui devrait être une charge commune, ne porte que sur les pauvres; ce sont eux qui payent la taxe des riches. A considérer ce qu'on en exige, on croirait qu'ils sont dans l'opulence; si l'on examine leurs biens, on ne trouve que des mendiants (1). Mais ce qui est encore plus criant, les riches augmentent les tributs

(1) Lactance trace ce lugubre tableau de l'arbitraire qui présidait aux opérations du fisc :

« Ces censiteurs, envahissant chaque localité, bouleversaient tout; vous eussiez dit une invasion de barbares, une ville prise d'assaut. Les champs étaient mesurés jusqu'à la dernière motte. On comptait les pieds d'arbre et les ceps de vigne. On inscrivait les animaux; on enregistrait les hommes. Dans l'enceinte des

et soumettent les pauvres à ces augmentations. Quoi! direz-vous, ne les augmentent-ils pas pour eux dans la même proportion; et comme ils ont de grands biens, ne sont-ils pas les plus grevés par ces augmentations? Point du tout, elles n'ont point lieu pour eux, et c'est précisément la raison pourquoi ils les acceptent. Voici comment cela se fait : le gouvernement envoie fréquemment des commissaires, des gens munis de lettres impériales; il les recommande aux principaux habitants, ceux-ci leur décernent des superindictions, et les répartissent ensuite en totalité sur les pauvres. Ils en ont tout le mérite, tandis que le poids des nouvelles charges tombe tout entier sur les malheureux qui n'ont pas été consultés; ils sont

villes étaient agglomérées la population urbaine et celle des campagnes, tandis qu'au dehors se pressaient des troupeaux d'esclaves. Chaque propriétaire était là avec ses hommes libres et ses serfs; l'on n'entendait que le bruit des fouets et de la torture. Les fils étaient obligés de déposer contre leurs pères, les esclaves fidèles contre leurs maîtres, les femmes contre leurs maris. N'avait-on ni esclaves, ni proches, on était torturé pour déposer contre soi-même, et quand on répondait, le bourreau écrivait ce qu'on n'avait pas dit. On mettait sur les rôles les malades, les infirmes; l'âge de chacun était évalué. Aux enfants l'on ajoutait des années; aux vieillards, on en retranchait; et encore ne se fiait-on pas à ces premiers répartiteurs. D'autres étaient envoyés afin de découvrir plus de matières imposables; et les charges doublaient toujours, non que les derniers agents trouvassent quelque chose qui n'eût pas encore été imposé, mais pour ne pas paraître inutiles, ils ajoutaient toujours. Cependant, les animaux diminuaient, les hommes mouraient, et l'on n'en payait pas moins l'impôt pour les morts. En sorte qu'il était impossible désormais ni de vivre, ni de mourir sans payer. Il n'y avait plus que les mendiants dont on ne pouvait plus rien exiger, parce que leur misère et leur dénûment les mettait à l'abri de toute injure. » (*De mortib. persec.*, § 23.)

Digitized by Google

pillés, ces pauvres; les veuves gémissent, les orphelins sont foulés, au point qu'un grand nombre, gens d'extraction, et qui ont reçu de l'éducation, sont forcés de passer chez les ennemis pour ne pas être écrasés chez eux; ils cherchent chez les barbares l'humanité romaine, parce qu'ils ne peuvent plus supporter l'inhumanité barbare des Romains (1); ils se réfugient chez les peuples auxquels ils ne ressemblent ni par les manières, ni par le langage, ni par les habits; et ils n'ont pas lieu de se repentir d'avoir passé chez les Goths, chez les Bagaudes et chez les autres barbares qui occupent tant de contrées différentes; ils aiment mieux être libres sous une apparence de servitude, que d'être esclaves avec une apparence de liberté (2). Ainsi le nom de citoyen romain, autrefois si précieux, acheté autrefois si cher, est rejeté aujourd'hui; il est non-seulement peu honorable, il est en quelque sorte en abomination (3); et quelle plus grande preuve de l'iniquité romaine, que de voir tant de personnes d'une naissance honnête, tant de nobles qui devaient tenir à honneur d'être romains, forcés à ne plus vouloir l'être? c'est

(1) *Quærentes scilicet apud barbaros romanam humanitatem, quia apud Romanos barbaram inhumanitatem ferre non possunt.*

(2) Orose s'exprime à peu près de la même manière. Il rapporte que nombre de sujets de l'empire cherchaient journellement un refuge chez les barbares pour se soustraire aux exactions et à la tyrannie des Romains : *ut inveniantur inter eos quidam Romani qui malint inter barbaros perperam libertatem, quam inter Romanos tributariam servitutem.* (*Hist. rom.*, VII.)

(3) *Itaque nomen civium romanorum, aliquando non solum magno æstimatum, sed magno emptum, nunc ultro repudiatur et fugatur, nec vile tantum, sed etiam abominabile pæne habetur.*

ainsi que ceux même qui n'ont point passé chez les barbares, ont cependant été obligés de le devenir. Tel est l'état d'une grande partie de l'Espagne et des Gaules; je parle des Bagaudes, de ces infortunés, qui, après avoir été dépouillés, écrasés, assassinés par des juges méchants et sanguinaires, après avoir perdu les droits de la liberté romaine, ont aussi perdu l'honneur du nom romain (1). Nous leur imputons leur malheur; nous leur reprochons le nom de leur calamité, ce nom que nous leur avons donné nous-mêmes : nous les appelons rebelles, et c'est nous qui les avons forcés à l'être : c'est leur reprocher notre œuvre. Ils sont devenus Bagaudes, parce qu'ils ne pouvaient plus être Romains. Dépouillés de tout par l'énormité des impôts et par les concussions des juges, ils n'ont pu se soustraire à la mort qu'en se dépouillant encore du nom de Romain, en devenant barbares; et ceux qui n'ont pas pris ce parti sont contraints de s'en repentir; ils voudraient bien cesser d'être romains, mais ils ne le peuvent pas; ils sont tout à la fois la proie des juges et la victime de leurs concitoyens. Les ennemis sont moins à craindre pour eux que les publicains, et c'est pour échapper aux exactions de ces derniers, qu'ils cherchent un asile auprès des barbares... Existe-t-il ailleurs l'exemple d'une tyrannie et d'un mépris de toute justice pareils à ceux de nos gouvernants? Peut-on reprocher des crimes de cette nature aux

(1) Les Romains appellèrent du nom de Bagaudes les paysans gaulois, qui, poussés au désespoir par leur tyrannie et leurs exactions, levèrent l'étendard de la révolte sous le règne de Dioclétien et sous celui d'Honorius et d'Arcadius en l'an 436. Le nom de Bagaudes paraît dérivé du celtique *bagad*, assemblée, confédération.— *Voir* sur l'étymologie du mot Dieffenbach, *Celtica*, I, 195.

Francs, aux Huns, aux Vandales et aux Goths? Les Romains même qui vivent parmi ces peuples barbares, n'ont jamais eu lieu de se plaindre sous ce rapport; leur unique vœu est de continuer à jouir du sort qu'ils se sont choisi et de ne point retomber sous le joug inique dont ils se sont affranchis (1). »

(1) *De Bacaudis nunc mihi sermo est, qui per malos judices et cruentos spoliati, afflicti, necati, postquam jus romanæ libertatis amiserant, etiam honorem romani nominis perdiderunt. Et imputatur his infelicitas sua; imputamus his nomen calamitatis suæ; imputamus nomen quod ipsi fecimus! Et vocamus rebelles, vocamus perditos quos esse computimus criminosos! Quibus enim aliis rebus Bacaudæ facti sunt, nisi iniquitatibus nostris, nisi improbitatibus judicum, nisi eorum proscriptionibus et rapinis, qui exactionis publicæ nomine in quæstus proprii emolumenta verterunt et indictiones tributarias prædas suas esse fecerunt; qui in similitudinem immanium bestiarum non rexerunt traditos sibi, sed devorarunt, nec spoliis tantum hominum, ut plerique latrones solent, sed laceratione etiam, et ut ita dicam, sanguine pascebantur? Ac sic actum est, ut latrociniis judicum strangulati homines et necati, inciperent esse quasi Barbari, quia non permittebantur esse Romani. Adquieverunt enim esse quod non erant, quia non permittebantur esse quod fuerant; coactique sunt vitam saltem defendere, quia se jam libertatem videbantur penitus perdidisse. Aut quid aliud etiam nunc agitur quam tunc actum est, id est, ut qui adhuc Bacaudæ non sunt, esse cogantur?... Leniores his hostes quam exactores; et res ipsa hoc indicat: ad hostes fugiunt, ut vim exactorum evadant... Quorum injustitia tanta, nisi nostra? Franci enim hoc scelus nesciunt: Chuni ab his sceleribus immunes sunt: nihil horum est apud Wandalos, nihil horum apud Gothos. Tam longe enim est ut hæc inter Gothos Barbari tolerent, ut ne Romani quidem, qui inter eos vivunt, ista patiantur. Itaque unum illic Romanorum omnium votum est, ne unquam eis necesse sit in jus transire Romanorum.* (Salvian., *de Gubern. Dei*, V.)

CHAPITRE VII.

ÉTAT DE LA CIVILISATION, DES MŒURS, DES USAGES, DU CULTE, DES ARTS ET DE L'INDUSTRIE DES BELGES SOUS LA DOMINATION ROMAINE.

Après avoir fait la conquête des Gaules, les Romains jugèrent que le moyen le plus efficace d'y enraciner leur domination et de faire perdre aux vaincus le souvenir de leur ancienne indépendance, était de travailler à effacer toutes les traces de la nationalité celtique en substituant à la langue, au culte et aux usages du pays, la langue, le culte et les usages de Rome. Les efforts tentés par Auguste, Tibère, Claude et par leurs successeurs paraissent avoir été couronnés d'un plein succès dans le midi et le centre des Gaules; mais ils échouèrent presque entièrement dans l'Armorique (1), la Batavie et la majeure partie de la Belgique. Dans cette dernière, la civilisation romaine n'exerça une action plus ou moins directe que sur les habitants de l'est et du midi que les stations et postes fortifiés sur les grandes voies militaires et le long de la Meuse, ainsi que les grands centres de population à Trèves, à Bavai, à Tournai et à Tongres, mettaient en contact immédiat, en commerce journalier avec les dominateurs. C'est dans ces régions et principalement le long des routes que l'on découvre presque exclusivement des débris d'habitations construites

(1) *Voir* DE COURSON, *Histoire des peuples bretons*. DE PETIGNY, *Études sur l'hist., les lois et les institut. de l'époque méroving.*, t. I, pp. 528 et suiv.

et décorées d'après les principes de l'architecture qui était en vogue en Italie; mais ce qui prouve que là même, l'influence des idées romaines ne fut que relative, que les mœurs et les usages de Rome ne s'implantèrent que partiellement, c'est que la masse des Tréviriens, au moins ceux des campagnes, persista à parler la langue de ses pères (1), et que le mode de sépulture des Germains continua à prévaloir, comme l'attestent les *tumulus*, tous datant de l'empire, que l'on rencontre en si grand nombre dans la Hesbaye, sur les bords de la Meuse, près de Tongres, etc. (2).

Partout ailleurs, dans le nord, le centre et l'ouest de la Belgique, les mœurs, les usages, la langue (3) et le culte des regnicoles, tant de ceux qui habitaient le pays à l'arrivée de César, que des colonies germaniques intro-

(1) S. Hieronymus, *Comment. Epist. ad Galatas,* Proœm. II, et ce que nous avons dit sur ce passage dans les *Bullet. de l'Acad.*, tt. XVII et XIX. Loebell, *Gregor von Tours, und seiner Zeit,* p. 92.

(2) Les monnaies, poteries, verreries et autres objets d'origine romaine qu'on découvre en fouillant ces tumulus, ne laissent aucun doute sur leur âge. C'est ce que M. Renard semble avoir ignoré, sinon il n'aurait pas cité les sépultures de cette espèce, qui sont placées le long des voies romaines, tels, par exemple, que les cinq tumulus d'Omal, comme une preuve que ces routes existaient déjà avant la conquête de César.

(3) Le témoignage le plus direct de la prépondérance de l'élément romain, c'est sans nul doute le changement de langue, l'adoption du latin dont est dérivé directement le roman ou wallon; mais il est certain que dans une partie de nos provinces wallones, le teuton ou le wallon n'a été remplacé par la *lingua romana rustica,* que longtemps après la domination romaine, ou a continué à exister simultanément. *Voir* nos remarques à ce sujet, au t. XVII des *Bulletins de l'Académie.*

duites par Auguste et ses successeurs, n'éprouvèrent que peu ou point d'altération pendant toute la durée de la domination romaine, sauf peut-être sur quelques points isolés. Cet état de choses pourrait être attribué, à notre avis, à l'absence de tout établissement romain de quelque importance dans les deux Flandres, la province d'Anvers, la Campine et le Brabant, où la population peu nombreuse, disséminée et en quelque sorte perdue au milieu de ses forêts et de ses marais, n'avait pas de motif, dans cet isolement, de renoncer à la vie champêtre et pastorale, tant aimée du Germain; elle devait, gouvernée sous des chefs nationaux par ses vieilles coutumes, conserver dans toute sa vigueur le caractère germanique, si éminemment développé chez les Germano-Belges, cette fierté farouche et intraitable qui inspirait à tout homme de race teutonique un profond dédain pour les institutions étrangères, celles surtout qui tendaient à adoucir ses penchants guerriers (1).

(1) De tous les peuples germains, les Ubiens furent le seul qui renonça de son propre gré aux mœurs et au culte de ses ancêtres, et qui alla jusqu'à répudier son nom national pour prendre un nom étranger et romain, celui d'*Agrippinenses*. Cette conduite lâche et servile attira aux Ubiens la haine et le mépris de tous les Germains. Ils en éprouvèrent l'effet lors de la révolte de Civilis, et lorsque la ligue germanique formée par ce chef batave, après avoir triomphé plusieurs fois des Romains, envahit le territoire ubien : *infestius in Ubios quod gens germanicæ originis, ejurata patria, romano nomine Agrippinenses vocarentur.* (Tacit., *Hist.*, IV.) Ce ne furent pas les Nerviens, les Ménapiens, les Tongrois, les Toxandres, sur qui Civilis dut faire tomber le blâme d'avoir oublié qu'ils descendaient des fiers et indomptables Germains ; ce fut aux Ubiens seuls qu'il adressa ce reproche : *resumite mores patriæ.*

Strabon, qui écrivit sa géographie environ soixante et dix ans après la conquête des Gaules, dépeint encore les Belges sous les mêmes traits que César, et suivant toute probabilité, uniquement d'après les données de ce dernier. Si néanmoins d'autres relations qu'il a dû lire, et des renseignements verbaux qu'il a toujours eu soin de prendre, ainsi que l'attestent vingt endroits de son livre, lui avaient fait connaître qu'un changement un peu notable s'était opéré pendant ce laps de temps dans leur manière de vivre, nul doute qu'il n'en eût fait la remarque, comme on l'observe chez lui pour les habitants de la Gaule qui avaient adopté les mœurs et la langue des Romains.

Il n'y a dans Tacite, postérieur à Strabon d'un demi-siècle, qu'un seul passage qui ait quelque trait à la vie privée des Belges, c'est celui où, parlant de l'origine germanique des Nerviens et des Tréviriens, il fait pressentir que le caractère farouche et la rudesse de mœurs des ancêtres, se retrouvaient encore, au moins en partie, chez les descendants.

Après Tacite, on ne trouve plus, avant la fin du quatrième siècle, aucun auteur dont les écrits jettent quelque jour sur la civilisation et les mœurs des Belges.

Dans une lettre de l'an 399, saint Paulin décrit comme des barbares et des bandits vivant dans les bois les habitants de la Morinie (1), ou plutôt ceux de toute

(1) *In terra Morinorum situ orbis extrema quam barbaris fluctibus fremens tundit Oceanus, gentium populi remotarum qui sedebant in latebris.... Ubi quondam* (avant la mission de saint Victrice) *deserta silvarum ac littorum pariter intuta advenæ barbari aut latrones incolæ frequentabant.* (Paulini *Epist.*, 22.)

la Flandre maritime ; car si ce tableau est fidèle, il doit avec plus de raison encore s'appliquer aux Ménapiens, que Vénance Fortunat, auteur de la légende de saint Médard, écrite vers 540, et le plus ancien document où apparaît la dénomination de Flandre, qualifie de peuple farouche et attaché opiniâtrément au culte de ses idoles (1). Son témoignage est corroboré au siècle suivant par saint Ouen, auteur de la plus ancienne hagiographie de saint Éloi, dans laquelle ces qualifications sont partagées par les habitants du territoire d'Anvers (2). Il l'est

Un ancien distique trace le portrait suivant des habitants de la Flandre maritime.

Gens fera sunt Morini et sunt intractabile vulgus ;
Ferre jugum renuunt, mutantur et omnia mutant.

Un légendaire qui a écrit la vie de saint Foleuin, au IXe siècle, n'en parle pas plus favorablement : *Gens hæc moribus incomposita, magis armis quam consiliis utens, cujus indomitam barbariem et semper ad malum proclivitatem difficile est restingui.* (*Acta SS. ord. Bened.*, sæc I.)

A cette époque, un évêque de Terouanne, diocèse qui s'étendait sur une partie de la Flandre occidentale jusqu'à Nieuport, demanda à être transféré ailleurs, parce que les habitants de sa juridiction spirituelle étaient des *barbares farouches et indomptables.*

(1) *Ferocem Flandrensium gentem suæ noviomensi ecclesiæ sociavit..... Erat enim gens ipsa fera et indomitabilis, duræ cervicis populus et implacabilis, pravis admodum subditus obsequiis idolorum et cum multa obstinatione suorum defendens culturam deorum.* (Fortunat., *Vita S. Medardi.*)

(2) *Præterea* (Eligius) *pastoris cura sollicitus, lustrabat urbes vel municipia sibi commissa ; sed Flandrenses, atque Andoverpienses, Frisones et Suevi et barbari quique circa maris littora degentes, quos velut in extremis remotos nullas adhuc prædicationis vomer impresserat, primo eum hostili animo et adversa*

encore vers la même époque et par rapport aux habitants de Gand, alors pauvre bourgade, par Baudemond, disciple et légendaire de saint Amand (1). Deux siècles plus tard, nous trouvons les Zélandais, qui appartenaient probablement aussi à la Ménapie, tellement barbares et abrutis qu'ils épousaient jusqu'à leurs sœurs et leurs propres mères (2), bien qu'ils eussent été convertis au christianisme dès la fin du VIIe siècle par saint Willebrord

mente susceperunt. Postmodum vero cum paulatim per gratiam Christi his verbum Dei insinuare cœpisset, pars maxima trucis ac barbari populi, relictis idolis, conversa est ad verum Deum. (*Vita S. Eligii*, II, 3. *Acta SS. Belgii*, t. III.)

Les Suèves dont il est question dans ce passage, étaient probablement les descendants de ceux qu'Auguste et Probus transférèrent dans la Flandre. Ils furent presque entièrement exterminés par les Normands au IXe siècle.

(1) *Propter ferocitatem gentis illius vel ob terræ infecunditatem omnes sacerdotes a prædicatione loci illius* (Gandavi) *se subtraxerant.* (Baudemondus, *Vita S. Amandi*, c. 3, apud *Bolland.*, t. I, Febr. p. 850.)

(2) L'empereur Louis le Débonnaire engagea, vers l'an 820, Frédéric, huitième évêque d'Utrecht, à travailler à la conversion des habitants barbares de l'île de Walcheren et à les faire renoncer à leurs liaisons incestueuses : *ad convertendum in Walachria feroces maritimas gentes et ad nefandos eradicandum concubitus.* (Surius, *Vitæ sanctor.*)

Imperator placabilibus verbis in hunc modum Fredericum allocutus est..... Est autem Wallacria tuæ diœcesis insula multum infamis, ubi, proh dolor! concumbere dicitur, non solum frater sorori, verum etiam filius suæ propriæ genitrici. (Beka, *Hist. episcop. ultraj.*, in Frederic., VIIIe episcop.)

Strabon (IV) attribue la même coutume aux Irlandais qui, de son temps, passaient pour un peuple anthropophage et placé au plus bas degré de l'échelle sociale.

qui renversa dans l'île de Walcheren les autels d'Odin (1).

Au VIIe siècle le fanatisme païen et la rudesse des Toxandres étaient tels qu'avant saint Lambert, évêque de Tongres, aucun missionnaire chrétien n'avait encore osé visiter cette région inhospitalière dont les habitants sont dépeints par les hagiographes comme des barbares intraitables, sans communication aucune avec les peuples voisins et vivant, comme les Germains de Tacite, dans des lieux écartés et au milieu des bois. « Le pays appelé Toxandrie, dit le plus ancien biographe de saint Lambert, Nicolas, chanoine liégeois au XIe siècle, cette contrée, distante à peine de trois milles au nord de Maestricht, n'ayant pas encore joui des grâces de la prédication, était couverte des ténèbres de l'idolâtrie. Remplie d'immenses marais, sans relations et sans communications avec les contrées limitrophes, la Toxandrie renfermait une population agreste dont l'isolement et la superstition effarouchaient encore davantage les mœurs barbares. L'apôtre de la vérité, Lambert eut le courage d'aborder cette région inhospitalière, et parce que les Toxandres n'habitaient point de villes, mais vivaient dans des villages et des endroits écartés, il se dirigea sans crainte vers les sanctuaires où ils avaient coutume de se réunir pour se livrer au culte des faux dieux (2). »

(1) Melis Stoke, poëte flamand du XIIIe siècle, dit de ce saint :

Tote Westcappel daer hi quam
Daer hi aenbeden vernam
Mercuriuse over enen god.
Rymkronyk, 4e boek, v. 99-101.

(2) *Regio cui Toxandria nomen est, quæ a trajectensi oppido versus septentrionem vix tribus milliaribus disparatur, necdum evangelicæ gratia prædicationis cognita, idololatriæ cultu sorde-*

Saint Liévin, au VIIe siècle, dépeint aussi les habitants du *pagus Bracbantensis,* qui occupait une bonne partie de la Nervie, comme des barbares plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie (1).

Cette persévérance de la plupart des Belges dans la religion de leurs pères, en dépit des édits sévères des empereurs chrétiens contre le paganisme, édits renouvelés en 554 par Childebert (2), suffirait seule pour prouver la légère influence des idées romaines dans une grande partie du nord des Gaules et l'espèce d'indépendance dont jouissait sa population.

bat. Hæc siquidem regio vastis et fere continuis paludibus obsita, et ne finitimis quidem aliquo commercii jure tunc satis et nota et pervia, multitudinem agrestis populi in se continebat, cujus mores barbaros ipsa etiam solitudo et superstitio efferaverat. Hanc constanter ingressus est veritatis prædicator Lambertus; et quia incolæ regionis illius non continebantur civitatibus, sed pluribus et sparsis vicis inhabitabant, fana eorum, in quibus ob deorum suorum culturam frequentes et celebres conventus habebant, intrepidus expetebat, prædicans et annuntians verbum, etc. (*Vita S. Lamberti,* auctore Nicolao, canonico. *Bolland.*, t. V, sept., p. 609. — Ægidius, *Vita S. Lamberti,* cap. 9.)

(1) Mabillon, *Acta SS. Ord. Bened.*, t. II, p. 404.

Le *pagus Bracbantensis* était borné au nord par le *pagus Riensis* (le ci-devant quartier d'Anvers), à l'ouest par l'Escaut, à l'est par la Dyle et au midi par la Haine. (Wastelain, *Descript. de la Gaule Belg.*, p. 415.)

(2) *Generaliter per omnia loca decrevimus mittendum,* dit l'édit de Childebert, *præcipientes ut quicumque admoniti, de agro suo, ubicumque fuerint simulacra constructa vel idola ab hominibus dedicata, facto non statim abjecerint vel sacerdotibus hæc destruentibus, dictis nostris fidejussoribus, tradiderint, non aliter discedant, nisi in nostris obtutibus præsententur, qualiter in sacrilegis Dei injuria vindicetur.*

Il nous reste deux documents anciens qui répandent un grand jour sur le culte des peuples de la Belgique pendant la domination romaine et sous celle des Francs; ce sont l'allocution pastorale adressée par saint Éloi aux habitants de la Flandre et de la province d'Anvers, et les canons du concile de Leptines, aujourd'hui les Estines dans la province du Hainaut, tenu par ordre de Carloman, en 743. On y retrouve toutes les superstitions du culte odinique répandues parmi les peuples de race germanique.

Dans le premier de ces écrits saint Éloi défend aux Belges qu'il venait de convertir, de pratiquer aucune des sacriléges coutumes des païens, de consulter ni devins, ni sorciers, ni enchanteurs pour aucune affaire ou maladie, d'observer les augures, les éternuments, le chant des oiseaux; de croire aux jours fastes ou néfastes; de se livrer aux pratiques ridicules ou criminelles du premier jour de l'an, comme de contrefaire les vieillards ou les animaux (1), de dresser les tables pendant la nuit et de s'y livrer à des excès de boisson; de s'asseoir auprès des bûchers superstitieux pour chanter; de profaner la fête de Saint-Jean ni aucune autre fête des Saints, en solennisant les solstices par des danses, des chœurs et des chants diaboliques; d'invoquer le nom des mauvais esprits et des idoles; de chômer le jeudi (le jour de Thor), à moins qu'il ne tombe sur quelque fête chrétienne, ni au mois de mai, ni en tout autre temps; non plus qu'aucun autre jour (2), si ce n'est celui du

(1) *Vetulos aut cervulos aut jotticos faciat.*

(2) *Neque dies tiniarum vel murorum aut vel unum omnino diem.*

Seigneur; de poser des luminaires et des *ex voto* dans les sanctuaires païens, auprès des pierres, des sources et des arbres ni dans les carrefours; de suspendre des bandelettes au cou d'un homme ou d'un animal; de faire des cérémonies lustrales, d'enchanter des plantes et de faire passer les bêtes par des arbres percés de part en part ou par des trous creusés en terre. Aucune femme ne doit porter au cou des sachets, quand elle tisse ou teint la toile, ou invoquer Minerve (Freia?) et d'autres esprits malfaisants lorsqu'elle s'occupe de quelque ouvrage. Il défend aussi de pousser de grands cris lors des éclipses de lune, ordonne de brûler les arbres sacrés, etc., etc. (1).

(1) *Ante omnia autem, illud denuntio atque contestor, ut nullas paganorum sacrilegas consuetudines observetis, non caraios, non divinos, non sortilegos, non præcantatores; nec pro ulla causa aut infirmitate eos consulere, vel interrogare præsumatis. Similiter et auguria vel sternutationes nolite observare, nec in itinere positi aliquas aviculas cantantes attendatis... Nullus christianus observet qua die domum exeat, vel qua die revertatur, quia omnes dies Deus fecit : nullus ad inchoandum opus diem vel lunam attendat : nullus in Kalendis januarii nefanda et ridiculosa, retulos aut cervulos, aut jotticos faciat, neque mensas super noctem componat, neque strenas aut bibitiones superfluas exerceat. Nullus christianus in puras credat, neque in cantu sedeat, quia opera diabolica sunt : nullus in festivitate S. Joannis, vel quibuslibet sanctorum solemnitatibus, solstitia, aut rallationes, vel saltationes, aut caraulas (choraulas?), aut cantica diabolica exerceat : nullus nomina dæmonum, aut Neptunum, aut Orcum, aut Dianam, aut Minervam, aut Geniscum (?), aut cæteras hujusmodi ineptias credere, aut invocare præsumat. Nullus diem jovis absque festivitatibus sanctis, nec in Maio, nec ullo tempore, in otio observet, neque dies tiniarum, vel murorum, aut vel unum omnino diem, nisi tantum Dominicum. Nullus*

Les points sur lesquels s'étendent les réprobations du concile de Leptines sont bien plus nombreux encore. Leur nomenclature, intitulée *indiculus superstitionum et paganiarum,* comprend trente articles. L'importance de ce document nous engage à le reproduire textuellement en l'accompagnant de nos explications et de celles

christianus ad fana, vel ad petras, vel ad fontes, vel ad arbores, aut ad cellas, vel per trivia, luminaria faciat, aut vota reddere præsumat : nullus ad colla vel hominis vel cujuslibet animalis ligamina dependere præsumat, etiamsi a clericis fiant, etsi dicatur quod res sancta sit et lectiones divinas contineat, quia non est in eis remedium Christi, sed venenum diaboli. Nullus præsumat lustrationes facere nec herbas incantare, neque pecora per cavam arborem, vel per terram foratam transire, quia per hæc videtur diabolo ea consecrare. Nulla mulier præsumat succinos ad collum dependere, nec in tela vel in tinctura, sive quolibet opere, Minervam vel infaustas cæteras personas nominare..... Nullus, si quando luna obscuratur, vociferare præsumat, quia, Deo jubente, certis temporibus obscuratur; nec luna nova quisquam timeat aliquid operis arripere, quia Deus ad hoc lunam fecit, ut tempora designet, et noctium tenebras temperet, non ut alicujus opus impediat, aut dementem faciat hominem, sicut stulti putant, qui a dæmonibus invasos a luna pati arbitrantur. Nullus dominos solem aut lunam vocet, neque per eos juret..... nullus sibi proponat fatum vel fortunam, aut genesim, quod vulgo nascentia dicitur, ut dicat, qualem nascentia tulit, taliter erit... Præterea quoties aliqua infirmitas supervenerit, non quærantur præcantatores, non divini, non sortilegi, non caragi; non per fontes aut arbores, vel bivios diabolica phylacteria exerceantur... Ludos etiam diabolicos et vallationes vel cantica gentilium fieri vetate... Nulli creaturæ præter Deo et sanctis ejus venerationem exhibeatis : fontes vel arbores, quos sacros vocant, succidite; pedum similitudines quos per bivia ponunt, fieri vetate, et ubi inveneritis, igni cremate : per nullam artem aliam salvari vos credatis, nisi per invocationem et crucem Christi.

des principaux commentateurs dont il a exercé la sagacité.

La première rubrique : *de sacrilegio ad sepulcra mortuorum,* et la seconde : *de sacrificio super defunctos, id est dadsisas,* concernent sans nul doute les cérémonies religieuses, pratiquées par les Germains auprès des tombeaux de leurs parents, de leurs rois et des chefs de guerre illustres. Nous en avons parlé au chap. V du tome Ier (1).

Le titre III : *de spurcalibus in februario,* désigne les réjouissances et mascarades qui avaient lieu à la fête de Joël, pour demander à Freyr ou le soleil le renouvellement de la nature et la fertilité de la terre (2). Le mois de février porte, en vieux flamand et en hollandais, le nom de *Sprokkelmaend.*

(1) Les savants ne sont nullement d'accord sur la signification du terme *Dadsisas* de la deuxième rubrique. Keysler lui attribue la signification de *maxima,* comme si l'on eût voulu désigner par là un sacrilége énorme. (*Antiquit. septentr.*, p. 74.) Calvoer l'interprète par spoliation des sépulcres, parce qu'au lieu de *sacrificio,* on lit dans quelques manuscrits *sacrilegio.* (*Saxonia inferior,* p. 74.) Un autre savant y voit l'usage de brûler les cadavres, cérémonie qui portait le nom de *dadroisæ.* Meinders fait dériver le mot du teuton *dad,* mort, et *desisa* tribut; il croit qu'il désigne les offrandes déposées sur les tombeaux. (*Antiquit. Saxoniæ et Franciæ.*) Eckhart (*Comment. et hist. Franc.*, t. I, p. 408) le transforme en *dadis-as* qui signifierait les repas qui avaient lieu aux enterrements. Legis partage cette opinion (p. 126). Grimm donne comme racine de *sisas* le gothique *sais,* douleur, pleurs. *Voir* aussi Mone, *Geschichte des Heidenthums,* etc. 2e Th., p. 148.

(2) Le mot *spurcalia* ne serait-il pas une corruption de *lupercalia,* fête analogue que les Romains célébraient dans le même mois?

Le titre IV : *de casulis, id est fanis,* ordonnait sans doute la destruction des petits pavillons revêtus de chaume dont on couvrait les emblèmes des dieux dans leurs sanctuaires.

Le cinquième titre porte : *de sacrilegiis per ecclesias.* Il s'y agit de la coutume païenne que les Belges, nouvellement convertis, avaient conservée de célébrer les fêtes religieuses, par des danses et des festins à l'intérieur ou autour des églises (1).

Le sixième : *de sacris sylvarum quæ nimidas vocant,* défend les sacrifices dans les anciens bois sacrés ou auprès des anciens sanctuaires dans les forêts (2).

Le septième : *de his quæ faciunt super petras,* étend la même défense aux cérémonies religieuses, pratiquées

(1) *Non liceat in ecclesia choros secularium, vel puellarum cantica exercere, nec convivia in ecclesia celebrare.* (*Statut. Bonif.*, 21.)

Hostias immolatitias, quas stulti homines juxta ecclesias ritu pagano faciunt, sub nomine sanctorum martyrum vel confessorum, Deum et sanctos suos ad iracundiam provocantes. (*Synod. Bonif.*, a° 742, 5.)

(2) Grimm attribue au mot barbare *nimidas* la signification d'offrande et le fait dériver de *niman,* prendre, couper, mettre à mort. (*Deutsche Mythol.*, p. 572.)

D'autres prétendent que ce terme désigne l'endroit le plus secret des forêts sacrées : Rühs y substitue le mot *viwidas,* qui signifierait bois sacré. (*Ausf. Erlaut. des* Tacit., p. 312.) Eckhart (*Comment. et hist.*, t. I, p. 413) le transforme en *Nunhedas,* neuf têtes, et croit qu'il faut entendre par là l'offrande de neuf têtes d'hommes ou d'animaux. Avec tout aussi peu de raison, des Roches le change en l'anglais *niun-days*, neuf jours, et prétend qu'il y est question de la neuvaine que les Scandinaves célébraient le neuvième mois de chaque année, et dans laquelle on offrait chaque jour neuf têtes d'animaux.

près de certains rochers ou au culte qui leur était rendu.

Le huitième : *de sacris Mercurii vel Jovis*, condamne le culte rendu à Odin et à Thor, et probablement les pratiques superstitieuses pratiquées en leur honneur les mercredis et les jeudis.

Le neuvième : *de sacrificio quod fit alicui sanctorum*, prouve que le peuple, dans son ignorance, confondait les saints avec les dieux et leur rendait un culte divin (1).

Le dixième : *de phylacteriis et ligaturis*, est une défense de se servir de talismans (consistant ordinairement en quelques caractères runiques tracés sur un bâton ou sur un morceau de bois) et de ligatures de certaines herbes (2), auxquelles nos ancêtres avaient la superstition d'attribuer le pouvoir de les préserver de maladies ou d'autres calamités, et de leur assurer le cœur des femmes (3).

Le onzième : *de fontibus sacrificiorum*, applique aux sources et fontaines la défense que le septième titre avait établie par rapport aux rochers.

Le douzième : *de incantationibus*, prohibe les exorcismes et les enchantements. Le concile les appelle *incantationes*, parce qu'ils se faisaient par des chants

(1) Mone, 2e Th., p. 136. *Capitul. Francof.* ai 794, § 40; *Cap.*, p. II, ai 805, § 17; *Cap.*, VI, 423, VII, 128.

(2) Legis croit que par *ligaturis* on pourrait bien avoir entendu ce que plus tard on appela *nouer l'aiguillette*.

(3) *Ut clerici vel laici phylacteria vel falsas scriptiones aut ligaturas, quæ imprudentes pro febribus aut aliis pestibus adjuvare putant, nullo modo ab illis vel a quoquam christiano fiant, quia magicæ artis insignia sunt.* (*Capit.*, VI, 72).

composés de vers magiques (*diabolica carmina*) (1).

Le treizième : *de auguriis, vel avium, vel equorum, vel boum stercoribus, vel sternutatione,* regarde les augures que l'on tirait des excréments des oiseaux, des chevaux et des bœufs, ainsi que de l'éternument.

Le quatorzième : *de divinis et sortilegis,* condamne la divination et le sortilége.

Le quinzième : *de igne fricato de ligno, id est nodfyr,* c'est-à-dire du feu tiré du bois, appelé *nodfyr* (feu de calamité) (2), concerne une pratique superstitieuse par laquelle on croyait préserver le bétail d'épizooties, et qui s'est conservée jusqu'à ce jour dans plusieurs contrées d'Allemagne (3).

On frottait fortement l'un contre l'autre deux morceaux de bois très-sec jusqu'à ce qu'ils prissent feu ; on allumait avec ce feu un bûcher formé de fagots apportés par tous les habitants du voisinage ; puis on faisait passer le bétail à travers les flammes.

Lindebrog, dans son Glossaire, placé à la suite des Capitulaires, des Roches et d'autres encore confondent ces feux avec ceux de la Saint-Jean ou du solstice d'été ; mais ces derniers s'allumaient à une époque fixe de l'année, tandis que les *nodfyrs* se pratiquaient toutes les fois qu'il éclatait quelque épidémie parmi les bestiaux (4).

(1) *Voir* Mone, 2er Th., p. 129.

(2) Rühs soupçonne qu'au lieu de *nodfyr* il faut lire *niedfyr,* comme le porte effectivement un manuscrit de *l'Indiculus,* et que ce mot signifiait feu frotté.

(3) Legis, p. 130.

(4) J. Reiskius, *Kurtze... Untersuchung des beym alten Teutschen gebrauchlichen Nodfyrs, etc., insgleichen des Oster und Johannes Feuer, benabst einem Anhange J. Timei senior.* Francf.,

Le seizième porte : *de cerebro animalium*. Suivant les uns, il s'agit ici de la défense de tirer des présages de l'inspection du cerveau des animaux immolés aux dieux; suivant les autres, de celle de suspendre aux arbres des forêts sacrées les têtes des victimes et principalement celles des chevaux (1).

Le dix-septième : *de divinatione pagana in foco vel inchoatione rei alicujus*, réprouve l'idée superstitieuse de présager l'avenir par la manière dont la flamme ou la fumée s'élevait du foyer : si elle montait verticalement, on en tirait un augure favorable; le contraire avait lieu, si elle sortait obliquement. La défense s'étend probablement aussi à la coutume de faire passer au-dessus du feu les coupes des convives dans les festins publics. Les mots *inchoatione alicujus rei* désignent le présage que l'on tirait de la manière dont on avait commencé un travail quelconque. « Par exemple, dit des Roches, si on était sorti de la maison par le pied droit ou le pied gauche; si la première personne qu'on rencontrait était vieille ou jeune; si on avait vu passer une corneille à droite ou à gauche; si on avait planté des choux à la pleine lune ou à la nouvelle, et mille autres choses qu'on peut voir dans le livre intitulé : *la Philosophie de la quenouille*. »

1696, in-18. — Un capitulaire de Charlemagne défend aussi la superstition du nodfyr : *Ut populus dei paganas ne faciat, sed omnes spurcitias gentilitatis abjiciat... sive illos sacrilegos ignes, quos niedfeor vocant. Voir* aussi Mone, 2er Th., p. 141.

(1) On jurait aussi sur la tête d'un animal : *Si quis christianus, ut est gentilium consuetudo, ad caput cujuscumque feræ vel pecudis, invocatis insuper nominibus paganorum, fortasse juraverit.* (*Concil. Aurel.*, IV, a' 541, can. 16.)

L'inscription du dix-huitième titre : *de incertis locis quæ colunt pro sanctis,* désignerait, suivant Legis, des endroits néfastes, séjour de quelque esprit, mais qu'on ne reconnaissait que lorsqu'on tombait subitement malade en les traversant (1).

Le dix-neuvième porte : *de petendo quod boni vocant sanctæ Mariæ.* Eckhart et Mone croient que *petendo* est un mot corrompu mis pour *petenstro,* serpolet, et qu'il est question ici de quelque pratique de magie exercée au moyen de cette plante. Des Roches prétend que *petendo* est le gérondif de l'ancien verbe anglo-saxon *pethan,* marcher par des sentiers. Il en conclut que ce titre a trait à une procession en l'honneur de la Sainte-Vierge, mêlée de superstitions païennes. Un autre commentateur de l'*Indiculus* pense qu'il s'agit de festins sacrés du paganisme que les Belges, après leur conversion, avaient conservés en leur donnant une autre dénomination.

Le vingtième : *de feriis quæ faciunt Jovi et Mercurio,* ne paraît guère que la répétition du titre VIII.

Le vingt et unième : *de lunæ defectione quod dicunt vince luna,* regarde les idées superstitieuses des Germains sur les éclipses de lune qui, dans les croyances des peuples du nord, avaient lieu lorsque le loup Hati livrait un furieux combat à cette planète pour la dévorer. Dans la crainte qu'elle ne succombât, et pour effrayer le monstre, ils criaient sans cesse *victoire à la lune,* et faisaient un horrible tintamarre avec toutes sortes d'instruments (2). Nous venons de voir que cette

(1) Legis, p. 131.
(2) Cluverii *Germ. antiq.*, I, 27. Mone, 2e Th., p. 143. —

pratique superstitieuse est également mentionnée dans l'allocution de saint Éloi.

Le vingt-deuxième : *de tempestatibus et cornibus et cochleis,* condamne la croyance au pouvoir que l'on supposait aux magiciens d'exciter ou de calmer les tempêtes (1).

Le vingt-troisième : *de sulcis circa villas,* indique l'usage de tracer des sillons ou de planter des fourches autour de chaque maison, pour en écarter les esprits malfaisants et la préserver du feu et de l'ennemi (2).

Le vingt-quatrième : *de pagano cursu quem yrias*

Cum ante dies plerosque de vestræ avaritiæ cupiditate pulsaverim, ipsa die, circa vesperam, tanta vociferatio populi extitit, ut irreligiositas ejus penetraret ad cœlum. Quod cum requirerem quid sibi clamor hic velit, dixerunt mihi quod laboranti lunæ vestra vociferatio subveniret et defectum ejus suis clamoribus adjuvarent. (Max. Taur., *Homil. de defect. lunæ.*)

(1) Eckhart et des Roches prétendent que par le mot *cornibus* il faut entendre les cornes de l'urus ou taureau sauvage, dont les peuples du nord se servaient en guise de verres ou de coupes, et avec lesquelles ils faisaient des libations aux dieux. Les *cochleæ* étaient, selon les mêmes auteurs, des coquilles qui tenaient lieu de cuillers, qu'on employait dans les sacrifices pour faire les aspersions avec le sang de la victime, et dont on usait également dans d'autres cérémonies superstitieuses. Un capitulaire de Louis le Débonnaire condamne, avec les maléfices, les *cochlearii.*

Olaüs Magnus rapporte que les Suédois croyaient que, lorsque le tonnerre grondait, leurs dieux étaient attaqués par des dieux ennemis, et que, dans le dessein de porter secours aux premiers, ils décochaient des flèches en l'air et frappaient à grands coups de marteau sur des blocs de métal. La coutume où l'on est encore dans beaucoup de villages de sonner les cloches lorqu'il tonne, provient probablement de ces vieilles superstitions.

(2) Mone, 2e Th., p. 150. Legis, p. 152.

Digitized by Google

vocant, scissis pannis et calceis, semble désigner une danse dans laquelle l'acteur apparaissait en habit déchiré et les chaussures en lambeaux. C'était donc la douleur qu'elle exprimait plutôt que la joie ; aussi préférons-nous l'interprétation de Meinders, qui en fait une danse autour des tombeaux des chefs et héros illustres, à celle de des Roches, qui la confond avec les danses joyeuses et les mascarades de la fête de Joël. Un autre commentateur prétend qu'elle se faisait en l'honneur de la lune, et la compare à celle que les Saxons exécutaient chaque année autour de l'*Irmensul.*

Le vingt-cinquième : *de eo quod sibi sanctos fingunt quoslibet mortuos,* rappelle les hommages rendus aux morts par les Germains (1).

Le vingt-sixième : *de simulacro de conspersâ farinâ,* parait avoir trait au gâteau appelé *julegalt* qu'on offrait à la fête de Joël. Des Roches veut y reconnaître l'origine de nos biscuits et pains d'épices du nouvel an.

Le vingt-septième : *de simulacris de pannis factis,* désignerait, suivant Mone, les poupées que les jeunes filles parvenues à l'âge de puberté consacraient à Freya (2).

Le vingt-huitième : *de simulacro quod per campos portant,* défend de porter par les champs, sans doute pour obtenir une moisson abondante, les simulacres des idoles. Cette cérémonie religieuse doit avoir été ana-

(1) *Voir* Mone, 2er Th., p. 136.

(2) *Puppæ dicuntur quædam statunculæ quas virgines solent facere in modum filiarum et vestibus obvolvere, quas, postquam ad annos nubiles veniebant et puerilibus abrenuntiabant, quasi sub potestate Veneris futuræ, Veneri sacrificabant.* (Joannes de Janua., *Vet. gloss.* et Mone, 2er Th., p. 140.

logue aux *ambarvalia* des Romains et aux rogations des chrétiens.

Le vingt-neuvième : *de ligneis pedibus vel manibus pagano ritu,* réprouve la coutume païenne, qui s'était introduite dans les églises, d'offrir des *ex-voto* en forme de pieds et de mains taillés en bois (1).

Enfin le trentième et dernier titre : *de eo quod credunt quia fœminæ lunam commendent ; quod possint corda hominum tollere,* regarde encore la sorcellerie. Il condamne la croyance du vulgaire que les sorcières pouvaient commander à la lune et arracher le cœur aux hommes. On était dans l'idée que, lorsqu'une personne mourait de langueur ou à la suite d'une longue maladie, une sorcière lui avait dévoré le cœur (2). Nous avons parlé, dans le volume précédent, de la haute vénération que les peuples germains portaient aux devineresses, Truden, Halrunen ; une foule de documents des VIIe et VIIIe siècles attestent avec l'*Indiculus* que cette superstition subsistait encore alors dans toute sa force (3).

(1) Grégoire de Tours rapporte qu'en renversant un temple célèbre à Cologne, on y trouva, parmi d'autres *ex-voto*, des membres du corps humain sculptés en bois, que les malades faisaient suspendre à l'image du dieu dont ils invoquaient le secours : *Visi enim in eo barbari, gentili superstitione, modo auri argentique dona, modo fercula ad potum vomitumque ebrii offerre, istic simulacrum inanis dei, ac ut quemque affecti membri dolor presserat, scalpebat in ligno effigiem suspendebatque opitulaturo idolo.* (Greg. Tur., *de Vit. Patr.*, VI.)

La coutume d'attacher aux images des saints des *ex-voto* de cire, d'or et d'argent, subsiste encore en Belgique.

(2) Legis, p. 134.

(3) *Ut episcopi episcoporumque ministri omnibus viribus elaborare studeant ut perniciosam et a diabolo inventam sortilegam*

« A la fin de la première race, dit Saint-Foix, il y avait encore plus d'un tiers des Français plongés dans les ténèbres de l'idolâtrie ; ils croyaient qu'à force de méditations, certaines filles druidesses (1) avaient pénétré dans le secret de la nature ; que pour le bien qu'elles avaient fait dans le monde, elles avaient mérité de ne pas mourir ; qu'elles habitaient au fond des puits, au bord des torrents ou dans des cavernes ; qu'elles avaient le pouvoir d'accorder aux hommes le privilége de se métamorphoser en loups et en toutes sortes d'animaux, et que leur haine et leur amitié décidaient du bonheur ou du malheur des familles. A certains jours de l'année, et à la naissance de leurs enfants, ils avaient grande attention de dresser une table dans une chambre écartée et de la couvrir de mets et de bouteilles, avec trois couverts et de petits présents, afin d'engager *les mères* (c'est ainsi qu'ils appelaient ces puissances subalternes)

et maleficam artem penitus ex parochiis suis eradant et si aliquem virum aut feminam hujusce sceleris sectatorem invenerint, turpiter dehonestatum de parochiis suis eradant. (*Capitul.* XIII, *de sortil. et sortiariis*, t. II, 365. *Capit. de partib. Saxon.*, n° 5.)

Illud etiam non admittendum, quod quædam mulieres sceleratæ retro post satanam conversæ credant se et profitentur cum Diana paganorum dea et innumera multitudine mulierum equitare super bestias et multa terrarum spatia intempestæ noctis silentio pertransire, ejusque jussionibus velut dominæ obedire et certis noctibus ad ejus servitutem evocari. (*Concil. Aquis.*)

Un laps de temps de dix siècles, écoulé depuis la tenue du concile d'Aix-la-Chapelle, n'a pu faire disparaître chez nos bons campagnards la croyance aux équipées de sorcières se rendant au sabbat en traversant l'air, assises sur un manche à balai.

(1) Le terme de druidesses ne convient pas ici.

Digitized by Google

à les honorer de leur visite et à leur être favorables, voilà l'origine de nos contes de fées (1).

Nous avons mentionné, t. Ier, p. 266, plusieurs divinités topiques des Belges. Les monuments qui leur ont été consacrés, datant de l'époque romaine, — et ce n'est même que par ces monuments que nous les connaissons, — il est inutile d'observer que leur culte était encore en pleine vigueur alors.

La plus célèbre, à en juger par les nombreux autels votifs que l'on a découverts dans l'île de Walcheren, en Zélande, doit avoir été la déesse Nehallenia, protectrice du commerce, de la navigation et de l'agriculture, comme le prouvent ses attributs (2).

Il règne une grande incertitude sur l'époque de l'introduction du christianisme en Belgique. Tout semble prouver cependant qu'il n'y fit son apparition que vers le IIIe siècle, qu'il ne se manifesta alors avec quelque éclat que dans la ville de Trèves, et seulement vers la fin du IIIe siècle ou au commencement du suivant, dans les autres villes et bourgades un peu considérables des parties de la Belgique plus ou moins romanisées. Du reste, on a sur cette partie si obscure de notre histoire religieuse très-peu de données authentiques; nous les signalerons dans l'histoire des villes (3).

Ces cités, comme les autres établissements le long

(1) De Saint-Foix, *Essais hist. sur Paris* (3e édit.), t. II, p. 87.

(2) Nous décrirons plus loin les plus remarquables de ces monuments.

(3) *Voir* aussi *Acta sanctorum Belgii*. Raissius, *Belgica christiana*. Vredius, *Flandria christiana*. Ernst, *Hist. du duché de Limbourg*, t. I, p. 225. Beugnot, *Hist. de la destr. du pagan. en Occid.*

des voies militaires, étant toutes d'origine romaine et habitées en grande partie par des familles romaines ou gallo-romaines, les arts et les usages de Rome devaient y régner avec plus ou moins de pureté. L'architecture y était la même qu'en Italie, sauf les modifications qu'un climat plus rigoureux a dû nécessiter dans les demeures privées. Des constructions de *villas,* qui ne le cédaient certainement pas en étendue et en luxe de marbres et de mosaïques à celles qui ornaient en si grand nombre le golfe de Naples, ont été découvertes dans le Trévirois, où elles doivent avoir été élevées lorsque la *Colonia Augusta Trevirorum* était devenue, comme résidence du préfet des Gaules et de plusieurs empereurs, une des cités les plus importantes de l'empire. Si les grands monuments de Trèves et du *Bavacum Nerviorum* (Bavai), les magnifiques sculptures déterrées dans l'une ou l'autre de ces villes ou sur leur territoire, ont été l'œuvre d'architectes et de sculpteurs indigènes, chose que nous ignorons, ces arts doivent y avoir été cultivés avec succès (1).

En fait de peinture, il ne nous est parvenu, que je sache, que des fragments de peintures murales peu remarquables, n'offrant que de grandes lignes et quelques fleurons tracés sur un fond blanc, rouge, bleu, etc.; il n'en est pas de même des mosaïques, dont quelques-unes étaient d'une grande beauté (2).

(1) Il convient cependant de dire que les bonnes sculptures sont rares; que le plus grand nombre sont, au contraire, d'une exécution très-médiocre et souvent barbare.

(2) Pour plus amples détails, *voir* plus loin les chapitres qui traitent de la topographie des villes et des autres établissements, et la statistique archéologique dans l'Appendice du t. III.

Les empereurs fondèrent, comme on sait, une célèbre académie des lettres et des sciences à Trèves, dans laquelle enseignèrent les hommes les plus illustres, mais on ignore complétement les avantages qui en ont pu résulter pour la Belgique (1). Nous ne connaissons absolument rien sur l'état de l'instruction dans cette partie des Gaules, et l'histoire n'y signale aucun écrivain.

Toute mal peuplée qu'était la Belgique, l'agriculture a dû y faire quelques progrès dans les parties occupées par les Romains ou en contact avec eux ; car le voisinage des villes et la proximité des routes, où le passage continuel de troupes nécessitait une grande abondance de vivres pour pourvoir à leur subsistance, ont sans nul doute engagé beaucoup de colons à se livrer à des travaux de défrichement; aussi la population y était-elle comparativement assez nombreuse, comme le prouvent les fréquentes découvertes de restes d'habitations rurales. Nous avons vu, au volume précédent, que la Belgique fut redevable aux Romains de l'introduction de quelques espèces d'arbres fruitiers, qui y étaient inconnus auparavant; mais la branche de culture la plus importante qui y prit naissance sous leur domination, c'est celle de la vigne, qui paraît dater du règne de Probus, et qui dès le IVe siècle couvrait les bords de la Moselle (2). Il se peut qu'elle se soit déjà étendue alors jusqu'aux rives de la Meuse, mais les documents manquent à cet égard.

Les renseignements sur l'état de l'industrie et du

(1) J'entends toujours la partie romanisée; quant à l'autre, il ne saurait en être question.

(2) *Amnis odorifero juga vitea consite Baccho.*
AUSON., *Mosella.*

commerce sont en bien petit nombre aussi (1). Strabon nous apprend que, de son temps, les Ménapiens et les Morins se livraient si activement à l'élève du bétail, qu'ils fournissaient Rome et l'Italie entière de porc et de bœuf salé (2), qui y étaient sans doute importés par des marchands romains venant trafiquer dans ces contrées lointaines et sauvages. Ils approvisionnaient aussi les marchés de la ville éternelle d'innombrables troupeaux d'oies qui y étaient connues sous le nom d'oies germaniques et figuraient avec distinction sur la table des Apicius. Le sel paraît avoir été également pour les Ménapiens un article assez important d'exportation (3).

Les bas-relief du beau mausolée romain d'Igel, près de Trèves, se rapportent en partie au commerce considérable que faisait la famille des Secundini, qui s'était fait construire ce monument.

Dans l'inscription dédicatoire d'un des autels votifs de Nehalennia, découverts dans l'île de Walcheren, figure un Secundus Sylvanus, comme marchand de

(1) La Gaule ayant plutôt déchu que prospéré sous la domination romaine, son industrie et son commerce ont été loin d'en éprouver aucune amélioration. Si, d'un côté, les consommations de Rome ont augmenté l'activité des manufactures, de l'autre, l'administration a enlevé les richesses des habitants et diminué par conséquent leurs moyens d'industrie.

« Partout où les Romains ont pénétré, ils ont épuisé le pays, autant par leur insatiable avarice que d'après leur système de dépouiller les vaincus, afin de diminuer leurs moyens de révolte : peu leur importait la haine qu'ils inspiraient, pourvu qu'un état de faiblesse en empêchât les effets. » (Reynier, p. 182.)

(2) Strabo, IV.

(3) Une inscription porte : *Salinatores civitatis Menapiorum.* (Cuperus *in Harpocr.*, p. 230.)

terre rouge de Samothrace, connue sous le nom de *terra sigillata* (1).

Une autre inscription d'un autel dédié aux *Matribus Mopatibus*, découverte à Nimègue, mentionne un M. Liberius Victor, citoyen nervien et marchand de grain (2).

(1) *Deæ Nehalleniæ*
Ob merces recte conservatas
Secundus Sylvanus
Negociator crétarius votum solvit.

Dans la première édition de cet ouvrage, nous avions, d'après d'autres, interprété le terme de *negociator cretarius*, par négociant en marne.

(2) *Matribus*
Mopatibus
Suis
M. Liberius
Victor
Civis
Nervius
neg. fru.
v. s. l. m.

Durondeau, dans son *Mémoire sur l'habillement, le langage, l'état de l'agriculture, du commerce, des lettres et des arts chez les peuples de la Belgique, avant le* VII*e siècle*, rapporte que la Belgique fournit Rome de blé pendant la révolte de Stilicon et de Gildon ; mais Claudien et Eutrope, qu'il cite à l'appui de ces faits, parlent de la Gaule en général et non de la Belgique (p. 86).

Au reste, c'est une erreur que commet sans cesse cet auteur d'appliquer aux Belges des usages et des connaissances qui n'appartenaient qu'aux Romains ou aux Gaulois méridionaux.

Ernst croit que la célèbre mine de calamine dans le Limbourg est la même que celle que Pline (XXXIV) dit avoir été découverte de son temps dans la Germanie. (*Hist. du Limb.*, t. I, p. 98.)

CHAPITRE VIII.

ÉTAT ET ASPECT PHYSIQUE DE LA BELGIQUE PENDANT LA DOMINATION ROMAINE (ET LES PREMIERS SIÈCLES DU MOYEN AGE).

Nous avons vu dans le premier volume, qu'à l'époque de la conquête de César, la Belgique n'offrait dans toute son étendue que l'aspect d'une forêt continue dont la triste et sombre monotonie n'était interrompue que par des marécages et de vastes espaces couverts d'eau, dans les plaines et les lieux voisins de la mer, et par de rares défrichements, tels que pouvaient les pratiquer des peuplades presque nomades et vivant en grande partie du produit de leurs troupeaux, de chasse et de pillage. Des documents nombreux et authentiques attestent que pendant la durée de la domination romaine (et bien avant dans le moyen âge encore), la Belgique resta en grande partie une terre sauvage, inculte, hérissée d'immenses forêts avec un climat presque aussi rude que l'est de nos jours celui des régions les plus septentrionales de l'Europe.

Les écrits relatifs à l'état physique du pays, avant la domination romaine, se bornant presque uniquement aux commentaires de César, le tableau que nous avons tracé de cette partie des Gaules, à cette époque, a dû se ressentir de cette pénurie de documents. Pour la topographie de la Belgique sous la domination romaine, les écrivains des quatre premiers siècles de l'ère vulgaire, les chroniqueurs, les légendaires et les chartes, étant au contraire en fort grand nombre, nous avons cru, pour

éviter la confusion, devoir décrire séparément le territoire de chacun des peuples principaux. Nous commencerons par les Ménapiens ou la Flandre actuelle.

En traçant la topographie du pays des Morins, le savant Malbrancq entre en matière par les termes suivants : *Provinciam ingredior oppidis nudam, silvis densissimis, frequentissimis paludibus, sabulo, ventorum flatibus, gelu, imbribus horridam* (1).

Nous reproduisons ici cette phrase parce qu'elle peint fidèlement et d'un seul trait l'état du pays des Ménapiens, contigu et, suivant César, Strabon et Dion Cassius, semblable en tout point au pays des Morins. Un sol pauvre, stérile et désert, un ciel voilé par de froids et éternels brouillards; au lieu de cette multitude de grandes cités, de bourgades et de villages égaux eux-mêmes à des villes populeuses, un petit nombre de misérables chaumières, éparses et cachées au fond d'immenses forêts et de vastes marais, telle est l'idée que l'on doit se former de l'ancienne Ménapie pendant les huit premiers siècles de l'ère vulgaire, d'après le témoignage unanime des écrits de ces temps (2).

De même que César, Strabon dépeint le territoire ménapien comme couvert de marais et de bois; mais il ajoute que les forêts ne consistaient qu'en broussailles

(1) Malbrancq, *de Morinis et Morinor. reb.*, I, 1.

(2) Van Maerlant, poëte flamand du XIIIe siècle, décrit l'état physique de la Flandre au IXe siècle, par les rimes suivantes :

Want als men ons doet verstaene,
So was Vlanderen alre meest
Tier tiden heiden en forcest,
En mersch en onlant.

(*Spiegel historial*)

et arbustes épineux (1). Au IIIe et au Ve siècle, époque où florissaient Dion Cassius et Orose, la Flandre n'offrait point un aspect plus riant, et vers la fin du IVe, saint Paulin parle des solitudes de ses forêts et de ses rivages (*deserta silvarum ac littorum*).

« Nous avons visité dans le nord, dit Pline, le pays des Cauques, divisés en grands et en petits. L'Océan débordant à grands flots, deux fois le jour, fait douter éternellement si cette contrée appartient à la terre ou à la mer. Une population misérable occupe des buttes naturelles, ou des tertres dressés par la main des hommes, à une hauteur que les marées ne dépassent jamais. Lorsque les flots cachent les alentours, vous prendriez ces habitations pour autant de vaisseaux qui voguent en pleine mer ; quand les eaux se sont retirées, vous les prendriez pour des navires échoués.

« ..... Pour cuire leurs aliments, pour réchauffer leurs membres glacés par la bise, les habitants façonnent des mottes d'une terre bourbeuse, séchées par le vent plutôt que par le soleil... Dans le voisinage, principalement aux environs de deux lacs, on trouve les forêts les plus hautes; les rivages mêmes sont occupés par des chênes impatients de croître, qui, minés par les vagues ou renversés par les vents, entraînent avec eux des îles entières qu'ils embrassent de leurs racines. Ainsi debout en équilibre, on peut dire qu'ils voguent avec leurs branches immenses pour agrès. Souvent ils ont donné de fausses alarmes à nos flottes ; car ces arbres poussés de

(1) « Ils habitent des marais et des bois composés non de grands arbres, mais d'épaisses broussailles. » (Strabo, IV, 3, 5, § 4.)

nuit par les vagues vers les vaisseaux en station sur les lacs, nos soldats les prenaient pour des navires qui venaient sur eux de dessein formé, et plus d'une fois ils ont pris les armes pour combattre des arbres (1).

Nous avons fait observer que cette description du pays des Cauques par le naturaliste romain s'appli-

(1) *Sunt vero in septentrione visæ nobis Cauchorum (gentes), qui majores minoresque appellantur. Vasto ibi meatu, bis dierum noctiumque singularum intervallis, effusus in immensum agitur Oceanus, æternam operiens rerum naturæ controversiam : dubiumque terræ sit, an pars maris. Illic misera gens tumulos obtinet altos, aut tribunalia structa manibus ad experimenta altissimi æstus, casis ita impositis : navigantibus similes, cum integant aquæ circumdatæ, naufragis vero, cum recesserint : fugientesque cum mari pisces circa tuguria venantur... captumque manibus lutum ventis magis, quam sole, siccantes, terra cibos et rigentia septentrione viscera sua urunt... Aliud e sylvis miraculum : totam reliquam Germaniam replent, adduntque frigori umbras : altissimæ tamen haud procul supra dictis Caucis, circa duos præcipue lacus. Litora ipsa obtinent quercus, maxima aviditate nascendi suffossæque fluctibus aut propulsæ flatibus, vastas complexu radicum insulas secum auferunt : atque ita libratæ stantes navigant ingentium ramorum armamentis, sæpe territis classibus nostris, cum velut industria fluctibus agerentur in proras stantium noctu, inopesque remedii illæ, prælium navale adversus arbores inirent.* (Plin., *Hist. mundi*, XVI, 1.)

Les deux lacs dont il est question dans ce passage, sont probablement le *Flevo* ou quelque autre amas d'eau dans la Nord-Hollande, et les forêts dont il y est parlé ne peuvent être que les Sevenwolden, ou *septem saltus* de la Frise, celle du canton de Cuyvoren presque entièrement englouti par le Zuiderzée, et celle qui bordait la rive opposée dans les environs de Wieringen et dont une partie sous le nom de *Kreylen-bosch* existait encore au XIIIe siècle, mais dont de nos jours on ne retrouve plus de vestiges.

Digitized by Google

quait également à la partie maritime de celui des Ménapiens, les Canques habitant l'Oost-Frise, qui n'est que le prolongement de la côte de Flandre. Ce qui le confirme encore, c'est un passage d'un panégyrique de l'empereur Constant, composé au IVe siècle par le rhéteur Eumène, où l'auteur, trace le tableau suivant du territoire batave et ménapien : « Cette contrée, César, que par tes victoires tu as délivrée de l'ennemi, que traverse l'Escaut dans son cours tortueux et qu'embrassent les deux bras du Rhin, s'il est permis de le dire, ce n'est point une terre; elle est tellement imbibée et trempée des eaux, que non-seulement là où elle est marécageuse, elle fléchit sous le pied qui la foule, mais là même où elle paraît le plus ferme, elle tremble sous les pas, et l'agitation qui se communique au loin prouve qu'une légère et mince écorce surnage sur les eaux; de sorte qu'on pourrait dire avec justesse que pour combattre sur un sol aussi incertain, le soldat devrait s'être exercé aux combats de mer. Mais ni les embûches de ces lieux trompeurs, ni les nombreuses forêts n'ont pu garantir les barbares (1). »

(1) *Illa regio divinis expeditionibus tuis, Cæsar, vindicata atque purgata, quam obliquis meatibus Scaldis interfluit, quamque divortio suo Rhenus amplectitur, ut cum verbi periculo loquar, terra non est. Ita penitus aquis imbuta permaduit, ut non solum qua manifeste palustris est, cedat ad nixum et hauriat pressa vestigium, sed etiam ubi paulo videtur firmior, pedum pulsu tentata quatiatur, et sentire se procul mota pondus testetur. Ita ut res est, subjacentibus innatat et suspensa late vacillat, ut merito quis dixerit exercendum fuisse tali solo militem ad navale certamen. Sed neque illæ fraudes locorum nec quæ plura inerant, perfugia silvarum barbaros tegere potuerunt*, etc. (Eumen., *Paneg. Constantio Cæs. dict.*, 8.)

D'après ceci, la tradition ancienne suivant laquelle la dénomination de Flandre, donnée vers le VIIe siècle à une partie de la Ménapie (1), dériverait de l'empire que la mer exerçait jadis sur nos côtes, aurait quelque ombre de vraisemblance(2). De là l'épithète d'*Æstuaria*, ajoutée au nom de Flandre par plusieurs auteurs du moyen âge.

Plusieurs écrivains prétendent encore que l'île de Beveland (terre tremblante) a reçu ce nom du peu de consistance et de l'état marécageux de son terroir. Cornélius Battus, auteur hollandais du XVIe siècle, assure avoir lu dans un très-ancien manuscrit que peu d'années avant l'ère chrétienne, la Zélande était formée d'une multitude d'îlots stériles et inhabités.

Pendant comme avant la domination romaine, l'embouchure de la Meuse n'était pas, comme de nos jours, obstruée par plusieurs îles, et ce fleuve ne se déchargeait point alors dans l'Océan par différents canaux,

(1) La légende de saint Éloi est le document le plus ancien dans lequel le nom de Flandre est donné au territoire des Ménapiens.

(2) *A flatu et fluctibus ita nuncupatam.* (*Chron. Aldenb.*) OUDEGHERST, *Ann. de Fl.*, avec les notes de Lesbroussart.

Meyer prétend que le *pagus flandrensis*, qui comprenait au moyen âge le territoire de Bruges et celui des quatre métiers, s'étendait aussi loin que pénétrait le flux de la mer : *Pagus autem flandrensis dictus est quatenus æstus imminebat marinus : reliqua pagi erant Mempisci.* (*Annal. Fland.*, ad ann. 649.)

Au XIVe siècle les débordements de la mer causaient encore des désastres si fréquents sur les côtes de la Flandre, que dans tout acte de vente ou de location d'une terre, on stipulait cause de nullité la destruction de la propriété ou de graves dommages qu'elle aurait éprouvés par l'irruption de l'Océan. (*Annal. Fland.*, XIV.)

mais par une seule embouchure d'une immense largeur (1). Ses rives septentrionales se trouvaient sur l'emplacement de Rotterdam, de Vlardingen et de Schiedam. Au midi il longeait les îles de Goerée et d'Overflakkée et le Brabant septentrional (2). Les polders de Room et de Portugal, les îles de Rosenburg, Beveland, Putten, Voorne, en un mot toutes les terres intermédiaires, alors couvertes par les eaux, n'existaient point encore (3).

(1) *Immenso ore in Oceanum effunditur.* (Tacit., *Annal.*, II, 6.) Tacite rapporte que, dans la révolte des Bataves sous Vespasien, Civilis, chef de ce peuple, choisit pour livrer un combat naval aux Romains, l'endroit où l'embouchure du bras gauche du Rhin (le Wahal) se confondait avec celle de la Meuse, et formait par son étendue un véritable golfe : *spatium velut æquoris electum, quo Mosæ fluminis os amnem Rhenum Oceano adfundit.* (*Hist.*, V, 23.)

(2) Jusqu'à une faible distance au-dessus de l'endroit où la petite rivière la Diest se jette dans la Meuse, le cours de ce fleuve ne paraît pas avoir éprouvé jusqu'ici de grands changements. Mais là il prenait une direction plus méridionale derrière Bokhoven, vers Hedikhuisen ; plus loin il passait au midi de Heusden, dans l'ancien lit, encore connu sous le nom de Vieille Meuse (*Oude Maas*), qui se perd dans la Biesbos ou Moerdyk, près de Gertruidenberg. Les anciennes cartes permettent de suivre son cours avant l'inondation de 1421, jusqu'à Maasdam, de là à l'ouest jusqu'à la Westmaas ; puis dans une direction septentrionale jusqu'à Puttestein, où la Meuse se réunissait au Wahal et se déchargeait plus loin dans la mer par une large embouchure. Il est certain qu'avant leur endiguement, la Meuse et le Wahal communiquaient entre eux sur plusieurs autres points pendant les hautes marées, principalement entre Dreumel et Rossem. (Van Someren, *Beschryv. van Batavia*, p. 40. Leemans, p. 27.)

(3) Des Roches, *Hist. anc. des Pays-Bas autrich.*

L'île de Beveland ne consistait, avant l'année 1557, qu'en alluvions incultes (*schorren*). Elle fut alors endiguée partiellement

Enfin, de tout le groupe de la Zélande, l'île de Walcheren était probablement la seule habitable. Cependant

par le comte d'Egmont et appelée Beyerland, du nom de son épouse, Sabine de Bavière. Cette île avait néanmoins déjà été habitable antérieurement, car l'histoire nous apprend que la ville de Riemerswale, placée dans l'île de Zuid-Beveland, fut détruite par une inondation, avec vingt villages, et que le Noord-Beveland perdit en 1530, six cents hectares de terre (1,200 *gemeten*) (Bilderdyck, *Geschied. der Nederl.*, 2e deel, byvoegs., bl. 228). Oud-Noord-Beveland ne fut entourée de digues qu'en 1598, et était grande de mille cent soixante-quatorze hectares (2,348 *gemeten*, 206 *roeden*). Nieuw-Noord-Beveland fut endiguée en 1616, et avait alors une surface de cinq cent quatre-vingt-dix hectares (1,140 *gemeten*, 86 *roeden*). Elle fut agrandie par de nouveaux endiguements, en 1652, 1657, 1658, 1665, 1667, 1668, 1670 et 1671. (Van Dam, *Korte beschryv. van alle de plaetsen en polders die ingebroken zyn door de watervloeden van 26 jan. zoo in Holland, Zeeland, Brabant, als Vlaenderen, enz.* (Rotterd. 1682). En 1773, Beveland ou Beierland s'est encore accrue de mille hectares, et en 1818 on a endigué dans Noord-Beveland cinq cents hectares de terre d'alluvion produite par l'Escaut. (Paspoort, *De beschryving van Zeeland vervolgd*, Middelb. 1820).

L'île de Voorne était autrefois divisée en quatre parties, Voorne et Westvoorne (aujourd'hui Goerée), Oost et Zuidvoorne (aujourd'hui Overflakké). Overflakké et Goerée ont été réunies par de nouvelles alluvions. Le polder appelé Ouderland fut la première terre mise à l'abri des eaux dans l'île de Goerée. Le polder nommé de Oude-Oostdyk est aussi un des plus anciens. Celui de West-Nieuweland fut endigué en 1494. Le polder de Plas le fut en 1546; celui de Westerloo, en 1591; de Nieuwe-Oostdyk, en 1593; de Nieuw-Westerloo, en 1611; de Rooklaasplaat, en 1621; d'Altena, en 1631; le grand et le petit Zuiderpolder, en 1653, le Bokkerpolder, le Kals et Scharrezée polder, en 1805. Le polder d'Eendragt, grand de six cent trente hectares, formé en 1780, a réuni les îles de Goerée et d'Overflakké. (*Beschryv. van het eiland Westvoorn of Goede-*

bien que les documents anciens et les monuments découverts dans cette île, prouvent qu'elle était habitée dès avant le ve siècle, les historiens zélandais rapportent que ce ne fut qu'en l'an 835 qu'on l'entoura de digues, ainsi que Schouwen. Ce n'est que dans la seconde moitié du IXe siècle que les îles de Duiveland, Wolversdyk et Tholen, ont été desséchées et endiguées (1). Auparavant, leurs habitants, comme nous venons de le dire, ne se mettaient à l'abri des hautes marées qu'au moyen de tertres artificiels; et même après les endiguements du IXe siècle, très-faibles essais encore, ils durent fort souvent recourir à cet expédient (2). Ces îles étaient loin ainsi d'avoir alors l'étendue que leur ont donnée dans les temps modernes de nouvelles alluvions, qui ne cessent de s'accroître aux dépens du lit de l'Escaut.

La terminaison *Waard* (alluvion), d'un grand nombre d'endroits dans la Zélande, sur les bords du Wahal et de la Meuse, indique que ces terres sont toutes d'une création plus ou moins récente : tels sont le

reede, Sommelsdyck, 1823, in-8°). Goerée seul, qui ne se composait que de soixante-six mesures (*gemeten*), en compte mille cinquante et une, depuis les endiguements de 1732.

Le nom d'Overflakké dérive d'un banc de sable appelé Flakké qui, avec une eau profonde, occupait l'emplacement de cette île. Ce ne fut guère qu'au commencement du XVe siècle qu'Overflakké s'éleva au-dessus des eaux et devint habitable. Les premiers travaux pour son endiguement furent entrepris par Jean de Bavière. Overflakké s'accrut par de nouvelles alluvions et endiguements, en 1415, 1420, 1482, 1515, 1604, 1605 et 1669. (Van Dam, *Korte beschryv.*, etc.)

(1) Eyndii *Chron. Zeland.*, I, 15. Dewez, *Diction. géogr. des Pays-Bas*, p. 410.

(2) Van Dam, *Korte beschryv. van alle de plaatsen en polders*, etc.

Swyndrechter-Waard, d'une étendue de mille cinq cents hectares (trois mille gemeten (1)); le Hoeckscher-Waard, qui comprend les terres appelées Beyerlanden, Stryen, Moerkerkenland et Goidschalksom, et contient près de huit mille hectares (quinze mille cinq cent quatre gemeten); l'Ablasserwaard et le Thielerwaard, entre le Rhin et la Meuse, dont le premier renferme environ onze mille cent quatre-vingt-dix hectares (vingt-et un mille trois cent quarante gemeten (2)); le Bommelerwaard, entre les deux bras de la Meuse, dont le dessèchement date, avec celui des terres noyées entre le Wahal et la Meuse, des années 1320 et 1321 (3).

L'île de Joostland, dans la Meuse, ne formait avant 1631, 1645, 1661 et 1671, qu'un banc de sable et une de ces alluvions incultes connues en Hollande sous le nom de *Schorren* (4). Depuis 1818, une digue la fait communiquer avec Walcheren.

(1) *Gemeten,* mesure dont on se servait encore au siècle dernier en Hollande pour l'arpentage des terres. C'était environ la moitié d'un de nos hectares.

(2) Les lettres d'octroi pour l'endiguement de l'Ablasserwaard sont de l'an 1277.

(3) Cependant, dès l'année 1290, on réduisit en culture les terres de Driel dans le Bommelerwaard (Nyhoff, *Gedenkwaardigheden uit de geschied. van Gelderland,* 1e deel, 1e hoofdst.)

(4) « Les *schoores* sont des alluvions formées sur les rives de l'embouchure des grands fleuves par les dépôts des parcelles les plus menues ou du limon le plus imperceptible, enlevé par les fleuves intérieurs et par les ruisseaux aux collines terreuses ou sablonneuses qu'ils rencontrent dans leur cours; ces attérissements, qui prolongent la côte, se couvrent bientôt d'herbes spontanées et de graminées. Bien que soumis à l'inondation périodique du flux de la mer, ils servent, à marée basse, de pâture aux mou-

Oost-Beveland, la plus nouvelle de toutes les îles de la Zélande, n'a été endiguée qu'en 1708.

Le polder de Nieuw-Vosmaar, dans la partie de la Zélande qui comprend la côte septentrionale de la Flandre, ne consistait, vers l'an 1274, suivant la carte dressée par ordre du comte Gui de Dampierre, qu'en un grand nombre d'îlots, alors incultes et inhabités pour la plupart, et qui ont été réunis postérieurement par l'endiguement des canaux qui formaient leur séparation.

En 1304, le bras de la Meuse appelé Nordgouw, qui séparait de Schouwen l'îlot de Drieschor, était encore d'une telle largeur que la flotte entière de Philippe le Bel, roi de France, y manœuvra à l'aise, quoiqu'elle comptât plus de mille six cents voiles. En 1374, ce canal ou golfe, déjà comblé par des alluvions, fut joint par une digue à Schouwen et Drieschor.

La Zélande entière ne renfermait, en 1480, que quatre-vingt-treize mille hectares de terres productives (1); en 1513, elle en contenait cent quarante mille cinq cent quatre-vingt-dix (non compris les îles de Tholen

tons et autres bestiaux. Considérés comme prairies basses, ils portaient autrefois le nom de *nesse*, qui signifie *lieu humide*. Les schoores ne sont pas ceints de digues ; ils se trouvent au contraire en dehors et au pied des digues de mer, qui défendent les terrains desséchés de l'action du flux et du reflux. » (Warnkoenig, *Hist. de la Flandre et de ses institut. civil. et politiq. jusqu'à l'année* 1305, trad. par Gheldolf, t. II, p. 40.)

Sur la manière dont se faisaient les endiguements des schorres ou alluvions de la Zélande au moyen âge, *voir* Ab Utrecht Dresselhuis, *Geschiedkund. en oudheidkundige wandelingen door het eiland Walcheren*, pp. 6 et suiv.

(1) Dont vingt-huit mille pour l'île de Walcheren qui, en 1743, en possédait déjà quarante-trois mille deux cent quarante-deux.

et Schakerloo). Dans le cadastre de 1643, on en compta cent quatre-vingt-trois mille trois cent cinquante, et dans celui de 1751, cent quatre-vingt-quinze mille neuf cent soixante-six. Ainsi, malgré les terribles inondations de 1530 et de la fin du XVIIe siècle, les îles zélandaises ont plus que doublé l'étendue qu'elle avaient avant ces désastres. Depuis le commencement du XIXe siècle, elle se sont encore considérablement agrandies par l'endiguement du Lodewyks polder, aujourd'hui Wilhelmina polder, les alluvions de l'île de Rosenburg et celles qui réunissent les îles de Zuid-Beveland, Wolphaarsdyk et Oost-Beveland (1).

Dans la Flandre zélandaise, les polders ou marais et alluvions conquis par la culture ont une étendue de plus de onze mille hectares (2).

De quarante-neuf mille six cent seize hectares que contient le beau *pays de Waes,* dans la Flandre orientale, plus de douze mille consistent uniquement en polders dont la formation est d'une date assez récente, puisque les endiguements ne remontent la plupart qu'au XVIe siècle et que les premiers documents relatifs à ces travaux ne sont guère antérieurs au XVe siècle (3).

(1) Louis Bonaparte, *Documents sur le royaume de Hollande.*

(2) Beostereede près d'Ardenbourg, onze mille mesures (*gemeten*); Bewestereede, quatre mille; Hoofdplaatspolders, trois mille huit cent quatre-vingt; Prins-Willem polder, quatre mille trois cent cinquante-six.

(3) Par lettres d'octroi de 1432, Philippe le Bon permit l'endiguement et la mise en culture des polders situés entre Kieldrecht, Calloo et Verrebroeck : « Vendons, y dit ce prince, transportons et baillons outre en héritage perpétuel à noz bien amez Josse Triest, Johan Vydt, etc., tous les scors gissans entre Kieldrecht,

Si dans les temps anciens l'Escaut, avant qu'une longue chaîne de digues eût imposé des bornes à son cours désordonné (1), envahissait et enlevait à la culture les terres les plus fertiles de la Flandre, les débordements journaliers de l'Océan n'exerçaient pas moins de ravages dans la partie occidentale du territoire ménapien. Les flots pénétraient fréquemment jusqu'au centre du pays, et y formaient des golfes, des lacs et eaux stagnantes qui, plus tard se convertirent en marais dont l'industrieux Flamand parvint à faire le terroir le plus productif.

La ville de Saint-Omer, aujourd'hui à huit lieues de la mer, était au moyen âge une ville maritime assise au bord d'un golfe de dix lieues d'étendue (2). L'ancienne ville de Thérouanne, actuellement à plus de

Calloo et Verrebrouck, tout ainsy comme ils gisent et se comprendent en mours, terres, pasturages, eaux, woestines, déserts, roseaulx, glaiez, regetz que la mer et la rivière de l'Escaut y pourroient rejetter et dont ils sçauront et pourront faire prouffit et avantage ou tems advenir, en quelque manière que ce soit ou puisse être, sans y rien retenir ni excepter. »

Cet endiguement de Calloo, effectué en 1450, comprend neuf cent cinquante-cinq hectares, quarante-trois verges. Les polders de Sainte-Anne Ketenisse et de Beveren, qui datent de la même époque, renferment ensemble mille cent quatre-vingt-onze hectares, cent cinquante-trois verges. En 1514, on créa à Calloo par des travaux de dessèchement trois mille hectares de terre cultivable.

(1) La lisière de l'Escaut ne consiste dans toute la Flandre qu'en polders endigués à différentes époques, mais principalement depuis le commencement du XVIe siècle. (Belpaire, *Mém. sur les changements que la côte, d'Anvers à Boulogne, a subis*, etc., pp. 128-180.)

(2) Malbrancq, *de Morinis et Morinor. reb.*, t. I.

douze lieues de l'Océan, est désignée comme ville bâtie près de la mer, dans un diplôme donné par Louis VII, roi de France, en 1166 (1). Bruges fut un port de mer jusqu'au XIIe siècle et son territoire ne consistait presque alors qu'en profonds marécages (2). Le port cessa d'exister dans le courant de ce siècle et fut remplacé par celui d'Ardenbourg, dont l'Océan baignait les remparts (3). Ardenbourg ne conserva pas longtemps ses avantages ; son port, par la retraite de la mer, se combla à son tour et fit place dès le XIVe siècle à celui de l'Écluse qui devint l'entrepôt général de la Flandre et le lieu où abordaient tous les navires venant du midi ou du nord de l'Europe. Depuis longtemps le port de l'Écluse lui-même a cessé d'exister.

La petite ville de Dam, distante de l'Océan de trois lieues, possédait au XIIIe siècle un port tellement spa-

(1) *Teruanensis civitas secus mare fundata.*

(2) Sanderi *Flandr. illust.*, t. I, p. 167. Beaucourt, *Jaerboeken van het land van den Vreyen*, Ie deel, inleyd., p. XXXI. Kluit, *Chron. Hollandiæ diplom.*, t. I, p. 125.

(3) Une charte d'Édouard III, roi d'Angleterre, accorde plusieurs priviléges aux négociants qui avaient coutume d'aborder au port de Bruges et qui, après son ensablement, viendraient exercer leur commerce au port d'Ardenbourg : *Qui ad oppidum d'Ardenbourg et portum ipsius cum navibus, bonis et merceriis veniant, juxta quod consueverant facere apud villam de Brugis temporibus retroactis.* (Kluit, *Chron. Hol. dipl.* Excursus VII, I, p. 130.)

L'ancien lit du Zwyn, qui s'étendait de l'Écluse à Dam, a été converti en terres arables au fur et à mesure que la mer s'est retirée. (L'abbé Van de Putte, *Esquisse sur la mise en culture de la Flandre occidentale*, dans les *Annales de la Société d'émulation, etc., de la Flandre occidentale*, t. III, p. 183.)

cieux qu'il donna abri à toute la flotte de Philippe le Bel, forte, comme nous l'avons dit, de plus de seize cents voiles (1). A cette époque, Axel, Dixmude et Loo-Christi étaient aussi baignés par la mer. Telle était encore, il y a peu de siècles, la petite ville de Furnes, aujourd'hui à deux lieues de la côte.

Malbrancq rapporte qu'à Guisnes, Ardres, Marikerke, Watten et plusieurs autres endroits de la Flandre, on ne trouve à sept ou huit pieds sous terre que du sable de mer rempli de coquillages et autres substances marines.

Les ancres et les débris de navires découverts à différentes époques jusque dans les parties de la Flandre les plus intérieures, à Clairmarais, à Blandeque, à Wisernes, etc., attestent combien les débordements de l'océan ont dû exercer de ravages dans les plaines (2). En 1803,

(1) *Portus famosissimus, miræ amplitudinis,* dit Rigord, dans la vie de Philippe le Bel, en parlant de la ville de Dam.

Portum læta subit à Damno nomen habentem,
Qui tam latus erat, tantæque quietis, ut omnes
In se sufficiat nostras claudere naves,
Quo valdè speciosus erat Dam nomine vicus,
(Wilhelm. Brito, *Philippeidos*, IX.)

On sait que la ville de Dam doit son origine à des ouvriers que le comte de Flandre fit venir de Hollande, vers 1180, pour travailler à la construction d'une digue qui s'étendant de la rive gauche de l'Escaut vers l'emplacement de Dam, se dirigeait de là jusqu'à Biervliet, et protégeait tout le nord de la Flandre contre les envahissements de la mer : *Maxima maris inundatio,* dit la chronique de saint Bertin, *villam Brugis involvit, quamobrem comes Flandriæ stancam* (aggerem) *contra mare fecit, et super illam villam nomine Dam quæ in suo principio vocata fuit Hendam.* (*Chron. Bertin.*, ad ann. 1180.)

(2) *Reperta in illis aquis* (ad Claremariscum) *ingens anchora*

on déterra dans les tourbières de Flines-lez-Marchiennes, à deux lieues de Douai et à plus de six lieues de la mer, un bateau plat creusé dans le tronc d'un arbre comme les canots des sauvages. Il reposait à seize pieds de profondeur, dans un banc de coquillages, d'escargots et autres débris marins (1).

Les annalistes du IXe siècle rapportent que Charle-

fidem fecit navem insolitæ magnitudinis istic constitisse, et alia ad Blandiacum (prope S. Audomarum) *compluribus pedibus sub terra latitans eruta est, et in illius pagi æde appensa diutissime, etiam sæculo superiori visa est a senioribus. Pastor in Helecfadio testatus est, cum apud Wesernam altius effoderent rustici, occurrisse fractæ navis partem luculentam quæ proram maritimi prorsus navigii præ se ferret. Pariter Marikercam versus asseruit antesignanus a XXX annis illic in præsidio commorans, effossam a totidem* (sex) *pedibus terram exhibuisse fundum plane marinum sabulo et conchis suis constantem. Pluribus in locis notata hujusmodi, uti in Gisnas et Ardram quæ paludibus scatet, quasque inter ad complures cubitos nil solidæ terræ reperias : nec mirum cum infinitus limus accrevit semper humido superfusus.* (Malbr., *de Morinis.*, t. I.)

(1) Il avait trente-six pieds et demi de longueur et deux pieds et demi dans sa plus grande largeur. Un banc était placé en travers. Les seules ferrures que l'on y ait trouvées, sont une broche qui traversait la tête de la proue et de légères feuilles de tôle qui garnissaient cette dernière. Ce bateau, dont le bois était noir comme de l'ébène, était tellement pourri, qu'il tomba en morceaux dès qu'on y toucha. (De Bast, *Recueil. d'antiq. Gaul.*, t. I. *Esprit des Gazettes*, année 1803.)

Les navires des peuples de la Germanie étaient en tout point conformes à celui qu'on découvrit à Flines en 1803 : *Germaniæ prædones singulis arboribus cavatis navigant, quarum quædam et triginta homines ferunt.* (Plin., *Hist. nat.*, XVI, 40.) Les pirates saxons du Ve siècle et les Normands au IXe siècle ne se servaient que de pareils canots.

magne équipa une flotte considérable dans le port de Gand; de là plusieurs de nos historiens et antiquaires ont conclu qu'à cette époque cette ville était un port qui communiquait avec l'Océan par un golfe. Quoique cette opinion ait soulevé de vives contestations, elle ne nous paraît point tout à fait dénuée de fondement, puisque la ville de Saint-Omer, qui aujourd'hui se trouve aussi éloignée de la côte que Gand, était encore un port au XIe et au XIIe siècle. Nous avons dit plus haut que Saint-Omer était alors assis sur un golfe spacieux (1). Un îlot, au centre de ce golfe, servait d'emplacement au monastère de Saint-Momolin, entre Saint-Omer et Watten. Dans cette dernière ville, on trouve de nos jours même les marques du mouillage des navires (2). Mais depuis

(1) *Bertinus locum illum* (Sithiu, nom primitif de Saint-Omer), *a Deo sibi electum cognoscens, quamquam natura sua operosæ molis fuerit impatiens* (*erat enim a colle occidentali cespes vergens et in modum linguæ devexa planitiem vicinam ingrediens, dissolutus salicibus alnisque frequens*); *egressus e navi putri profundo petrinam molem firmare tentat divinoque fretus adjutorio, pravam loci naturam magna laboris sui instantia superat, etc.* (*Vita S. Bertini*, auct. Folcardo, monacho, sæc. XIi. *Acta SS. Belgii*, t. V, p. 646.)

Voir encore sur le vaste lac qui entourait l'emplacement marécageux dans lequel saint Bertin fonda l'abbaye de Sithiu, qui donna naissance à la ville de Saint-Omer, une autre légende de ce saint, écrite au IXe siècle, même volume des *Acta SS. Belgii*, p. 627.

(2) L'abbé Mann., *Mém. sur l'état anc. de la Flandre marit.* Malbrancq, *de Morinis*, t. I, p. 54. Des Roches, *Hist. anc. des Pays-Bas autrich.*, p. 108.

Sancti Audomari oppidum olim fuisse Oceani portum, atque sinum maris latissimum, dit Ortelius, *vel prœalta littora, quæ ipsam civitatem quasi cingebant, demonstrant, aliaque innumera*

plusieurs siècles, par suite de la retraite progressive de la mer, il ne subsiste plus que de légers indices de l'existence de ce golfe, comme des ports de Bruges et d'Ardenbourg. Malbrancq avance que la plaine qui s'étend d'Hamme à Ardres était regardée comme montagneuse; elle est aujourd'hui tout unie, tant les alluvions déposées par la retraite de la mer ont exhaussé la surface des terres environnantes (1). La rapidité avec laquelle l'Océan se retire est telle qu'en 1750 le fort de Risban, construit par ordre de Louis XIV pour la défense du port de Dunkerque, se trouvait déjà à trois cents toises des basses marées, et qu'à Nieuport de 1759 à 1773 le flux avait reculé de cent toises (2). Il est souvent question, dans des titres qui remontent jusqu'au commencement du XIIe siècle, de terres nouvelles créées par la fuite de l'Océan (3); et si dès lors ce décroisse-

argumenta et antiquitatis vestigia, quæ aperte terram adjacentem solo marique subfuisse, vel nullo loquente, convincunt, nec non constans in hodiernum diem fama declarat. (*Thes. orbis terrar.*)

(1) *Latus ab Hamma ad Ardram montuosum plane censebatur vadi illius respectu, nunc vix acclive cernitur. Quanta igitur a mille sexcentis annis subiit mutatio!* (MALBRANCQ, *de Mor.*)

(2) L'abbé MANN, *Mém.* précité.

(3) Dans une charte de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, donnée en l'an 1171, par laquelle ce prince cède aux templiers la dîme des terres de Slypen et autres, il est dit que ces terres étaient des alluvions de la mer qu'il avait fait réduire en culture : *Contigit quod nostro tempore terras novas quas mare foras ejecerat sarari præcepimus et in nostram redigi possessionem; decimas vero illarum terrarum novarum quæ tunc temporis arabiles erant, videlicet in parochia Slypen et Lefhinga et Steenen et S. Mariæ Capella juxta Mannechin-Overvam, fratribus militiæ templi in perpetuum habendas concessimus.* (MIRÆI *Dipl.*, t. II, p. 1316.)

ment de la mer s'opérait avec autant de rapidité que dans les derniers temps, on aurait lieu de croire que presque

Voir deux autres chartes de ce prince, l'une de l'an 1167, l'autre de l'an 1173 (Miræus, t. II, p. 972, t. III, p. 34); une charte par laquelle Philippe d'Alsace donne à l'église de Notre-Dame à Coevorde, dans le pays de Waes, une terre d'alluvion entre Ossenesse et Hontenesse, près de Hulst (*id.*, t. IV, suppl.); enfin une bulle de Callixte III, de l'an 1120 (*id.*, t. III, suppl., p. 33); une charte de l'an 1112 (t. IV, suppl.); une de 1225, etc.

Par lettres de l'an 1229, Jeanne, comtesse de Flandre et du Hainaut, confirma la donation faite par Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, au chapitre de Saint-Pierre, à Aire, d'un marais de mil sept cents mesures qu'il avait fait dessécher dans le territoire de Bourbourg.

En 1269, la comtesse Marguerite de Flandre fixa à deux cent soixante-quatorze mesures et cent verges, la part que l'abbaye de Tronchiennes devait avoir dans le desséchement fait à frais communs avec les abbayes des Dunes et de Thosan et la communauté du pays dans l'endroit appelé Vrankendike, au métier de Hulst.

En 1271, la même princesse et son fils donnèrent à l'abbaye de Bourbourg un jet de mer dans la banlieue de Nieuport, appelé Homckin, non encore endigué, contenant vingt-neuf mesures. L'abbaye céda en compensation à la comtesse le droit qu'elle prétendait avoir sur la terre appelée Zandehoefsch où fut bâtie dans la suite la ville de Nieuport.

En 1274, Marguerite confirma la vente faite à un bourgeois de Gand, par Guy, comte de Flandre, de trois cent treize mesures de terre dans les terres qu'elle avait endiguées de concert avec l'abbaye des Dunes dans les paroisses d'Axelle et de Parbom, entre Westdorp et Zuiddorp.

La même année, elle vendit à un bourgeois de Bruges, deux cents mesures de terre dans le nouveau polder entre la Pesenre et Moerkerke, du côté de la mer.

En 1280, le comte Guy donna à son fils Guy, le jet de mer qu'il avait fait endiguer récemment entre Nieuport et une *villette* appe-

toute l'étendue de la côte dans une largeur de plusieurs lieues était encore ensevelie sous les flots à l'époque de la domination romaine (1).

Mais dans cette action rétrograde, l'Océan ne laissa d'abord à découvert que les parties les plus élevées de la côte, et dans les terres basses forma des golfes, des lacs et des marais que l'industrie de nos ancêtres et les travaux ordonnés par les souverains du pays transformèrent en riches guérets. C'est ainsi que Philippe d'Alsace fit, en l'an 1169, dessécher et mettre en culture un immense marais entre Watten et Bourbourg et un autre près de la ville d'Aire (2). Les vastes marécages qui

lée la *Neuve-Heide*, et qui s'étendait de ces endroits jusqu'aux Dunes.

Par lettres de 1281 et 1285, le même prince abandonna à Jean de Namur son fils tous les schorres et jets de mer dans les quatre métiers et tous ceux qui y pourraient accroître dans la suite. Les polders qui en ont été formés ont une étendue de mille cinq cents hectares.

En 1285, le comte Guy concéda encore à son fils, Jean de Namur, tous les schorres et jets de mer à Monikenreede, le Houke, Rheingersvliete, Dam, Biervliet et autres dans le métier de Bruges.

Les polders d'Ysendyck et du sas de Gand doivent, en partie leur existence à Jérôme Lauryns, trésorier de Philippe le Beau. D'autres ne datent que du gouvernement d'Albert et d'Isabelle.

(1) Cet accroissement de la côte n'a eu lieu cependant qu'au sud de Nieuport; car, entre cette ville et Ostende, la mer a, au contraire, empiété sur la terre.

(2) Une charte de ce prince porte : *inter Watenes et Bourbourg palus quædam limum inaccessibilem spatiosa latitudine diffundebat et usibus sese denegabat humanis. Hujus limosæ paludis illuviem feci sumptibus propriis cum expensa multi sudoris, naturæ quasi violenter extorquens, in terram frugiferam trans-*

entourent la ville de Lille furent desséchés et cultivés vers la même époque. Il exista jusqu'au commencement du XVIIe siècle, entre les villes de Dunkerque, Furnes et Bergues-Saint-Winox, deux lacs sur lesquels les navires voguaient à pleines voiles (1). Ce ne fut qu'en 1624 que, par ordre de l'infante Isabelle, le célèbre architecte Coeberger en entreprit le desséchement. Ces travaux restés longtemps incomplets, n'ont été continués que dans la seconde moitié du siècle dernier (2). En 1785 et 1786, le duc d'Arenberg fit dessécher plus de sept cents hectares de marais, entreprise qui lui coûta au delà de 600,000 florins.

Les Wateringues, partie de l'arrondissement de Dunkerque, sillonnée d'innombrables canaux, creusés pour le desséchement du pays, occupaient sur la lisière maritime une longueur de trente kilomètres sur une largeur de vingt. Tout ce territoire de quarante mille hectares n'était autrefois qu'un marais inondé des eaux de la mer. Aujourd'hui c'est une des contrées les plus fertiles et les mieux cultivées de la France. Les premiers desséchements ne remontent qu'aux XIIe et XIIIe siècles. A cette époque, les eaux couvraient aussi l'em-

formari. Insuper terram quandam in Ariensi territorio similiter ex palude in solidam conversam (circiter ducentas mensuras) quæ inter nova molendaria et Ariam diffunditur. (MIR., *Dipl.*, t. I, 65).

(1) *Voir* une gravure qui représente une vue de la ville de Dunkerque dans l'édition hollandaise de Guicciardin, par MONTANUS. Amst., 1612, in-fol.

Le plus grand de ces lacs, connus sous le nom de *moeres*, avait une étendue de trois mille hectares.

(2) *Voir* l'abbé VAN DE PUTTE, *Esquisse*, etc., p. 183.

placement et tout le territoire d'Offekerque, Guemps, Audruick, Ruminghem et de beaucoup d'autres villages, et au xve siècle la marée remontait encore jusqu'au pont de Watten. Gravelines, entouré de lagunes et de terres en friches, n'a été assaini qu'au xviie siècle par Vauban (1).

Nous avons vu que du temps de César, de Strabon et de saint Paulin la partie centrale de la Flandre ne présentait que des forêts et des lieux incultes. Telle est encore l'idée que nous en offrent une foule de documents du moyen âge. Milon, auteur d'une des plus anciennes légendes de saint Amand, appelle la Flandre une région sauvage et stérile : *ferox regio et infœcunda* (2) « Parce que Lidéric, dit la chronique de saint Bertin, trouva la Flandre couverte de bois et semblable à une immense forêt inculte, il y en a qui l'appellent forestier de Flandre (3). » Quoique l'existence des forestiers soit traitée de fable par plusieurs critiques modernes, il n'en est pas moins constant que ce sont les

(1) De Rode, *Hist. de Dunkerque*, p. 23.

(2) *Namque ferox regio et terra infœcunda removit*
Pontifices cunctos, nec quisquam est ausus adire
Silvicolas apros, sævas feritate cohortes.
(Milo, *Vita metrica S. Amandi*. Bolland, t. I, feb., p. 880).

(3) *Quia Lidericus Flandriam nemorosam reperit et incultam quasi forestam, eum aliqui Flandriæ forestanum appellant.* (*Chron. S. Bertini*, apud Martene et Durand, *Thes. Anecdot.*, t. III, p. 498.)

Lidericus Harlebeccensis, videns Flandriam vacuam et incultam ac nemorosam, dit la *Flandria generosa*, la plus ancienne chronique connue de la Flandre, *occupavit eam.* (*Flandria generosa seu genealogia comitum Flandriæ*, auctore anon. sæc. XIIe, édit. Paquot, Bruxelles, 1781, in-4°.)

immenses forêts de cette contrée aux temps anciens qui ont donné lieu à cette dénomination réelle ou fictive.

Quelques chroniques rapportent aussi que la Flandre était désignée sous le nom de la *forêt sans fin et sans miséricorde,* à cause que le pays entier avait l'aspect d'une forêt, repaire de nombreuses bandes de brigands (1).

Une des plus grandes forêts de la Flandre, du temps de saint Amand et de saint Bavon, couvrait tout l'espace compris entre les villes de Gand, Bruges et Thourout. Elle était tellement impénétrable au VIIe siècle, que l'auteur de l'ancienne légende de saint Bavon regarde comme un fait miraculeux que Domlinus, prêtre de Thourout, eût pu la traverser pour se rendre au monastère fondé par saint Bavon à Gand (2). On lit

(1) *Anno 824 moritur Engelrannus, comes Harlebecanus, custos littoris Flandrici, idem saltuarius sylvæ quam (ut fama refert) immanem absque misericordia veniaque appellavit antiquitas.* (Meyer, *Annal. Flandr.*, ad ann. 824.)

'T woudt en de wildernisse sonder ghenaden, twelc eerstwaerven hiet 't laut van Buc ende nu est men 't heetende 't land vau Vlaenderen. (*Die excel. chronike van Vlaend.*, I, p. 3.)

(2) ..... *Quendam presbyterum fidelem, longe a se positum, nomine Domlinum evocari voluit Turholtensis monasterii, quia cupiebat ejus perfrui colloquiis. Multum namque itineris spatium erat atque vastæ solitudinis densorum lignorum saltus occupaverat iter quod erat inter cellam beati viri et monasterium turholtense, in quo presbyter præfatus morabatur.*

Tandem accersito ministro, ad memoratum presbyterum ire præcepit. At ille obedientiam non renuens, et viam qua pergeret, minime sciens, cœpit iter agere nescius sibi injunctum, sed angelo Domini comitante, ad eundem presbyterum sub omni celeritate pervenit et per vastam solitudinem transire rectissimo

dans la même légende qu'Allowin, disciple de ce saint, se fixa, pour y vivre en solitaire, dans un endroit désert appelé Methmeding (aujourd'hui la commune de Mendonck), au centre d'une épaisse forêt à deux milles de Gand, dont cette solitude était séparée par un marais presque infranchissable. Baudemont, disciple de saint Amand, et d'autres auteurs de cette époque, dépeignent comme une contrée pauvre et stérile le territoire de cette ville (alors chétif hameau), aujourd'hui si riche, si peuplé et ressemblant par sa belle culture à un parc immense (1).

itinere utrique ad virum Dei incredibili festinatione pervenerunt. (*Vita S. Bavonis*, auct. monacho gandav. contempor., pars III, 5, 28. *Acta SS. Belg*, t. II, p. 508.)

Saint Bavon avait d'abord choisi pour demeure le creux d'un arbre dans le bois de Beila (*saltum quem Beilam nuncupant*), que le bollandiste J. Périer croit être le Beil-Bosch, à une lieue de Thourout. Ne s'y jugeant pas encore assez éloigné du monde, il se retira à deux lieues de Gand, dans un endroit appelé Methmedung, placé au centre d'une forêt épaisse et entouré de marais : *locus in densissimum nemus silvescens, vasta ac pene inaccessibili palude distentus*, etc.

Voir aussi Malbrancq, *de Morin.*, I, III, 18. Meyer, *Annal. Flandr.*, ad ann. 630. Sanderi *Flandr. illustr.*, IX.

(1) *Comites illius* (Amandi), dit Baudemont, *qui eum fuerant germana caritate secuti, ob inediam vel sterilitatem loci* (Gandavi) *ad proprium remeantes, eum ibidem solum reliquerunt.* (Baudem., *Vita S. Amandi*, 3. Bolland, t. I, p. 850.)

L'auteur d'une autre biographie de saint Amand, et également contemporain de ce saint, dit : *Audivit S. Amandus esse in confinibus Francorum et gentilium unum pagellum cujus vocabulum erat Gandens* (Gandavum) ... *qui propter ferocitatem gentis et infœcunditatem terræ prædonibus derelictus est.* (*Acta SS. Belgii*, t. IV, n° 6.)

Ce fut dans la partie de la forêt qui couvrait l'emplacement de Bruges et les environs de cette ville, qu'en l'an 650 saint Trond fonda un monastère qui reçut le nom de *Eeckhout,* ou forêt de chênes (1).

A l'ouest de cette vaste forêt s'étendait celle de Winendaele. Entre Poperinghe et Ypres tout le pays était également couvert d'une forêt appelée au moyen âge *Thigabusca* (2). La chronique de saint Bertin rapporte qu'anciennement le territoire d'Ypres n'offrait partout que bois et marais (3). On fait même

(1) *Midderwyl quam den H. Trudo ten jaere* 650 *tot omtrent Brugstock* (Brugen), *waer nevens eenen grooten bosch gelegen was met eecken boomen beplant, in 't midden van welcken de inwoonders van dit land opgerecht hadden een beeld van den afgod Jupiter, en aen den welcken, als wezende den oppersten van hunner afgoden, bezonderlyck de eecke boomen toegeeygend waeren. Desen bosch was wyd uytgestrekt ende bevatte alle de plaetsen uhwaer men tegenwoordig nog ziet de abdyen van den Eckhoute en van S. Trudo, de kloosters van de Jacobinerssen, aerme Claeren, het hospitael van de Magdalena, de Cellebroeders, de Boogaerdeschoole en alsoo voorts loopende tot aen de steenbrugge .. Het was in het voorschreeve bosch dat den H. Trudo alsdan een klooster stichte, hetwelk van de menigte eeckeboomen den naem van Eeckhoute behouden heeft, gelyk dit oudt latyns vers verklaert :*

Quercubus a multis Quercetum nobile Brugis.

(Custis, *Jaerbocken van de stadt Brugen,* 1e deel, bl. 19.)

(2) Thigabusca, en flamand *dickebusch,* forêt épaisse, nom que porte encore un grand village à une lieue d'Ypres.

(3) *Ypram densis sylvis et paludibus septam* (*Chron. Castel.* in *Rob. Fris.*)

La forêt qui couvrait l'emplacement de la ville d'Ypres et son territoire portait le nom de *Rumetra.* Elle n'était qu'une fraction de la grande forêt de *Thigabusca : Rumetra autem,* dit Malbrancq, *est pars sylvæ densioris dictæ Thigabusca qua Ypram*

dériver le nom de cette ville des ormeaux (en flamand *ypen boomen*) qui ombrageaient primitivement son emplacement. Ce bois, extirpé lorsqu'on jeta les fondement d'Ypres. servait d'asile à une multitude d'anachorètes dont les humbles cellules se changèrent, après l'expulsion des Normands, en plusieurs monastères considérables. Ypres, pauvre hameau encore, était le point central de toutes ces retraites pieuses. La forêt de *Thigabusca* touchait à celle de Roulers (1). Le bois de Hulstout s'étendait de Courtrai à plus de deux lieues de cette ville et couvrait l'emplacement du village de Hulste et du beau bourg d'Ingelmunster (2). Une autre forêt,

diximus olim pene undequaque circumseptam (Malbrancq, *de Morinis*, IX, t. III.)

Une charte de l'an 1112, relative à l'abbaye de Nonnenbosch, près d'Ypres, commence par les mots suivants : *Ego Joannes D. G. Morinorum episcopus, notum esse volo quod ecclesiolam illam in solitudine nemoris quod Rumetra vocabatur*, etc.

(1) *Intererat Ypram inter et Rolariam non modica sylva quæ idcirco diversis sæculis compluribus monasteriis solitariam sedem præbuit.* (Malbrancq, I.)

Au XIIe siècle, le beau village de Reninghe, à trois lieues d'Ypres, était encore en partie inculte. En 1161, Thierri d'Alsace le fit cultiver par des colons et y bâtit une église qui donna plus tard naissance à une nouvelle paroisse, Woestene, ainsi nommée à cause de son emplacement au milieu de terrains stériles.

(2) On lit, au sujet du bois d'Hulsterloo, dans le poëme de Reinaart, publié par M. Willems, v° 2578 :

Dat's een der meeste wilderniss
Die men hevet in eenig rike
Ic segge u over gewaerlike
Dat somwilen es een half jaer
Dat toten borne comet daer
No weder man no wyf
Sonder die ule entie scuvuur.

connue sous le nom de Sart, ombrageait tout le territoire de Messines et le lieu même où s'élève aujourd'hui cette ville. Dans la vie de saint Vulmar et dans les Annales de Flandre par Meyer, il est parlé d'une immense forêt (*immanis silva*) qui couvrait une partie du *pagus Menapiscus* (1). Elle dépassait, au midi, la ville de Cassel et rejoignait les bois qui remplissaient le territoire de Poperingue, d'Ypres et de Roulers. Toutes ces forêts auxquelles il faut ajouter encore les bois de Maldeghem, Pootsbergen, Liedekerke et plusieurs autres (2), constituaient une fraction des Ardennes.

Outre les terres de la Flandre envahies par la mer ou créées par la retraite de l'Océan, les marais et les bois, les chroniques et chartes du moyen âge mentionnent fréquemment des landes. Tel était avant la fondation de l'abbaye des Dunes, dans les environs de Furnes, l'emplacement de ce riche et célèbre monastère (3). Aux VIIe

(1) *Perrexit* (*S. Vulmarus*) *in pago nuncupato Minpisco, ubi erat immanis silva.* (*Vita S. Vulmari, Acta SS. Belgii,* t. V, p. 380.)

Vulmarus.... devenit in Mempiscum, vastamque ingressus sylvam, in cava quadam arbore triduum absque cibo egit. Ab ea arbore Ekenses, agri castetani populus, nomen se trahere arbitrantur. (Meyer, *Annal. Flandr.*, ad ann. 668.)

(2) Imbert, *de Pagis cisrhenan. Annal. Acad. Lovan.* (1818.)

(3) *Peregre profectus* (Ligerius), *in Flandriam venit et in furnensi villa locum desertum petiit, inter montuosa et arenosa maris littora quæ vulgariter ibi Dunes appellantur, recedit, ibique capellam in honore S. Mariæ Virg. ædificavit et conventiculum sui ordinis Nigrorum Monachorum inibi congregavit.* (Iperius, *Chron. S. Bertini*, 40, pars 7.)

En 1129, Thierry d'Alsace accorda à l'abbaye des Dunes le droit de prendre et de mettre en culture toutes les terres des Dunes qu'elle jugerait à propos.

et VIIIe siècles le territoire de Furnes ne présentait que des marais et des terres vagues et n'avait pour habitants qu'une peuplade plongée dans la plus grande barbarie (1); il en était de même de l'emplacement et des environs de Nieuport, Ostende et Blankenberg (2). Les bruyères occupaient aussi une grande partie du territoire de Bruges, de Thourout, de Thielt et de Gand (3).

(1) *Quem nunc Furnensem agrum vocant, paludibus vepribusque horrida et forsan moribus horridior gens degebat quo præsuli* (AUDOMARO) *acriter hactenus fuerat desudandum.* (MALBRANCQ, III, 43.)

(2) *Id.*, X.

(3) « En remontant de la Mandèle vers Bruges, dit l'abbé Van de Putte, le terrain est plus sablonneux et plus boisé (que sur les bords de la Lys et de la Mandèle). Cette contrée était autrefois plus inculte que le reste de la province, et, en grande partie, couverte de bruyères qui ont été mises en culture par les monastères. Le bois dit *Mouken* ou *Meuniken*, situé à Winghene et Ruddervoorde, a été un terrain vague qui fut donné, en 1274, à l'abbaye des Dunes par un certain prince de Kertsberghe et par sa femme Marie; aujourd'hui c'est un des plus beaux bois du pays.

« En 1243, Jeanne de Constantinople et Thomas de Savoie, son mari, donnèrent à l'abbaye de Ter Doest trois cent cinquante-trois bonniers de bruyères, situées sur les confins des paroisses de Maldeghem, OEdelghem et Koesselaere, moyennant la somme de 1800 livres de Flandre, une fois payées; cette propriété s'accrut quelques années plus tard de quarante bonniers, donnés par Paul Kalkern et Arnould Sprute, et fut convertie en bois taillis et en terres arables... Je pourrais publier tout un volume de chartes de donation et de ventes de *wastines* vendues ou données aux XIIe et XIIIe siècles, dans les parties sud et est de Bruges. Tout le territoire vers Thourout, Thielt et Gand était couvert de ces *wastines*.

« L'abbaye de Saint-André, située aux portes de Bruges, était entourée de bruyères. La comtesse Marguerite de Constantinople accorda à ce monastère trois cents bonniers de ces terres, s'éten-

Une charte de la comtesse Jeanne de Constantinople, de l'an 1216, parle des terres nouvellement défrichées dans les paroisses de Gids, de Thourout et de Lichtevelde (1). Thierry d'Alsace, pour peupler les campagnes de la paroisse de Reyneghem, fit un appel à tous ceux qui voudraient se fixer dans ces lieux, leur promettant aide et appui, leur promettant surtout d'y faire bâtir une église (2). C'est à des mesures semblables que doivent leur existence un grand nombre de bourgs et de villages, et même des villes de la Belgique. En l'an 1162 l'évêque de Reims confirma à l'église de Saint-Pierre au Mont Cassel, les dîmes des terres nouvellement défrichées sous le règne de Robert de Béthune, dans les châtellenies de Saint-Omer, de Cassel et de Courtrai (3). Une charte de Gautier de Marvis, évêque de Tournai,

dant de Saint-André vers Varssenaere, Snelleghem, Lophem-Saint-Michel et Bruges, moyennant une rente annuelle de six deniers de Flandre par bonnier. Aujourd'hui, toutes ces terres sont bien cultivées, etc. » (*Annal. de la société d'émulation*, III, 190-192.)

Voir aussi le cartulaire de l'abbaye de Ter Doest, imprimé à la suite de la chronique de ce monastère. (Bruges, 1845, in-4°).

(1) *Decimam de Wastinis meis quæ jacent in parochia de Gids et de Lichtevelde et de Thouront, quas nuper per Boidekinum de Winendale, servientem meum, colonis ad reditum dari feci.*

(2) La charte relative à cette concession, donnée par Thierry d'Alsace, en 1161, porte : *solitudinem riningensem victui nostro specialiter deputantes sub annuali censu agricolis excolendam donavimus*, etc. (Mir., t. I, p. 577. De Saint-Genois, *Monuments anciens*, p. 474.)

(3) *Novarum terrarum a tempore comitatus prænominati comitis Roberti cultarum vel colendarum in castellania Sancto-Odomarensi, Castelensi, Curtracensi.* (Malbrancq, t. II, p. 1162.)

en 1240, atteste qu'au XIIIe siècle on s'occupait activement du défrichement des forêts et lieux incultes dans toute l'étendue de ce diocèse, beaucoup plus vaste alors (1). Une foule d'autres chartes constatent combien la culture du beau pays de Flandre était différente à cette époque de sa culture actuelle, et témoignent des efforts tentés pour élever cette province à la splendeur qu'elle a acquise de nos jours (2).

(1) *Cum plerisque diœcesis nostræ partibus*, dit l'évêque, *pontificatus nostri tempore terræ quæ antiquarum parochiarum non sunt comprehensæ limitibus, ad culturam redactæ fuerint, redigantur quotidie et futuris, ut apparet, temporibus redigentur; de quibus quod cultæ fuerint memoria non existit, et ita definitione canonica censentur novalia, quarum decimas ad nostram ordinationem non est dubium pertinere.* (De Nelis, *Vues sur différ. points de l'Hist. Bel.*, Anc. mém. de l'Acad., t. II.)

(2) *Altare Ghyvendynchove cum tertia parte decimæ et de Wastina quæ idem Milo libere et quiete concessit: sex insuper jugera Wastinæ in fronte terræ Eyberti de Ghelevelt adjacentia... Quamdam etiam terram quæ latine dicitur arena, vulgo vero 't Zand; terram desertam in Sadelt et a parte australi Steenkerke quatuor jugera terræ in proximo adjacentis et a Steenkerke usque ad desertum.* (Bulle de l'an 1120 par laquelle le pape Innocent III, confirme la possession de tous les biens de l'abbaye de Wormezeel, près d'Ypres. (Miræi, *Dipl.*, t. III, p. 69.)

Ego Balduinus D. G. Flandrensium comes hereditarius in usum sanctimonialium sanctæ Dei genitricis Mariæ in Broburg omnem decimationem terræ novæ cultæ et incultæ quæ inter Drincham et Tidecham et Pandgata et paludem septentrionalem sita, antiquo ex tempore arborum fruticum densitate inculta jacuerat... perpetuo jure donavi. (Charte donnée par Baudouin VII, comte de Flandre, en 1115, t. IV.)

Une autre charte de Baudouin VII porte : *Quod pater meus Robertus comes flandrensis et mater mea Clementia, comitissa Flandriæ, dederunt ecclesiæ beatæ Mariæ de Brobborgh mille et*

Et ce superbe pays de Waes, ce modèle de culture, ce miracle de l'industrie, ce jardin de la Belgique, qui ne

centum mensuras terræ jacentes inter ecclesiam Watinensem et Broborg, terram de Pangate, novam etiam terram in Wastina de Turhout jacentem, infra parochiam de Nortpenes, confirmo. (Mir., t. IV, p. 193.)

Dans une charte de Charles le Bon, comte de Flandre, de l'an 1119, on lit : *Abbati et monachis ad locum aldenburgensem condonavi duas partes decimæ totius solitudinis seu deserti quod teutonice vocatur ulfanc vel wastina in parochia de Minghem et de Ichtenghem et de Cocalara et de Bovenkerca usque in confinium de Flardello, exceptis illis partibus quæ ante mortem domini Roberti avunculi mei fuerunt in culturam redactæ.* (*Not. ecclesias.*, 67.)

Par une lettre de l'an 1140, saint Bernard prie Rogon d'Abbeville de faire don à l'abbaye d'Auchi le Moine en Artois, des terres de la paroisse de Curenne restées incultes et désertes jusqu'alors : *Deserta et inculta tibi tuisque antecessoribus usque nunc inutilis fuit.*

Un diplôme de Philippe d'Alsace, comte de Flandre, de l'an 1166, donne à l'église de Saint-Nicolas à Furnes, cent quatre-vingts bonniers de terre dans le désert de Wormhout : *in solitudine illa quæ Vormut vocatur* (t. III, p. 572).

Dans un diplôme de l'an 1235, le comte de Flandre Louis de Nevers confirme la donation faite par la comtesse Jeanne de Constantinople à l'abbaye de Marquette, près de Lille, de cinq cents bonniers de terre en friche dans la paroisse de Calve : *Quingenta bonaria wastinæ suæ sitæ in territorio de Calve*, et celle de cinquante autres bonniers de terre inculte à Wachtebeke faite par le comte Baudouin VIII : *Quinquaginta bonaria wastinæ suæ jacentia juxta quamdam curtem sancti Petri de Gandavo, quæ curtis vocatur Wachtebeke* (t. III, p. 394).

Une charte de Thierry d'Alsace, publiée par Sanderus, concerne la donation faite à la chapelle de Saint-Amand, près de Courtrai, d'une terre dans le désert d'Espouth : *In illa vastitate de Espouth.* (*Fland. illust.*, t. III, 1.)

cesse d'être le sujet de l'étude et de l'admiration des agronomes, qu'était-il au VIIIe siècle et plusieurs siècles

Par un acte de l'an 1243, Siger de Courtrai vend à l'abbaye de la Biloke toutes les dîmes des terres nouvellement cultivées dans l'office d'Assenede : *Omnes decimas novalium terrarum jacentium in officio de Assenede.* (MIR., t. III, suppl., p. 409.) L'abbaye de Marquette possédait dans ce territoire, suivant la même charte, plus de mille six cents mesures de marais et de terres incultes : *Mille sexcentas mensuras mori et wastinæ.*

Dans la charte de confirmation des biens de l'abbaye de Thosan, donnée par la comtesse Marguerite de Constantinople, en 1276, on lit : *Item in officio de Hulst apud curtes de Gronda cum pertinentiis suis in terris, wastinis, moro, lacis, viis, aquis, circiter mille trecenta bonaria* (t. III, p. 130).

Par un acte de l'an 1262, la même princesse déclare vendre et transporter à l'abbaye de Dorrezeele vingt-six bonniers de terre inculte dans l'office d'Assenede (t. III, p. 122).

La charte par laquelle elle confirma, en 1246, la possession des biens de l'abbaye de Thosan, donne la liste d'un grand nombre de terres incultes et de bois (*wastynæ, nemora*) appartenant à ce monastère. (MIRÆUS, t. II, p. 1322.) Suivant une charte de 1276, les terres vagues possédées par ce monastère s'élevaient à six cent soixante-dix bonniers dans le territoire seul de la ville d'Ardenbourg (t. III, p. 130).

Par une charte de l'an 1245, la comtesse Marguerite abandonna à l'hôpital fondé par elle dans la ville de Lille, plus de deux mille bonniers de terres incultes dans les offices d'Ardenbourg, de Maldeghem et d'Ysendyk... *Wastinam de Maldeghem et d'Ysendyk... wastinarum quæ sunt in officio de Maldeghem, in officio de Rodenbourch* (aujourd'hui Ardenbourg) *et in officio d'Ysendyke: videlicet super duo millia bonaria Wastinarum.* (MIR., t. IV.)

Par lettres de l'an 1264, la même comtesse donna au monastère de Los, cent vingt-quatre bonniers de *wastines* en une pièce de terre près des *wastines* des religieuses d'Eecloo.

En 1287, Guy, comte de Flandre, confirma la vente faite par Jean, chevalier, écoutète de Ziessele, au couvent d'Espernemaille

plus tard encore, qu'une terre déserte, couverte de bois et de bruyères, en proie aux irruptions fréquentes de la mer et de l'Escaut? beaucoup plus étendu que de notre temps et embrassant les quatre offices ou métiers de Hulst, Axel, Assenede et Bouchout, il portait au moyen âge le nom de forêt de Wasda (*forestum Wasda*) (1). Aujourd'hui, sur quarante neuf mille six cent seize hectares de terre dont il se compose dans ses limites actuelles, le pays de Waes n'en compte plus que trois mille sept cent quatre vingt seize plantés de bois (2).

près Bruges, appelé Jérusalem, de soixante mesures de prés et wastines situées devant la porte de cette abbaye le long du chemin de Bruges à Espernemaille, vers Ziessele.

En 1296, le même prince confirma la vente faite en son nom par un bourgeois de Gand à un chanoine de Courtrai, frère de ce dernier, de quarante-six bonniers, une mesure et cinquante-cinq verges de moere et wastines près de la ville de Hulst.

La même anné, il confirma la vente faite par le même bourgeois à deux bourgeois, l'un de Bruges, l'autre d'Ardenbourg, de trente-sept bonniers quatre cent et une verges de wastines au métier d'Axele et de cent cinquante bonniers de *moere* (marais).

(1) Le mot *wasda*, d'où est dérivé celui de *Waes*, désignait au moyen âge une terre couverte de bois ou de bruyères : *was seu wassig non cespitem modo et locum nemorosum, verum etiam vacuum, incultum, eremum significat.* (Dumaeck, *De pagis*, I, p. 51.)

(2) Van den Bogaerde, *Het land van Waes.*

Des Roches prétend qu'une partie de la terre de Cadsand, des quatre offices et du pays de Waes était, même au IXe siècle, couverte par les flots de l'Océan.

« Ce beau pays offre, dans sa totalité, un modèle vraiment unique d'industrie et de fertilité. Mais il est formé de deux parties qui ne se ressemblent en rien pour les qualités du sol; car l'une, savoir, la plus considérable et la plus peuplée, est toute

Un quart du territoire entier du pays de Waes est une conquête faite sur l'Escaut depuis moins de quatre siècles.

Des actes publics attestent qu'au XIIIe siècle la majeure partie du territoire de Lokeren était inculte et inhabitée. Nous ne citerons que la charte par laquelle Gautier de Marvis, évêque de Tournai, fit don à l'abbaye de Nonnenbosch, en l'an 1220, de cent cinquante bonniers de terres vagues dans la paroisse de Lokeren (1). L'emplacement de ce monastère avait été lui-même un lieu désert (2). Des lettres de confirmation de la fondation

sablonneuse et n'est devenue fertile qu'à force d'engrais ; tandis que l'autre se réduit aux seuls *polders*, qui sont des terrains qu'au moyen de digues on a arrachés aux eaux de l'Escaut qui les avaient submergés et couverts pendant une très-longue suite d'années. Le sol gras de ces polders est excellent et naturellement fertile.

« Il en est tout autrement du sol dont je vais parler et qui constitue évidemment la majeure partie du pays de Waes ; car tout ce sol ne consiste qu'en un sable en tout pareil à celui des plus mauvaises bruyères de la Campine ; il est si sec et si mouvant, qu'on a peine à y avancer pendant les sécheresses, partout où les routes ne sont point pavées. Mais ce désagrément, dont on ne peut s'apercevoir que dans les chemins de traverse, fait un contraste d'autant plus frappant avec les terres joignantes, que celles-ci n'offrent à la vue qu'un superbe terreau noir, et d'une épaisseur étonnante, fruit des travaux et des engrais employés par le laboureur avide, pendant le cours de plusieurs siècles. » (PAQUET-SYMPHORIEN, *Voyage pittor. dans la Belgique*, t. II, p. 103.)

(1) *Concedimus*, dit cet acte de donation, *ut moniales ibidem existentes terras hactenus incultas quas habent sub jure patronatus nostri in parochia de Lokerne, usque ad centum et quinquaginta bonaria de cætero faciant excoli per colonos extraneos.* (MIRÆUS, t. III, p. 581.)

(2) La charte de confirmation des biens de l'abbaye de Non-

de l'abbaye de Baudeloo données par Étienne, évêque de Tournai, en 1203, disent que cette abbaye était située au centre d'une vaste solitude du pays de Waes, appelée Bodeloo (1). Une charte de Marguerite, comtesse de Flandre, de l'an 1243, parle également des terres incultes dont l'abbaye de Baudeloo était environnée (2). Dans la légende de Baudouin de Boele, l'endroit où furent jetés les fondements de ce monastère, en 1197, et le pays de Waes en général, sont dépeints comme un désert boisé, un repaire d'animaux sauvages (3). Des troupes de loups venaient rôder chaque nuit autour des murs de l'abbaye, de sorte que les moines ne cessaient de manifester à leur abbé les soucis que leur causaient ses absences

nenbosch, émanée de la comtesse Jeanne, désigne l'emplacement de cette abbaye par les termes suivants : *Locus desertus in quo idem monasterium situm est cum wastinis adjacentibus.* (Mir., t. III, p. 582.)

(1) *In quodam silvestri loco vastæ solitudinis in Wasia videlicet diœcesis nostræ qui Bodelo nuncupatur.* (Miræi *Dipl.*, t. III, p. 579.)

(2) *Confirmamus eisdem sexaginta bonaria wastinæ jacentia infra antiquam terram de Baudeloo et de Stekene. Item wastinam jacentem ab Hasselede usque Halam.* (Miræus, t. IV, p. 251.).

(3) *Postea vero cum ab Anglia esset reversus* (Balduinus) *et quodam tempore eremum inter Wasiam et Hachtevelde jacentem per devia silvestria et nemorosa, quorum copia tunc temporis ibidem habebatur maxima, perlustrasset, ad locum in quo nunc monasterium de Bodelo situm est pervenit... Cum ad tantum pervenisset augmentum quod tres habuerint* (monachi) *capras, pascuis eos immittens, dominicæ curæ et custodiæ commendabat, præ timore luporum quorum magna multitudo tunc temporis ibidem habebatur.* (*Vita Msc. Balduini de Bocla*, apud Sanderum, *Flandr. illust.*, IX.)

journalières pour vaquer à la prière et la méditation dans la forêt voisine (1). Il faudrait aujourd'hui faire bien du chemin pour trouver un seul loup dans toute la Flandre et même en Belgique, si ce n'est, pendant les hivers les plus rigoureux, dans les Ardennes.

Les noms d'un grand nombre de bourgs et villages de Flandre indiquent aussi que l'emplacement de ces lieux était vague et inhabité ; tel le village de Tielrode, au pays de Waes, dont le nom dérive des anciens mots flamands *tiel* et *rode,* qui désignent un bois nouvellement défriché (2). Tels encore les villages de Gontrode, Schelderode, Thielt, ceux d'Aspelaer, Bereclaere, Berlaer, Cokelaere, Edelaere, Knesselaere, Laerne, Roulaer, Pollaere, Rousselaer (Roulers), où le suffixe *laere* marque une terre aride et inculte ; les endroits portant les noms de *woestene,* désert : Nederwaestene près de Comines, Nederwaestene onder den Busch, la baronnie de la Woestine, entre Gand et Bruges, l'abbaye de la Woestine, autrement dite Notre-Dame dans le désert, près de Cassel, etc., etc.

Enfin dans une foule d'actes de donation, de transport ou de vente de terres, tant de la Flandre que des autres provinces de la Belgique, les termes de *terra tam culta quam inculta* et de *terra novalis,* sont une autre preuve

(1) *Domine*, disait un des moines de Baudeloo à l'abbé Baudouin, *cum tot lupi hic sint, quod fere singulis noctibus circa ædificium nostrum currentes et ululantes, vix nos intactos relinquant, miror cur de nocte ita per nemora incedere intendas.* (*Ibid.*)

(2) Van den Bogaerde traduit le mot *tiel* par bois, forêt ; mais Galliot le fait dériver du saxon *tilian,* cultiver. (*Hist. de la prov. de Namur*, t. III, p. 3.)

Digitized by Google

de l'état inculte et désert d'une grande partie de la Belgique il y a huit ou dix siècles (1).

Je ne rapporterai plus qu'un seul fait, mais un des plus frappants : au commencement du xe siècle, la Flandre passait encore pour une contrée si mauvaise, si improductive, que, lorsque Charles le Simple l'offrit à Rollon, avant de lui abandonner la Normandie (en 911), le chef normand la refusa net comme une terre embarrassée de marais et de nulle valeur (2).

Ces nombreux détails, ces documents d'une authenticité incontestable suffiront pour donner au lecteur une idée assez exacte de l'état physique et de l'aspect que présentait le pays des Ménapiens durant plusieurs siècles après la domination romaine, et ils attestent que le grand accroissement de la population et les défrichements n'y remontent qu'aux xiie et xiiie siècles, et même que la partie la plus riche et la mieux cultivée, le pays de Waes, en était encore la plus pauvre et la plus déserte il n'y a guère que quatre à cinq cents ans (3).

(1) Du Cange, *Glossar. mediæ et infimæ latinit.* in voce *Novalia.*

(2) *Flandrensem vero provinciam ut ex ea viveret voluit rex ei primum dare, sed ille noluit præ paludum impeditione recipere.* (Wilhelm. Gemet., *de Ducib. Normannis,* 17-19, apud Camden, *Anglica, Hibernica,* etc.)

(3) Sur plusieurs points l'aspect de la Flandre s'était déjà modifié cependant, et l'agriculture y avait fait de grands progrès dès le xie siècle. Dans une lettre écrite, vers l'an 1060, Gervais, archevêque de Reims, loue les efforts de Baudouin V pour peupler et défricher les domaines de son comté, et lui attribue l'introduction de la culture de la vigne : *quid de diversarum loquar affluentia divitiarum divino munere tibi datarum, quibus jure hereditario te Dominus sic voluit esse locupletatum, ut inter mortales hac in re non plurimos tibi pares invenias? quid quod tellurem, paulo ante minus*

Si quittant le territoire ménapien nous passons l'Escaut et pénétrons dans la Toxandrie, les documents nous apprendront encore que pendant les huit premiers siècles de notre ère cette contrée offrait un aspect d'abandon et de solitude plus triste même que la Flandre. Des bruyères, des marécages et de sombres forêts, domaines de quelques peuplades barbares, isolées, sans commerce, vivant de chasse et plus souvent de brigandage, telle est l'image que nous tracent du pays des Toxandres les légendes, notamment celle de saint Lambert, (1).

C'est dans les déserts de la Toxandrie que le général romain Labéon se déroba à la poursuite des Bataves et des Germains pendant la révolte excitée et soutenue par Civilis (2).

« La Toxandrie, dit l'auteur de l'ancienne relation des miracles de saint Trond, qui vivait au XIe siècle, la Toxandrie renferme la Campine, steppes immenses, brûlées par l'ardeur du soleil, condamnées à une éter-

cultilem, sic sollertiæ tuæ industria fertilem tradidisti, ut natura fertiliores fertilitate superet, patiensque culturæ agricolarum votis respondeat, ac opimo sinu pomorum sufficientiam frugumque profundens, diversorum proventu fructuum cultoribus suis arrideat, et ad præbendum pastum animalibus, pratis et pascuis affluenti fecunditate turgescat? quis quod populis bacchica dona ignorantibus per te Liberi illuxit notitia? Nunc nihil in regione tua usibus hominum deesse volens, ruricolas ad producenda vincta excoluisti, ut inter eos interdum spumet vindemia, inter quos vini mentio nulla fuit. (Annal. de la Société d'émulat. de la Flandre occident., t. III, p. 224.)

(1) *Voir* le chapitre précédent.

(2) *Civilis avia Belgarum circumibat, dum ducem Labeonem capere aut exturbare niteretur.* (Tacit., *Hist.*, IV, 70.)

nelle stérilité et servant de repaire à une multitude de brigands qui, maîtres absolus de ces déserts, dépouillent ou assassinent impunément tout voyageur qui a l'imprudence d'aborder ce pays inhospitalier (1) ».

Cependant, grâce à l'admirable industrie de nos cultivateurs et aux défrichements entrepris par les abbayes de Tongerloo, d'Averbode et de Postel, une grande partie de ces plaines arides, et que jusqu'au XIe siècle on regardait comme une terre sans valeur, *nullis humani negotii usibus apta*, a été, comme les sables et les bruyères de la Flandre, convertie en riches et fertiles campagnes (2).

L'acte de fondation de l'abbaye d'Averbode, daté de l'an 1136, signale l'emplacement et les environs de ce monastère comme un repaire de bandits (3). Aujourd'hui au lieu de ronces et de bruyères, ces terres présentent

(1) *In supradicto pago* (Toxandriæ) *Campania est late patentibus campis, solis ardore exusta et nullis humani negotii usibus apta, sed solummodo latronum scrobibus plena, de quibus et longe perspicaci intuitu, eorum nullis divinæ creationis obstantibus machinis, facillime possunt deprehendi itinerantes*, etc. (Stephilinus, *de Miraculis S. Trudonis, Acta SS. Belgii*, t. V, p. 56.)

(2) *Ceterum notatu dignum est nunc aliam prorsus eamque hinc inde satis lætam uberemque esse Campaniæ faciem, id quod sagaci incolarum industriæ, Norbertinorum canonicorum exemplo excitatæ, eorumque indefesso labori nemo non adscripserit.* (*Acta SS. Belgii*, t. V, p. 56.)

Les monastères de l'ordre de saint Norbert étaient ordinairement fondés dans des terrains vagues et déserts.

(3) *Terram quæ Averbodium vocatur usque ad hæc tempora solis latronum vel prædonum spurcitiis, rapinis et homicidiis vacantem.* (Miræi *Dipl.*, t. I, p. 102.)

La culture d'une portion considérable de ces propriétés ne

tour à tour de magnifiques bois de chênes, de superbes prairies et des champs couverts de riches moissons.

Entre Anvers, Gheel et Westerloo, tout était bois et bruyère au VIIe siècle (1). Le bourg de Gheel, qui compte

remonte qu'au XVIIIe siècle : « Le monastère d'Averbode, écrivait, en 1789, le savant Verhoeven, a fait défricher plusieurs centaines de bonniers de bruyères et de déserts. Ils offrent aujourd'hui le plus bel aspect par les plantations de bois de chênes, de sapins, d'aulnes, et par les allées de hêtres, d'ormes, de tilleuls et d'autres arbres placés selon la nature du sol, où ils viennent à merveille, et où quarante ans auparavant, comme nous en sommes les témoins oculaires, l'on ne découvrait qu'une bruyère montueuse, inégale et des vallées remplies d'eaux croupissantes. Ceux qui connaissent les marais, appelés la *Greeve*, desséchés et mis en culture par l'abbé actuel de Tongerloo, du temps qu'il était proviseur, seront convaincus qu'une entreprise pareille ne saurait jamais avoir lieu que dans un corps permanent. Une grande partie des revenus de l'abbaye y fut engloutie; les pauvres seuls en profitèrent : l'oisiveté fut bannie, et après de longs travaux, des lacs immenses furent en partie desséchés, d'autres convertis en étangs poissonneux et en canaux. En réfléchissant sur la fertilité des campagnes et sur l'ingratitude du sol sur lequel les deux abbayes de Tongerloo et d'Averbode sont bâties, on dirait que toutes les deux, à l'envi l'une de l'autre, ont épuisé tout ce que l'industrie et l'expérience en agriculture peuvent suggérer.

« L'origine de la prévôté de Postel est fixée par Wichmans vers l'an 1140. Il suffit de l'avoir vue pour être convaincu qu'un endroit si ingrat n'a pu être habité que par des hommes vraiment inspirés de Dieu, qui ont été tirés de l'abbaye de Floreffe. » (Verhoeven, *Mémoire hist., polit. et critique sur la constitution, la religion et les droits de la nation belgique*, etc., p. 75.)

Voir aussi l'abbé de Feller, *Itinéraire*, t. II.

(1) On lit dans la légende de sainte Dymphne et saint Gerebergne, écrite au XIe siècle... *Cœptum iter iterum repetentes* (ex Antverpia loco), *ac viarum ac nemorum dilatatam per soli-*

actuellement au delà de six mille âmes, n'était alors qu'un hameau de quinze cabanes. Les environs, dans un rayon de six milles, étaient ombragés par une antique forêt; car tout l'espace compris entre l'Escaut, le Wahal, la Meuse et le Demer, aujourd'hui la partie la moins boisée de la Belgique, était jadis, ainsi que nos autres provinces, rempli de bois, comme l'attestent les anciennes chartes et chroniques et les noms d'un grand nombre de villes, bourg et villages : Turnhout, appelé, dans un diplôme de Louis le Débonnaire, *Thoroldi silva,* Herenthals (bois du seigneur) (1), Oudenbosch,

tudinem gradientes, sub celeritate ad villam cui Ghele est nomen olim impositum ab antiquis, venerunt... Diei alterius mane facto, surgentes, vagabunda indagatione situm loci circuire cœperunt, compertoque oratorio in S. Martini pontificis memoria dedicato, non longe ab eo positum sibi locum utilem ac quietum ad ducendam vitam solitariam acceperunt... Excolebatur autem tunc temporis locus ille raro inhabitatore, tantummodo quindecim hospitiis, vepriumque densitate refertus, fere per sex millia dilatando arborum nemorosa magnitudine præstans erat... locum simul a spinarum aculeis et nocivis arboribus emundantes, prope dictam basilicam parvum habitaculum construxere... Proficiscentibus ergo nuntiis (a castro Antverpia) *ex regis imperio per loca inhabitabilia et deserta, quidam forte illorum ad villam rurensem cui Westerlo olim nomen imposuit antiquorum edictio, pervenerunt.* Ils y apprirent de leur hôte, qu'une vierge venue d'Irlande demeurait à une lieue de là au milieu d'une profonde solitude, *in loco deserto... vix hæc verba finierat* (hospes) *cum ductore itineris accersito, qui per locum horroris et vastæ solitudinis equitantes præcederet, ad habitacula memorandæ virginis properarunt.* (*Vita SS. Dympnæ et Gereberni,* auct. Petro canonico, *Acta SS. Belgii,* t. V, pp. 314-318.)

(1) *Nomen invenit* (Herenthaltum) *a silva occidentalem ejus plagam occupante, maxima olim,* etc. (Gramaye, *Antverpia,* IV, 6.)

Nieuwenbosch, Boechout, Enthout, Oosterhout, Minderhout, Herenthout, Hulshout, Loenhout, Tenhout, Calmthout, Meerhout, Westerloo, Tongerloo, Tessenderloo (1), Pulderbosch, Westdoorn, Haage (2) et Woude.

On sait que le nom de Bois-le-Duc dérive d'une grande forêt où les ducs de Brabant avaient une maison de chasse, près de laquelle Henri Ier jeta, en 1184, les fondements de cette ville (3). Une autre forêt, le Wavrewald, s'étendait de la grande à la Petite Nèthe et à la Dyle (4).

Les plus anciens documents relatifs aux défrichements du territoire des Toxandres remontent au XIIIe siècle. Arnould, seigneur de Bréda, en 1276, 1277 et 1282, et Rase de Gavre, en 1291, donnèrent à l'abbaye de Saint-Bernard plus de deux mille hectares de bruyères

(1) *Haage* signifie en vieux flamand, bois.

(2) *Tongerloo*, bois des Tongrois, *Tessenderloo*, bois des Toxandres.

(3) *In Toxandriæ finibus nemus est olim ecclesiæ trajectensi donatum, cujus advocatiam longo tempore obtinuere comites Gelriæ qui cum amicis suis dederant, ipsique villam Vucht Henrico duci Lotharingiæ vendiderunt, qui in aggere de Ort urbem struxit quæ nunc est Silva Ducis.* (*Chron. S. Trud.*)

(4) On lit dans une charte d'Henri Ier, empereur d'Allemagne, datée de 1008 : *Notum sit... qualiter nos... bannum nostrum bestiarum Baldrico sanctæ leodiensis ecclesiæ præsuli nec non Baldrico comiti, super eorum proprias sylvas, quæ sunt inter illa duo flumina quæ ambo Nithe vocantur, et tertium quod Thila nominatur, sitæ, et quæ pertinent ad illas villas Heiste ac Badfrido nec non Maclines nominatas, quod tamen totum Waverwald appellatur, in comitatu vero Gotizonis comitis, qui Antwerf dicitur, situm, per hanc nostram præceptalem paginam concedimus*, etc. (Chapeauville, *Gesta pontif. Leod.*, t. I.) — *Voir* aussi Wauters, *Histoire des environs de Bruxelles*, t. II, p. 631.

et friches (*wastinæ*) sur le territoire de Gestel (1). En 1277 et 1279, Rase de Gavre fit don à l'abbaye de Cortenberg de douze cents hectares de terres semblables (2). En 1280, Arnould de Loen céda aux habitants de Bréda, pour être défrichés, les communaux et déserts entre Emerbergen et Ypelaer, et Jean II, duc de Brabant, vendit à la commune de Lithoien, près de Bois-le-Duc, tous les communaux de ce village (3).

Les noms de Tilbourg, Thiel, Thielen, Artzelaer, Baesrode, Berlaere, Vosselaer, Balaer, Terheyden, Vorselaer, Saint-Odenrode, etc., rappellent, pour la province d'Anvers, le Brabant septentrional et le Limbourg, l'observation que nous avons faite précédemment sur des dénominations semblables dans la Flandre.

Non-seulement la Toxandrie n'était autrefois qu'une immense bruyère entremêlée de bois, mais les bords de la Meuse, du Demer et du Wahal étaient, comme ceux de l'Escaut, envahis par les eaux. Ces terres conquises par l'industrie sur les flots et réduites en grasses prairies, sont aujourd'hui la partie la plus fertile et la plus riche de ces contrées. Les *Polders* du vieux et du nouveau Glimes, endigués en 1688 et 1693, ont seuls une superficie de plus de mille huit cents hectares (4).

(1) Miræus, *Dipl.*, t. II.

(2) *Id.*, *ib.*

(3) W. C. Ackersdyck, *Over de slavernij in de Nederlanden*, (werken van de Maatschappy der Nederlandsche-Letterkunde).

(4) Gramaye donne la nomenclature de la plupart des polders du territoire de Bréda, avec l'époque de leur endiguement. Les polders de Nieuwcromwiel et de Westland datent de l'an 1420. Le polder de Saint-Guilford, ayant une étendue de mille deux cents hectares, fut endigué entre les années 1482 et 1487, par

L'emplacement et les environs d'Anvers consistaient en marais impraticables (1). Suivant Guicciardin le lit de l'Escaut s'étendait jusqu'à l'hôtel de ville d'Anvers; il en donne pour preuve les ancres et débris de navires découverts en 1560 lorsqu'on creusa les fondements de cet édifice.

Au IXe siècle, l'Escaut, qui alors n'était point encore contenu par des digues, arrivait par le Scheyn jusqu'au village actuel de Deurne, séparé maintenant des bords de ce fleuve par une étendue de plus de deux lieues de terre en culture (2).

Englebert de Nassau, qui agrandit aussi le polder d'Oostland de quatre mille autres hectares. Le polder Van der Hey, près de Sevenbergen, remonte à 1537, celui de Standaertbuyten à l'an 1521, celui de Tinaerden à 1548, celui de Buggenhil à 1564, ceux de de Schudderbosch et d'Appelaerde à 1582. (*Antiq., Bred.*, 2.)

(1) *Omnia longe lateque quæ circum erant loca stagnabant, ut nec vectoribus ob aquas et altam uliginem, nec navibus ob vadorum brevitatem accessus daretur.* (Gramaye, *Andverpia*, 6.) Marshall, *Recherches sur l'origine d'Anvers*, dans la *Biblioth. des antiquit. belg.*, t. II.

(2) *Procedendo in hac non absona conjectura dicendum, burgum hoc* (Antverpiæ) *conditum fuisse ad mare quoddam mediterraneum, nempe ad confluentiam Scaldis et Schindæ* (het Scheyn) *quæ constituebant quasi mediterraneum mare, antequam Scaldis constrictus esset aggeribus; Scaldis enim utrimque late fluebat, inundans terras omnes quæ hodie inundantur dum aggeres rumpuntur; sic et Schinda, modicus quidem hodie fluviolus, tunc late fluebat usque in Deurne et ultra, inundans omnes terras illas quæ hodieque solvunt pro intertentione aggerum Scaldis, et adhuc, dum aggeres rumpuntur, inundantur..... Per hoc autem quasi mediterraneum mare facilis erat ascensus barbaris nationibus, prout etiam illac sæculo IX ascenderunt Nortmanni, quando Antverpiam incenderunt.* (Diercxsens, *Antverpia Christo*

Les travaux entrepris pour la culture de l'ancien territoire des Toxandres sont la plupart d'une date très-récente. Tel qu'était avant la fondation des abbayes de Tongerloo, d'Averbode et de Postel, l'emplacement de ces monastères, tel était encore, dans la seconde moitié du XVIIe siècle, celui du couvent des Ermites de la congrégation de saint Joseph, fondé en 1685 au village d'Achel, près de la petite ville de Hamont, dans la province de Limbourg (1).

Dans la seconde moitié du siècle dernier on défricha dans le Brabant septentrional, en un petit nombre d'années, au delà de cent mille hectares de bruyères, et plusieurs autres milliers dans le court espace de 1800 à 1805 (2).

nascens et crescens, t. I, p. 3.) — Voir aussi SCRIBANIUS, *Orig. Antverp.*, 5, pars 2^a.

(1) L'auteur de l'ouvrage intitulé : *les Délices du pays de Liége* dépeint de la manière suivante l'heureuse métamorphose que l'industrie de ces hommes pieux fit subir à ces lieux qui ne présentaient auparavant que l'image de la plus complète stérilité. « Le superflu dont ils se privent rigidement multiplie chez eux le nécessaire et leur a donné, en moins de soixante ans, les moyens de changer un désert ingrat et sauvage en une habitation également fertile et agréable. Elle est située à l'extrémité du village d'Achel, partie sur des sables mouvants et partie sur un marécage qu'on n'a pu rendre praticable qu'en relevant le terrain. Ces lieux ont pris une forme bien différente entre leurs mains. On y aborde aujourd'hui par de belles avenues de haute futaie, plantées au cordeau, etc., etc. Outre les bâtiments et les jardins qui font une partie du terrain défriché, ces religieux ont encore su se faire des terres arables et des prairies qui occupent une étendue considérable, le tout entouré de canaux, de haies soigneusement taillées et de diverses allées de haute futaie. »

(2) VAN DE GRAAF, *Statistiek van het departement Braband.*

A la première époque on entreprit le défrichement des nombreuses bruyères qui entouraient la ville de Hasselt (1).

Quoique plus favorisé par la nature que le territoire des Ménapiens et des Toxandres, celui des Nerviens (le Brabant et le Hainaut) n'en présenta pas moins pendant toute la durée de la domination romaine et plusieurs siècles après, l'aspect d'une terre sauvage, remplie de marais, hérissée de forêts, même dans le voisinage des grands établissements de *Bagacum, Fanum Martis* et *Cameracum* (2)

Nous avons vu (au premier volume) qu'au IVe siècle l'empereur Probus peupla de prisonniers germains quelques parties des déserts de la Nervie.

Au VIe siècle la forêt charbonnière (*Silva Carbonaria*) se prolongeait depuis l'extrémité méridionale du Hainaut jusqu'à la frontière septentrionale du Brabant (3). Et comme elle n'était qu'une fraction de l'im-

(1) De Feller, *Itinéraire*, t. II, p. 547.

(2) Dans son panégyrique de Constantin, le rhéteur Eumène oppose à la stérilité du territoire d'Autun la fertilité du sol des Rémois, de la Nervie et du pays des Tricasses (Troyes en Champagne), dont les produits payaient amplement le travail du laboureur. (*Panegyr. Constantin. Aug.*, 5.) Et néanmoins les cinq sixièmes de la Nervie étaient incultes : preuve évidente de la faible population de cette contrée.

(3) *Chlodio carbonariam silvam ingressus Tornacensem urbem obtinuit ; exinde Cameracum urbem properavit.* (*Gesta regum Francor.*, 4.)

En parlant de la conquête de la Belgique par Chlodion, l'abbé Dubos, un des historiens français les plus érudits et les plus ingénieux, dit : « Le pays qui s'étend depuis Tournai jusqu'au Wahal et jusqu'à la Meuse, et qui est aujourd'hui si peuplé, si rempli de

mense forêt des Ardennes, elle se subdivisait elle-même, dès lors ou plus tard, en bois de Fagne (*Fania Silva*), de Mormal, de Cireau, de Soigne, etc.

Le nom de Brabant, au moyen âge *Bracbantum*, qui signifie terre entrecoupée de marais et de bois (1), désigne assez quel était l'état ancien de cette belle province et des lieux voisins auxquels s'étendait alors cette dénomination.

Presque tout l'espace compris entre la Dendre et l'Escaut et qui faisait partie du *Bracbantum*, était, il y a six à sept siècles, presque sans culture, sans habitants. Tel était surtout le territoire de Velsique, d'Elne et de Massemen (2).

grandes villes et si hérissé de places fortes, était encore dans le ve siècle dénué de villes et plein de forêts et de marécages. Il n'était guère praticable à des hommes moins accoutumés à brosser dans les bois et à franchir les eaux stagnantes, que les sujets de Chlodion. On sait bien que ç'a été seulement sous la domination de nos rois qu'on a bien défriché le pays qui est entre l'Artois, l'Océan, le Rhin et les Ardennes, et que les grandes villes dont il est si rempli, qu'elles sont à la vue les unes des autres, n'ont été bâties que dans ces temps-là. Bruges, Gand, Anvers, Malines, Louvain et les autres villes de ce territoire ont été construites sous les successeurs de Clovis et sous ceux de Charlemagne. Ainsi la prise de Tournai et celle de Cambrai, les seules villes qui fussent alors dans la contrée que nous venons de désigner, en rendit Chlodiou le maître absolu. » (Dubos, *Histoire de l'établissement de la monarchie française*, t. I.)

(1) Bruch, Brach, *nemorosum significat; bant seu band, idem ac bannus, terram indicat limitatam, id est, pagum. Unde compositum duabus vocibus habemus nomen quod audit pagum e silvis seu nemoribus aquisque et paludibus hinc inde fractum.* (Imbert, *de pagis cisrhen.*, Annal. Acad. Lovan., 1818.)

(2) Raepsaet, *Analyse*, etc., t. II, p. 484.

Si de la Dendre nous parcourons le Brabant dans la direction de l'Est et du Sud-est, d'un côté vers Malines, Aerschot, Diest, Louvain et Tirlemont, et de l'autre côté vers Bruxelles, les documents anciens, à la place de ces villes, de leur territoire et d'une foule d'autres localités aujourd'hui riches de culture et de population, nous montrent partout de vastes espaces couverts de forêts vierges, d'eaux stagnantes ou de bruyères que jamais le soc de la charrue n'avait essayé de convertir en terres productives.

Là où existe aujourd'hui la jolie ville de Malines se voyait, au VIIIe siècle, une forêt peuplée de loups, bordée de toutes parts de bruyères et de profonds marécages. A côté de la magnifique cathédrale actuelle se trouvait l'humble cellule que saint Rombaut, patron de Malines, vint habiter dans cette solitude (1).

Le Rupel qui formait la limite du pays des Nerviens, se jetait jadis dans l'Escaut près du bourg actuel de Rupelmonde. Aujourd'hui la réunion du Rupel et de l'Escaut a lieu à une assez grande distance de Rupelmonde par l'épuisement d'un lac de trois lieues de tour, entre Ykevliet, Natten, Haesdonk, Rupelmonde et la frontière du Brabant. (Van den Bogaerde, *Het land van Waes*, t. II, p. 688.)

(1) On lit dans la vie de saint Rombaut : *Profectus inde* (Roma) *vir sanctus Germaniam peragravit ad Scaldim usque, tantisper suæ habitationis quæritans locum a cœlesti nuntio sibi designatum, quo usque mechliniensi solo vicinus esset. Erat is tum locus multum vastus et incultus, vepribus, sentibus et arboribus luxurians, ac nil nisi ferarum domicilium.*

L'auteur de cette ancienne légende met dans la bouche du saint les paroles suivantes, qu'il adresse au seigneur possesseur de ces lieux : *Ceterum vicinus est hic locus quispiam palustris isque incultus ac supra modum arboreus, ... alnos, sentes et taxos*

L'espace qui sépare Louvain de Malines et d'Aerschot se composait aussi en majeure partie de terrains incultes, stériles ou boisés, comme le rappellent les noms des villages de Campenhout, Wespelaer, Rotselaer, et la seigneurie de Terheyden (à la bruyère).

Le nom flamand de Louvain, Loven, dérivé de *Loo*, bois (1) et *veen*, marais, atteste que la partie basse de cette ancienne capitale du duché de Brabant, qui au IXe siècle n'existait encore qu'à l'état de simple hameau, consistait primitivement en terres noyées (2) et que la

abunde proferens atque vepres : hunc abs te mihi donari postulo, etc.

Il ajoute ensuite : *Nemoris deserta vir Dei Rumoldus lætus petivit, neutiquam a lupis aut ejus generis agrestibus animantibus remoratus, quorum haud exigua istic tum erat copia ; quo loco et cellam sibi construxit sive domicilium, foveis ipsum circumfodiens et aquis.* (*Vita S. Rumoldi*, 4 et 5. Bolland, die 1a julii.)

Ce terrain marécageux, ombragé d'ormes, dont il est question dans ce passage, porte encore aujourd'hui le nom d'*Olmenbroek* (marais des ormes), et s'étend le long de la Dyle, jusqu'à une lieue de Malines.

Par une charte de l'an 751, Pepin de Landen donna à un comte franc du nom d'Adon, toutes les landes et les marais, sis dans le district de la Lotharingie, appelé Maslin. C'est de lui que saint Rombaut reçut l'emplacement où il fixa sa demeure.

Voir aussi le Mémoire de M. Van den Brande sur les Berthout, seigneurs de Malines, p. 15.

(1) On a interprété de diverses manières ce vieux mot flamand. Si l'on s'était donné la peine de consulter la chronique de Lobes écrite au Xe siècle, par Folcuin, abbé de ce monastère, on aurait vu qu'il signifie tout simplement bois. On y lit au sujet du nom de Lobes : *Nam locus ille eorum* (Teutonum) *lingua Lobace dicitur : et lo quidem vocant obumbrationem nemorum, bach autem rivum*, etc. (Folcuini *Chron. lobiense*, apud d'Achery, *Spicileg.*, t. II, p. 731.)

(2) C'est dans ces marais que périrent la plupart des Normands

ville haute était couverte d'arbres, faisant partie d'une forêt qui, d'une part, se prolongeait jusqu'à Tirlemont et Jodoigne, à trois lieues de Louvain (1), et, d'autre part,

qui, au nombre de plus de cent mille, furent défaits à Louvain par l'empereur Arnould, en 890. La fondation de l'abbaye de Vlierbeek, en 1125, dans un terrain sauvage sur leur lisière a beaucoup contribué à leur desséchement et leur exploitation comme prairies et terres arables.

(1) La tradition rapporte que deux femmes nobles, se rendant de Louvain à Tirlemont, s'égarèrent dans ce bois ; que dans leur perplexité elles adressèrent leurs vœux à la Vierge ; que Marie fit paraître une étoile miraculeuse qui les guida dans leur route, et que, par reconnaissance, elles bâtirent la chapelle appelée Notre-Dame de Sterreborne, dans un endroit appelé Cromendiek, au village de Butsel sur la Velpe. (*Le Guide fidèle contenant la description de Louvain*, etc. Bruxelles, 1762.) Gramaye, *Geldonia*.

La prévôté de Gempte, à une lieue et demie de Louvain, fut fondée dans cette solitude au XIIIe siècle.

La chaîne de collines qui entoure la ville vers le nord-est et borde la chaussée de Tirlemont, porte encore le nom de *Loo*, et était un bois domanial qui fut défriché il y a un siècle et demi à peine.

L'itinéraire de l'abbé de Feller contient un passage curieux sur une espèce de dunes sablonneuses et stériles qui couvraient encore au XVIe siècle les environs de Louvain vers le midi : « Avant d'arriver au château d'Heverlé, y est-il dit, on voit à gauche du grand chemin un monument bien digne de considération, qui atteste que toutes ces terres, aujourd'hui unies et fertiles, n'étaient autrefois qu'un groupe de cônes de la hauteur du monument qui en marque l'élévation. L'inscription qu'il porte n'est point lisible. Un de mes amis s'est chargé de la déchiffrer et de me l'envoyer. La voici : « Tous ces chemins, drèves, places, terres, prairies, jardinaiges et autres lieux estants allentour et dependans de ce chasteau de Heverlé, sont estées montaignes semblables à ceste hurée, et pierres hautes de xx pieds, lesquelles haut et puissant illme et exme prince, messyre Charles, syre et pce due de Croy et d'Aerschot a fait démolir et applanir comme

remplissait sous le nom de *Haegeland* (pays de bois) la distance de quatre lieues que l'on compte de Louvain à Diest.

Dans la seconde direction, en partant des bords de l'Escaut, où le nom du village de Baesrode (1) indique d'anciens défrichements, et de ceux de la Dendre vers Termonde, on entrait immédiatement dans une forêt qui étendait ses ombrages sur l'emplacement du village de Merchtem, sur la belle plaine où s'élèvent le village de Buggenhout, les hameaux de Ten Houte, Merchtensche Dries, Peysseghem et Coekelberg, compris sous le nom collectif de Boschkant (partie boisée). De là on arrivait à Meldert, où les lieux connus sous le nom de *Woestyne*, offraient l'aspect d'un véritable désert; puis dans les bruyères et les bois d'Hekelghem (près d'Alost), devenus aujourd'hui des champs fertiles. Non loin de là s'éleva au XIIe siècle la célèbre abbaye d'Afflighem dans un bois que l'acte de fondation qualifie de repaire de bandits (2).

se voit, depuis le premier janvier 1596, jour que comme seigneur et baron de ceste terre et signorie il a prins possession d'icelle. » (T. II, p. 553.)

L'inscription dont il est ici question n'existe plus; elle aura probablement disparu sous la république française, cette grande destructrice de souvenirs historiques et de monuments de toute nature.

(1) *Roden*, signifie en vieux flamand, défricher.

(2) Henri IV, comte de Louvain, dit dans l'acte de confirmation de la fondation de l'abbaye d'Afflighem, acte daté de l'an 1086 : *Miles quidam meus Gerardus nomine, cum aliis quibusdam, loco ab antiquis Hafflingen vocato, modo autem novo monasterio appellato, habitationem saltuosam adhuc et desertam elegerunt... ut ubi antea erat spelunca latronum, habitatio inciperet tandem recte viventium.* (Miræus, *Dipl.*, t. I, 62.)

Une bruyère de plus d'une lieue de longueur occupait l'espace qui séparait ce monastère du bourg d'Asche, et une autre s'étendait de Wemmel à Jette aux portes de Bruxelles (1). Au XIIIe siècle, la majeure partie de Molenbeek, aujourd'hui un de nos faubourgs les plus populeux, ne présentait également que des marécages et des bruyères.

On chercherait vainement de nos jours les traces des bois et bruyères qui, de temps immémorial, occupaient la place des communes de Grimbergen (montagnes sauvages) et Bergh, du hameau de Houthem, situé aux portes de Vilvorde, des villages de Rhode-Saint-Brice, Nieuwenrode, Sempst, Blaesveld, Capelle-au-Bois, Londerzeel, Puers, etc. (2).

(1) Par acte daté du 7 juin 1230, Henri I, duc de Brabant, céda en toute propriété à l'abbaye d'Afflighem la première de ces terres, qui y est qualifiée de *deserta inter claustrum Hafflige-mense et ecclesiam de Ascha jacentia*. Par une autre charte, de l'an 1210, le même prince concéda à ses hommes de fief, à charge de le cultiver, le *desertum inter Wambelne et Jette situm*. (Cartulaire de l'abbaye d'Afflighem, aux archives du royaume.)

(2) Sur l'état ancien et inculte de toutes ces localités, *voir* Wauters, *Hist. des environs de Bruxelles*, t. Ier, pp. 321, 474, 515, 521; t. II, pp. 31, 107, 108, 224, 260, 304, 309, 327, 533, 535, 559, 579, 580, 720.

C'est bien à tort que M. Wauters conclut de la trouvaille de quelques monnaies romaines que plusieurs de ces bois n'auraient existé que depuis le moyen âge. Ne sont-ce pas, au contraire, les lieux solitaires, inhabités, le pied de quelque arbre, que les possesseurs de ces pièces ont dû choisir de préférence pour y déposer leur trésor? Du reste, la découverte même de substructions de quelque habitation gallo-romaine dans une forêt, ne prouverait pas encore contre l'existence de cette dernière à un âge reculé.

La large zone de bois et de terres désertes par laquelle on abordait à Bruxelles à l'ouest et au nord, se prolongeait à l'est et au midi de la ville.

Saint-Josse-ten-Oëde (Saint-Josse-au-désert) et Saint-Josse-ter-Hage (Saint-Josse-au-Bois) étaient les noms que portait l'emplacement du vaste et beau faubourg de Saint-Josse-ten-Noode avant le XIVe siècle (1). Le terrain occupé par le magnifique faubourg de Schaerbeek et le village de ce nom se présentait sous le même aspect. Le bois de Linthout, dont nous avons vu disparaître les derniers vestiges, se prolongeait anciennement par le bois de Melsdael jusque près d'Auderghem et par le bois de Woluwe jusqu'au ruisseau du même nom. Au nord-est, il confinait à une immense bruyère, la Haerenheyde, dont l'emplacement forme une grande partie du territoire des communes de Woluwe-Saint-Étienne, Dieghem, Haeren et Ever. A l'ouest de Dieghem, le bois de *Loo* s'étendait jusqu'au chemin de Bruxelles à Elewyt, au nord jusqu'à Melsbroek, à l'est jusqu'à Steenockerzeel, Humelghem, Nosseghem et Saventhem (2).

Au sud-est et au sud, les villages d'Etterbeek, Ixelles, Auwerghem, Watermael, Tervueren, Boitsfort, Hocylaert, Alsemberg, Linkebeek, Uccle et Foret sont autant d'empiétements faits au moyen âge sur la forêt de Soigne qui se projetait dans ces directions jusqu'à

(1) *Voir* notre *Notice historique sur la commune de Saint-Josse-ten-Noode*, dans le *Messager des sciences et des arts*, ann. 1858.

Ten-Noode est une corruption des mots ten Oëde. Oëde signifie désert en allemand et en vieux flamand.

(2) Wauters, t. III, pp. 36, 55, 109.

Hal (1) et embrassait dans ses replis l'emplacement de la ville haute de Bruxelles (2), tandis que celui de la ville basse n'offrait qu'un vaste marais, ainsi que le désigne le nom primitif et flamand de Bruxelles (3), car les bords de la Senne, comme ceux de la Dyle, étaient alors impraticables dans presque tout le parcours de la rivière (4).

La forêt où Iduberge, veuve de Pépin de Landen,

(1) Wauters, t. III, p. 713.

(2) Au xvie siècle, le bois de Soigne avait encore le double de son étendue actuelle. La partie comprise entre les villages d'Ucele, de Bootendael et d'Auwerghem ne fut défrichée que dans la seconde moitié du xviiie siècle. (L'abbé Mann, *Histoire de Bruxelles*, t. II, appendice.)

Nous n'avons pas besoin de mentionner les défrichements bien plus considérables encore qui datent de notre temps.

(3) *Broecsel*, dont le préfixe (broc ou brue) signifie marais.

Le nom de Terre-Neuve que porte une rue de la ville basse, rappelle le souvenir d'un marécage desséché et mis en culture.

(4) De là les noms des villages de Ruysbroeck, Melsbroek, Willebroek, Messelbroek.

C'est dans un endroit semblable, non loin du village actuel de Dielbeek que vécut sainte Alène, au viie siècle : *Qui locus* (Dilbeek) *juxta Sainam sive Sennam flurium situs, ipsam contra gentilium incursus duplici vallabat tuitione, tum opaca silvarum densitate, tum copiosa aquarum inundatione.* (*Vita S. Alenæ*, l. Bolland., jun., t. III, p. 389.)

L'emplacement de l'abbaye du Grand-Bigard, qui s'éleva dans le voisinage de Dielbeek, est qualifié de désert dans l'acte de fondation de ce monastère, par Godefroid le Barbu, comte de Louvain ; *locum quemdam desertum in meo allodio, qui Bigardis dicitur.* (Mir., *Diplom.*, t. I, 88.)

Il est probable qu'à cette époque, le désert qui séparait au xiiie siècle le village de Jette de celui de Wemmel, s'étendait jusqu'au territoire des villages du Grand-Bigard et de Dielbeek.

jeta en 650 les fondements du célèbre monastère qui donna naissance à la ville de Nivelles, se projetait encore au XIIe siècle jusqu'à l'emplacement où Saint-Bernard fonda l'abbaye de Villers (1).

Les localités principales de la partie de la Nervie correspondant au Hainaut belge et français, que les documents anciens signalent comme peuplées ou défrichées à une époque plus ou moins éloignée de celle de la domination romaine, sont :

Braine-le-Comte et son territoire qui constituait primitivement un bois, comme l'indique le nom de Braine;

Soignies, lieu désert avant que saint Vincent y fondât, en 650, une abbaye, autour de laquelle se forma un village, puis une ville (2);

Les villes de Leuze et du Rœulx, également redevables de leur origine à deux monastères, fondés au VIIe siècle, l'un par saint Amand, l'autre par saint Feuillan (3);

La contrée entre Mons et Saint-Ghislain, couverte d'une forêt épaisse de plus de quatre lieues de longueur (4). Suivant la légende, l'emplacement de la petite

(1) *Eratque tunc quasi tota terra circumjacens prousque ad Nivellam, invia, silvestris et nemorosa.* (*Hist. monast. Villar.*, apud Martene et Durand, *Thesaur. Anecdot.*, t. III.)

(2) *Acta SS. Belgii*, t. IV, p. 4.

(3) « La ville de Leuze s'éleva dans la boue par le monastère que saint Amand y fonda, et qu'il nomma *Lutosa;* nom qui désigne un terrain marécageux et ingrat, mais depuis tellement cultivé par les moines, que cette abbaye passait pour une des plus riches de la Belgique, vers la fin du XIe siècle. » (Verhoeven, *Mém. sur la Constitut.*, etc., p. 150.)

(4) *Qui videlicet mons* (castrilocus) *a prædicti viri Ghisleni*

ville de Saint-Ghislain porta d'abord le nom d'Ursidongus d'une ourse avec ses oursons que le saint y trouva en venant se confiner dans cette solitude (1).

cellula quatuor fere millibus distans in superiore parte deserti situs erat. (*Vita S. Walderudis. Acta SS. Belg.*, t. IV, p. 443.)

Dans cette légende, on lit que saint Ghislain habitait : *In locis desertis circa fluvium cujus est vocabulum Hania* (la Haine). (*Ibid.*, 2.)

Dans la légende de saint Ghislain cette solitude est désignée : *Solitudinem Haniæ fluvio contiguam*, et dans un autre passage : *locum deserti vocabulo antiquo Ursidongus vocatum in extremis finibus Haniensis pagi.*

L'auteur anonyme des miracles de saint Ghislain, qui vivait au XIe siècle, dit de ce désert : *Tantum quippe secretus vel inaccessibilis locus monasterii illius videbatur, quod præ horrore solitudinis etiam inhabitabilis fieret.* (*Acta Sanctor. Belgii*, t. III, p. 385.)

(1) *Ursidongus ideo sic dictus quod ibi solita erat ursa catulos fovere.* (*Vita S. Ghisleni*).

Per id tempus Brabantus Dagoberto regi jucundas exhibebat venationes. Ejus canes quandoque immanem insectantes ursam, coegerunt eam fuga sibi consulere, etc. (*Ibid.*)

Une autre légende de saint Ghislain écrite par un auteur presque contemporain du saint, raconte le même fait de la manière suivante : *Ea quidem tempestate totius regni Francorum monarchiam administrabat rex inclitus Dagobertus. Sed tunc venationis causa erat in pago Bracbant. Quamobrem quadam die hujus negocio peragrans solitudinem Hainæ fluvio contiguam, nanciscentes ingentem moverunt canes ursam quæ rapido cursu petiit locum quo præfatus antistes Ghislenus ærumnoso labori insistebat.* (*Vita S. Ghisleni*, auct. anon., 4, *Acta SS. Belg.*, t. IV, p. 17.)

Dewez, qui rapporte également cette particularité dans son Dictionnaire géographique des Pays-Bas, article *Saint-Ghislain* y ajoute en note les réflexions suivantes :

« Je sais qu'on peut trouver ce récit fort absurde (le miracle

Les abbayes d'Épinlieu, près de Mons, de Saint-Denis en Broqueroie, de Maubeuge, de Crépin, de Saint-Amand, de Condé, de Liessies et de Vicogne s'élevèrent toutes au milieu de déserts semblables, couverts d'arbres et de ronces (1).

que décrit la légende relativement à l'ours), mais je ne fais que rapporter ce que disent la tradition et les légendes. Je conçois que le fait est singulièrement dénaturé; cependant il faut qu'il y ait un fond vrai, puisqu'on a constamment nourri à l'abbaye de Saint-Ghislain un ours et un aigle pour perpétuer le souvenir de cet événement qui fut qualifié de miracle. Si, d'un autre côté, parce que dans la Belgique on ne voit plus d'ours, on voulait prétendre que ce récit est une fable, on se tromperait sans doute; car, dans ce temps, ces animaux n'étaient pas très-rares dans la Belgique, où ils trouvaient aisément des repaires dans les vastes forêts dont elle était couverte. Dans le xe siècle encore, l'empereur Otton, dans un diplôme de l'an 943, défend, entre autres, la chasse aux ours. Mais depuis que ces forêts ont disparu, les ours se sont retirés dans les épaisses forêts du Nord. »

(1) *Apud Montes Hannoniæ visitur locus spinosus B. Mariæ qui Spin-lieu vulgo nuncupatur. Fuit locus iste spinis ac sentibus olim plenus et primum ab eremita quodam inhabitatus*, etc. (*Vita B. Idæ*, apud Miræum, *Chron. Cisterc.*, p. 211.)

(Ab Aridugamantia) *fugiens noctu* (S. Aldegondis) *in locum nemorosum, qui vocatur Melbodius, aliquot diebus ibi latuit.* (*Acta S. Aldegond.*, auct. Hucaldo, *in Act. SS. Belg.*, t. IV, p. 301.)

Beata igitur Aldegondis de Alto Montensi reversa in locum ubi prius latuerat, quem ipsa Melbodium nominaverat, qui locus adhuc desertus erat, cœpit sagacissime locum excolere, vepribus et arbustis radicitus extirpatis, habitacula construere, etc. (*Ib.*, p. 302.)

On lit dans la vie de saint Landelin : *Beatus Landelinus..... ad locum silvis horridum, quem Crispinium nuncupant, sese subduxit, ibique alterum exstruxit monasterium.*

La forêt d'Arouaise, une des grandes fractions de la forêt Charbonnière, commençait à l'ouest de Bapaume et s'avançait jusqu'aux frontières du Cambresis et du Vermandois et jusqu'aux sources de la Sambre où elle confinait à la Thierarche, partie des Ardennes qui s'allongeait sur les frontières du Laonnais et du Hainaut jusqu'aux limites du comté de Lomme ou de Namur, vers Couvin et Revin (1). L'Arouaise défrichée a fait

La charte par laquelle Dagobert fit don à saint Amand de l'emplacement où ce saint fonda l'abbaye qui dans la suite reçut son nom, en donne cette description : *locum situm inter duos fluvios Scarpe et Elnonem a nostra liberalitate sibi concedi humiliter* (cum Amandus) *petierit, qui locus licet esset propter multam silvæ densitatem ad extirpandum difficilis, tamen labore suo, imo post laborem suum, quieti et usibus deo militantium videbatur opportunus.* (Miræi *Dipl. Belg.*, I.)

Cum die quadam in venatibus aprum agitaret (comes Wibertus), *contigit ut eum comprehenderet super fluvium Helpram in loco qui Lætitia dicebatur ; cumque, luminibus late circumductis, loci situm et commoditatem pervidisset, animo incidit ut locum illum, qui prius fuerat ferarum, habitationem faceret hominum, ac monasterium construeret in honorem Dei ac sancti Lamberti.* (*Vita B. Hildrudis*, ap. Miræum, *Chron. Or. Bened.*, p. 183. *Vita S. Hiltrud.*, auct. monacho valciodurensi anonymo, sæc. XI[i]. *Acta Bened.*, sæc. III, p. 2.)

Tempore namque Ludovici regis Francorum hæc silva (Vicogue) *primum a fratribus nostris incoli cæpit, annis ab incarn. domini* 1125 *plus minusve decursis. Eatenus locus iste spinis ac vepribus cannisque palustribus densus, latebris luporum magis quam habitaculis hominum videbatur idoneus.* (*Hist. brevis cœnobii viconensis.* D'Achery, *Spicileg.*, t. II.)

(1) Wastelain, *Descript. de la Gaule belg.*, édit. de Paquot, p. 346.

Hic itaque locus (monasterium Aroasiæ) *super stratam publicam constitutus, in silva quæ dicitur Aridugamantia situs* (*quæ*

place à plusieurs villages, Fresne en Arouaise, Vaux en Arouaise, etc.

Ainsi Bavai même, le chef-lieu de la Nervie, était partout entouré de forêts séculaires, et la culture doit s'y être circonscrite sous la domination romaine dans un rayon très-restreint.

La vallée de la Scarpe entre Douai et Mortagne, dans une largeur de quatre myriamètres huit mille mètres, était jadis continuellement sous l'eau. On en attribue les premiers desséchements aux abbayes de Flines, Marchiennes (1), Saint-Amand, Hasnon et Anchin, qui en possédaient la plus grande partie. L'étymologie même du nom d'Anchin, *Aquicinctum,* offre la preuve incontestable que cette abbaye, qui occupait le centre de la vallée, a été fondée au milieu des eaux. L'époque précise de la mise en culture des premières terres conquises sur ces marais est incertaine, mais on sait que dès le XIIIe siècle le marais des *six villes,* l'une des plus basses contrées de la vallée était déjà en état de production.

quidem silva a castro quod dicitur Dusta, usque ad fluvium Sambram tunc temporis protendebatur), olim spelunca latronum fuerat. (Bolland., t. I, p. 831.)

Dans la charte par laquelle l'évêque de Cambrai confirme, en 1097, la fondation de l'abbaye d'Arouaise, située à deux lieues de Bapaume, on lit : *in Aridugamantia, in parochia nostra quæ dicitur Rochemieres, locum vobis ad serviendum elegistis; qui sicut aliquando fugiendus, velut spelunca latronum fuit, factus est refugium et solatium ibi transeuntium.* (Miræus, *Dipl.*, t. I, p. 167.)

(1) *Parum cultus tunc erat locus,* dit Buzelin, de l'emplacement primitif de ce monastère, *multisque palustribus aquis, arundinibus, arena, nemoribus horrebat.* (*Acta SS. Belg.*, t. IV, p. 204.)

Ce n'est que depuis l'achèvement des canaux dits du Decours et de la Grande Traitoire, au milieu du XVIIIe siècle, que date le parfait desséchement de la vallée de la Scarpe dont plus de dix mille arpents d'un terrain, aujourd'hui très-productif, étaient restés incultes et inondés jusqu'alors.

La vallée de la Haine et de l'Escaut se trouvait dans le même état, et son desséchement complet, qui comprend trois mille hectares, ne remonte même qu'à la cession de Condé à la France par le traité de Nimègue en 1678 (1).

C'est, suivant toute vraisemblance, dans ces marécages, qui devaient être alors presque inaccessibles sur beaucoup de points, que les Nerviens déposèrent à l'approche de César, les femmes, les enfants et les hommes hors d'état de porter les armes.

Comme les *Wastines*, et les villages dans la dénomination desquels entrent les mots *donk* et *rode*, se rencontrent en grand nombre dans les parties flamandes de la Belgique, dans les parties wallonnes on trouve aussi quantité de lieux ayant pour préfixe ou suffixe la syllabe *sart*, dérivé d'essarter ou défricher ; tels sont pour l'ancienne Nervie Sart les Moines, Sart Saint-Ghislain, Sart Dame-Avelines, Ghessart, Liebersart, Lodelinsart, Bernissart, Neusart, Vieuxsart, Rixensart, Laurensart, Moriensart, etc., etc.

La Tongrie devait être plus inculte encore, et d'un aspect plus agreste que la Nervie à cause de la stérilité d'une partie de la contrée. Tongres même était envi-

(1) Dieudonné, *Statistique du département du Nord*, tt. I, II, et III.

rouné de marais et d'une forêt épaisse de plusieurs lieues de diamètre, qui est désignée dans des documents très-anciens sous le nom de *Silva Rutis* (1).

L'emplacement du chapitre de Saint-Pierre au village de Berg et celui de l'abbaye de Munster-Bilsen, à une lieue de Bilsen, sont dépeints dans leur état primitif comme des solitudes effrayantes et des repaires de bandits et de bêtes sauvages (2). Le chapitre du Mont-Sainte-Odile avait été dans le principe un simple ermitage, que l'évêque saint Wirin érigea à une lieue de Ruremonde sur une montagne déserte qu'il avait obtenue de Pepin de Herstal et qui est qualifiée de *locus desertus, nemorosus et solitarius,* dans l'acte par lequel Renaud III, duc de

(1) On lit dans la vie de saint Evermere : *Cum apud Trajectum adire vellet S. Servatium, cum septem comitibus, venit ad primos aditus silvæ quæ Rutis nominatur; in qua cum nocte instante, ne se tenebris committens per ignotæ silvæ anfractus erraret, ad proximam villam quæ Herstapliæ* (Herstappel à une lieue de Rutheim, village qui a reçu son nom de la forêt, et à deux lieues de Tongres) *dicebatur, divertit.* (*Acta S. Evermeri,* in *Actis SS. Belg.*, t. V, p. 278.)

Le bollandiste Henschenius fait dériver le nom du village de Rutheim du mot *ruyten,* extirper, défricher.

(2) *Cum dicta ecclesia,* dit la charte de translation du chapitre de Saint-Pierre de Berg à Ruremonde, *in nostro ducatu ac dominio de Monfort, sit in loco deserto, nemoroso et solitario situata, etiam quod plures malitiosi prædones nocturni et occulti dictis canonicis et eorum bonis insidiantes per rapinas, furta, incendia nocturna,* etc. (Miræi *Dipl.*, t. II, p. 886.)

On lit dans la vie de sainte Landrade, fondatrice du monastère de Munster-Bilsen, vers l'an 669 : *Pertractat rursus de eremo... Saltum quem a feritate inhabitantium belluarum, Beluam vocant, invadit, erectoque propria manu parvo tugurio, ingreditur,* etc. (*Acta SS. Belg.*, t. V, p. 315.

Gueldre, transféra, en 1361, ce chapitre dans la ville de Ruremonde (1).

Vers la fin du IXe siècle, l'immense bruyère qui séparait Sittard de Born, Beek, Elslo, etc., et qui est aujourd'hui presque entièrement cultivée, était une forêt que Zuentibold, roi de Lotharingie, donna, au VIIe siècle, aux habitants des lieux environnants (2).

La légende de saint Monulphe nous apprend qu'au VIIe siècle l'emplacement de Liége, la quatrième ville de la Belgique en population, était une sombre forêt (3) où plusieurs années après saint Lambert ne trouva encore qu'un hameau (*viculus*) (4). Deux siècles plus tard le

(1) *Acta SS. Belgii*, t. V, p. 363.

(2) Pellerin, *Essai historique et critique sur le département de la Meuse inférieure*, p. 7.

(3) *Hunc locum cum beatus episcopus Monulphus cum suis comitibus intrasset, captus situ et amœnitate ejus, substitit, vocabulum loci quæsivit, Legiam nominatum audivit. Moxque prophetico tactus spiritu : Eya, inquit astantibus, locus quem dominus..... summis civitatibus æquabit ; statimque descendit, locum orationis designavit, constructam ecclesiam in honore SS. Cosmæ et Damiani martyrum domino consecravit, quam postmodum S. martyr Lambertus suo sacro sanguine nobilitavit.* (*Vita S. Monulphi.* Chapeauville, *Gesta pontif. Leod.*, t. I, p. 58.)

Ainsi au VIIe siècle, le nom d'un endroit destiné à devenir une des villes principales de la Belgique, était tellement obscur et inconnu que l'évêque même de Maestricht ignorait qu'il existât dans son diocèse un lieu portant le nom de Liége, *Legia*.

(4) *Eodem tempore morabatur Christi sacerdos Lambertus in vicolo Legia, qui in valle situs, inter opaca nemorum, inter ardua montium, fontibus et fluviolis per prona decurrentibus, valde erat delectabilis et irriguus... Hunc ergo locum vir Dei Lambertus valde diligebat, ut et frequenter illic orationi aut lectioni vacaret,*

terrain où s'élevèrent depuis l'abbaye de Saint-Jacques et le faubourg d'Amercœur ne présentait qu'un repaire de bêtes fauves (1); et une forêt qui servait d'asile à des bandes de malfaiteurs couvrait celui où fut bâtie l'abbaye de Saint-Gilles, à cinq cents pas de la ville (2).

Au XIIIe siècle une grande forêt qui s'étendait jusqu'au bord de la Vesdre à Prayon occupait la partie orientale de la bruyère de Beaufays, près d'Embourg,

inhabitabat: quia tunc temporis adeo erat invius et solitarius, ut quandam eremi videretur habere similitudinem. Nam ab occidentali et septentrionali plaga, montibus et silvis maximis claudebatur; meridianam vero partem, Mosa fluvius, reducto et curvato paululum sinu ambiens, inaccessibilem faciebat, sed qua orientem spectat, adiri facilius poterat; montanis a Mosa aliquantulum recedentibus, seseque juxta ejus ripam quinque fere milliaribus usque Trajectum, in directam et speciosam longitudinem clementer extendentibus. (*Vita S. Lamb.*, auct. NICOLAO canon., 16 sept., apud BOLLAND., t. V, p. 609. CHAPEAUVILLE, *Gesta Pontif. Leod.*, t. I.)

(1) *Erat autem locus huic operi destinatus, situ horridus et incultus, tantum ferarum gregi cognitus, ut nihil differre videretur a deserto, multosque deterreret ab hoc negotio. Sed Deus ad excidendam tantæ densitatis silvam, eorum suscitavit spiritum, quibus injunctum hujus providentiæ erat officium.* (ANSELMI *Gesta Pontif. Leod. in Balderico*, apud CHAPEAUVILLE, t. I, p. 233.)

(2) *Sanctius sui ipsius spectaculum cœlitibus exhibere studuit. Theatrum ipse fuit publicus mons inter silvas latrociniis infestas.* (FISEN, *Flor. eccles., leod.*, p. 185. *Délices du pays de Liége*, t. I, p. 313.)

On lit dans Gilles d'Orval : *Sed et silva pulcherrima glanum vocata, quæ propter viciniam magno erat civitati (leodiensi) ornamento, hoc anno* (1203) *venditur et extirpatur.* (*Ægidius Aureæ Vallis in Hugone de Petra Ponte.* CHAPEAUVILLE, t. II, p. 198.)

nom que porte une vaste plaine, parfaitement cultivée aujourd'hui, mais qui n'était autrefois, comme l'indique son nom, qu'une campagne stérile (1).

Les bruyères qui entouraient de toutes parts Verviers, ville d'une origine récente, n'ont été défrichées que vers 1779 (2).

Au xve siècle, on ne voyait aussi que bois et bruyères, tant dans les environs de Spa, que sur l'emplacement même de ce bourg, aujourd'hui si célèbre.

Le *pagus lomacensis,* dénomination primitive de la province de Namur, était presque tout entier englobé dans le comté des Ardennes. Le peu de lieux habités que les actes du moyen âge y font connaître, la multitude de monastères qui y furent fondés à cette époque, et qui, comme on sait, l'étaient alors presque toujours dans des solitudes, prouvent, comme l'avancent Gramaye, Imbert et Galliot, que dans les premiers siècles cette province n'était pour ainsi dire qu'une seule forêt (3).

(1) Bovy, *Promenades historiques dans la province de Liége,* t. II, p. 22.

(2) Itinéraire de l'abbé de Feller, t. II, p. 211.

(3) *Arduennæ* (comitatus) *partem, et magis per aquam et silvam quam per agros extensam jurisdictionem.* (Gramaye, *Namurcum,* 2.)

Totum nostrum pagum lomacensem complectebatur silva Arduenna ; quæ ejus extensio per medium ævum fuit, ex locorum penuria, monasteriorumque frequentia satis clare concludendum. (Imbert, *de pagis Cisrhen.,* 3.)

Galliot, *Hist. de Namur,* t. III, p. 183.

« Le pays qui compose aujourd'hui la province de Namur, dit Galliot, n'était anciennement qu'une forêt ; mais les habitants s'étant multipliés avec le temps, ils commencèrent à sarter et à

Des bois inhabités couvraient au VIIe siècle l'emplacement de Namur (1), du bourg et de l'abbaye d'Andennes, des abbayes de Maloigne (2), Brogne, Waulsor (3), Moustier, Floreffe, Geronsart, de la petite ville de Walcourt (4), du village populeux de Bois de Villers, qui faisait partie de la forêt de Marlagne, et dont le territoire fut défriché au XIIIe siècle. Les bois de la Sambre

défricher peu à peu les bois et les réduisirent en terres labourables, d'où, suivant la tradition, plusieurs villages et endroits du pays ont tiré leurs noms : tels que Sart-le-Moine, Sart-Saint-Lambert, Sart-Saint-Aubain, Ransart, Lodelinsart, Lambusart, Sart-Bernard, Sarteau, etc. » (*Histoire de la ville et province de Namur*, t. III, p. 3.)

Il y a dans la province plus de vingt villages dans les noms desquels entre le mot *sart*.

(1) Tuys, *Histor. verhand. over den staet van het Nederland*, etc., t. I, p. 169.

(2) On lit dans la légende de saint Bertin, touchant la fondation de l'abbaye de Maloigne : *Extirpatus igitur non solum dumeta et arbores, sed et frequentissimas dæmonum habitationes, locum domino dicavit.* (*Acta SS. Belg.*, t. V, p. 180.)

(3) L'abbaye de Waulsor. *Tempore autem illo* (Sæc. 10e), *loco* (Walciodurum), *erat inhabitabilis, excepto quod domus comitis* (Eilberti), *inter densitatem nemoris paulo minus constabat invisibilis, quo, secundum discretionem sui corporis, remoratis a se plebibus, frequenter morabatur solitarius* (Forannanus)..... *Walciodurus, id est, quasi vallis decora, nominatur; quippe quæ olim inculta arborumque et veprium densitate obruta erat, præfati comitis Eilberti industria sic specioso decore donata.* (*Vita S. Forannani* abb., I. Bolland., t. III, april., p. 816.)

(4) *His diebus B. Maternus infallibili ipsum dirigente, ad locum quemdam nemorosum, montibus et vallibus circumdatum ac super fluvium Hore situatum, Wallecurtii nomine, in pago ardanensi, feliciter pervenit.* (Galliot, t. III, p. 292.)

étaient alors presque partout inaccessibles et bordées d'épais fourrés (1).

Sur le territoire des Tréviriens, la culture n'avait pris une certaine extension que dans la belle plaine où s'éleva la florissante colonie romaine d'*Augusta Trevirorum* (encore les vastes parcs de chasse des empereurs en envahirent-ils une partie considérable), le long de la grande voie militaire de Trèves à Reims, et sur les bords de la Moselle, plantés en vignobles sous le règne de Probus et peut-être antérieurement déjà. Partout ailleurs les bois et les bruyères continuent à dominer comme avant la conquête.

Sulpice Sévère décrivant son voyage dans la Trévirie, au ve siècle, parle des immenses forêts qu'il eut à traverser pour arriver au Rhin (2). Les bois qui entouraient la ville de Luxembourg furent dérodés en partie au xiie siècle par l'abbaye de Marienthal (3). Mais les défrichements les plus considérables sont dus aux abbayes de Stavelot et de Malmedy que Sigebert, roi d'Austrasie, fonda dans la partie la plus déserte des Ardennes et auxquelles il concéda une étendue de terre

(1) Van der Maelen, *Dict. géographique de la province de Namur*, p. 54.

(2) ... *qua vastas solitudines silvarum secreta patiuntur.* (Sulp. Sev., *Dial.*, 3.)

(3) On lit dans l'acte de fondation de l'abbaye de Marienthal, près de Luxembourg, émané de Henri, abbé de Saint-Maximin, près de Trèves : *Notum facimus quod cum Theodoricus, dapifer comitissæ de Lucemburg, quamdam partem nemoris nostri in banno villæ de Mersch siti, super montem videlicet ipsi villæ adjacentem, sibi et nobis prospicere cupiens, ad culturam redigere voluisset, dummodo super hoc nostrum habuisset assensum*, etc. (Miræi *Dipl.*, t. IV, p. 542.)

de six lieues en longueur et en largeur, entièrement inhabitée jusqu'alors (1).

(1) *Inclytus rex Sigebertus... concessit beato Remaclo ad usus servorum Dei, quatenus quietius deinceps viverent et absque impressione vicinorum liberius soli Deo vacarent, ut mensurarentur in gyrum utriusque monasterii duodecim leugæ, intra quarum limites quicquid contineretur ab solis utriusque cœnobii colonis excoleretur. Dicitur autem leuga Gallorum tantummodo lingua, habens mille quingentos passus, id est duodecim stadia.* (*Vita S. Remacli*, auct. Notgero, episc. leod. in *Actis SS. Belg.*, t. III, p. 448.)

On voit, d'après ce passage, que du temps de Sigebert, et peut-être aussi de l'évêque Notger, on se servait encore en Belgique de la lieue gauloise comme mesure de distance.

L'acte de fondation des deux abbayes porte : *Sigibertus, rex Francorum. Vestra comperiat largitas qualiter pro devotione animæ nostræ, servorum Dei compendiis, opitulante Deo, in foreste nostra, nuncupata Arduenna, in locis vastæ solitudinis, in quibus caterva bestiarum germinat, consulere cupientes..... concessimus eis ut ibi monasteria..... cognominata Stubulaus seu Malmundarium construerentur : ubi, Christo auspice, Remaclus venerandus episcopus præesse dignoscitur..... Quapropter ex consensu fidelium nostrorum..... concessimus supradicto patri, ob cavenda pericula animarum inhabitantium et ad evitanda consortia mulierum, ut gyrum gyrando et in utrorumque partibus monasteriorum mensurarentur spatia dextrorsum saltibus, non plus duodecim milliaribus, ut absque impressione populi vel tumultuatione seculari, Deo soli vacaretur. In reliquo vero taliter noster promulgavit edictus, ut nullo unquam tempore vitæ suæ, quælibet persona illam forestem audeat irrumpere aut mansiones aut domos ædificare, nisi tantummodo illi servi Dei qui hæc tuguriola cum (omni) tempore, nostro concessu, excolere videntur*, etc. (*Acta SS. Belg.*, t. III, p. 78.)

La forêt des Ardennes avait, en 1581, une étendue de quarante-deux mille arpens; en 1827, seulement vingt-huit mille; diminution de quatorze mille arpents de bois, en deux cent quarante-six

Mais ce qui, à mon avis, sera toujours la preuve la plus frappante, la plus positive de la dépopulation et de l'état inculte de la Belgique pendant la domination romaine, c'est la présence dans cette partie des Gaules d'animaux sauvages que l'on ne retrouve de nos jours que dans les lieux les plus inaccessibles ou dans les régions les plus froides et les plus reculées de l'Europe.

Le poëte Venanée Fortunat et Grégoire de Tours qui florissaient au vi^e siècle, peu d'années après l'expulsion des Romains, comptent parmi les bêtes fauves qui peuplaient la forêt des Ardennes et les Vosges, l'ours, l'élan, l'urus, le bubale et l'âne sauvage (1).

ans. (Faisseau Lavaune, *Recherches statistiques sur les forêts de la France;* Paris, 1829. *Bulletin des sciences géographiques*, t. XIX, p. 2.)

(1) *Ardennæ an Vosagi, cervi, capræ, Helicis ursi*
Cæde sagittifera silva fragore tonat?
Seu validi bubali ferit inter cornua campum,
Nec mortem differt ursus, onager, aper?
(Fortunat., *Carm.*, VII, 4.)

Greg. Tur., *Hist. Franc.*, X, 10.

Ammien Marcellin raconte que Valentinien I, pendant son séjour dans les Gaules, où il résidait ordinairement à Trèves, avait deux ourses très-carnassières qu'il nourrissait de cadavres et dont il avait fait placer la loge à côté de son appartement. Après quelques années, il fit lâcher l'une des deux en liberté dans la forêt, sans nul doute celle des Ardennes où ces animaux avaient probablement été pris. (*Hist. rom.*, XIX, 3. Lebeau, *Hist. du Bas-Empire*, t. IV, p. 232.)

Plusieurs auteurs font dériver, peut-être à tort, le nom du village d'Orchimont, dans les Ardennes, *d'Ursi mons*, montagne de l'Ours. (Dewez, *Dictionn. géogr. des Pays-Bas*, article *Orchimont.*)

La traduction de *beer* par ours dans les noms des localités qui

Il a été dit plus haut que saint Ghislain trouva au VIIe siècle une ourse avec ses petits dans la forêt où il avait choisi sa retraite. On lit aussi dans la légende de saint Vaast que cet évêque visitant vers la fin du Ve siècle les ruines de la ville d'Arras (*civitas Atrebatum*), détruite récemment par les Huns, vit avec douleur les débris de son église métropolitaine servir de tanière à un ours qu'il chassa dans les forêts qui entouraient partout la cité (1). D'après l'hagiographie de Sainte-Gudule, écrite au XIe siècle, les animaux ne devaient pas être rares encore aux VIIIe ou IXe siècles dans les bois des environs de Bruxelles. L'auteur rapporte que Charlemagne s'y livrant un jour au plaisir de la chasse, rencontra un ours d'une taille monstrueuse qu'il poursuivit jusqu'au village de Moorsel entre Alost et Termonde (2).

ont ce préfixe flamand, comme Beeringen, Beerendonck, Beersel, Berendrecht, etc., paraît encore moins fondée; car ici le mot *beer* devrait s'interpréter plutôt par porc, verrat.

(1) ..... *Ecce subito ex ruinosis speluncis ursus prosiluit. Cui vir Dei cum indignatione præcepit ut in deserta secederet loca, et sibi commoda inter condensa silvarum quæreret habitacula.* (*Vita S. Vedasti, ab* ALCUINO *emendata. Acta SS. Belg.*, t. I, p. 55.)

(2) *Post hæc memoratus rex Carolus exercitio venationis more regio deditus, per circumjacentem forestam turbabat rapidas feras a suis saltibus : inter quas miræ magnitudinis ursum insequitur, qui jam multo spatio victus..... propero cursu tetendit ad Mortzellam et sancti Salvatoris irrumpit ecclesiam.* (*Vita Stæ. Gudilæ, Acta SS. Belg.*, t. V, pp. 709 et 727.)

Sous le règne de Charlemagne, les loups étaient si nombreux en Belgique et dans la plus grande partie de la France, que par un capitulaire de l'an 813, ce prince ordonna à chaque chef de canton d'entretenir deux louvetiers : *Ut vicarii luparios habeant unusquisque in suo ministerio duos.* Capit. I, § 8.)

Digitized by Google

Le moine de Saint-Gall décrit aussi une chasse au bison et à l'urus ou aurochs, que Charlemagne, accompagné des ambassadeurs de Perse, fit dans les forêts qui couvraient le territoire d'Aix-la-Chapelle (1).

Ainsi jusqu'au IXe siècle, les forêts de la Belgique étaient peuplées d'animaux que César, Méla, Pline, Solin ont décrits comme habitant l'immense forêt Hercynienne, c'est-à-dire les parties les plus sauvages de la Germanie (2).

Un indice non moins certain de l'état sauvage et inculte de la Gaule septentrionale à l'époque de la domination romaine, c'est l'extrême rudesse du climat et la longueur des hivers, dont la cause doit être attribuée aux bois et marais qui remplissaient cette région. M. Moreau de Jonnès

(1) ..... *Quietis et otii impatientissimus Karolus ad venatum bissontium vel urorum in nemus ire et Persarum nuncios secum parat educere. Qui cum ingentia illa viderent animalia, nimio pavore perculsi, in fugam conversi sunt*, etc. (Pertz, *Monumenta germ. histor.*, t. II, p. 751.)

Il est curieux de voir Steininger s'appuyer uniquement sur la phrase suivante de Pomp. Méla : *Salubris* (ager Galliæ) *et noxio genere animalium minime frequens* (III, 2), pour chercher à infirmer tant de documents qui attestent à la dernière évidence l'existence d'un grand nombre d'animaux sauvages dans les forêts de la Gaule. Outre que les paroles du géographe espagnol ne peuvent s'appliquer qu'au midi de cette région, la seule partie qu'il en connaissait, il est très-probable que par *noxio genere animalium*, il entend des bêtes venimeuses, comme semble le désigner l'expression *salubris ager*. Si les ours, les aurochs, les bisons, les loups pullulaient dans le nord des Gaules aux Ve et VIe siècles et plus tard encore, à plus forte raison devait-il en être de même au temps de Méla, peu d'années après la conquête de César.

(2) Cæs., VI, 25-28. Plin., VIII, 15. Mela, III. Solin., 20.

estime que les forêts de la Belgique avaient, il y a dix-huit siècles, une telle influence sur le climat de la contrée, que la température moyenne du mois le plus froid était de cinq à six degrés plus basse qu'aujourd'hui (1).

Strabon dit que les forêts et les marais de la Ménapie y entretenaient une si grande humidité qu'il y pleuvait continuellement, et que, lorsqu'il ne tombait pas de pluie, l'air était tellement épaissi par les brouillards, qu'à peine voyait-on clair pendant trois ou quatre heures du jour (2).

Aristote assure que de son temps les ânes ne pouvaient vivre dans la Scythie et la Celtique à cause de la rigueur du climat (3). Suivant Hérodien, au IIIe siècle, le Rhin se couvrait encore chaque hiver d'une couche de glace si épaisse qu'on traversait ce fleuve sans danger tant à pied qu'à cheval (4). Et non-seulement les hivers étaient plus rigoureux, mais ils avaient aussi une durée beaucoup plus longue que de nos jours, tellement longue même, qu'Ammien Marcellin rapporte que les armées romaines n'entraient en campagne dans les Gaules qu'au mois de juillet (5). De sorte qu'à conclure de tous ces faits, il y a lieu de supposer que la température de la Belgique n'était guère moins élevée alors, que ne l'est

(1) Moreau de Jonnès, *Mémoire sur le déboisement des forêts*, dans les *Mémoires de l'Académie royale de Bruxelles*, ann. 1825.

(2) Strabo, IV.

(3) Aristot., *Hist. animal.*, VIII.

Aujourd'hui l'âne est encore un animal rare dans le nord de la Russie, où on le montre comme une curiosité.

(4) *Hist. rom.*, VI.

(5) *Julium mensem unde sumunt Gallicani procinctus*, etc. (*Hist. rom.*, XVII, 8.)

actuellement celle de la Norwége et des pays situés sous la même latitude (1).

En somme, tous ces faits, tous ces témoignages authentiques et irréécusables que nous avons accumulés dans ce chapitre, ne démontrent-ils pas de la manière la plus évidente que la majeure partie de la Belgique continua à offrir pendant les quatre siècles de la domination romaine, et même pendant les premiers siècles du moyen âge, l'aspect sombre et désolé sous lequel elle se présentait aux regards de César et de ses contemporains?

Que des écrivains, admirateurs outrés et irréfléchis des Romains, hommes d'imagination plus que d'érudition et de jugement, cessent donc de nous dépeindre la Belgique ancienne comme une terre riche de population et de culture, qu'elle aurait perdue par les invasions des Barbares. On a étrangement exagéré les conséquences de ces irruptions parce qu'on ne possède à cet égard que des données extrêmement vagues et incomplètes. Comme le dit avec raison M. Guizot, « les invasions des Francs

(1) « Les travaux des hommes expliquent suffisamment les causes de la diminution du froid. Ces bois immenses, qui dérobaient la terre aux rayons du soleil, ont été détruits. A mesure que l'on a cultivé les terres et desséché les eaux, la température du climat est devenue plus douce. Le Canada nous présente maintenant une peinture exacte de l'ancienne Germanie. Quoique située sous la même latitude que les plus belles provinces de la France et de l'Angleterre, cette partie du Nouveau-Monde éprouve le froid le plus rigoureux. Le renne y est commun : la terre est ensevelie sous une neige profonde et impénétrable. Le fleuve Saint-Laurent est régulièrement gelé dans un temps où les eaux de la Seine et de la Tamise sont ordinairement débarrassées des glaces. » (Gibbon, *Histoire de la décadence de l'empire romain*, t. I, p. 9.)

étaient des événements essentiellement partiels, locaux, momentanés. Une bande arrivait, en général très-peu nombreuse; les plus puissantes, celles qui ont fondé des royaumes, la bande de Clovis, par exemple, n'était guère que de cinq à six mille hommes; la nation entière des Bourguignons ne dépassait pas soixante mille hommes. Elle parcourait rapidement un territoire étroit, ravageait un district, attaquait une ville, et, tantôt se retirait, emmenant son butin, tantôt s'établissait quelque part, soigneuse de ne pas trop se disperser. Nous savons avec quelle facilité, quelle promptitude de pareils événements s'accomplissent et disparaissent. Des maisons sont brûlées, des champs dévastés, des récoltes enlevées, des hommes tués ou emmenés captifs; tout ce mal se fait au bout de quelques jours. Les flots se referment, le sillon s'efface, les souffrances individuelles sont oubliées; la société rentre, en apparence du moins, dans son ancien état. Ainsi se passaient les choses en Gaule au IVe siècle (1). » Si en Belgique deux villes furent détruites, comme nous le verrons plus loin, et ce ne sont pas les Francs que l'on peut accuser de ces désastres, d'autres localités fort obscures jusqu'alors, Maestricht, Cambrai et Famars, s'agrandirent de leurs ruines et recueillirent leurs habitants dispersés. Trèves, dévasté à quatre reprises différentes, se remit promptement après chaque catastrophe. La population rurale, loin de déchoir, s'accrut considérablement par l'immigration des barbares de la Germanie, qui détestaient le séjour des villes (2).

(1) *Cours d'hist. mod.*, 1829.
(2) De Petigny, t. I, p. 315, note 4.

D'ailleurs, comme le prouvent les paroles de Salvien et d'autres écrivains du ve siècle, les Gaulois, loin de craindre l'avénement des Francs, des Allemands, des Bourguignons, des Goths, l'appelaient de tous leurs vœux (1), et nulle part ce désir ne doit avoir été plus vif qu'en Belgique, dont la population était presque en totalité de race germanique; aussi voyons-nous que Clodion s'en empara pour ainsi dire sans coup férir.

Avant que les travaux aussi ingénieux que savants, de l'abbé Dubos d'abord, puis de nos jours d'Augustin Thierry, de Lehuërou, de Pétigny, de Löbel, de Gaupp, etc., eussent répandu une lumière toute nouvelle sur l'époque mérovingienne, c'était une croyance universellement reçue que les Barbares en démembrant l'empire romain y avaient fait table rase de tout : population, gouvernement, lettres, arts et industrie;

(1) « On n'a pas assez remarqué un fait qui jette tant de jour sur les derniers temps de l'empire, je veux dire l'émigration des Romains chez les barbares, et les intelligences qui se nouèrent ainsi entre les opprimés et leurs voisins, qu'ils s'accoutumaient à regarder comme des libérateurs. L'entraînement devint si général, que pour l'arrêter, ce ne fut pas assez des supplices ordinaires : il fallut qu'une loi de Constantin prononçât la peine du feu contre ceux qui, par des communications coupables, ouvriraient la frontière aux ennemis, ou partageraient avec eux le butin. Ainsi, pendant que les empereurs prenaient des barbares à leur solde, les provinces en appelaient d'autres à leur secours. Le vœu des peuples acheva de donner à la conquête germanique le caractère d'un établissement régulier, et de ce côté aussi l'invasion fut consentie. » (Ozanam, *les Germains avant le christianisme*, p. 348.)

Voir aussi Lehuërou, *Hist. des institutions mérovingiennes*, p. 255.

Digitized by Google

que par un coup de baguette les ténébres de la plus profonde ignorance avaient succédé tout à coup à la lumière de la civilisation la plus brillante (1). Aujourd'hui des idées si opposées à la vérité, à l'état réel

(1) « En général, les écrivains classiques continuaient l'histoire ancienne jusqu'à la chute d'Augustule et à l'établissement du pouvoir d'Odoacre, en Italie, c'est-à-dire jusqu'à l'année 476. Là tout était romain, comme au temps de César et d'Auguste ; on ne parlait que de consuls, de sénat, de légions ; tous les noms se terminaient en *us* ; nous étions en pleine antiquité ; mais aussi à cette date fatale, le monde antique s'arrêtait subitement et mourait sans laisser de traces. Ordinairement même l'auteur s'arrêtait aussi et laissait à d'autres le soin de poursuivre un sujet qui sortait de sa spécialité. Pour connaître la suite des événements, il fallait avoir un autre livre, un livre d'histoire moderne, l'histoire d'Italie par exemple. Là, plus d'empire, plus de Romains, mais des rois goths et lombards, des noms d'hommes et de lieux empruntés aux idiomes modernes de l'Europe ; nous étions transportés dans un monde tout nouveau, et si nous demandions dans quel intervalle s'étaient passés les faits qui avaient dû amener cette étonnante révolution ; ce mot de *conquête* répondait à tout.

« Au delà des Alpes, l'antiquité finissait encore plus vite. Même avant la mort d'Honorius, lorsqu'en Italie on était encore à l'histoire ancienne, la Gaule avait déjà disparu ; nous étions dans le royaume de France sous le règne de Pharamond, *roi de France*, ni plus ni moins qu'Henri IV ou Louis XIV, et dont nos derniers monarques se croyaient de bonne foi les successeurs en ligne directe. Là aussi, plus de Romains, plus d'empire, plus de Gaulois ; Afranius Syagrius Egidius, maître de la milice des Gaules, était le comte Gilles ou Gillon. La monarchie française apparaissait constituée dans toute son indépendance ; les anciens peuples avaient été exterminés par la conquête ou réduits en servitude ; il n'y avait plus à s'en occuper ; la féodalité s'était fondée d'un seul jet ; les seigneurs étaient les barbares conquérants ; les serfs,

Digitized by Google

des choses, ne trouvent plus d'accès et de défense que chez quelques esprits prévenus et fascinés par le grand nom de Rome derrière lequel se cachent tant de misères.

Trop faibles, trop peu nombreux d'ailleurs pour pouvoir produire une pareille révolution, les nouveaux dominateurs laissèrent toutes choses comme ils les avaient trouvées. Nous voyons sous les Mérovingiens les Gaulois, toujours régis par la loi romaine, occuper à l'égal des nouveaux dominateurs, les premières charges dans l'ordre civil et militaire; l'organisation provinciale et municipale des Gaules maintenue; les rois francs reconnaître les empereurs pour suzerains, battre monnaie à leur effigie et ambitionner la dignité de consul et de patrice; ceux qui cultivent les lettres, les Cassiodore, les Sidoine Apollinaire, les Fortunat, les Grégoire de Tours, comblés d'honneurs; le petit-fils de

les Romains vaincus. Toutes les distinctions de race, d'origine, de langage entre les populations confondues sur le sol de la Gaule, s'étaient subitement effacées; il n'y restait plus qu'une nation, la *nation française*, dont l'existence, nous disait-on, date de mille quatre cents ans, et dont les lois et les mœurs n'avaient jamais pu avoir rien de commun avec celles de ce vieil empire romain qui appartenait à l'histoire ancienne.

« On m'accusera peut-être d'avoir chargé le tableau. Mais qu'on ouvre au hasard quelques-uns des ouvrages les plus répandus dans les deux derniers siècles, et l'on verra si telle n'a pas été jusqu'à nous, si telle n'est pas encore, je ne dirai point pour les vrais savants, mais pour la majeure partie des hommes du monde et de la jeunesse des écoles, l'histoire classique, l'histoire officielle de cette grande époque du ve siècle, l'un des âges les plus remarquables de la vie du genre humain. » (De Pétigny, *Études de l'histoire de l'époque mérovingienne*, t. I, p. 359.)

Clovis, Chilperic, avoir des prétentions au titre de poëte et de grammairien (1). Fortunat vante l'éloquence du roi Charibert et sa parfaite connaissance de la langue latine (2). Procope rapporte que les premiers rois Francs ne furent pas plus tôt reconnus souverains des Gaules par l'empereur Justinien qu'ils voulurent donner dans la ville d'Arles des jeux troyens, sorte de spectacle que les Romains aimaient avec passion. Chilperic fit construire des cirques à Paris et à Soissons (3). Les voies militaires furent restaurées par la reine Brunehaut, connue par son goût pour l'architecture, et le grand nombre d'édifices qu'elle fit ériger sur tous les points de l'Austrasie et de la Bourgogne. Pendant le VIe et le VIIe siècle, il s'éleva aussi dans toute la Gaule des monuments religieux qui ne le cédaient ni en dimensions ni en splendeur aux basiliques chrétiennes des derniers temps de l'empire (4).

Certes, le gouvernement des Mérovingiens était loin d'être un gouvernement modèle, et d'après l'école où il avait puisé ses éléments il ne pouvait en être autrement.

(1) Greg. Tur., V, 45; VI. 46.

(2) Il lui écrit :

Cum sis progenitus clara de gente Sygamber
Floret eloquio lingua latina tuo.
Qualis es in propria docto sermone loquela,
Qui nos Romanos vincis in eloquio.

(Carm., VI, 4.)

(3) Greg. Tur., III, 33; V, 17.

Ce fut au spectacle dans la ville de Metz, que le duc Magnolde fut tué par ordre de Childebert.

Les combats d'animaux féroces subsistaient encore sous Pepin le Bref, qui y terrassa de sa main un lion.

(4) *Voir* notre *Histoire de l'architecture en Belgique*, 2e éd., t. I, p. 211.

Et pourtant, dit Lehnëron, de quelque manière qu'on le juge, il faut reconnaître qu'il était bien moins oppressif que celui qu'il avait remplacé. Les injustices étaient sans nombre et la souffrance horrible; mais les violences capricieuses et irrégulières des Barbares étaient bien moins meurtrières que l'infatigable et savante oppression des Romains (1).

(1) *Hist. des institutions mérovingiennes*, p. 341.

Löbel soutient aussi que l'oppression des Gaulois fut moins grande sous les Mérovingiens que sous les Romains. (*Gregor von Tours, und seiner Zeit*, p. 201.

M. de Pétigny déduit des faits rassemblés dans son remarquable ouvrage sur l'époque mérovingienne, les propositions suivantes :

Que la chute de l'empire romain n'a pas été l'effet d'une catastrophe subite et violente, mais d'une dissolution lente et progressive dont le germe existait dans les vices intérieurs de l'organisation politique et de la constitution sociale de cet empire ;

Que les Barbares ne se sont point établis dans l'empire par la force brutale et instantanée de la conquête. Tous leurs établissements ont été fondés sur des traités avec les empereurs. Ils n'ont pas déchiré l'empire ; ils s'y sont incorporés;

Que la domination des Francs fut particulièrement acceptée et désirée par la Gaule. Clovis, comme roi barbare, ne pouvait disposer que des forces d'une seule tribu salienne et avait toutes les autres pour ennemies ; il n'a donc pas exterminé ou subjugué les Gaulois par les armes des Francs ; il s'est au contraire servi des milices gauloises pour soumettre les Francs à son autorité ; il a dominé dans la Gaule, non comme conquérant, mais comme chef de parti, et du parti le plus puissant de tous alors, du parti catholique ;

Que les Gaulois n'ont été ni asservis ni dépouillés par les Francs; les classes privilégiées et propriétaires ont conservé leurs propriétés et leurs priviléges ; les classes anciennement asservies et tributaires sont restées dans la servitude;

Que la législation romaine, le régime municipal des villes, et

Il est donc bien certain que la condition sociale de nos ancêtres n'empira point par la chute de l'empire romain ; nous voyons au contraire qu'après cet événement, l'agriculture prit un plus grand développement dans notre patrie, grâce surtout à la propagation du christianisme et à l'introduction du système féodal, auxquelles nos villes sont redevables aussi, pour la plupart, de leur existence et de leurs accroissements successifs (1).

même en grande partie l'organisation politique et administrative de l'empire, ont subsisté avec peu de modifications jusqu'au milieu du VIIe siècle.

(1) Voir *l'Appendice* au troisième volume de cet ouvrage.

Digitized by Google

CHAPITRE IX.

VILLES DE LA BELGIQUE PENDANT LA DOMINATION ROMAINE. — LEUR PETIT NOMBRE DANS LES GAULES ET LA PLUPART DES PROVINCES DE L'EMPIRE. — EXPLICATION NOUVELLE DE LA NOTICE DES GAULES (*Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*).

Une des preuves les plus frappantes du peu d'influence que la civilisation romaine exerça sur la Belgique, comparativement à d'autres parties de la Gaule, c'est que pendant toute la durée de la domination des Césars, il ne s'y éleva que deux villes médiocres, toutes deux fondées et habitées en majeure partie par les vainqueurs, toutes deux bâties sur la grande voie militaire qui se dirigeait vers la Meuse et le Rhin, et séparées par une distance de trente lieues : ce sont Tongres et Tournai (1). Non-seulement tous les géographes et historiens romains qui ont parlé de la Belgique, sont unanimes à cet égard, mais tous les chroniqueurs et les légendaires, toutes les chartes et les documents antérieurs au IXe siècle attestent que jusque-là, il n'en existait pas d'autres

(1) La connaissance exacte du nombre des villes qui existaient en Belgique et dans le reste des Gaules sous la domination romaine, est un point historique de la plus haute importance, parce que cette question une fois résolue, il devient beaucoup plus facile de rechercher l'origine ou les causes de l'origine de toutes les autres villes qui s'élevèrent plus tard dans cette vaste contrée. On pourra s'en convaincre en lisant le chapitre de l'*Appendice* de notre troisième volume, qui traite de l'origine et des accroissements de toutes les villes de la Belgique.

Digitized by Google

dans cette fraction des Gaules. Nous démontrerons plus tard que c'est à l'introduction du christianisme, à la fondation des monastères de Saint-Benoit, aux invasions des Normands, au système féodal, à l'établissement des communes et au progrès du commerce et de l'industrie, que presque toutes nos cités doivent leur origine ou leur accroissement, et cela des siècles après la destruction de l'empire.

Dans ce chapitre, nous n'avons à nous occuper que des villes fondées pendant la domination romaine. Jusqu'ici, ce point intéressant de notre histoire a été, à notre avis, traité d'une manière bien superficielle, bien imparfaite, et surtout très-erronée, soit que les auteurs qui se sont occupés de cette question, aient été aveuglés par une foi trop légère aux contes débités par d'ignares chroniqueurs des XIIIe et XIVe siècles, et aient conçu une idée trop avantageuse de l'état ancien de la Belgique et de la civilisation de ses habitants, soit qu'ils aient mal interprété la célèbre Notice de Gaules, faute d'une étude approfondie et générale de la géographie de l'empire, faute surtout d'avoir compris la véritable signification des termes *oppidum* et *civitas* dans les commentaires de César.

Nous avons démontré au volume précédent, qu'à l'époque de la conquête des Gaules, pas une ville proprement dite n'existait encore dans toute l'étendue de la Belgique. Plus de soixante-dix ans après, lorsque Strabon composa sa description du monde, cet état n'était point changé ; car, ce géographe qui cite la plupart des villes gauloises de son temps, n'en connaît aucune dans la Belgique actuelle. Il en est de même de Pomponius Méla, contemporain de Strabon. Pline le naturaliste qui floris-

sait au commencement du IIe siècle, Pline qui, pour la confection de son grand ouvrage encyclopédique, avait compulsé presque tous les documents de géographie conservés dans les nombreuses bibliothèques de Rome; Pline qui avait voyagé dans le nord des Gaules, et consacré un travail spécial à l'histoire des guerres des Germains contre les Romains; Pline qui nous a donné une nomenclature fort étendue des peuples et des villes des Gaules, ne mentionne cependant aucune ville de la Belgique (1).

Tacite, qui avait fait une étude particulière de l'histoire ainsi que de la topographie de la Germanie et de la Gaule septentrionale, et qui, dans la relation détaillée qu'il a écrite du soulèvement des Bataves et des Belges, sous Vespasien, nomme toutes les villes, les châteaux et postes militaires occupés par les Romains dans l'île des Bataves et sur les bords du Rhin, ne signale aucune ville belge.

Enfin, de tous les auteurs de l'antiquité, le géographe Ptolémée, qui florissait vers l'an 140 de Jésus-Christ, est le premier qui nous apprend qu'au second siècle de l'ère vulgaire, la Belgique actuelle avait déjà des villes. Il place, en outre, sur la rive droite de la Meuse, dans les environs de Ruremonde, un château ou bourg *Castellum Menapiorum*, mais nous avons fait voir que c'est là une des nombreuses bévues du géographe alexandrin, et que ce château occupait l'emplacement de Cassel, en France (2).

(1) Pline, en décrivant la fontaine minérale de Tongres, parle, il est vrai, de la cité de Tongres; mais dans ce passage, le mot *civitas* paraît désigner le pays des Tongrois et non la ville. (*Hist. nat.*, XXXI, 2.)

(2) A l'appui du jugement que nous avons porté sur la géogra-

En dehors de la Belgique mais y appartenant par deux de ses peuples principaux, les Tréviriens et les Nerviens, Ptolemée cite aussi Trèves et Bavai (1).

Les savants qui ont pris les *oppida* de César pour de véritables villes, des villes dans le sens moderne et tel que l'entendaient aussi les Romains, voyant que Ptolémée avait passé sous silence plusieurs de ces *oppida*, ont prétendu que la nomenclature des villes de la Gaule donnée par ce géographe ne comprenait que les chefs-lieux de chaque peuple, et que les villes d'un ordre

phie de Ptolémée, nous nous permettons de faire connaître encore l'opinion d'un des géographes les plus distingués que la France ait produits jusqu'ici : « Pas une seule des prétendues déterminations astronomiques de Ptolémée, dit M. Vivien de Saint-Martin, n'est fondée sur l'observation directe ; et loin de pouvoir servir à coordonner les indications topographiques fournies par d'autres auteurs, ce n'est au contraire qu'avec le secours de ces auteurs et celui des monuments que l'on est arrivé à appliquer sur la carte une partie au moins des noms fournis par les nomenclatures du géographe alexandrin. Une carte unique construite sur les listes de Ptolémée, et au moyen de ses chiffres de latitude et de longitude, présenterait à l'œil le plus étrange chaos qu'il soit possible d'imaginer. Non-seulement ces indications prises en masse et dans leur ensemble sont fort inexactes, toutes les latitudes au-dessus du 36e degré étant rejetées trop au nord, et toutes les longitudes beaucoup trop à l'est ; mais il est très-peu de positions de détail qui, prises deux à deux, conservent leur véritable position et leur situation relative. Les lieux que les chiffres de Ptolémée indiquent comme très-voisins, sont souvent fort éloignés ; très-fréquemment, ce qui est au nord est transporté au sud, ce qui est à l'ouest, est reporté à l'est et réciproquement, etc. » (*Hist. des découvertes des nations européennes*, etc., t. Ier, p. 422.)

(1) La première de ces villes se trouve déjà mentionnée par Strabon, Méla et Pline.

inférieur ne s'y trouvaient point désignées. Un simple coup d'œil jeté sur cette liste, — presque en tout point semblable à la Notice des Gaules (publiée vers l'an 410), et que Ptolémée dressa indubitablement d'après des données officielles, — doit convaincre que non-seulement les capitales y ont été mentionnées, mais encore des villes au-dessous de ce rang, telles que *Gesoriacum* (Boulogne), *Gannodurum, Forum Tiberii, Equestris,* etc., et même la plupart des châteaux et postes qui protégeaient contre les Germains la frontière du Rhin, *Vetera, Bonna, Confluentia, Neomagus* (simple village), *Batavodurum* (que Tacite qualifie de village médiocre) (1). Sur le territoire des Séquanois le géographe Alexandrin place jusqu'à quatre villes; chez les Morins il en nomme deux : Terouanne et Boulogne.

Nous concluons de là que Ptolémée qui, dans un grand nombre de pays, la Cappadoce, la Galatie, l'Arménie, etc., etc., n'omet pas même les bourgs et les villages; que Ptolémée qui, bien loin de ne mentionner que les villes principales de l'empire romain, attribue à différentes provinces trois fois, quatre fois plus de villes qu'elles n'en avaient en réalité, en accordant sans

(1) De tous les lieux habités sur les bords du Rhin, Tacite ne regarde comme villes que les colonies romaines de Trèves et de Cologne. A ces deux places seules il accorde le titre de *Urbs*. Tous les autres endroits, Mayence, Bonn, Vetera, Nuits (*Novesium*), Geldubs, Vindonissa, Rigodulum, Tolbiac, Asciburgium, ne sont qualifiés par lui que de *castra* et *locus*. Ptolémée, qui florissait peu d'années après Tacite, leur donne, il est vrai, la qualification de πόλις, mais nous verrons tantôt que chez cet auteur, le mot πόλις ne doit point toujours être pris dans la signification de ville.

motif ce titre (πόλις), à de simples villages et hameaux (1) : que Ptolémée qui dans le centre même de l'Afrique connaît plus de cinquante villes ou endroits qu'il désigne comme tels, et dans l'île de Taprobane (Ceylan), l'extrémité du monde alors connu, plus de quarante posi-

(1) Nous avons dit qu'il ne faut pas toujours interpréter chez Ptolémée le terme πόλις dans l'acception vulgaire de ce mot ; pas plus que le terme *oppidum* chez César. Voici comment s'exprime à se sujet le savant antiquaire allemand, Conring : *Julius Cæsar et Suevis, et Ubiis, utrisque transrhenanis tum populis, sua oppida adscribit. Nec potest negari Ptolemæum amplius nonaginta in magna Germania recensere loca πόλεων nomine. Sed non est dubitandum auctores illos per πόλεις aut* OPPIDA *nil quicquam aliud quam vicos non munitos intellexisse. Etenim neque πόλις, neque oppidum proprie urbem significant aut locum munitum ; et quidem ejus naturæ fuisse tunc τὰς πόλεις germanicas vel unum Herodiani testimonium evicerit, lib. VII, in historia rerum Maximini. Cum enim scripsisset : vicosque omnes incendendos diripiendosque militibus concessit, subjungit : namque oppida eorum (τὰς πόλεις αὐτῶν) atque ædificia omnia hic esse idem atque τὰς οἰκήσεις.* (CONRING., *De Urbibus Germ.*, thesis I, § 21.)

Tacito equidem adversatur Ptolemæus qui sexaginta circiter annis post Tacitum innumeras Germanorum πόλεις et ad minime nonaginta adducit, quæ cum tot annis ædificari vix possint, concludi potest jam antea quasdam fuisse, sed refutatur a Marcellino, et aut falsa enarrat, aut, quod probabilius videtur, πόλις nomen latius sumit, pro sede multorum coeuntium, et non minus procul a se invicem habitantium, non autem ut communiter accipitur a romanis scriptoribus. (CLEFFEL, IV, § 2.)

Parfois encore chez Ptolémée, la même ville reparaît deux ou trois fois dans des positions différentes et comme autant de villes distinctes.

En parlant de la Frise, nous aurons à signaler une erreur des plus étranges, qui prouvera mieux encore avec combien de défiance il faut lire les catalogues des villes donnés par Ptolémée.

tions de lieux; que Ptolémée enfin qui dans la Grèce proprement dite, circonscrite dans des limites plus étroites que la Belgique actuelle, compte jusqu'à cinquante-neuf villes, et vingt dans le Sirmium (l'Esclavonie), dont l'étendue n'était que celle du tiers de notre pays, place dans ce dernier la seule ville de Tongres, parce que à cette époque c'était en effet la seule qui y existât. Les preuves qui vont suivre constateront d'une manière plus évidente encore la vérité de cette assertion.

Après la Géographie de Ptolémée, le plus ancien document sur la topographie de la Belgique qui soit venu jusqu'à nous, est la célèbre carte romaine, appelée vulgairement Carte ou Table de Peutinger, parce que c'est à un savant allemand de ce nom qu'on en doit la découverte (1). Cette carte, sur laquelle sont tracées toutes les grandes voies de l'empire, avec la distance respective des villes, stations et relais, et généralement de tous les établissements publics de quelque importance, fut composée, suivant Mannert, non pas au ve siècle, sous le règne de Théodose, comme c'était l'opinion générale des savants, mais vers l'an 230, sous l'empereur Alexandre Sévère.

« Partout, dit Mannert, où les Romains étendaient leur domination et trouvaient des villes déjà bâties, ou lorsqu'ils fondaient des cités nouvelles, leur première pensée était de relier leurs conquêtes aux provinces voisines

(1) Cette carte, dessinée sur peau et conservée à la bibliothèque impériale de Vienne, a été publiée pour la première fois, en 1591. Les meilleures éditions sont celles du célèbre géographe et historien Mannert et de Scheib. La carte de notre premier volume reproduit la partie qui concerne la Belgique et les Pays-Bas.

Digitized by Google

par des chaussées. Ces routes nous conduisent à tous les endroits remarquables et nous font connaître leur situation précise ou approximative. Les anciens font-ils mention de localités qui ne se trouvaient point le long de ces routes, on peut être certain qu'elles étaient de nulle importance. »

« Sur la carte de Peutinger, dit le même auteur, les villes ordinaires ont pour marque distinctive deux tours; les villes plus considérables deux tours réunies par une courtine et percées de plusieurs fenêtres. Les places fortes y ont aussi leur signe particulier. Juliomagus, Nimes, Argentoratum (Strasbourg), Milan, Antium paraissent closes par un simple mur, comme n'étant que des villes de peu de défense. Aux localités même d'une importance moindre encore, la carte a soin de donner le dessin de monuments ou établissements qu'elles possédaient, thermes ou sources minérales, prétoires, temples, magasins publics, etc., etc. (1). »

Ainsi presque tous les lieux marqués sur la carte de

(1) *In Itinerario Peutingeriano urbibus duæ turres sunt adpictæ; urbium præstantiores agnoscas parvo inter turres ducto muro et per complures turribus adpictas fenestras. Delineatione insuper ostendit tabula quæ urbes præ aliis essent munitiores; ea de causa Juliomagus, Nemausus, Argentoratum, Mediolanum, Antium simplici eoque depresso circumdata vallo, urbis minus minutæ indicium. Hæc de urbibus. Sed et in parvis locis indicat pictura si memorabilius quidquam eis adfuit. Aquis calidis et frigidis balneorum publicorum figura addita; eodem modo et prætoria indicantur in illis locis in quibus per provincias summum juris tribunal collocabatur. Deorum templa simplici ædicula expressa sunt, additis gentilium deorum nominibus; quin et horrea publica depinguntur*, etc. (Mannert, *Tab. Peuting.*)

Peutinger auxquels elle n'accorde pas la marque distinctive de deux tourelles n'étaient que des bourgades, villages, relais de poste, étapes militaires et autres endroits insignifiants. Tongres est la seule place de la Belgique qui porte ce signe caractéristique ; si les deux tours distinguent aussi le *Castellum Menapiorum*, c'est que sans nul doute ce *Castellum*, quoique simple château ou bourg, était à cette époque l'établissement romain le plus important de la Ménapie qui n'avait point de villes (1).

Quant à Tournai, après Tongres, la seconde ville de la Belgique avant le VIe siècle, la table de Peutinger ne la met pas encore au rang des cités et ne la distingue point des simples relais et stations de poste, *Virovinum*, *Vodgoriacum*, *Pernacum*, *Cortovalium*, *Catualium*, *Blariacum*, *Cevelum*, etc.

Ce routier romain atteste donc qu'au IIIe siècle, comme un siècle auparavant, du temps de Ptolémée, il n'y avait encore qu'une ville dans le territoire qui compose notre Belgique.

Nous trouvons dans l'histoire romaine écrite par Ammien Marcellin, vers la fin du IVe siècle, une description succincte des Gaules et de ses villes principales. Cet historien ne cite non plus dans la partie correspondant à la Belgique que Tongres, l'unique ville de la seconde Germanique après Cologne, chef-lieu de cette province. Dans la seconde Belgique il ne men-

(1) *Dio Menapios non in urbibus sed in tuguriis habitasse scribit; quod si verum est (cur autem verum non sit?), nemo mirari debet, non urbem sed castellum tantum re et nomine pro capite gentis habuisse.* (Valesii *Notit. Galliæ*, in voce *Castellum Menap.*)

tionne que Reims, le chef-lieu, Châlons et Amiens, villes d'une étendue médiocre. Il ne parle point du *Castellum Menapiorum*, parce que, malgré son titre de chef-lieu, il le considérait sans doute comme un endroit trop insignifiant.

Mais de tous les documents anciens que nous possédons sur la topographie de la Belgique sous la domination romaine, les plus importants pour la question que nous traitons dans ce chapitre, sont indubitablement, avec la carte de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin et la notice des Gaules, qui datent tous deux à peu près de la même époque.

Le premier de ces écrits, appelé vulgairement Itinéraire d'Antonin, parce qu'on a supposé longtemps, et avec peu de raison, qu'il remontait au règne d'Antonin Pie, et même que cet empereur en était l'auteur, ou en avait commandé la rédaction, ne date que du commencement du ve siècle, du règne de Théodose I ou d'Honorius (1).

L'Itinéraire d'Antonin, livre de poste, comme la carte de Peutinger, présente un tableau de toutes les grandes

(1) *Voir* Wesselino, *Itineraria romana.*

L'Antonin de l'Itinéraire paraît être un pseudonyme de l'espèce des prétendus philosophes goths, des écrits desquels l'anonyme de Ravenne dit s'être servi pour la composition de sa géographie, misérable compilation du xe siècle, où les peuples et les villes anciennes se trouvent confondus pêle-mêle avec ceux du moyen âge, et sont défigurés d'une manière presque inintelligible. Ce qui ferait croire surtout que l'Antonin de l'Itinéraire est un personnage fictif, c'est que plusieurs manuscrits de cet ouvrage portent en tête d'autres noms, tels que ceux d'Honorius, d'Æthicus, etc.

Digitized by Google

routes de l'empire avec la distance des villes, relais et autres lieux placés sur ces routes. Il ne diffère de la carte qu'en ce qu'il décrit plusieurs routes qu'elle ne mentionne pas, sans doute parce qu'elles n'existaient pas encore, au moins comme voies impériales, et que l'Itinéraire en omet d'autres qui probablement avaient cessé d'être fréquentées. La description de la voie de Tournai à Cologne est identique dans l'Itinéraire et la Table de Peutinger, mais les noms des lieux sont écrits plus correctement dans le premier de ces documents. La route qui, suivant la carte, longeait la Meuse depuis Tongres jusqu'à l'île des Bataves, ne reparaît point dans l'Itinéraire, cette voie étant, dès lors, selon toute probabilité, abandonnée et les stations et postes militaires détruits par les barbares, comme ils l'avaient été une première fois sous Julien; d'un autre côté, l'Itinéraire décrit une grande route qui se dirigeait de Reims à Trèves et que n'avait point connue la table de Peutinger. Il est à présumer que cette voie militaire aura été construite pendant ou après le règne de Constance I, lorsque la ville de Trèves acquit une haute importance, et devint fréquemment la résidence des empereurs et le séjour permanent des préfets des Gaules.

L'Itinéraire d'Antonin est le dernier écrit ancien dans lequel apparaît le *Castellum Menapiorum,* qui n'y est plus désigné que sous la seule dénomination de *Castellum,* probablement par la raison que Tournai, simple station de poste ou étape militaire à l'époque de la rédaction de la carte de Peutinger, avait acquis alors le rang de ville et remplacé en qualité de chef-lieu le *Castellum Menapiorum.* Si la légende de saint Piat formait autorité, Tournai aurait été considérable déjà sous le

règne de Dioclétien (1). Quoi qu'il en soit, il n'y a pas de doute qu'il n'ait grandi dès le commencement du ve siècle, puisqu'il se trouve nommé dans la Notice des Gaules, qui date de ce temps, et que saint Jérôme le met au nombre des villes prises ou détruites par les Germains en 407 (2).

Nous trouvons donc qu'au ve siècle il existait dans la Belgique actuelle deux villes, Tongres et Tournai. C'est ce que confirme de la manière la plus évidente la Notice des Gaules, document le plus précieux de tous pour la solution de la question qui nous occupe. Comme les interprétations que les savants ont données de ce tableau statistique nous paraissent laisser beaucoup à désirer, nous croyons devoir entrer dans quelques détails à son sujet.

La *Notitia Provinciarum et Civitatum Galliæ* est un tableau ou catalogue de toutes les provinces et villes des Gaules, dressé vers la fin du IVe ou au commencement du ve siècle (3). Cette notice énumère dix-sept provinces et cent vingt villes, dont deux seulement étaient situées dans la partie de la Gaule correspondant à la Belgique actuelle, Tongres, dans la seconde Germanique

(1) *Voir* notre *Mémoire* précité, p. 17 et le chapitre X de ce volume.

(2) *Moguntiacum capta atque subversa est; in ecclesia multa hominum millia trucidata. Vangiones longa obsidione deleti, Remorum urbs præpotens, Ambiani, Atrebates, Morini, Turnacus, Nemetes, Argentoratum,..... populata sunt cuncta.* (HIERONYMI *Epist.* 96 *ad Ageruchiam.*)

(3) *Voir,* sur l'époque de la rédaction de la Notice, de Bast, *Recueil d'antiquités gauloises et romaines,* 2e suppl., p. 135. GUÉRARD, *Essai sur le système,* etc., p. 12. DE PÉTIGNY, t. II, p. 687.

(*Germanica secunda*), et Tournai, dans la seconde Belgique. (*Belgica secunda*) (1).

Des savants modernes ne pouvant s'imaginer que les Gaules malgré leur vaste étendue, la haute splendeur

(1) Il existe plusieurs Notices des Gaules, publiées par Duchesne, Dom Bouquet, le P. Sirmond, Dom Anselme, etc. Dom Berthod et Ghesquiere en ont édité une d'une date fort ancienne, dans le cinquième volume des anciens mémoires de l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles. Elle est extraite d'un manuscrit du Pseudo-Isidore, écrit au XIIe siècle. Une autre tirée d'un manuscrit du Xe siècle, de la bibliothèque de Bourgogne, a été publiée par M. de Reiffenberg, dans les *Bulletins de l'Académie*, t. IX, 1re partie, p. 337. Les villes y sont au nombre de cent dix-huit. De toutes ces notices la plus ancienne est, suivant Dom Berthod, celle qui a été publiée dans la collection générale des conciles des Gaules, par le P. Sirmond. Il la croit de l'an 389; d'autres la supposent seulement de l'année 410.

La Notice du P. Sirmond compte cent vingt villes dans toute l'étendue des Gaules; celle de D. Berthod, cent vingt-cinq; d'autres plus récentes, en ont jusqu'à cent vingt-huit. Au reste, aucune ne varie dans le catalogue des villes de la seconde Germanique et de la seconde Belgique, dont notre pays faisait partie, à l'exception du Luxembourg qui appartenait à la première Belgique, mais dans lequel les Notices ne désignent aucune cité. Voici le tableau de la seconde Belgique et de la seconde Germanique, tel que l'offre la Notice des Gaules :

Provincia Belgica secunda XII civitates. Metropolis, civitas Remorum (Reims), *civitas Suessionum* (Soissons), *civitas Catuellaunorum* (Châlons-sur-Marne), *civitas Veromanduorum* (Saint-Quentin), *civitas Atrebatum* (Arras), *civitas Cameracensium* (Cambrai), *civitas Tornacensium* (Tournai), *civitas Silvanectensium* (Senlis), *civitas Bellovacensium* (Beauvais), *civitas Ambianensium* (Amiens), *civitas Morinorum* (Terouanne), *civitas Bononensium* (Boulogne sur Mer).

Provincia Germanica secunda civitates II. Metropolis, civi-

et la grande population qu'on leur supposait, ne contenaient encore au IVe et au Ve siècle qu'un si petit nombre de villes, ont prétendu que le titre de *civitas* donné par la Notice à chaque ville gauloise, ne désignait pas une seule ville, mais tout un district ou arrondissement avec son chef-lieu et les villes de son ressort.

D'autres ont cru que la Notice des Gaules était une notice ecclésiastique renfermant seulement la liste de toutes les villes épiscopales.

Nous démontrerons que ces deux opinions sont dénuées de fondement et que la Notice n'est autre chose qu'une liste des villes de tout rang et grandeur, et même parfois de chétives bourgades, sous leurs métropoles et dans leurs provinces respectives. Commençons d'abord par indiquer la signification précise du mot *civitas*.

La signification du terme *civitas* a varié suivant les temps, et c'est en grande partie faute d'avoir distingué cette variation qu'on s'est trompé généralement sur la nature de la Notice des Gaules. Dans la haute latinité le mot *civitas* était synonyme de *respublica* et désignait communément un État, un peuple. C'est ainsi que l'ont employé Cicéron, César, Tacite et autres écrivains du bon siècle (1). Néanmoins à cette époque même on s'en servait déjà parfois dans le sens de *Urbs, oppidum,* surtout lorsqu'il s'agissait d'une ville qui avait obtenu

tas Agrippinensium (Cologne), *civitas Tungrorum* (Tongres).

(1) *Cœtus hominum jure societuteque civitas appellantur; ejusmodi conjunctionem tectorum oppidum vel urbem appellamus; omnisque civitas est constitutio populi.* (Cicero, *de Republ.*)

Steininger a interprété d'une manière aussi arbitraire qu'erronée le terme *civitas* chez César. (*Geschichte der Trevir.*, p. 37.)

droit de cité (1). C'est ainsi que César, contre son habitude, donne le titre de *civitas* aux villes de Toulouse, Carcassonne et Narbonne. Mais lorsqu'au IIIe siècle presque toutes les villes de l'empire jouissaient du *jus civitatis*, et que d'ailleurs la langue latine commençait à perdre de sa pureté, le terme *civitas* devint d'un usage général pour désigner toute ville, n'importe son rang ou sa grandeur; il est même plusieurs auteurs des IVe et Ve siècles qui ont gratifié de cette qualification de simples bourgades et châteaux (2); tel est Ammien Marcellin qui décore de ce titre *Castra Herculis, Quadriburgium, Tricesimæ, Novesium, Antunnacum, Bingium*, forts et redoutes bâtis sur la frontière du Rhin (3). La Notice des Gaules qualifie de même les bourgs ou *Castra Matisconense, Cabelionense, Vindonissa, Ebredunense, Rauracense, Uceciense, Argentariense* (4).

(1) *Civitas*, dit Verrius Flaccus, célèbre grammairien du règne d'Auguste, *dicitur et pro loco et pro oppido et pro jure quoque hominum et pro hominum multitudine.* (*Auctores lat. ling.*, edit. Gothofr., p. 118.)

(2) *Urbs et oppida inde ab ævo Constantini atque altius etiam obtinuit dici civitates, prout videre est in Itinerario Hierosolymitano quod scriptum fuit anno 333. Itaque et Ammianus Agrippinam et Tungros vocat civitates amplas et copiosas, et Augustinus Gratianopolim vocat civitatem; et denique omnis per hoc tempus loquentium usus non alio nomine vocavit urbes atque oppida quam civitates, ut tunc per civitatem non intelligeretur (sicut olim) regio vel territorium, sed omnino locus mœnibus cnoclusus turribusque ac portis munitus; hoc est urbs atque oppidum : quod sexcentis exemplis firmari potest, nisi jam esset triviale.* (Wendelinus, *De lege salica*, 6.).

(3) Amm. Marcell., *Hist. rom.*, XVIII, 1.

(4) Nous savons qu'au moyen âge, le terme *castrum* était sou-

L'Itinéraire d'Antonin ne désigne jamais une ville que par le titre de *civitas*. Autant fait l'Itinéraire de Bordeaux à Jérusalem composé vers l'an 333 de l'ère vulgaire (1). Ce dernier écrit sert, en outre, de preuve nouvelle que les Gaules ne contenaient au IVe siècle d'autres villes que celles que mentionne la Notice; car dans le long espace de six cent quarante-deux lieues gauloises (de 1,500 pas) que l'auteur parcourt à travers la Novempopulanie, la première Narbonnaise et la Provence, il ne traite jamais de *civitas* que

vent synonyme de ville ; mais aux Ve et VIe siècles, il ne désignait qu'une bourgade ou un fort : *Castrum denotat oppidum exiguum, quod vicum potius majorem appellares vel burgum, ubi nec episcopus, nec comes, nec præfectus, nec ullus judicum provincialium sedem habuerat.* (Schoepflini *Alsatia illustr.*, p. 178 et du Cange, *Gloss. infimæ latinit. in V. castrum.*)

Dans la Notice de l'Empire, *castrum* signifie toujours une forteresse : *instar castrorum militum castra et castella appellata.* (Not. imp. orientis et occid.)

Après avoir fait la description du *castrum divionense* (Dijon) entouré d'un mur flanqué de trente-trois tours, Grégoire de Tours ajoute : « Pourquoi ce *castrum* n'a-t-il point reçu le titre de ville (*civitas*), c'est ce que j'ignore : *cur* (*hoc castrum*) *non civitas dicta sit, ignoro.* » Ce passage, en démontrant qu'il y avait une différence réelle entre les termes *castrum* et *civitas*, prouve aussi qu'au VIe siècle encore, le titre *civitas* était donné indistinctement à toute ville quelconque, grande ou petite, épiscopale ou non, chef-lieu ou ville sans aucun rang ni dignité, tel qu'était alors le château ou *castrum* de Dijon.

(1) *Itinerarium a Burdigala Hierusalem usque.* Cet Itinéraire, semblable pour la forme à l'Itinéraire d'Antonin, est un des monuments les plus précieux de la géographie ancienne. Il a été publié dans les *Itineraria romana* de Wesseling, et au t. III de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, par Châteaubriand.

les seuls endroits qui reçoivent ce titre dans la Notice des Gaules ; ce sont : Bazas, Eause, Ausch, Toulouse, Narbonne, Béziers, Nîmes, Arles, Avignon, Valence, Die et Suze. Toutes les autres localités de cette route n'y sont qualifiées que de relais de poste (*mutatio*), d'étapes (*mansio*) et de châteaux ou bourgades (*castellum*). Il est même plusieurs endroits que la Notice compte parmi les villes, et auxquels l'Itinéraire de Jérusalem refuse ce rang, à cause de leur nullité ; de ce nombre sont Lucus Augusti et Embrun, quoique métropole des Alpes maritimes, dignité à laquelle du reste répondaient souvent bien peu, par leur étendue ou leur importance, les cités qui en étaient honorées, comme nous le verrons plus loin à l'égard de Tours, Reims, Rouen, etc.

C'est donc bien à tort et par une interprétation erronée de la Notice des Gaules, que les savants modernes qui ont écrit sur la géographie ou l'état politique de ce vaste pays sous la domination romaine, ont avancé que toutes ses provinces étaient subdivisées en districts ou diocèses appelés *cités,* renfermant chacun un chef-lieu et plusieurs villes subalternes (1). La vérité est que la Gaule entière était partagée en dix-sept provinces avec autant de chefs-lieux, auxquels ressortissaient les autres villes grandes ou petites, au nombre de cent trois, ou cent onze (en portant à cent vingt-huit, c'est-à-dire, au *maximum,* le total des villes). Il n'y avait aucune distinction ni prééminence entre ces cités d'un ordre inférieur, et dont la juridiction ne comprenait que

(1) Guérard a aussi admis cette erreur dans son Mémoire sur les divisions territoriales de la Gaule, couronné par l'institut en 1830 (p. 46).

Digitized by Google

de simples bourgs et villages. Nous le répétons, le terme *civitas* dans la Notice, dans l'Itinéraire d'Antonin, dans celui de Bordeaux à Jérusalem, comme dans Ammien Marcellin, Grégoire de Tours et généralement tous les écrivains postérieurs au IIIe siècle n'a d'autre signification que celle de *ville* (1).

Ceux qui ont pris la Notice pour une notice ecclésiastique ou catalogue de tous les évêchés des Gaules au Ve siècle, sont tombés dans une erreur plus grave encore que ceux qui l'ont considérée comme une nomenclature des provinces et districts de cette partie de l'empire. La simple inspection doit convaincre tout d'abord que ce n'est point là un tableau des siéges épiscopaux, puisqu'on y lit les noms de plusieurs cités qui n'eurent jamais d'évêque : *Diablintum, civitas Equestris* ou *Noiodunum, castrum Ebredunum, Portus Abucini, civitas Sollinensium, Bononia* (Boulogne sur mer), *Octodurum, Rigomagus, Sanitium, castrum Argentariense,* etc. (2); de plusieurs qui ne devinrent résidences

(1) Grégoire de Tours qui, dans son histoire des Francs, parle de presque toutes les villes existant au VIe siècle dans les Gaules, ne donne jamais le titre de *civitas* qu'aux seules villes mentionnées par la Notice.

(2) Valois dit que la Notice n'accorde ce titre qu'aux villes épiscopales, et celui de *castrum* à celles qui ne l'étaient pas. (*Valesiana*, p. 57.) Les *civitates* que nous venons d'énumérer comme n'ayant jamais été le siége d'un évêque, prouvent assez le contraire.

Moreau, historiographe de France, sous le règne de Louis XVI, est presque l'unique auteur qui ait bien défini la Notice des Gaules, et donné une bonne interprétation de ce document, sans entrer toutefois dans des explications : « Les dix-sept provinces des Gaules, dit cet historien, contenoient, dans le IVe siècle,

épiscopales que postérieurement à la composition de la Notice, Laon, qui n'obtint un évêque qu'en 497, Rhodez et Senez en 450, Maguelonne en 451, Uzès vers 470, Quimper au IXe siècle, Lectoure et Poitiers seulement au Xe; et enfin, que la Notice accorde le titre de métropoles à Mayence, Cologne, Tarentaise et Toulouse, dignité que ces villes possédaient alors effectivement dans l'ordre civil, mais qu'elles n'acquirent que longtemps après dans la hiérarchie ecclésiastique, Mayence en 751 ou 752, Cologne vers la même époque, Tarentaise sous le règne de Charlemagne et Toulouse seulement en 1318 (1).

cent quinze villes, toutes jouissant des droits de cité romaine, toutes gouvernées sous la loi de la municipalité et par des officiers qu'elles se choisissoient, toutes ayant leurs petites troupes, leurs revenus, leurs administrateurs; toutes néanmoins devant obéissance aux empereurs et soumises aux magistrats qu'ils instituoient. Chacune d'elles était le chef-lieu d'un territoire plus ou moins étendu que l'on nommait *pagus* (pays), et qui était lui-même peuplé de bourgs et de villages. Mais c'étoit dans la cité que se tenoit l'assemblée qui délibéroit sur les affaires, et le tribunal qui jugeoit toutes les contestations du canton. » (*Exposé des administrations populaires aux plus anciennes époques de la monarchie française*. Paris, 1789, p. 12, et *Discours sur l'Histoire de France*, t. I, pp. 155-158.)

Gervais de Tilbury, auteur du XIIe siècle, comprenait mieux la Notice des Gaules que les savants modernes, car il la considérait simplement comme un dénombrement de toutes les villes de cette contrée. Faisant une description succincte de la France, dans son ouvrage intitulé *de Otiis imperialibus*, qu'il dédia à l'empereur Othon IV, il dit : nous allons faire l'énumération de toutes les villes de Gaules (*nunc singulas Galliarum urbes enumeremus*); puis il ne fait que transcrire textuellement l'ancienne Notice.

(1) *Voir* Dom Berthod, *Observations sur la Notice des Gaules*,

Tout prouve donc que la Notice des Gaules était une notice civile, un simple catalogue des provinces et villes de cette contrée, semblable à celle qui fut composée pour l'empire d'Orient par Hiéroclès, vers l'an 530, sous le titre de συνέδημος (le compagnon de voyage). De même que celle-ci contient la nomenclature des soixante-quatre provinces de l'empire d'Orient et celle de toutes ses villes au nombre de neuf cent trente-cinq, de même la Notice des Gaules renferme celle des dix-sept provinces et de leurs cent vingt ou cent vingt-huit villes, placées, comme dans l'œuvre d'Hiéroclès, sous leurs métropoles respectives. La Notice des Gaules mentionne, nous venons de le dire, non-seulement les villes principales, comme quelques auteurs l'ont prétendu, mais les moins considérables, telles que Paris, que Strabon, Julien et Zosime appellent une villette ou bourgade, πολίχνιον, et qu'Ammien Marcellin ne qualifie que de château, *castellum;* Bâle, simple château (1), qui s'accrut des ruines d'*Augusta Rauracorum*, d'abord la capitale de l'Helvétie, et que la Notice ne désigne plus que comme

anciens mémoires de l'Académie de Bruxelles, t. V, et Miræus, *Notitia eccles.*, 7, mais surtout Muratori, *Rerum italic. scriptores*, t. X, prolegomena, sect. 10, § 35.

L'erreur de ceux qui ont pris la Notice des Gaules pour une notice ecclésiastique provient en grande partie de ce qu'il existe plusieurs notices ecclésiastiques fort anciennes, rédigées dans la forme de la Notice des Gaules, et en presque tout point semblables à cette dernière, par la raison que, sous le règne de Constantin, la circonscription des diocèses ayant été modelée sur la circonscription civile des provinces, chaque ville, à peu d'exceptions près, était devenue épiscopale.

(1) Amm. Marcel., XX.

castrum, et le sophiste Eunape (vers l'an 404) comme château (φρούριον), Grenoble, Yverdun (*Ebredunum*) auquel Strabon ne donne que le titre de village (κώμη) et l'Itinéraire de Jérusalem celui de station de poste (*mansio*), Verdun (1), Toul, Senlis, Rhodez, Limoges, Genève, Rennes, Saint-Dizier, toutes villes alors très-petites, comme l'attestent leurs enceintes romaines, qui ont conservé le nom de *cités*.

Puisqu'il est donc constaté que la Notice des Gaules offre le tableau de toutes les villes, et même comprend sous cette dénomination nombre de bourgs et de châteaux, c'est une méprise des plus choquantes, que celle de ces auteurs modernes qui, toujours poursuivis par l'idée si peu juste qu'ils se sont formée des *oppida* de César et par la fausse interprétation des *cités* de la Notice qu'ils regardent comme des divisions territoriales, soutiennent que la Belgique et le reste des Gaules renfermaient beaucoup de villes qui nous sont restées inconnues, et qui périrent au milieu des invasions barbares du ve siècle. C'est là une grande erreur ; nous connaissons jusqu'à la moindre des villes qui furent alors détruites, et elles sont en petit nombre, car les invasions des Germains se bornaient ordinairement à un simple pillage, et ont été, comme on l'a déjà observé, loin d'être aussi terribles que l'avancent la plupart des historiens, qui ne font que se copier aveuglément les uns les autres. La plupart des villes ravagées se sont promptement rétablies, et même agrandies considérablement dans la suite, ainsi que le démontre la comparaison de leur ancienne en-

(1) *Urbs Vereduna brevi quamvis claudaris in orbe.* (Fortunati *Carm.*, III, 19.)

ceinte avec la nouvelle (1); on connaît parfaitement l'emplacement du petit nombre qui ne s'est pas relevé.

Pour quiconque a fait une étude approfondie et sans prévention de la géographie ancienne, le nombre si restreint de villes de la Gaule ne paraîtra nullement étrange (2), même abstraction faite de la faible popula-

(1) La Notice des Gaules prouve l'immense différence qu'il y avait entre la Belgique et les autres parties des Gaules par rapport au nombre des villes. Sur les cent vingt (ou cent vingt-huit) que contenaient les Gaules, deux seulement appartenaient à la Belgique actuelle. Les Gaules ayant une étendue d'environ trente-deux mille lieues carrées, en déduisant deux mille pour la Belgique, y compris le Brabant septentrional et la Zélande, il reste cent dix-huit ou cent vingt-six villes pour trente mille lieues ou une ville sur environ deux cent trente-cinq lieues carrées, tandis que la Belgique n'en comptait qu'une par mille lieues carrées. L'Helvétie même, si déserte et si désolée sous l'empire, renfermait au ve siècle, sur une surface à peu près égale, neuf villes ou endroits réputés tels dans la Notice, savoir : *civitas equestris, Aventicus, Basilea, Octodurum, Geneva, castrum Vindonissa, castrum Ebredunense, castrum Rauracense, portus Abucini.*

Mais c'est surtout en comparant la Belgique avec les parties de la Gaule voisines de l'Italie, qu'on voit la différente influence de la civilisation et des arts de Rome. Ainsi la Provence et le Dauphiné (*provincia*), dont l'étendue n'égale pas celle de la Belgique, renfermaient jusqu'à vingt-trois cités.

(2) Ceux qui partagent l'opinion que les Gaules étaient fort peuplées, pourraient nous objecter que si les villes y étaient peu nombreuses et généralement très-petites, les campagnes étaient d'autant plus remplies de bourgs et de villages. Qu'ils se détrompent; les villages étaient très-clair-semés dans le plat pays couvert de forêts et de marais. « Il n'y avait à cette époque, dit M. Guizot, point de campagnes : c'est-à-dire, les campagnes ne ressemblaient nullement à ce qui existe aujourd'hui, elles étaient cultivées, il le fallait bien; elles n'étaient pas peuplées. Les pro-

tion de cette région. Outre que les villes des anciens étaient beaucoup plus petites que celles des États modernes de l'Europe, elles étaient sur une surface égale bien moins nombreuses.

Dans toute la Norique correspondant à l'Autriche à droite du Danube, à la Carniole, la Styrie et la Carinthie, on ne trouvait pas plus de dix-neuf ou vingt villes; la Styrie seule en a aujourd'hui davantage. Dans la Rhétie comprenant le Tyrol, toute la Souabe à droite du Danube, le pays des Grisons et la Valteline, elles étaient tout aussi rares. Les villes du Tyrol seul dépassent présentement celles de toute la Rhétie. La Grande-

priétaires des campagnes étaient les habitants des villes; ils sortaient pour veiller à leurs propriétés rurales; ils y entretenaient souvent un certain nombre d'esclaves; mais ce que nous appelons aujourd'hui les campagnes, cette population éparse, tantôt dans des habitations isolées, tantôt dans des villages, et qui couvre partout le sol, était un fait presque inconnu à l'ancienne Italie. — En nous renfermant dans l'occident, nous retrouvons partout dans les Gaules, en Espagne, le fait que j'ai indiqué. Ce sont toujours des villes que vous rencontrez; loin des villes, le territoire est couvert de marais et de forêts. Examinez le caractère des monuments romains, des routes romaines. Vous avez de grandes routes qui aboutissent d'une ville à une autre; cette multitude de petites routes qui, aujourd'hui se croisent en tous sens sur le territoire, était inconnue. Rien ne ressemblait à cette innombrable quantité de petits monuments, de villages, de châteaux, d'églises dispersés dans le pays depuis le moyen âge. Rome ne nous a légué que des monuments immenses, empreints du caractère municipal, destinés à une population nombreuse, agglomérée sur un même point. Sous quelque point de vue que vous considériez le monde romain, vous trouverez cette prépondérance presque exclusive des villes, et la non-existence sociale des campagnes. » (*Cours d'histoire moderne*, 1828, 2e leçon, pp. 10 et suiv.)

Digitized by Google

Bretagne ne renfermait sous les Romains que vingt-huit villes (1). En Sicile, où, du temps de Pline l'Ancien il n'existait que soixante-douze villes (2). il s'en trouve aujourd'hui trois cent cinquante-deux (3). L'Italie de nos jours en possède au moins quatre fois autant que sous l'empire (4).

Le Synecdème d'Hiéroclès ne compte dans tout l'empire d'Orient, qui embrassait une bonne moitié de l'empire romain (la Thrace, la Mésie, l'Illyrie, la Macédoine, la Grèce, toutes les îles de la Méditerranée, une partie de la Pannonie, l'Asie Mineure, la Syrie, la Palestine, la Mésopotamie, l'Arménie, l'Égypte et la Cyrénaïque), pas au delà de neuf cent trente-cinq villes tant grandes que petites, et parmi elles encore nombre de simples bourgades et même de chétifs villages (5); ce chiffre ne s'élève pas à la moitié des villes seules renfermées aujourd'hui dans les limites des anciennes Gau-

(1) *Munita*, dit Gildas, auteur du VIe siècle et le plus ancien historien de l'Angleterre, *bis denis binisque quaternis civitatibus, ac nonnullis castellis.* (*De calamitate, excidio et conquestu Britanniæ*, 1, § 3.) Beda, historien du VIIe siècle, compte le même nombre de villes dans la Grande-Bretagne sous la domination romaine, *Erat et viginti et octo civitatibus quondam nobilissimis insignita; præter castella innumera quæ et ipsa muris, turribus, portis ac seris erant instructa.* (*Hist. eccles. Angliæ*, I, 1.)

(2) *Coloniæ ibi* (in Sicilia) *urbes ac civitates LXXII.* (Plin., *Natur. hist.*, III, 8.)

(3) Hasselt, *Statistik der Europ. Staten.*

(4) La partie de l'Italie au nord des Apennins (la Lombardie, la Toscane, le Piémont, etc.) n'avait alors que très peu de villes.

(5) *Voir* le *Synecdemos* d'Hiéroclès dans les *Itineraria romana* de Wesseling, avec le commentaire de ce savant.

les (1) ou de l'Allemagne. Toute la Thrace, sur une surface de quatre mille cinq cent soixante lieues carrées, n'avait que trente et une villes, dont la plupart étaient d'anciennes colonies grecques sur les bords du Pont-Euxin ou de la Propontide; et la Thrace était alors le centre de l'empire et la résidence des empereurs. Dans la Mésie (aujourd'hui la Bulgarie et la Servie) on ne trouvait sur une superficie de plus de sept mille lieues carrées, étendue plus que quadruple de celle de la Belgique, que trente-sept villes, qui à peu d'exceptions près étaient également d'anciennes colonies grecques sur les côtes de la mer Noire (2). Aussi dans une marche de six cent soixante-seize mille romains (environ deux cent vingt-deux lieues) à travers ces contrées, depuis Belgrade jusqu'à Constantinople, l'Itinéraire de Jérusalem ne signale-t-il que huit villes! La Cappadoce, l'Arménie Mineure et la plus grande partie du Pont, pays d'environ trois mille milles géographiques, c'est-à-dire le tiers de l'Asie Mineure, n'avaient sous le règne de Tibère, que deux cités (3). Au VIe siècle, Hiéroclès et Justinien (4), n'y connaissaient encore que vingt-huit villes et bourgs, dont six villes et autant de bourgades pour la vaste province de Cappadoce. La Paphlagonie, aussi grande que la Cappadoce,

(1) La France seule a au delà de seize cents villes, dont plus de mille au-dessus de trois mille âmes. Que sera-ce si on y ajoute celles de la Belgique, de la Suisse, de la Savoie, du Bas-Rhin, etc., toutes contrées renfermées dans les limites de la Gaule?

(2) *Voir* Mannert, *Geographie der Griechen und Römer*, Th. VII.

(3) Strabo, XII.

(4) Novella 28.

n'avait non plus que six villes (1). Enfin toutes ces provinces avec la Bithynie et la Paphlagonie, formant plus des deux tiers de l'Asie Mineure, au delà de vingt mille lieues carrées (surface égale à l'Espagne et qui n'a que sept mille lieues de moins que la France), ne contenaient ensemble que quatre-vingt-dix-huit villes et bourgs (2). La Belgique, qui n'a pas la onzième partie de cette étendue, compte plus de cent villes et un nombre non moins considérable de bourgades, qui surpassent en grandeur et en population bien des villes de l'antiquité. En un mot, on peut avancer sans paradoxe, que l'empire romain tout entier ne comprenait pas, malgré son immensité, autant de villes qu'en possède de nos jours l'Allemagne seule (3).

(1) Ces faits prouvent combien en tout temps la population a dû être clair-semée sur le plateau central de l'Asie Mineure.

(2) Q. Curce signale la Phrygie comme une contrée qui n'avait qu'un petit nombre de villes : *Phrygia erat pluribus vicis quam urbibus frequens.* (*De reb. gest. Alexandri magni*, III, 1.)

(3) Il existe actuellement en Allemagne, au delà de deux mille cinq cents villes. (Hasselt, *Stat. der Europ. Stäten.*)

Ce que Hérodote dit des trente mille villes de l'Égypte, que Diodore réduit à trois mille, est une de ces fables absurdes que l'enthousiasme aveugle de l'antiquité a pu seul accréditer. L'Égypte qui n'avait que mille quatre cents lieues de terres habitables, ne contenait, selon Hiéroclès, que soixante-treize villes. Ptolémée même n'en énumère pas davantage. Saint Cyrille d'Alexandrie dit que l'Égypte ne renfermait qu'autant de villes qu'il y avait de provinces, et que le reste ne méritait que le nom de villages : *Nomi seu præfecturæ vocantur apud Ægyptios quælibet urbs cum vicis et pagis circumjectis.* (Cyrillus in *Esaiam*, II, 19; t. IV, pp. 284 et 285, édit. de Paris de 1638). Ptolémée porte le nombre des nomes ou préfectures de l'Égypte à quarante-deux. Pline est du même sentiment que saint Cyrille, qui était natif d'Alexandrie,

Si la presque totalité de cet empire, si les plus belles provinces présentaient si peu de villes, doit-on s'étonner que la France, qui aujourd'hui en renferme au delà de mille six cents, n'en comptât alors que cent neuf; que la Suisse, qui en a plus de cent, n'en eût, au ve siècle, que neuf, et à plus forte raison que notre Belgique alors couverte de forêts et de marais, avec une très-faible population et habitée par des peuples germaniques qui n'aimaient guère le séjour des villes et la civilisation romaine, n'en contînt que deux? Il est même très-probable que si les Romains n'avaient été obligés d'y faire passer leurs grandes voies militaires pour communiquer du centre de la Gaule et de l'Océan aux bords de la Meuse et du Rhin, où de nombreuses garnisons romaines défendaient les frontières contre les invasions obstinées de la Germanie, il ne s'y serait élevé aucune ville pendant toute la durée de leur domination.

Enfin une dernière preuve concluante de la rareté des villes dans la Belgique romaine, se trouve dans les *Notices ecclésiastiques*. Redisons encore ici que toutes les villes de l'empire devaient avoir des évêques au ve siècle. Celles que nous avons citées (en prouvant que la Notice des Gaules, était une notice civile) comme n'étant pas encore épiscopales à cette époque, faisaient exception à la règle générale. En effet, une loi du code théodosien ordonne que chaque cité aura son

et devait, comme Ptolémée, connaître son pays natal; *dividitur*, dit-il, *in præfecturas oppidorum, quas nomos vocant.* (*Hist. natur.*, V, 9.) Aussi Hiéroclès comprend-il parmi les soixante-treize villes de l'Égypte plusieurs bourgs et villages. Ainsi le nombre réel des villes égyptiennes ne s'élevait qu'à quarante-deux.

Digitized by Google

évêque (1). Le concile de Vernes, en 755, renouvela la même ordonnance (2). Aussi, même les plus chétives, en étaient-elles pourvues ; ce qui nous est prouvé par toutes les notices civiles et ecclésiastiques de l'empire d'Orient ; telles furent les ignobles bicoques de Cyros en Syrie, d'Hélénopolis en Bithynie, d'Amblada en Lycaonie, de Sasima en Cappadoce, que saint Grégoire de Nazianze, son évêque, dépeint comme le lieu le plus misérable du monde. Et non-seulement toutes les villes, à quelques exceptions près, eurent leurs évêques, mais encore un grand nombre de bourgs et villages, *Regetataios, Regodorie, Reganagalia, Regemnésos, Regepodandos,* et autres endroits semblables dans l'empire d'Orient, et dans les Gaules *Castrum Cabilionense, Castrum Matisconense, Castrum Vindonissa* (appelé *villa* (village) *Vindonissa* dans la chronique de Frodoard), etc. Baluze cite une foule de lieux aussi infimes (*castra, castella*) en Afrique, en Asie et en Europe qui étaient des évêchés au ve siècle (3). Saint Cyrille, dans une lettre encyclique, compte six mille évêques dans l'empire romain, où le nombre des villes ne dépassait pas le tiers de ce chiffre (4). Dans les

(1) *Unaquæque civitas proprium episcopum habeto, excipitur autem Tomensium Scythiæ civitas : illius enim episcopus reliquarum etiam civitatum curam gerit ; tum etiam Leontopolis Isauriæ subest episcopo Isauropolitano.* (*Cod. Theod.*, I, tit. III, lex 36.)

(2) *Concilium Vernense* a° 755 (*lex de episcopis in unaquaque civitate stabiliendis*) *renovavit ut episcopi esse debeant per singulas civitates.* (*Capitul.*, a° 794, 20.)

(3) *Nova collectio conciliorum*, p. 854.

(4) *Ibid.*, p. 485.

temps primitifs de l'Église, chaque bourg, chaque village où se formait une communauté chrétienne assez nombreuse pour avoir besoin d'un directeur spirituel (car le mot évêque ἐπίσκοπος ne signifie que cela), avait un évêque appelé chorévêque ou évêque de village (de χώρα village et ἐπίσκοπος évêque). « En Afrique, dit Wesseling, dans son Commentaire sur le *Synecdemos* d'Hiéroclès, le nombre des évêques s'accrut à un point incroyable, et peu à peu les bourgs, les villages et les terres (*fundi*) eurent leur évêque, comme l'atteste le cent quatre-vingt-unième canon du concile de Carthage (1). » C'est ainsi que l'on compta dans la province d'Afrique jusqu'à quatre cent soixante-six évêques ; trois cent soixante-dix-huit assistèrent au concile de Carthage en 484, et cela à une époque où les catholiques étaient persécutés par les Vandales ariens. Le sixième synode de Sardique considérant que prodiguer ainsi la dignité épiscopale, c'était en avilir le caractère sacré, ordonna qu'on n'élirait plus d'évêques dans les villages et les bourgades où un seul prêtre suffirait (2). Le concile de Lodi fit la même défense pour les petits villages (*villulis*) et les hameaux (*agris*) (3). Ainsi, ce n'est pas sans quelque raison, et

(1) *Incredibilem in modum præsulum numerus excrevit, paulatimque villæ, fundi et vici suos sibi præpositos viderunt, sicuti e collat. carthag., c.* 181 *colligas.* (Wesseling, *Itin. rom.*, p. 678.)

(2) Μὴ ἐξεῖναι καθιστάναι ἐπισκοπον ἐν τινι κώμῃ ἢ βραχεῖ κώμῃ ἢ τινι ἢ εἰς πρεσβύτερος ἐπαρκεῖ.

(3) *Item in eodem concilio* (laudicensi) *nec non in sardicensi : quod non oporteat in villulis vel agris episcopos constituere.* (*Capitul.*, a° 789, 19).

Quod non oporteat in villulis nec vicis episcopos ordinare. (*Capit.*, a° 794, 20.)

On voit par les termes de ces ordonnances et ceux du synode

parce que toutes les villes avaient des évêques, et par la grande ressemblance des notices ecclésiastiques avec les notices civiles, que le père Hardouin et d'autres ont pris la Notice de l'empire d'Orient ou le Synecdème d'Hiéroclès (aussi bien que la Notice des Gaules), pour une notice ecclésiastique ; erreur que Wesseling a réfutée victorieusement (1).

Si donc toutes les villes de l'empire romain (à quelques exceptions près), et un grand nombre de bourgs et de villages avaient des évêques au ve siècle, s'il en était ainsi des Gaules comme des autres provinces, enfin si nous ne voyons dans la Belgique que deux évêques à la fin du ve siècle, quoique la foi eût commencé à y être prêchée dès le second siècle de l'ère vulgaire, ne serions-nous pas fondés à conclure de ce fait, indépendamment de toutes les autres preuves, qu'en Belgique il n'existait alors que deux villes, Tongres et Tournai, nos deux seules villes épiscopales de cette époque (2),

de Sardique, que les canons ne défendent pas d'élire des évêques dans les villages, mais seulement dans les petits villages où un seul prêtre suffirait : aussi Sozomène, qui écrivait après la tenue du synode de Sardique, dit-il dans son histoire ecclésiastique : « J'ai vu parfois des évêques dans les villages, comme en Arabie et dans l'île de Chypre. » (VII, 19.) C'est ainsi que saint Servais, évêque de Tongres, transporta le siége de son évêché au village de Maestricht. — Les conciles d'Ancyre, en 314, et d'Antioche, en 341, restreignirent le pouvoir des chorévêques ou évêques de villages, qui subsistèrent néanmoins jusqu'au IXe siècle.

(1) Muratori a également prouvé que le Synecdème était une notice purement civile, composée avant la neuvième année du règne de Justinien. (*Rerum italic. scriptores*, *Proleg.*, sec. 5.)

(2) Tournai n'obtint un évêque qu'en 488 ; marque évidente du peu d'importance de ce lieu avant le ve siècle.

tandis que la Provence sur une étendue de moitié moins grande, comptait jusqu'à quinze évêques, et que le Dauphiné n'ayant que le quart de la Belgique en superficie en avait huit? La Romagne et le royaume de Naples comptent encore aujourd'hui cent quatre-vingt-dix-huit évêques, nombre à peu près égal à celui de leurs villes au ve siècle. Lorsque saint Servais, évêque de Tongres, voulut, à l'approche des barbares qui détruisirent cette ville, transférer ailleurs le siége épiscopal, il dut choisir le village de Maestricht, aucune ville autre que Tongres n'existant dans tout le ressort de son vaste diocèse. Dans la bulle, pour l'érection des nouveaux évêchés, en 1561, le pape donne pour raison de ces nouveaux siéges, que la Belgique était alors un pays des plus peuplés de l'Europe, au lieu que lors de l'établissement des premiers diocèses, on n'en créa que deux, parce qu'elle était presque déserte à cette époque et que les habitants y vivaient dispersés dans les bois et les campagnes (1).

En somme, tout prouve incontestablement, — Ptolémée, la Table de Peutinger, l'Itinéraire d'Antonin, les Notices civiles et ecclésiastiques des Gaules et tous les autres monuments historiques des six premiers siècles, — que sous l'empire romain il n'y avait dans la Belgique actuelle que deux lieux ayant le rang et la dignité de villes : Tongres dans la seconde Germanique et Tournai dans la seconde Belgique.

(1) *Quia licet eadem regio inferioris Germaniæ olim, tempore erectionis veterum suarum sedium, esset parum culta et non nisi sparsim habitata, tamen nunc est quaquaversum cultissima populatissimaque, et ex omni parte florentissimis oppidis, pagis, castris et monasteriis magis quam ulla alia Europæ pars referta.* (Miræus, *Diplom.*, t. III, p. 543.)

Digitized by Google

CHAPITRE X.

ORIGINE ET HISTOIRE DES VILLES DE LA BELGIQUE PENDANT LA DOMINATION ROMAINE.

Il n'est aucune ville de la Belgique sur l'origine de laquelle les ignares chroniqueurs du moyen âge aient imaginé autant de fables absurdes que sur celle de Tongres et de Tournai. Quoique, par ignorance ou défaut de critique, plusieurs modernes aient reproduit comme des vérités ces relations romanesques, nous nous croyons dispensé de les soumettre à un examen sérieux, et de réfuter des historiens qui attribuent la fondation de Tongres aux Troyens, ou en font honneur à un personnage fabuleux du nom de Tongrus, vivant, suivant les uns, huit siècles avant l'ère vulgaire, et suivant d'autres, au temps même de César (1). D'autres chroniqueurs nous racontent gravement que Tournai eut pour fondateur Tullus Hostilius ou Tarquin l'Ancien, rois de Rome. Comme d'après le témoignage positif de César, il n'existait, un demi-siècle avant J. C., aucune ville sur le territoire des Éburons et des Ménapiens où furent fondées les villes de Tongres et de Tournai, et que César est le plus ancien écrivain qui parle de la Belgique, ce n'est

(1) *Voir* Gilles d'Orval, supplément à l'histoire des évêques de Tongres, de Maestricht et de Liége, par Hariger, chap. XIII. J. DE GUYSE, *Annales du Hainaut*, 1, chap. XVII. Brusthem, chronique des évêques de Liége, des princes de Tongres et des ducs de Brabant, t. 1er de la chronique de Ph. Mouskes, publié par M. de Reiffenberg. VAN VAERNEWYCK, *Historie van Belgis*.

qu'à partir de cette époque que nous pouvons trouver des traces de ces deux cités; remonter au delà de ces temps, c'est hasarder des conjectures dénuées de tout fondement. Tongres étant, d'après les monuments historiques, la ville la plus ancienne de notre Belgique et en même temps la plus importante sous la domination romaine, c'est de l'origine et de l'histoire primitive de cette cité que nous nous occuperons d'abord.

Nous avons vu, au volume précédent, que lorsque l'an 54 avant l'ère vulgaire, César, après avoir terminé sa cinquième campagne dans les Gaules, mit ses troupes en quartiers d'hiver dans les parties où il jugea urgent d'entretenir une force militaire, pour imposer aux peuples nouvellement soumis et comprimer l'esprit de révolte qui y fermentait toujours, il plaça dans le pays des Éburons une légion et cinq cohortes commandées par Q. Titurius Sabinus et L. Aurunculeius Cotta; qu'attaquée à l'improviste par les indigènes, cette division fut attirée dans un piége où elle périt tout entière (1). Les Éburons, après cette victoire, mirent au pillage le camp de Sabinus et Cotta, mais ils en laissèrent subsister les fortifications construites d'une manière très-solide. C'est pourquoi, l'année suivante, César trouvant ce lieu susceptible d'une bonne défense, y déposa, lorsqu'il se prépara à venger la mort de ses deux généraux par l'anéantissement total du peuple éburon, tout le matériel de l'armée et en confia la garde à Quintus Cicéron, avec une légion et deux cents hommes de cavalerie (2).

(1) T. I, p. 585. Cæs., V, 26-37.

(2) *Copiis in tres partes distributis, impedimenta omnium legionum Atuatucam contulit. Id castelli nomen est. Hoc fere est in*

Nous avons parlé aussi du siége que Cicéron y soutint contre les Sicambres provoqués par César à la complicité de ses vengeances, et qui, attirés par l'appât du butin, tournèrent soudain leurs armes contre les Romains eux-mêmes (1).

Le nom d'Atuatuca ou Adualuca que César donne au camp de Sabinus et de Cotta, a fait supposer à tort par plusieurs savants que ce camp occupait l'*oppidum* où César défit les Atuatiques, car ce dernier s'élevait sur le territoire des Atuatiques, tandis que le premier se trouvait vers le centre de l'Éburonie (*fere mediis Eburonum finibus*). Cette position et la parfaite conformité de noms ne sauraient laisser le moindre doute que l'*Atuatuca* de César ne réponde exactement à *l'Atuatuca Tungrorum* (2). Il est donc certain que cette ville

mediis Eburonum finibus, ubi Titurius atque Aurunculeius hiemandi caussa consederant. Hunc cum reliquis rebus locum probabat, tum quod superioris anni munitiones integræ manebant, ut militum laborem sublevaret. Præsidio impedimentis legionem XIV reliquit, unam ex iis tribus, quam proxime conscriptas ex Italia traduxerat. Ei legioni castrisque Q. Tullium Ciceronem præficit, ducentosque equites attribuit. (Cæs., VI, 32.)

(1) *Voir* t. I, pp. 364 et suiv. Cæs., VI, 25-41.

(2) Von Alphen qui a soutenu cette opinion dans une dissertation sur l'Atuatuca de César, publiée par le *Mercure* du département de la Roer (année 1813), place l'oppidum des Atuatiques et le camp d'Atuatuca au village de Gressenich, à cinq lieues d'Aix-la-Chapelle.

Voir aussi son ouvrage intitulé : *Geschichte des Frankisch. Rheinufers,* livre estimable sous plusieurs rapports, mais contenant plusieurs erreurs assez graves. L'auteur se montre trop rhéteur, néglige trop les vraies sources de l'histoire et ajoute trop de foi aux fables et traditions populaires.

doit comme tant d'autres, son origine à un camp romain (1).

Après les guerres de la conquête, les monuments historiques gardent un silence absolu sur Atuatuca ou Tongres pendant près de deux siècles. Il est vrai que Hariger avance que l'empereur Auguste imposa à la ville le nom d'Octavie; mais tout ce que ce chroniqueur raconte de ses antiquités et de son histoire porte tellement le cachet de la fable, que son autorité ne peut être d'aucun poids (2). D'ailleurs si Auguste avait donné son

(1) Cette identité, déjà reconnue par Cluverius et d'Anville, est admise généralement aujourd'hui, entre autres, par Mannert, Ukert et Walckenaer.

Voir surtout Roulez, *Nouvel examen de quelques questions de géographie ancienne,* dans les nouveaux *Mémoires de l'Académie,* t. XI.

Quelques manuscrits des commentaires portent, au lieu d'Atuatuca, Vacuta, Vatuca et Varuca. Hubert Thomas, Wendelin, Foullon, l'abbé de Feller et Dewez qui admettent cette leçon, évidemment fautive, placent ce camp romain, les uns à Withem entre Maestricht et Aix-la-Chapelle, les autres à Waroux, à deux lieues de Liége. L'opinion de Bruining (*Res belgicæ,* etc.), qui fait de Vacuta la rivière de l'Ourthe, et du *Castellum Atuatuca* l'*Obstricense oppidum* d'Ammien Marcellin, ne mérite pas de réfutation; car il a été démontré que *Obstricense oppidum* est une faute de copiste, et qu'il faut lire *tricesimæ oppidum,* château romain sur les bords du Rhin.

La substitution de Vacuta, Vatuca et Varuca (dans la paraphrase grecque des commentaires, on lit : *βαρουταυ*) à Atuatuca n'a pas plus d'importance que l'Atuaca et Aduaca que la carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin mettent à la place d'Atuatuca Tungrorum.

(2) *Pervenit* (B. Maternus) *ad florentissimam civitatem Tungris quam Tungrus cum Persis incoluit... Nam post subversionem*

nom à la ville de Tongres, il est certain que Strabon, Pline, Ptolémée ou d'autres auteurs anciens nous en eussent instruits, comme ils l'ont fait à l'égard de Reims, de Soissons et généralement de toutes les villes qui reçurent le même honneur.

Il a été dit, au chapitre IX, que Pline avait mentionné les eaux thermales que possédait la cité des Tongrois (1), et nous avons fait observer que dans ce passage le mot *civitas* doit s'entendre du peuple et non de Tongres qui certainement n'était point encore montée alors au rang de cité, qualité que Pline ne lui reconnait pas non plus dans le catalogue des villes de la Gaule. Le silence de Tacite, contemporain de cet auteur, prouve également le peu d'importance de Tongres à cette époque.

La renommée qu'acquirent ces sources, auxquelles Pline attribue des vertus que la découverte des eaux de

Troiæ plures duces ad ipsam pertinentes, cum suis agminibus diversas partes orbis adierunt et firmas civitates condiderunt, et in hoc quantum robore suo valuerint, sequacibus ostenderunt. A quorum progenie ædificata est illa famosissima civitas Tungris quæ magnitudine sua et altitudine ædificiorum Romæ vel Carthagini similis videbatur... Appellata porro traditur Tungris quasi tunderis seu tu ungeris, eo quod a latere tunderetur oceani undis, vel quod tanquam pigmentosis ungeretur terræ marisque copiis per mare sibi allatis. Hæc et Octavia ob honorem Octaviani Augusti, vel matris ejus, sororis Julii Cæsaris qui Gallias romano subegit imperio, et Germania fertur fuisse nominata. (Harigerus, 13, apud Chapeauville, *Gesta Pontif. Leod.*, t. I.)

(1) *Tungri civitas Galliæ fontem habet insignem, plurimis bullis stellantem, ferruginei saporis : quod ipsum non nisi in fine potus intelligitur. Purgat hic corpora, tertianas febres discutit, calculorumque vitia. Eadem aqua, igne admota, turbida fit, ac postremo rubescit.* (Plin., XXXI, 8.)

Spa et d'Aix-la-Chapelle a mises en oubli, la situation avantageuse du *Castellum Atuatuca* au point de réunion de plusieurs voies militaires, enfin le passage continuel des légions préposées à la défense des frontières du Rhin, et auxquelles Atuatuca servait d'étape, toutes ces causes ont sans doute contribué à faire affluer un grand nombre de marchands et autres personnes attirées par les avantages du lieu. Ces nouveaux habitants auront formé d'abord une bourgade ou *municipium*, qui, gagnant toujours en espace et en population, aura fini par obtenir le rang de ville (1). Ce fut alors qu'on dut construire l'enceinte romaine, dont il existe encore de nombreux vestiges.

Nous ignorons à quelle époque précise le camp ou château d'Atuatuca s'éleva au rang de seconde ville de la deuxième Germanique, province qui, malgré son étendue, ne renfermait antérieurement que la ville de Cologne seule (*Colonia Agrippina*). Ce fut probablement vers la fin du premier siècle ou au commencement du deuxième; car Ptolémée est, comme nous l'avons déjà dit, le premier auteur qui donne le titre de ville (πόλις), à l'ancien *castellum Atuatuca*.

(1) C'est de cette manière qu'une bourgade s'était formée autour du camp ou château romain de *Vetera* sur les bords du Rhin. Lors du soulèvement des Bataves, sous le règne de Vespasien, les commandants romains Mummius Lupercus et Numisius Rufus la détruisirent pour dégager les fortifications de Vetera : *Subversa longæ pacis opera, haud procul castris in modum municipii constructa, ne hostibus usui forent.* (Tacit., *Hist.*, IV.) *Municipium* ne doit pas être pris ici dans le sens de ville municipale, mais dans celui de bourg. (*Cod. Theod.*, XI, tit. XV, § 2; tit. XX, § 3. Salvian., *de Gubernat. Dei*, V.)

Au IVe siècle la dénomination d'Atuatuca fit place à celle du peuple qui avait occupé le territoire sur lequel il était situé : ainsi Vopiscus et la Notice de l'empire ne connaissent que le nom de *Tungri*. La Notice des Gaules écrit *civitas Tungrorum*.

Tongres, qui ne put s'élever sous la domination romaine qu'au rang d'une ville de troisième ordre, ne fut témoin, pendant cette période, d'aucun événement remarquable. A peine même est-elle citée une ou deux fois par les historiens romains, et d'une manière fort indirecte encore.

On lit dans Vopiscus que Dioclétien, encore dans les rangs inférieurs de la milice, étant logé dans une taverne de Tongres, une diseuse de bonne aventure, qu'il qualifie de druidesse, lui prédit l'empire dans des termes obscurs et qui ne furent compris que quand l'événement eut confirmé l'augure (1).

Lorsque Julien entreprit d'expulser les Francs Saliens,

(1) *Curiosum non puto, neque satis vulgare, fabellam de Diocletiano Augusto ponere hoc convenientem loco, quæ illi data est ad omen imperii. Avus meus mihi retulit ab ipso Diocletiano compertum. Cum (inquit) Diocletianus apud Tungros in Gallia quadam in caupona moraretur, in minoribus adhuc locis militans, et cum druide quadam muliere rationem convictus sui quotidiani faceret, atque illa diceret : Diocletiane, nimium avarus, nimium parcus es ; joco non serio Diocletianus respondisse fertur : tunc ero largus, cum imperator fuero. Post quod verbum druias dixisse fertur : Diocletiane, jocari noli : nam imperator eris, cum Aprum occideris.* (Vopisc. in *Numeriano*, 3.)

Pour comprendre cette prédiction, il faut savoir que le mot *aper*, sanglier, est le nom du préfet du prétoire qui assassina Numérien et dont Dioclétien se défit à son tour, au moment de son élévation à l'Empire.

envahisseurs de la Toxandrie, une députation de ce peuple vint à Tongres proposer à l'empereur des conditions de paix; mais les ayant rejetées, il partit de cette ville pour réduire les barbares par la force des armes (1).

Hariger, Gilles d'Orval et d'autres chroniqueurs et légendaires, ont avancé que la foi chrétienne fut prêchée à Tongres dès le premier siècle par saint Materne, et que ce saint, qu'ils rangent parmi les disciples de saint Pierre, et dont ils prolongent l'existence jusqu'à l'an 128 ou 130, fut le premier évêque de cette ville; mais le savant bollandiste Henschenius et le P. de Marne ont prouvé à l'évidence que saint Materne ne vivait qu'au commencement du IVe siècle. Villenfagne lui conteste même la qualité d'évêque de Tongres; il soutient, avec beaucoup de raison, que l'origine de l'évêché ne remonte qu'à l'année 346 et que saint Servais fut le premier qui occupa ce siége (2).

Suivant Grégoire de Tours et Gilles d'Orval, saint

(1) *Petit* (Julianus) *primos omnium Francos, eos, videlicet, quos consuetudo Salios appellavit, ausos olim in Romano solo apud Toxandriam locum habitacula sibi figere prælicenter. Cui, cum Tungros venisset, occurrit legatio prædictorum, opinantium reperiri imperatorem etiamtum in hibernis, pacem sub hac lege prætendens, ut quiescentes eos tamquam in suis nec lacesseret quisquam, nec vexaret. Hos legatos, negotio plene digesto, oppositaque conditionum perplexitate, ut in iisdem tractibus moraturus, dum redeunt, muneratos absolvit. Dictoque citius secutus profectos, Severo duce misso per ripam, subito cunctos adgressus, tamquam fulminis turbo perculsit*, etc. (Amm. Marcel., XVII, 8.)

(2) Villenfagne, *Recherches sur l'histoire de la principauté de Liége*. Dewez, *Dictionnaire géographique*, article *Tongres*.

Servais, au bruit de l'invasion des Huns, se rendit à Rome; et là pendant qu'il était en prières au tombeau des apôtres, saint Pierre lui apparut en personne, l'instruisit du sort qui menaçait sa ville épiscopale, et l'engagea à retourner promptement dans son diocèse pour mettre ordre à ses affaires et préparer son tombeau, parce que le Seigneur l'appellerait bientôt à lui, afin qu'il ne fût point témoin des calamités qui attendaient son église et ses ouailles; que le saint pasteur exécuta les ordres du prince des apôtres, et se retira ensuite à Maestricht, où il mourut en 383 ou 384 (1). Maestricht, simple bourgade, devint alors la résidence de ses successeurs jusqu'à l'épiscopat de saint Hubert, qui transféra le siége au village de *Legia* (la ville de Liége).

D'après ce récit, la cité de Tongres aurait été détruite par les Huns peu de temps après la mort de saint Servais. Mais comme l'irruption des Huns n'eut lieu que vers l'an 450, si cette ville fut dévastée une première fois vers la fin du IVe siècle, elle ne peut l'avoir été que par les Vandales ou d'autres peuples germaniques (2). D'ailleurs, la Notice des Gaules et l'Itinéraire d'Antonin reconnaissent encore tous deux Tongres comme ville. La Notice de l'empire, qu'on suppose écrite vers l'an 437, en fait aussi mention (3), mais c'est le dernier docu-

(1) *Lagentium prope Tungros.*
Droixhe, *Essai historique et critique sur la ville de Tongres.* (Messager des Sciences et des Arts, 1829.)

(2) Greg. Tur., *Hist. Franc.*, I, 34. Harigeri et Ægidii *Gesta Pontif. Tungrens.*, etc., 23-28.

(3) Bucherius suppose que Tongres aura été dévastée à différentes reprises, et pour la première fois, en 383. (Bucherii, *Disputatio histor. de primis Tungrorum seu Leodiensium episcop.*, 3.)

ment de l'époque romaine qui en constate l'existence. Ainsi, tout prouve que la ville la plus ancienne de la Belgique périt dans la grande catastrophe de l'an 450. Après un siége long et meurtrier, Tongres fut prise par le terrible Attila, le fléau de Dieu, surnom dont le barbare s'enorgueillissait; toute la population fut passée au fil de l'épée, et le sol semé des débris de ses édifices, détruits de fond en comble (1).

Tongres resta en ruines pendant plus de deux siècles. Hariger raconte que saint Gondulphe, évêque de Maestricht, mort en 617, entreprit de la rebâtir et appela de tous côtés une nouvelle population; mais que Dieu, irrité de l'esprit hostile que ses anciens habitants avaient manifesté contre saint Servais, envoya une troupe de loups dévorer les colons, en présence de l'évêque effrayé, et qu'ensuite la foudre et un affreux tremblement de terre renversèrent tous les travaux (2).

(1) *Tungrim pervenit* (Attila), *quam longo tempore obsedit et miseros cives gladio fameque afflixit... capta denique Tungri et occisis in ea omnibus habitantibus ejus, destructa est usque ad solum.* (ÆGIDIUS, *Additam. ad Hariger.*, 29, apud CHAPEAUVILLE, t. I, p. 48.)

(2) ..... *Conversus ad suos* (Gondulphus), *ex universa jussit convenire provincia, qui eam* (civitatem Tungrorum) *citius innovarent, ibique deinceps habitarent. Hæc dixit, et quod cœperat iter, peregit. Cum vero rediret, et quod factum erat placeret, aliquot dies illic morari disposuit. Cumque gaudens illic perendinaret, recordatus dominus malorum quæ fecerat urbs illa superba, dilecti sui Servatii zelans injuriam, subito redit ad vindictam, luporumque gravissimorum immissa multitudine, in præsentia S. pontificis, civitatis perfidæ jussit devorari colonos : quod constructum fuerat ultrix flamma consumpsit : cætera fulgur comminuit. Terræ motus insuper cœlitus immissus, per-*

Tout porte l'empreinte de la fable dans cette relation que nous pouvons compter parmi ces mille et mille contes brodés par les chroniqueurs sur l'histoire ancienne de la Belgique et de ses villes.

Un hagiographe du XIe siècle, plus croyable ici qu'Hariger, le chanoine Nicolas, dit, dans la vie de saint Lambert, que, sous cet évêque, Tongres, détruite depuis deux siècles, n'avait encore récupéré qu'un petit nombre d'habitants qui y vivaient au milieu des ruines (1). Au Xe siècle elle ne devait être guère plus florissante, puisque l'anonyme de Ravenne, qui mentionne les villes ou bourgs de Nassoigne, Dinant, Huy, Namur et Maestricht, passe sous silence cette antique cité. Réginon la cite parmi les places de la Belgique qui furent brûlées par les Normands en 881 (2). Saccagée et ruinée de nou-

gama multa subruit, adeo frequens et insolens, ut ipse pontifex mortem evadere desperaret, etc. (Hariger., *Gesta Pontif. Tungrens.*, etc., 34.)

(1) *Eo siquidem tempore Tungrorum civitas ab Hunnis jam pridem eversa, evolutis ab excidio suo plus quam ducentis annis, vix a paucis inhabitabatur, cunctaque suæ antiquæ nobilitatis et claritatis insignia vastitatis et solitudinis ipsius magnitudo obliteraverat : solam vero pontificalis cathedræ dignitatem, quam a B. Materno, primo ipsius civitatis episcopo, acceperat, adhuc in ecclesia sanctæ Mariæ perpetuæ virginis inter ipsas murorum suorum ruinas inconcusse tenebat.* (Nicol. canon., *Vita S. Lamberti*, apud Chapeauville, t. I, p. 378.)

(2) *Leodium civitatem, Trajectum castrum, Tungrensem urbem incendio cremant.* (Reginon., Chron. ad ann. 881.)

Nous remarquons, dans ce passage, la distinction de *civitas*, *castrum* et *urbs*. Le chroniqueur a donné probablement le titre de *civitas* à Liége, parce que c'était une ville épiscopale ; celui de *castrum* à Maestricht qui n'avait encore que le rang de bourg,

veau en 1213, 1468 et 1677, Tongres ne compte pas aujourd'hui une population de six mille habitants.

Comme les sources authentiques de l'histoire ne nous ont fourni d'autres détails que ceux que nous venons de consigner, nous allons examiner s'il nous serait possible de percer les épaisses ténèbres qui, jusqu'ici, ont couvert l'origine et l'histoire primitive de la seconde cité romaine de la Belgique.

Maîtres de la Gaule, les Romains bâtirent sur la montagne où se voit de nos jours la ville de Cassel (département du Nord), un château fort auquel ils ne donnèrent pas le nom de *Castellum Morinorum,* comme on l'a prétendu par erreur, mais celui de *Castellum Menapiorum* ou château des Ménapiens, sur le territoire desquels il était placé. Quel fut leur but, en érigeant cette forteresse? Comme César n'avait pu conquérir que la lisière méridionale de la Ménapie, les Ménapiens, qui habitaient l'intérieur et le nord de la contrée, ayant bravé ses armes dans leurs forêts et leurs marais impénétrables, il paraît probable que, par la construction du *Castellum* sur un point qui commandait toute la contrée environnante, les Romains auront voulu élever une barrière contre les hostilités de ce peuple presque indépendant dans ses retraites inaccessibles, et les incursions des pirates germains qui infestaient fréquemment la côte.

Quoique nous ignorions l'époque précise de sa construction, il est certain que ce château devait exister

et il aura remplacé pour Tongres le titre de *civitas* par celui d'*urbs,* parce que depuis longtemps cette ville avait cessé d'être la résidence d'un évêque.

dès le commencement du IIe siècle, puisqu'il en est déjà fait mention par Ptolémée, qui, du reste, en ignorait la véritable position et le compte même au nombre des villes gauloises, qualité que ne justifie point, pour cette époque surtout, la dénomination de *castellum* que porta toujours cette localité (1).

L'érection du *castellum Menapiorum* sur une hauteur isolée, au centre d'une vaste plaine, donnerait lieu de supposer qu'il remplaça quelque *oppidum*, si César n'avait déclaré formellement que de son temps on n'en trouvait aucun ni dans la Ménapie ni dans la Morinie.

Le silence que Ptolémée garde sur Tournai prouve que cette ville ou n'existait point, ou que c'était alors un endroit sans nulle importance (2). En effet, sur la Carte

(1) *Vici et castella et pagi ii sunt qui nulla dignitate civitatis ornantur, sed vulgari hominum conventu incoluntur et propter parvitatem majoribus civitatibus attribuuntur.* (Isidori Hispal. *Etymol.*)

Le *castellum* était proprement un petit château fort, moins considérable que le *castrum*. Le *burgus* était encore moins étendu que le *castellum : castellum parvum quod burgum vocant...* (Vegetius, IV, 10.)

De nos jours, on donne encore en Italie le nom de *castella* à des bourgs murés : « Ils appellent einsin (ainsi), dit Montaigne, des villages fermés qui, pour leur petitesse ne méritent point le nom de ville. » (*Voyage en Italie*, t. I.)

(2) La preuve que l'on a prétendu tirer des monnaies gauloises avec la légende *Durnacos*, pour faire remonter l'existence de Tournai jusqu'au règne d'Auguste, est de peu de valeur ; car, outre que Durnacos paraît être plutôt un nom d'homme que de localité, le type de ces pièces appartient au midi de la Gaule et ce n'est guère que là qu'on les trouve. Les plus anciennes

de Peutinger, postérieure d'un siècle à la Géographie de Ptolémée, et le document le plus ancien dans lequel il soit question de Tournai. *Tornacum* n'est encore indiqué que comme simple station ou relai de poste (1). La Carte de Peutinger, ainsi que Ptolémée, désigne, au contraire, le *Castellum* comme la place la plus importante du territoire ménapien; elle y accole même les deux tourelles, marque distinctive des villes, parce que, quoique simple château, c'était l'endroit le plus considérable et le chef-lieu d'une contrée où, à cette époque, on ne trouvait point encore de villes (2).

monnaies véritables de Tournai que l'on connaît jusqu'ici, sont deux pièces frappées sous Clovis II, et portant au revers le mot *Tornacum*. (Piot, *Recherches sur les ateliers monétaires des Mérovingiens*, etc., *en Belgique*, p. 43.)

(1) Grigny dérive le nom de *Tornacum* de *Thorn*, montagne, colline, élévation de terre, tombeau. (*Mémoire sur l'état des villes de la Gaule belgique, avant la fin du* XII*e siècle*, etc. *Magas. encyclop.*, 6e année.) D'après Wachter, *thor*, montagne, est un mot de la plus haute antiquité, en usage dans presque toutes les langues, tant orientales qu'occidentales. (*Glossar Germ.*, p. 1645.)

(2) Suivant la légende de saint Piat et de saint Chrysole, Tournai aurait déjà eu rang de ville dès la seconde moitié du IIIe siècle, et même devait être une ville considérable et populeuse, puisqu'il est dit que saint Piat y convertit jusqu'à trente mille païens, non compris les femmes et les enfants.

Tornaci ergo diffundendo late sanctum verbum Dei, Christo convertit virorum ter dena millia, præter parvos et secundi sexus turbam christicolam, geminis inter hæc coruscans virtutum miraculis. (Fulbertus, *Vita S. Piati. Acta SS. Belg.*, t. I, p. 139.)

Mais cette légende, écrite plusieurs siècles après le martyre du saint, contient des faits si étranges, si peu vraisemblables, que nous ne pouvons admettre l'autorité d'un pareil document.

On y lit, entre autres, que saint Piat ayant été décapité par ordre

Les plus anciens écrits d'une authenticité reconnue qui constatent l'existence de Tournai comme ville, sont la Notice des Gaules et une lettre de saint Jérôme de l'an 407, dont nous avons rapporté les termes au chapitre précédent. Ces documents, le premier surtout, témoignent et qu'alors *Tornacum* surpassait en importance le *Castellum Menapiorum* et qu'il était devenu le chef-lieu de la Ménapie (1). Ni la lettre de saint Jérôme ni la Notice des Gaules ne font mention du *Castellum*, mais il est encore cité dans l'Itinéraire d'Antonin qui date du même temps; c'est le dernier acte où il en soit question. La Notice de l'empire, composée sous le règne d'Honorius ou de Valentinien III, place à Tournai un gynécée ou fabrique impériale d'équipements militaires confectionnés par des femmes (2). Le silence absolu que ce document officiel observe sur le *Castellum Menapiorum* nous fait conclure qu'il avait cessé alors d'exister; dans le cas contraire, la Notice de l'empire, qui donne la nomenclature de toutes les places fortes des frontières, n'aurait pu, nous semble-t-il, oublier un lieu que sa position rendait un point de défense impor-

du préfet romain, porta sa tête en mains jusqu'au bourg actuel de Seclin à cinq lieues de Tournai.

(1) Nous jugeons inutile de réfuter l'erreur ou plutôt le paradoxe, qui fait de Tournai le chef-lieu de la Nervie. Philippe Harveng, abbé de Bonne-Espérance au XIIe siècle, qualifie Tournai de *urbem Menapiorum*. (*Vita S. Amandi*, 31.)

(2) *Procurator Gynæcei tornacensis Belgicæ secundæ.* La Notice de l'Empire parle aussi d'un corps de Tournaisiens préposé à la défense du *limes saxonicus*, dans la Grande-Bretagne :

Sub dispositione viri spectabilis comitis limitis saxonici per Britanniam... Præpositus numeri Tornacensium Lemanis.

tant, surtout à l'époque de la décadence de l'empire. Il est donc probable que le *Castellum Menapiorum* aura été pris ou détruit dans la première moitié du ve siècle, par les Vandales ou les Francs, ou dans quelque expédition maritime de la ligue saxonne, qui, depuis le IIIe siècle, faisait de fréquentes incursions sur nos côtes.

Quant à Tournai, cette station, par sa proximité de Boulogne, principal port des Gaules pour la Grande-Bretagne, et par sa position sur la grande route de la frontière du Rhin à Arras, Cambrai et Bavai, aura pris de l'accroissement et se sera élevée insensiblement au rang de ville, érigée par les Romains vers la fin du IVe siècle en chef-lieu de la Ménapie. Au reste, l'histoire est plus muette encore sur Tournai que sur Tongres, place plus considérable. La prise de la ville ménapienne par les Vandales, en 406 (1), et par Clodion, en 448, compose toutes ses annales pendant la domination romaine (2).

(1) En parlant de cette invasion, saint Jérôme mentionne Mayence, Worms, Reims, Amiens, Arras et Térouanne comme ayant été détruits par les barbares, tandis que pour Tournai, Spire et Strasbourg, il se borne à dire qu'ils tombèrent au pouvoir des Germains : *Tornacus, Nemetes, Argentoratum in Germaniam translati;* ce qui fait supposer que ces trois villes furent traitées moins cruellement.

(2) Les chroniqueurs du moyen âge qui ont attribué la fondation de Tournai à Tullus Hostilius et à Servius Tullius, rapportent encore que cette ville détruite par César, fut rebâtie sous le règne de Néron par un prétendu gouverneur ou comte, appelé Guntianus, qui changea son premier nom d'*Hostilia* ou *Nervia* en celui de *Tornacum*. Ils parlent aussi d'un siége que Tournai

Tournai ne fut érigé en siége épiscopal que vers la fin du ve siècle; son premier évêque fut saint Éleuthère promu vers l'an 486 (1). Ceci témoigne encore, à notre avis, du peu d'importance de cette cité et de la priorité de Tongres, qui reçut un évêque près d'un siècle et demi plus tôt (2).

Nous avons sur l'origine de Trèves des données beaucoup plus positives que sur celle des autres villes gallo-romaines qui s'élevèrent sur le territoire des peuples anciens de la Belgique actuelle. On sait en effet que

soutint sous le règne de Commode, contre les Tréviriens et les Allemands, qui furent battus par Varneton, prétendu gouverneur de Térouanne. Ces faits qui ne reposent sur aucun document authentique ne méritent pas plus de croyance que la légende de saint Piat. (Cousin et Poutrain, *Histoire de Tournai*, t. I. Dewez, *Dictionnaire géographique des Pays-Bas*, article *Tournai*.)

(1) L'erreur des auteurs qui ont regardé comme son premier évêque saint Supérior, évêque des Nerviens, qui assista au concile de Sardique, en l'an 317, provient de ce qu'ils ont pris Tournai pour le chef-lieu des Nerviens. Aujourd'hui cette question est parfaitement éclaircie, et on ne doute plus que cette ville, située sur le territoire ménapien (la ville à gauche de l'Escaut, alors la seule bâtie), ne fît partie de la Ménapie à l'époque de la domination romaine : *A. Catulli Tornacum civitas metrop. et cathedra episc. Nerviorum*. Bruxelles, 1652, in-4°. F. Gautray, *Dissert. hist. sitne Tornacum urbs Nerviorum?* Tournai, 1659, in-8°, Bucherii, *Belgium rom.* Poutrain, *Histoire de Tournai*, t. I. Dewez, *Dictionnaire géographique*, article *Tournai*. Walckenaer, *Géographie des Gaules*.

(2) Si, comme le rapporte la légende de saint Piat, ce saint avait converti plus de trente mille habitants de Tournai, nul doute qu'une ville aussi considérable n'eût eu un évêque dès le règne de Constantin.

cette ville fut fondée comme colonie militaire par l'empereur Auguste, vers l'an 15 avant J.-C. et que de là elle reçut le nom de *colonia Augusta Trevirorum* (1). Elle doit avoir pris un accroissement rapide, car Pomp. Méla, sous le règne de Claude, la compte déjà parmi les villes les plus florissantes de la Gaule belgique (2). Cependant, à en juger par le silence des historiens, Trèves ne doit avoir joué qu'un rôle secondaire jusqu'à la seconde moitié du IIIe siècle. Pendant ce long laps de temps il n'en est parlé qu'une seule fois, à l'occasion de la révolte des Bataves, sous Vespasien, à laquelle les Tréviriens prirent une part active. Tacite rapporte qu'après la défaite de ces derniers près de Rigodulum (Riol), Pétilius Céréalis entra en vainqueur à Trèves et qu'il eut grand' peine à empêcher ses troupes de la piller et de la détruire; que Civilis, Classicus, et Tutor tentèrent de la reprendre par surprise et qu'après avoir culbuté les avant-postes des Romains, il s'étaient déjà avancés jusqu'au milieu du pont sur la Moselle, lorsqu'ils furent attaqués et repoussés par Céréalis (3).

En 268, plusieurs des trente tyrans résidèrent à Trèves (4) et on y frappa des monnaies d'argent et de

(1) *Voir* Hetzrodt, *Notice sur les anciens Trévirois*, p. 82.

Suivant Steininger, Trèves aurait existé avant la conquête et n'aurait été érigée en colonie que sous le règne de Claude. La première de ces assertions est contraire à la vérité historique, les Tréviriens pas plus que les autres peuples germaniques n'ayant des villes alors; la seconde n'est qu'une conjecture sans fondement.

(2) Pomp. Mela, III, 2.

(3) Tacit., *Hist.*, IV, 71-78.

(4) Treb. Pollio.

cuivre en honneur de Victoria, mère de Victorin. Pour être plus à portée de réprimer les irruptions continuelles des Francs, l'empereur Maximien y établit aussi sa résidence en 287, et cet exemple fut suivi par la plupart de ses successeurs jusqu'à la fin du siècle suivant (1). Claude Mamertin prononça devant lui son premier panégyrique, le 21 avril 290 (2). Eumène adressa le sien à Constance Chlore en 296 ou 297 (3). Un troisième panégyrique fut récité à Trèves, en 307, devant Maximien et Constantin par un anonyme, disciple de Claude Mamertin et son successeur dans la chaire d'éloquence de l'académie de cette ville.

Mais c'est du règne de Constantin et de ses successeurs jusqu'à Valentinien II que date la grande célébrité et la splendeur de l'*Augusta Trevirorum*. Sous Constantin elle devint la métropole de la première Belgique et le siége du préfet des Gaules dont la juridiction s'étendait à la Grande-Bretagne et à l'Espagne. Le vicaire de la Gaule, le maître ou commandant supérieur des milices et un des quatre receveurs généraux des Gaules, y résidaient également (4). On a de Constantin vingt-huit lois données à Trèves en 313, 314, 315, 325, 329 et 331. Il y célébra avec beaucoup de pompe les jeux quinquennaux, en 309, et à cette occasion Eumène prononça en sa présence son deuxième panégyrique.

(1) *Hoc itaque tempore Augusta Trevirorum sedes imperatorum ac Cæsarum fieri incepit. Post Maximianum enim ibi regiam palatiumque per annos amplius centum habuerunt.* (Schoepflin., *Alsatia illustr.*, t. I, p. 391, note 1.)

(2) Hontheim.

(3) *Idem.*

(4) Hetzrodt, p. 94. De Pétigny, t. I, p. 318.

Le troisième le fut en 311 (1). Cet empereur entoura la ville de murs nouveaux et l'orna de la plupart des grands monuments dont il subsiste encore des restes si remarquables, que nous décrivons plus loin (2).

C'est par la date des lois données à Trèves que nous apprenons celle du séjour des successeurs de Constantin dans cette ville; il y en a trois de Constantin le jeune, de l'an 339, une de Constant et Constance de 343, une de Constant de 345, quatre-vingt-trois de Valentinien, des années 364, 365, 366, 367, 368, 370, 371, 372, 373, 374 et 375; trente-trois de Gratien de 376, 377, 378, 379, 380, 381; neuf de Valentinien II de 378, 379, 385, 389 et 390 (3).

(1) Nous en avons un autre de l'anonyme susnommé, qui fut prononcé en 313 ou en 314.

(2) *Video*, dit Eumène, en s'adressant à Constantin, *hanc fortunatissimam civitatem, cujus natalis dies tua pietate celebratur, ita cunctis mœnibus resurgentem, ut se quodammodo gaudeat olim caruisse, auctior tuis facta beneficiis. Video circum maximum, æmulum, credo, romano; video basilicam et forum, opera regia, sedemque justitiæ in tantam altitudinem suscitari, ut se sideribus et cœlo digna et vicina promittant.*

Comme ce panégyrique fut prononcé en l'an 309 pour célébrer l'anniversaire de la fondation de la ville, il y a, me semble-t-il, lieu de croire que celle-ci remontait à l'an 9 avant l'ère vulgaire.

Du passage que nous venons de transcrire, il résulterait aussi qu'avant l'avénement de Constantin, Trèves était tombée dans une profonde décadence. Tritheim, auteur allemand du xve siècle, dit qu'elle fut dévastée par les Allemands en 261, mais aucun auteur ancien ne parle de cet événement. (*De Franc. orig.*)

(3) Les lois datées de Trèves depuis le règne de Constantin jusqu'à celui de Théodose, montent à cent sept, nombre double de celles qui furent publiées à Rome pendant le même laps de temps.

Trèves possédait à cette époque un des trois hôtels de monnaies établis dans les Gaules par les empereurs (1), un gynécée sous la direction du *comes rerum privatarum* (2), deux fabriques d'armes, l'une de boucliers, l'autre de balistes (3), une fabrique impériale d'étoffes brochées et brodées, établissements qui n'existaient que dans trois villes de l'empire d'Occident, Arles, Reims et Trèves (4), un préposé du trésor (5) et une des premières écoles de littérature grecque et latine, appelée *schola palatina,* dans laquelle enseignèrent Claude Mamertin, Eumène, Harmonius qui passait pour un des hommes les plus savants de son siècle, et Ursule qu'Ausone qualifie d'illustre collègue d'Harmonius (6).

(1) *Procurator monetæ Triberorum.* (*Not. dignit. imperii,* sect. XLII).

On trouve dans le *Prodromus* de Hontheim, p. 188, deux inscriptions qui se rapportent à cet atelier monétaire.

Il n'y avait que six hôtels de monnaies dans tout l'empire d'occident : *Procuratores monetæ sissianæ, aquileiensis, urbis Romæ, lugdunensis, arelatensis et Triberorum.* (*Not. dignit. imperii, ibid.*)

(2) *Procurator gynæcii Triberorum.* (*Ibid.*)

(3) *Triberorum scutaria*
Triberorum balistaria. (Sect. XLI.)

C'est probablement à ces établissements et à d'autres qu'Ausone fait allusion, lorsqu'il dit en parlant de Trèves :

Imperii vires quod alit, quod vestit et armat.

(4) *Præpositus Brambaricariorum* (Barbaricariorum) *sive Argentariorum Triberorum.* (*Not. dignit. imperii,* sect. XLII.)

(5) *Præpositus thesaurorum Triberorum.* (*Ibid.*)

(6) On a trouvé dans le cimetière romain de Trèves l'épitaphe d'un grammairien grec appelé *Æmilius Epictetus sive Hedonius.* (Hontheim, *Prodr.*, p. 189.)

Le commerce devait être aussi très-florissant dans cette ville où régnait alors le luxe d'une grande capitale. L'auteur anonyme d'une description du monde, qui écrivait sous le règne de Constantin, dit que la ville d'Arles lui expédiait directement les marchandises qu'elle recevait de toutes les parties de la terre (1). La famille des Secundini, dont le magnifique mausolée se voit encore à peu de distance de Trèves, paraît y avoir occupé le premier rang parmi les négociants.

En somme, tous les auteurs du IVe siècle, comptent la ville de Trèves au nombre des premières cités de l'empire (2), qualification que lui valut cependant plutôt

La loi par laquelle l'empereur Gratien fixe les traitements des professeurs des villes principales de la Gaule, accorde un traitement plus fort à ceux qui enseignaient l'éloquence et la langue latine dans l'Académie de Trèves; mais il n'étend pas cet avantage aux professeurs de la langue greeque :

Trevirorum vel clarissimæ civitati uberius aliquid putavimus deferendum : rhetori ut triginta, item viginti grammatico latino, græco etiam, si quis dignus reperiri potuerit, duodecim præbeantur annonæ. (*Codex Theod.*, lex. XI, *de Medicis et profess.*)

(1) *Similiter autem habet* (Gallia) *alteram civitatem in omnibus ei* (Treviris) *adjuvantem, quæ est super mare, quam dicunt Arelatum, quæ ab omni mundo negotia accipiens, prædictæ civitati emittit.* (Anonymi *Expositio totius mundi.*)

Ausone dit de Trèves :

Largus tranquillo prælabitur amne Mosella,
Longinqua omnigenæ vectans commercia terræ.
(*Mosella*).

Voir Schneemann, *die Betriebsthätigkeit Triers zu Römerzeit*, dans le *Jahresbericht* de 1856.

(2) Ammien Marcellin qualifie Trèves de *domicilium principum clarum.* (XV, 11.)

son titre de résidence impériale, que son étendue et sa population lesquelles, comme nous le verrons plus loin, étaient certainement inférieures de beaucoup à celles de beaucoup d'autres villes moins renommées.

Le lustre et la splendeur de Trèves, lustre et splendeur factices, ne furent pas d'une longue durée et ne pouvaient l'être parce qu'ils n'étaient pas le résultat du progrès de la prospérité publique; les guerres désastreuses d'un empire en déclin les firent éclore soudainement, la ruine de cet empire les dissipa avec la même rapidité. Déjà en l'an 388 la ville avait soutenu un siége contre les Francs, après la défaite que les généraux romains Quintinus et Héraclius essuyèrent dans ses environs, mais cette fois la résistance courageuse des habitants força l'ennemi à la retraite (1). Trèves fut moins heureuse onze ans après, en 399, qu'elle fut prise et

L'auteur anonyme de la description du monde, rédigée sous Constantin, en parle dans ces termes : *Civitatem autem maximam dicunt habere* (Galliam) *quæ vocatur Treviris, ubi et habitare dominus dicitur.*

Ausone, dans son poëme de la Moselle, § 24, la salue aussi du titre de résidence impériale :

Dignata imperio debent cui mœnia Belgæ.

Dans son poëme sur les villes les plus célèbres de l'empire (*de claris urbibus*) il en trace le tableau suivant :

Armipotens dudum celebrari Gallia gestit :
Trevericæque urbis solium quæ proxima Rheno,
Pacis ut in mediæ gremio, secura quiescit :
Imperii vires quod alit, quod vestit et armat.
Lata per extensum procurrunt mœnia collem
Largus tranquillo prælabitur amne Mosella,
Longinqua omnigenæ vectans commercia terræ.

(1) Siger. Gembl., *Chronogr.*, ad ann. 388.

dévastée par les Francs (1). En 311 ou 312, livrée aux barbares par le sénateur Lucius, dont l'empereur Jovien avait déshonoré l'épouse, elle subit un sort plus cruel encore (2).

Les Francs la dévastèrent une troisième fois en 418 (3). Ce fut alors qu'elle cessa d'être la capitale de la préfecture des Gaules et que la ville d'Arles lui succéda en cette qualité (4). Deux autres dévastations, la première en 440 par les Francs (5) et la seconde par les Huns en 447 (6) complétèrent la ruine de Trèves qui tomba définitivement au pouvoir des Francs en 463.

On n'est pas d'accord sur l'époque où le christianisme s'introduisit dans cette ville; tandis que les uns la font remonter au 1er siècle, d'autres avec plus de raison ne la

(1) Greg. Turon, II, 9. Hontheim, *Prodr.*, I, § XVII, p. 61. De Bast, *Recueil d'antiq.*, 2e suppl., p. 138.

(2) Salvian., *de Gubern. Dei.*

Trevirorum civitas a Francis direpta incensaque est secunda irruptione. Greg. Tur., II, 4. Siger. Gembl., *Gesta Trevir.*, 35.

(3) *Gesta Trevir.*, 35, Salvian.

(4) *Gesta Trevir.*, Haupt, *Triers Vergangenheit und Gegenwart*, 2e Th., p. 21. *Trier und seine Umgebungen* (1838), p. 96.

Cependant, Hontheim (*Prodrom*, I, § 17, p. 62) et, d'après lui, de Bast (2e suppl., p. 140) sont d'avis que la translation de la préfecture des Gaules à Arles pouvait bien remonter à l'an 407. Pagi, *Crit. in Annal. Baronii* ad ann. 402, n° 31, et Hetzrodt (*Notices sur les anciens Trevir.*, p. 125) la reculent même jusqu'à l'an 402.

(5) Salvian. *Gesta Trevir.*

Voir aussi de Pétigny, t. I, p. 319.

(6) Aimoin., *Gesta Francor. Gesta Trevir.* — Suivant d'autres, en 451.

placent qu'au IIIe siècle (1). L'histoire ecclésiastique de Trèves ne commence à être bien connue qu'à l'année 314 lorsqu'on voit figurer au concile d'Arles son évêque Agritius.

En 336 saint Athanase, évêque d'Alexandrie, que les Ariens avaient obligé de quitter son siége, chercha un refuge à Trèves où il séjourna pendant deux ans et quatre mois. On pense qu'il y composa son fameux symbole (le crédo), aujourd'hui encore l'acte de profession de foi au christianisme. Il revint une seconde fois à Trèves en 347.

On place à l'année 336 la construction de la cathédrale et à l'année suivante l'introduction des ordres monastiques.

En 370, saint Jérôme vint demeurer à Trèves pour s'y livrer à l'étude des lettres. Nous y trouvons en 374 et en 383 saint Martin, évêque de Tours. Comme les affaires religieuses qui l'y appelèrent sont étrangères à la ville, il serait inutile de nous y arrêter. Pour ce motif nous passerons aussi sous silence les faits qui se rapportent aux évêques de Trèves du IVe et du Ve siècle, saint Maximin, Ithaque, saint Maxime, Félix et saint Sévère, ces événements appartenant à l'histoire générale de l'église, plutôt qu'à celle de la Belgique (2). Nous nous

(1) *Voir* Hontheim, *Prodom.*, t. I, p. 70; *Hist. diplom. Trev.*, I, præf., p. 9.

Sainte Hélène, mère de Constantin, habitait la ville de Trèves dans les dernières années du IIIe siècle, avec Constance Chlore, son époux. Les uns la font naître à Trèves; les autres, à Drepanum ou dans la Grande-Bretagne.

(2) *Voir*, à ce sujet, les *Gesta Trevir.*, t. I; Brower, *Annal. Trevir.*, et Hontheim, *Prodromus Hist. Trevir.*

bornerons donc à mentionner encore la présence à Trèves d'un père de l'église, non moins illustre que saint Jérôme, saint Ambroise, archevêque de Milan, qui y fut envoyé à deux reprises en 383 et 384, par l'empereur Valentinien, la première fois pour traiter de la paix avec Maxime, et la seconde pour lui redemander le corps de l'empereur Gratien, tué près de Lyon.

Il y a peu de chose à dire sur l'histoire ancienne des deux villes de la Nervie. Bavai et Cambrai, aucun historien romain n'ayant rapporté la moindre particularité sur ces cités qui sont uniquement mentionnées dans la carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin, et la première aussi dans la géographie de Ptolémée.

Si l'authenticité de l'inscription d'un monument qui aurait été élevé par un Cn. Licinius à Tibère en souvenir de son voyage à Bavai, était irrécusable, cette ville aurait déjà existé au commencement du Ier siècle de l'ère vulgaire; mais un de nos philologues les plus savants, M. Roulez, la croit apocryphe. De Bast et M. Lebeau prétendent qu'elle fut découverte dans le jardin du couvent des Oratoriens en 1716. Elle est ainsi conçue :

TI. CÆSARI AUGUSTI F.
DIVI NEPOTI ADVENTUI
EJUS SACRUM
CN. LICINIUS C. F. VOL. NAVOS (1).

(1) *Curavit faciundum Voluntarius Navus* ou *Gnavus*, d'après l'interprétation de de Bast qui traduit cette inscription de la manière suivante : *Monument dédié à Tibère César, fils d'Auguste, petit-fils du divin César, lors de son arrivée* (à Bavai) *par les soins de Cnæus Licinius, dévoué à son prince.* (2e suppl. au

En admettant que cette inscription soit fausse et de fabrique moderne, le plus ancien document qui mentionne Bavai est la géographie de Ptolémée où cette ville porte le nom de Baganum, et est qualifiée de ville des Nerviens. Une monnaie de bronze d'Adrien trouvée dans le tombeau d'une femme nommée Félicula, dont nous parlerons au chapitre suivant, semble prouver que cette sépulture remonte à la même époque. La carte de Peutinger désigne Bavai sous le nom de *Bacaconervio*, (*Bacaco Nerviorum*) et l'itinéraire d'Antonin sous celui de *Bagacum Nerviorum* (1). Bavai disparaît dans la nomenclature officielle des provinces et villes des Gaules, dressée vers l'an 417, preuve évidente qu'elle était alors à l'état de ruine, et cette destruction ne peut se rapporter qu'à la formidable invasion des Vandales en 406 (2). Des monnaies des empereurs Justinien, Marcien, Anthémius, Zénon, Basilisque et Anastase trouvées à Bavai (3), semblent témoigner que cette ville se releva promptement de ce désastre, mais certainement sans récupérer son ancienne importance et seulement à l'état de simple bourgade. Néanmoins elle continua toujours

Recueil des antiquités romaines et gauloises, p. 11. Lebeau, *Bavai*, p. 40.)

(1) Cette qualification de ville des Nerviens donnée à Bavai, par les trois seuls écrits de l'ère romaine qui fassent mention de cette ville, dément complétement les arguments de tous les auteurs modernes qui ont voulu revendiquer pour Tournai le titre de chef-lieu des Nerviens. En présence d'une preuve aussi formelle, toute réfutation des raisons dont ils ont cherché à étayer leur paradoxe serait superflue, ridicule même.

(2) *Voir* de Bast, 2e suppl., p. 142. Lebeau, *Bavai*, p. 69.

(3) De Bast, p. 59.

Digitized by Google

à conserver son titre de ville comme le prouvent les monnaies qui y furent frappées sous le règne de Charles le Chauve et qui portent pour légende *Bavaca civitas* (1). Elle ne fut entourée de murs qu'en 1301 (2).

On ne connaît qu'un seul évêque de Bavai, Supérior, encore ne reçoit-il le titre d'évêque des Nerviens que dans les faux actes d'un concile qui aurait été tenu à Cologne en 346, pour la condamnation de l'hérésiarque Euphrate (3). Il parait probable toutefois que ce Supérior est le même que l'évêque gaulois de ce nom qui assista au concile de Sardique en 347. Des antiquités chrétiennes découvertes à Bavai à diverses reprises attestent d'ailleurs que le christianisme y était déjà florissant aux IVe et Ve siècles; la plus remarquable est un tombeau, de l'an 404, dont il sera parlé loin.

Ptolémée ne cite pas Cambrai dans son catalogue des

(1) De Bast, p. 145. Lebeau, p. 72.

Ce dernier a réfuté les arguments que de Bast a allégués pour soutenir que ces monnaies ne se rapportent pas à Bavai.

Le titre de *civitas* donné à Bavai par des monnaies de l'époque carlovingienne et d'autres faits de la même nature, prouvent que les villes gallo-romaines conservaient encore alors ce titre, quoique ayant cessé d'être des siéges épiscopaux, et que par conséquent, une ville ne le portait pas dans les premiers siècles du moyen âge parce qu'elle était épiscopale, mais parce que son origine remontait à la domination romaine.

(2) Lebeau, p. 74.

(3) *Idem*, p. 53.

Les légendaires du moyen âge comptent encore, il est vrai, parmi les évêques de la Nervie Syagrius et Diogène ; mais la saine critique ne saurait admettre de pareilles assertions dénuées de tout fondement. (Le Glay, *Cameracum christianum*, introd., p. 9.)

villes de la Gaule ; aussi ne figure-t-il encore sur la carte de Peutinger et dans l'Itinéraire d'Antonin que comme une station de poste. Mais dans la Notice des Gaules cette localité jusque-là sans importance, reçoit le titre de ville (*civitas*) dont elle doit avoir été redevable à la destruction de Bavacum, qu'elle remplaça comme le chef-lieu de la Nervie (1). Cambrai ne conserva ce rang dans l'ordre civil que jusqu'à sa conquête par les Francs ; mais dans l'ordre ecclésiastique les limites de l'évêché restèrent les mêmes que celles de l'ancien *Bagacum*, et continuèrent à comprendre toute l'étendue de la Nervie. On ne connaît aucun évêque de Cambrai avant la fin de la domination romaine ; les légendes citent, il est vrai, un évêque du nom de Diogène qui aurait été sacré par l'archevêque de Reims sous le pontificat de Siricius (2) ; mais outre que cette tradition est considérée comme apocryphe, il est hors de doute que si Bavai existait encore alors (le pape Siricius occupa le siége pontifical entre les années 384 et 398), Cambrai, simple station du territoire de cette cité, ne devait pas avoir un évêque à cette époque. Il est fort probable encore qu'après la destruction de Bavai, la Nervie resta privée de son évêque jusqu'au commencement du VIe siècle, lorsque saint Vaast réunit le gouvernement de cette église à celui de son diocèse d'Arras. Ce ne fut qu'après sa mort que l'évêché de la Nervie ou de Cam-

(1) La prise de Cambrai par Clodion est mentionnée par Grégoire de Tours en ces termes : *Chlodio autem missis exploratoribus, ad urbem Cameracum, perlustrata omnia, ipse secutus, Romanos proterit, civitatem adprehendit.* (*Hist. Franc.*, II, 9.)

(2) *Cameracum christianum*, p. 3.

Digitized by Google

brai en fut détaché et eut son propre évêque qui fut saint Vedulphe ou Vedoul (1).

(1) *Cameracum christianum. Introd. hist.*, VIII.

M. Leglay pense que le bienheureux Dominique, disciple de saint Vaast, aura bien pu, du vivant de ce dernier, occuper le siége de Cambrai en qualité de chorévêque.

Digitized by Google

CHAPITRE XI.

ÉTENDUE, POPULATION ET TOPOGRAPHIE DES VILLES DE LA BELGIQUE SOUS LA DOMINATION ROMAINE. — RECHERCHES SEMBLABLES SUR LES VILLES DE L'ANTIQUITÉ EN GÉNÉRAL, ET PARTICULIÈREMENT DE LA GAULE.

L'ignorance ou l'amour du merveilleux ont fait inventer par les chroniqueurs du moyen âge sur la grandeur, la puissance et la splendeur de Tongres et de Tournai des fables non moins absurdes que sur l'histoire primitive de ces villes. L'un d'eux, Gilles d'Orval, du XIIIe siècle, va même jusqu'à mettre la ville de Tongres en parallèle avec Rome et Carthage (1)! Plusieurs antiquaires et historiens modernes, moins excusables que des écrivains qui vivaient à une époque où il était plus difficile de connaître la vérité, et où les vraies sources de l'histoire étaient presque entièrement tombées en oubli, se sont laissés aller aux mêmes exagérations. Les plus modérés se sont contentés de dire que Tongres et Tournai étaient des villes grandes, riches et populeuses. Une étude consciencieuse des monuments anciens nous a appris que non-seulement la Belgique actuelle ne contenait, sous la domination romaine, que

(1) *Hæc Turingorum metropolis, Francorum Tungris, quæ juxta præsagium B. Servatii coram Hunnis jussu Dei corruit, florentissima famosissimaque erat; urbium quippe Europæ fulgebat et Africæ quatuor inter maximas, Romam, Carthaginem, Numantiamque nobilitate nominis æquiparans.* (ÆGID. ad HARIGER., 13.)

ces deux villes, mais encore que la plus ancienne et la plus importante n'aurait été classée, de nos jours, que parmi celles du troisième ordre, et que la seconde était beaucoup moins considérable encore. Prouvons d'abord cette assertion par rapport à Tongres.

Aucun écrivain de l'antiquité, à l'exception d'Ammien Marcellin, n'a parlé de Tongres comme d'une ville remarquable par son étendue ou à quelque autre titre que ce soit. Dans le passage où il donne une description succincte des Gaules, Ammien Marcellin dit que la province de la seconde germanique possède deux villes grandes et riches, Cologne et Tongres (1). C'est de ce témoignage seul, car nous dédaignons les récits fabuleux des légendaires, que pourraient se prévaloir les modernes qui ont avancé qu'avant sa destruction par les Huns, Tongres était aussi distinguée par son étendue et sa population que par ses richesses et sa magnificence. Nous allons démontrer combien peu sont fondées les conclusions qu'on prétendrait tirer de la phrase d'Ammien Marcellin.

En premier lieu, cet auteur, en parlant de la seconde Germanique, n'a pas mentionné uniquement Cologne et Tongres, parce que c'étaient les cités principales de la seconde Germanique ; s'il n'a pas nommé d'autres villes, c'est qu'il n'y en avait pas davantage ; car, comme nous l'avons observé précédemment, dans la première et la seconde Germanique, qu'il devait mieux connaître que le reste de la Gaule, puisqu'il y avait séjourné lorsqu'il servait dans les armées, cet historien ne s'est pas

(1) *Secunda Germania Agrippina et Tungris munita, civitatibus amplis et copiosis.*

Digitized by Google

contenté comme pour les autres provinces gauloises, de n'énumérer que les places importantes; il a mentionné toutes les villes grandes et petites, comme on peut s'en convaincre en confrontant sa description des deux Germaniques avec celle de ces provinces qu'on lit dans la Notice des Gaules (1).

En second lieu la comparaison qu'on voudrait faire de Tongres avec Cologne, parce que ces deux villes se trouvent nommées ensemble et avec les mêmes épithètes, ne prouverait rien en faveur de la grandeur de Tongres. Quoiqu'une des villes les plus célèbres de la Gaule, Cologne n'était elle-même qu'une ville d'une étendue très-médiocre, et dont l'enceinte n'avait que deux cents verges de longueur sur quatre-vingt-dix de largeur (2).

(1) *Secunda Germania, prima ab occidentali exordiens cardine, Agrippina et Tungris munita, civitatibus amplis et copiosis. Dein prima Germania, ubi præter alia municipia, Moguntiacus, et Vangiones, et Nemetes, et Argentoratus, barbaricis cladibus nota.* (Amm. Marcell., XV, 11.)

Par le terme *municipia*, dans ce passage, on ne doit point entendre des *villes municipales*, mais des bourgs, dans la véritable signification du mot *municipium*, telle, par exemple, que s'en est servi Salvien. (*De Gubern. Dei*, V.) Ces *municipia* de la première Germanique dont Ammien n'a pas donné la nomenclature, sont les bourgs de Brocomagus, Saliso, Tabernæ, Tribuncos et Concordia. Les villes qu'il a désignées par leur nom, sont les mêmes que celles qui sont mentionnées dans la Notice des Gaules.

On peut voir dans Maffei les diverses significations du mot *municipium*. (*Verona illustrata*, V.)

(2) Von Mering und Reischeat, *Zur Geschichte der Stadt Köln*, t. I, p. 4. — Le périmètre de la ville actuelle est de six cent cinquante verges sur trois cent quarante. (*Ibid.*) La Cologne de nos jours a donc deux fois et demie l'étendue de la cité romaine.

Elle ne devint grande et considérable, et n'acquit son étendue actuelle qu'en 1187 ; avant cette époque les églises de Saint-Séverin, de Saint-Pantaléon, de Saint-Georges, de Saint-Maurice, des Apôtres, de Saint-Géréon, de Saint-Gervais, des onze mille Vierges, des Machabées, de Saint-Cunibert, etc., se trouvaient toutes en dehors de son enceinte. Ainsi les épithètes *amplis* et *copiosis*, dont Ammien gratifie Cologne et Tongres, ne témoignent point que ces villes fussent de grandes cités, mais seulement qu'elles l'étaient par rapport à la plupart des autres villes de la Gaule, et même des plus célèbres. Pour prouver ce fait si contraire aux idées généralement reçues, nous allons transcrire le passage entier d'Ammien Marcellin dans lequel sont nommées les villes principales des Gaules, et nous démontrerons que les plus considérables seraient réputées aujourd'hui bien peu importantes eu égard à leur périmètre et à leur population. Toutes ces preuves viendront à l'appui de ce que nous avançons contre l'opinion que la plupart de nos auteurs se sont formée de la grandeur et de la puissance anciennes de Tongres et de Tournai.

Après avoir décrit la première et la seconde Germanique dans les termes précités, le texte latin de l'histoire romaine d'Ammien Marcellin, que nous mettons en note et dont nous donnons ici la traduction littérale, continue comme suit (1) : « Après les deux Germaniques, la

(1) *Post has* (*Germaniam 1^am et 2^dam*) *Belgica prima* MEDIOMATRICOS *prætendit et* TREVIROS *domicilium principum clarum. Huic adnexa est secunda Belgica, qua* AMBIANI *sunt,* URBS INTER ALIAS EMINENS, *et* CATELAUNI, et REMI. *Apud Sequanos* BISONTIOS *vidimus, et* RAURACOS, *aliis potiores oppidis multis. Lugdunensem primam* LUGDUNUS *ornat, et* CABILLIONES, *et* SENONES, *ac* BITURIGÆ, *et* MOE-

première Belgique montre Metz et Trèves, noble séjour des empereurs. A cette province est limitrophe la seconde Belgique, qui renferme Amiens, éminente parmi les autres villes, Châlons et Reims. Dans la Séquanoise, nous avons visité Besançon et la ville des Rauraciens, supérieures à beaucoup d'autres places. Lyon, Châlons-sur-Saône, Sens, Bourges et l'ancienne splendeur d'Autun, font l'ornement de la première Lyonnaise. La seconde s'enorgueillit de Rouen, Tours, Milan et Tricasses. Les Alpes Grecques et Pennines, outre plusieurs villes obscures, comptent Avenche, aujourd'hui déserte, mais qui autrefois n'était pas sans importance comme l'attestent les ruines de ses édifices. Ce sont là les provinces et les villes les plus distinguées des Gaules.

« Dans l'Aquitaine bornée d'un côté par les Pyrénées et de l'autre par la partie de l'Océan qui touche à l'Espagne, la première province est l'Aquitanique qui

NIUM AUGUSTODUNI MAGNITUDO VETUSTA. *Secundam enim Lugdunensem* RHOTOMAGI, *et* TURINI, MEDIOLANUM *ostendunt : et* TRICASTINI : *Alpes Graiæ et Pœninæ, exceptis obscurioribus... habent et* AVENTICUM, *desertam quidem civitatem, sed non ignobilem quondam, ut ædificia semiruta nunc quoque demonstrant. Hæ provinciæ urbesque sunt splendidæ Galliarum. In Aquitania, quæ Pyrenæos montes et eam partem spectat oceani quæ pertinet ad Hispanos, prima provincia est Aquitania, amplitudine civitatum admodum culta; omissis aliis multis,* BURDEGALA *et* ARVERNI *excellunt, et* SANTONES *et* PICTAVI. *Novempopulos* AUSCI *commendant et* VASATÆ. *In Narbonensi* ELUSA, *et* NARBONA, *et* TOLOSA, *principatum urbium tenent. Viennensis civitatum exsultat decore multarum, quibus potiores sunt,* VIENNA *ipsa, et* ARELATE, *et* VALENTIA, *quibus* MASSILIA *jungitur... His prope Salluvii sunt, et* NICÆA, *insulæque Stœchades.* (AMM. MARCELL., XV, 11.)

compte plusieurs grandes villes, parmi lesquelles Bordeaux, Clermont en Auvergne, Saintes et Poitiers tiennent le premier rang. Auch et Bazas sont l'honneur de la Novempopulanie ; dans la Narbonnaise priment Eause, Narbonne et Toulouse. La Viennoise est fière de la beauté de plusieurs cités dont les plus distinguées sont Vienne, Arles, Valence et Marseille. A cette province touchent les Salluviens, Nice, Antibes et les îles Stéchades. »

Examinons maintenant ce que c'était que ces villes splendides, *splendidæ urbes Galliarum*.

Metz, qu'Ammien Marcellin cite comme étant après Trèves la ville principale de la première Belgique, n'occupa jusqu'au xe siècle qu'environ un tiers de la ville actuelle (1).

Nous nous réservons d'examiner plus loin l'étendue et la population de l'*Augusta Trevirorum*.

Chef-lieu de la Belgique d'Auguste, et depuis Dioclétien ou Constantin, de la seconde Belgique, Reims était renfermée dans une enceinte très-circonscrite; l'abbaye de Saint-Rémi et plusieurs autres édifices religieux de la ville actuelle se trouvaient au ve siècle à une assez grande distance des murs de la cité romaine (2). Amiens

(1) Begin, *Metz depuis dix-huit siècles*, t. I, p. 124.

La ville ne s'étendait pas alors au delà de la Moselle, et les actes antérieurs au xie siècle attestent que l'île de Saulsey, les églises et monastères de Sainte-Glosinde, Ponthieffroy et de Saint-Vincent, se trouvaient en dehors des murs (*extra muros metenses*). D. Jos. Cajot, *Antiq. de la ville de Metz*, Metz, 1760, et une petite brochure sur l'histoire de cette ville, publiée il y a peu d'années, avec un plan indiquant ses différents accroissements.

(2) Valesii *Notitia Galliar.*, in voce *Augusta Remorum*. Tarbé, *Reims. Essais histor.*, etc., p. 11.

et Châlons (sur Marne) étaient plus petites encore que leur métropole (1). La ville haute de Besançon remplit à elle seule l'emplacement entier de la Besançon antique, la ville la plus considérable de la Séquanoise, après Augusta Rauracorum. Cette dernière avait plus d'étendue; son enceinte romaine dont il subsiste des restes considérables, mesure jusqu'à deux mille quatre cent quarante-six toises ou près d'une lieue française (2).

Des cinq villes de la première Lyonnaise, citées par Ammien Marcellin, comme les plus importantes de cette province, Lyon, longtemps la capitale de toutes les Gaules, n'était cependant qu'une place bien médiocre en comparaison du Lyon du XIXe siècle; elle ne couvrait que la colline de Fourvières et une partie de celle de saint Juste (3). Des quatre autres villes, Sens, Châlons-sur-Saône, Bourges et Autun, les trois premières ne seraient rangées de nos jours que dans la classe des villes de quatrième ordre. La Notice des Gaules ne qualifie même Châlons que de bourg (*castrum*), qualification que justifiait bien le peu d'espace qu'occupe le quartier de la cité (4). Cette ville et Bourges, chef-lieu de l'Aquitaine, ne remplissaient pas la moitié de leur périmètre actuel (5) et cette vaste enceinte d'Augusto-

(1) Châlons ne consistait que dans l'enceinte étroite portant encore le nom de cité, qui forme le centre de la ville moderne.

(2) Picot, *Statistique de la Suisse*, p. 117.

(3) Le P. de Colonia, *Antiquités de la ville de Lyon*, chap. 15, et pour les agrandissements de la ville, Cochard, *Guide du voyageur à Lyon*.

(4) *Voir* Piganiol de la Force, *Description de la France*, t. III. Gr. Th. Tarbé, *Recherches sur la ville de Sens*, chap. 19.

(5) Piganiol de la Force, t. III.

Digitized by Google

dunum, comme Ammien Marcellin qualifie les murs d'Autun, avait à peine une lieue et un quart de circonférence (1).

Si nous passons dans la seconde Lyonnaise, les documents anciens nous apprennent que Rouen, le chef-lieu, n'était qu'une méchante bicoque, formée, jusqu'à l'année 404, d'une seule rue le long de la Seine et de quelques ruelles (2). L'état de la métropole peut faire juger de ce qu'étaient Tours et autres villes inférieures de la province (3).

Dans la province des Alpes Grecques et Peninnes, Ammien Marcellin nomme la plus considérable, avant sa destruction par les Allemands, la ville d'*Aventicum*. Ses murs romains existent encore en grande partie; ils

(1) *Mœnium Augustoduni magnitudo... muros spatiosi ambitus.* (Amm. Marcel., XV, 2; XVI, 2.)

La circonférence de cette enceinte romaine, qui se distingue encore parfaitement, est d'environ trois mille toises dans sa plus grande extension. (*Autun archéologique*, par la société éduenne, 1848, p. 87.)

Ce fait seul constate qu'une ville d'une lieue de circuit, passait chez les Romains pour une ville très-considérable.

(2) *Histoire de la ville de Rouen* (1731), t. I.

(3) Une ancienne homélie en l'honneur de saint Willebrord, qualifie Tours de villette, *muris parvula*.

Urbem (Turonas), dit Valois, *Maanus parvam olim aut saltem modicam fuisse ait, sed postea castri sancti Martini adversus Normannorum incursiones ac demum nuper novarum munitionum accessione auctam et amplissimam factam esse, quod, quam vere Maanus dixerit docet homilia de S. Willebrordo ante Normannorum latrocinia composita, ubi hæc leguntur : quid de te Turonia loquar civitas? muris quidem parvula*, etc. (Valesii *Not. Gall.*, in voce *Turonæ*.)

Digitized by Google

avaient deux mille cinq cents toises (une lieue française) de circuit (1). Nous ajouterons qu'Aventicum, érigé en colonie romaine par Vespasien, passait alors et plus tard pour la capitale de toute l'Helvétie (*caput gentis*) (2), et que c'est de là qu'on comptait toutes les distances des voies romaines du pays (3).

Bordeaux, Clermont en Auvergne, Saintes et Poitiers sont désignées par Ammien Marcellin comme les cités les plus importantes de l'Aquitaine, qui, suivant cet historien, se distinguait par la grandeur de ses villes, *amplitudine civitatum admodum culta*. Cependant Bordeaux, capitale de la seconde Aquitaine, et comprise par le poëte Ausone au nombre des premières cités de l'empire (4), n'avait, aux IIIe, IVe et Ve siècles, que mille trois cent quarante-six pas ou un bon tiers de lieue française de circuit (5), et suivant le savant Valois, seulement cent

(1) Haller, *Helvetien unter der Römer*, 2e Th., S. 268.

(2) Tacit., *Hist.*, I, 68.

(3) D'Anville, *Notice de l'ancienne Gaule*, p. 115. Haller, 2e Th., S. 245.

(4) Ausonius, *De claris urbibus*.

(5) L'auteur de la *Description historique de Bordeaux*, publiée en 1785, lui donne trois cent soixante-dix toises de longueur et deux cent quarante de largeur, et comme la ville romaine formait un carré long fort régulier, son périmètre devait être, d'après cette supputation, de mille deux cent vingt toises.

« Le plan de l'antique enceinte de Bordeaux, dit M. Jouannet, était un parallélogramme rectangulaire de cinq cent vingt mètres sur quatre cent cinquante mètres ; ses longues lignes couraient de l'est à l'ouest (orient d'hiver), et la petite ligne du levant bordait le fleuve. » (*Statistique de la Gironde*, t. II.) Il évalue sa superficie seulement à trente-quatre hectares, et sa population au IIe siècle, à dix mille âmes. — *Voir* aussi : *Histoire nationale des*

quatre acres de terre en superficie, tandis qu'au XVIIe siècle Bordeaux occupait un espace de quatre cent cinquante acres (1), superficie qui s'est plus que triplée aux XVIIIe et XIXe siècles ; de sorte qu'elle est actuellement dix ou douze fois plus grande que sous l'empire romain. Clermont et Poitiers aussi occupaient avant le VIe siècle une enceinte fort restreinte (2).

Il serait superflu de descendre aux cités d'un ordre inférieur, Auch et Bazas, dans la Novempopulanie, Eause, dans la Narbonnaise, quand nous voyons que Narbonne et Toulouse, comptées par Ausone parmi les cinq villes les plus distinguées des Gaules, n'étaient elles mêmes que d'une grandeur fort ordinaire comme le témoignent les étroites limites dans lesquelles sont circonscrits leurs vieux quartiers appelés cités (3).

départements de la France, Guienne, par ALEX. DUCOURNEAU, t. II, pp. 10, 33, 43.

(1) JOD. SINCERUS, *De Burdigala,* in appendice *Itinerarii Galliæ.* Amsterdam, 1649. VALESIUS, in voce *Burdigala.*

(2) *Voir* l'extrait d'un Mémoire sur les antiquités de Clermont dans les *Annales des voyages,* 1re série.

Bien que l'enceinte romaine de Poitiers eût été agrandie par les Visigoths, lorsque Alaric II y établit sa cour, elle était encore peu considérable et ne renfermait ni l'église de Saint-Jean, ni celles de Saint-Hilaire et de Sainte-Radegonde. La troisième ceinture de murailles, qui donna à la ville à peu près les limites où elle se trouve encore circonscrite, fut bâtie par Henri II, comte de Poitiers, et rebâtie avec quelques agrandissements par Jean de France, duc de Berry. (VALESIUS, *Not. Gall.,* in voce *Pictavi, Acta Sanctor. Belgii* IV, pp. 92 et 96. *Histoire monumentale de la Charente Inférieure et de la Vienne.* (Paris, 1848, p. 112).

(3) Ausone dit en parlant de Toulouse : *Tolosa coctilibus muris quam circuit ambitus ingens.* AUSON., *de claris urbib.*

La cité et la nouvelle ville (le bourg) ne furent réunies dans

Arles, qu'Ammien Marcellin mentionne avec Vienne, Marseille et Valence comme les places les plus remarquables de la Viennoise, n'était également qu'une ville médiocre avant Constantin qui l'agrandit d'un nouveau quartier de l'autre côté du Rhône (1). Vienne, le chef-lieu de cette riche province, et considérée, sous Auguste et plus tard encore, comme la capitale des Gaules, n'avait pas même l'étendue de la Vienne de nos jours, ville de quatrième ordre en France et dont les murs ne mesurent que mille sept cent quatre-vingts toises (2). Valence

une enceinte commune qu'en 1346. L'église Saint-Saturnin, aujourd'hui une des principales de Toulouse, se trouvait dans les champs au ve siècle. (Piganiol de la Force, t. IV.)

Voir aussi pour le tracé des murs romains de Toulouse. Al. du Mége, *Histoire des institutions religieuses, politiques,* etc., *de la ville de Toulouse,* t. I, prolégomènes.

La ville moderne, malgré ses agrandissements successifs, n'a encore qu'une lieue de tour, non compris les faubourgs.

(1) Ce quartier, aujourd'hui le faubourg de Trinquemaille, est sans murs; la ville ancienne a conservé sa première étendue et, en grande partie, son enceinte romaine bâtie en grandes pierres. Elle n'a pas au delà de trois quarts de lieue de circonférence. J'en ai fait le tour en une bonne demi-heure.

(2) Piganiol, t. III.

L'enceinte romaine ne s'étendait pas, comme l'enceinte de la ville moderne, jusqu'au Rhône, et l'abbaye de Saint-André était à quelque distance de la ville : « Ce monastère, dit Chorier, est appelé dans d'anciens actes : *S. Andreæ extra muros Viennæ; sacrosanctæ Dei ecclesiæ quæ est extructa infra muros Viennæ, in honore Sancti Andreæ apostoli dicata.* Il n'est pas seulement vray que ce monastère estoit hors de la ville et dans une campagne libre, mais plusieurs autres documents m'inseignent aussi que, du pont de Fère jusqu'au delà du fauxbourg de Fuissin, le rivage du Rhosne n'estoit qu'un lieu de divertissement et de plai-

était bien moindre encore (1). Enfin Marseille, une des villes les plus renommées et une des premières places de commerce de l'antiquité, ne consistait que dans une partie de la ville haute, où le Marseille du moyen âge ne forme pas lui-même le sixième du Marseille actuel (2).

Il résulte de ces explications, dans lesquelles nous avons dû entrer pour éclaircir la question, qu'à quelques exceptions près, toutes les villes citées par Ammien Marcellin comme les plus considérables des Gaules n'avaient qu'une étendue ou fort petite ou médiocre (3).

sance remply de vignes, de bois et de jardins et non de maisons, comme il est présentement ; il estoit par ceste raison appelé le jardin (*hortus*) et le vallon des jardins (*vallis hortensis*)... Le monastère de Saint-Pierre y estoit situé... cela sert encore à confirmer ceste vérité que Vienne ne descendoit point en ce temps jusqu'au Rhosne. Le Faubourg de Fuissin occupe cet emplacement. » (*Rech. crit. sur Vienne*, pp. 80 et 82.)

(1) On voit encore une partie de son enceinte romaine ; je l'ai examinée avec attention. Valence s'est considérablement agrandie et embellie depuis qu'elle est devenue chef-lieu de département.

(2) L'enceinte romaine subsista, paraît-il, jusqu'en 1350, que la commune jugea à propos de donner à Marseille une étendue plus vaste, et fit élever des murailles que l'on abattit au xve siècle pour procéder à un nouvel agrandissement.

(3) Ptolémée compte comme villes principales des Gaules Saintes (*Mediolanum*), Bordeaux, Gessoriacum ou Boulogne, Reims, Arles, Vienne, Nîmes, Autun et Lyon.

Ammien Marcellin n'a pas compris dans sa liste, beaucoup plus longue, trois de ces cités Saintes, Boulogne et Nîmes. La première ne s'est pas agrandie, mais conserve son ancienne étendue. Les deux autres sont au contraire beaucoup plus grandes que dans l'antiquité. Le Gessoriacum romain n'occupait que l'emplacement de la ville haute de Boulogne, parallélogramme de quatre cents

Digitized by Google

Ainsi l'expression de *civitates amplæ et copiosæ* dont il décore Cologne et Tongres, ne prouve point que

mètres sur trois cent vingt-cinq. (Bertrand, *Hist. de Boulogne-sur-Mer*, t. II).

Nîmes, à laquelle plusieurs auteurs par trop dominés par l'hyperbole classique et l'esprit de clocher, ont donné une enceinte de neuf mille quatre cent soixante toises, d'autres de six mille vingt-cinq mètres, n'a jamais eu sous l'empire une circonférence qui dépassât deux mille neuf cent vingt-cinq toises, ou même quatre mille sept cent quatre mètres. Les portes romaines dites porte d'Auguste et porte de France, qui existent encore à l'opposite l'une de l'autre, ne permettent point de doute à ce sujet. (*Voir* Millin, *Magasin encyclopédique*, 1795, t. II, p. 537 et Sercot, *Lettres sur Nîmes et le Midi*, t. I, p. 142.) La ville moderne occupe une surface triple. Le célèbre amphithéâtre pouvait contenir, il est vrai, jusqu'à vingt-quatre mille spectateurs; mais il servait tant à la cité qu'à sa banlieue qui comprenait, suivant Strabon, trente bourgs et villages. L'usage d'un théâtre et d'un amphithéâtre était même souvent commun à plusieurs villes à la fois.

Presque toutes les villes gallo-romaines se sont considérablement agrandies au moyen âge et postérieurement; telles sont, entre autres, outre celles qu'on a déjà nommées, Paris, Beauvais, Chartres, Meaux, Saint-Quentin. (*Augusta Veromanduorum*), le Mans, Angers, Périgueux, Troyes, Orléans, Arras, Nantes, Rennes, Limoges, Grenoble, Carcassonne, Aix (*Aquæ Sextiæ*), Toulon, Avignon, Genève, Strasbourg, Worms et Mayence. Pour ne citer que quelques exemples, il suffira de dire que la *civitas Bellovacensium* n'était qu'un huitième du Beauvais moderne, que Strasbourg n'avait que deux cent quarante mille mètres de surface, le Mans (*civitas Cenomanorum*) un périmètre de deux cent vingt-cinq toises ou quatre cent cinquante mètres; Soissons, cinq cent soixante toises; Nantes, une superficie de seize hectares, et Rennes, une étendue bien moindre encore.

Les murs romains d'Argentuaria (entre Bâle et Strasbourg), découverts en 1780, n'avaient qu'environ deux mille cent soixante

c'étaient de grandes cités suivant l'acception que nous attachons aujourd'hui à ce terme, mais seulement qu'elles l'étaient comparativement aux villes gallo-romaines ordinaires. En effet, quoique Tongres ne fût qu'une simple ville de province et ne jouît d'aucune distinction, elle surpassait en étendue mainte cité métropolitaine et ne le cédait pas sous ce rapport à Cologne, chef-lieu de la province et colonie romaine.

L'enceinte actuelle de Tongres élevée sur les fondements des murs romains marque exactement le périmètre de la cité romaine. Il est vrai qu'il existe d'un côté

pieds de circonférence. Paris n'occupait qu'une partie de l'île de la cité.

Digitized by Google

de la ville une seconde enceinte antique qui s'étendant en forme d'arc depuis le Jacr à sa sortie de Tongres, jusqu'à la porte de Maestricht, présente un développement d'environ quatre mille six cents mètres (1); mais ce n'était là évidemment qu'une espèce de camp retranché où l'on n'a jamais découvert des substructions de maisons ou autres édifices romains.

Ainsi la ville proprement dite n'était pas plus grande que de nos jours, mais elle peut avoir eu une population plus forte et qui s'éleva peut-être jusqu'à douze ou quinze mille âmes.

En général, non-seulement les pays classiques de l'antiquité avaient, proportion gardée, une population plus faible et des villes beaucoup plus espacées que les États civilisés de l'Europe moderne, mais leurs villes le cédaient encore aux nôtres en grandeur et en beauté. Aucune des cités grecques et romaines les plus célèbres et sur lesquelles les admirateurs outrés des anciens ont raconté des choses si merveilleuses, ne pouvait entrer en parallèle avec Londres et Paris. A l'époque de sa plus haute splendeur et lorsqu'elle fut parvenue à la plus grande extension qu'elle prit jamais, Rome ne remplissait qu'un espace égal aux deux cinquièmes de la capitale de la France (2). Sa population ne

(1) *Voir* le plan ci-joint.

(2) D'Anville a prouvé que la première enceinte de Rome, celle de Servius Tullius qui exista jusqu'à Aurélien, n'avait que six mille cent quatre-vingt-sept toises et demie de tour (deux de nos lieues ou deux lieues et demie de France), et celle d'Aurélien qui subsiste encore, neuf mille trois cent trente-huit toises et demie (trois de nos lieues). (*Mém. de l'Acad. des inscript.*)

La superficie de Paris est, d'après des mesures exactes, de

Digitized by Google

dépassa certainement jamais quatre cents à quatre cent cinquante mille âmes, si même elle atteignit ce chiffre (1).

Milan et Vérone qui passaient sous l'empire pour les deux villes, après Rome, les plus grandes et les plus peuplées de l'Italie n'avaient pas le tiers de leur étendue actuelle (2). La circonférence de la fameuse Sybaris, si

trois mille quatre cent trente-neuf hectares soixante-huit ares seize centiares. Celle de Rome comprise dans l'enceinte d'Aurélien, est de mille trois cent quatre-vingt seize hectares quarante-neuf ares neuf centiares, c'est-à-dire d'un peu plus que les deux cinquièmes de Paris. (Dureau de la Malle, *Économie politique des Romains*, t. I, p. 347.)

D'après une nouvelle mesure, la superficie de Paris dans l'enceinte des boulevards extérieurs, est de trente-quatre millions trois cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cents mètres carrés, et dans celle des nouvelles fortifications, de deux cent soixante-sept millions cinq cent cinquante-huit mille mètres carrés. Cette étendue est à peu près celle de Londres.

(1) La surface bâtie en maisons de Rome moderne égale celle de Rome ancienne ; pour s'en convaincre, on n'a qu'à comparer un plan des deux cités, ou même encore, si l'on visite Rome, monter sur la tour du Capitole placée au centre de la ville. Les quartiers sud et sud-est sont aujourd'hui peu peuplés ; mais ceux au nord et à l'ouest (la Flaminia, le Champ de Mars, le *collis Hortulorum*), où il n'y avait guère que des monuments, des jardins et des espaces vides, sont couverts de maisons à plusieurs étages. Le quartier de Transtevere a plus d'habitants que dans l'antiquité, et le bourg de Saint-Pierre ou la cité Léonine ne s'est formé qu'au IXe siècle.

(2) S. Latuada, *Descrizione di Milano*, t. I, p. 11. *Vicende di Milano durante la guerra con Frederigo I.* Milano 1788, in-4°. Maffei, *Verona illustrata*, t. I.

Milan et Vérone n'avaient aux IVe et Ve siècles, que deux milles de circuit ; néanmoins, Procope range la première de ces villes

renommée par sa puissance, ses richesses et son luxe, n'était que de deux lieues, celle de Pestum de deux milles et demi, et celle de Pompéia d'environ deux milles (1).

Naples couvre de nos jours une superficie dix fois plus grande que la Naples antique (2). Il en est de même de Florence dont l'enceinte romaine avait trois mille cinq cents brasses de tour ; l'enceinte actuelle en compte seize mille trois cent trente (3). Presque toutes les villes si célèbres de l'ancienne Étrurie, Pise, Sienne, Arezzo, Pérouse, Lucques, Cosa, Luna, Cortone, Volterra, Saturnia, Rosella, etc., ne seraient classées aujourd'hui que parmi celles du quatrième et du cinquième ordre (4). Les autres villes principales de l'Italie n'étaient

parmi les plus considérables de l'occident (*de Bello goth.*, II), et Martial qualifie Vérone de *magna Verona*.

(1) Micali, *l'Italia avanti il dominio dei Romani*, t. III, 8.

(2) C. Celano, *Notitie della citta di Napoli* (1692), t. I. Cet auteur compte huit agrandissements de la ville depuis le VIe siècle. En 1140, Naples n'avait encore que deux mille trois cent soixante-trois pas de circuit.

(3) La Florence romaine ne se composait que de quelques ruelles très-étroites, situées à droite de l'Arno et qui ne communiquaient avec la rive gauche qu'au moyen d'un seul pont. (Em. Repetti *Dizionnario geograf. della Toscana* (1833), art. *Firenze*.

(4) Avant son agrandissement en 1155, l'enceinte de Pise était très-petite. Dans l'antiquité, la ville n'occupait que la rive droite de l'Arno.

L'agrandissement de Sienne date de 1170. La ville étrusque et romaine, désignée encore par le nom de cité, ne forme que le tiers de la ville actuelle.

L'enceinte antique d'Arezzo ne renfermait que le sommet de la colline sur laquelle est bâtie la ville moderne, agrandie en 1226, 1296 et 1549.

Digitized by Google

guère plus grandes, quelques-unes plus petites encore. De ce nombre sont Bologne, Padoue, Parme, Plaisance, Crémone, Bergame, Brescia, Pavie, Turin et Gênes (1). Enfin la fameuse ville de Ravenne ne fut entourée de ses murs encore existants, qui ont un périmètre d'une lieue, que lorsqu'elle servit de résidence à Théodoric, roi des Ostrogoths, et plus tard aux exarques grecs.

La superficie de la première ville de la Grèce,

La superficie de la Pérouse étrusque et romaine était de deux cent quatre-vingt-deux mille cent quatre-vingt-six mètres carrés. Celle de la ville moderne, est de neuf cent cinquante-sept mille soixante mètres carrés. Le périmètre de la première, de deux mille six cent quarante mètres; de la seconde, de sept mille six cents. La plus grande longueur de la première, de sept cent vingt mètres; la largeur, de six cents; et pour la seconde, de deux mille quatre cent six sur mille deux cents mètres. Il y a, comme on voit, pour la superficie seule, une différence en faveur de la ville actuelle, de six cent soixante-quatorze mille huit cent soixante-quatorze mètres carrés. (Raff. Gambini, *Guida di Perugia*.)

Lucques, qui a six mille deux cent cinquante-neuf mètres de circonférence est trois fois aussi grande que sous les Romains. Ses agrandissements remontent aux xiiie et xvie siècles.

Les murs étrusques de Luna, Volterra, Saturnia et Rosella, n'ont qu'environ deux milles de circuit; ceux de Cossa ou Cosa Volcientium, pas même un mille. Cortone conserve aussi son antique enceinte qui ne contient et ne saurait contenir qu'une population d'environ cinq mille âmes.

(1) Bologne et Padoue sont aujourd'hui quatre fois aussi grandes que sous l'empire. Pavie, résidence des rois lombards, était beaucoup plus resserrée que de nos jours. Turin occupait encore en 1416 son enceinte romaine, formant le tiers de l'espace qu'elle embrasse aujourd'hui. Gênes, agrandie au xiie siècle et en 1327, et dont la vaste enceinte extérieure, construite en 1627, a un développement de douze milles ou quatre lieues, n'avait du temps des Romains qu'un périmètre d'un mille.

Digitized by Google

d'Athènes, n'était que les deux septièmes de Paris (1). Son périmètre ne dépassait pas soixante stades ou deux lieues; celui de Thèbes et de Corinthe, après Athènes les cités les plus peuplées et les plus puissantes de la Grèce continentale, six quarts de lieue (2).

Mégalopolis, la grande ville, ainsi appelée parce que c'était la plus considérable du Péloponèse, avait une circonférence de soixante stades ou deux lieues (3), Messène de quarante-sept stades ou huit mille mètres, Mantinée de deux mille toises, Ambracie, capitale de Pyrrhus, une lieue. Thessalonique, la plus grande ville de la Macédoine, avait moins d'étendue que de nos jours, où elle ne mesure encore que cinq à six milles de tour.

Dans l'Asie Mineure, Éphèse, la ville la plus florissante et probablement la plus peuplée sous les Romains, et Smyrne, un des principaux ports de la Méditerranée, ne mesuraient toutes deux qu'une lieue de circonférence; Phocée, métropole de Marseille, deux mille cinq cents pas ou trois quarts de lieue (4), la splendide Cyzique et Alexandria Troas, une lieue et demie; Hiérapolis et

(1) Letronne, *Mém. sur la popul. de l'Attique.*

(2) Thèbes, quarante-trois stades et Corinthe, quarante. Trente stades font une lieue française de quatre mille mètres; nos lieues sont de cinq mille mètres. Thèbes devait avoir une population au-dessous de quarante mille âmes. (Diod. Sic., XVII, 3.)

(3) Un fait qui sert à constater la petitesse et la faible population des villes de la Grèce, c'est que pour peupler Mégalopolis, Épaminondas, son fondateur, y transféra tous les habitants de trente-neuf villes de l'Arcadie, et cependant cette métropole ne compta jamais au delà de quarante mille âmes.

(4) Tite-Live, IV, 338.

Nicée, capitale de la Bithynie, deux milles (1), Iassus, dix stades ou un peu plus d'un mille (2).

Antioche, capitale de la Syrie, la troisième ville de l'empire, ne couvrait qu'un emplacement de deux lieues et demie. Le périmètre d'aucune autre ville de Syrie ou de Judée ne dépassait la moitié de cette étendue. Celui de Séleucie et d'Héliopolis (Baalbec), était de quatre milles (cinq quarts de lieue), de Sébaste, Néapolis et d'Hiérapolis (de Syrie), d'une demi-lieue, de Biblis, d'un mille, de Jérusalem, de deux mille huit cents toises (3). Damas n'était qu'une cité médiocre en comparaison de son étendue actuelle, comme le prouvent les débris de ses murs romains. Béroé ne consistait que dans le château de la moderne Alep. Tyr, rivale de Carthage et longtemps la première cité commerçante de l'antiquité, était renfermée dans une enceinte de vingt-deux stades ou moins d'une lieue, et sa population ne s'élevait qu'à vingt-cinq ou trente mille âmes (4).

(1) *Voir* les voyages de Pococke et de Chandler.

(2) Polyb., XVI, fragm. 5.

(3) D'Anville, *Dissertation sur l'ancienne étendue de Jérusalem*, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions, et aux pièces justificatives de l'*Itinéraire de Paris à Jérusalem*, par Châteaubriand.

(4) Plin., V. 19.

Lorsque Alexandre le Grand s'empara de Tyr, où se trouvaient alors concentrées toutes les forces dont cette ville put disposer, quinze mille Tyriens de tout âge et de tout sexe se sauvèrent sur les navires des Sidoniens, six mille furent tués pendant la prise et au sac de la ville, et deux mille furent mis à mort par ordre du vainqueur, ce qui donne un total de vingt-trois mille âmes.

Nous pensons, d'après ces faits, que le nombre de quarante-

Digitized by Google

Alexandrie d'Égypte, qui passait pour la première ville de l'empire après Rome, n'avait que trois lieues ou quatre-vingts stades de tour (1). Malgré tout ce qu'on lit dans les auteurs anciens et modernes, sur la grandeur prodigieuse de Memphis et de Thèbes, on sait maintenant que le circuit de chacune ne mesurait que trois lieues, et que leur enceinte renfermait d'immenses jardins, des lacs et même des terres en culture (2). Nous ne citerons plus pour l'Égypte qu'Antinoé ou Antinopolis, bâtie par l'empereur Adrien, en mémoire de son favori Antinoüs ; elle avait deux mille sept cent treize toises de périmètre (3).

Dans l'Afrique romaine (la Byzacène, la Numidie et la Mauritanie), les villes dont des auteurs modernes nous ont fait connaître l'ancien périmètre sont Adrumette, seconde ville de la Byzacène, Hippone, Setifa et Leptis

six mille habitants, auquel Volney évalue la population tyrienne à cette époque, est trop élevé.

Cadix, colonie de Tyr et qui était dans l'antiquité pour l'Europe ce que cette dernière était pour l'Asie, n'était pas plus considérable que sa métropole.

(1) Strabo, XVII. Savary, *Lettres sur l'Égypte*, t. I, et le grand ouvrage de l'institut d'Égypte.

(2) Letronne a démontré que par les cent portes de Thèbes que la plupart des auteurs ont pris si bonnement au pied de la lettre, il fallait entendre les cent cantons ou nomes de la haute Égypte. (*Mémoire sur l'ancienne Thèbes*, dans les Mémoires de l'Académie des inscriptions.) Il n'évalue la population de cette ville qu'à deux cent mille âmes.

(3) Comme les murs et les maisons des villes égyptiennes étaient généralement construits en briques séchées au soleil ou en boue du Nil, il est fort difficile aujourd'hui de reconnaître leur étendue, et, à défaut de monuments, leur emplacement même.

Digitized by Google

Parva, qui mesuraient chacune un tiers de lieue (1); Ptolémaïs, la plus grande ville de la Cyrénaïque ou Pentapole, quatre milles, Teuchira, deux milles (2). Un examen attentif a fait constater que la fameuse Carthage n'a jamais occupé un circuit de plus de trois lieues.

Après cette digression, amenée par nos observations sur les villes des Gaules, et qui a eu pour but encore de combattre les exagérations mensongères des admirateurs exclusifs des anciens, nous revenons à la Belgique.

Nous avons reconnu l'étendue de Tongres, et nous avons vu que toute médiocre qu'elle était, Ammien Marcellin avait droit de la classer parmi les grandes cités des Gaules. Le périmètre de Tournai embrassait à peu près le même espace, non compris l'enceinte extérieure de Tongres. Les murs romains dont il existe d'importants débris traçaient à droite de l'Escaut, suivant Poutrain, un arc dont le fleuve faisait la corde (3). M. Renard, père, leur donne la forme d'un trapèze, avec un corps avancé du côté de la

(1) Shaw, *Voyage en Barbarie.*

(2) Della Cella, *Viaggio da Tripoli*, etc., 17.

(3) « L'enceinte primitive de Tournai formait un demi-cercle qui eût à peine renfermé Ath ou Courtrai d'aujourd'hui, et on ne doit pas s'en étonner; Arras ne consistait qu'en sa cité que l'on voit encore, et dont l'enceinte est bien plus resserrée que celle de l'ancien Tournai. Dans ces temps reculés et plusieurs siècles après, les principales villes n'avaient pas plus d'étendue ; nous en avons un bel exemple dans Paris, qui était encore renfermé tout entier dans l'île de Seine quand les Normands l'assiégèrent en 886. » (Poutrain, *Hist. de Tournai*, t. I.)

Digitized by Google

Grand'Place, et ayant une circonférence de quinze à seize cents mètres, à cause des angles rentrants et sortants, car si cette enceinte, de l'étendue de vingt à vingt-cinq hectares ou cent soixante-quinze mille deux cents mètres carrés, avait formé un quadrilatère ou un trapèze simple, elle n'aurait pas dépassé mille mètres (1). Tournai pouvait avoir une population de six à sept mille âmes.

Mais, la *Colonia Augusta Trevirorum*, dira-t-on, la résidence des préfets des Gaules et des empereurs (*domicilium principum nobile*), cette ville que des auteurs anciens appellent la plus grande et la plus illustre des Gaules (2), et qu'Ausone compte parmi les dix-sept

(1) Sur un si petit espace, le plan de M. Renard, gravé dans les *Bulletins de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. I, présente huit angles, sans compter les deux angles formés par la jonction des murs à l'Escaut; ce qui paraît difficile à concilier avec les principes de la stratégie romaine, qui évitait autant que possible les angles aigus comme offrant trop de prise aux machines de guerre. Pour ce motif, Vitruve veut que les enceintes murales soient rondes, et Végèce qu'elles soient de forme carrée. Dans les Gaules, presque toutes les villes gallo-romaines présentaient un carré long.

Les agrandissements de Tournai datent des xe et xiiie siècles. De nos jours, la ville occupe une superficie de cent vingt-sept bonniers, neuf cent trois verges ou cinq cent et un arpents, cinquante-six toises.

(2) Zosime, appelle Trèves la plus grande ville au delà des Alpes. (*Hist. rom.*, III.)

Nous avons vu que l'auteur anonyme de la description abrégée du monde, écrite sous les empereurs Constantin et Constant, dit de cette ville : *civitatem maximam dicunt habere* (Galliam) *quæ vocatur Treviris*.

Ces deux écrivains qui n'avaient pas vu Trèves, ont jugé de son

cités principales de l'empire (1), devait être très-vaste, avoir une population immense. Qu'on se détrompe; Trèves, d'abord ville fort ordinaire, malgré son titre de colonie d'Auguste et de chef-lieu de la province belgique, ne remplissait pas, à l'époque de sa plus haute splendeur, un espace plus grand que la ville actuelle (2), qui a six mille deux cents pas de tour et une population de dix-sept mille âmes. Il n'est pas douteux, toutefois, que cette dernière ne fût beaucoup plus grande sous l'empire, la ville moderne renfermant un bon nombre de jardins.

Quant au *Bagacum Nerviorum*, en dépit de toutes les déclamations sur sa prétendue grandeur (3), nous osons avancer avec connaissance de cause, acquise sur

étendue d'après l'importance politique qu'elle avait acquise de leur temps.

(1) Ausonius, *de claris urbibus.*

Les treize villes chantées par le poëte, sont : Rome, Constantinople, Carthage, Antioche, Alexandrie, Trèves, Milan, Capoue, Aquilée, Arles, Séville (Hispalis), Athènes, Catane, Syracuse, Toulouse, Narbonne et Bordeaux.

(2) L'évêque Hontheim. (*Hist. Trevir. diplom.*) et Hetzrodt. *Notices sur les anciens Trevir.*), Steininger, Schneemann et Wyttenbach. (*Neue Beiträgen zur antiken Epigraph.*) sont tous de cet avis. *Voir* surtout le docteur Ladner, *Ueber den Umfang der Stadt Trier unter den Römern,* dans le *Jahresbericht der Gesellschaft für nutzliche Forschungen zu Trier,* années 1854 et 1855.

Neller, célèbre professeur de droit canonique, au siècle dernier, prétend même que l'enceinte de la ville moderne dépasse de beaucoup en étendue celle des Romains. (*De Burducanatu trevirensi,* p. 27.)

(3) Exagérations dont le savant de Bast n'est pas lui-même exempt.

les lieux, que Bavai n'a jamais eu une étendue beaucoup plus grande que la petite ville moderne, dont la longueur de l'orient à l'occident est de neuf cent vingt-cinq mètres, la plus grande largeur, du midi au septentrion de cinq cent trente-six mètres (1), et dont la population ne s'élève qu'à dix-sept cents âmes. La ville romaine ne paraît pas avoir été entourée d'une enceinte murale, au moins en entier (2); mais une preuve certaine que ses limites n'ont guère dépassé celles de la ville actuelle, au moins de trois côtés, ce sont les nombreux tombeaux qu'on a découverts dans le périmètre de celle-ci, à toutes ses issues et même dans son intérieur (3). Du côté du cirque qui se trouve à une de ses extrémités, la ville pourrait avoir eu néanmoins un peu plus d'extension. A quelque distance de ce monument, au milieu de la campagne, nous avons vu, en 1847, une voie antique parfaitement alignée, large de quatorze à quinze pieds,

(1) Lebeau, *Bavai*, p. 80.

(2) Lorsque j'ai visité pour la seconde fois la ville de Bavai, en 1847, on m'a parlé d'un gros mur flanqué de tours, qu'on assurait avoir été découvert nouvellement aux environs du cirque; mais il n'en restait plus de vestiges. Pendant ces dernières années, on a fouillé et remué en tout sens le sol autour de la ville, pour en extraire des pierres, destinées à la réparation des routes; mais nulle part ailleurs, que je sache, on n'a trouvé trace d'autres fortifications.

(3) Une vingtaine de tombeaux ont été ouverts, au siècle dernier, entre la rue des Juifs et les remparts modernes.

Les lois romaines (*in urbe neve urunto, neve sepeliunto*, leg. XII, tit. CLXVI) défendant strictement d'ensevelir les morts dans l'enceinte des villes, la présence des tombeaux est, à défaut de murs, l'indice le plus infaillible pour reconnaître l'étendue des cités anciennes.

Digitized by Google

et pavée de grandes pierres irrégulières que l'on venait de déblayer. Les débris de maisons romaines qui la bordaient des deux côtés témoignent que ce n'était pas là une simple route de campagne (*via vicinalis*), et tendraient à prouver que les habitations du Bagacum romain se prolongeaient jusqu'à cette rue et peut-être au delà. Ce pouvait être néanmoins aussi un *vicus* détaché, une espèce de faubourg (1). Quoi qu'il en soit, Bavai n'a certainement pu compter une population plus nombreuse que Tongres.

Bien que la station de *Cameracum* fût élevée au rang de cité, en héritant de Bavai détruit le titre de chef-lieu de la Nervie, elle resta jusqu'au VIIIe siècle un lieu tout à fait insignifiant (2). Nous y reviendrons plus loin.

Après ces recherches sur la véritable étendue des villes gallo-romaines de la Belgique, nous allons passer à leur description.

Il n'y a pas moins d'exagération dans ce que les savants ont dit de la splendeur et des beautés architecturales des villes de l'antiquité, que de leur grandeur et

(1) Dans les environs de Bavai on trouve de nombreuses substructions, mais appartenant à des édifices isolés.

(2) *Vetustissimus scriptor* (apud Pithœum) *sub annum* 740 *meminit castri Cameraci; alius* (dipl. Stabul.) *castelli cameracensis; unde colligas illo tempore castellum duntaxat fuisse conformiter annalibus qui referunt a Carolo Magno Cameracum mœnibus instructum* (Annal. Tornac. ms.), *quæ extensa a Dodilone episcopo, ita ut fanum S. Auberti concluderetur.* (Chron. camerac., a° 850.) *Gerardus autem, eo nomine episcopus, reliquam urbis partem ligneis sepimentis fossisque cinxit* (*ibid.*, a° 1030), *quibus ejusdem nominis mediate successor muros turribus instructos substituit* (*ibid.*, a° 1091). (Gramaye, *Cameracum.*)

de leur population. Il est certain que généralement les villes des anciens le cédaient aux villes modernes, sous le rapport de la régularité, de la largeur des rues et de l'élégance des édifices privés. Ce qui a fait croire à leur beauté, ce sont les ruines de leurs théâtres, de leurs amphithéâtres, de leurs cirques, de leurs thermes, de leurs temples. C'est comme si l'on prétendait juger des villes du moyen âge, presque toutes bâties de bois et formant un labyrinthe de rues étroites et tortueuses, par la magnificence de leurs cathédrales, de leurs grandes abbayes, de leurs beffrois, de leurs halles et de leurs hôtels de ville, ou qu'on voulût se former une idée des villes de l'Orient par les superbes mosquées, bazars et caravansérais de l'Indoustan, de la Perse, de Damas, du Caire, de Brousse, de Constantinople, d'Andrinople, etc. Chez les peuples classiques de l'antiquité, Égyptiens, Grecs et Romains, car il est inutile de parler des autres, comme dans l'Europe au moyen âge et dans l'Orient, les édifices publics constituaient en quelque sorte le seul ornement des villes, et, à des exceptions près, on semble avoir attaché peu d'importance à la beauté des rues, à l'extérieur des constructions privées, lesquelles cependant contribuent plus que les monuments à la décoration générale d'une ville (1).

(1) « Les anciens agissaient autrement que les modernes, dans cette partie essentielle des usages sociaux. Il ne paraît pas qu'ils se soient occupés d'embellir les villes par des constructions particulières ; les monuments publics seuls avaient ce privilége. » (*Encyclopédie portative ; Archéologie*, par Champollion-Figeac, t. I, p. 36.)

Même dans la position de leurs plus beaux monuments, les anciens paraissent souvent s'être peu soucié de l'effet qu'ils pro-

Plusieurs voyageurs ont été frappés de la grande ressemblance qui existe entre les constructions des Orien-

duiraient. C'est une observation que fait Castellan au sujet de la villa Adriani, à Tivoli, palais où l'empereur avait cherché à reproduire les édifices les plus célèbres de l'empire.

« L'objet d'Adrien, dit Castellan, étoit d'imiter des monuments qu'il avait remarqués, et sans doute fait dessiner, en divers lieux ; il n'y avoit, ce me semble, d'autre mérite que celui de les arranger suivant un plan régulier, bien entendu, et qui pût produire un grand ensemble. Mais on ne peut pas même lui accorder cet avantage. Ces bâtiments offrent entre eux des disparates choquantes : des parties droites sont appuyées sur des portions circulaires ; un monument pénètre dans un autre en formant des angles aigus ou obtus ; d'autres sont voisins, et ne sont point parallèles entre eux ; le plan général a plutôt l'air d'un labyrinthe, et le résultat des combinaisons d'un esprit malade, plutôt que d'une tête bien organisée. On diroit enfin que le hasard seul a présidé à tout cet ensemble ; et il en seroit ainsi de dessins arrangés d'abord régulièrement sur le bureau d'un architecte et qu'un coup de vent auroit jetés pêle-mêle et dispersés sur le parquet.

« Nous avons déjà remarqué le même désordre dans les édifices de la ville de Pompéi et ailleurs ; mais nulle part il ne nous a tant choqué qu'ici. Que l'on ne dise pas que les inégalités du terrain en ont été la cause, car l'on a eu bien soin, quand il était nécessaire, de le niveler ou de le soutenir sur d'immenses substructions. Qu'on ne croie pas non plus que l'on ait eu en vue l'agrément du coup d'œil, puisqu'on pouvoit rendre la composition pittoresque sans y jeter du désordre. » (*Lettres sur l'Italie*, t. II, p. 172.)

D'autres voyageurs ont fait des observations analogues sur la disposition irrégulière des monuments de l'acropole d'Athènes.

Les temples et les basiliques du forum de Rome ne produisaient certainement pas un effet qui répondit à leur magnificence. Outre que la place avait un sol inégal et était trop étroite pour sa largeur (six cent trente pieds sur cent et cent dix), ces monuments étaient

Digitized by Google

taux et celles des anciens Grecs et Romains (1). Quelques vastes et nobles édifices au milieu d'un dédale de ruelles, si étroites, que souvent un chameau a peine à y passer avec sa charge, des maisons très-basses, sans jours sur la rue et ressemblant à de véritables prisons, telles sont en général les villes de l'Orient; telles doi-

tellement rapprochés les uns des autres, qu'on ne jouissait qu'imparfaitement de la vue de leurs colonnades latérales.

Le déblai du *forum* de Trajan, le plus splendide des *forums* impériaux, a fait découvrir que sa colonne monumentale ne se trouvait pas au centre d'une vaste aire, comme on l'avait toujours supposé, d'après nos idées modernes, mais au milieu d'une petite cour ou *atrium* où il était impossible de voir les bas-reliefs supérieurs du fût.

(1) « En visitant Pompéi, dit Castellan, j'ai été frappé de la ressemblance de ses constructions avec celles dont l'usage s'est perpétué dans le Levant, et particulièrement chez les Grecs modernes. La ressemblance même étoit telle avec ce que j'avois déjà vu, que rien ne m'étonnoit dans ces ruines, qui me sembloient être celles d'une ville turque, abstraction faite du style de l'architecture des monuments publics, et, si elle eût été habitée par des Orientaux, j'aurois cru qu'elle avoit été construite par eux. » (Castellan, *Lettres sur l'Italie,* t. I, p. 361.)

Voir aussi Taylor, *Lettres sur les ruines de Pompéi.* Guys, *Voyage littéraire de la Grèce,* t. II. Pananti, *Voyage dans les États barbaresques,* t. II, chap. I.

Surpris de voir dans des villes comme Damas des habitations ornées intérieurement avec la plus grande recherche, tandis que leurs façades ne présentent que des murs nus, beaucoup de voyageurs ont pensé que leurs propriétaires agissaient de la sorte pour mieux cacher leur opulence aux regards avides des pachas, comme si ces derniers n'avaient pas mille moyens de connaître les richesses de leurs administrés. S'ils s'étaient fait une idée juste de l'architecture domestique des anciens, ils ne seraient pas tombés dans une pareille erreur.

Digitized by Google

vent avoir été aussi les villes des anciens, communément d'un aspect aussi triste que monotone.

Jusqu'au règne de Néron, les rues de Rome étaient fort étroites, irrégulières, et bordées de maisons très-élevées, dont les étages supérieurs étaient construits de bois et surplombaient comme dans nos villes du moyen âge (1). L'aspect repoussant de la capitale du monde

(1) Tit. Liv., V, 55. Diod. Sic., XIV, 24. *Romam in montibus positam et convallibus, cœnaculis sublatam atque suspensam, non optimis viis, angustissimis semitis.* (Cicero, *de Lege agr.*, II.)

« Les anciens quartiers de Rome sur les monts Palatin, Esquilin, Aventin et dans les vallées circonscrites entre ces collines, étaient formés de massifs énormes de maisons coupés par des rues étroites, irrégulières et tortueuses. « *Arctis itineribus hucque et illuc flexis atque enormibus vicis.* » (Dureau de la Malle, *Économie politique des Romains*, t. I, 2, chap. I.) *Voir* aussi Maffei, *Verona illustrata*, t. I, 7.

Vitruve désapprouve hautement les constructions de bois et les toitures en bardeaux, tels qu'étaient les étages supérieurs des maisons de Rome, à cause du danger qu'elles présentaient pour les incendies : *Velim non inventi essent... ad incendia uti faces parati.* De là les ravages que cet élément destructeur causa si souvent à Rome, et la rapidité avec laquelle la flamme dévora la majeure partie de la ville sous Néron. A en juger par un passage d'Hérodien (VII-*in fine*), au IIIe siècle de l'ère chrétienne des quartiers entiers de Rome n'avaient encore que des maisons en charpente entassées les unes sur les autres.

Il y a lieu de croire que les maisons de beaucoup de villes du nord de l'Italie étaient construites de matières aussi fragiles. Strabon le dit positivement de Ravenne ; il en était de même de Padoue, lorsqu'elle fut brûlée par les Lombards au VIe siècle, et, beaucoup plus tard encore, de Milan et d'autres villes de la Lombardie. On sait que les premières maisons de Venise étaient également bâties en bois.

Digitized by Google

inspira au tyran qui ne reculait devant aucun crime, la pensée coupable de l'anéantir par les flammes, afin d'avoir le plaisir de la rebâtir sur un nouveau plan. Tacite assure que beaucoup d'habitants regrettèrent leurs ruelles sombres et infectes, où le jour pénétrait avec peine, parce qu'ils y étaient à l'abri du soleil, qui dardait à plomb sur la tête des passants dans des rues larges et aérées (1).

Syracuse et Agrigente, les villes grecques les plus puissantes et les plus riches de la Sicile, paraissent avoir eu des quartiers qui n'étaient pas mieux bâtis que ceux de Rome (2).

(1) *Erant tamen qui crederent illam formam salubritati magis conduxisse, quoniam angustiæ itinerum et altitudo tectorum non perinde solis vapore perrumperentur, at nunc patulam latitudinem et nulla umbra defensam graviore æstu candescere.* (Tacit., *Annal.*, XV, 39.)

Ce passage prouve évidemment que, dans les climats chauds, comme celui de Rome, on préférait, dans l'antiquité, les rues étroites aux voies larges et régulières ; aussi un fragment de la loi des Douze Tables ne fixe-t-il la largeur des voies publiques qu'à huit pieds et celle des carrefours ou tournants à seize pieds : *Via in porrectum VIII pedes, in anfractum XVI pedes esto* (tit. XI, *De viarum latitudine*). La célèbre Via Appia n'a que treize à quatorze pieds de largeur, y compris les trottoirs qui lui servent d'accotements. Du reste, le plan de Néron ne reçut qu'un commencement d'exécution.

(2) « On est surpris, dit le comte de Forbin en décrivant les ruines d'Agrigente, de la petitesse des voies publiques, et entre autres de celle qui passait sous la *porta aurea*, au-dessous du temple d'Hercule, et sous celle de Gela. » Et en parlant de Syracuse : « La trace des chars fait suivre l'emplacement des rues qui devaient être aussi incommodes à pied qu'en voiture. Il est démontré que les maisons étaient petites, posées à nu sur le

Sardes, capitale de Crésus, roi de Lydie, dont l'opulence est devenue proverbiale, et plus tard la résidence des satrapes persans qui commandaient à l'Asie Mineure entière, n'était qu'un amas de cabanes construites en torchis et couvertes de chaume, lorsqu'elle fut brûlée par les Athéniens, l'an 499 avant J.-C. (1).

Sauf de rares exceptions, les villes de la Grèce ne brillaient point par la beauté de leurs rues et de leurs édifices privés, bâtis de bois ou de briques cuites au soleil. Plutarque parle d'Argos comme d'une ville dont les rues étroites et tortueuses étaient pleines de trous, de mares d'eau, et de cloaques ouverts (2). Sparte était un assemblage irrégulier de plusieurs villages ou hameaux, dont les maisons, conformément aux lois de Lycurgue, n'étaient que des cabanes de bois, couvertes en paille.

Athènes même, le centre, la métropole de la civilisation et des arts, n'avait de beau que ses monuments. « En entrant dans cette ville, » écrivait le géographe Dicéarque, quelques années après la mort d'Alexandre, « on peut douter si l'on est réellement à Athènes. Les rues y sont d'une irrégularité frappante ; la ville est mal pourvue d'eau (3) et il n'y existe que des maisons chétives, si l'on en excepte un petit nombre plus commodes que les autres. Ce n'est qu'en arrivant au théâtre, en découvrant le grand temple de Minerve, bâti au sommet

rocher, sans fondations, ni substructions. » (*Souvenirs de la Sicile*, pp. 92 et 122.)

(1) Hérodote, V, 55-55, 97-100.

(2) *Vie de Pyrrhus.*

(3) Pausanias n'y trouva qu'une seule fontaine, au IIe siècle de l'ère vulgaire.

Digitized by Google

de la citadelle, qu'on commence à se reconnaître et à sortir insensiblement de l'incertitude où l'on avait d'abord été jeté par le peu de rapport qu'il y a entre la réalité et l'immense renommée (1). » Ce qui contribuait surtout à défigurer les rues de la capitale de l'Attique, c'est que les escaliers des maisons y étaient construits sur la voie publique et que les différents étages y surplombaient la rue, de manière à intercepter l'air et la lumière, comme dans nos vieilles maisons de bois, devenues rares aujourd'hui (2). Les toits en étaient aussi une des parties les plus défectueuses (3). On peut juger de l'état mesquin des habitations, en ce que, dans une ville aussi considérable, les maisons ordinaires ne se vendaient pas au delà de 2,250 francs de notre monnaie, et qu'il y en avait qui valaient à peine 250 francs (4). Il est donc facile de concevoir qu'Athènes n'était rien moins qu'une belle ville; la splendeur des édifices publics faisait encore mieux ressortir l'aspect repoussant des demeures des citoyens,

(1) *Voir*, dans les *Geographi græci minores*, d'Hudson, les fragments de l'ouvrage, intitulé : Βίος Ἑλλάδος.

(2) Aristot., *OEconom*, II. Polyæni *Stratag.*, III.

Hippias et Iphicrate avaient conçu le projet de faire disparaître les escaliers donnant sur les rues, mais il ne reçut pas d'exécution.

Le grand nombre d'emplacements non bâtis qui existaient à l'intérieur d'Athènes, contribuaient également à la défigurer. « Nous avons dans Athènes, dit Xénophon, nombre d'emplacements vides qui la déparent; faisons une loi qui permette aux étrangers d'y bâtir; adjugeons la propriété du terrain à ceux qui en paraîtront le plus dignes; ce sera un moyen sûr d'augmenter et surtout d'ennoblir cette classe. » (Πόροι, II.)

(3) Eurip., *Hippolyt.*

(4) Plutarch., *Præcept. conjug.* Böckh, *die Staatshaus-haltung der Athener*, t. I, § 72.

et ces monuments dans des rues étroites, tortueuses, et obstruées par des baraques, devaient, malgré leur magnificence, offrir un coup d'œil peu gracieux.

Suivant Démosthène, il n'y avait rien de plus chétif que Pella, capitale de la Macédoine, dont Tite-Live dépeint les environs comme couverts de vastes et profonds marécages (1).

Des villes même d'une construction récente, et des villes très-grandes, très-opulentes, n'étaient ni plus régulières ni mieux bâties que les anciennes ; il suffira de citer Antioche et Constantinople. Flavius Josèphe rapporte de la première, que, lorsque les habitants révoltés assiégèrent dans son palais le roi Démétrius Nicanor (entre les années 125 et 126 avant J.-Ch.), les Juifs qu'il avait à sa solde leur lancèrent tant de traits du haut des créneaux qu'ils les contraignirent à abandonner les maisons voisines et y mirent le feu, qui embrasa en un moment toute la ville, *parce que les maisons étaient fort pressées et n'étaient bâties que de bois* (2).

D'après le tableau que Zosime et Agathias ont tracé de Constantinople, au ve et au vi^e^ siècle, la nouvelle capitale de l'empire ne devait pas présenter, dans son intérieur, un aspect plus agréable que le Stamboul des Turcs, tant et si justement décrié sous ce rapport par tous les voyageurs modernes (3). Les rues excessivement

(1) Demosthen., *Philipp.* Tit. Liv., *Hist. rom.*, XLIV, 46.

(2) *Hist. des Juifs*, XIII, ch. IX, trad. d'Arnauld d'Andilly.

(3) Jérusalem, Tyr et Aradus avaient aussi des rues fort étroites et les deux dernières des maisons très-élevées. Dans la plupart des villes et bourgs de la Décapole et de l'Auranide que Seetzen et Burckhardt découvrirent dans les vingt premières années de ce

étroites étaient bordées de maisons très-hautes, dont les étages bâtis en encorbellement, comme ils le sont encore de nos jours, interceptaient tellement la lumière, qu'à peine pouvait-on, suivant l'expression d'Agathias, apercevoir le ciel en levant la tête (1).

siècle, les voies publiques étaient tellement rétrécies, qu'elles donnaient à peine passage à un homme ou à une bête de somme. Ces rues sont encore bordées dans beaucoup d'endroits de leurs anciennes maisons construites d'une manière toute particulière. Elles sont bâties avec la plus grande solidité en pierres basaltiques. Une petite porte conduit dans une cour autour de laquelle sont placés les appartements qui ne recevaient le jour que par une porte très-basse au-dessus de laquelle est parfois percée une petite fenêtre. Le plafond de chaque chambre, également de pierre et dont l'élévation dépasse rarement neuf à dix pieds, est porté par un grand arc surbaissé. Les portes étaient formées de grandes dalles qui tournent sur des gonds également de pierre. Un grand nombre de ces maisons doivent remonter à une haute antiquité. (*Voir* Burckhardt et Buckingham, *Travels in Syria and Palestina.*)

(1) Pour mettre autant que possible un terme à cet abus, les empereurs Honorius et Arcadius ordonnèrent par un édit de l'an 423, que les étages avancés appelés *mœniana, solaria, parapetasia,* fussent éloignés de dix à quinze pas de ceux des maisons en face (Cod. théod., XV, 39). L'empereur Zénon décréta qu'ils seraient supportés par deux poutres posées en diagonale, comme cela se fait encore actuellement à Constantinople. Il permit de donner aux maisons une hauteur de cent pieds, tandis qu'Auguste avait défendu d'élever celles de Rome de plus de soixante. Il accorda même des faveurs aux propriétaires qui leur donneraient cette hauteur, disposition qui doit avoir été nécessitée par le peu d'espace libre et la cherté des terrains à bâtir. (H. E. Dirksen, *Das Polizei gestetz des Kaisers Zeno,* 113.)

Odon de Deuil, historien des croisades, dans la première moitié du XIIe siècle, dit de Constantinople dans le curieux tableau qu'il

Digitized by Google

Rien ne donne une idée plus parfaite d'une ville grecque et romaine que Pompéi, ville célèbre de la Campanie, grecque de fondation et colonie romaine. Ensevelie sous une épaisse couche de cendres lors de la grande éruption du Vésuve qui coûta la vie à Pline le naturaliste, l'an 79 de l'ère chrétienne, et rendue à la lumière seize siècles après, cette antique cité, que nous avons parcourue pendant un jour entier, au mois de septembre 1852, offre une image frappante, un tableau fidèle de la vie privée des anciens. Sauf deux ou trois rues voisines du forum, toutes les autres sont des passages étroits dans la plupart desquels une voiture moderne ne pourrait s'engager; les principales n'ont que douze à quatorze pieds de largeur, y compris les trottoirs; les rues transversales (*angiportus*) ne mesurent que six à dix pieds. Elles sont bordées de petites boutiques entièrement ouvertes et de maisons qui ne présentent qu'un mur nu, percé d'une porte étroite et çà et là de quelques petites fenêtres carrées, placées à sept ou huit pieds de

trace de cette capitale : « La ville est sale et puante et condamnée sur plusieurs points à des ténèbres perpétuelles. En effet, les riches couvrent les voies publiques de leurs constructions, et abandonnent les cloaques et les lieux obscurs aux pauvres et aux étrangers. Là se commettent les meurtres, les brigandages et tous les autres crimes qui recherchent l'obscurité. Comme on vit sans justice dans cette ville, où il y a à peu près autant de seigneurs que d'hommes riches, autant de voleurs que de pauvres, nul scélérat n'éprouve ni crainte, ni sentiment de honte; car le crime n'est jamais puni par la loi, ni jamais commis visiblement en plein jour, etc. » (*Collection des mémoires relatifs à l'histoire de France*, éditée par Guizot, t. XXIV, p. 322.) *Voir* aussi notre Notice sur la prise de Constantinople, par Mahomet II, dans les *Bulletins de l'Académie de Belgique*, t. XIX.)

Digitized by Google

hauteur. Ces édifices ne sont, à de rares exceptions près, que des rez-de-chaussée de dix à douze pieds d'élévation. L'intérieur des habitations ordinaires ne se composait que de quelques chambres fort petites et sans communication entre elles. Les maisons des gens riches, ornées avec plus de luxe, avaient une cour, ou *atrium*, entourée de colonnes, mais construite aussi dans des proportions exiguës, et bordée de chambres qui ne recevaient le jour que par la porte. La vue du forum et des édifices publics dédommageait seule de l'aspect triste et mesquin du reste de la ville. Mais, pour qu'ici encore on ne nous accuse pas de partialité, nous laisserons parler un archéologue exclusivement classique, M. Raoul-Rochette, dont nous reproduisons textuellement le discours, lu à la séance publique de l'Académie française, le 24 avril 1829.

« Une illusion qu'on apporte ordinairement à Pompéi, dit ce savant, et qu'on y perd dès le premier coup d'œil, c'est l'idée exagérée qu'on est naturellement disposé à se faire d'une ville antique; habitués que nous sommes à n'étudier les anciens que dans leurs livres et à ne connaître d'eux que leur histoire, nous nous figurons que tout, dans leurs habitations, dans leurs meubles, dans leurs habitudes privées, devait être au niveau de leur caractère et répondre à l'importance de leurs entreprises; en un mot, que tout ce qui était à leur usage devait être grand comme eux-mêmes. C'est une erreur que l'on perd en mettant le pied sur le seuil même de la porte de Pompéi. De là, en effet, la vue pénètre assez avant dans la rue principale, étroite, tortueuse et flanquée des deux côtés de petites boutiques qui occupent presque partout le devant des habitations.

On entre dans une de ces maisons qui se ressemblent toutes, dans la variété même de leurs dispositions, par l'extrême petitesse de leurs localités. Ce n'est certainement pas sans peine qu'à ce premier aspect d'une ville antique, on est obligé de se représenter ces Grecs si polis, ou ces Romains si puissants, circulant dans ces rues si étroites, et vivant dans ces maisons si resserrées, qui semblent si peu faites pour leur taille et qui répugnent tant à notre manière d'être (1). Il est vrai que les habitants de Pompéi n'étaient proprement ni des Grecs ni des Romains, mais un peu l'un et l'autre, et que, Pompéi n'étant qu'une petite ville de province (2), on ne doit

(1) « Lorsque l'on compare, dit le voyageur allemand Greverus, Pompéi avec nos villes modernes, même les plus petites, il ressemble à une ville en miniature. Même les maisons les plus grandes, comme celle de Diomède, n'ont rien d'imposant... Conformément aux habitations, les rues, à l'exception de celle du Forum, sont aussi d'une étroitesse extrême. Déduction faite des trottoirs, élevés d'environ un pied et demi, il ne leur reste que l'espace indispensable pour le passage d'une voiture. (*Reise in Italien*, Bremen, 1840, p. 296.)

(2) C'est à tort que Raoul-Rochette qualifie Pompéi de petite ville de province. Malgré son peu d'étendue, c'était une colonie romaine et une des villes célèbres de l'Italie : *Pompeios celebrem Campaniæ urbem.* (Seneca, *Quæst. natur.*, VI.) *Et terræ motu celebre Campaniæ oppidum Pompeii magna ex parte corruit.* (Tacit., *Annal.*, XII.) Cicéron, Strabon, Pline, Solin, Columelle, Ovide, Paterculus, Stace et Dion Cassius font également mention de Pompéia. Le premier, pour faire voir combien les villes du Latium étaient pauvres et chétives en comparaison de celles de la Campanie, en nomme six de cette dernière, parmi lesquelles figure Pompéi : *Labicos, Fidenas, Collatium, ipsam hercle Lanuvium, Ariciam, Tusculum, cum Calibus, Theano, Neapoli, Puteolis, Cumis, Pompeiis, Nuceria comparabunt?* (*De Lege*

s'attendre à y trouver qu'une image extrêmement réduite de la grande cité; mais, à Rome même, autant qu'on peut en juger d'après les fragments du plan antique conservés au Capitole, et qui présentent beaucoup d'analogie avec les dispositions trouvées à Pompéi, il ne paraît pas que les maisons ou les meubles de la plupart des citoyens fussent en rapport avec les idées qu'expriment ces grands noms de Rome et de Romains (1). C'est ici surtout que l'histoire, mise en présence des monuments, semble offrir une contradiction qui embarrasse, ou du moins un contraste qui étonne. Ainsi, même à Pompéi, du haut de ces murs qui subsistent encore en entier, on se rappelle avec intérêt que ces mêmes murs ont repoussé les assauts de Sylla, du temps de la guerre sociale; mais c'est avec peine qu'en se promenant dans leur enceinte, on se voit obligé de loger sous des maisons si humbles, si étroites, des guerriers qui résistaient aux armes romaines, les citoyens qui luttaient contre la puissance et le génie de Sylla.

« Mêmes contrastes et mêmes sujets d'étonnement à mesure que l'on pénètre dans l'intérieur de la ville. J'ai déjà dit que son étendue, parfaitement connue aujourd'hui, d'après la circonférence de ses murs d'enceinte

agraria, II, 35.) — Strabon dit que Pompéi était le port et l'arsenal de plusieurs villes de la Campanie. C'était, sans nul doute, une ville peu considérable par rapport à son étendue, car elle mesurait à peine trois quarts de lieue en circuit, mais elle avait cela de commun avec la plupart des villes de l'antiquité.

(1) Il y avait très-peu de meubles dans les maisons de Pompéi. Celle d'une riche famille de Paris ou de Londres en fournirait seule plus qu'on n'en a trouvé jusqu'ici dans toutes les habitations de la partie déblayée de l'antique cité. (Greveaus, p. 297.)

Digitized by Google

découverts en 1814, n'excède guère celle de la cour et du jardin des Tuileries. J'ai ajouté qu'à l'heure qu'il est (1829) la cinquième partie est à peine déblayée (1). Cependant on a déjà trouvé à Pompéi un amphithéâtre, deux théâtres, deux places entourées de portiques, un forum, une basilique, des thermes, huit temples, sans compter un grand nombre d'édifices plus ou moins considérables, affectés à des usages publics. A la vérité, la plupart de ces monuments ne sont construits eux-mêmes que sur une bien petite échelle (2)...; et c'est certainement une chose remarquable qu'il se soit déjà trouvé plus d'édifices publics, toutes proportions gardées, dans cette petite ville antique, qu'il n'y en a dans nos plus grandes cités modernes et à Paris même (3). Il suffit de cette révélation, produite par le premier coup d'œil de Pompéi, pour se convaincre que, chez les anciens, tout était rapporté au public, et que la vie privée était presque entièrement sacrifiée à la vie publique. C'est ce que confirme, du reste, à chaque pas, l'examen des maisons de Pompéi. Ces maisons consistent presque

(1) Aujourd'hui un bon tiers de la ville est découvert.

(2) Le plus grand des temples de Pompéi ne passerait aujourd'hui que pour une chapelle. Le forum avait trois cent quarante-quatre pieds de longueur sur cent sept de largeur, mais les colonnes qui formaient ses portiques ne mesuraient que douze pieds en hauteur.

(3) M. Raoul-Rochette donne ici dans l'exagération. Il serait facile de démontrer qu'il y a autant d'édifices publics, religieux ou civils, dans les villes modernes qu'il y en avait dans celles de l'antiquité, mais ils y sont plus dispersés dans les différents quartiers, tandis que chez les Grecs et les Romains ils étaient la plupart groupés autour du forum.

Digitized by Google

toutes en une ou plusieurs cours découvertes, autour desquelles sont disposés les appartements, mais si resserrés, si obscurs, qu'on se demande presque comment on pouvait s'y tenir. Généralement ces chambres n'avaient point de fenêtres et ne recevaient le jour que par la porte ouverte sur le portique; c'est à peine s'il s'y trouvait, dans un espace de quelques pieds carrés, la place nécessaire pour le lit et un ou deux siéges (1); généralement aussi on n'y a trouvé d'autres meubles qu'un lit de bronze, une lampe ou siége de même métal; en sorte qu'il est bien évident, à la seule inspection de ces réduits, que leurs anciens hôtes ne s'y retiraient que pour dormir, et que la vie des citoyens de Pompéi devait s'écouler presque tout entière sur le forum ou à la basilique, dans les temples ou dans les théâtres; en un mot que les anciens, à Pompéi, comme ailleurs, vivaient toujours en public, toujours dans leurs affaires (2). »

(1) Les bâtiments claustraux offrent encore de nos jours une copie plus ou moins exacte des habitations grecques ou romaines. Tout étant immuable dans la vie et les usages du cloître, tel qu'était le plan des premiers monastères bâtis sur le modèle des demeures privées, tel est aussi le plan des cours, cloîtres et cellules des couvents modernes. On sait quel caractère de tristesse et de silence imprimaient jadis à nos villes les sombres murailles et la multitude de ces maisons religieuses qui n'avaient que peu ou point de jours sur la rue. Les habitations des anciens ne différaient de nos couvents que par leurs dimensions proportionnées aux besoins d'une seule famille et exécutées, par conséquent, sur une échelle plus rétrécie.

(2) Lullin de Châteauvieux, dans ses intéressantes *Lettres sur l'Italie*, s'étonne aussi de l'extrême exiguïté des édifices privés des anciens.

Voici comme il s'exprime à cet égard en décrivant les belles

Digitized by Google

Telle était donc une des grandes et célèbres villes de l'Italie ancienne, située dans la partie la plus florissante et la plus riche de cette belle contrée (1).

rives du golfe de Naples : « L'aspect de ces lieux, si vantés dans l'antiquité, surprend aujourd'hui par la disproportion de leur étendue avec la renommée dont ils ont joui dans les beaux jours de Rome ; il semble, en lisant l'histoire de ces temps, que les rivages de Baïes devaient occuper un vaste territoire, pour servir de séjour à tous les Romains fastueux qui se plaisaient à les habiter ; mais, en parcourant ces ruines, on s'étonne du peu de place que les anciens destinaient au luxe de leurs demeures, et l'on a peine à le concevoir ; ils vivaient presque toujours en plein air et dans leurs jardins ; mais ces jardins eux-mêmes n'étaient que des parterres décorés avec soin et singulièrement étroits. L'espace entier qu'occupaient jadis les campagnes de Baïes entrerait sans peine dans un parc médiocre de France ou d'Angleterre. Notre imagination est tellement habituée à attribuer en tout quelque chose de colossal aux Romains, qu'elle reste confondue de la petitesse presque mesquine de tous les vestiges que le temps nous a conservés d'eux ; il faut même les avoir vus pour le croire, tellement on y répugne. Le génie des Romains ne se retrouve pas dans leurs constructions civiles (privées) et religieuses ; elles sont artistement finies et symétriquement dessinées, mais il n'y a véritablement de la grandeur que dans les ruines des aqueducs et des amphithéâtres. »

Je ne sais quel auteur moderne a avancé que tous les temples de Rome ancienne, réunis, ne rempliraient pas un espace égal à celui de la basilique de Saint-Pierre avec ses dépendances. Nous avouerons franchement que, comparé à cette église et à nombre de cathédrales gothiques, le Panthéon, qui passait pour une des merveilles et un des temples les plus grandioses de la Rome des Césars, ne nous a fait l'effet que d'une magnifique crypte.

(1) Le voyageur français Caillaud découvrit, non loin de la mer Rouge, une ville grecque du temps des Ptolémées, qu'il prit pour l'ancienne Bérénice, et dont plus de cinq cents maisons étaient

L'architecte Vitruve, qui vivait sous le règne d'Auguste, dit que, de son temps, les maisons de la Gaule et de l'Espagne étaient construites en torchis et couvertes

encore debout. D'après sa relation, ces maisons devaient avoir une ressemblance frappante avec celles de Pompéi. Construites de pierres sèches, la plupart n'avaient qu'un rez-de-chaussée et ne consistaient qu'en une chambre d'entrée (un *atrium*) communiquant à quatre cabinets. Belzoni, qui alla à la recherche de cette ville, dit n'y avoir vu que quatre-vingt-sept petites maisons et un petit temple taillé dans le roc, sur lequel il lut le nom de Bérénice ; il croit que c'était une petite ville habitée par les ouvriers d'une mine d'émeraudes et pense avoir découvert la vraie Bérénice, célèbre place de commerce, sur les bords de la mer Rouge. Il y trouva une ville de deux mille pieds de longueur, de mille six cents de largeur avec un temple égyptien de cent deux pieds sur quarante-neuf. Les rues étaient fort étroites et les maisons très-petites, les plus grandes ne mesurant que quarante pieds sur vingt. Leur nombre avait dû s'élever à environ deux mille et la population à dix mille âmes. (Belzoni, *Narrative of the operations and recent discoveries in Egypt and Nubia.* Brussels, 1835, p. 310).

Belzoni retrouva aussi sur les bords du lac Mœris les ruines de la ville grecque de Dionyseos, dont un grand nombre de maisons existaient en partie. Elles étaient également construites de briques crues, sans étages la plupart, d'une extrême petitesse, placées isolément et comme au hasard et séparées par des ruelles qui n'avaient que trois ou quatre pieds de largeur. La plus grande habitation n'avait pas au delà de quarante pieds carrés. (P. 356.)

Vers 1840, un autre voyageur anglais visita près de la bourgade actuelle de Takhos les ruines d'une ancienne ville considérable, dont la plupart des maisons étaient dans un état de conservation remarquable. Les rues étaient très-étroites et sans aucun alignement, comme celles des villes égyptiennes modernes. Les maisons, construites de briques cuites au soleil, étaient très-basses, petites et couvertes de terrasses. (*Collon. magaz.*, décembre 1842.)

Digitized by Google

de chaume ou de bardeaux de chêne (1). A Marseille même, ville grecque, émule de Rhodes et de Tyr, les couvertures des maisons étaient faites de terre pétrie avec de la paille (2). Les découvertes de constructions gallo-romaines, faites en France depuis un siècle, attestent que, pendant toute la durée de la domination romaine, la généralité des habitations continua à être bâtie de matières aussi fragiles. « On se tromperait beaucoup, dit M. de Gerville, si l'on s'imaginait que nos villes actuelles, avec leurs maisons élevées, contiguës entre elles, compactes, ayant rarement une issue sur le derrière, ou ne possédant que de petites sorties, sont construites sur le modèle des villes romaines de la Gaule occidentale. Le consentement des auteurs, la législation des empereurs, l'extrême rapidité avec laquelle la flamme a dévoré toutes les habitations de ce pays, le peu de traces de pierres et de maçonnerie qui en restent, sont des motifs pour affirmer que presque toutes les habitations n'y étaient que des rez-de-chaussée bâtis en bois et en torchis (*craticum opus*), sur des fondations en pierres, souvent sans mortier, comme j'en ai reconnu un grand nombre dans le territoire d'Alauna, et qu'elles formaient des îlots (3). »

Les fouilles exécutées à la fin du siècle dernier dans les ruines d'une bourgade gallo-romaine de l'Auvergne, connue sous le nom de Toull, firent découvrir que les

(1) Vitruv., *Architecture*, II, 2.

(2) *Ibid.*

(3) De Gerville, *Recherches sur les villes et voies romaines dans le Cotentin*, dans les *Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, 1829 et 1830, p. 42.

Digitized by Google

maisons y avaient été fort petites, les unes carrées, les autres circulaires, et que leurs murs étaient bâtis de terre végétale, de tuf ou de glaise non hachée. Elles n'étaient éclairées que par la porte, dont on voyait encore le seuil, les montants, le linteau, sans vestiges de gonds ni de crapaudines. Il ne restait pas de trace de cheminées ni de toits. Ces cases étaient entassées sans ordre et très-serrées. Les rues avaient au plus trois ou quatre mètres de largeur (1).

En 1841, on découvrit au nord-ouest d'Étaples (département du Pas-de-Calais) les restes d'une bourgade romaine, ensevelie sous les sables, et qui, suivant toute probabilité, est la *mansio Romiliacum,* citée dans l'Itinéraire d'Antonin. Le hameau qui la remplace s'appelle aujourd'hui Rombly-en-Sable. On y déblaya, aux frais de la société des antiquaires de la Morinie, environ quatre-vingts maisons construites en pans de bois sur base en cailloutis d'un mètre de hauteur, encadrée par quatre grès bruts qui portaient les poteaux corniers de la charpente. La plupart formaient un carré de huit à dix mètres de côté et avaient peu de divisions intérieures. Des tuileaux brisés indiquent que plusieurs étaient couvertes de tuiles à rebords (2).

D'après M. Schneemann, les maisons belgo-romaines, même les plus considérables, n'avaient qu'un seul étage; le rez-de-chaussée était en maçonnerie et l'étage

(1) Millin, *Magasin encyclop.*, 1801, t. VI, p. 516.

(2) De nombreuses médailles romaines, des débris de vases de toutes formes et grandeurs, et autres objets de provenance romaine, ne permettent pas le moindre doute sur l'antiquité de cette bourgade. (Herbouville, *Mémorial historique et archéologique du département du Pas de Calais,* t. II, p. 110.)

supérieur en charpente et en clayonnage (1). Il me semble qu'il serait plus juste de dire que, comme en Italie et dans l'Orient, les maisons ne s'y composaient généralement que d'un rez-de-chaussée ; que celles à un étage étaient rares, et que les unes et les autres étaient, à l'exception des fondements, entièrement construites en bois ou en torchis, comme nos habitations du moyen âge qui leur ont succédé. Aux preuves que nous venons d'en donner, nous ajouterons que, dans les fouilles des maisons gallo-romaines, on trouve peu de briques ou de pierres, mais beaucoup de gros clous et de chevilles de fer, qui servaient à relier la charpente et les bois de revêtement (2); ces fouilles prouvent, d'un

(1) Schneemann, *Uber die Römische Bauwerke im Trierischen.* (*Jahrbücher des Vereins von Alterthums-freunde im Rheinlande,* 9e Heft, S. 1-12.)

(2) « Je ne suis pas éloigné d'admettre, dit M. Begin, qu'après l'invasion césarienne et pendant la période gallo-romaine tout entière, les maisons des Médiomatriciens auront été construites en bois ; j'ai visité, aux environs de Metz, beaucoup de lieux où se trouvaient des *villa ;* j'ai vu bouleverser, depuis vingt-cinq ans, le tiers au moins de notre superficie urbaine; j'en ai soigneusement constaté les fouilles, et sur les divers points où se sont rencontrées des fondations romaines importantes, on pouvait, aux débris enfouis dans le sol, reconnaître quelque édifice public. Un fait vulgaire confirmerait encore notre opinion, c'est la présence parmi les débris d'ancienne maçonnerie, surtout à la campagne, d'un garde-vis ou de clou très-allongé, qui ne devait servir qu'à la réunion de pièces en bois... Voyez Toul, Scarponne, Verdun ; que reste-t-il de leur grandeur gallo-romaine ? presque rien ; il en serait tout autrement si dans la bâtisse, la pierre avait été employée au lieu de bois... Vers le premier siècle, quand l'usage du calcaire, de la chaux et du sable devint commun, nos ancêtres les auront fait servir aux assises, aux fondations, peut-être même

autre côté, que, malgré la pauvreté et la fragilité de leurs matériaux, ces maisons déployaient fréquemment le même luxe de peintures murales, de mosaïques et de placages en marbre, que les habitations romaines de l'Italie ; en un mot, que leur ornementation était conçue dans le même système, sauf la perfection de l'exécution, qui, dans les Gaules et surtout dans les parties septentrionales, laissait beaucoup à désirer. Leur plan même était calqué sur celui des maisons romaines (1). L'emploi de grandes tuiles à rebords (*tegulæ*) et de tuiles convexes (*imbrices*) démontre aussi que leurs toitures étaient beaucoup plus surbaissées que celles de nos habitations des XIVe et XVe siècles.

Nous ne possédons aucun renseignement positif sur la topographie de l'*Atuatuca Tungrorum* et du *Tornacum* romains; mais, d'après ce qui précède et d'après ce que nous savons des autres villes de la Gaule, on peut, ce me semble, se faire une idée plus ou moins exacte de leur aspect et de leurs constructions privées. Ces villes ayant été ruinées de fond en comble, l'une par les Huns au Ve siècle, l'autre par les Normands au IXe, il serait impossible de retrouver la direction de leurs rues anciennes dans celle de leurs rues modernes. Il est probable que les voies principales y étaient plus spacieuses

au premier étage ; mais les surélévations, la distribution d'intérieur se continuaient en bois, ainsi qu'on l'observe encore dans l'Alsace, la Lorraine allemande et les Vosges. » (Begin, *Metz depuis dix-huit siècles*, t. I, p. 60.

(1) M. Schneemann assure cependant que l'*atrium*, cette partie capitale des grandes habitations grecques et romaines, manquait dans toutes les maisons gallo-romaines qui ont été déblayées dans le Trévirois.

que dans les antiques cités de l'Italie et de l'Orient, où la chaleur du climat et les idées populaires s'opposaient à la construction de ces larges et imposantes avenues qu'on admire dans les villes modernes ou les quartiers nouveaux des villes de l'Europe et de l'Amérique (1); mais il y a raison de croire que, les voies secondaires, ce que les Romains appelaient *angiportus,* étaient des passages étroits, irréguliers et pour ainsi dire tracés au hasard. En effet, s'il en était ainsi non-seulement dans les villes très-anciennes de l'empire, mais même dans celles d'une origine récente et construites d'un seul jet, comme Constantinople, pourquoi n'en eût-il pas été de même à Tongres et à Tournai, qui ont dû s'agrandir insensiblement et sans plan fixé d'avance (2)? Le sol de

(1) A Alexandrie néanmoins et dans d'autres villes modernes de l'Orient, telles qu'Antioche, Gerasa, Sébaste, Palmyre, Antinopolis, Pompeiopolis, Constantinople, deux larges rues qui s'entrecoupaient par le centre, partageaient la ville en quatre parties et étaient bordées de portiques qui existent encore en grande partie à Palmyre, à Gerasa et naguère à Antinopolis. A Gerasa, ces portiques sont formés de colonnes de différent diamètre et hauteur, ce qui produit un effet choquant. Dans cette ville, comme à Constantinople, à Antioche, etc., les rues de traverse étaient fort étroites et irrégulières.

(2) L'ouvrage de M. Begin, cité plus haut, contient ce passage curieux sur la topographie de Metz à l'époque romaine : « Les rues de Metz se partagaient en deux classes ; les grandes rues et les rues moyennes. Ces dernières, généralement fort étroites, n'étaient pas toutes pavées ; les autres, au contraire, offraient un dallage très-solide reposant sur un lit de sable ou de terre glaise ; leur largeur ne dépassait pas cinq à six mètres ; il était même rare qu'elles atteignissent cette dimension, comme l'ont prouvé différentes coupures exécutées depuis quelques années. Le charriage ne pouvait s'exécuter que dans les rues principales ; encore n'em-

Digitized by Google

ces villes, tant de fois bouleversé, fouillé et refouillé, n'a révélé, que nous sachions, la présence d'aucune mosaïque ou d'aucun autre débris annonçant des habitations d'une certaine importance ; d'où l'on peut conclure que les maisons y étaient de la construction la plus simple (1). Nul vestige non plus d'édifices publics tels que forums, théâtres, amphithéâtres, cirques, thermes, temples, basiliques ou autres monuments quelconques. Les restes des enceintes murales sont aujourd'hui les seules constructions romaines qui existent dans ces villes. Déjà, lorsque les célèbres géographes Ortelius et Vivianus visitèrent Tongres, en 1585, ils n'y virent d'autres antiquités que deux bas-reliefs maçonnés dans les murs d'une chapelle ronde, dédiée à saint Materne, très-ancienne, et dont une tradition fabuleuse faisait un ancien temple d'Apollon ou de Sérapis (2). L'un représentait une figure à mi-corps, imberbe, la tête couverte d'un casque, et tenant d'une main un bouclier, de l'autre main une lance. On la regardait comme un Hercule, mais Ortelius et Vivianus la prirent pour la déesse Pallas. L'autre bas-relief offrait une tête de Gorgone, les cheveux hérissés de serpents et noués au-dessous du

ployait-on que des voitures à deux roues, étroites et légères. Dans les petites rues ou ruelles traversières, les objets se portaient à bras ou à dos d'âne et de cheval. » (*Metz depuis dix-huit siècles*, t. I, p. 124.)

(1) D'après d'anciennes chroniques de Tournai, un incendie consuma, en 708, quatre-vingt maisons en bois, près du pont sur l'Escaut, qui était également construit en bois. (Hoverlant de Bauwelaere, *Essai sur l'histoire de Tournai*, t. II, p. 85.)

(2) C'était sans nul doute l'ancien baptistère de la ville. *Voir* notre *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. I, p. 268 ; t. II, p. 674.

menton (1). Il est probable que, dès le XIIIe siècle, il n'existait plus que des ruines informes des édifices de la Tongres des Romains; car, s'il y était resté quelque monument un peu remarquable, nul doute que Gilles d'Orval n'en eût exalté la beauté, lui qui fait de la ville ancienne un éloge si pompeux et si contraire à la vérité.

Le passage dans lequel ce moine rapporte que saint Materne abolit à Tongres le culte de Jupiter, de Junon et de Vénus, et qu'il y bâtit une église consacrée à la sainte Vierge (2), pourrait faire croire que ces divinités y avaient des temples; mais, outre que l'autorité de ce chroniqueur du XIIIe siècle n'est dans cette question que d'un faible poids, il est facile de voir qu'en nommant trois divinités de premier ordre, l'auteur n'a eu en vue que de désigner le culte païen en général. Le seul monument de ce culte qui y ait été trouvé jusqu'ici est une pierre votive élevée à la Fortune par un certain Junius Apronius. L'inscription est ainsi conçue :

FORTUNÆ
APRONIUS JUNIUS
V. S. L. M. (3).

(1) Abr. Ortelii et J. Viviani *Itinerarium per nonnullas Galliæ belgicæ partes*. Antv., 1584.

Le second de ces bas-reliefs est maçonné dans le mur de l'église de Notre-Dame, depuis la démolition de la chapelle de Saint-Materne, en 1804; il ne m'a paru avoir été qu'une ancienne clef d'arcade de l'époque romane.

L'autre bas-relief ne datait probablement aussi que du XIe ou du XIIe siècle.

(2) *Damnatur cultura Jovis Junonisque ac Veneris: extruitur templum B. Mariæ perpetuæ virginis.* (*Ægid.*, ad Harig., 13.)

(3) *Votum solvit lubens merito.* — Cette inscription, déterrée

Tout ce que la tradition nous apprend de la première église chrétienne de Tongres, fondée par saint Materne, c'est qu'elle fut rebâtie par saint Servais, et qu'enveloppée dans la ruine de la ville au ve siècle, saint Gondulfe entreprit de la reconstruire, mais que ce projet ne fut exécuté qu'à la fin du viiie siècle (1). Si la réédification de l'église par saint Servais était un fait constaté, celle qu'on attribue à saint Materne n'aurait été qu'un édifice de peu d'étendue et d'une construction très-fragile, puisqu'elle n'aurait subsisté qu'un si petit nombre d'années (2). Celle de saint Servais était probablement bâtie dans la forme ordinaire des basiliques latines.

Les murs romains de la ville étaient construits en blocaille (*opus incertum*) (3) avec un revêtement régulier en petites pierres cubiques (le petit appareil romain) (4). De l'enceinte, dont les remparts actuels occupent l'emplacement, il ne reste plus que les substructions et quelques tours; mais, avant 1845, la muraille romaine se

en 1824, a été déposée par nos soins au Musée royal d'armures et d'antiquités.

(1) Chapeauville, *Gesta pontif. tungr.*, etc., t. I, pp. 18, 49, 62 et 151.

(2) M. Perreau donne l'extrait suivant d'un manuscrit des archives de l'église de Notre-Dame : *Anno D^ni MCCXL pridie calendas junii inceptum est novum opus ecclesiæ tungrensis et destructum est vetus cancellum a fundamentis, et profunditate XXIJ pedum casu inventum est fundamentum antiquæ ecclesiæ quæ creditur fuisse tempore beati Servatii, et novum fundamentum est locatum super illud.*

(3) Composé de pierres de silex et de morceaux de tuiles et briques noyés dans le ciment romain, formé de sable, gravier, argile, marne, chaux et briques concassées (*testæ contusæ*).

(4) Voir notre *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. I.

Digitized by Google

voyait tout entière, sauf le revêtement, entre les portes de Bilsen et de Hasselt. L'enceinte extérieure est encore en majeure partie debout et a conservé en plusieurs endroits une élévation de trois à six mètres. Elle a environ un mètre d'épaisseur et est flanquée, de distance en distance, de tours rondes et hémisphériques, d'une assez faible saillie (1).

Une vieille tour ronde adossée à l'église de Notre-Dame, et qui soutient une partie des murs du cloître, passe pour avoir appartenu au *Castellum* qui fut le noyau de la ville. Des substructions appartenant au même édifice furent découvertes en 1824, avec la pierre votive dont il vient d'être question et un tronçon de colonne cannelée en pierre jaune. Ces fouilles, reprises en 1844, sous la direction de M. l'ingénieur Guioth, ont amené des découvertes du plus haut intérêt. On trouva d'épaisses et solides murailles de pierre, dont le tracé confirme la forme rectangulaire assignée au *Castellum,* et dont une partie, composée de tuiles romaines superposées et reliées par du ciment, avait sans doute servi à fermer une brèche faite au mur principal ; — un canal d'écoulement, en tuyaux de terre cuite engagés les uns dans les autres, — une grande quantité de tuiles brisées et une masse de matières brûlées, mêlées de fer et de plomb fondu, — une épée sans poignée et plusieurs médailles du règne de Constantin. La découverte la plus curieuse fut celle d'une citerne profonde, dans les murs de revêtement de laquelle était incrustée une grande pierre tumulaire, longue d'un mètre dix-huit centimètres, large de quarante-sept centimètres et haute de qua-

(1) *Voir* Perreau, *Tongres et ses monuments,* p. 555.

Digitized by Google

rante quatre, sur laquelle on lit l'inscription suivante :

D. M.
NEPOS SILVINI FIL.
SIBI ET VELMADÆ
GANGUSSONIS FIL.
UXORI OBITÆ V. P. (1).

L'existence de ce tombeau dans un pareil emplacement, auquel il n'avait certainement pas été destiné, et la réparation du mur par un remplissage en tuiles, tendraient à prouver que le *Castellum,* qu'on avait sans doute laissé tomber en ruine comme une fortification devenue inutile après la construction de l'enceinte de la ville, fût rétabli dans les derniers temps de l'empire. Les matières calcinées par le feu se rapportent vraisemblablement à la destruction de la ville par les Huns.

Mais la découverte archéologique la plus importante qui ait été faite à Tongres est celle de la célèbre colonne milliaire ou, si l'on veut, leugaire, monument jusqu'ici unique dans son genre et qui offrait un routier complet de la Belgique romaine, semblable à ceux de la carte de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin (2). Elle était octo-

(1) Velmada et Gangusso sont évidemment des noms germaniques et probablement ceux d'un Tongrois et de sa fille qui avait épousé un Romain. Cette pierre tumulaire se trouve aujourd'hui au Musée d'armures et d'antiquités.

(2) Les colonnes milliaires des voies romaines ne donnent que la distance de la localité la plus voisine et parfois, mais rarement, celle de plusieurs localités, mais jamais l'itinéraire d'un pays entier comme la colonne de Tongres. M. Roulez a cru à tort qu'un monument pareil a été découvert à Autun ; ce dernier avait été dressé dans un tout autre but. (*Voir* Millin, *Voyage dans le Midi de la France,* t. I, p. 340.)

gone, en pierre bleue de Namur, de trente-neuf centimètres de diamètre, et fut déterrée en 1817, à environ cinquante pas de la porte de Saint-Trond, en construisant la chaussée de Tongres à cette ville (1). Malheureusement on n'en trouva qu'un fragment, qui ne présente qu'une partie de trois des huit faces, et qui ne concerne que des localités en dehors des limites de la Belgique actuelle. Des tentatives faites postérieurement, mais sur une petite échelle, pour retrouver le reste de la colonne, ont été infructueuses. Ce monument occupait-il primitivement la place où il a été trouvé, ou bien était-il posé dans le forum de Tongres, si forum il y a eu, c'est ce que nous n'entreprendrons pas de décider. Eu égard à son importance, nous avons jugé à propos de reproduire ici, en les complétant, les inscriptions gravées sur le fragment conservé (2) :

(1) Près de la pierre milliaire, on déterra plusieurs grosses pierres et le chapiteau d'une colonne de grès blanchâtre.

(2) Le dessin de ce monument a été publié pour la première fois, à la fin de la thèse de droit de M. Hennequin de Maestricht, intitulée : *De origine et natura principatus urbis Trajecti ad Mosam medio ævo.* Louvain, 1829, in-8° ; et la seconde fois, dans le t. IV des *Bulletins de l'Académie.* Au t. III, p. 37, se trouve sur ce monument une notice de M. Cudell, juge de paix du canton de Hasselt, notice qui renferme des observations judicieuses, à côté de graves erreurs, sur l'état ancien de la ville de Tongres.

Le fragment de cette colonne milliaire a servi non-seulement à rectifier les chiffres de la carte de Peutinger et de l'Itinéraire d'Antonin qui s'y rapportent, mais encore à constater que, dans la partie de ces itinéraires qui répond à la colonne, les milles ne sont pas, comme on l'avait cru jusqu'ici, des milles romains de mille pas, mais équivalent à la lieue gauloise de mille cinq cents pas ; ce fait est d'une grande importance pour la recherche des localités de la Gaule romaine.

Digitized by Google

1re FACE.	2e FACE.
. . . . L. XI.	
(Rigo)magus L. VIIII.	. . . . . L. XV.
(Antu)nnaeum L. VIII.	(Nov)iomag(us) L. XV.
(Confl)uentes L. VIII.	Durocorier L. XII.
(Bo)ndobrica L. VIII.	Ad fines L. XII.
(Vo)solvia L. VIII.	Aug. Suessionum L. XII.
(Bi)ngium L. VIII.	Isara L. XVI.
(Mo)gontiac(um) L. XII.	Rovdium L. VIIII.
(Bauc)onica L. VIIII.	Seeviæ L. VIII.
(Borb)itomag(us) L. XI.	Samarabriva . . . .

3e FACE.

Item.	Nemetac(um) L. . . .
A Castello.	Item.
Fines Atrebatum L. XIIII.	Ad. . . . .

Hors de la même porte de Saint-Trond, on voit une digue fort longue, fort large et fort élevée, à propos de laquelle on a débité une foule de fables. Les chroniqueurs du moyen âge ont avancé, avec cette foi qui ne doutait de rien, que la mer s'étendait autrefois jusqu'à cette élévation, qui, à cause de cela, porte encore le nom flamand de *zeedyken* (digues de mer), et que ce fut à la prière de saint Servais que les flots abandonnèrent ces plaines et se retirèrent dans leur lit actuel (1). La tradition ajoute qu'il y avait une muraille de soixante pieds de hauteur,

(1) *Appellata porro traditur* TUNGRIS, *quasi* TUNDERIS *sive* TUNGERIS, *eo quod latere tunderetur Oceani undis, vel quòd tanquam pigmentosis ungeretur terræ marisque copiis per mare sibi illatis..... Monstratur verum esse quod de mari dicimus, quia tumuli arenarum et curvamina ibi adhuc spectantur littorum.* (*Ægid. Aureæval.*, ad HARIGER., 13.)

à laquelle des anneaux de fer étaient attachés. La découverte d une ancre qu'on y déterra en 1560, en déracinant un arbre, et celle de plusieurs bancs de coquillages fossiles ont donné plus de consistance à cette assertion erronée, que le P. de Marne a réfutée d'une manière fort judicieuse. D'autres ont cru que cette levée soutenait un canal qui allait de Tongres à Anvers. Quelques auteurs ont même été d'avis qu'elle servait d'enceinte à une naumachie. La simple inspection des lieux suffit pour reconnaître de prime abord que cette digue avait été construite pour contenir les eaux d'un lac ou d'un marais, dont le bassin, aujourd'hui desséché, présente une cuve beaucoup plus profonde que les terres à gauche de la levée (1).

A l'extrémité ouest de cet ancien lac se trouve la fontaine minérale mentionnée par Pline et qui, dans les actes du XIe siècle, porte encore le nom de *fons sacer*, sans doute parce que dans l'antiquité elle était, comme toutes les sources de ce genre, consacrée à quelque génie des eaux. Vers la fin du XVIIIe siècle, on y déterra des fragments d'un ancien bassin de pierre, et une monnaie romaine (2).

(1) *Voir* le P. Foullon, *Hist. Leod.*; l'*Itinéraire de* l'abbé de Feller, t. II, p. 192.

(2) D'après Villenfagne, ce bassin construit en blocs de pierres de sable mêlés avec des pierres rougeâtres et ferrugineuses, ne remontait qu'à trois ou quatre siècles. La muraille du côté du sud paraissait être d'une construction plus récente encore ; elle était de briques mêlées de pierres de sable. Le puits de la source se trouvait au centre. (*Recherches sur l'histoire du pays de Liége*, t. II, p. 421.)

Bien que l'identité de la fontaine de Tongres avec celle que Pline a décrite soit constatée par des documents qui remontent jusqu'au XIe siècle, et par le témoignage de Gilles d'Orval, qui vivait au

Digitized by Google

A peu de distance de la seconde enceinte romaine de Tongres, se voient aussi trois énormes *tumulus;* un seul a été fouillé et a produit, à ce qui nous a été assuré sur les lieux, un grand nombre de vases et autres objets.

Il va sans dire que le sol d'une ville si longtemps habitée par les Romains doit recéler beaucoup d'antiquités portatives et d'usage domestique. Malheureusement, ici comme presque partout ailleurs, on n'a tenu note que de la moindre partie des découvertes de cette nature. Tout ce que nous avons pu recueillir à ce sujet pour les temps antérieurs, c'est qu'en 1779, on y trouva trois figurines d'idoles, deux de bronze, la troisième de terre cuite; un tombeau construit en tuiles et renfer-

XIIIe, plusieurs auteurs du XVIIe siècle ont voulu revendiquer cet honneur pour les eaux de Spa.

Pour mettre un terme à cette controverse, en 1700, trente médecins brabançons et liégeois, dont trois étaient docteurs dans l'université de Louvain, furent députés à Tongres dans le but de soumettre la source minérale à un examen scientifique, et de constater si elle possédait véritablement les qualités que le naturaliste romain avait assignées à la fontaine des Tongrois. Après avoir assisté à une messe solennelle pour implorer l'appui du Saint-Esprit, nos esculapes se mirent à l'œuvre, et, après mûre délibération, déclarèrent que la fontaine de Tongres était indubitablement celle dont Pline avait énuméré les vertus. Le son de toutes les cloches de la ville, le bruit des pétards et une brillante illumination célébrèrent cet heureux événement. Les savantes recherches de Villenfagne et autres érudits ont mis le sceau à cette décision des suppôts d'Hippocrate. (*Voir* Villenfagne, *Recherches* et *Histoire de Spa.* J.-B. Leclerc, *Abrégé de l'histoire de Spa.* Droixhe, *Essai historique et critique sur Tongres; Messager des sciences et des arts,* t. VI, 1re série. Driesen, *la Fontaine de Pline à Tongres; Bulletin de la société scientif. et littér. du Limbourg,* t. III, p. 61.)

mant une urne cinéraire ; des pierres gravées, des anneaux et de nombreux dépôts de monnaies romaines de l'empire jusqu'au règne de Constantin (1). Une autre découverte d'antiquités fut faite en 1781 ; elle consistait en un petit hibou de bronze, de deux pouces de haut, une plaque ovale de bronze, pour manteau ou ceinturon, ornée d'un buste de Pallas, une clef de bronze, une petite faucille (?) à manche gravé, également de bronze, et d'un pouce et demi de longueur, une urne sépulcrale remplie de cendres et d'ossements, avec un lacrymatoire et une lampe de verre fondue par l'ardeur de la mèche, un bracelet d'or, en forme de serpent, et quantité de médailles romaines (2).

Vers l'époque de la découverte de la colonne leugaire, on trouva, au milieu de débris de vases de terre cuite et de verre, une petite fontaine de bronze, de trente centimètres de hauteur, et d'une forme rare. Elle représentait un satyre phallique, dont la tête, attachée au corps par une charnière, servait de couvercle. Le liquide, qui sortait par le membre viril, était recueilli dans un petit bassin de bronze, incrusté d'argent et monté sur un trépied de même métal. Aux deux épaules de la figurine, il y avait des chaînettes pour la suspendre (3).

Le Musée royal d'armures et d'antiquités de Belgique contient trois belles urnes de verre qui passent pour avoir été découvertes à Tongres.

(1) *Esprit des journaux*, mars 1780.

(2) *Ibid.*, février 1781.

(3) Nous avons tiré cette description du mémoire précité de M. Cudell, qui attribue à ce bronze une destination que nous ne saurions admettre. Cet antique doit être conservé au Musée d'antiquités de Leyde.

Le catalogue du cabinet d'antiquités de M. le comte Clément Wenceslas de Renesse-Breidbach, vendu à Anvers, en 1836, mentionne comme trouvés à Tongres une figurine de bronze, de travail barbare, représentant une tête de cheval, dont le bas se terminait en anneau, une petite cuiller de bronze, dont le manche était surmonté d'une petite figure (évidemment de la période chrétienne), un gobelet de verre et un flacon à deux anses, trouvés dans un tombeau, une très-belle lampe de terre sigillée, un vase de terre noire, une cruche brunâtre en forme de bidon à deux anses, deux vases d'albâtre, l'un rond et à côtes et l'autre carré, et un plat d'une espèce de marbre noir, également trouvés dans des tombeaux. Le catalogue décrit aussi, comme découverts aux environs de Tongres, deux haches celtiques, l'une en pierre jaune, l'autre en granit, une statuette de guerrier romain en bronze, une petite tête creuse de Batave (?), du même métal (probablement un *æquipondium* ou contre-poids de balance), un vase de terre cuite, contenant des médailles du règne de Valérien le jeune, un manche de clef en bronze, incrusté d'argent et représentant la tête d'un cheval, d'un très-beau travail, une figurine de lion en bronze, de forme barbare, à corps creux et percé d'une ouverture, une petite urne de terre noirâtre et un médaillon d'or, d'un travail fort délicat en filigrane, enrichi d'émaux et de pierreries (probablement une agrafe franque).

M. Perreau, agent du trésor à Tongres, et auteur de plusieurs travaux remarquables sur cette ville, possède une collection d'antiquités exclusivement recueillies à Tongres ou dans les environs. Le riche cabinet de M. le comte de Renesse, sénateur, se compose aussi, en partie,

d'antiquités provenant de l'*Atuatuca Tungrorum* et de son territoire.

Si les documents historiques et les découvertes archéologiques ne nous révèlent l'existence d'aucun édifice considérable dans la ville la plus ancienne et la plus importante de la Belgique sous la domination romaine, il semble qu'on ne doive pas s'attendre à trouver les restes de grandes constructions à Tournai, cité dont l'importance date de l'époque où les beaux-arts avaient entièrement perdu leur lustre; en effet, le IVe et le Ve siècle n'étaient plus le temps où les Romains étalaient leur puissance dans ces pompeux et gigantesques monuments dont nous admirons encore les débris. Ceux qui existaient alors, on les laissait tomber en ruine, surtout les amphithéâtres, proscrits par le christianisme; on les démolissait même pour employer leurs débris à élever d'impuissantes barrières contre le torrent qui allait engloutir un empire croulant de faiblesse et de caducité. Les temples éprouvèrent un sort plus déplorable encore : condamnés avec le culte auquel ils avaient été consacrés, partout ils tombaient, avec les statues des Phidias et des Praxitèle, sous la marteau et la hache d'iconoclastes chrétiens, égarés par un zèle religieux peu éclairé. Les premières églises qui s'élevèrent sur leurs débris étaient, dans les villes principales, des copies, plus ou moins modifiées, des basiliques civiles; dans les villes ordinaires, ce n'étaient généralement que d'humbles oratoires, le plus souvent bâtis de bois, surtout dans les Gaules. Ces édifices religieux, des murs et des portes fortifiées, furent presque les seules constructions publiques dont les cités romaines s'enrichirent dans les derniers temps de l'empire. Il en fut ainsi à Tournai.

Digitized by Google

Sans nul doute, le paganisme avait ses autels dans la station de Tornacum, dont la position avait déjà dû faire une bourgade importante, avant son érection en cité et en chef-lieu de la Ménapie ; mais ce que nous savons à ce sujet se borne à des traditions hypothétiques ou enveloppées de fables. Il est fort possible que saint Éleuthère ait abattu un temple d'Apollon, qui aurait été la divinité principale des Tournaisiens, et que ce temple occupât l'emplacement de l'église de Saint-Piat (1) ; mais, quant au dieu ou diable Ébron ou Ébroin, qu'on allait adorer sur l'emplacement de l'ancienne halle, située sur la grand'place, c'est là un de ces contes du moyen âge, dont nous n'avons pas besoin de démontrer l'absurdité (2).

(1) « Je me souviens, dit Cousin, avoir lu ès mémoires et vieux caiers de nos prédécesseurs que la place où est maintenant l'église ou cimetière de Saint-Piat estoit jadis le lieu où ceux de Tournay du temps de leur paganisme sacrifioient ordinairement à leurs idoles et où ils alloient demander aux diables les choses advenir. » (*Histoire de Tournay*, t. I.)

(2) « Ceux de Tournay, continue le bon et naïf chroniqueur dont nous venons de rapporter les paroles, avoient un faux oracle en la ville, auquel durant leur paganisme ils alloient demander conseil de leurs entreprises et du succès des affaires publiques et privées ; de quoy il les retenoit ès erreurs et crimes de l'idolâtrie ancienne ; cet esprit s'appeloit Ébron ou Ébroin, son repaire et logis estoit au grand marché au lieu où a esté depuis la maison de la treille ou la salle aux draps, autrement dit le corps de garde, qui fut abattu par la tempeste des vents le lendemain des Pâques, l'an 1606, et fut commencé à estre rebasti à la moderne ceste année 1610. Ce diable faisoit là le maistre docteur, et les pauvres payens, nos devanciers, au temps qu'ils estoient idolâtres, n'avoient d'autre conseil que le sien. Mais saint Éleuthère, de la puissance et au nom de Jésus-Christ, le conjura en la présence de tout le peuple, le chassa et le condamna en enfer ; ce qu'il fit quelque année

Plusieurs figurines d'idoles, trouvées à Tournai et dans ses environs, ne sauraient servir à prouver que ces divinités y fussent honorées d'un culte public; mais une découverte d'une plus haute valeur est celle qu'on a faite au siècle dernier, d'une main creuse de bronze : un serpent entourait le poignet et s'attachait à la base du pouce; sur le dedans et le revers se voyaient les attributs de Cybèle. Cette main paraissait avoir été adaptée à un manche et avoir été portée dans les fêtes de la mère des dieux (1).

L'érection de la première église chrétienne de Tournai est attribuée à saint Piat, regardé comme le premier apôtre du christianisme à Tournai vers la fin du IIIe siècle. Il la bâtit sur l'emplacement de la cathédrale actuelle, sur un terrain qui lui fut donné par un habitant nommé Irénée, qu'il avait converti. Vers la fin du Ve siècle, l'évêque saint Éleuthère substitua à cet humble oratoire une nouvelle église qui, à en juger par les riches dotations dont elle fut comblée par Clovis, doit avoir été une basilique d'une certaine importance. Du reste, nous ne possédons aucun renseignement sur cet édifice, qui fut détruit avec la ville par les Normands en 880; seulement, on montre, dans la cour de la sacristie de la cathédrale du XIe siècle, un vieux pan de mur que de vieilles chroniques donnent comme un reste

après qu'il fut résident à Tournay, aucuns ont écrit le sixième de son pontificat et résidence en la susdite ville, qui arriveroit en l'an de Notre Seigneur 497. Tant y a que l'on voyoit encore à la vieille devanture de la dicte halle la forme d'une teste de diable, en mémoire que saint Éleuthère avoit delivré la ville du diable. »

(1) *Voir* DE BAST, *Recueil d'antiquités*, t. I, p. 191, et le dessin qui y représente cette main.

Digitized by Google

de l'oratoire de saint Piat, mais qui, pourrait bien avoir appartenu à l'église de saint Éleuthère, s'il n'est pas d'une construction plus moderne encore.

L'enceinte romaine de Tournai était construite en pierres calcaires, de moyen appareil. Comme à presque toutes les fortifications antiques, les murs n'étaient pas élevés sur des remparts, mais posaient directement sur le sol et étaient défendus par des tours semi-circulaires d'une hauteur et d'un diamètre assez notables. M. l'architecte Renard est d'avis que la tour actuelle du beffroi entrait primitivement dans le système de défense de la ville, et que la partie inférieure appartient encore à la construction romaine (1). Les portes, que l'on croit avoir été au nombre de quatre, n'ont été démolies qu'au xve siècle (2).

Le plan et la forme du gynécée que la *Notice de l'Empire* place à Tournai, nous sont aussi inconnus que ceux de tous les établissements de ce genre dans le reste de l'empire. Il ne subsiste ni trace ni souvenir d'aucun autre édifice public du *Tornacum* romain (3).

(1) De vieilles chroniques de Tournai parlent d'une tour romaine construite sur l'emplacement du beffroi. (Poutrain, t. I, p. 86.)

(2) Le château de Vaux, sur le bord de l'Escaut, à un quart de lieue de Tournai, n'est, quoi qu'en dise Poutrain, et bien qu'il porte le nom de *château de César*, qu'une construction du xiie ou du xiiie siècle. (*Voir* notre *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. I, p. 183.)

(3) Il est vrai qu'un savant Tournaisien, homme de beaucoup d'esprit et d'une vive imagination, a cru retrouver dans la grande place de cette ville le forum de Tornacum, et dans la maison appelée le *Porcelet*, qui y est située, la demeure du préfet romain ! (*Bulletin de la société histor. et littér. de Tournai*, t. I, p. 68.)

Bien que la charte par laquelle Chilpéric, roi des Francs, accorde à l'évêque Chrasmar et au clergé de sa cathédrale le droit de tonlieu sur le pont de Tournai soit évidemment apocryphe, au moins telle qu'elle nous est parvenue par un *vidimé* de Philippe le Bel (1), il n'en est pas moins vraisemblable que, dès l'époque romaine, un pont y était déjà jeté sur l'Escaut, pour relier la voie romaine qui, de *Gessoriacum* (Boulogne), se dirigeait sur Bavai par Tournai; mais ce pont ne peut avoir été qu'en bois. Le premier pont de pierre à Tournai fut celui de l'Arche, dont la tradition populaire attribuait la construction aux Romains, mais qui ne datait que de la fin du XIIIe siècle (2). Il était formé d'une seule arche en plein cintre, portée par deux piles de vingt pieds de longueur, de huit de largeur et de trente-trois de hauteur. Deux tours, de quatre-vingts pieds de hauteur, surmontées de créneaux, en défendaient les extrémités.

La découverte faite, à diverses reprises, de tombeaux gallo-romains sous le sol de la grand'place et dans la rue

(1) *Tornacensis urbis episcopo, viro domino Chrasmaro, noviomagensi sive tornacensi episcopo, telonium de navibus supra fluvio Scalt... necnon de ponte super fluvio Scalt... ac stipendiis canonicorum nostra gratia plane visi sumus concessisse.* (Cousin, *Histoire de Tournai*, t. I.)

On sait que l'institution des chanoines ne date que du IXe siècle, et que, par conséquent, il ne pouvait déjà en être question du temps de Chilpéric. *Voir* sur cette charte apocryphe le *Bulletin de l'Académie de Belgique*, 1842, t. I, p. 152.

(2) Hoverlant, *Essai sur l'histoire de Tournai*, t. XI, p. 64. M. le général Renard le fait remonter jusqu'à la fin du XIIe siècle. Nous en avons donné un dessin dans l'*Histoire de l'architecture en Belgique*, t. I, p. 366.

Perdue, qui l'avoisine, en témoignant que la cité romaine s'arrêtait à ces limites, servirait également de preuve que là était le lieu principal de la sépulture des anciens Tournaisiens; nous disons le lieu principal, parce que les Romains n'avaient pas de cimetières proprement dits, et que leurs tombeaux bordaient les voies publiques à l'issue de chaque porte. En 1802, on trouva dans la rue Perdue plusieurs vases de terre sigillée, des ossements humains, des monnaies de bronze de Néron, d'Aurélien, de Probus, de Constantin, etc (1). Une découverte semblable a eu lieu récemment dans la même rue et sous les bases mêmes de l'ancienne enceinte romaine, en creusant les fondements du nouveau théâtre (2). Lorsque l'on construisit l'aqueduc de la grand'-place, vers 1821, on mit au jour le fragment d'une grande urne de terre grise, contenant des cendres et des ossements brûlés, une autre grande urne cinéraire, de terre rouge, couverte d'une jatte de terre grise, et à côté de laquelle se trouvaient le squelette d'un homme de forte taille, les restes d'un cheval, une mâchoire de chien, une défense de sanglier; divers fragments d'ornements de bronze et de fer, parmi lesquels on remarquait des fibules et l'os de l'avant-bras entouré de deux bra-

(1) Hoverlant, t. I, p. 38.

(2) *Voir* le compte rendu de cette trouvaille dans le *Courrier de l'Escaut*, du mois de décembre 1853, et dans le *Journal belge de l'architecture*, 6e année, 2e livraison.

Si ces tombeaux ont été trouvés sous les fondements de la muraille, il faudrait en conclure, ou qu'ils remontent à une époque où Tournai n'était encore qu'une bourgade ouverte, ou que cette partie de l'enceinte est postérieure aux Romains et que, sous leur domination, la ville ne s'étendait pas encore jusque-là.

celets, l'un de bronze et l'autre de bois. On déterra également deux larcymatoires, l'un de verre, l'autre de terre rouge; un plat sous lequel était posée une tête d'enfant; un vase et une jatte de terre blanche; un bracelet de fil de laiton; un éperon ou aiguillon de bronze; une urne cinéraire de terre ordinaire et portant la marque D. A. M. L. tracée en couleur blanche; une grande jatte de terre fine (terre sigillée?), décorée d'ornements d'un faible relief; une petite urne de terre rouge avec ornements blancs, déterrée près du squelette d'un enfant: elle contenait onze petites médailles quinaires et dix-neuf pastes en pâte de terre, dont onze bleues et huit blanches; un plat de terre noire, renfermant les os d'un petit chien; les fragments d'une tête de lance *de fer* enveloppés de toile d'amiante, une jatte renfermant les fragments d'un seau de cuivre, un poids et plusieurs lames du même métal; une petite urne dans laquelle étaient déposés la phalange d'un doigt et un anneau de bronze brisé; une jatte contenant divers tessons de terre sigillée, avec ornements et marques de potiers; plusieurs *fers de cheval* près d'un squelette, et nombre d'urnes, vases, larcymatoires, plats et jattes, de verre et de terre cuite, qui se trouvaient aux pieds, à la tête ou entre les jambes des squelettes; un vase de verre fragmenté, portant sur sa base le nom du propriétaire ou du fabricant : *Frontin. m. m.;* une urne de terre noire, avec couvercle, contenant des os brûlés; des fragments d'un bracelet de bronze et de bois; un vase de style étrusque (?), deux perles de verre bleu et jaune, une grande urne cinéraire de terre noire, couverte d'une autre urne et renfermant dans un morceau de toile onze médailles de moyen bronze : elle était entou-

rée de plusieurs *grandes tuiles* disposées en forme de sarcophage; une pierre tumulaire de quatre-vingt-quinze centimètres sur cinquante-cinq centimètres cinq millimètres (1); les restes d'un bûcher ou *ustrinum* et une grande quantité de médailles, la plus ancienne à l'effigie de J. César, les plus récentes à celle de Constantin (2).

Ces fouilles ont encore fait découvrir, à une pro-

(1) Elle porte cette inscription, la seule inscription funéraire découverte jusqu'ici à Tournai :

D. M.
monimentum
instituit sibi
vivus Ulpius ar....

(2) Nous avons extrait presque textuellement cette nomenclature d'une *Notice explicative des antiquités gauloises et romaines, trouvées dans les fouilles de l'aqueduc de la grande place de Tournai, en mai et juin* 1821, que M. l'architecte Renard a publiée dans le *Messager des sciences et des arts,* année 1824, p. 17. Il ne faut pas une connaissance bien profonde en archéologie pour reconnaître que tous ces objets, qui sont exposés à la bibliothèque de Tournai, où nous les avons examinés avec soin, sont d'origine gallo-romaine, et même des derniers temps de l'empire, comme le témoignent à l'évidence la lance de fer, les fers de cheval et les monnaies des IIIe et IVe siècles. Néanmoins, M. Renard en fait des antiquités purement gauloises, et il en conclût que Tournai existait déjà avant la conquête de César!!! (*Bulletin historique et littéraire de Tournai,* t. I, p. 32.)

Dans l'inscription tumulaire que nous avons reproduite, M. Renard complète la dernière syllabe *ar* par *chigallus,* ainsi *archigallus,* et il en tire une nouvelle preuve en faveur du culte public que Cybèle aurait reçu à Tournai. Il n'y faut peut-être voir que le commencement d'un nom propre dont le prénom est *Ulpius.*

fondeur de soixante centimètres, une ancienne voie romaine, commençant vers le milieu de la façade de la grand'garde et se dirigeant à travers la grand'place vers la rue des Maux. Elle était composée de couches épaisses de pierres concassées et battues ensemble. Un autre fragment de voie antique fut trouvé en 1846 dans la rue Saint-Martin, à quatre-vingts centimètres de profondeur. Il était formé de pierres brutes, irrégulières, de dimensions diverses, posées de champ, en liaison et sans ciment (1).

On ne connait qu'un très-petit nombre d'autres découvertes d'antiquités à Tournai, et elles sont de peu d'importance, à l'exception du tombeau de Childéric, qui se rapporte à l'époque mérovingienne, et dont, par conséquent, nous n'avons pas à nous occuper ici. Elles se réduisent à un assez grand nombre de médailles romaines déterrées à diverses époques et notamment en 1655 et 1786 (2), à quelques statuettes de bronze (3), à une médaille gauloise et à des restes de sépultures romaines déterrées sur l'emplacement de l'ancien hôtel du gouvernement (4).

Si l'histoire monumentale des deux villes romaines de la Belgique dans ses limites actuelles est assez pauvre, assez dénuée d'intérêt, celle de Trèves et de Bavai est

(1) *Voir* le *Bulletin de la Société historique et littéraire de Tournai*, t. I, p. 205, et le plan.

(2) De Bast, *Recueil d'antiquités*, t. I, p. 180.

(3) *Ibid.*, pp. 185, 191. *Bulletin de la Société historique de Tournai*, t. I, p. 83.

(4) Le musée du Louvre à Paris possède une petite coupe de terre sigillée sur laquelle sont tracés à la pointe, les mots *genio tornacesiu*. *Voir* le *Bulletin de l'Académie*, t. XIX, p. 359.

en compensation fort riche et d'une haute importance, celle de Trèves surtout. Il n'est même aucune ville des Gaules, il n'est, après Rome, aucune ville de l'Italie où les Romains aient laissé plus de traces de leur séjour.

Fondée comme colonie romaine, Trèves doit avoir été construite sur un plan plus régulier que les autres villes de la Belgique qui s'étaient formées et agrandies peu à peu, et pour ainsi dire au hasard. Son enceinte, celle au moins qui fut élevée sous Constantin, était un quadrilatère plus ou moins régulier, et, suivant la chronique de Trèves, intitulée : *Gesta Trevirorum,* dont la première rédaction remonte au delà du xe siècle, percé sur les quatre faces, d'autant de portes auxquelles cette chronique donne le nom de *porta Martis,* ou *Nigra, porta Alba, porta Meridiana* ou *Mediana* et *porta Inclyta.* Une large rue partant de la *porta Nigra* traversait la ville du nord au sud et aboutissait à la *porta Meridiana* (1). D'après des vestiges découverts dans ces derniers temps, on présume que de cette rue en partaient deux autres se dirigeant en diagonale, l'une vers la *porta Alba,* à l'extrémité ouest de la ville dans le voisinage de la ruine désignée communément sous le nom de Thermes, l'autre vers la *porta Inclyta* placée en face du pont sur la Moselle ; à l'extrémité est de la cité, une quatrième rue aurait traversé la ville de l'est à l'ouest,

(1) La partie de cette rue entre la *porta Nigra* existe encore sous le nom de *Simeons Strasse ;* celle qui s'étendait au delà a disparu depuis la destruction de Trèves par les Normands en 852, mais a été remplacée par la *Brodgasse* qui suit parallèlement le même tracé.

Voir la dissertation de M. le docteur Ladner, sur les anciens sceaux de Trèves dans le *Jahresbericht der Gesellschat für nutzliche Forschungen zu Trier,* année 1853, p. 38.

Digitized by Google

commençant à la Moselle près des anciens débris que l'on croit avoir appartenu à l'*horreum* ou greniers publics et traversant la grand'place actuelle qui répond suivant toute probabilité à l'ancien *forum*.

Quelques autres fragments de voies antiques ont été déterrés, mais ils sont trop peu considérables pour qu'on puisse en tirer aucune induction un peu positive (1).

Le pavé des rues de la Trèves romaine n'était composé presque partout que de terre et de pierraille. Les maisons qui les bordaient, à en juger par le peu de solidité de leurs fondements et la faible épaisseur des murs, devaient être très-basses et ne consister qu'en un rez-de-chaussée surmonté d'un étage en attique, construit en poutres croisées avec remplissage de briques ou de plâtras. Les appartements étaient voûtés, généralement très-petits, sans caves, et pavés en tuiles ou en ciment, parfois, mais rarement, en mosaïque. La couche épaisse de ciment étendue sur les parois offrait des peintures dans le genre de celles de Pompeï. Les escaliers, les linteaux des portes et des fenêtres étaient d'un travail grossier. De grandes tuiles couvraient les toits ; des ardoises ont été trouvées dans une seule habitation (2).

Bien qu'elle ait dû, dès son origine, partager avec Reims l'honneur et les avantages de chef-lieu de la province belgique, créée par Auguste dans l'organisation des Gaules, Trèves ne semble pas avoir eu d'édifices très-remarquables avant le IIIe et le IVe siècle, lorsqu'elle

(1) *Voir* Schneemann, *das Römische Trier*, pp. 1-4. Ladner, Mémoire précité, pp. 38-39, et le *Jahresbericht* de 1854, pp. 200 et suiv. — M. Ladner prétend encore reconnaître dans le tracé des rues de la ville actuelle, celui des rues de la Trèves romaine.

(2) Schneemann, pp. 46 à 54.

Digitized by Google

devint la résidence momentanée du préfet des Gaules et de plusieurs empereurs, notamment de Constantin, à la munificence duquel, d'après le témoignage du rhéteur Eumène (1), cette cité fut redevable de ses plus beaux monuments, de sa plus grande splendeur (2).

Trèves doit avoir été entourée de murs dès son origine comme colonie militaire. Aussi joue-t-elle déjà un grand rôle comme place forte dans la guerre des Bataves et des Germains sous le règne de Vespasien (3). Il ne reste plus de vestiges de cette première enceinte qui embrassait probablement un espace plus restreint que la seconde. Celle-ci; postérieure à la première dévastation de Trèves par les Francs en 261, fut, sinon commencée, au moins continuée et peut-être achevée par Constantin (4). De cette nouvelle circonvallation il n'existe non plus, outre la *porta Nigra*, que çà et là des substructions en pierres schisteuses, etc., jetées dans un bain de mortier. Si l'expression de *mœnia celsa*, dont se sert le poëte Fortunat au VIe siècle, peut être prise à la lettre, ces murs devaient être d'une belle élévation (5). D'après les *Gesta Trevirorum*, la *porta*

(1) Dans son panégyrique de Constantin, prononcé à Trèves, devant l'empereur, en 311. (Eumenii *Panegyricus Constantini Aug.*, 22.)

(2) L'opinion des annalistes trévirois qui attribuent l'érection de plusieurs de ces monuments aux Celtes, voire même aux Grecs et aux Étrusques, est aujourd'hui jugée. On ne réfute plus des erreurs aussi grossières, aussi extravagantes.

(3) Tacit., *Hist.*, IV, 62.

(4) Eumen., *loc. cit.*

(5) *Perducor Trevirum quo mœnia celsa patescunt.*
Venantii Fortunatis *Carm.*, X, 12.

Malgré les dévastations que Trèves subit au Ve siècle, ses murs

Inclyta aurait été la plus remarquable après la *porta Nigra,* la seule qui subsiste encore, comme nous venons de le dire; les grandes tours dont, suivant ce document, les deux autres étaient flanquées, devaient en rendre aussi l'aspect fort imposant (1).

paraissent avoir été encore dans un bon état de conservation au VIIIe siècle, car le célèbre Alcuin, précepteur de Charlemagne, dit dans la *Vie de saint Willebrord,* II, 21 :

Est antiqua, potens, muris et turribus ampla
Urbs Treviris.

Renversés par les Normands, ils furent relevés par l'archevêque Ludolphe, entre les années 994-1008, et plus tard par Jean Ier, qui régna de 1190 à 1212. L'enceinte actuelle date de 1247. (*Gesta Treviror.*, edit. Wyttenbachii, chap. 101, et *Animadversiones criticæ,* p. 51. Müller, *Gesch. der Trevir.*, t. I, p. 244. Schneemann, *das Römische Trier,* pp. 57-61.)

Cependant M. Ladner prétend que, depuis la destruction de l'enceinte romaine par les Normands, Trèves resta une ville ouverte jusqu'au XIIIe siècle.

(1) M. Schneemann n'ajoute aucune foi à ce que les documents du moyen âge racontent des portes romaines de Trèves. Il ne pense pas qu'il y eût une porte du côté de la Moselle, parce que l'enceinte romaine ne s'étendait probablement pas le long du fleuve ; au moins en démolissant le mur de l'enceinte actuelle qui suivait cette direction, ne trouva-t-on dans les fondements aucun vestige de constructions romaines. Si, malgré cette preuve du contraire, il exista réellement un mur le long de la Moselle, la porte dont il devait être percé ne pouvait, suivant le même auteur, occuper d'autre position que celle de la porte actuelle du pont, auquel elle aura servi en même temps de défense. M. Schneemann croit à l'existence d'une porte dans la partie méridionale de l'enceinte antique, presque en face de la *porta Nigra,* d'après la découverte récente, faite à cinq pieds sous terre, des vestiges d'une large rue se dirigeant du nord au sud et coupée vers l'est

Digitized by Google

La *porta Nigra* est certainement la plus belle porte de ville, le monument militaire le plus grandiose qui nous soit resté de l'antiquité entière. Rien de plus imposant que cette porte colossale quand on la contemple de près; rien de plus pittoresque que son aspect dans le lointain et lorsque, par un beau clair de lune, ses larges ouvertures, cintrées et superposées, se dessinent sur le ciel (1).

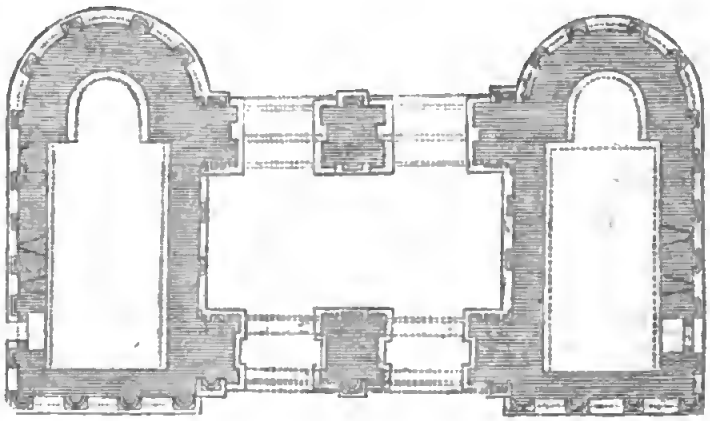

Cette magnifique construction présente un carré long.

par une autre rue qui a dû aboutir à la basilique. (*Das Römische Trier*, p. 36.)

(1) Voici comment Éberhard, moine de l'abbaye de Saint-Matthias, près de Trèves, mort en 909, et le plus ancien rédacteur des *Gesta Trevirorum*, s'exprime sur ce beau monument: *Primo itaque ad aquilonarem plagam urbis ex quadris lapidibus cum turribus magnis portam exstruxerunt* (Trevirenses), *ipsa sua magnitudine et minaci proceritate mirabilem, eamque portam Nigram, portam Martis appellavere; cujus lapides non cemento, sed ferro conglutinabantur et plumbo.* (*Gesta Trev.*, 4 et 32.)

flanqué de deux ailes, également de forme oblongue, et terminées du côté de la campagne par des tours hémisphériques. Sa longueur est de cent trente-deux pieds sept pouces du Rhin, sa largeur aux ailes de soixante-dix-sept pieds, et entre les ailes de cinquante-huit pieds huit pouces. Au centre se trouve une cour, ou espace découvert, longue de cinquante-deux pieds dix pouces et large de vingt-deux pieds. Aux faces antérieure et postérieure, le rez-de-chaussée de l'édifice est percé de deux portes cintrées, larges chacune de quatorze pieds et hautes de vingt-trois (dont sept pieds sont aujourd'hui sous terre par suite de l'exhaussement du sol). Aux arcades postérieures se remarquent encore les rainures dans lesquelles se mouvaient les herses. Les deux ailes avaient chacune une entrée particulière, formée

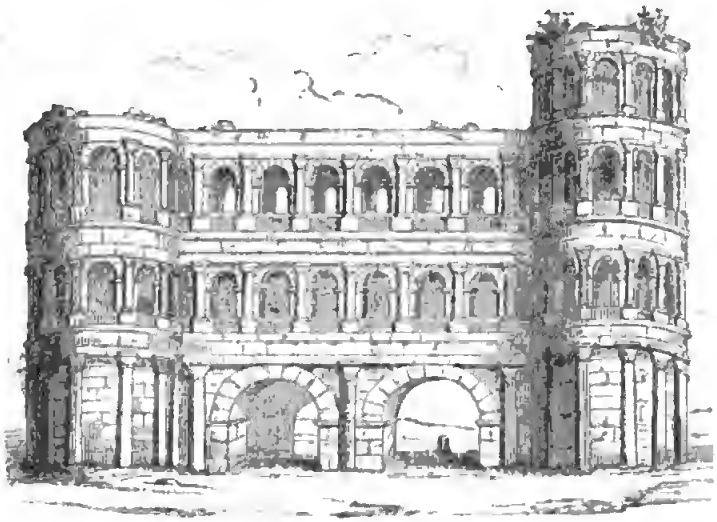

d'une poterne. Le rez-de-chaussée du corps de bâtiment est surmonté de deux étages de fenêtres également cin-

trées. Trois rangs de fenêtres semblables existent à l'aile droite ; le troisième rang manque aujourd'hui à l'aile opposée. Chaque fenêtre a une largeur de trois pieds cinq pouces sur une hauteur presque double. L'élévation du corps du monument est de soixante et onze pieds, de quatre-vingt-quatorze pieds huit pouces et demi à l'aile droite, et de soixante-huit pieds seulement à l'aile gauche. Aux façades des côtés longs règne à chaque étage un rang de colonnes engagées d'un ordre dorique bâtard (1). Sur les petits côtés et dans la cour, les colonnes sont remplacées par des pilastres d'une très-faible saillie. Partout les bases et les chapiteaux, comme les entablements, sont simplement ébauchés, les architectes romains n'ayant l'habitude de compléter l'ornementation des édifices construits en grand appareil, comme l'est la *porta Nigra,* que lorsque la bâtisse était entièrement achevée. Ce monument n'a donc jamais été terminé en entier.

A l'intérieur, le bâtiment était partagé en cinq étages, dont les divisions sont marquées par des pierres saillantes qui portaient les poutres. Chacun de ces étages répondait à un des étages extérieurs, sauf le rez-de-

(1) M. Schmidt a fait la remarque que toutes les colonnes doriques et composites, découvertes jusqu'ici à Trèves, s'éloignent notablement des proportions et de l'ornementation que l'on assigne à ces ordres.

L'ordre dorique de la *porta Nigra* est d'un dessin et d'un profil peu élégants. Les chapiteaux ont une forme fort écrasée. Au rez-de-chaussée, l'astragale est composé d'une large plate-bande. La frise, d'une hauteur démesurée, et les faibles proportions de la corniche produisent un effet choquant. Aux étages supérieurs, ces défauts sont moins sensibles.

Digitized by Google

chaussée qui était divisé en deux. On montait probablement d'un étage à l'autre par des escaliers de bois. Là où les fenêtres, par leur élévation au-dessus du sol, étaient inaccessibles, on y parvenait à l'aide de marches de pierre qui subsistent encore. Les deux ailes latérales avaient pour dégagements des couloirs étroits, partagés également à l'intérieur en différents étages par des plafonds de bois.

Les murs ont cinq pieds dix pouces de largeur aux tours hémisphériques et diminuent d'épaisseur au fur et à mesure qu'ils s'élèvent; ils sont construits en énormes blocs de grès de quatre à neuf pieds de longueur, sur deux à trois pieds de largeur, posés à sec et liés intérieurement par des crampons de fer (1). A l'aile gauche, on observe encore quelques arrachements des murs de la ville.

Le plan et les vastes dimensions de la *porta Nigra* attestent qu'elle était plus qu'une porte ordinaire et qu'elle servait en même temps de place de défense (*propugnaculum*) (2).

(1) Sur un grand nombre de ces pierres, on voit des lettres et des demi-mots en caractères romains qui ne sont évidemment que des signes de repère pour la pose des blocs.

(2) Quelques auteurs ont donné à Trèves un capitole, qui n'y a jamais existé.

Les opinions des savants sur l'époque de la construction de la *porta Nigra* varient beaucoup. Tandis que les uns la font remonter à plusieurs siècles avant l'ère vulgaire et l'attribuent aux Celtes, le savant archéologue prussien Kugler la fixe, lui, au ve siècle et fait honneur de ce monument aux Francs. L'une de ces opinions est certainement aussi fausse que l'autre. La première est formellement démentie et par le style de l'édifice, et par l'ignorance des Celtes en architecture, et par les repères en carac-

Les *Gesta Trevirorum* placent à l'extérieur un vaste champ de manœuvres, appelé Champ-de-Mars, qui

tères romains qui se lisent sur les pierres. La seconde repose sur l'incorrection de l'architecture du monument et sur ce qu'il existe à Turin une ancienne porte de ville d'un style qui se rapproche de celui de la *porta Nigra*, que l'architecte piémontais Cordero prétend avoir été bâtie par les Goths, mais qui remonte incontestablement à la période romaine. D'ailleurs, les Francs n'ont jamais construit des édifices en blocs de pierre d'une dimension pareille.

Je ne saurais non plus adhérer à l'opinion de l'architecte Schmidt, qui ne fait remonter la construction qu'à l'an 464. Trèves avait depuis l'an 402 cessé d'être la résidence des préfets de la Gaule, et cinq dévastations successives l'avaient réduite à la condition la plus misérable (Salvien, *de Gubern. Dei*, VI). Les habitants n'avaient certes, à cette époque, ni les moyens, ni la volonté d'entreprendre une construction de cette importance; en supposant même qu'il en eût été autrement, ils y auraient indubitablement employé, comme on l'observe partout ailleurs, les matériaux de monuments existant antérieurement, et non des pierres d'une dimension extraordinaire et fraîchement extraites des carrières, comme le sont celles dont se compose la bâtisse entière de la *porta Nigra*. Nous préférons donc nous rallier à l'avis d'Hetzrodt, de Wyttenbach et d'autres savants qui font dater ce monument du règne de Constantin. L'architecture accuse évidemment cette époque.

Au xie siècle, la *porta Nigra* fut convertie en église par l'archevêque Poppon. Cette église occupait les étages supérieurs, auxquels on montait du côté de la ville par un vaste perron extérieur, qui couvrait toute la façade du rez-de chaussée. Les ouvrages de Brouwer et de Wiltheim contiennent des vues du monument tel qu'il se présentait sous cet aspect. L'église ayant été supprimée pendant la réunion à la France, Napoléon ordonna sa démolition et la restauration de la porte dans son état primitif. Ce projet n'a été exécuté que sous le gouvernement prussien. On

Digitized by Google

aurait communiqué son nom à la porte même (1); mais comme il n'y avait pas de garnison romaine à Trèves, l'existence de ce champ paraît fort problématique. Nous verrons plus loin que celle d'un des grands cimetières de la cité est moins contestable.

D'après le même ouvrage, la *porta Inclyta*, qui aurait servi d'entrée à la ville du côté de la Moselle, devait être plus belle encore que la *porta Nigra*. La description qu'en donne l'auteur de la chronique ayant été faite lorsqu'il n'existait plus de vestiges de cette porte, réelle ou fictive, et sentant évidemment la fable, on ne saurait y ajouter la moindre créance (2).

Bien qu'elle n'atteignît l'apogée de sa splendeur qu'à une époque où déjà le paganisme était en décadence et menacé d'une disparition prochaine, Trèves, comme colonie romaine et chef-lieu de province, dut avoir un nombre plus ou moins considérable de temples; mais depuis un temps immémorial il n'en subsiste plus le

a laissé subsister comme construction intéressante de style roman, le chœur de l'église bâti en hors-d'œuvre, à l'aile droite de la porte.

(1) *Campus autem, longitudine et latitudine spatiosus, Martis nominabatur, ubi tirones armis instruebantur.* (*Gesta Trevir.*, 4.)

(2) *Quarta porta versus occidentem constructa est ad litus Mosellæ, quæ mira sua operositate et turrium incomparabili pulchritudine cæteras portas excelluit et ob hoc Inclytæ portæ vocabulum sumsit. Hanc portam stellis, ex auro factis, mirabiliter pinxere, quæ portui navium proximo, nocte et die, luminis officium præbuere.* (*Gesta Trevir.*, 4 et 23.)

Dans la rue appelée *Diederichsgasse* et dans l'hôtel du gouvernement on voit deux tours que l'on prenait autrefois pour des bâtisses romaines, mais qui, incontestablement, ne datent que du moyen âge.

moindre vestige ; il ne s'est même conservé le souvenir authentique d'aucun de ces édifices (1). Seulement on a déterré, à différentes reprises, un assez grand nombre d'autels dont plusieurs doivent avoir été placés dans des temples. Voici la liste de tous ceux qui sont parvenus à notre connaissance :

Un autel votif consacré aux dieux et aux déesses (*dis et deabus*).

Trois autels consacrés à Jupiter.

Un autel consacré à Junon.

— à Vénus Victrix.

— à Mars Victor.

— à Junon, Minerve, Mercure et Hercule.

— à Hercule, Minerve, Junon et une quatrième divinité qu'il n'est plus possible de reconnaitre.

Quatre autels consacrés à Mercure, dont deux avec le surnom de *Nundinator* (protecteur des foires) et un avec celui de *Trevirorum Conservatori*.

Un autel orné sur les quatre faces des effigies en bas-relief de Junon, de Minerve, d'Hercule et de Mercure.

Un autre, aux effigies des trois premières de ces

(1) Les *Gesta* mentionnent un temple magnifique que les Trévirens auraient bâti dans la partie ouest de la ville ; mais ce qu'ils en rapportent n'est qu'un tissu de fables. (*Gesta Trev.*, 23.)

MM. Wyttenbach et Müller pensent que le prétendu capitole (*ad litus Mosellæ juxta Capitolium*), près duquel les *Gesta* font mettre à mort, par le préfet Rictius Varus (dont l'existence est assez problématique), les soldats chrétiens de la légion thébaine, était une espèce de panthéon. (*Gesta Trev.*, p. 44, et la note qui s'y rapporte.)

divinités. Le bas-relief de la quatrième face est presque fruste.

Un autel, aux effigies d'Hercule, de Diane et de Junon.

Un autel, aux effigies d'Hercule, d'une autre divinité masculine et de deux déesses dont les effigies sont trop frustes pour qu'on ait pu les reconnaître.

Un autel, à l'effigie d'Esculape (1).

Du reste l'on conçoit que dans une cité qui servit de résidence aux premiers empereurs chrétiens et où le christianisme jeta tant d'éclat depuis le IIIe siècle, le paganisme et les temples consacrés à ce culte aient disparu de bonne heure pour faire place à des églises chrétiennes. Si l'édifice romain qui constitue la partie centrale de la cathédrale actuelle, fut, comme le veut une tradition fort ancienne, une église bâtie par ordre de l'impératrice Hélène et consacrée par l'évêque Agritius, en 328, Trèves serait la seule ville en deçà des Alpes qui posséderait encore de nos jours une basilique chrétienne datant de l'ère romaine (2). D'après le plan et

(1) *Voir* Schneemann, *das Römische Trier*, p. 17.

Le musée royal d'armures et d'antiquités possède trois autels provenant du célèbre cabinet du baron de Crassier, à Liége, et qui avaient été trouvés dans les environs de Trèves. L'un est orné sur les quatre faces des figures en pied de Jupiter, de Cérès, d'Hercule et de Minerve. Les figures du second représentent Jupiter, Apollon, Mercure et Hercule (les deux derniers sont aujourd'hui entièrement frustes). La face antérieure du troisième autel représente Vénus. Les autres faces sont détruites.

Deux de ces autels sont gravés dans Montfaucon, *Antiquité expliquée*, t. I, pl. 63; t. II, pl. 192.

(2) *Hæc* (ecclesia), *ut ferunt, antiquitus fuit domus dominæ*

l'élévation qu'en a donnés l'architecte Schmidt dans son magnifique ouvrage sur les monuments anciens de

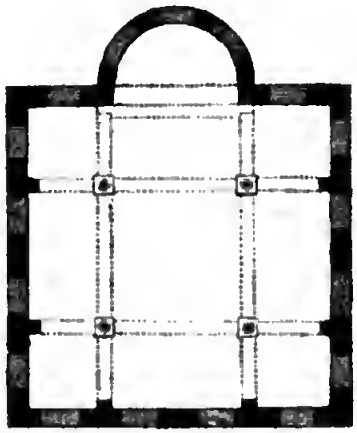

Trèves, et les fouilles exécutées en 1851 et 1852, ce monument formait un carré parfait de cent trente-deux pieds huit pouces du Rhin de longueur sur chaque face hors d'œuvre, sur cent vingt et un pieds huit pouces dans œuvre. Les murs, revêtus extérieurement de petites pierres cubiques, alternant avec des assises de

Helenæ, cujus rogatu a beato Agricio primitus dedicata est in honore principis Apostolorum; quatuor marmoreis magnæ altitudinis fulta columnis, in quibus tota illa structura novem arcubus hac et illac distortis consistebat. (*Gesta Trevirorum*, 56.)

M. Schneemann prend ce monument pour l'ancienne *curie* de Trèves et en fixe la construction au règne de Constantin. Renversé par les barbares au ve siècle, il aurait été restauré et converti en église, probablement par l'évêque Nicetius, entre 552 et 565. (*Das Römische Trier.*) Ce ne sont là que des suppositions, mais qui peuvent ne pas être dénuées de vérité.

grandes briques, ont à la base une épaisseur de cinq pieds. Une grande aire en terre battue précédait la façade, flanquée de deux escaliers en forme de tours et percée de trois (suivant l'architecte Schmidt, de cinq) portes cintrées dont celle du milieu avait treize pieds de largeur sur dix-huit pieds et demi de hauteur. Ces portes étaient surmontées de deux rangs de fenêtres, également cintrées, au nombre de quatre à chaque rangée; celles du rang inférieur, beaucoup plus grandes que les autres, avaient la largeur de la porte centrale. Un nombre égal de fenêtres éclairaient les autres faces de l'édifice. A chacun des côtés latéraux il y avait une entrée secondaire, dont l'encadrement était de marbre.

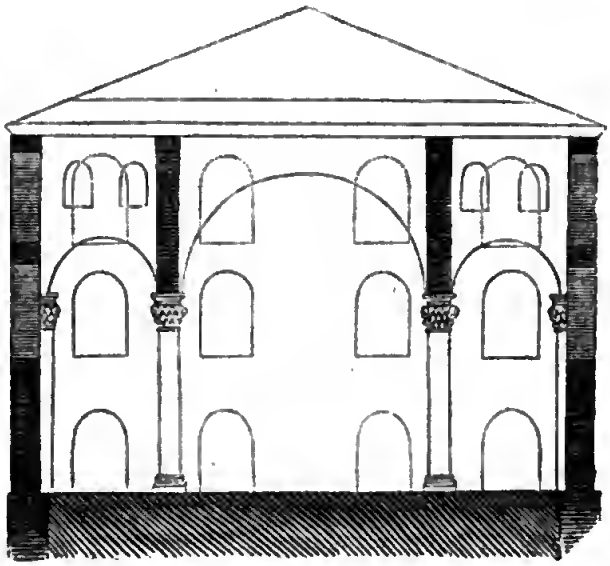

L'intérieur du monument était partagé en trois nefs par quatre colonnes corinthiennes de granit à chapiteaux de marbre blanc, hautes de quarante-quatre pieds, sur

Digitized by Google

quatre pieds six à huit pouces de diamètre (1), auxquelles répondaient, contre les murs des collatéraux, des pilastres qui devaient recevoir, ainsi que les colonnes, les retombées des voûtes en plein cintre. M. Schmidt croit que le fond de la nef centrale était terminé par une abside dont il ne reste plus de vestiges. Cette nef, élevée de cinq degrés au-dessus des bas-côtés, avait un magnifique pavé de marbre blanc et noir, posé sur des colonnettes de briques, comme celles des hypocaustes; le pavé des petites nefs n'était qu'en ciment très-poli. Les parois du vaisseau avaient un revêtement de la plus grande richesse : au-dessus d'un socle en marbre gris avec bordures en marbre blanc, de trois pieds de hauteur, les murs étaient couverts de marbres de diverses couleurs avec bas-reliefs, et dans la partie supérieure brillaient des mosaïques en verre d'or et de couleurs.

Sainte Hélène érigea à Trèves une autre église d'une grande magnificence, bâtie en forme de croix en mémoire de la sainte Croix, sous l'invocation de laquelle elle était dédiée (2). Cet édifice est détruit depuis longtemps.

Trois autres églises célèbres s'élevèrent sous la domination romaine dans les faubourgs de la ville : Saint-Euchaire, Saint-Jean-l'Évangéliste et Saint-Paulin. On

(1) L'archevêque Poppon qui, au XIe siècle agrandit considérablement la cathédrale, fit murer dans des piliers trois de ces colonnes; la quatrième, qui était tombée quelque temps auparavant, a été retrouvée en 1814, et est aujourd'hui déposée devant le portail de l'église.

(2) *Eo tempore Treberis jussu beatæ Helenæ ecclesia maximi ornatus et structuræ in honorem Sanctæ Crucis est ædificata in modum etiam crucis.* (*Gesta Trev.*, 51.)

fait remonter jusqu'au règne d'Alexandre Sévère (au IIIe siècle) la fondation de la première qui depuis le Xe siècle porte le nom de Saint-Matthias. Renversée par ordre de Dioclétien, elle fut reconstruite par Constantin. Détruite une seconde fois par les Huns, l'archevêque saint Cyrille la releva avec plus de magnificence et y joignit un monastère (1), entre les années 453 et 457. L'évêque Agritius bâtit la seconde (plus tard celle de l'abbaye de Saint-Maximin) sur l'emplacement d'une *villa* de sainte Hélène. Bien que l'évêque saint Félix, qui occupa le siége de Trèves de 386 à 388, passe pour être le fondateur de l'église de Saint-Paulin, ce temple paraît avoir une origine plus ancienne, car Donosius, prédécesseur de Félix, y avait déjà été enterré en 373. Il est donc plus probable que Félix ne fit que la reconstruire avec plus de magnificence et d'étendue. Suivant les *Gesta*, écrits à l'époque où cette église existait encore dans cette forme, elle avait quatre cent dix pieds de longueur et cent vingt de largeur (2); c'était donc une des basiliques chrétiennes les plus grandioses de l'empire. Elle doit avoir eu une grande ressemblance avec celle de Saint-Pierre à Rome, bâtie par ordre de Constantin, et eu égard à sa largeur, elle était sans doute, comme cette dernière, divisée en cinq nefs par quatre rangs de colonnes, enlevées probablement aux temples païens. Saint Félix fit déposer dans la crypte les corps des martyrs de la légion thébaine et celui de saint Paulin qu'il y attacha par des chaînes de fer. Depuis long-

(1) D'après saint Augustin (*Confessions*), la vie cénobitique s'introduisit à Trèves dès l'année 337.

(2) *Gesta Trev.*, 35.

temps ces trois églises ont été tant de fois rebâties ou modifiées, qu'elles ne conservent aucun vestige de leur construction primitive.

Riche colonie romaine, siége de la préfecture des Gaules, résidence impériale, Trèves possédait tous les édifices publics qui décoraient les cités les plus importantes : forum, basilique, palais impérial, amphithéâtre, etc. Nous allons les passer en revue en commençant par le *forum*, comme point central et capital d'une cité grecque ou romaine.

On sait que dans les villes de l'Italie les *forums* étaient des places publiques en carré long et bordées de portiques sous lesquels s'abritaient les marchands ; il en est encore de même dans beaucoup de villes de l'Italie moderne, où des rues entières sont bordées de portiques. Cette disposition, nécessitée en quelque sorte par la chaleur du climat, se rencontrait-elle également dans le centre et le nord des Gaules où ce motif n'existait pas? Il y a, nous paraît-il, lieu d'en douter ; de même qu'il est peu probable que l'on y décorât les cours ou *atriums* des grandes maisons de colonnades, comme cela se pratiquait et se pratique encore dans les pays méridionaux. Quoi qu'il en soit, jusqu'ici on n'a trouvé dans aucune ville de la Gaule centrale et septentrionale les moindres vestiges de *forum*. Celui de Trèves ne nous est connu que par un passage du panégyrique que l'orateur Eumène adressa à l'empereur Constantin dans cette ville en 311. Il y désigne ce dernier comme le reconstructeur ou le restaurateur du *forum* et de la basilique qu'il qualifie d'*opera regia* (1). Comme il mentionne ces deux édifices

(1) *Video basilicam et forum, opera regia.*

à la fois, et que nous savons que les basiliques se trouvaient presque toujours près des forums, nous ne doutons point que le forum de Trèves ne fût situé à proximité de la basilique, qui s'est conservée en grande partie jusqu'à nos jours, et qu'il ne répondit à la place actuelle du Palais (1).

La basilique fut évidemment l'œuvre de Constantin, comme le prouvent les paroles d'Eumène, d'accord avec le style de l'architecture (2). Ce monument, le seul de

ce genre qui subsiste dans un pareil état de conservation hors de l'Italie, — peut-être aussi la plus grande basilique à une nef qui ait été construite par les Romains,

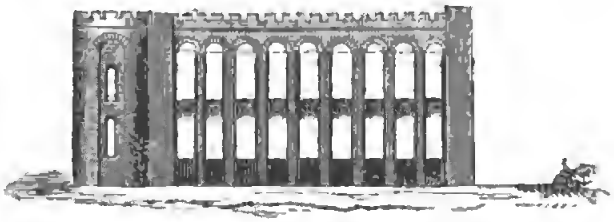

(1) C'est aussi l'avis de M. Schneemann, qui, dans l'hypothèse que la cathédrale occupe l'emplacement de la curie, est porté à croire qu'un second forum existait à la place actuelle du dôme, dont les *Gesta Trevirorum*, 1, ne font cependant remonter l'origine qu'au IXe siècle.

(2) Au moyen âge, la basilique portait le nom de *palais de Constantin*.

— présente un grand vaisseau rectangulaire, terminé par une abside hémisphérique, long de deux cent trente-

trois pieds quatre pouces du Rhin, large de quatre-vingt-seize pieds, et haut, jusqu'au toit. de quatre-vingt-dix-huit à cent pieds. Sauf les fondements qui sont en pierre calcaire, les murs, qui ont dix pieds d'épaisseur, sont entièrement construits en briques de quinze pouces de diamètre, sur un pouce et demi d'épaisseur. Les côtés longs et l'abside étaient percés de deux rangs superposés de grandes fenêtres cintrées, flanquées extérieurement de contre-forts, et dont les arcs sont formés, aux fenêtres supérieures, de triples claveaux, et, aux fenêtres inférieures, d'un double rang de claveaux. Ces fenêtres étaient fermées par des châssis de fer. La même ordonnance régnait à la façade de la basilique, c'est-à-dire à l'extérieur du petit côté méridional, si ce n'est qu'aux

trois fenêtres du rang inférieur étaient substituées trois niches destinées, sans doute, à renfermer des statues. Un nombre pareil de portes s'ouvrait sous un péristyle formé de colonnes corinthiennes de marbre blanc, pavé en porphyre et marbres divers et régnant devant la façade sur une longueur de cinquante-deux pieds et demi. En prolongement de cette façade, s'élevait de chaque côté un mur qui contournait probablement toute la basilique et lui servait de péribole. A l'angle ouest de la façade se trouvait aussi un pavillon ou salle secondaire, auquel répondait vraisemblablement un pavillon semblable, à l'angle opposé. L'aire du vaste vaisseau de la basilique, plus élevée de quatre pieds quatre pouces que le sol extérieur, posait sur un hypocauste et était pavée de marbres précieux formant un riche ouvrage de rapport (*opus alexandrinum*). Des marbres variés revêtaient aussi toutes les parois jusqu'à une certaine hauteur; du stuc rouge et poli en ornait la partie supérieure. L'abside, servant de siége aux juges, est séparée de la nef par une arcade de cinquante-neuf pieds trois pouces de diamètre; on y montait par plusieurs degrés, et de chaque côté se trouvait une entrée particulière pour les juges et les avocats. Ses murs étaient ornés de cinq niches, revêtues d'une mosaïque en verre. L'abside seule était voûtée; la nef de la basilique avait pour couverture un plafond, orné probablement de caissons, ou une simple charpente à poutres apparentes. Le toit, auquel on monte de l'extérieur par deux escaliers en hélice et fort étroits, placés aux angles de l'abside, était couvert de tuiles, dont on a retrouvé de nombreux fragments. Les créneaux qui couronnaient jadis les murs, avec les quatre petites tours à la partie antérieure du bâtiment,

Digitized by Google

sont en pierre calcaire et en pierre de sable, et datent indubitablement d'une époque postérieure à la construction primitive (1).

A peu de distance de la basilique se voient les ruines d'un grand édifice que, jusqu'à ces derniers temps, l'on a pris généralement pour les restes de thermes. En effet, extérieurement ce monument avec ses absides rappelle un peu les thermes de Rome ; mais dans les fouilles que l'architecte Schmidt y a exécutées, il y a peu d'années, il n'a été trouvé aucune trace de bains. Dans son opinion, qui nous paraît fort plausible, ces ruines seraient celles

(1) Sous les rois mérovingiens et carlovingiens, la basilique de Trèves devint une *villa* royale, puis un château fort, et ce fut alors sans doute qu'on la surmonta de créneaux. A la fin du XIIe siècle, les électeurs y fixèrent leur résidence et y séjournèrent jusqu'au commencement du XVIIe siècle, lorsque l'électeur Lothaire de Metternich fit commencer, en 1614, un nouveau palais, converti aujourd'hui en caserne. Les murs de la basilique étaient restés entiers jusqu'alors, malgré toutes les vicissitudes qu'avait subies, au moyen âge, ce monument unique de l'antiquité. Lothaire de Metternich en fit démolir le côté du nord et la moitié de celui de l'est. Son successeur Pierre Christophe de Soteren continua cet acte d'inqualifiable vandalisme ; mais les dépenses énormes que nécessitait la destruction d'une bâtisse élevée avec tant de solidité, le forcèrent à renoncer.

De nos jours, il subsistait encore l'abside et le côté du vaisseau faisant face à la place du Palais, mais dont les grandes fenêtres avaient été bouchées et remplacées par de petites ouvertures. Le côté opposé ne s'élevait plus qu'à une hauteur de vingt-deux et de treize pieds. De la façade il ne restait que le soubassement. Dans ces dernières années, le gouvernement prussien a entrepris la restauration complète de la basilique dans son état primitif pour la faire servir d'église évangélique. Ce travail doit être terminé en ce moment.

d'un palais impérial, élevé par Constantin, à en juger par les marques de fabrique des tuiles qui entrent dans sa construction, marques qui sont les mêmes que celles de la basilique (1).

Ce monument présentait un parallélogramme d'envi-

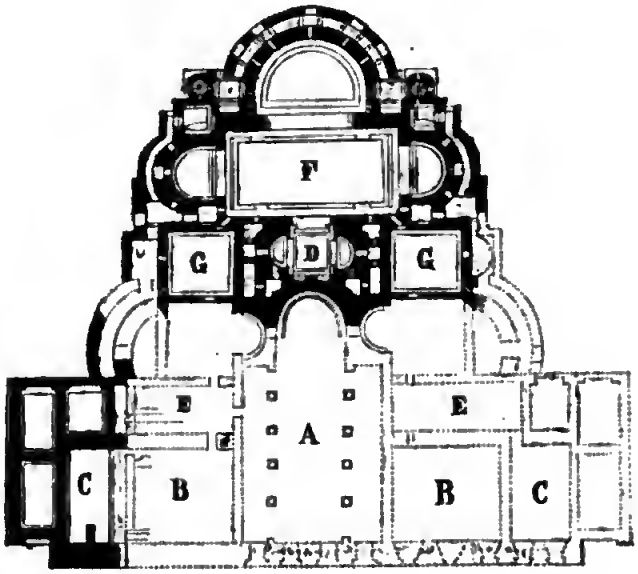

ron quatre cents pieds du Rhin en largeur, sur trois cent

(1) Le nom de *palais d'Hélène*, que ce monument porta au moyen âge, vient encore à l'appui de la destination et de l'âge que lui assigne M. Schmidt.

M. Steininger, professeur à Trèves, et, sans doute, d'après lui, feu M. Reuvens, professeur d'archéologie à l'université de Leyde, en ont fait un théâtre pantomimique ! !

Eumène mentionne en passant le palais où résida l'empereur Constantin pendant son premier séjour à Trèves (*sacrum istud palatium non candidatus imperii, sed designatus intrasti*, etc.); mais ce palais peut n'avoir été que celui du préfet des Gaules.

cinquante de profondeur, et dont l'extrémité se terminait en hémicycle par trois absides. Les murs, hauts d'environ soixante-quatre pieds, étaient formés d'un noyau de blocaille et de ciment romain, avec un parement à petit appareil, composé de pierres cubiques de cinq pouces de diamètre, alternant au-dessus du soubassement, avec des assises de tuiles d'un à deux pieds de diamètre, sur un pouce et demi d'épaisseur. Le toit était également couvert de tuiles. Sauf peut-être la façade dont il n'existe plus de vestiges, l'extérieur du monument était de la plus grande simplicité et ne présentait que des murs lisses, peints en rouge. Il avait pour tout ornement un double rang de grandes fenêtres cintrées, percées dans les absides, et dont les cintres se composaient de deux et de trois rangs de claveaux en briques. Plusieurs ouvertures du bâtiment comptent jusqu'à six rangs de claveaux dans leurs cintres. Par un portique

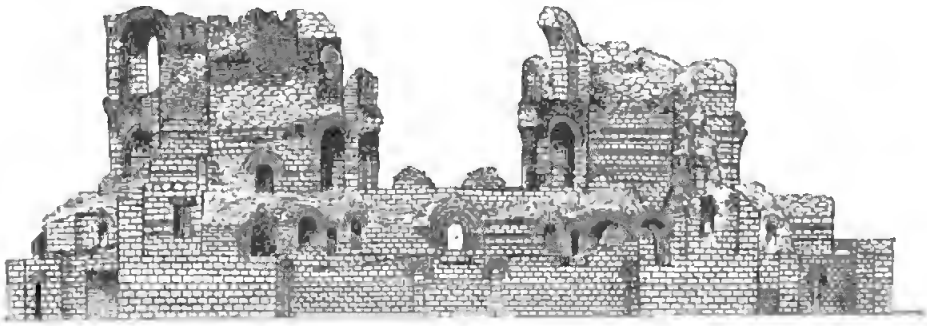

en arcades et précédé d'un perron, qui paraît avoir décoré la façade, dont on n'a déblayé que l'angle gauche, on pénétrait dans une salle, large de quatre-vingt-treize pieds six pouces, et longue, suivant toute probabilité, de cent seize pieds, non compris l'abside qui la termi-

nait. L'élévation de cette salle, que M. Schmidt regarde comme la salle d'audience du palais, devait être égale à sa longueur, de sorte que le comble dominait de beaucoup les autres parties de l'édifice. Elle n'avait point de voûte, et son plafond horizontal était supporté par deux rangs de colonnes qui divisaient la salle en trois nefs (1). A droite, à gauche et en face de cette pièce principale, il existait plusieurs autres salles dont la plus grande avait cent dix-sept pieds sept pouces de longueur, sur soixante-quatre pieds un pouce de largeur. Les unes étaient voûtées, les autres plafonnées. La plupart avaient un pavé en marbres de rapport tant étrangers qu'indigènes (2). Les murs étaient également revêtus de marbre jusqu'à une certaine hauteur, et le reste peint à fresque par larges bandes parallèles, de diverses couleurs sur fond rouge, brun foncé et jaune tendre. Un fragment de mosaïque, trouvé parmi les décombres, témoigne que ce système d'ornementation entrait aussi dans la décoration du monument.

Trois des salles étaient chauffées au moyen d'un hypocauste placé dans les couloirs voisins, bâtis en contre-bas des appartements, avec lesquels ils communiquaient par des portes cintrées de dimensions diverses. Les voûtes de ces couloirs étaient percées de tuyaux carrés en terre cuite qui servaient de ventilateurs. Deux escaliers en hélice, qui existent encore, conduisaient au faîte de l'édifice.

(1) On a découvert dans un couloir voisin une colonne de marbre bleuâtre qui paraît avoir appartenu à la colonnade de cette salle.

(2) On y a compté jusqu'à trente espèces de marbres.

Digitized by Google

Les bâtiments que nous venons de décrire n'auraient contenu, suivant M. Schmidt, que les salles d'apparat du palais impérial; l'habitation de l'empereur se serait trouvée dans d'autres grandes constructions au nord-ouest des premières et dont on a retrouvé, à différentes époques, des fondements et des voûtes souterraines (1).

Il paraît probable que la Trèves gallo-romaine ne possédait point de théâtre; nulle part il n'en est question dans les documents anciens; nulle part non plus on n'en a découvert des vestiges. En effet, les monuments de cette catégorie étaient très-rares, peut-être même inconnus dans le centre et le nord des Gaules: les Romains préférant de beaucoup aux représentations scéniques les jeux du cirque et les combats de l'amphithéâtre. Aussi, Trèves avait-elle un vaste amphithéâtre dont il subsiste encore des parties considérables, et qui, d'après un calcul approximatif, pouvait contenir de vingt-huit à trente mille spectateurs (2). Bâti sur une émi-

(1) Une partie de ce palais doit avoir été détruite de bonne heure dans un des sacs de la ville par les barbares, au ve siècle; car dans les fouilles exécutées il y a une trentaine d'années, on a retrouvé, sur l'emplacement de l'aile gauche, les fondements d'une maison de construction gallo-romaine qui ne devait dater que de la fin du ve siècle. La ruine principale du monument ne remonte cependant qu'au milieu du XIIIe siècle; elle se fit, d'après un auteur contemporain, Thomas de Cantimpré, par les habitants de Trèves eux-mêmes, pour empêcher les ennemis de s'en servir comme place forte. (THOMÆ CANTIPRATENSIS, *Bonum universale de proprietat. apum*, II, 52.)

(2) Ce chiffre ne saurait être pris pour base dans l'estimation de la population de Trèves; l'amphithéâtre de Pompeï est aussi grand que celui de Trèves, bien que la ville ne comptât certainement pas au delà de vingt mille habitants. — Le chiffre de

nence hors de l'enceinte de la ville, vers le sud-est, il formait une ellipse dont le grand axe avait quatre cent cinquante-cinq pieds du Rhin de longueur, et le petit axe trois cent quatre-vingt-six pieds neuf pouces. La plus

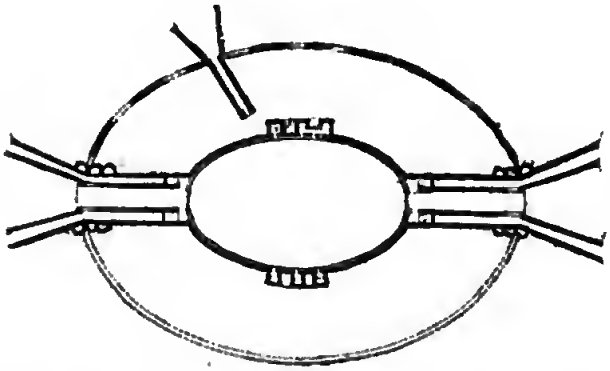

grande longueur de l'arène est de deux cent vingt-cinq pieds, la plus grande largeur de cent cinquante-six pieds neuf pouces. Si l'amphithéâtre de Trèves comptait parmi les grands amphithéâtres romains par ses dimensions, il était loin cependant d'égaler en magnificence ceux de Rome, de Capoue, de Pouzzole, de Vérone, de Pola, de Nîmes, d'Arles, de Ségovie, etc. Au lieu de présenter, comme ceux-ci, une seule masse de pierres colossales et extérieurement une ceinture d'un triple rang de portiques, il était, à l'exemple des théâtres grecs, construit à moitié sur le penchant d'une colline; les gradins de l'autre moitié de l'ellipse étaient posés sur une élévation artificielle en terre, portée intérieurement par des arcades. On pénétrait de l'extérieur dans l'arène par huit

cinquante-sept mille spectateurs, que donne M. Schmidt pour l'amphithéâtre de Trèves, est une exagération manifeste.

Digitized by Google

entrées voûtées; savoir : une grande porte flanquée de deux plus petites au côté méridional, une triple entrée semblable au côté opposé, et deux entrées simples au côté occidental. Chaque porte était précédée d'une espèce de couloir à ciel ouvert et bordé de murs qui s'ouvraient en entonnoir et étaient soutenus par des contre-forts en forme de tours cylindriques; elle était surmontée de deux étages, le premier orné de niches et d'arcades simulées, le second en forme d'attique; intérieurement les

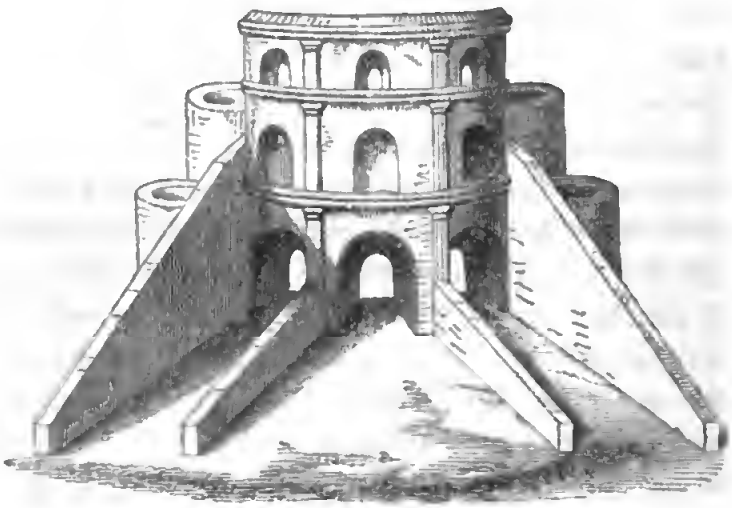

murs et les voûtes de ces portes étaient peints à fresque (des bandes et des ornements rouges sur fond jaune). Il y avait trois rangs de gradins, au nombre de vingt-deux, et s'élevant à une hauteur de vingt-quatre pieds (1). Le

(1) Le rang le plus bas était composé de quatre gradins, le deuxième de huit, le troisième de douze.

A en juger par les fouilles exécutées en 1854, on devait monter du *podium* au second rang de gradins par des escaliers intérieurs et au troisième rang par des rampes extérieures.

rang supérieur était couronné d'une plate-forme, large de trente pieds, composée de terre battue recouverte de mortier et qui paraît avoir été pavée en pierres. Cette terrasse pouvait donner place à huit ou dix rangs de gradins en bois destinés à la classe infime du peuple et aux esclaves. La hauteur totale de l'amphithéâtre depuis le centre (*cavea*) de l'arène jusqu'à cette plate-forme était de quarante-quatre pieds. On n'a découvert jusqu'ici que six vomitoires qui tous aboutissaient sous le *podium*, mais il devait y en avoir davantage. Des fragments de sculpture, déterrés dans les fouilles exécutées en 1854, prouvent que des bas-reliefs et des statues entraient dans la décoration de ce monument, particulièrement dans celle de ses entrées. On y a découvert aussi plusieurs inscriptions, mais presque toutes illisibles; la plus intéressante est celle d'un autel votif consacré au bon génie des gladiateurs (*genio arenariorum*) (1).

A l'ouest de l'amphithéâtre, les fouilles récentes ont aussi mis à jour les substructions d'un édifice ancien, de cent vingt pieds de longueur, décoré avec luxe, et que M. Wilmowsky suppose avoir servi de promenoir couvert aux personnes de distinction qui assistaient aux représentations. Les matériaux qui sont entrés dans la

(1) *Voir* la notice de M. le chanoine Wilmowsky, sur l'amphithéâtre de Trèves et sur les fouilles qui y ont été exécutées en 1854, dans le *Jahresbericht der Gesellschaft fur nützliche Forschungen zu Trier*, année 1855, p. 13.

Deux bas-reliefs provenant de l'amphithéâtre furent placés, par l'évêque Jean Ier, sur la porte Neuve, lorsqu'il rebâtit les murs de la ville, au XIIIe siècle. D'autres, représentant des gladiateurs combattants, avaient été encastrés dans le mur du cloître de la cathédrale.

construction de l'amphithéâtre de Trèves sont de la pierre schisteuse, taillée en gros blocs et composant les substructions de la moitié de l'ellipse qui est formée de terres rapportées ; de la pierre calcaire, dont sont bâtis le mur d'enceinte de l'arène, le mur extérieur du monument, ainsi que les murs et les façades de ses huit portes(1), et de la pierre de sable dont étaient construites les voûtes des portes principales des entrées du sud et du nord, les gradins, les escaliers, les pavés des corridors et les entablements ; c'est de la même pierre, grisâtre et à gros grain, qu'est bâtie la *porta Nigra*.

Parmi les édifices dont l'empereur Constantin embellit la ville de Trèves, Eumène cite un cirque magnifique qu'il compare à celui de Rome (2). Comme il n'existe point de vestiges d'un monument si grandiose, qu'il n'en existait pas non plus au moyen âge, à en juger par le silence des documents de cette époque, et que, d'un autre côté, plusieurs écrivains contemporains d'Eumène ont désigné les amphithéâtres sous le nom de cirques, il y a lieu de croire que l'amphithéâtre et le cirque mentionné par le rhéteur ne sont qu'un seul et même édifice, dont, par conséquent, l'érection doit se rapporter à la fin du IIIe siècle (3).

(1) Cette maçonnerie est en blocage (*opus incertum*), avec revêtement en petites pierres cubiques (petit appareil).

(2) *Video circum maximum, æmulum, credo, romano.*

(3) C'est l'opinion de M. Schneemann et d'autres savants de Trèves. M. Wilmowsky fait remonter la construction de l'amphithéâtre jusqu'à la fondation de la colonie, à cause de la simplicité de son architecture, qui le rapproche des théâtres grecs, et parce qu'il était bâti tout entier en pierres, tandis que les monuments trévirois de l'époque de Constantin sont en briques. Cependant la

Le pont sur la Moselle est le quatrième et dernier monument de la domination romaine, qui subsiste encore

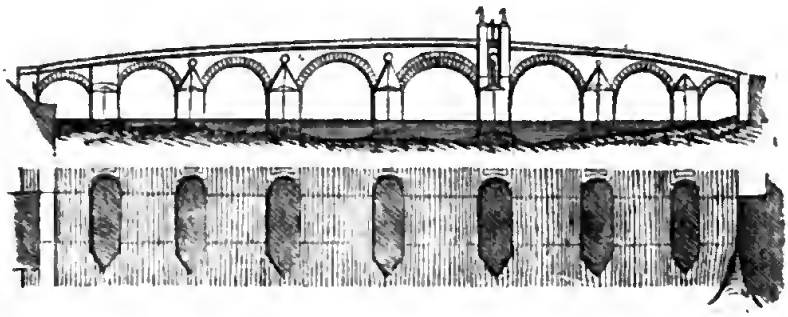

porta Nigra est aussi un monument construit en pierres, et tout tend à faire rapporter son érection au IVe siècle.

C'est dans l'amphithéâtre de Trèves que, en 306, Constantin fit déchirer par les bêtes féroces plusieurs milliers de Francs avec leurs chefs Askarich et Ragais. En 313, il y célébra par un pareil massacre la seconde victoire qu'il avait remportée sur les Francs, et en mémoire de laquelle il institua les jeux franciques (*ludi francici*), qui devaient avoir lieu annuellement dans l'amphithéâtre, depuis le 14 jusqu'au 20 juillet. Dans la grande irruption des Vandales, des Suèves et des Alains, en 407, l'amphithéâtre servit d'asile inviolable aux habitants de la ville.

M. Wilmowsky a observé qu'une partie des matériaux de l'agrandissement de la cathédrale au XIe siècle a été tirée de l'amphithéâtre. En 1211, l'archevêque Jean Ier en abandonna les ruines au couvent d'Hemmerode, pour les employer là où il le jugerait convenable. D'après un dessin original, joint à l'acte de donation, et qui a été gravé dans le Rapport de la Société des Recherches utiles de Trèves, pour 1855, que nous avons cité plus haut, l'enceinte du monument existait encore alors presque en entier.

Avant 1816, on en distinguait à peine la forme générale dans la masse de terres plantées en vignobles, qui en recouvrait tous les débris. Le gouvernement prussien ordonna alors des fouilles qui rendirent au jour l'arène et les murs qui la bordaient, le mur de

à Trèves. Nous apprenons par Tacite, dans sa relation de la révolte des Bataves, qu'il y avait déjà un pont à Trèves dès le 1er siècle de notre ère, sous le règne de Vespasien (1); mais, construit probablement par ordre d'Agrippa, il ne paraît avoir été que de bois. L'époque de l'érection du pont actuel est incertaine, bien que M. Schmidt croie pouvoir la fixer au règne de Constantin (2).

Le pont de Trèves a une longueur de six cent trente et un pieds du Rhin entre les culées; dans le principe, il devait être plus long encore, car les dernières arches paraissent avoir été considérablement rétrécies. Les autres, au nombre de six, ont un diamètre ou rayon de cinquante-neuf pieds quatre pouces à soixante-huit pieds deux pouces. Elles sont de construction moderne et ont été rebâties en 1729, à l'exception de celle qui touche à la rive gauche de la Moselle et qui a été refaite en 1803 (3). Les culées et les piles appartiennent, au contraire, à la période romaine. Les premières et une des piles sont bâties en énormes pierres bleues, liées sans ciment et dont plusieurs offrent une masse de soixante-dix pieds cubes; toutes les autres piles sont formées de gros blocs de lave basaltique. Elles ont un diamètre de vingt et un

circonvallation et les portes, un des vomitoires, etc. De nouveaux travaux de déblai, en 1854, ont encore amené des découvertes importantes.

(1) Tacit. *Hist.*, IV, 77.

(2) Quelques auteurs, parmi lesquels nous regrettons de devoir compter des hommes tels que Hontheim et Wyttenbach, lui assignent une existence antérieure à la conquête de César !

(3) Les arches romaines avaient été détruites en 1689, dans la guerre du Palatinat.

pieds trois pouces à vingt-quatre pieds trois pouces, s'élèvent de soixante-seize pieds au-dessus du sol et s'enfoncent en terre de dix-huit pieds, le lit de la Moselle s'étant considérablement exhaussé depuis l'érection du pont. Des fragments de sculptures retirés de la rivière à différentes époques et notamment en 1810 et en 1844, font présumer que les parapets étaient ornés de bas-reliefs et de groupes de pierre représentant les travaux d'Hercule et autres sujets mythologiques ; de sorte que ce monument se distinguait autant par sa structure colossale que par la richesse de son architecture.

Sur le bord de la Moselle, s'élevait l'*horreum* ou grenier d'abondance, dans lequel on déposait annuellement les contributions en nature qui avaient été imposées aux habitants de chaque localité du pays (1). Il était construit en briques, et, d'après les débris d'arcades, de voûtes, de portiques et de colonnes de marbre qui en subsistaient encore au XVIIe siècle, ce devait être un bâtiment important et déployant un certain luxe (2). Devenu, sous les rois francs, une *villa* royale, l'*horreum* de Trèves fut donné par Dagobert à sa fille Irmina, qui y fonda un monastère de femmes, portant dans les actes du moyen âge le surnom de *ad horrea* (en allemand, le couvent de Huren). Il n'existe plus, de nos jours, le moindre vestige de ces constructions romaines.

Dans la première moitié du XVIIe siècle, on voyait

(1) La loi IV, tit. *de operib. publ.*, du code Théodosien ordonne que (par crainte d'incendie) les *horrea* soient bâtis à une distance de cent pas des habitations privées.

(2) *Arcus ibi passim cocto latere, muris cœmentitiis inserti; columnæ alicubi marmoreæ, fornices, porticus, cæteraque magni operis vestigia.* (Alex. Wilthemii *Luciliburgensia*, p. 123.)

aussi près de la Moselle, à proximité de la porte Sainte-Barbe (*Barbeler Thor*), les restes imposants d'un édifice également construit en briques, sauf la partie décorative. D'après des monnaies à l'effigie de Valentinien et de Gratien, recueillies parmi ces ruines, Brouwer et d'autres après lui les prirent pour celles d'un arc de triomphe érigé à ces empereurs. La façade, ou plutôt la moitié de la façade, car il n'en existait pas davantage, telle que l'ont représentée Ortélius et Vivianus, et plus tard Brouwer et le P. Wiltheim, avait, en effet, une apparence d'arc de triomphe (1). Elle offrait une grande porte cin-

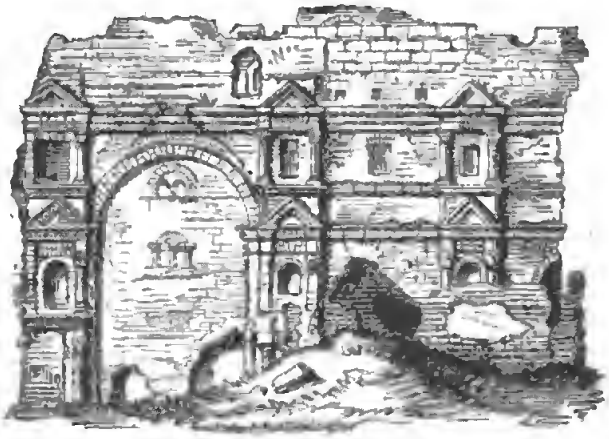

trée et les vestiges d'une seconde porte semblable, séparées par une espèce d'avant-corps formé de trois rangs de colonnes corinthiennes ou composites, superposées;

(1) Abr. Ortelii et J. Viviani *Itinerarium per nonnullas Galliæ belgicæ partes.* (Antv. 1584, p. 57.) Ch. Browerii et J. Masenii *Antiquit. et Annal. trevir.*, t. I, p. 44. Wiltheimii *Luciliburgensia*, pp. 15 et 16.

Le premier de ces dessins que nous reproduisons ici diffère, dans les détails, des deux autres.

Digitized by Google

le premier rang se composait de deux colonnes engagées portant un entablement; le deuxième et le troisième rang comptaient le même nombre de colonnes, mais leur entablement était couronné d'un fronton, et ils encadraient, le premier rang une niche, le deuxième une fenêtre; deux avant-corps pareils ornaient la partie de la façade à droite de la porte existante et devaient se reproduire à l'aile opposée, qui avait disparu. Le style grossier et presque barbare de cette architecture accusait aussi l'époque de Valentinien et de Gratien, où les arts étaient en pleine décadence. Mais, lorsqu'en 1610, les jésuites firent abattre ces ruines si curieuses pour en employer les matériaux à la construction de leur collége, on déblaya une salle souterraine revêtue de marbre et un hypocauste, ce qui éloigna toute idée d'arc de triomphe. La découverte fortuite d'un très-beau torse d'amazone en marbre, faite en 1845, engagea le gouvernement à entreprendre sur cet emplacement des fouilles régulières qui furent exécutées sous la direction de l'architecte Schmidt. Elles constatèrent que là avait existé un palais ou édifice public dont un des côtés mesurait plus de quatre cents pieds en longueur; qu'il avait été orné d'une grande cour ou *atrium* entouré d'un portique à colonnes corinthiennes; que de cet *atrium,* on passait par une grande porte dans une autre cour semi-circulaire qui donnait entrée aux appartements, disposés régulièrement autour des deux cours et dont de nombreux fragments de marbres et de mosaïques en verre attestaient la richesse de la décoration (1).

A peu de distance de cette vaste construction, près des

(1) Schneemann, p. 45.

murs de la ville, on déterra, en 1825, à une profondeur de vingt pieds, des débris de sculptures qui feraient supposer l'existence d'un arc de triomphe dans cette position. Ce qui prouve surtout en faveur de cette hypothèse, c'est un grand fragment de frise orné, sur trois faces, de bas-reliefs représentant des guerriers romains combattant des barbares (1).

Des autres édifices publics de Trèves dont le souvenir est parvenu jusqu'à nous, — ceux de la célèbre académie, de l'école palatine, de l'hôtel des monnaies (2), du gynécée et des deux fabriques impériales d'armes ou arsenaux, — non-seulement on ne connaît ni le plan ni l'architecture, mais leur emplacement même reste ignoré jusqu'ici.

La ville était pourvue d'eau par un aqueduc qui avait trois mille cent quinze verges de longueur depuis son point de départ au village actuel de Ruwer; il était en partie sous terre et en partie apparent. La section souterraine, que l'on retrouve encore presque entière, était formée d'un canal voûté, large dans œuvre de quatre pieds du Rhin, et haut, sous clef, de cinq pieds dix pouces. La voûte, épaisse d'un pied, a un revêtement de petites pierres cubiques (petit appareil). Les murs latéraux, larges de trois pieds six pouces et construits en blocaille (appareil irrégulier) sont couverts, jusqu'à la naissance de la voûte, d'une couche solide de ciment romain; il en est de même du pavé du canal. La partie

(1) Schneemann, p. 45.

(2) M. Schneemann prétend qu'il y avait deux ateliers monétaires à Trèves, parce que les monnaies frappées dans cette ville, sous l'Empire, portent à côté du sigle TR, les unes les lettres A. B., les autres les chiffres I, II.

de l'aquedue qui s'élevait sur des arcades pour traverser un vallon, a totalement disparu, mais des débris en ont été reconnus entre les villages de Cassel et de Ruwer.

On a prétendu qu'un second aquedue se dirigeait de Trèves sur Cologne (1). On trouve, il est vrai, des vestiges d'un aquedue le long de la route romaine qui conduisait de l'une à l'autre de ces villes, mais on n'en connaît ni la destination ni l'étendue (2).

Les principaux lieux de sépulture de la Trèves antique se trouvaient hors de la *porta Nigra,* près de l'ancienne abbaye de Saint-Paulin à l'est de la ville, de l'abbaye de Saint-Mathias au midi, et de celle de Saint-Maximin à l'ouest. Dans les nombreux tombeaux qui y ont été découverts et dont les plus remarquables ont été décrits ou figurés par Brouwer et Wiltheim, les cadavres étaient, les uns réduits en cendres et enfermés dans des urnes, les autres ensevelis dans des cercueils de pierre ou de bois. Les tombeaux chrétiens présentaient généralement des cercueils en pierre, longs de six pieds, profonds d'un pied et demi et larges de deux pieds. Il y en avait de dimensions beaucoup plus grandes et qui ren-

(1) Berthels va jusqu'à avancer, sur la foi d'un vieux manuscrit, que les habitants de Trèves creusèrent ce canal souterrain pour faire passer du vin à Cologne! (Berthelii *Historia luxemb.*, p. 195.)

(2) *Voir* Hetzrodt. *Notices sur les anciens Trévirois,* p. 202. *Trier und seine Umgebungen* (1838), p. 80, surtout Schneeman, *das römische Trier,* p. 73.

A Trèves, on trouve beaucoup de conduits souterrains qui ont dû servir, les uns d'aquedues, les autres d'égouts. *Voir* Schneemann, p. 56.

fermaient plusieurs cadavres. Les couvercles étaient ordinairement plats, très-rarement bombés et parfois marqués d'une croix ou d'une demi-croix; un petit nombre offraient des inscriptions tracées sur un morceau de marbre placé en tête des cercueils (1), presque tous d'un travail simple et grossier; des lignes semi-sphériques en font, et exceptionellement encore, le seul ornement. Quelques pièces de monnaies romaines et quelques verres, souvent de couleur verte, sont les seuls objets qu'on y trouva déposés.

Des sculptures païennes ont été également découvertes au village de Zewer, le long de la route de Trèves à Reims et le long de celle de Trèves à Cologne. En 1808, on en déterra plusieurs sur la rive gauche de la Moselle, en face de la ville, dans les travaux de déblai de la nouvelle chaussée de Trèves à Liége. On y trouva en même temps deux autels votifs dédiés à Jupiter, dont les inscriptions apprennent que près de cet emplacement existait un *vicus* ou faubourg de Trèves appelé *Voclanium*. Elles sont ainsi conçues :

I. O. M.
ET VICO VOCLAN.
URISSILIUS CAMPANUS.

I. O. M.
VICUS VOCLANNI.

(1) Nulle part, au delà des Alpes, on n'a trouvé autant d'inscriptions funéraires des premiers siècles du christianisme. Le Musée royal d'armures et d'antiquités en possède une, découverte hors de la *porta Nigra*, qui présente cette particularité curieuse que le D. M. (*diis manibus*) des païens y est reproduit, mais pour ainsi dire furtivement, le D se trouvant en tête de l'inscription

Une troisième inscription, plus intéressante encore, faisait mention de la reconstruction de la *culina* des habitants de la localité (1).

. . . . D. D. I. O. M.
. . . . VOCLANIORUM CULINAM
(VETUS) TATE CONLABSAM INFRA
(SCRIPTI) DE SUO RESTITUERUNT.

Suivent les signatures des habitants qui ont contribué à cette restauration (2).

On a avancé que, sur la hauteur qui dominait ce *vicus*, s'élevait un temple d'Apollon; mais ce n'est là qu'une conjecture qui repose uniquement sur le nom moderne de *Puls* ou *Polsberg* que porte cette colline. L'existence d'un temple de Mars sur le Marsberg, situé à l'est de la ville, n'a pas d'autre fondement. L'origine du nom de *heidenbrunnen* (fontaine païenne), qui est celui d'une source qui coule dans un vallon à gauche de la Moselle, est mieux constatée par les substructions romaines qui entourent encore son bassin.

M. Schneemann admet l'existence d'un second faubourg au sud de la ville, près de l'ancienne abbaye de Saint-Médard, où l'on a découvert à différentes époques

et l'M perdue au milieu de la deuxième ligne. Cette épitaphe, qui faisait partie du riche cabinet d'antiquités de feu M. le comte de Renesse-Breidbach, a été imprimée par Steiner dans son *Codex inscriptionum roman. Rheni.*

(1) *Culinæ sunt in suburbanis loca publica inopum destinata funeribus.* (Du Cange, *Glossar.*, ad v: *Culina.*)

Culina, locus in quo epulæ in funere comburuntur. (Scheller, *Lexicon*, t. I, in voce.)

(2) Hetzrodt, p. 98.

des restes de bâtisses romaines; mais il rejette celle d'un troisième au nord, au delà du cimetière romain ou le long de la Moselle.

Les environs d'une résidence impériale, d'une ville qui, au IVe siècle, était en quelque sorte la capitale de la Gaule, de la Grande-Bretagne et de l'Espagne, étaient nécessairement peuplés de châteaux et de maisons de campagne de toute grandeur (1); chaque jour on en retrouve les traces.

Nous avons dit que, d'après la tradition, l'impératrice Hélène possédait une *villa* sur l'emplacement de l'abbaye de Saint-Maximin. Elle en avait une seconde au village de Euren où se trouve une source qui s'appelle encore *Helenenbrunnen* (fontaine d'Hélène), et près de laquelle on a découvert des substructions romaines, des vases, des monnaies, etc. (2).

Au XVIIe siècle, on voyait au village de Conz sur la Moselle, à une lieue et demie de Trèves, les ruines considérables d'une grande *villa* romaine, de forme carrée et bâtie partie en briques, partie en pierres brutes (3). De nos jours, il n'en subsiste plus que quelques substructions, un pavé de tuiles, un puits de cinquante-deux pieds de profondeur, et les restes d'une tour qui flanquait l'angle sud-ouest de l'édifice. Cette tour, ronde à l'intérieur et polygonale à l'extérieur, présentait à l'est, où elle touchait au bâtiment, une large baie cin-

(1) *Pendentes saxis instanti culmine villæ.*
(Auson., *Mosella*).

(2) Haupt, *Triers Vergangenheit*, etc., p. 256.

(3) On trouve une vue de ces ruines dans le *Luciliburgensia* du P. Wiltheim (fig. 481), qui relève la description fautive qu'en avait donnée Brouwer dans ses *Annales trevir.*, t. I, p. 27.

trée, ayant de chaque côté une niche dont celle de droite est percée à son sommet d'une ouverture qui paraît avoir donné passage à un conduit de chaleur. Les murs, construits en blocaille avec chaînons de pierre, avaient un revêtement extérieur de petites pierres cubiques enduites, ainsi que les niches, d'un ciment bien poli. Une tour semblable, démolie en 1806, flanquait aussi l'angle opposé du bâtiment.

D'après l'opinion commune, ces débris seraient ceux de la *villa* impériale de *Contionacum, Concionatum* ou *Conciacum,* mentionnée dans le Code théodosien comme résidence des empereurs Valentinien Ier et Valens qui y publièrent quatre édits, datés de l'année 371. Le P. Wiltheim est néanmoins d'avis que cette *villa* impériale se trouvait au village de Conteren, éloigné de Trèves d'une demi-journée de marche, où se voient aussi les restes de constructions romaines, d'une grande étendue, au milieu desquelles on a déterré des chapiteaux de colonnes et de beaux restes de sculpture.

Au village de Conz existent aussi quelques faibles restes d'un pont romain, construit en gros blocs de pierre, sur la Sarre, à son confluent avec la Moselle, et dont il est fait mention dans le poëme qu'Ausone a consacré à cette dernière rivière.

Mais la plus remarquable de toutes les *villas* romaines découvertes jusqu'ici dans le voisinage de Trèves et que, eu égard à sa magnificence, comme à son étendue et à celle de ses dépendances, on croit avoir été une maison de chasse des empereurs, est celle de Fliessem, village situé à une lieue de Bitbourg. Nous reproduisons sur une petite échelle le plan qu'en dressa l'architecte

Schmidt en 1833, époque de sa découverte et de son déblai.

Les bâtiments formaient un parallélogramme, dont la face antérieure avait deux cent quatorze pieds de long et la face postérieure deux cents. Le côté gauche, au sud-ouest, était bordé d'une galerie destinée à la promenade, et qui était probablement percée de fenêtres dans toute sa longueur. Cette galerie qui n'avait qu'un

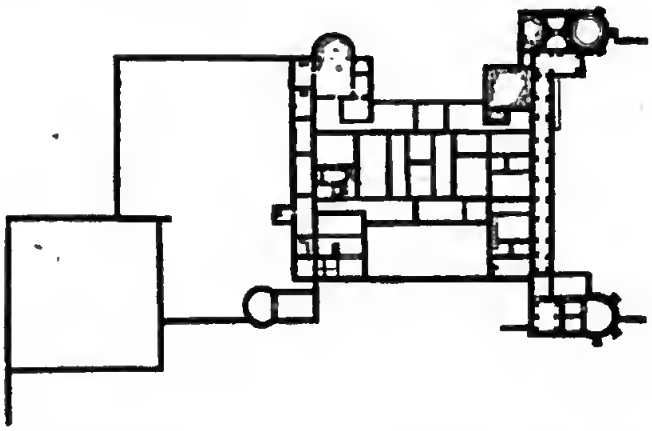

seul étage, tandis que les autres parties du bâtiment en avaient deux, était terminée à ses extrémités par deux tours à plusieurs étages. Le côté opposé renfermait deux cours, entourées de bains et de communs. Les murs des salles destinées à l'habitation étaient ornés de peintures et de marbres précieux, et leurs pavés de superbes mosaïques du dessin le plus riche et le plus varié (1). On y a également recueilli des fragments de statues et de bas-reliefs, plusieurs fûts et bases de colonnes de pierre et de marbre, et des chapiteaux composites, fort singuliers et se rapprochant beaucoup des chapiteaux romans; ce

(1) Ils sont gravés dans le bel ouvrage de Schmidt.

qui ferait supposer que la construction de la *villa* ne date que de la dernière époque de l'empire, si la perfection des mosaïques et des sculptures ne paraissait accuser un âge plus ancien, et où la décadence de l'art n'était pas encore aussi sensible qu'au ve siècle.

La *villa* de Fliessem se trouvait à proximité d'un immense mur d'enceinte, qui embrassait un espace de neuf à dix milles géographiques de circuit. C'est, présume-t-on, l'enceinte du parc de chasse (*vivarium*) des empereurs qui résidèrent à Trèves. Ce mur construit en pierres brutes, posées à sec, avait de deux pieds et demi à quatre pieds d'épaisseur, et environ huit pieds de hauteur. Les fondements étaient en partie maçonnés à chaux et en partie formés de grandes pierres plates, posées de champ les unes contre les autres.

La *villa* de Fliessem ne paraît pas avoir été la seule qui dépendit de ce parc de chasse impérial. On trouve dans l'enceinte du parc même, près du village de Pickliessem, les restes d'une autre *villa* qui doit avoir été au moins aussi considérable que celle de Fliessem, mais qu'on n'a pas encore déblayée en entier comme cette dernière. Les murs de la partie explorée ont encore de huit à dix pieds de hauteur et sont construits de pierre calcaire. Des hypocaustes, des vestiges de bains, des fûts de colonnes, des linteaux de portes et beaucoup de tuiles, sont les objets les plus remarquables que les fouilles partielles y ont déjà fait découvrir.

La riche famille des Secundini, dont nous avons fait mention précédemment, avait vraisemblablement sa résidence d'été au village d'Igel, sur la Moselle, à deux lieues de Trèves, où s'élève encore leur magnifique mausolée. Construit en forme de tour ou plutôt de

piédestal carré et élancé, ce monument a soixante et onze pieds, trois pouces du Rhin de hauteur, sur seize

pieds quatre pouces de largeur à la base, et treize pieds un pouce de profondeur. Il est construit en grandes pierres reliées sans ciment. La partie principale, celle du centre, repose sur un socle de huit pieds de hauteur,

supporté par quatre degrés peu saillants, qui ont ensemble une élévation de huit pieds quatre pouces. Elle est décorée aux angles de quatre pilastres d'ordre composite dont la base est formée d'un simple tore et les chapiteaux sont décorés de feuilles d'acanthe et d'une tête humaine au milieu de l'abaque. Leur entablement, richement sculpté, est surmonté à chacune des quatre faces d'un fronton, dont les angles étaient jadis couronnés de statues ou d'autres ornements. Derrière ces frontons se dresse une flèche ronde et pyramidale, sculptée en forme de tuiles ou d'ardoises, de quatorze pieds dix pouces de hauteur. Elle est couronnée d'une espèce de chapiteau, portant aux angles quatre figures, les bras liés sur le dos et les jambes terminées en queues de serpent, et, au centre, quatre têtes d'hommes. Ce chapiteau supporte lui-même quatre bustes de femmes, les cheveux épars ; ces bustes à leur tour soutiennent un globe portant en amortissement un aigle contre la poitrine duquel était placée une figure juvénile, représentant probablement Ganymède.

La surface entière du monument est couverte de sculptures symboliques sur la véritable signification desquelles on n'est point d'accord, mais qui se rapportent évidemment, en partie au moins, à la profession des Secundini. Leur description nous entraînerait trop loin ; elle se trouve d'ailleurs dans presque tous les ouvrages qui traitent des antiquités de Trèves, et ces bas-reliefs ont été reproduits plusieurs fois par le crayon et le burin sur une échelle plus ou moins grande (1). Nous nous bornerons

(1) *Voir* surtout le *Luciliburgensia* de Wiltheim, et l'ouvrage de Schmidt sur les monuments anciens de Trèves.

à donner l'inscription en partie fruste, qui surmonte le grand médaillon placé sur le côté méridional du mausolée faisant face à la Moselle :

DL ... LCV ... VOCA ... M.
..... NO
AIC ... LISSECVND ... SECVRI ET PVBLICAE PA
CATAE CONIVGI SEC ... ND . NI ... NT I NI ET L SACCIO
MODESTO MACEDONI FILIO ET IVS IVL
SECVNDIN ... S AVENTINVS ET SECVNDI
NIV. ECVRVS PARENTIBVS ... EFVNCTIS
ET ... VIVI V FA F ... ERVNT (1).

Passons maintenant à la description du *Bagacum Nerviorum*.

Si Trèves peut se vanter de posséder la seule basilique et la plus ancienne église qui existent encore en deçà des Alpes, Bavai à son tour présente le seul cirque subsistant de nos jours dans toute l'étendue de l'ancienne Gaule. De nombreuses découvertes archéologiques témoignent que la ville gallo-romaine, toute petite qu'elle était, était décorée non-seulement de plusieurs autres monuments et bâtisses remarquables, mais encore d'habitations construites avec plus de luxe que celles de Tongres et de Tournai. Nous décrirons d'abord le cirque, comme le plus important de tous ces édifices.

Le cirque de Bavai avait environ deux cent soixante-dix-sept mètres de longueur sur quatre-vingt-douze mètres trente-trois centimètres de largeur, et l'arène

(1) Haupt rapporte les différentes interprétations qui ont été données de cette inscription par Brouwer, Wiltheim, Bertholet, Neller, etc. (p. 268).

cent quatre-vingts mètres sur quatre-vingt-six. Les gradins, les loges ou *carceres* des chars et la *spina* (1) ont

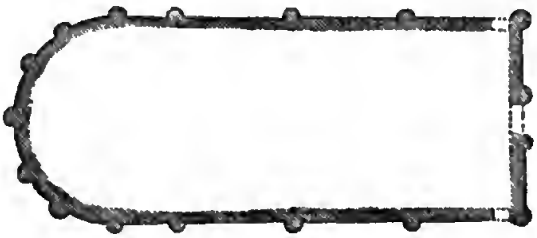

totalement disparu; mais, à l'exception de la face antérieure, les murs extérieurs subsistent encore en majeure partie. Construits en blocaille avec un revêtement de petit appareil en moellons, alternant de distance en distance avec deux rangs de grosses tuiles (2), ces murs sont flanqués, dans tout leur périmètre, de tours rondes peu saillantes, qui, bien que de même construction, paraissent pourtant moins anciennes que le reste du bâtiment (3). Elles y auront été sans doute adossées comme contre-forts pour garantir les murs contre la poussée

(1) On conserve, au musée de Douai, trois bornes de la *spina* en forme de pain de sucre.

(2) « Les parements extérieurs des murs du cirque se composent de treize rangs de petits moellons bleus placés entre deux lignes de grosses tuiles romaines servant à araser la maçonnerie de niveau. Ces rangs de moellons ont ensemble quatre pieds huit pouces de hauteur, chaque moellon quatre pouces. Cette maçonnerie était posée sur une forte couche de mortier, superposée à un massif de pierres brutes jetées à sec et encaissées entre deux petits murs servant de supports aux gros murs correspondants à leurs parements extérieurs. » (Niveleau, *Bavai ancien et moderne*, 1850. Msc.)

(3) L'architecte Niveleau a fait fouiller une de ces tours, dans laquelle il a trouvé une petite chambre très-bien maçonnée.

Digitized by Google

des gradins, peut-être aussi dans l'intention de faire de ce cirque un point de défense, destination qu'il eut certainement au moyen âge lorsqu'il porta le nom de château (1).

Dans les fouilles exécutées de 1826 à 1830, on découvrit un angle de la façade, un chapiteau et deux fragments de chapiteaux composites, et de vastes souterrains qui offraient deux galeries parallèles, partagées en deux nefs par des piliers carrés et régnant aux trois côtés du monument (2). Ces galeries étaient éclairées par des

ouvertures en abat-jour et présentaient encore des traces de peintures à fresque. Leurs voûtes en briques s'appuyaient, d'un côté, sur les piliers, et, de l'autre, sur des pilastres adossés aux murs. Les piliers et les pilastres étaient bâtis, comme les murs extérieurs, en petites pierres cubiques avec chaînons de briques. Plusieurs renfoncements carrés, d'environ deux mètres de profondeur, avaient été ménagés dans la galerie du fond, répondant à l'hémicycle du cirque; d'autres, semi-circu-

(1) La rue qui conduit à ce monument s'appelle encore la rue du Châtelet.

(2) *Voir* Lebeau, *Bavai*, p. 34.

laires, beaucoup plus larges et plus profonds, bordaient les galeries des côtés longs. Deux entrées, l'une au midi, l'autre au nord, conduisaient à l'arène. Les fouilles constatèrent aussi que les murs du cirque, épais de douze pieds, étaient doubles jusqu'à une certaine hauteur et que l'entre-deux offrait un couloir assez large pour y pouvoir marcher à l'aise (1). Ces galeries, espèce de *crypto-porticus,* servaient sans nul doute de promenoirs (2).

Le chanoine de Bast a prétendu, sans aucun fondement, qu'une partie du cirque était employée comme amphithéâtre (3). D'autres ont voulu retrouver, sans plus de raison, les restes d'un amphithéâtre dans des substructions découvertes, il y a deux siècles et demi, en reconstruisant l'église paroissiale, détruite en 1572. La vérité est que, jusqu'ici, on n'a découvert à Bavai ni vestiges d'amphithéâtre, ni restes de théâtre; il en

(1) L'architecte Niveleau a rendu un compte détaillé des fouilles du cirque dans son ouvrage encore inédit, intitulé : *Bavai ancien et moderne,* dont feu M. Crapé, maire de Bavai, possédait le manuscrit qu'il a eu l'obligeance de nous confier. M. Lebeau a fait aussi usage de ce travail.

(2) Niveleau rapporte que l'on trouva dans une des galeries deux masques d'hommes, un d'éléphant en pâte jaune (?) et trois morceaux de bronze du poids de cinq livres, provenant du manteau d'une statue colossale.

(3) Pour ce motif, il coupe, dans le plan qu'il donne du cirque, la moitié de l'arène par un mur hémisphérique destiné à porter des gradins, ne s'apercevant pas que, si cette subdivision avait existé, l'arène n'aurait pu servir à la course des chars. Du reste, il est fort probable que l'on a donné fréquemment des combats d'animaux et de gladiateurs dans le cirque, à défaut d'amphithéâtre.

Digitized by Google

est de même d'une naumachie dont des savants, sous l'influence de leurs préjugés classiques, ou trompés par les récits fabuleux des vieux chroniqueurs, ont doté gratuitement le chef-lieu de la Nervie.

Ceux qui n'ont pas voulu voir, dans les substructions dont nous venons de parler, les débris d'un amphithéâtre, ont prétendu y reconnaître ceux de thermes ou de bains publics; mais cette conjecture n'est pas plus fondée que la première. « Aussi, dit M. Lebeau, la description des bains de Bavai, insérée dans différents ouvrages, n'est-elle apparemment qu'un jeu de l'imagination (1). » Une des rues de la ville porte encore, il est vrai, le nom des bains, mais nous ignorons à quelle époque peut remonter cette dénomination.

Un autre monument, dont l'existence n'a pas encore été contestée, aurait été une pierre milliaire située au centre du *forum* de Bavai et à laquelle venaient aboutir les sept voies antiques qui auraient conduit à la ville (2). Mais, à notre avis, tout ce qui a été écrit à ce sujet ne repose que sur une tradition fabuleuse rapportée par le chroniqueur Jacques de Guyse (3). La

(1) Lebeau, *Bavai ancien et moderne*, p. 30.

Dans une fouille faite en 1830 à proximité de l'église, on déblaya à deux mètres cinquante centimètres de profondeur, sous un pavé de larges dalles en pierre bleue, un hypocauste presque entier, formé de petits piliers carrés en briques portant un plafond bâti en grandes briques; mais il appartenait, suivant toute probabilité, à une habitation privée. *Voir* notre *Histoire de l'architecture en Belgique*, t. I, p. 110.

(2) *Voir* Lebeau, *Bavai ancien et moderne*, p. 24.

(3) J. de Guyse, *Annal. Hannoniæ*, I, 13 et 38. *Voir* aussi Bergier, *Histoire des grands chemins de l'Empire*, 1, 26.

colonne posée au milieu de la grand'place de la ville actuelle, et détruite au siècle dernier, ne datait que du XVIe ou du commencement du XVIIe siècle, et rien ne prouve qu'il y existât antérieurement une colonne milliaire remontant à l'époque romaine (1).

En 1716, on déblaya, dans le jardin du couvent des Oratoriens, situé à l'entrée du cirque, une aire large d'environ quatre-vingts pieds et beaucoup plus longue, pavée en dalles de pierres bleues, grandes de plus de six pieds, et qui était entourée d'une banquette ou gradin formée des mêmes pierres, large de quatre pieds et élevée de deux pieds et demi. De Bast la prend pour une palestre ou un gymnase, ce qui n'est guère vraisemblable (2). On déterra, au même endroit et à la même époque, six magnifiques chapiteaux de l'ordre composite. La face antérieure de l'un de ces chapiteaux est ornée sous l'abaque d'une figure d'homme à mi-corps, vêtu de la chlamyde et portant sur la poitrine un poignard avec un baudrier; la face d'un autre offre une figure analogue de femme, couverte d'un voile (le *peplum*) et portant également un poignard (3). Les uns ont prétendu que les colonnes auxquelles appartenaient ces chapiteaux décoraient la façade du cirque, les autres qu'elles ornaient le monument, qui, d'après l'inscription suspecte que nous avons rapportée au chapitre précédent, aurait été érigé à Tibère (4).

(1) Miræus, *Rerum belgic. chronicon*, ad ann. 614.
Le mauvais petit obélisque qui s'y voit aujourd'hui n'a été érigé qu'en 1816.

(2) De Bast, 2e suppl. au *Recueil d'antiq. rom. et gaul.*, p. 39.

(3) Ces chapiteaux se trouvent aujourd'hui au musée de Douai.

(4) De Bast dit que les Oratoriens avaient placé cette inscription

Le fragment d'une inscription dédicatoire en l'honneur de l'empereur Alexandre Sévère fut découvert, en 1821, à plus de deux mètres de profondeur. Il n'y reste plus que les lettres suivantes :

CAES
RO ALEXAN
ICI AVG
NERVIOR

Un anonyme a essayé de la compléter ainsi :

IMP. CAES
M. AVR. SEVERO ALEXAN
DRO PIO FELICI AVG.
CIVITAS NERVIOR.

On a trouvé à Bavai quelques débris qui pourraient bien se rapporter à des temples, quoique les descriptions qu'on en a données soient trop confuses pour permettre d'en tirer des notions un peu positives (1). La plus in-

dans la muraille de leur jardin avec les statues de Tibère et de Livie. Ce savant se trompe : il n'y avait point de statues, mais les deux chapiteaux que nous venons de décrire et sur lesquels on a voulu reconnaître les effigies de Tibère et de Livie. D'autres y ont vu Jupiter et Junon.

Les faibles dimensions de l'inscription prouveraient que, si elle n'est pas apocryphe, elle n'appartient pas à un arc de triomphe, les inscriptions dédicatoires des monuments de cette espèce occupant une place beaucoup plus grande. Elle n'aurait pu servir qu'à un autel ou au piédestal d'une statue.

(1) Comme les chroniqueurs du moyen âge ont donné à Bavai sept ou huit chaussées, ils l'ont également gratifié de sept temples consacrés aux sept planètes. Il n'y a qu'un visionnaire comme Lambiez qui puisse ajouter quelque foi à des contes aussi puérils. Il y aurait lieu de s'étonner que de Bast ait reproduit, même

téressante de ces découvertes est celle qui fut faite en 1772. On déblaya alors au midi et hors de l'enceinte de la ville les ruines d'un bâtiment carré d'environ cent-seize pieds de diamètre (1).

On en détacha un pan de mur de quatre mètres de longueur, deux de hauteur et soixante-six centimètres d'épaisseur, construit en pierre entremêlées de briques, liées par un ciment d'une extrême dureté. La face anté-

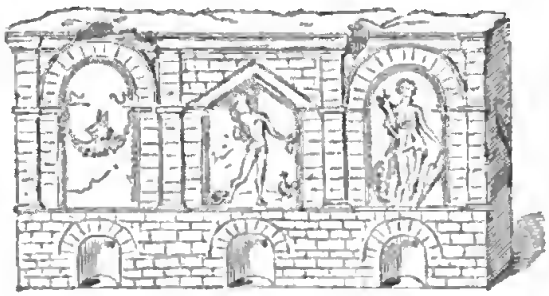

rieure était ornée de trois arcades simulées dont deux cintrées, celle du milieu s'amortissant en fronton triangulaire ; chacune de ces arcades était occupée par une peinture à fresque. Dans l'arcade droite était peinte la fortune avec ses attributs, la corne d'abondance, le gou-

avec l'expression du doute, les fables qu'un écrivain aussi peu judicieux et aussi méprisé débite sur quatre de ces temples, ceux de Vénus, de Jupiter, de Saturne et du Soleil, si ailleurs encore il ne donnait parfois des preuves d'une crédulité impardonnable chez un homme de sa science et de son mérite.

(1) De Bast en fait un édifice de forme presque circulaire et orné d'un magnifique pavé en mosaïque. M. Lebeau a rectifié, d'après les notes de M. Carlier, curé de Bavai, ces erreurs et d'autres commises par de Bast dans la description de ce bâtiment. (*Bavai ancien et moderne*, p. 28.)

Digitized by Google

vernail et la roue ; dans l'arcade centrale, Mercure, un caducée dans une main, une bourse dans l'autre, un coq à ses pieds ; dans celle de gauche, un hibou, emblème de Minerve, reposant sur une guirlande de fleurs. Les couleurs avaient été mises à plat, sans dégradations et sans ombres (1). Ce monument si intéressant avait été conservé intact par les soins de M. Carlier, curé de Bavai, qui possédait une riche collection d'antiquités découvertes à Bavai, aujourd'hui réunie au musée départemental de Douai. Après son décès, il fut transféré dans un jardin, et ce transport, confié à un maçon ignorant, se fit avec tant d'incurie, que non-seulement les peintures ont entièrement disparu, mais que l'appareil primitif de la maçonnerie n'est même plus reconnaissable.

Miræus (Aubert le Mire) dit avoir vu déterrer, en 1633, hors de la porte de Valenciennes, les substructions d'un vaste édifice orné de marbres et de colonnes (2). De Bast en fait un temple de Mars, d'après Lambiez. Les renseignements que l'on possède sur cette découverte, et que nous devons à Miræus et à Bucherius (Boucher), donnent lieu de croire, tout incomplets qu'ils sont, que c'étaient les restes d'une grande villa (3).

(1) Lebeau, *Bavai*, 28.

(2) ... *Thermarum aut certe amplissimi palatii fundamenta, marmora et saxa prægrandia in agro suburbano ad portam Valentinianensem Bavaci, anno* 1633 *eruebantur, cum ad lustrandas illius loci antiquitates romanas, v. cl. Gaspare Gevartio comite, excurrissem.* (Miræi *Rerum belgic. chronicon*, ad ann. 613.)

(3) *Nuper, anno* 633, *juxta portam Bavaci Valencenensem in-*

J'ai acquis à Bavai, en 1847, pour le musée d'antiquités de l'État plusieurs débris anciens que l'on pourrait prendre avec raison pour les restes d'un temple. Ce sont la tête d'une statue de femme, en pierre, couverte d'un voile et plus grande que nature, deux tronçons de colonnes corinthiennes ou composites, de cinquante-six centimètres de diamètre, l'un cannelé, l'autre rudenté, ainsi que la partie supérieure et le piédestal d'une colonne dorique de moindre dimension (1). Ces fragments, tous en pierre de sable, ont été déterrés, avec beaucoup d'urnes, d'agrafes, d'épingles de tête et autres objets (2), dans un champ appartenant à un sieur Delbauve et situé à l'angle du chemin d'Audignies et de celui qui conduit à Pont-sur-Sambre.

Mais les seuls monuments positifs qui nous soient restés du culte public dans la cité nervienne, car je ne porte pas en compte une foule de figurines d'idoles de bronze et autres matières, sont un autel votif consacré au génie des Nerviens et portant pour inscription :

NERVINIS
C. IVL. (T)ER(TI)VS
V. S. L. M.

gentes cujusdam ædificii an palatii fundamenta detecta sunt, in quibus plures ductus et quasi viæ e marmore polito cum columnarum ingentium fragmentis. (Bucherii *Belgium roman.*, XVI, 7.

(1) Il y a, en outre, un lion tenant dans une de ses griffes la tête d'un bélier. Des groupes de cette espèce se remarquent fréquemment aux églises italiennes des XIe et XIIe siècles, où ils portent les colonnes des portails; mais le lion du Musée n'a jamais servi de support.

(2) *Voir* le catalogue du Musée, 2e section, nos 108 à 193.

Digitized by Google

Et une autre pierre votive sur laquelle on lit :

P. VARRVSIVS LAVSIC. C. F.
EX IVSSV RELIGIONIS
PRO SALVTE MA
TERN. L. F. M. (1).

Dans une ville qui, indépendamment du siége épiscopal qu'elle paraît avoir eu dès le milieu du VIe siècle, a conservé d'autres traces qui ne permettent pas de douter que le christianisme n'y ait fleuri de bonne heure, il doit y avoir eu, sous la domination romaine, une ou plusieurs basiliques chrétiennes ; mais il n'en reste aucun vestige et il n'en est fait mention dans aucun document ancien.

En 1762, un cultivateur des environs de Bavai découvrit dans un champ, à deux kilomètres de la ville, et à une profondeur de un mètre soixante-deux centimètres, un caveau carré en briques posées de champ, décoré intérieurement de peintures à fresque que l'humidité avait fait disparaître en grande partie. Elle renfermait la curieuse épitaphe chrétienne suivante, datant du sixième consulat de l'empereur Honorius, qui tombe à l'an 404 ; ainsi peu de temps avant la destruction du *Bagacum Neviorum*.

HIC DEPOSITVS IN P. LVCINIVS
SCRINIAR. BENE MERENS
D. HONOR. AVG. VI. C. S.
VIXIT ANNOS XXXXIIII
P. (2).

(1) Publius Varrusius Lausicus, fils de Caius, a, par devoir de piété, élevé ce monument votif pour le salut de sa mère.

(2) De Bast en a donné la traduction suivante : Ci-gît en paix

Dans ce tombeau, on trouva trois petites lampes sépulcrales de terre cuite, de la même forme, et marquées du monogramme du Christ, une lampe de cuivre surmontée d'une croix, une bague d'or, sur le chaton, en cornaline, de laquelle était également gravé le monogramme du Sauveur, enfin un grand nombre de vases.

Les tombeaux sont, comme de raison, les monuments antiques que l'on découvre le plus fréquemment à Bavai et dans les environs; mais, à l'exception de celui que nous venons de décrire, on n'en connaît jusqu'ici que deux qui portent des inscriptions sépulcrales.

La première de ces épitaphes est double :

D. M.
Q. POMP. ET CRISPOE
TARQ. SECVNDAE
M. POMP. VICTOR.
PARENTIBVS F

D. M.
M. POMP. VICTOR
Q. C. R. C. N.
SIBI ET OCRATIÆ
SECVND. VXORI.
VIVOS E.

La seconde porte :

DIS MANIBVS
IVLIÆ FELICVLAE
C. IVLIVS VLPIANVS
FECIT

Elle est gravée sur un cippe de pierre bleue (1), d'un

Lucinius, préposé aux archives des lois impériales, homme de mérite, au sixième consulat de l'empereur Honorius Auguste; il décéda dans sa quarante-quatrième année.

Deuxième suppl., p. 62. Lebeau, p. 49.

(1) Ce petit monument est aujourd'hui placé dans l'avant-cour du musée de Douai, où nous l'avons vu.

mètre trente-cinq centimètres de hauteur, non compris le socle sur lequel il est posé et la plinthe qui le surmonte et dont l'amortissement paraboloïde-tronqué est haut de soixante-quinze centimètres. On retira de ce

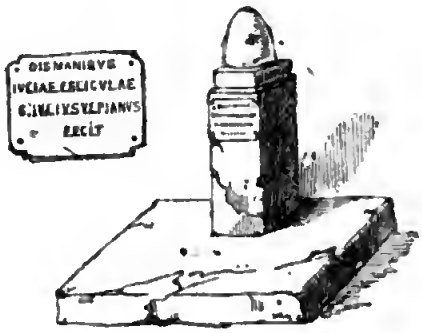

tombeau une urne de plomb (1) et quarante urnes de terre cuite, toutes remplies d'ossements brûlés, trois lacrymatoires de verre, deux grandes lampes de terre cuite et une monnaie du règne d'Adrien qui sert à préciser l'époque de l'érection de ce tombeau (2).

(1) Parmi les antiquités déterrées dans le champ du sieur Delhauve, que possède notre Musée d'antiquités, se trouve aussi une grande urne de plomb avec couvercle et remplie d'ossements calcinés sur lesquels sont déposés deux lacrymatoires.

(2) De Bast, 2e supplém., p. 22. Sur les autres découvertes de tombeaux faites à Bavai, *voir* le même ouvrage, pp. 20, 28, 39, 44, 47, 48, 50, 61 et 81. A cette dernière page est mentionnée une sépulture découverte en 1770, près des remparts de la ville, sur la route de Cambrai, qui renfermait une urne de marbre portée par de petites colonnes et contenant deux crânes avec des monnaies portant l'empreinte d'Auguste. Ces médailles, si le tombeau remonte véritablement au règne de cet empereur, seraient, comme nous l'avons déjà fait observer, le plus ancien

Bavai était alimenté d'eau par un aquedue de plus de deux myriamètres de longueur et dont il subsiste des vestiges considérables; il était, comme celui de Trèves, en partie souterrain et en partie élevé sur des arcs construits en blocaille, revêtue d'un parement régulier à petit appareil. L'emplacement de son réservoir ou château d'eau (*castellum*), à l'entrée de la ville, et la direction qu'il suivait dans la cité sont aujourd'hui inconnus (1).

En différents endroits de Bavai, il existe, à plusieurs mètres au-dessous des caves des maisons, des conduits voûtés, bâtis en moellon, hauts de deux mètres, larges de cinq et s'étendant dans des directions dont les éboulements empêchent aujourd'hui de suivre le tracé. Ils passent avec raison pour les anciennes cloaques de la cité gallo-romaine.

Ce que de Bast rapporte des souterrains qui se trouvent aux villages d'Houdain et de Bélignies-lez-Bavai est

document d'une authenticité irrécusable, se rapportant à la ville de Bavai.

(1) Bucherius parle avec admiration de cet aquedue, dont il devait exister plus de vestiges de son temps que du nôtre. (*Belgium romanum*, XVI, 7, et de Bast, 2e suppl., p. 15.)

De Bast s'est encore laissé induire en erreur par Lambiez dans la description qu'il donne de l'aquedue, et surtout des prétendus bains qui auraient été construits à son point de départ. Niveleau et M. Lebeau ont réduit les choses à leur juste valeur. « Au village de Flousies, à six lieues de Bavai, dit le premier, on voit un bassin circulaire d'antique construction, lequel produit plusieurs bouillons de sources d'eau très-limpide qu'un aquedue amenait à Bavai, en passant sous le lit de la Sambre; on en remarque les ruines en traversant les villages de Neuf et Vieux Mesnil, ainsi que les bois. Les piliers qui en supportaient les arcades, sont de la même construction que les murs du cirque. »

une pure fable empruntée au P. Lambiez, ce digne successeur des Rucleri et des Jacques de Guyse (1), et dont la raison égarée y voyait des corridors et oratoires consacrés aux divinités planétaires, un autel de Bélus, une rotonde avec un bassin destiné aux libations du veau d'or, etc. Les fouilles que l'architecte Niveleau a exécutées, en 1826, ont prouvé que ce n'étaient que de simples carrières à chaux, et les seuls vestiges de l'industrie humaine qu'elles ont mis au jour sont le fragment d'une marmite en fer de fonte, quelques tessons de grosse poterie en terre jaune et beaucoup de coquilles d'huîtres. « En général, dit Niveleau, la partie que l'on peut parcourir de ces souterrains se compose de plusieurs passages, chambres et grandes salles, sans régularité de plan, séparées les unes des autres par de grosses masses de roches informes, de piliers ayant sur le haut une partie saillante comme le chapiteau, mais sans aucune apparence d'une architecture quelconque; on trouve dans quelques-unes de ces salles des renfoncements pratiqués dans les murailles comme des niches; ils servaient probablement de lieu de repos; on y remarque encore les banquettes taillées aux dépens de la roche : elles sont proprement taillées avec un outil tranchant. » Les habitants croient que ces galeries, appelées *trous des Sarrasins* (2), conduisent jusqu'à Saint-

(1) De Bast, 2e suppl., p. 28.

(2) Ce nom de sarrasin donné par la tradition à toutes les constructions romaines, tant à Bavai qu'à Famars et dans d'autres localités, est évidemment synonyme d'infidèle et de païen; dans ce sens, château des Sarrasins, cimetière des Sarrasins, est l'équivalent de château et de cimetière romains ou païens. (*Voir* ce que nous avons dit à ce sujet dans les *Bulletins de l'Académie,*

Ghislain, distant de trois lieues, et qu'une d'elles doit être fermée par une porte de fer.

Nous avons dit que plusieurs découvertes constataient que le *Bagacum* gallo-romain était orné d'habitations construites avec plus ou moins de luxe; cette observation ne s'applique toutefois qu'à un petit nombre de ces bâtisses, car, comme nous l'avons observé sur les lieux, la généralité des maisons était d'une architecture simple et construite sur une très-petite échelle; celles d'un ordre supérieur, connues jusqu'ici, se réduisent même au nombre de quatre, et c'est leur riche pavé en mosaïque qui seul leur assigne ce rang. La première de ces mosaïques fut découverte en 1751. Elle avait quatre mètres de long et deux cinquante de large. L'encadrement, richement orné de fruits, d'animaux et autres sujets, entourait trois figures, une femme et un homme nus et un esclave ou un guerrier tenant une haste (1). La seconde, déterrée, en 1785, dans le champ dit à Trois Coins, occupait une surface de trente pieds carrés et représentait une chasse. On déblaya la troisième, en 1790, dans le jardin du sieur Herouard, juge de paix. On y voyait une femme assise sur un lit anti-

t. XIV.) Les thermes de Paris portaient aussi au moyen âge le nom de palais des Sarrasins.

Les gens du peuple à Bavai et les paysans des environs donnent le nom de *Mahomet* aux monnaies romaines. Il y existe une tradition d'après laquelle chaque sultan doit, à son avénement à l'empire, jurer qu'il reprendra la ville de Bavai.

(1) Niveleau et Lebeau parlent d'une superbe mosaïque découverte en 1772 ; c'est évidemment celle qui devait orner le temple dont nous avons parlé plus haut, mais dont M. Lebeau nie ailleurs l'existence.

que. La quatrième fut trouvée, en 1828, dans un jardin de la rue des Gommeries, à huit pieds sous terre. Elle formait le pavé d'une chambre basse à laquelle on descendait par un escalier de pierre. On n'en mit au jour qu'un fragment de deux mètres cinquante sur vingt mètres vingt. L'encadrement était composé de rinceaux de couleur blanche sur fond bleu. Dans le champ se trouvaient deux colombes et un poisson de couleur blanche, bleue et rouge (1).

Nous avons vu, en 1847, un second fragment de cette mosaïque qui venait d'être déblayé; il avait quatre mètres soixante-dix de longueur sur quatre de largeur. Le champ en était presque entièrement détruit. La bordure contenait une inscription dont nous avons encore pu lire les lettres : MODICV I. F. (2).

On a trouvé à Bavai une immense quantité de monnaies gauloises et romaines; le plus grand nombre de ces dernières dataient du règne de Domitien, de Trajan, d'Hadrien, de Gordien, de Postume et de Constantin (3). Les plus récentes appartiennent à celui d'Honorius et d'Anastase (4). La plupart sont de bronze.

(1) Niveleau et Lebeau, p. 47.

(2) C'est dans les déblais de cette habitation que nous avons recueilli plusieurs débris de peintures murales, déposés au Musée d'antiquités. Elles présentent cette particularité assez curieuse, que, sur la première peinture, on avait étendu une nouvelle couche de ciment peinte d'une seule couleur, et, pour qu'elle adhérât mieux on avait fait à la première couche des cutailles au marteau.

(3) *Voir* de Bast, 2e suppl., pp. 29, 40, 42, 43, 44, 45, 47, 48, 51 et 57.

(4) *Ibid.*, pp. 29, 59. Lebeau, p. 69.

Le nombre de pierres gravées, de statuettes et d'objets de toute nature en bronze, en marbre et autres matières, déterrés dans cette ville est aussi fort considérable; mais, comme ils n'intéressent point la topographie de la cité antique, outre que les bornes de notre ouvrage ne permettraient pas d'en donner tous les détails, nous n'avons pas à nous en occuper ici (1). Il suffira de mentionner, comme objets d'antiquité d'un genre tout spécial, plusieurs cachets et étiquettes de médecins oculistes ou de pharmaciens. Les étiquettes étaient écrites sur de petites feuilles d'un schiste blanchâtre et ont été recueillies, la plupart, en 1836 (2).

Il y a bien peu de choses à dire sur la topographie de l'ancien *Camaracum*. Comme Tournai, élevé subitement du rang de simple station à celui de ville, mais dans des temps malheureux et peu d'années avant la chute de l'empire, la nouvelle cité des Nerviens fut loin d'atteindre l'importance et la prospérité comparative du nouveau chef-lieu de la Ménapie. Elle resta jusqu'au règne de Charlemagne une chétive bourgade qui doit avoir été alors entourée de murs. L'évêque Dodilon agrandit cette enceinte en 850, et l'évêque Gérard la compléta

(1) On les trouve, d'ailleurs, décrits la plupart dans le 2e suppl. de de Bast, pp. 30 à 39, 41, 43, 44 et 57; dans l'ouvrage de Nivelcau, p. 58.

Le fils de M. Crapé possède et continue à enrichir le beau cabinet d'antiquités qu'il a hérité de son père. Il serait à désirer que l'on publiât une description de cette précieuse collection. Les objets décrits par de Bast comme faisant partie du cabinet de M. Carlier, se trouvent aujourd'hui au musée de Douai, dont, à notre connaissance, il n'existe pas de catalogue.

(2) *Voir* Leabeau, p. 61.

Digitized by Google

en 1030 (1). Quant aux édifices publics que le *Camaracum* gallo-romain a pu ou dû posséder, il n'existe, à notre connaissance, ni documents anciens de quelque valeur, ni découvertes archéologiques qui puissent répandre la moindre lumière sur cette question (2).

(1) *Vetustissimus scriptor* (apud Pithœum) *sub annum* 740 *meminit castri Cameraci ; alius* (dipl. stab.) *castelli cameracensis ; unde colligis illo tempore castellum duntaxat fuisse, conformiter annalibus qui referunt a Carolo Magno Cameracum mœnibus instructum* (*Annal. Tornac.* mss), *quæ extensa a Dodilone episcopo, ita ut fanum Auberti concluderetur.* (*Chron. Camerac,* a° 850). *Gerardus autem, eo nomine episcopus, reliquam urbis partem ligneis sepimentis fossisque cinxit* (*ibid.*, a° 1030), *quibus ejusdem nominis mediate successor muros turribus instructos substituit* (*ibid.*, a° 1081). (Gramaye, *Cameracum.*)

(2) Carpentier, dans son *Histoire de Cambrai et du Cambresis* (Leyde, 1664), gratifie le *Camaracum* romain d'un capitole, d'un amphithéâtre, de bains, d'aqueducs et de souterrains merveilleux. De tout cela, il n'existe, et il n'a probablement jamais existé, que quelques restes d'égouts. (*Voir* E. Boully, *Histoire de Cambrai et du Cambresis* (Cambr., 1842), t. I.

Un fait plus vrai, c'est qu'à proximité de Cambrai, sur une montagne consacrée au paganisme, saint Géry éleva une église en l'honneur de saint Médard. On lit dans sa légende, écrite au vii° siècle : *Sepultus est autem in basilica quæ est in montis vertice ab ipso sancto viro in honore beati Medardi constructa, estque locus ipse haud procul ab urbe cameracensi ritibus dæmonum priscis temporibus ab idolatris ad subversionem animarum dedicatus ; deinde vir Domini Gaugericus gaudenter memorandus idola expulit, lucum succidit et locum spurcitiis deditum fecit orationis et sacrificii domum : est enim et memoria viri dei venerabilis locus et celeberrimis nundinis longe lateque institorum ore vulgatus.* (*Acta S. Gaugerici,* auct. anon., 8[1] sæc. *Acta SS. Belg.*, t. II, pp. 277 et 302.)

CHAPITRE XII.

AUTRES ÉTABLISSEMENTS ET ROUTES DE LA BELGIQUE, PENDANT LA DOMINATION ROMAINE.

Après avoir donné l'histoire et la description des villes gallo-romaines de la Belgique, il nous reste encore, pour terminer la topographie de cette partie de la Gaule, à parler des localités et établissements les plus importants, mais n'ayant pas le rang de villes, dont l'existence est constatée, soit par les écrits des anciens, soit par des découvertes et des fouilles modernes. La plupart se trouvaient le long des grandes routes romaines, et sont mentionnés uniquement sur la Carte de Peutinger ou dans l'Itinéraire d'Antonin.

On sait que par ordre d'Auguste, son gendre Agrippa, gouverneur des Gaules, exécuta un vaste système de voies militaires, qui, ayant pour centre la ville de *Lugdunum* (Lyon), s'étendaient aux quatre extrémités des Gaules (1). D'après une inscription qui aurait été découverte en 1774, à Pont-sur-Sambre (le *locus quartensis* des Romains), mais dont l'authenticité a été vivement contestée, et, ce nous semble, avec raison (2), celles de la Belgique auraient été achevées sous le onzième consulat d'Auguste, l'an 741 de la fondation de Rome,

(1) Strabo, IV. De Bast, *Second supplém. au recueil d'antiq. rom. et gaul.*, p. 85.

(2) Roulez, *Fausseté de l'inscription latine relative à l'époque de la construction des grands chemins romains de la Belgique*, dans les *Bulletins de l'Acad.*, t. VII.

douze ans avant l'ère chrétienne (1). D'après M. l'architecte Van der Rit, qui s'est livré à une étude toute spéciale sur la voirie romaine de notre pays, ces voies, dont il subsiste de nombreux fragments d'une conservation plus ou moins parfaite, avaient généralement jusqu'à soixante pieds romains de largeur (et parfois jusqu'à cent pieds); dont vingt pour la voie (*agger*) et quarante pour les deux lisières (*margines*), qui étaient bordées de chaque côté d'un fossé large de dix pieds (2). Elles différaient donc grandement, sous le rapport des dimensions, avec les grandes voies de l'Italie, construites sous la république, et dont la largeur ne dépassait pas quinze pieds (3). Elles en différaient également par le mode de construction, les voies italiennes étant formées de gran-

(1) Cette inscription était ainsi conçue :

IMP. C. JUL. DIV.
F. CÆS. AUGUSTUS
COS. XI TR. P. X P. P.
VIAS ET MILLIARIA
PER M. VIPS. AGRIP.
PAM. PR. CLAS. PR. COS.
NER. ET PRÆSES PROV. GA. B.
CONST.
AD QUAM HAP
CCXXXVIII T. NIPR. P. C.

(2) *Voir* Van der Rit, *Les grandes chaussées de l'empire romain créées en Belgique*, ch. 4.

Voir aussi les observations de M. Roulez sur ce travail, dans les *Bulletins de l'Acad.*, t. XVI, 2e partie, p. 430, et de Bast, *Second supplém. au recueil d'antiq.*, etc., p. 73.

(3) Dans le Trevirois, les routes romaines n'ont également la plupart que de douze à seize pieds de largeur. (Steininger, *Gesch. der Trevirer*, t. I, p. 178.)

des pierres irrégulières assemblées avec une grande précision, tandis que celles de la Belgique se composaient généralement d'une première couche de grosses pierres plates (pesant de vingt-cinq à cent livres), désignée sous le nom de *stratumen*, d'une deuxième couche formée de pierres de petite dimension, cubant, en moyenne, un décimètre, puis d'une troisième et dernière couche (*summa crusta*), composée de pierres assez fortes et plates pour la partie du chemin appelée *agger*, et d'un cailloutage fort léger ou gravier pour les accotements (1). Sur ces routes, des bornes ou colonnes milliaires (ou leugaires) marquaient les distances en lieues gauloises de quinze cents pas chacune (2), et, à de certains intervalles, étaient placés des relais et des étapes (*mansiones, stationes*), composés d'écuries, de remises et de bâtiments pour héberger les voyageurs, auxquels il fallait une autorisation officielle pour voyager en poste (3).

Nous allons parcourir les grandes voies militaires décrites par la Carte de Peutinger (4) et l'Itinéraire d'Antonin, en prenant pour point de départ celles qui se trouvaient à l'ouest.

(1) Van der Rit, V.

(2) M. Van der Rit leur attribue une longueur de trois mille vingt-quatre mètres quatre-vingt-quatre millimètres (VIII).

(3) Sur l'administration des postes, *voir* Beugier, *Histoire des grands chemins de l'empire*, et Raepsaet, *Analyse historique et critique*, etc., t. I, p. 161.

(4) *Voir*, sur la carte de notre premier volume, le fragment de la Carte de Peutinger qui concerne la Belgique. Les distances y sont comptées en milles, mais qui doivent être pris ici pour des lieues gauloises.

De *Gessoriacum* (Boulogne), une voie militaire conduisait directement au *Castellum Menapiorum;* une autre y aboutissait en passant par Térouanne.

Le *Castellum Menapiorum* occupait le point culminant de la colline, sur laquelle s'étend aujourd'hui la petite ville de Cassel. Il n'avait qu'une étendue médiocre. Renversé par les barbares au commencement du ve siècle, par les Normands en 928, il n'en subsiste plus qu'une porte et les substructions des murs, que nous avons examinées avec soin, et dans lesquelles il nous a été impossible de reconnaître des restes de l'époque romaine (1). Depuis deux siècles et demi, le hasard ou des fouilles ont fait découvrir sur son emplacement ou dans la ville et ses environs des débris et des objets qui remontent à cet âge (2), notamment des monnaies d'Auguste et de plusieurs de ses successeurs. En 1753, on trouva à une lieue de Cassel, sur la route de Saint-Ouen, outre quelques fragments de vases et un dépôt de monnaies romaines, un bras d'homme et un pied de cheval, qui paraissent avoir appartenu à une statue équestre; le bras avait vingt-trois pouces de longueur, et le pied dix-sept et demi (3). Des fouilles, entreprises en 1840, par la Société des antiquaires de la Morinie, ont mis au jour, dans la partie nord de l'ancien château, des

(1) Déjà au commencement du XVIIe siècle Gramaye disait, en parlant de ce château : *quidquid tamen in eo aut munimenti aut monumenti fuit, barbaricas sensisse manus et stirpiter isse in cineres.*

(2) SCHRIECKIUS, *Orig. rom., celt. et belg.*, VII, 23. DE BAST, *Recueil d'antiq. rom. et gaul.*, t. I, p. 243.

(3) *Voir* DE BAST (p. 244), qui donne le dessin de ces deux pièces.

Digitized by Google

cases d'une maçonnerie fort solide et ayant chacune une étendue d'un mètre quatre-vingt-quinze centimètres. Elles ont été probablement faites pour empêcher les éboulements de cette partie du plateau, qui est beaucoup plus élevée que le reste. Les terres qu'on en retira contenaient de nombreux fragments de poteries romaines grises, de briques, de tuiles et de ciment romain, des os d'animaux, des arêtes de poissons, des cailloux, des pierres et des morceaux de marne. Sur d'autres points de l'enceinte du château, on déterra des tuiles et des briques romaines, ainsi que deux figurines en bronze, et dans la partie méridionale quantité d'ossements humains mêlés à des morceaux de charbon de bois consumé, à des débris de vases, de tuiles, d'armes, à des fibules, des épingles de tête en os et des monnaies de l'empire; on en a conclu que c'est là que devait se trouver le cimetière de la garnison et des autres habitants (1).

Du *Castellum Menapiorum* on arrivait par deux routes à Tournai, l'une par la station de *Viroviacum*, l'autre par celle de *Minariacum* où la voie se prolongeait par Nemetacum (Arras) et Cameracum à Bagacum. La première de ces routes est probablement d'une origine postérieure à la confection de la Carte de Peutinger où elle ne figure pas encore.

Viroviacum était, suivant l'Itinéraire, distant de seize lieues gauloises du Castellum et de Tournai. Sur la Carte où son nom est transformé en *Virovinum*, il garde sa distance de Tournai, mais il se rapproche du

(1) *Rapport fait le 20 décembre 1841 à la Société des Antiquaires de la Morinie sur les fouilles de Cassel*, dans les *Mémoires de la Société*, t. VI, p. 149.

Castellum jusqu'à douze lieues. Cette station répond incontestablement à la ville actuelle de Verwick ou Werwicq. Au commencement du XVIe siècle, on y déterra plusieurs monnaies romaines, et Gramaye rapporte qu'il s'y voyait de son temps les ruines d'un édifice très-ancien, que la tradition faisait passer pour un temple de Mars et dans lequel des personnes lui avaient assuré avoir vu la moitié d'une statue de ce dieu (1). Mais on sait ce que valent des récits populaires de cette espèce.

Minariacum, à onze lieues du *Castellum* et à vingt-sept de Tournai, occupait, suivant les uns, l'emplacement d'Estaire, petite ville à la frontière de l'Artois, et suivant les autres, celui de Merville. La première de ces opinions nous paraît la plus vraisemblable. Il existe encore près d'Estaire des restes considérables de la voie romaine. Schrieckius remarque qu'on y découvre fréquemment des débris d'anciennes constructions et beaucoup de monnaies romaines (2).

Entre Cambrai et Bavai, la Carte place une station appelée *Hermoniacum*, à onze lieues du premier et à huit du second. Sa position répond, suivant d'Anville et Walekenaer, à Bermerain, où l'on observe des traces de la route; d'après Wastelain, au village de Somain, et suivant M. Leglay, à un lieu nommé la Planche à Pierre, entre la rivière de l'Escaillon et le ruisseau d'Erpy, au territoire de Vendegies sur Escaillon (3).

(1) Gramaye, *Antiquit. Flandr. in Viroviaco.* De Bast, *Recueil*, etc., p. 237.

(2) De Bast, p. 239.

(3) Leglay, *Notice sur Hermoniacum* (Cambrai, 1825, in-8°) et *Cameracum Christ.*, introd., IV.

Des fouilles récentes y ont fait découvrir des médailles romaines, des bronzes, des fibules et autres objets, dont une partie a passé du cabinet de M. Arthur Dinaux dans notre musée d'antiquités.

De Tournai une route conduisait à Bavai, par la station de *Pons Scaldis,* éloignée de Tournai de douze lieues et à égale distance de Bavai, suivant l'Itinéraire, et seulement de dix lieues selon la Carte. Sa position au village actuel d'Escaupont, ne souffre pas de doute, et le nom indique qu'il y avait déjà là un pont sur l'Escaut.

Une autre route menait aussi de Térouanne à Tournai par Arras. L'Itinéraire, qui la mentionne seul, n'y désigne aucun endroit intermédiaire.

Bavai communiquait par une route directe avec Reims, mais là encore il n'existait aucune station qui appartînt au territoire des Nerviens, *Duronum*, la plus rapprochée de Bavai, se trouvant sur celui des Vermandois. La grande voie militaire qui, de Bavai se dirigeait sur Cologne, traversait au contraire la Belgique dans la plus grande partie de son parcours. On y trouvait, dans cet espace, les relais et stations suivantes :

Vodgoriacum, que l'Itinéraire, d'accord avec la Carte (1), place à douze lieues de Bavai. C'est, d'après l'opinion générale, le village actuel de Waudrez, dont le sol recèle beaucoup de débris d'antiquités. M. le comte de Robiano possédait dans son château un assez grand nombre de poteries romaines entières ou fracturées, parmi lesquelles se trouvaient des tessons de très beaux vases de

(1) Où le nom de *Vodgoriacum*, est transformé par erreur de copiste en *Vosoborgiacum*.

terre sigillée, une meule à bras et d'autres restes anciens, découverts à Waudrez, et dont il a fait don au musée d'antiquités. Des fouilles exécutées aux frais du gouvernement, en 1848, ont mis au jour la cave d'une habitation gallo-romaine, parfaitement conservée, et ont enrichi le musée de quelques objets antiques, parmi lesquels figure la partie supérieure d'une très-grande amphore de terre grise.

Geminiacum à dix lieues de Vodgoriacum, d'après l'Itinéraire, et à quarante-six suivant la Carte (1), qui écrit *Geminium* en y ajoutant la qualification de *vicus* ou village. C'était donc plus qu'une simple station, et le corps de cavalerie que la Notice de l'empire appelle *Geminiacenses,* pourrait bien tirer son nom de cette localité (2), à laquelle répond la petite ville de Gembloux, qui, dans un acte de Louis le Débonnaire, de l'an 816, reçoit encore le nom de *Geminiacum villam.* Dans la vallée de Baudecet, près de Gembloux, on découvre journellement quantité de tuileaux et autres matériaux anciens (3).

Perniciacum, à douze lieues de Geminiacum, d'après l'Itinéraire, et à quatorze d'après la Carte, qui écrit *Pernacum.* La ressemblance de ce nom avec celui de Perwez est le seul motif qui ait pu fixer l'emplacement

(1) Il y a ici évidemment une erreur de copiste ; aussi Walckenaer a-t-il réduit le chiffre XLVI à XXII.

(2) *Inter Gallias cum viro illustri magistro equitum Galliarum... Geminiacenses.*

Plusieurs manuscrits portent *Germiniacenses,* ce qui, d'après Pancirole, devrait se rapporter à la ville de Germanicia sur l'Euphrate.

(3) Van der Rit, p. 26.

de cette station sur celui de ce village beaucoup trop rapproché de Geminiacum, et trop éloigné de la route; aussi d'Anville lui assigne-t-il la position de Branchon, près de la Mehaigne, et Walckenaer celle d'Acosse. L'opinion la mieux fondée me paraît celle de M. Van der Rit, qui se prononce pour Taviers, où l'on trouve, dit-il, une quantité de débris répandus sur une grande étendue de terrain, et formant une couche de plusieurs pieds de profondeur. Parmi ces restes, on distingue un grand nombre de poteries de terre sigillée avec ornements, ainsi qu'en terres grise, bleuâtre, jaune et noire (1).

De Perniciacum, l'Itinéraire compte jusqu'à Tongres quatorze lieues et la Carte seize.

La voie militaire se dirigeait ensuite sur la Meuse que l'on passait sur un pont, désigné par Tacite sous le nom de *Pons Mosæ* (2), mais que ne mentionne pas la Carte, ni l'Itinéraire non plus, bien qu'à l'époque de sa rédaction, cet endroit se fût déjà élevé au rang d'un bourg ou village considérable qui parait avoir porté dès lors le nom de *Trajectum* (3), et aurait été, suivant M. Leemans, entouré de murs dès le IVe siècle (4). Si

(1) Van der Rit, p. 27.

(2) *Voir* Leemans, *Romeinsche oudheden te Maestricht*, p. 12.

(3) *Voir* l'article Maestricht, dans nos *Recherches historiques sur l'origine et les accroissements des villes actuelles de la Belgique*, dans l'Appendice du troisième volume de cet ouvrage.

Quelques auteurs ont prétendu retrouver Trajectum dans l'*Obstricensima oppidum* d'Ammien Marcellin; mais il n'y a pas de doute que le texte de cet auteur ne soit altéré, et qu'il ne faille lire *Tricesimæ oppidum*, place forte sur le Rhin. (Leemans, p. 25.)

(4) Leemans, p. 18.

M. Alex. Schaepkens, dans une notice insérée dans les *Annales de l'Académie d'archéologie de Belgique*, intitulée : *Une forteresse*

aucun fait positif ne vient à l'appui de cette assertion, au moins devons-nous supposer que le pont était défendu, et probablement dès le temps de Drusus même, par un *Castellum*. Ce pont était de bois et situé à environ deux cent cinquante mètres en aval du pont actuel, en pierres, qui ne fut construit qu'en 1275 (1).

La tradition attribue à saint Materne l'érection d'une chapelle en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul sur l'emplacement de l'église actuelle de Saint-Servais, et à saint Servais celle d'une église, sur les ruines d'un temple de Diane. Le bâtiment du Poids de la Ville occuperait aussi l'emplacement d'un temple d'Apollon, dont il aurait encore subsisté des restes au siècle dernier (2); nous en doutons grandement.

Deux riches dépôts de médailles romaines ont été découverts à Maestricht au xve et au xviiie siècle. A l'intérieur, et près de l'église de Notre-Dame se conservaient jadis une baignoire romaine de marbre noir et un monument de pierre, haut d'environ un mètre, sur lequel étaient sculptées une femme couchée, et aux quatre angles, quatre autres figures de femmes nues. Un bas-relief d'un beau style et ayant probablement appartenu à un tombeau, se voit aussi à l'extérieur de l'église de Saint-Servais (3). Mais la découverte archéologique la plus im-

de l'ancienne Belgique. Époque de la décadence de l'empire romain, faitre monter jusqu'au ve siècle l'enceinte intérieure de Maestricht qui existe encore en partie. *Voir* ce que nous avons dit à ce sujet dans l'*Histoire de l'architecture en Belgique,* t. I, p. 201.

(1) *Annuaire de la province de Limbourg,* ann. 1825-1830.

(2) Lelmans, p. 32.

(3) *Id.,* p. 34.

portante qui ait été faite jusqu'ici à Maestricht, est celle de l'hypocauste (que M. Leemans prend pour des bains), d'un édifice public ou d'une grande habitation (1).

Nous reproduisons ici un plan et une coupe de ces

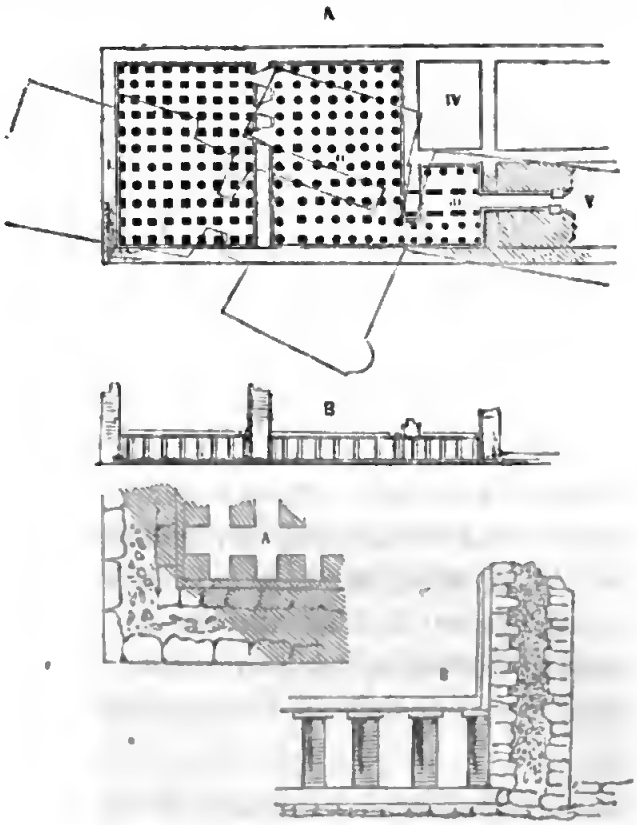

substructions déblayées en 1840, et nous renvoyons pour leur description à l'ouvrage de M. Leemans qui a joint à ce plan, le dessin des objets les plus intéressants recueillis dans les déblais, tels que agrafes,

(1) Pp. 38 et suiv.
Voir aussi l'*Histoire de l'architecture en Belgique*, t. I, p. 106.

épingles de tête, poteries, têtes de flèches en os, cornes de cerfs travaillées, dont une avec inscription, figurines, deux bases attiques de colonnes en pierre calcaire, le fragment d'un bas-relief, etc.

En 1820, 1821 et 1822 on déterra sur la montagne de Saint-Pierre et au pied de cette hauteur des vases romains, des objets en verre et en bronze, des armes germaniques ou gauloises, un lacrymatoire et des squelettes (1).

Cortovallium, à seize lieues d'Atuatuca et à douze de Juliacum (Juliers). L'Itinéraire écrit *Coriovallum,* et cette leçon paraît la plus correcte. Il n'y a pas de localité de l'ancienne Belgique sur l'emplacement de laquelle les opinions varient davantage; Menso Alting la cherche à Veer ou Weyer, d'Anville, Heylen, Des Roches, Leemans à Cortenbach, Wendelin à Vrelenberg, Ernst à Carisberg, Pellerin entre les villages d'Engendaal et d'Hasdal dans un endroit où l'on a trouvé en 1779, plusieurs objets d'antiquités, Walckenaer à Corten et Walem, Cluvier et Wesseling à Fauquemont, Cudell au plateau dit de Ravenbosch, situé à trois quarts de lieue de Fauquemont (2).

(1) Reuvens, Leemans et Janssen, *Romeinsche, german. of gall. oudheden in Nederland,* p. 51.

(2) Sur une route de Colonia Trajana à Cologne, décrite par l'Itinéraire, on voit reparaître *Coriovallum* à la suite de *Teudurum,* que l'opinion générale identifie avec le village de Tudderen. Cette dernière station, et probablement aussi une bourgade, se trouvait donc sur le territoire belge, et, suivant Wastelain, de même que Coriovallum, sur celui des Suniques.

En 1840, on découvrit sur la bruyère communale de Tudderen, à un quart de lieue de la voie romaine, plusieurs urnes ger-

La suite de cette voie jusqu'à Cologne était tracée en dehors des limites des peuples anciens de la Belgique actuelle.

La Carte de Peutinger décrit une route partant d'Atuatuca et longeant la rive gauche de la Meuse. Elle n'est plus mentionnée, comme nous l'avons déjà fait observer, dans l'Itinéraire d'Antonin. On y trouve indiqués les relais et stations suivants, qui étaient probablement aussi des postes fortifiés, compris au nombre des châteaux bâtis par Drusus le long de la Meuse :

Feresne, à seize lieues de Tongres. D'Anville la place à Reckhem, près de Maestricht, Wastelain à Eysden, village à une lieue au-dessus de Stockhem, et Leemans au petit village de Loedt (1).

Catualium, à quatorze lieues de Feresne, est fixé par d'Anville à Hael ou Heel, et par Wastelain à Horn, vis-à-vis de Ruremonde. Cluvier voit dans Catualium une corruption du mot Castellum, et sans tenir compte des distances indiquées par la Carte, le transporte arbitraire-

maniques, une francisque, un éperon et quelques autres objets en fer qui doivent se rapporter à l'époque franque. (*Voir* Ch. Guillon, *Ontdekking van oude begraafplaatsen by het pruissische dorp Tudderen, op de grenzen van het hertogdom Limburg,* dans le *Algemeene konst en Letterbode,* nos 1, 25 et 26 de 1842).

Les relais ou stations de *Sablones* et *Mederiacum* appartiendraient aussi à la Belgique, si l'opinion de Walckenaer, qui fixe le premier à Venlo et le second à Mercum-Ruremonde était fondée; mais tous les autres écrivains modernes les placent sur le territoire des Gugernes. (Sablones à Sand, près de Straelen et Mederiacum à Melick.) Du reste, leur véritable position est incertaine.

(1) Leemans, p. 57.

ment à Kessel qui est assez éloigné de la route et dans lequel il veut trouver le prétendu *Castellum Menapiorum* de Ptolémée (1).

Blariacum, à douze lieues de Catualium, répond incontestablement à Blerick, village bâti en face de Venlo, où existent les débris d'un fort romain (2).

Suivent *Cevelum* et *Neomagus* qui appartiennent déjà à la Batavie et dont il sera parlé au troisième volume.

Dans le Trévirois quatre grandes voies convergeaient de Trèves à Mayence, à Cologne, à Metz et à Reims.

Sur la première de ces routes on trouvait *Neomagus* à treize lieues de Trèves, d'après l'Itinéraire, et seulement à huit suivant la Carte, ce qui est certainement une erreur, car la position de Neomagus au bourg actuel de Neumagen, sur la Moselle, ne souffre aucun doute. Constantin y fixa son camp lorsqu'il fit la guerre aux Francs (3). Suivant Steininger ce camp ne se trouvait pas à Neumagen même, mais sur la montagne de Emmele entouré par la Moselle et la Drohne, où

(1) Nous sommes étonné qu'un savant aussi distingué et aussi judicieux que M. Leemans ait encore reproduit cette bévue dans son ouvrage susdit (p. 11) et sur la carte qui l'accompagne. Il nous semble cependant qu'il ne saurait exister le moindre doute sur l'ignorance complète dans laquelle était Ptolémée relativement à la position des Ménapiens; car dans la Flandre, il fait succéder immédiatement les Bataves aux Morins, qui en étaient séparés par les Ménapiens.

(2) Schmidt, *Ueber die Römerstrassen in den Rhein und Moselgegenden,* dans les *Verhandel. des Vereins zu Beförder. des Gewerbfleisses in Preussen.*

(3) *Nivomagum, divi castra inclyta Constantini.*
(Auson., *Mosella*)

ont été découvertes récemment, outre d'autres antiquités, une centaine de petites habitations ou cases de forme carrée, placées sur une seule ligne le long de la route romaine, à la distance d'un pied l'une de l'autre (1). Steininger les prend pour des boutiques. On voyait aussi jadis, dans le château de Neumagen, une tour ronde construite en pierres de grande dimension et dans les murs de laquelle étaient incrustés de nombreux débris de sculptures et d'inscriptions tumulaires. Cette tour, que l'on a prise souvent pour une bâtisse romaine, avait été élevée, ainsi que le château, par l'évêque de Trèves, Boemond (2).

Belginum, mentionné par la Carte seule qui le place a vingt lieues de Noviomagus, ce qui, suivant Steininger, est le double de la distance véritable. D'Anville le cherchait à Baldenau, Minola à Belig, Walckenaer à Beuren, près de Kirchberg. La découverte récente d'une inscription dédicatoire à la déesse Epona (la divinité tutélaire des voituriers), par les habitants du *vicus* ou village de *Belginum* (3), rend certaine la position

(1) *Gesch. der Trevir.*, p. 164.

(2) *Antiquarius des Neckar, Mayn, Lohn und Mosel stroms,* p. 677. K. Von Damitz, *Die Mosel*, 2er Th., p. 155.

(3) Cette inscription est ainsi conçue :

IN H. D. D. DEA
EPONE VICA...
I. BELG. P. CU.
RANTE G. VEL
ORIO SACRIL.
LIO Q.

(*In honorem domus divinæ deæ Eponæ vicani belginates posuerunt, curante Gaio Velorio Sacrillio quæstore.*)

de cette station à un endroit appelé *der stumpfen Thurme* (la tour tronquée), d'une tour romaine qui y existe encore en grande partie avec d'autres restes de constructions antiques (1).

Dumnus que la Carte met à dix lieues de Belginum et que l'Itinéraire passe également sous silence. Sa position la plus probable était à Denssen près de Kirchberg (2).

Ausone cite cette station sous le nom de *Dumnissus* en décrivant la route qui partait du passage de la Nave, et traversait une contrée entièrement déserte (3).

(1) *Voir* Chassot von Florencourt, *Der vicus Belginum am Stumpen Thurm.*, etc. *Jahrbücher*, III, 43; VII, 71. Steininger, p. 159.

(2) Steininger, 161.

(3) *Unde iter ingrediens nemorosa per avia solum,*
Et nulla humani spectans vestigia cultus,
Prætereo arentem, sitientibus undique terris.
Dumnissum, riguasque perenni fonte Tabernas
Arvaque Sauromatum nuper metata colonis.
(Auson., *Mosella*)

Les *tabernæ* ou boutiques dont il est question dans ces vers, paraissent avoir été une espèce de hameau, situé, d'après Steininger, près de la source appelée *Heidenpfütze* (marais des païens), où l'on déterre beaucoup de tuiles romaines et d'autres restes de constructions. Suivant d'autres, il serait identique avec Belginum.

Les *arva Sauromatum nuper metata colonis* désigneraient une colonie de Sarmates, prisonniers de guerre, que Constantin, et non Valentinien ou son fils Gratien, comme on l'a prétendu à tort, aurait établie sur les hauteurs incultes du Hundsrück, dans le voisinage de Belginum. — *Voir* les *Jahrb.*, VII, p. 73.

Dumnissus est encore cité sous le nom de *Domnissa* dans une charte de l'empereur Othon III. (Minola, *Kurze Uebersicht dessen was sich unter den Römern am Rheinstrome merkwürdiges ereignete*, p. 157.)

Digitized by Google

Bingium (Bingen) que la Carte fait succéder à Dumnus, appartenait au territoire des Vangions (1).

Sur la voie de Trèves à Cologne, la carte et l'Itinéraire comptent dans le territoire des Tréviriens les localités suivantes :

Beda vicus, à douze lieues de Trèves. Ce village répond incontestablement à la ville actuelle de Bitbourg, où l'on a découvert, outre beaucoup d'autres antiquités germaniques et romaines, les substructions d'une *villa* qui ne le cédait guère en étendue et en importance à celle de Fliessem. Sur une surface de sept hectares, on a retiré une quantité de tuiles et de pierres taillées, des tronçons et des chapiteaux de colonnes, de nombreux fragments de peintures murales, de sculptures et de mosaïques. On y voit encore dans un bon état de conservation, une chambre, longue de dix-neuf pieds trois pouces, et large de onze pieds, dont les murs sont construits en appareil réticulaire (*opus reticulatum*). Les ruines d'une autre grande villa ont été déblayées, en 1842, à trois quarts de lieue de Bitbourg et à quelques pas de la route d'Oberweis (2).

Ausava vicus, à douze lieues de Beda. Cette station, de l'avis de Wiltheim, Hontheim, Minola, Böcking et Steininger, était fixée au village de Oos, qui s'écrit

(1) *Voir* aussi sur la voie militaire de Trèves à Mayence, le *Jahresbericht de* 1856, de la Société de Trèves, p. 33.

(2) *Hist. de l'architect. en Belg.*, t. I, p. 154. *Jahrbücher,* I, 35 ; III, 68. Schmidt, *Baudenkmaler der röm. Periode,* etc., *in Trier und seine Umgebungen.* — *Voir* aussi Steininger (p. 139), qui rapporte les inscriptions de deux colonnes milliaires découvertes en 1823, à environ une lieue de Bitbourg. Elles datent l'une du règne de Trajan, l'autre de celui d'Adrien.

Huosa dans une charte de Louis le Débonnaire de l'an 830. D'Anville et Ukert se prononcent cependant pour Schonck.

Egorigium vicus, à douze lieues d'Ausava, distance trop forte de moitié, si, comme le veulent d'Anville, Hontheim, Minola et Steininger, cette station correspond à Jünkerath, où l'on trouve des restes d'édifices romains et beaucoup de tombeaux germaniques. Au siècle dernier, on y découvrit les débris d'un cénotaphe que Rau attribue à Caius et Lucius, petits-fils d'Auguste (1).

Marcomagus vicus, à huit lieues d'Egorigium, répond à Marmagen, où l'on rencontre des débris de constructions romaines. On conteste l'authenticité d'une pierre milliaire qui y aurait été découverte anciennement (2).

Belgica vicus, mentionné par l'Itinéraire seul et placé à huit lieues de Marcomagus, devait déjà appartenir, ainsi que le vicus de *Tolbiacum,* qui suit cette station, au territoire des Ubiens. Peut-être même que Marcomagus y appartenait également.

Sur la route de Trèves à Strasbourg (*Argentoratum*) par Bingen et Mayence, route encore inconnue à la Carte, l'Itinéraire ne marque qu'une seule localité qui appartînt aux Tréviriens, *Baudobrica,* à dix-huit lieues de Trèves, car la station la plus voisine, *Saletio,* qui en était éloignée de vingt-deux lieues, appartenait probablement aux Vangions. Le nom du village de Bubberig, sur la Brims, paraît rappeler celui de Baudobrica (3).

(1) Rau, *Monumenta vetust. Germ. Jahrbücher,* etc., III, 62-64.

(2) Schannat, *Eifelia illustrata,* et, d'après lui, Steininger donne l'inscription de cette pièce. *Voir* aussi les *Jahrb.,* I, p. 117.

(3) Steininger, p. 173. D'Anville le place à Berrig, Ukert à

Sur la voie qui se dirigeait de Trèves à Metz, par la rive droite de la Moselle, et qui n'est décrite que sur la Carte, on trouvait dans la Trévirie deux stations, *Caranusca* et *Ricciacum,* situées, la première à dix lieues de Trèves et la seconde à une égale distance de *Caranusca*. Steininger cherche cette dernière au village de Cahren près de Metzkirchen, et Ricciacum à Ritzingen (1).

La route de Trèves à Reims est de toutes la plus importante pour nous. L'Itinéraire où elle est seule décrite, comme nous l'avons déjà fait observer, y place sur le territoire des Tréviriens les trois stations suivantes :

Andethannale vicus, à quinze lieues de Trèves. Ce village répondait, non pas à Echternach, comme l'ont

Budelich. Wastelain, Minola et d'autres, le confondent avec Bodobriga (Boppart), dont il sera question à la p. 460.

Voir aussi *Jahrbücher des Vereins,* etc., IX, p. 187.

(1) Sur la Carte, la position de ces deux stations est intervertie. (*Voir* Steininger, p. 152).

D'Anville et Ukert, qui n'ont pas fait cette remarque, posent Caranusca, l'un à Garsch, un peu au delà de Thionville, l'autre, à l'est de Sierck ; Cluvier le met à Saarbourg. D'Anville fixe l'emplacement de Ricciacum à Remisch ; Wastelain à Ritzingen ; Ukert à Relingen.

On rencontre aussi, sur la rive gauche de la Moselle, de nombreux vestiges d'une voie conduisant de Trèves à Metz, par Dalheim, où existait un grand camp romain dont nous parlerons plus loin. D'après Wiltheim, Steininger et Schneider, cette route doit avoir fait partie de celle que l'Itinéraire décrit depuis Sirmium en Pannonie jusqu'à Trèves. (Wiltheim, p. 100. Steininger, p. 150. Schneider, *Die Römische Militärstrasse auf der linker Moselseite, von Trier nach Metz,* dans le *Jahresbericht des Vereins von Alterthumsfreunde im Rheinlande,* t. XVII, p. 53.

cru plusieurs savants, entre autres Bergier, Brower, Dom Bouquet, d'Anville, Wastelain et Dewez, mais au village d'Ober et de Nieder-Antwen, à deux lieues de Luxembourg (1), dont le sol recèle de nombreux débris d'antiquités et où la voie romaine est parfaitement conservée. Wiltheim dit avoir vu dans sa jeunesse à Hostert, à un trait d'arbalète d'Antwen, des restes considérables d'un grand édifice carré, avec de vastes souterrains construits en briques (2). Il donne le dessin

(1) *Voir* Steininger, p. 158, *Itinéraire* de l'abbé de Feller, t. II, p. 158, surtout J. Engling, *Andethanna vormals und nachmals*, dans les *Publications de la Société pour la conservation des monuments historiques dans le grand duché de Luxemb.*, t. VI, p. 199.

(2) « *Prope ab Andethanna* (Antwen), dit le père Wiltheim, *intra teli jactum ad paræciæ vicariam ædem visebatur patrum memoria immane rudus. Squalet etiamnunc ingens et tuberatus subinde colliculis acervus, a quo nomen loco Hostert seu ut tabulæ Henrici, comitis Luciliburgensis, anni MDCLXXVI,* Hosteren, *quod ruinas dicimus. Nunc viridi terreno cuncta vestiuntur, ita tamen ut statim cæmenta saxorum subsint levi cespitum corio. Adolescentibus nobis, commoto acervo, apparuere subterranei fornices latere cocto, pari opere quo vetus porta Treviris, magnæ molis indicio. Circum hæc vestigia ima latissimi muri longo admodum in quadrum excursu.* » (P. 225.)

Dans ses notes sur la vie de saint Wulfilaie, par Grégoire de Tours, publiées par M. de Reiffenberg, dans les *Bulletins de l'Académie*, t. VII, 2e partie, p. 300, le savant Jésuite donne de ces ruines la description suivante : *Duplicem hodie pagum* (Nieder et Ober-Antwen), *media interjacet parochialis ecclesia cum ædibus pauculis juxta Ober-Antwen, in loco quem Hostert nuncupant, a ruderibus veteris Andethannæ, ubi circa rivum et fontem qui in sylvæ circumfusæ faucibus oritur, longo tractu etiamnum nuper vidimus veteres ruinas, arcubus, stylis, pavimentis tesselatis, muris, quales Treviris in occidentali amphitheatri vestibulo supersunt, conspicuas. Multa etiam illic vetus*

d'un masque en pierre qui y existait encore de son temps et qui paraît avoir servi de bouche de fontaine, et celle d'une inscription funéraire (1). D'autres restes de bâtisses, un grand nombre de poteries, de monnaies, etc., ont été trouvés à Antwen et à Hostert, notamment en 1845 et années suivantes (2).

Sulpice Sévère rapporte que lorsque saint Martin retourna à Tours, de son second voyage à Trèves, en 384 ou 385, où il s'était rendu auprès de l'empereur Maxime, il s'arrêta aux environs du village d'Andethanna, alors entouré de vastes forêts (*haud longe a vico cui nomen Andethanna, qua vastæ solitudines sylvarum secreta patiuntur*), pour pleurer la faiblesse qu'il avait eue de communiquer avec les hérétiques Ithaciens (3).

Romanorum suppellex effossa, plurima aurea, argentea, ærea Romanorum numismata, præsertim Hadriani, Commodi, Numeriani; aliorum posteriorum imperatorum nulla.

Certum est, écrivait, en 1736, M. Meys, curé de Schüthingen et d'Hostert, ... *quod antiquitus in illo loco* (Hostert) *plurima et grandia fuerint ædificia, hodieque satis apparet ex magno numero antiquorum fundamentorum, quæ ubique reperiuntur in hortis pratisque vici hujus, qui et muris erat circumcinctus undique, quorum etiam adhuc reperiuntur fundamenta.*

La conclusion que Wiltheim tire, dans cette trouvaille, de l'absence de monnaies postérieures à Numérien, est sans fondement, comme le prouve la découverte faite plus tard de monnaies frappées sous des règnes plus récents.

(1) Fig. 203 et 204.

(2) *Voir* les *Publications de la Société,* etc., t. I, p. 29; t. II, p. 16; t. III, pp. 21, 22, 23; t. IV, p. 199; t. VI, p. 205. *Bulletins de l'Académie,* 1840, 2e partie, p. 233.

(3) Sulp. Sev., dial. III, 11.

Ce passage, comme celui d'Ausone qui concerne *Novimagus,*

Orolaunum vicus, à vingt lieues d'Andethanna. C'est la ville actuelle d'Arlon (1). Trèves excepté, il n'est aucun point de la Belgique ancienne où l'on ait trouvé, sinon autant d'antiquités, au moins autant de monuments sépulcraux.

Déjà au XIe siècle les ruines romaines d'Orolaunum fournirent des matériaux pour la construction des bâtiments claustraux et de la crypte de l'abbaye de Saint-Hubert (2).

démontre combien aux IVe et Ve siècles la culture avait encore fait peu de progrès dans le Trévirois, même le long des grandes voies romaines.

Le Grünwald est un reste des vastes forêts dont parle Sulpice Sévère.

(1) « Elle subsistait longtemps avant que les Romains eussent conquis les Gaules, dit Bertholet, en parlant de la ville d'Arlon, et ils l'appellent dans leur Itinéraire *Oralaunum vicus.* Sur quoi il faut remarquer que ce mot de *vicus* dénotait quelque chose de considérable : c'était, selon la Notice de l'Empire, la capitale d'un pays ou d'un canton assez étendu..... Pour preuve de l'estime que le sénat romain en faisait, c'est qu'il leur adressait ses ordonnances, comme aux villes, et Trebellius Pollio en fait mention de cette manière : *Senatus populusque romanus proconsulibus, præsidibus, legatis, ducibus, tribunis, magistratibus ac singulis civitatibus et oppidis et vicis et castellis, salutem.* (Bertholet, *Hist. de Luxemb.*, t. I, p. 404.)

Bertholet a fait preuve de peu de jugement dans ce passage. D'abord, rien n'atteste l'existence d'Arlon avant la domination romaine. Ensuite, quiconque possède un peu le latin sait fort bien que le mot *vicus* n'a jamais eu d'autre signification que celle de *rue* et de *village.* La formule des sénatus-consultes que l'auteur cite à l'appui de son assertion, la réfute au contraire complétement, puisque les *vici* y sont placés au dernier rang des administrations : *civitatibus, oppidis, vicis et castellis* doit se traduire : aux villes, aux bourgs, aux villages et aux châteaux (ou villages fortifiés).

(2) Wiltheim, p. 227.

Wiltheim décrit une vingtaine de monuments ou fragments de monuments funéraires, qui, vers le milieu du XVIIe siècle, se voyaient encore à Arlon, ou avaient été enlevés avec beaucoup d'autres, et transportés par le comte de Mansfeld dans les beaux jardins qu'il avait créés près de Luxembourg (1).

Lorsqu'en 1671 on nivela une partie des remparts d'Arlon, pour fortifier la ville sur un nouveau plan, on s'aperçut qu'ils recouvraient un mur antique de pierre, d'une largeur telle qu'un chariot aurait pu y circuler à l'aise, et soutenu à l'intérieur par des contreforts hémisphériques ou en forme de demi-tours. Cette enceinte était circulaire et partagée en deux sections par un mur commun, qui traçait en quelque sorte la corde de deux arcs. Les fondements étaient composés en grande partie d'épitaphes et d'autres débris de tombeaux romains dont plusieurs par les dimensions des pierres et la richesse de la sculpture témoignaient avoir appartenu à des mausolées de l'importance de celui d'Igel (2).

On retira aussi des déblais le torse d'une statue de

(1) WILTHEIM, pp. 230-240.

Parmi ces débris se trouvait, dans le couvent des capucins d'Arlon, le prétendu autel de la lune (*Ara lunæ*), dont la crédulité du vulgaire s'était servie pour bâtir ces fables ineptes sur l'origine et le nom d'Arlon qui, bien que pleinement réfutées par Wiltheim et Bertholet, ont encore trouvé, au siècle dernier, un défenseur dans le magistrat de la ville, par l'organe du capucin Bonaventure. Wiltheim a prouvé que cette pierre sculptée n'était qu'un fragment de tombeau. De nos jours même, il est des gens qui ont la bonhomie de croire à des contes pareils ! (*Annales de la Société pour la conservation des monuments*, etc., *dans la province de Luxembourg*, t. I, p. 133.)

(2) WILTHEIM, p. 266.

grandeur naturelle, que Wiltheim présume avoir été un Apollon, et quatre autels votifs, le premier aux effigies de Mercure et de Minerve sur deux de ses faces, les deux autres faces étant presque entièrement frustes ; le second, aux effigies d'Apollon, de Jupiter et d'Hercule ; le troisième, à celles de Jupiter, d'Hercule et de Minerve ; le quatrième, à celle de Cybèle (1).

Cette remarquable découverte prouve que la station et le *vicus d'Orolaunum* furent fortifiés à la hâte, sans nul doute, vers la fin de l'empire, lorsqu'il s'agissait de défendre contre les incursions fréquentes des barbares une voie militaire aussi importante que celle qui servait de communication directe entre Trèves et le centre de la Gaule. La présence d'autels et de tombeaux païens a fait conclure avec raison au P. Wiltheim que ces fortifications devaient dater d'une époque où le christianisme était triomphant partout, et il la fixe à l'an 408 (2). Je les crois d'une date plus récente encore, et postérieure à la rédaction de la Notice de l'empire, qui n'aurait pu, me semble-t-il, passer sous silence *Orolaunum*, s'il avait été dès lors un poste militaire, comme la station voisine d'*Epoissus*.

Des travaux de construction, exécutés en 1853, dans une maison sise au pied du rempart de la Ville-Haute, et qui nécessitèrent la démolition d'un pan du mur romain, mirent à jour dans les fondements d'autres

(1) Tous les monuments, tant ceux qui furent déterrés en 1671, que ceux qui l'avaient été antérieurement et qui étaient parvenus à la connaissance de Wiltheim, sont décrits et figurés dans l'ouvrage de ce savant.

(2) Wiltheim, p. 267.

monuments funéraires analogues à ceux dont nous venons de parler.

L'Académie nous ayant chargés, M. Roulez et moi, de constater sur les lieux le résultat de cette découverte, à notre retour mon savant confrère adressa à la compagnie, en notre nom collectif, un rapport qui fut imprimé dans les Bulletins de l'Académie, et qui contient une description détaillée de tous les débris recueillis par la Société archéologique de la province de Luxembourg dans le musée provincial, dont ils font aujourd'hui le principal ornement (1); cette description me dispense d'entrer dans des explications sur ces tombeaux, tous couverts de curieuses sculptures. Il me suffira de dire qu'ils sont au nombre de seize, y compris deux fragments déterrés, en 1844, dans un autre endroit du rempart (2).

Il est difficile de croire que tant de monuments funéraires, et des monuments de cette importance, soient originaires d'une localité aussi obscure et aussi peu considérable que le village d'Orolaunum. Il est probable que primitivement ils dépendaient de plusieurs riches *villas* des environs et étaient placés le long de

(1) *Voir* les *Bulletins de l'Acad.*, t. XXI, 2e partie, p. 678.

(2) Le premier de ces débris consiste en deux sections d'une grande base de cinq mètres de diamètre, ornées d'un bas-relief représentant une chasse.

Dans la maison de M. Resibois, à Arlon, se trouvent aussi quelques monuments qui ont été décrits par M. Roulez, dans une note imprimée dans les *Bulletins de l'Acad.*, t. IX, 2e partie, p. 350, par feu M. le chevalier de la Basse-Mouturie, dont le travail a été publié dans l'*Investigateur, journal de l'institut histor.*, août 1843; et par M. le professeur Engling, dans les *Publications de la Société archéolog. du grand duché de Luxembourg*, t. IX, p. 83.

la route, comme les mausolées d'Igel, de Bollendorf, de Waldbillig, etc.

Des monnaies, des poteries, des vases en verre, des statuettes et autres objets de cette nature, ont été trouvés aussi à Arlon (1); Wiltheim cite nommément une main de fer tenant une clef, et qu'il prend pour le fragment d'une statue du destin (2).

Près d'Arlon, se voit un long conduit souterrain voûté que l'on croit d'origine romaine.

En 1840 ou 1841, on mit au jour dans les prairies à droite du chemin qui conduit d'Arlon à Sesselig, des murailles larges et épaisses, des pierres sculptées, des briques et des tuiles romaines (3).

Epoissus, à vingt lieues d'Orolaunum. Sa position répond à Carignan (Ivois). Cette station doit avoir été fortifiée au IVe ou Ve siècle, car la Notice de l'empire, qui la cite sous le nom d'*Epusus* ou *Epusum,* y place un corps de *Læti Asti* (4); aussi Grégoire de Tours donne-t-il à Epoissus, qu'il écrit *Eposius*, le titre de *Castrum*. Il rapporte que saint Wulfilaie renversa, sur une montagne voisine, une statue colossale de

(1) *Voir* Wiltheim, pl. 240 à 243.

(2) P. 259, pl. 244.

(3) Sur les antiquités d'Arlon, *voir* aussi Bertholet, *Hist. du duché de Luxemb.*, t. I, 6e dissert. ; Heylen. *Dissert. de antiq. Roman. monumentis in Austr.-Belgio*, etc., pp. 424, 471 ; *Publications de la Société archéol. du grand duché de Luxemb.*, t. I, 25, 26; VI, 90; VIII, 72; IX, 83; X, 73, 74; *Annal. de la Société de la prov. de Luxemb.*, t. I, pp. 131 et 133 ; le chevalier de la Basse-Mouturie, *Itinér.*, etc., p. 13.

(4) *Præfectus lætorum Astorum, Epuso, Belgicæ primæ.* *Voir* Wiltheim, p. 269.

Diane (1): preuve qu'à peu de distance de Trèves même, le paganisme florissait encore au VIe siècle.

Wiltheim ne connaît d'autres antiquités découvertes à Ivois, que des monnaies romaines (2).

La station intermédiaire entre Epoissus et Reims, *Vungum vicus,* à vingt-deux lieues de cette dernière cité et d'Epoissus, appartenait au territoire des Remois.

Il y avait encore deux voies militaires qui, sans communiquer directement avec Trèves, traversaient le territoire des Tréviriens. La première est celle, qui, partant de l'extrémité de la Batavie, longeait le Rhin jusqu'à Bingen, puis conduisait par Trèves et Metz à Strasbourg; la seconde allait de Reims à Cologne, en traversant les Ardennes. On trouvait dans le Trévirois les localités suivantes :

Sur la route de *Lugdunum-Batavorum* à *Argentoratum.*

Antunnacum, la ville actuelle d'Andernach, que l'Itinéraire place à dix-sept lieues de Bonn, la Carte à neuf et la colonne de Tongres à huit lieues de la station intermédiaire de Rigomagus qui disparaît dans l'Itinéraire. Ce fut sans nul doute un des forts construits sur le Rhin, par Drusus. Ammien Marcellin le comprend parmi les sept places que Julien reprit, en 359, sur les Allemands. Bien que situé, sur le territoire trévirien, Antunnacum dépendait militairement, au Ve siècle, du duc ou général de la Germanie supérieure, établi à

(1) Greg. Tur., *Hist.*, VIII, 15.

(2) *Antiquitates coram videre mihi non datum. Accipio tamen, vix ullas esse, nisi quod nummi romani colliguntur. Sarrasinos vocat plebecula, cui mos exotica et ignota sibi barbaro nomine afficere.* (P. 269.)

Mayence. La Notice de l'empire y place le commandant des *Acincenses* (1).

Après la conquête des Francs, le château d'Antunnacum devint, comme tant d'autres forts romains, une *villa* royale. Le roi Sigebert fut le dernier qui l'habita; il en fit don à l'abbaye de Malmedy, qui le convertit en prévôté (2). Il ne reste plus à Andernach aucun vestige de constructions romaines, car les prétendus bains sous l'hôtel de ville et la porte dite Römerthor sont des bâtisses du moyen âge; mais on connaît jusqu'à neuf autels votifs ou inscriptions d'autels votifs provenant d'Andernach ou des environs, dont un consacré à Jupiter, à Junon, à Mars et à Hercule, par la deuxième cohorte d'infanterie romaine (*civium romanorum peditum*); un à Jupiter, par un centurion de la 21e légion, trois à Hercule Saxanus, par la 10e légion *gemina*, par le porte-images (*imaginifer*) de la cohorte de l'infanterie asturienne, et par un porte-étendard de la 1re légion *Minervia;* un aux *Junonibus* et *Maternis* (Matronis ?) *Fratribus;* un à la déesse Epone, un aux *Matribus*, par un soldat de la flotte germanique, et un à Minerve, par un autre soldat de la même flotte. En 1807, on déterra plusieurs tombeaux romains, au pied de la montagne de Kirchberg, près de la ville. D'autres se découvrent encore journellement sur le chemin qui conduit à l'ancienne abbaye de Laach et au Tünnistein (3). Steiner a publié plusieurs de leurs épitaphes (4). L'ancien

(1) *Præfectus militum Acincensium, Antonaco.*

(2) *Voir* Minola, p. 215.

(3) *Id.*, p. 215.

(4) *Voir* Steiner, *Codex inscript. roman. Danubii et Rheni*, t. I, p. 62.)

directeur du gymnase, le docteur Richter, possédait naguère un cabinet d'antiquités, composé en grande partie d'objets recueillis à Andernach ou dans les environs (1).

Confluentes, aujourd'hui la grande et belle ville de Coblence, était un autre château (2) qui dut probablement aussi sa fondation à Drusus (3). La Carte et l'Itinéraire comptent neuf lieues de *Confluentes* à *Antunnacum;* la colonne de Tongres n'en met que huit. Il était également placé sous le commandement du duc de la Germanie supérieure et occupé, à l'époque de la rédaction de la Notice de l'empire, par le *Præfectus militum defensorum.* Le château de *Confluentes,* qui sous les Francs devint, comme *Antunnacum,* une *villa regia* (4), occupait la surface d'une colline, qui s'étendait du pont de la Moselle aux églises de Saint-Florin et de Notre-Dame. Il paraît avoir formé un quadrilatère, un peu irrégulier, de la longueur de soixante et de soixante-cinq verges, sur une largeur de cinquante et de quarante-cinq (5). Il n'en subsiste plus

(1) Schreiber, *Der Rhein,* 5e Aufl., p. 347. Cette collection se trouve aujourd'hui au musée de l'université de Bonn.

(2) *Confluentes, locum ita cognominatum, ubi amnis Mosella confunditur Rheno.* (Amm. Marcell., XVI, 3.)

(3) *Confluentes* est mentionné pour la première fois dans Suétone, à propos de la naissance de Caligula. (*Vitæ Cæsar., in Calig.,* 8.)

(4) Childebert y résida en 585; Thierry, en 721; et Charlemagne, en 807. Grégoire de Tours dit du premier : *Igitur legatos ad nepotem suum Childebertum rex* (Guntheramnus) *dirigit, qui morubatur tunc ad castrum Confluentis, quod ob hoc nomen accepit, pro eo quod Mosella Rhenusque amnes pariter confluentes, in eodem loco junguntur.* (*Hist. Franc.,* VIII, 13.)

(5) *Original-Ansichten von Deutschland,* t. VI, 13.)

la moindre trace, et tout ce que l'on connaît d'antiquités découvertes à Coblence se réduit à un bas-relief, autrefois encastré dans les murs de la ville, près de la porte dite Kompförte, et conservé aujourd'hui dans le local du gymnase (1); l'épitaphe d'un soldat de la 8e légion, plusieurs tombeaux renfermant des poteries, des larcymatoires de verre, des monnaies, etc., deux ou trois pierres meulières, une grande amphore et une douzaine de tuiles, dont une portait la marque de la 22e légion Claudia et une autre celle de la Minervia (2).

Sur la montagne où se trouve aujourd'hui la citadelle d'Ehrenbreitstein, les Romains avaient établi un *speculum* ou tour d'observation, comme l'a prouvé la démolition de la tour dite tour de César, dont la partie inférieure était évidemment de construction romaine et contenait des débris de tombeaux.

D'Anville et d'autres présument que la *Legio Trajana* de Ptolémée répond à *Confluentes*.

Entre Coblence et Bingen, l'Itinéraire ne place aucune station, mais la colonne de Tongres et la Carte y mettent celle de *Bondobrica, Bontobrice* (la ville actuelle de Bop-

(1) Ce bas-relief, représentant plusieurs personnages assis et debout (le père, la mère et les enfants), provient d'un tombeau. Il a quatre pieds et demi de hauteur, sur cinq pieds de largeur. La tradition porte qu'il fut trouvé dans le Rhin.

(2) *Original-Ansichten*, etc. (Steiner, *Inscript.*, etc., t. II, p. 55.)

Minola parle de vases d'argent découverts à Weiss, près de Coblence, et qui auraient servi à la confection de la vaisselle des électeurs.

Voir aussi Schreiber, *Der Rhein*, p. 254; *Coblenz als Römerstadt*, dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunde im Rheinlande*, II, p. 1.

part), à huit lieues de Confluentes, et celle de *Vosavia* (Ober Wesel), à neuf lieues de *Bontobrice* suivant la Carte, et à huit suivant la colonne qui écrit *Vosalvia*.

Bontobrice devait être encore un des nombreux châteaux de Drusus. La Notice de l'empire, qui lui donne le nom de *Bodobriga*, y place le *Præfectus militum balistariorum*, sous les ordres du duc de la Germanie supérieure. Bontobrice était par conséquent l'arsenal ou dépôt du matériel de guerre. Dans la maçonnerie de l'église on a trouvé une tuile avec la marque de la vingt-deuxième légion *Claudia*, et ailleurs l'épitaphe d'un *princeps II* de la légion XIV *Gemina*, qui avait servi quarante-six ans et fait seize campagnes (1).

Des urnes, des monnaies et autres objets d'antiquités romaines ont été découverts aussi à diverses reprises sur l'emplacement de ce *Castellum* dont les rois francs firent également une *Villa* royale (2). Il en fut de même de *Vosavia* qui, ainsi que tous les autres châteaux et stations romains sur le Rhin, à l'exception du *Castrum Moguntiacum*, ne s'éleva au rang de ville que pendant le moyen âge. Comme antiquités découvertes à Oberwesel, je n'ai trouvé mentionné qu'un grand dépôt de monnaies romaines d'or, déterré dans un bois voisin (3).

Sur la voie militaire de Reims à Cologne, qui n'est plus mentionnée par l'Itinéraire, la Carte compte les

(1) Steiner, *Inscript.*, t. II, p. 53.

(2) Minola, p. 161.

Bucherius a imaginé de mettre entre Bingen et Boppart un lieu qu'il nomme Ficelia, et où il place le meurtre de l'empereur Alexandre Mamméc qui périt, suivant Eusèbe et Orose, à Mayence, et d'après Aurélius Victor, dans un village de la Grande-Bretagne.

(3) Minola, p. 162.

deux stations de *Meduantum* et d'*Indesina*, dont la position est inconnue ou du moins fort incertaine (1).

Des grandes voies militaires de la Belgique convergeaient des routes secondaires ou chemins vicinaux (*viæ vicinales, diverticula*), construits également dans un but purement stratégique, soit pour aboutir à l'un ou l'autre point fortifié, soit pour faire communiquer entre elles, par des traverses, les grandes routes, soit enfin pour établir un passage direct et rapide à travers des contrées où ne se trouvaient pas de voies militaires (2). D'une importance secondaire, ils étaient généralement plus étroits et d'une construction moins dispendieuse que ces dernières. Il ne devait y exister ni stations, ni relais (*mansiones, stationes*). Leur construction devait être aussi postérieure à celle des grandes artères dont ils partaient ou qu'ils allaient rejoindre. Nous mentionnerons brièvement ceux de ces chemins dont l'existence est plus ou moins certaine, nous bornant pour leur description à renvoyer aux ouvrages qui en traitent d'une manière spéciale. A gauche de la Meuse, on cite les suivantes (3) :

(1) *Voir* Steininger, p. 151.

(2) *Sunt et vicinales viæ, quæ de publicis divertunt in agros et sæpe ad alteras publicas perveniunt.* (Siculus Flaccus, *De condit. agror.*)

Viæ vicinales quæ ex agris privatorum collatis factæ sunt, quarum memoria non extat, publicarum viarum numero sunt. Sed inter eas et cæteras vias militares hoc interest : quod viæ militares exitum ad mare, aut in urbes aut in flumina publica aut ad aliam viam militarem habent : harum autem vicinalium viarum dissimilis conditio est, nam pars earum in militares vias exitum habent, pars sine ullo exitu intermoriuntur. (*Digest.*, XLIII, tit. VII.)

(3) Il est vrai que M. Van der Rit en cite quantité d'autres ;

Le *diverticulum* de Bavai à Assche, bourg entre Bruxelles et Alost; il passe à droite des villes de Mons et d'Enghien, traverse les villages de Kester, Ternath, et s'arrête aujourd'hui à Assche, mais on présume qu'il se prolongeait jusqu'à la Batavie, par la route appelée Hoogstraete, qui commence au delà du bourg du même nom. S'il en fut ainsi, il est probable que cette traverse aura été construite après les guerres des Bataves, sous Vespasien. Elle était protégée par deux camps ou forts, érigés probablement au IIIe ou IVe siècle, ou même plus tard, l'un sur l'emplacement de Mons, l'autre à Assche. L'existence du premier est attestée par des traditions qui remontent jusqu'au VIIe siècle. Du second, il subsiste des vestiges assez apparents pour pouvoir reconstituer sa forme qui traçait un carré de treize hectares d'étendue. Les remparts de terre ont encore en quelques endroits une élévation de cinq à six mètres. On a trouvé, tant dans cette enceinte qu'aux environs, des fondements de

mais d'après de simples conjectures et sans preuve aucune. (*Voir* son ouvrage précité.) Il suffit à beaucoup d'auteurs modernes de rencontrer des routes portant la dénomination de *Heeren straet* (route seigneuriale), *Konings, Heerenweg* ou *Keysers straet,* pour en faire des voies romaines, comme si ces noms ne dataient pas du moyen âge. Il en est de même du nom de *Steen straet, Steenweg, Cauchie, Kiem et Kem, Oude straet, Ouden weg,* etc.

Ce ne fut guère qu'à l'époque des invasions des Normands, que l'on cessa entièrement de pourvoir à l'entretien des grandes routes, dont s'occupèrent avec sollicitude plusieurs princes de la première et de la seconde race. Sigebert de Gembloux, qui vivait au XIIe siècle, attribue la dénomination de chaussées Brunehaut que portent nos anciennes voies romaines à leur restauration par la reine Brunehaut. (Sigeb., *Chronogr.*, ad ann. 578, edit. Miræi.)

Voir aussi la joyeuse entrée de Jean III, duc de Brabant, en 1314, art. 6.

constructions romaines, d'autres objets d'antiquités et des monnaies de l'empire, dont les plus récentes datent de l'empereur Anastase (1). Dans un acte de l'an 1314, ce camp porte le nom de *Ortum Cæsaris* (2).

La route qui, partant de la voie militaire de Bavai à Tournai, dans le voisinage de Quiévrain, se serait dirigée sur Audenarde et Gand (3), et, suivant M. Van der Rit, sur l'embouchure de l'Escaut occidental (4); mais on ne peut en suivre aujourd'hui le tracé que jusqu'à Quevaucamps.

La route que Heylen et de Bast, qui le copie textuellement, comme en maint autre endroit, tracent de Bavai à Trèves (5), mais sur laquelle nous avons des doutes.

Celles que d'Anville, d'après les cartes des ingénieurs français, conduit de Cassel à Mardick, de Cassel à la côte au delà de Dunkerque, et de Cassel au bord de la Lys, à un endroit appelé Bac à Tienne, entre Aire et Saint-Venant (6).

(1) Hariger, abbé de Lobes au xe siècle, attribue, dans la vie de sainte Berlinde, la destruction du camp ou château d'Assche aux Huns. (*Acta SS. Belgii*, t. V, p. 265.)

(2) *Voir* Galesloot, *Nouv. conjectures sur la position du camp de Q. Cicéron, à propos de la découverte d'ancienn. fortificat. à Assche*, dans les *Nouv. mém. couron. de l'Acad. de Belgique*, t. XXI et Wauters, *Hist. des env. de Brux.*, t. I, pp. 424 et suiv.

(3) Heylen, p. 457. De Bast, p. 94.

(4) Van der Rit, p. 10.

(5) Heylen, p. 440. De Bast, p. 106.

(6) *Notice des Gaules*, p. 209.

M. Cudell pense que la troisième de ces routes pourrait bien être la même que celle qui, sur la colonne de Tongres, conduit de *Castellum* à *Nemetacum* et sur laquelle se trouve la station de *Fines* qui devait marquer la limite des Ménapiens et des

Enfin, deux routes conduisant de Famars sur la grande voie de Bavai à Tournai et sur celle de Bavai à Cambrai (1). Il est probable qu'elles ne datent que de l'époque où le *Fanum Martis* acquit quelque importance comme place forte.

A la droite de la Meuse, les voies secondaires furent beaucoup plus nombreuses, et cela s'explique aisément par l'importance stratégique de la contrée abrupte et élevée, placée entre les deux grandes lignes fluviales de défense, le Rhin et la Meuse, qu'elle commandait entièrement. Cette importance s'accrut encore depuis le IIIe siècle, lorsque les irruptions incessantes des barbares engagèrent plusieurs empereurs à fixer leur résidence à Trèves, et à en faire le siége de la préfecture des Gaules.

La voie militaire de Trèves à Cologne était mise en communication avec celle de Trèves à Reims, par une traverse de Nöwel à Falzel, et de Sirzenick à Wasserbillig (2), où elle se prolongeait par Ingeldorf, Berbourg, Zittig ou Beck, Hirsberg, Breitweiler et Medernach, pour aboutir probablement à Ettelbruck (3). Un autre *diverticulum* conduisait de la station de Beda (Bitbourg)

Atrébates (*Bulletins de l'Académie*, t. III, p. 396); mais dans ce cas elle aurait dû être une voie militaire et non une route secondaire.

Malbrancq compte aussi une route romaine entre Cassel, Bruges et Anvers; nous la croyons purement imaginaire.

(1) Heylen, p. 440. De Bast, p. 44.

(2) Steininger, p. 40, *Jahrb. des Vereins*, etc., III, p. 57.

(3) *Publicat. de la Société archéol. grand-ducale du Luxembourg*, III, p. 179. Lévêque de la Basse-Mouturie, *Itinéraire du Luxemb. germ.*, p. 233.

à Aix-la-Chapelle, par Nattenheim, Biekendorf, Ærliek et Saint-Vith (1).

La voie directe de Trèves à Mayence était mise en contact avec la branche de cette route qui longeait la Moselle par une traverse partant de *Belginum* (2). Un second *diverticulum* s'étendait de Bisweiler à Bacharach, sur le Rhin (3). Un troisième se dirigeait d'Elzerath, commune de Merscheid (arrondissement de Berncastel), sur Riol (*Rigodulum*), placé sur les bords de la Moselle (4).

Sur la voie de Trèves à Strasbourg, on rencontrait les chemins vicinaux de Theley à Otweiler et à la Soure, et de Trèves à Birkenfeld et Fronhausen (5).

Sur celle de Trèves à Metz (rive droite de la Moselle), un *diverticulum* menait de Bous, Neunkirchen et Welfrange au camp de Dalheim, posé sur la voie de la rive gauche (6). Trois routes conduisaient de la première de ces voies militaires, l'une par Blischdorf à Saarbourg, la deuxième d'Öft à Castell et à Medorf, la

(1) *Jahrb.*, 1856, p. 11.

D'après une note que j'ai recueillie au dépôt des archives du royaume, on découvrit, en 1768, dans les Fagnes, entre Saint-Vith et Limbourg, une chaussée romaine de deux lieues de longueur (de Sourbroudt à Neaux) et de dix-sept à dix-huit pieds de largeur. Elle était construite en pierres de toutes grosseurs.

(2) Steininger, p. 166.

(3) *Id.*, p. 166.

(4) *Jahrb.*, 1855, p. 36.

(5) Steininger, pp. 175, 176.

(6) *Publicat.*, etc., VII, p. 135. Steininger, p. 156. *Jahrb.*, 1855, p. 40.

A Stadbredimus, cette route passait un gué remarquable par les énormes pierres de taille dont il est encore pavé.

Digitized by Google

troisième de Merzkirchen par Sinz et Wochern à la Moselle au-dessus du village de Beuern (1).

De la voie de Trèves à Reims, débouchait un *diverticulum* qui se dirigeait d'Arlon sur Kœrich et de là probablement à Rospelt et Kehlen, où une bifurcation devait conduire d'un côté au Tossenberg et de l'autre à Altrier; là, la traverse se séparait de nouveau pour aboutir d'une part à Bitbourg par Condorf, Echternach, Viel et Oberweis, et de l'autre part, au camp romain de Wollendorf par Betdorf et Bollendorf où l'on traversait la Soure sur un pont romain, dont les piles existent encore. Ce dernier chemin était coupé à angle droit par le *diverticulum* de Wasserbillig que nous avons compté parmi les routes vicinales de la voie militaire de Trèves à Cologne, et qui, après avoir touché au camp d'Altrier, se dirigeait par une courbe sur la hauteur de Breitweiler, de là à Medernach, d'où il paraît s'être prolongé sur Ermsdorf, Stegen et Ingeldorf (2).

Entre Arlon et Antwen un autre *diverticulum* divergeait sur Dalheim et Weiler-la-Tour, par Hassel, Itzig, Gasperich, Merl, etc. (3). Un deuxième, large de six mètres, partait de Kaap et aboutissait au Tittelberg par Garnich (4). Un troisième conduisait d'Arlon

(1) Wiltheim, p. 110. Steininger, p. 156. *Jahrb.*, 1855, pp. 59 et 40.

(2) *Publicat. de la Société du grand duché de Luxemb.*, t. IV, p. 144; VI, p. 127.

(3) *Ib.*, V, 143; VII, 124.

(4) *Ib.*, V, 89. — L'existence d'un *diverticulum*, que le chevalier de la Basse-Mouturie (*Itinér.*, etc., p. 47) place entre Mamer et le Titelberg, est contestée par M. Namur, secrétaire de la Société archéologique du grand duché de Luxembourg.

Digitized by Google

à Luxembourg par Mamer et Strassen (1). Un quatrième aurait conduit d'Arlon à Namur par Stockweiler, Wisenbach, Senonchamps, Mende-Saint-Étienne, Giveroule et Marche (2).

La Notice de l'empire cite comme postes militaires plusieurs localités de la Belgique, qui ont été passées sous silence par la Carte de Peutinger et l'Itinéraire d'Antonin ; tels sont *Fanum Martis, Locus Quartensis et Hornensis* et *Cortoriacum*.

Fanum Martis, le bourg actuel de Famars, à quatre lieues de Bavai et à une de Valenciennes, ne doit avoir été dans le principe qu'un sanctuaire consacré à Mars, ainsi que l'indique son nom (3). Vers la fin de l'empire, et probablement après la destruction de *Bagacum*, les Romains fortifièrent ce lieu qui était peut-être déjà devenu alors un *vicus*. La Notice y place un commandant de Lètes Nerviens (4) ; et *Fanum Martis* dont la population avait dû s'accroître de tous les habitants fugitifs de Bagacum et d'autres localités voisines, acquit

(1) Wiltheim, p. 94. De la Basse-Mouturie, p. 23.

Wiltheim mentionne aussi un *diverticulum* d'Antwen (*Andethanna*) à Luxembourg et Dalheim (p. 95).

Voir aussi Steininger, p. 149, et la Basse-Mouturie, p. 51.

(2) Wiltheim, p. 109. Steininger, p. 152. De la Basse-Mouturie, p. 13.

(3) *Folcuinus de gestis abbat. lobiens.*, apud d'Achéry, *Spicileg.*, t. II, p. 731. Bolland., *Acta Sanctor.*, mensis aug., t. II, pp. 674 et 686.

(4) *Præfectus lætorum Nerviorum, Fano-Martis, Belgicæ secundæ.*

Ces *læti Nervii* faisaient probablement partie des prisonniers de guerre francs, que l'empereur Probus avait transférés dans les *deserta Nerviorum*.

bientôt une telle importance, qu'il communiqua son nom à une partie du Hainaut, le *pagus Fanomartensis* (1).

L'enceinte romaine existe encore presque entière, comme nous avons eu lieu de nous en convaincre sur les lieux (2). Elle présente un parallélogramme qui se termine en hémicycle à l'entrée du château. Nous en joignons ici le plan qui nous a été donné par les propriétaires actuels.

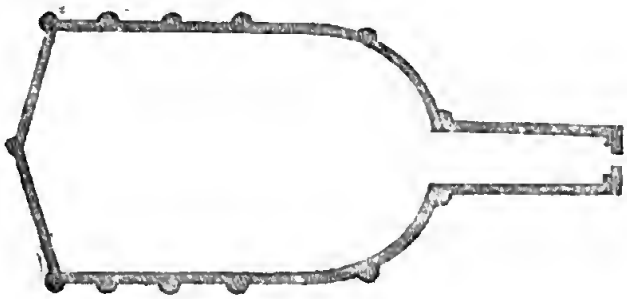

(1) *Voir* Wastelain, p. 409. De Bast, 2e suppl., p. 150.

Herman Muller (*der Lex salica*, p. 32) prétend que le *Fanum Martis* et le *Dispargum castrum*, d'où Clodion partit pour conquérir la Belgique, ne sont qu'une seule et même localité, parce que le *Dis* des Germains répond au Mars des Romains; mais Grégoire de Tours dit formellement que *Dispargum* était placé dans la Tongrie : *in termino Thoringorum*, et l'on voit par d'autres passages de son histoire des Francs (II, 37; IV, 14; VII, 9; VIII, 30, 38), que chez lui le mot *terminus* a la signification de pays, territoire, et non celui de frontière. Ceux qui ont cherché le *castrum Dispargum* dans le Brabant, à Diest ou à Duisbourg entre Louvain et Bruxelles, se sont donc trompés également.

(2) *Præfert* (Fanum Martis), écrivait Bucherius dans la première moitié du XVIIe siècle, *castelli romani ingentia firmissimaque etiamnum rudera, ingenti a nobis et admiratione et voluptate visa excussaque : e quibus nummi plures eruuntur, a nobis itidem inspecti.* (*Belgium rom.*, p. 495.)

Les murs, flanqués de tours hémisphériques, ont été construits grossièrement, et comme à la hâte, de pierres irrégulières, unies par une couche épaisse de ciment romain, et sont entremêlés d'ossements et de débris d'architecture, sauf à un des côtés où l'on remarque un fragment de mur à revêtement régulier de petit appareil, et qui doit avoir fait partie d'un bâtiment plus ancien que cette enceinte, — peut-être le temple même de Mars — comme il est aisé de le reconnaître à la manière dont on a cherché à utiliser cette bâtisse dans les grossières constructions qu'un besoin urgent avait fait élever (1).

Aux XVIIe et XVIIIe siècles, on a déterré sur l'emplacement de ce château quantité de monnaies, des poteries, des ustensiles, des statuettes et autres antiquités romaines (2). Les découvertes les plus importantes ont eu lieu, de 1823 à 1825, lorsqu'on pratiqua des fouilles régulières. On mit alors au jour les restes d'un aqueduc, d'un hypocauste, des fragments de sculpture, des objets antiques de toute nature et plus de trente mille monnaies romaines d'argent, sans compter celles qui étaient de bronze (3).

Le *locus quartensis* (4) *et hornensis* paraît répondre aux villages de Quartes sur Sambre et d'Hargnies. Le

(1) Un grand chapiteau corinthien ou composite, que nous avons trouvé dans l'écurie d'une brasserie de Famars, a pu faire partie du temple de Mars ; il a été déposé au musée de Valenciennes par les soins de M. Arthur Dinaux.

(2) *Voir* DE BAST, 2e suppl., p. 155.

(3) Une partie de ces antiquités a passé du cabinet de M. Arthur Dinaux dans le musée d'antiquités de Belgique.

(4) Un manuscrit de la Notice porte : *quantensis;* un autre *quaterni.*

Digitized by Google

premier (1), qui était placé sur la voie de Bavai à Reims, doit avoir tiré son nom de la distance (quatre lieues gauloises) où il se trouvait de Bavai. Ces deux localités servaient de station à la flottille que les Romains tenaient sur la Sambre (2). Nous avons dit que c'est à Quartes qu'aurait été découverte, en 1777, l'inscription plus que suspecte qui fait mention de la construction des voies romaines de la Belgique, par M. Vips. Agrippa. Nous n'oserions garantir davantage la découverte dans cette localité d'un lampadaire en bronze et de sa lampe qui se trouvent à notre musée d'antiquités.

Les deux corps de *Cortoriacenses* mentionnés par la Notice (3) semblent désigner avec d'autant plus de certitude la ville actuelle de Courtrai, que déjà Courtrai reçoit le titre de bourg (*Municipium*) dans un docu-

(1) *Voir* de Bast, 2e suppl., p. 86.

Böcking est d'avis que le *locus quartensis et hornensis* se trouvait sur le territoire des Ambianois (département de la Somme), *Notitia dignitatum imperii*, t. II, p. 841.

(2) *Præfectus classis sambricæ in loco Quartensi sive Horneusi.*

(3) *Sub dispositione viri illustris*
Magistri peditum præsidis
. . . . . .
Auxilia Palatina sexaginta quinque
. . . . . .
Cortoriacenses

Intra Gallias cum viro illustri
Magistro equitum Galliarum
. . . . . .
Cortoriacenses.

(*Notitia dignit. imperii*, édit. Labbe, sect. 38 et 40.)

ment authentique du VIIe siècle (1). Un certain nombre de monnaies du haut empire sont, du reste, les seules vestiges de la domination romaine que l'on ait découverts jusqu'ici, tant dans cette ville que dans ses faubourgs (2).

Les corps des *læti lagenses,* que la Notice place à proximité de Tongres (*prope Tungros*) (3), portaient-ils ce nom du camp qu'ils occupaient aux environs de cette ville? Ce qui rend ce fait, sinon certain, au moins probable, c'est qu'on trouve encore sur le bord du Jaer, dans la Hesbaye, à droite de la voie romaine de Bavai à Tongres, le village de Lowaige dont le nom paraît dériver de *Lagium,* et où, suivant Bucherius, il existait encore de son temps des ruines d'un château romain (4).

On n'est point d'accord sur la position de *Marcæ* où la Notice place un corps de Dalmates, et moins encore sur celle du *Portus Æpatiaci* qu'elle fait garder par un corps de Nerviens (5). Tandis que les uns fixent

(1) *Voir* DE BAST, *Recueil,* etc., p. 171.

(2) *Voir* le même, p. 172.

Les *Valentinenses,* que la Notice nomme à diverses reprises, sont rapportés par plusieurs savants à Valenciennes, qui n'est mentionné dans des documents authentiques que depuis le IXe siècle. Böcking est loin de partager cet avis. (*Notitia dignitatum,* etc.)

(3) *Præfectus Lætorum lagensium prope Tungros, Germaniæ secundæ.*

(4) *Luaige, vicus ad fluviolum Jecoram in Hasbania leodiensi ad dextrum militaris viæ antiquissimi castri plane romani rudera durissima retinet, quibus templum ipsum et circumjacens cœmeterium incumbit.* (BUCHER., *Belg. roman.,* pp. 473 et 4931.

(5) *Sub dispositione viri spectabilis*
Ducis Belgicæ secundæ
Equites Dalmatæ, Marcis,

Marcæ à Mardick, ce qui en ferait une localité de la Ménapie, les autres lui assignent l'emplacement de Marck, à deux lieues de Calais ou celle de Marquise à vingt-six kilomètres de cette ville (1). Peut-être faudrait-il le chercher plus haut encore, car il est fort douteux que le *littus saxonicum* s'étendit vers le nord, au delà de l'embouchure de la Somme.

Bucherius place le *Portus Æpatiaci* à Oudenbourg ou à Searphout, M. Carton à Blankenberghe (2), Bruining à Pettena, à l'embouchure de l'Escaut, M. Van der Rit au Capitalen-Dam. Des Roches dit avec raison qu'il est impossible de connaître la position précise de ce port sur une côte aussi étendue que celle qui est comprise entre l'embouchure de la Seine et de l'Escaut, sur laquelle le duc de la seconde Belgique exerçait sa juridiction, et où se trouvait le *Portus Æpatiaci* (3).

L'emplacement du *vicus Ambiatinus*, près de Coblence et sur le territoire des Tréviriens, où Pline (cité par Suétone) fait naître dans un camp l'empereur Caligula (4), a été le sujet de beaucoup de controverses. On l'a fixé tantôt à Mayen, à Poleh, à Igel, à Kapellen,

In littore Saxonico

. . . . . .

Tribunus militum Nerviorum
Portu Æpatiaci.

(1) Wastelain, p. 558. D'Anville, *Not. des Gaul.*, p. 433, Walckenaer, t. II, p. 440.

(2) *Annales de la Société d'émulation de la Flandre occident.*, t. III, p. 39.

(3) *Voir* aussi Böcking, *Notitia dignitatum imperii*, t. II, p. 843.

(4) *Natus in Treviris, vico Ambiatino supra Confluentes.* (Sueton. *In Calig.*, 8.)

et tantôt à Ems, à Camp près de Weiss, à Rense, au Königstuhl et à Münster-Mayenfeld. Cette dernière position paraît la plus probable, car dans deux chartes du VIIIe siècle, ce village porte encore le nom de *pagus Ambitivus* (1). Pline dit qu'on y voyait des autels dressés en l'honneur d'Agrippine, mère de Caligula.

Dans la relation de la campagne de Céréalis contre les Belges révoltés, Tacite parle d'un endroit (*locum*) appelé *Rigodulum,* à proximité de Trèves, où Sabinus, le chef des insurgés, s'était retranché, entre la Moselle et les montagnes, avec une forte division de Tréviriens (2). Ammien Marcellin cite également cette localité (3) qui, par son nom, comme par sa position, répond au village actuel de Riol ou Reol, situé à deux lieues de Trèves, et qui est mentionné dans une charte de Dagobert, sous le nom de *Regiodola* (4). Il y peu d'années, on y a découvert les restes d'un hypocauste et deux pièces de monnaie de Dioclétien et de Constantin (5).

L'existence de la petite ville de Nassogne, dans les Ardennes, mais seulement comme *villa* impériale, est constatée par deux lois de l'empereur Valentinien, données à *Nassonacum* en l'an 372 (6).

Je viens d'épuiser la liste de tous les établissements

(1) *Voir* Wastelain, p. 222. D'Anville, p. 5. Minola, p. 169. Ukert, t. II, 1re partie, p. 517. *Jarhb. des Vereins,* etc., II, p. 3.

(2) Tacit., *Hist.*, IV, 71.

(3) Amm. Marcel., XVI, 6.

(4) Wastelain, p. 229.

Walckenaer distingue à tort le *Rigodulum* de Tacite de celui d'Ammien Marcellin. (T. I, p. 5.) — *Voir* les *Jahrb.,* II, p. 5.

(5) *Jahrb.*, IV, p. 207.

(6) Wastelain, p. 230.

et localités de la Belgique dont il est fait mention dans les écrits qui remontent à l'empire romain ; il reste encore à parler de cinq postes militaires qui, bien qu'ils paraissent avoir été très-importants, très-considérables, ne figurent cependant dans aucun de ces documents ; ce sont les camps (*Castra stativa*) qui occupaient l'emplacement de Dalheim, d'Altrier, de Titelberg, de Wallendorf et de Castel près de Saarbourg.

Le camp de Dalheim, placé à une distance presque égale de Trèves et de Reims, était assis sur un vaste plateau, très-élevé et légèrement incliné en talus, qui porte le nom de Petzel, et d'où les regards embrassent une grande étendue de pays. Déjà le P. Wiltheim y avait reconnu les substructions du mur d'enceinte, épais de six à sept pieds, avec un revêtement en pierres de taille, et dans l'intérieur duquel, au dire des habitants, on pénétrait par deux portes percées dans une grosse tour. Il vit aussi un pavé en mosaïque de quarante pieds de longueur sur une largeur de huit à dix pieds, sous lequel se trouvait un hypocauste ; un caveau renfermant une grande urne cinéraire et des sculptures ayant appartenu à un tombeau élevé par Germania à sa fille Germaniola ; plusieurs autres inscriptions tumulaires, et au village de Filsdorf qui touchait au camp, des pierres d'une très-grande dimension qui provenaient de tombeaux. Le sol était parsemé de morceaux de tuiles romaines et de poteries antiques (1). Depuis les vingt-cinq dernières années, grâce surtout aux fouilles exécutées aux frais du gouvernement grand-ducal, et qui sont loin d'être terminées, on a fait sur l'emplacement

(1) Wiltheim, pp. 275 et suiv.

Digitized by Google

de ce camp ou dans les environs la découverte d'une foule d'antiquités fort remarquables; tels sont plusieurs tronçons et chapiteaux de colonnes, un fragment de sculpture d'un travail très-riche qui paraît avoir appartenu à la frise d'un grand édifice public, d'autres débris de bas-reliefs et de statues parmi lesquels deux bustes en grès, un hypocauste de six mètres carrés, un conduit d'eau en plomb, plusieurs fours de potier dans l'un desquels, percé de dix-huit ouvertures, se trouvaient quantité de vases cuits, ou qui n'avaient pas encore subi l'action du feu; des murs d'une grande épaisseur ainsi que les fondements d'une tour carrée; un grand nombre d'excavations, les unes évidemment des citernes, les autres probablement des silos; un puits rond et en maçonnerie; une rue empierrée de soixante-cinq mètres de long, sur trois de largeur; plusieurs sépultures et inscriptions funéraires (1), mais trop frustes pour être lues; enfin une infinité d'objets de toute nature, statuettes, armes, ustensiles de ménage et de métiers, objets de toilette, etc., etc., et plus de dix-huit mille monnaies (2).

(1) Dans le premier rapport de M. Namur sur les fouilles de Dalheim, il est parlé des fondements encore couverts de terre d'une église longue de deux cent soixante-quinze pieds sur quatre-vingts de largeur, bâtie sur le modèle de l'église du Saint-Sépulcre à Jérusalem et qui daterait du règne de Constantin! Nous nous permettons de douter de l'existence d'un pareil édifice, jusqu'à ce que le déblai de ces prétendues substructions ait prouvé le contraire.

(2) M. Namur conjecture, d'après cette trouvaille, que la construction du camp remonterait jusqu'à Drusus; mais comme les monnaies romaines, même les plus anciennes, n'ont pas cessé d'avoir cours pendant toute la durée de l'empire, la découverte

Le camp d'Altrier, petit village à cinq lieues de Trèves et à deux lieues et demie d'Echternach, était également bâti sur une colline, mais plus étroite que celle du camp de Dalheim. Il présentait un carré long à angles obtus, large à l'est d'environ cinq cents pas, un peu davantage au nord et au midi et un peu moins à l'ouest; on y distingue encore trois entrées. Une voie romaine, retrouvée en 1844, le coupait en deux portions inégales. Le sol recèle à Altrier comme à Dalheim de nombreux débris de toute espèce, et on y a découvert à différentes époques des restes considérables de bâtiments, parmi lesquels se trouvaient des mosaïques, des chapiteaux et tronçons de colonnes, des hypocaustes, des citernes de douze à quinze pieds de profondeur (1). Il

d'un grand dépôt de monnaies ne saurait guère servir à prouver l'origine ou l'ancienneté d'un établissement ; il constate seulement les derniers temps de son existence. Les pièces les plus récentes trouvées à Dalheim datent du règne de Valentinien, III. (Ann. 424 à 455.)

Pour la description détaillée de toutes les antiquités déterrées dans les fouilles de Dalheim, nous renvoyons aux trois savants rapports de M. Namur, secrétaire de la *Société archéol. du grand duché de Luxemb.*, imprimés dans les *Publications de la société.* Années 1851, 1853 et 1855. — *Voir* aussi le même recueil, t. I, p. 26; III, 60; VI, 92, 93; X, 62.

(1) Suivant le professeur Engling, il y aurait même existé au siècle dernier un bâtiment romain à deux étages, de soixante pieds de longueur sur quarante-cinq de largeur, et dont une partie des murs subsisterait encore, dans une ferme élevée sur son emplacement. Il paraît cependant qu'un édifice d'une pareille antiquité n'aurait pu échapper aux regards d'un observateur aussi sagace que le père Wiltheim qui dit, au contraire, que de son temps il ne restait guère au-dessus du sol des vestiges du camp d'Altrier. (*Luciliburgensia romana*, p. 281.)

Digitized by Google

serait trop long d'énumérer tous les objets de petite dimension que le hasard y a mis au jour. Nous nous bornerons à signaler, comme présentant un plus grand intérêt, deux autels votifs, l'un dédié à Mercure par un nommé Galba, l'autre, d'un travail plus riche, à Jupiter; une statue d'Hercule en marbre, haute de sept pieds; un bas-relief en albâtre (?) d'une déesse à cheval, tenant un oiseau sur la main et un chien sur les genoux; un autre bas-relief d'un empereur (?) à cheval; une tête de Méduse en pierre (aujourd'hui au musée de Paris); deux inscriptions tumulaires, l'une d'un Aprilius Tralius, l'autre consacrée par Albinus à sa femme D. Minervina; un tombeau renfermant des vases de terre et de verre, des lampes et des lacrymatoires; une douzaine de statuettes en bronze d'Apollon, de Mercure, de Vénus, de Minerve, de Priape, de Diane, d'Apis, etc.; une soixantaine de petits lares en terre cuite et onze figurines de génies (*matres*) en terre blanche (de pareilles ont été trouvées à Dalheim); une plaque de bronze de huit pouces de diamètre représentant l'effigie de Diane (?); une seconde plaque avec trois figures d'un style très-barbare; une main d'argent qui a dû surmonter un étendard; des monnaies d'or, d'argent et de bronze de tous les empereurs jusqu'à Arcadius et Valentinien III. Dans les environs immédiats d'Altrier on a retiré de la terre trois fragments d'inscriptions tumulaires provenant probablement du camp, plusieurs substructions, des monnaies, etc. (1).

(1) *Voir* J. Engling, *das Römerlager zu Altrier beschrieben und gewürdigt*, dans les *Publicat. de la Société archéol. du grand duché de Luxemb.*, VIII, p. 99.

Voir aussi les t. I, p. 25; VI, 90, 91 et 95.

Le camp qui occupait le sommet du Titelberg, montagne assez escarpée près du village de Pétange, était de forme semi-circulaire. Il en existait aux XVIe et XVIIe siècles des vestiges beaucoup plus apparents que ceux des deux camps précédents. Le P. Wiltheim y vit encore les restes de l'enceinte, formée de murs en pierres de quatorze pieds d'épaisseur qui entouraient en partie une aire de quarante arpents d'étendue. Les deux portes n'en avaient disparu que depuis peu de temps (1). On y déblaya alors d'énormes amas de briques, de tuiles et de tessons de vases (2). Wiltheim donne aussi la représentation de plusieurs fragments de sculpture provenant de tombeaux qui avaient été découverts de son temps dans le voisinage du Titelberg et qu'il présume avoir été retirés des ruines de ce camp. Le musée de Luxembourg possède une tête antique en pierre de sable, probablement d'une statue d'Apollon qui en provient également (3). Inutile de dire qu'on y a déterré une grande quantité de monnaies romaines; elles s'étendent jusqu'au règne d'Arcadius.

Le camp qui existait au village de Wallendorf, dans le district de Bitbourg, servait à couvrir le passage de la Soure sur la voie de Trèves à Metz. Il s'élevait au bord de cette rivière, sur un plateau de trois cents pieds de

(1) *Luciliburgensia rom.*, p. 282.

(2) *Nuper inter porrectos, cæmenti in ruinis strati, cumulos, tam spisse denseque jacebant laterum, imbricum, tegularum, vasorum omnis generis coctilium fragmenta, ut calcanda essent quoquo te verteres.*

(3) *Publications*, etc., IX, p. 80.

Au pied du Titelberg se dresse un grand tumulus qui n'a pas encore été ouvert. (*Ibid.*, VII, 97.)

hauteur sur cinq cents pas de longueur et cinq cents de largeur. Cet emplacement, appelé Casselt, dérivé évidemment de *Castellum,* est couvert de substructions antiques et communique par une arête de rochers à un second plateau de cinq mille pieds de longueur, appelé Romersberg (montagne des Romains). Il est également rempli de restes de bâtiments et de retranchements qui paraissent s'être étendus jusqu'au vallon de la Thoure, où l'on trouve les restes d'un mur bâti en pierres sèches, qui se dirige vers Wallendorf, éloigné d'environ dix minutes. A Wallendorf et dans les environs, on découvre fréquemment des tombeaux de soldats romains (1).

Le camp romain qui commandait la Saar, près de Saarbourg, et dont l'emplacement et le village voisin portent encore le nom de Castel, occupait aussi une position des plus fortes sur une hauteur bordée de trois côtés de profondes vallées. Des fragments de sculpture,

(1) Schneider, *Römische Castell bei Wallendorf an der Sauer* dans les *Jahrb.*, II, p. 33. Schmidt, *Beiträge zur Geschichte der römisch. Befestungswesen auf der linken Rheinseite,* etc. *Jahrb.*, VII, 126.

En parlant de la station d'*Orolaunum,* nous avons rapporté que saint Wulfilaic avait renversé une statue colossale de Diane, qui s'élevait sur une montagne (dans le village voisin de Ferteiac). Grégoire de Tours dit de cette montagne : *Erat villa in pago vabrensi cui imminebat mons arduus... Ferebant ibi castrum antiquitus fuisse; sed nunc non cura, sed natura tantum munitum est.*

Le P. Wilhelm y vit encore des fondements de murs et des tombeaux creusés dans le roc. Il y recueillit aussi plusieurs monnaies romaines, et une coupe ou gobelet de fer avec incrustations d'argent. (P. 284.)

plusieurs inscriptions (1) et autres antiquités ont été recueillis dans les ruines de cette forteresse qui conserve même des vestiges apparents de ses remparts.

Le territoire des Tréviriens, plus riche à lui seul en antiquités remarquables que celui des autres peuples anciens de la Belgique entière, présente nombre de

(1) *Jahrb.*, III, 199 ; IV, 183.

La plus remarquable de ces inscriptions serait la suivante, si elle était bien authentique :

CÆS. ROM. EXERC. IMP. P. P.
S. C. AN. TREVE. INGR
ESSUM H. CASTRA SARRÆ
FLV. PRO. MIL. CUSTODIA
BIENN. POTITUS EST.

Steininger, qui croit qu'elle se rapporte à la présence de César chez les Tréviriens, en l'an 55, pour mettre un terme aux dissentiments d'Induciomare et de Vercingétorix, l'interprète de la manière suivante : *Cæsar romani exercitus imperator, pater patriæ, senatusconsulto, ante Trevirorum ingressum hæc castra Sarræ fluvii pro militum custodia biennio potitus est.* (*Gesch. der Trevir.*, p. 157.)

A peu de distance de Trèves, commence un mur d'une construction romaine, mais grossière, qui s'étend jusqu'à Bitbourg et renferme, dans un périmètre de neuf milles géogr. et demi une grande partie de la vallée de la Kyll. Le docteur Steiner (*die Trümmer der so genannte Langmauer.* Trier, 1843) l'a pris pour un rempart construit à la hâte à l'époque des invasions des Barbares, et devant servir de refuge aux habitants. M. Schmidt a prouvé le peu de fondement de cette opinion ; suivant lui, cette circonvallation est celle du parc de chasse (*vivarium*) des empereurs. (Voir *Jahrb.*, V-VI, p. 383.)

M. Steininger, se fondant sur un passage de Tacite (*Hist.*, IV), attribue la construction du *Langmauer* aux Tréviriens, dans la guerre des Bataves contre les Romains sous Vespasien. (*Gesch. der Trevirer*, p. 182.)

localités dont les restes précieux d'architecture et de sculpture romaines méritent une description ou au moins une mention spéciale, mais comme nous n'avons voulu traiter dans ce chapitre que des lieux qui offrent quelque intérêt sous le rapport de la géographie ou de l'histoire, il ne pourra en être parlé que dans l'inventaire générale de toutes les antiquités trouvées jusqu'à ce jour en Belgique.

Mais nous ne pouvons passer ici sous silence deux découvertes qui intéressent également et la topographie ancienne et la mythologie de notre patrie ; ce sont celle des nombreux autels votifs de la déesse topique Nehalennia faite au XVIIe siècle dans l'île zélandaise de Walcheren, et celle de l'autel d'une autre divinité locale Sandraudiga dans la Campine hollandaise.

La première de ces découvertes eut lieu en 1647, à la suite de grandes tempêtes qui avaient enlevé une partie des dunes près de la petite ville de Dombourg. On recueillit à leur pied alors et plus tard une statue et vingt-deux autels votifs de Nehalennia, divinité germanique et locale, totalement inconnue jusque-là. La statue la représente couverte d'une double tunique sans manches, sous un grand manteau à collet ovale. Ce costume particulier, Nehalennia le porte, mais avec de légères modifications, sur tous ses monuments. Elle appuie le bras gauche sur un gouvernail et le pied droit sur une proue. Les autels, généralement de petite dimension, ont tous la forme d'un édicule flanqué de deux pilastres et avec un fronton sans base. Parfois les pilastres sont doublés de deux colonnes en retraite. Ces autels sont couverts de sculptures, les uns sur trois de leurs faces, les autres sur quatre. A la face antérieure,

Digitized by Google

la déesse assise ou debout sur un trône, tient un panier de fruits sur ses genoux ou au bras; d'autres paniers sont placés à ses côtés, et d'ordinaire un chien se tient à sa droite ou à sa gauche.

Sur quelques autels elle appuie le bras gauche sur un gouvernail et le pied droit sur une proue de navire. Sur les faces latérales de cinq autels se trouvent d'un côté Neptune avec le dauphin, comme dieu de la navigation, et de l'autre Hercule qui y figure comme protecteur des voyageurs de commerce (*Deus vialis*). La face antérieure d'un sixième autel représente la déesse entre deux *matronæ*. La base de chaque monument contient une inscription dédicatoire avec le nom de celui qui l'a élevé, nom qui semble rappeler fréquemment une origine celtique ou germanique. De toutes ces inscriptions il n'y en a que deux qui offrent quelque intérêt, comme jetant du jour sur l'essence de la divinité vénérée dans

ce sanctuaire. L'une (celle de l'autel conservé au musée d'antiquités de Bruxelles) porte :

DEÆ NEHALENNIÆ
T(ITUS) CALVISIUS
SECUNDINUS
O(B) MELIORES ACTUS

La seconde :

DEÆ N(E)HALENNIÆ
OB MERCES RECTE CONSER
VATAS S(EC)UND(INUS)SILVANUS
NEGOTIATOR CRETARIUS
BRITANNICIANUS (1).
V. S. L. M.

Ces inscriptions et les différents attributs de Nehalennia prouvent évidemment que cette déesse était invoquée comme la protectrice de la navigation et du commerce, peut-être aussi comme une espèce de Pomone.

Les monuments du culte de Nehalennia ne sont pas les seuls que l'on ait trouvés à Dombourg; à côté d'eux existait un autel (2) avec l'inscription :

DIIS DEABUSQUE
(P)RÆSIDIBU(S)
(P)ROVINCIA(RUM)
(ET) CONCORDIÆ
ET (FORTUNÆ)
CONS(IL)IO(RUM), ETC.

(1) Suivant l'interprétation de M. Janssen, un négociant qui trafiquait en terre sigillée avec l'Angleterre.

(2) Ce monument a été trouvé à Westkappel dans l'île de Walcheren.

C'est-à-dire, aux dieux et aux déesses protecteurs des provinces, à la concorde et au bon succès des entreprises ; — une statue de Neptune (qu'on a prise autrefois pour un Hercule), le fragment d'une statue d'homme revêtue de la toge, une statue colossale de la victoire (trouvée en 1715), une autre statue présumée de la victoire (trouvée en 1718), la tête d'une statue de Neptune, un autel qui paraît avoir été consacré à cette divinité, les restes d'un autre autel, deux piédestaux de colonnes et trois tronçons d'un pilier carré de l'ordre composite. M. Janssen rapporte ces fragments d'architecture au temple dans lequel auraient été placés tous les monuments et qui, d'après Smallegange, avait été de forme ronde et de dimensions restreintes (1). Que cet auteur zélandais, écrivant à l'époque de la découverte, se soit trompé ou non à cet égard, il est certain qu'il y avait là un sanctuaire en maçonnerie contre les parois duquel devaient être posés les autels de Nehalennia, dont la partie postérieure est restée brute. La divinité qu'on y honorait était évidemment locale et germanique, mais le temple et ses monuments avaient été élevés par d'autres mains que celles des habitants indigènes de l'île de Walcheren que nous avons vus encore si incultes au VIIe siècle de l'ère chrétienne. Cette observation s'applique à deux autels découverts à Westkappel et consacrés, le premier par un Lucius ou Junius Primus à une autre déesse topique, Burorina, dont le nom ne reparaît nulle part ailleurs (2), le second, trouvé en 1514, par M. Priminis

(1) *Chronijke van Zeeland*, p. 82

(2) *Voir*, sur cette découverte et sur celle de Dombourg, l'excellent travail de M. Janssen, conservateur du musée royal d'an-

à Hercule Magusanus (1). Il en est de même du temple et de l'autel de Sandraudiga.

Ce fut dans les travaux de déblaiement de la chaussée d'Anvers à Bréda, en 1812, que l'on découvrit cet autel au hameau de Tichelt, commune de Zundert (2). Nous en joignons ici la gravure.

tiquités de Leyde, intitulé : *de Romeinsche beelden en gedenksteenen van Zeeland, uitgegeven van wege het zeeuwsch genootschap der wetenschappen*. Middelbourg, 1845, in-8°.

Cet ouvrage est accompagné d'un atlas de dix-neuf planches, représentant les monuments, avec une exactitude bien plus consciencieuse qu'ils ne sont dans les publications antérieures, telles que la chronique de Zélande, par Smallegange, l'*Historia comitum Flandriæ* de Vredius, etc.

(1) On ne connaît jusqu'ici que trois autels d'Hercule, avec le surnom de Magusanus ou Macusanus qui doit être dérivé d'un nom de lieu, Magusa ou Macusa. Les deux autres ont été trouvés dans le Betuwe et à Ruimel dans le Brabant septentrional. Il en sera question au troisième volume.

(2) D'après la ressemblance qui existe entre le préfixe du nom de Sandraudiga et celui du village de Sundert, MM. Loos et van Lennep et, après eux, M. Raepsaet, ont présumé que cet endroit s'appelait primitivement Santroden (défrichement de terre sablonneuse) et que le nom de la déesse aurait la même signification ;

D'un style simple, mais assez élégant, ce monument, conservé aujourd'hui au musée de Leide, a quatre pieds deux pouces de hauteur, sur deux pieds et demi de largeur (1). A la partie supérieure on voit un *phallus,* un peu plus grand que nature. La table ou dessus de l'autel est chargée de rainures qui se coupent à angles droits et ressemblent à un grillage. La poussière et la rouille qui couvraient encore ces rainures lorsque l'autel fut déterré, rendent probable qu'il y existait jadis une véritable grille de fer. Comme l'inscription *Deæ Sandraudigæ cultores templi* prouve que cet autel était placé dans un temple, notre ami M. Prosper Cuypers, qui depuis nombre d'années se livre aux recherches les plus vastes sur l'histoire et les antiquités du Brabant septentrional, fit exécuter, en 1841, des fouilles pour retrouver les restes de cet édifice. Elles eurent pour résultat la découverte d'un grand nombre de fragments de tuiles romaines (*tegulæ hamatæ* et *imbrices*) et de poteries de différentes terres et couleurs, les unes romaines, les autres germaniques; de centaines de grands clous et crampons, de quantité de pierres calcaires et de scories de fer, de plusieurs morceaux de ciment couvert de peintures murales à raies jaunes, rouges, brunes et vertes, de beaucoup de dents de bétail et de

de sorte que Sandraudiga aurait été une divinité protectrice de l'agriculture. Le phallus qui est sculpté sur l'autel semble confirmer cette conjecture. (*Voir* Loos et VAN LENNEP, *Verslag over de* DEA SANDRAUDIGA.) (*Verhandel. der tweede klasse van het Nederl. instituut,* t. I.) RAEPSAET, *Aanteeken. op het rapport der heeren Loos en Van Lennep.* (*Ibid.,* t. II.)

(1) Il est en pierre calcaire et non en marbre blanc, comme l'avance de Bast, *Recueil,* etc., p. 248.

moutons, d'une monnaie en moyen bronze de Vespasien, d'une en grand bronze de Marc Aurèle, d'un denier brisé d'un des empereurs postérieurs, de quelques autres petits objets, et enfin, d'une masse compacte d'oxyde de fer et de chaux, d'environ deux mètres de longueur sur dix-neuf centimètres de largeur. Elle affectait la forme d'une momie emmaillottée, ou, si l'on veut, d'un gros balustre piriforme, surmonté d'une boule. M. Janssen la regarde comme l'emblème ou la représentation barbare de la déesse germanique. Quant aux matériaux de construction, ils doivent provenir d'une simple habitation et non d'un temple qui, avec de pareils éléments n'aurait été qu'un édifice bien simple et bien fragile (1).

(1) *Voir*, sur ces fouilles, l'intéressante notice de M. Cuypers, publiée par M. Janssen, dans les *Bijdragen voor vaderlandsche geschiedenis en oudheidkunde*, t. IV, sous le titre de : *Oudheidkundige ontdekking aangaande den tempel der* DEA SANDRAUDIGA, *te Zundert in Noord-Braband, door* P. CUYPERS *te Ginnecken.*
Voir aussi les *Jahrbücher*, etc., p. 86.)

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

PAGES.

CHAP. IV. État politique et administratif de la Belgique sous la domination romaine 1
— V. État de la population 25
— VI. Coup d'œil sur l'empire, tableau de ses différentes provinces. 32
— VII. Civilisation, mœurs, usages, culte, arts et industrie des Belges 134
— VIII. État et aspect physique de la Belgique pendant la domination romaine (et les premiers siècles du moyen âge) 160
— IX. Villes de la Belgique. — Leur petit nombre dans les Gaules et la plupart des provinces de l'empire. — Explication nouvelle de la Notice des Gaules (*Notitia provinciarum et civitatum Galliæ*) 239
— X. Origine et histoire des villes de la Belgique pendant la domination romaine 270
— XI. Étendue, population et topographie des villes. — Recherches semblables sur les villes de l'antiquité en général, et particulièrement de la Gaule 300
— XII. Autres établissements et routes de la Belgique pendant la domination romaine 431

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

Digitized by Google

ERRATA.

Page 16, ligne 2, des villes, *lisez :* de villes.
» 87, » 2, elle surpassait, *lisez :* ils surpassaient.
» 88, note, ligne 30, *transrhenanis*, *lisez : transrhenani.*
» 89, » » 1, *explicatus, lisez : explicatius.*
» 93, » 2, ligne 2, et de l'endroit, *lisez :* et de la contrée.
» 108, » 2, » 14, en moyenne partie, *lisez :* en majeure partie.
» 116, » ligne 14, l'unique agression, *lisez :* l'inique agression.
» 166, » 2, ligne 1, Leemans, p. 27, *lisez :* Leemans, *Römeinsche oudheden te Rossem*, p. 27.
» 227, » 1, » 1, Helicis ursi, *lisez :* helicis, ursi.
» 228, ligne 10, les animaux, *lisez :* ces animaux.
» 278, l'ordre des notes est intervertie, la note 1 doit devenir la note 3.
» 388, note 1, ligne 14, à renoncer, *lisez :* à y renoncer.
» 438, » 1, » 2, XXII, *lisez :* XII.

Digitized by Google

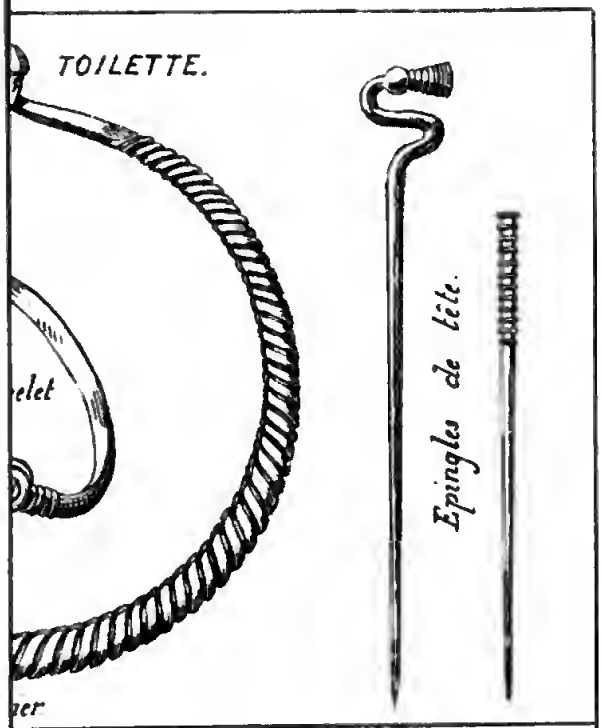

LITH BLASSEAU

Digitized by Google

Digitized by Google

005699797

Digitized by Google

Digitized by Google